

PROCES - VERBAUX

1903 - 1926

Province de Québec }
Corporation de la ville }
d'Archaicosta } 3

A Messieur Troffle

Monsieur, F. Labbé, Henri Pepin, Henri
Lacuis, Albert Legras & L. Dubouché
Conseillers.

Messieurs

Un avis spécial vous est donné par
le sousigné, secrétaire Trésorier, qui sous
l'avis spécial du conseil de cette cor-
poration est convoquée par les présents
pour moi, pour être tenu au lieu & heure
indiqués des sessions du conseil le vingt
trois Juillet courant à qu'il y sera pris en
considération les objets suivants:

- 1^o L'Octroi à Archaicosta aux Revenus de la
de l'Hotel Dieu. 2^o L'achat de quel-
ques uns des Rues de la Ville, 3^o La construc-
tion d'un hotel de Ville, 4^o La répara-
tion des chemins & trottoirs & le paiement
des comptes dus par la corporation pour
l'année; et tous autres objets d'intérêt public.
- (Donné à Archaicosta ce 20 Juillet 1903

Alfred P. Troffle
Sec. Trés.

Je soussigné, Wilhelm Fuchs, secrétaire
trésorier de la Corporation de la ville d'Archobach,
certifie par les présents avoir reçu
l'avis d'avis par écrit, aux personnes
y mentionnées, entre trois et six heures
de l'après-midi, le vingt juillet mil neuf
cent trois en parlant et laissant à chacune
d'elle trois copies de cet avis, comme
suit savoir à Mrs. Joseph Mehl, Henri
Pepin, Henri Lunnis, Albert Lippert
à une adresse personnellement, et pour
Fr. X. Lotte et les P. de Baumert à des
personnes raisonnables de leur domicile
donné à Archobach ce huitième
jour de juillet mil neuf cent trois

W. Fuchs
Sec. Tres.

Mrs. de Lunnis

Spécial pour

P. de Baumert 1903

M. Pepin aux Lunnis

Joseph Mehl de

Mehl et

June 1903

April 1926

Premiere election generale du maire et des conseillers
de la Corporation de la ville d'Archambault, le 27^{me} Jun 1853

A l'assemblee des electeurs reunis par la
Corporation de la ville d'Archambault, tenue le premier
Juin 1853, a dix heures du matin, au lieu ordinaire
des seances du conseil du village d'Archambault, etant
le jour 1^{er} heure et l'endroit presis pour la dite election,
laquelle assemblee presidee par le seigneur Adolphe
Fisher, president en office, a ouvert l'assemblee
et j'ai regu les elections presides de nommer les
personnes qui devroient etre choisies comme maire
et comme conseillers de la dite ville.

Il a ete propose par Messieurs Joseph Mahou, Victor
Papin, F. L. Lorrain, Eliezer Buge, Eugene Normand,
Henri Laurin, Hercule Garneau, L. P. de Courval, J. C.
Beauchet, Louis Lorrain, Henri J. Papin, Edmond
Muzelle que Joseph Edmond Michol Esq. avocat
de la ville d'Archambault soit nomme maire de la
dite ville d'Archambault.

Propose par Messieurs Adolphe Mahou, Ernest
Beauchet, F. L. Lorrain, J. C. Beauchet, Jean Desrosiers,
Louis Lorrain, Philippe Mahou, J. C. Michol,
Charles Tetreault que Messieurs Henri Laurin
protonotaire et Henri J. Papin marchand soient
nommes conseillers pour le quartier Ouest de la dite
ville.

Propose par M^{rs} J. C. Michol, A. Blanchet, Daniel Cam-
pagnon, J. B. Guillet, G. E. Gendreau, Henri J. Papin,
Hercule Larocque, Hector Papin, Fidele Epervant,
Philippe Lorrain que M^{rs} Joseph Mahou marchand
& Francis Xavier Labbe cultivateur soient nommes
conseillers pour le quartier Est de la dite ville.

Propose par M^{rs} Ernest Garneau, Albert Beau-
chets, Hector Beauchets, George Spinard, J. C. Beau-
chets, Emile Morin, Henry Papin, Adolphe Blanchette,
Napoleon L. Epervant, Edmond Muzelle, que M^{rs}
Albert Baguon cultivateur et Louis Paulin de
Courval cultivateur soient nommes conseillers
pour le quartier Nord.

Une heure etant coulee apres l'ouverture
de l'assemblee il n'y ayant aucune opposition
a l'execution de ceux mis en nomination

J'ai en conséquence proclamé élu Joseph Edmond Michot. Egalement assés, maire de la dite ville d'Arctabaska, et M^{rs} Henri Lacombe, protonotaire et Henri J. Pepin querehind, conseillers pour le quartier Ouest de la dite ville, M^{rs} Truffe Michon querehind et Francis Lacombe habitant cultivateur conseillers pour le quartier Est de la dite ville, et M^{rs} Albert Gagnon cultivateur et Louis Pouché le Consul représentant, conseillers pour le quartier Nord de la dite ville, et j'ai déclaré l'assemblée close.

Albert Michot
 Président d'Arctabaska

3 Juin 1903. Une séance générale du conseil Municipal de la Corporation de la ville d'Arctabaska tenue le 3 Juin 1903 à laquelle étaient présents Messieurs J. G. Mathé, Truffe Michon, Henri Lacombe, Albert Gagnon formant le quorum, sous la présidence de J. G. Mathé, Sec. Maire, M. le maire J. G. Mathé, et Messieurs les Conseillers Truffe Michon, Henri Lacombe, Albert Gagnon, et Louis Pouché produisant leur serment d'office.

Proposé par M. Truffe Michon secondé par M. Henri Lacombe que M. Albert Piche soit nommé secrétaire de la Corporation. Adopté. Proposé par M. Truffe Michon secondé par M. Henri Lacombe que Messieurs Lesmeurt, Robitaille, Ferguson, P. Ch. Lacombe, interpreneurs et Johnny Michonnet industriel soient nommés évaluateurs de la dite Corporation et que les comptes de l'exercice précédent par \$2.00 et dépenses de \$2.00 soit approuvés et payés. Adopté. A la même séance il est ordonné d'étaler par règlement comme suit ci-dessous: (Voir règlement 7^o dans livre de règlements)

J. G. Mathé
 Maire
Albert Michot
 Sec. Maire

Séance spéciale le 15 Juin 1903.

Une séance spéciale du conseil municipal de la Corporation de la ville d'Arctabaska tenue le 15 de Juin 1903 suivant avec au préalable à tous les membres du dit conseil fut affiché un certificat du secrétaire trésorier produisant pour la séance ont présents M. le Maire J. G. Mathé et Messieurs Henri Lacombe, Henri Lacombe, Truffe Michon, et P. Ch. Lacombe, et j'ai formé le quorum sous la présidence de J. G. Mathé, Sec. Maire.

Messieurs les conseillers L. P. Ch. Lacombe et P. Ch. Lacombe produisant leur serment d'office.

Proposé par M. L. P. Ch. Lacombe secondé par M. Henri Lacombe que les chemins de cette municipalité soient dorénavant sous le contrôle de la Corporation que le coût de cet entretien soit chargé sur les dépenses générales de la dite Corporation et que M. Albert Beauville soit nommé surveillant de travaux à faire aux dits chemins avec un salaire de \$4.00 par jour et avec instruction qu'il engage pour les charrettes aux jours de plus de \$2.00 par jour, pour un pace de charrettes aux heures, et avec possible corvée pour une voiture simple et un homme et avec droit de choisir ses hommes et instruction de faire rapport au conseil à la prochaine séance.

Les chemins devront être réparés d'une manière stable, depuis les limites de la municipalité entre Arctabaska et Arctabaska dans tous les endroits où la chose est requise pour un chemin provincial.

Le dit M. Albert Beauville est autorisé à engager pas plus que deux hommes pour aider au chargement des voitures et à la réparation des dits chemins.

Que Messieurs Henri Lacombe et Albert Gagnon soient chargés de voir M. Charles Nolan pour faire des arrangements avec ce dernier pour avoir des graviers pour la réparation des dits chemins. Que le dit M. Albert Beauville soit aussi autorisé à voir à la réparation trottoirs et à un ouvrier du sang ou il est nécessaire.

Proposé par M. F. Lacombe secondé par M. Henri Lacombe que le conseil fasse servir en M. L. P. Ch. Lacombe de un tas de municipalité pour l'année 1903 et lui accorde un plus \$2.00 par extraction des chemins d'hiver pour la dite année.

J. G. Mathé
 Sec. Maire

2 Juillet 1903

À une séance générale du conseil municipal de la corporation de la ville d'Arthabaska, tenue aux heures ordinaires des séances, le deux juillet mil neuf cent trois, à laquelle séance sont présents Messieurs J. B. Mathot, L. P. de Camuel, Trufflé Mahon, F. X. Labbé, Albert Gagnon, Henri Laurin, Henri Pepin, formant le quorum, sous la présidence de M. le Maire J. B. Mathot.

Les procès verbaux des dernières séances sont lus et adoptés.

Proposé par M. P. de Camuel secondé par M. Trufflé Mahon que les comptes des finances soient approuvés après avoir été lus pour ce qui concerne les dépenses pour trottoirs \$144.69, pour Passes sur route aux trottoirs \$15.00, Alphonse Morneau pour aux trottoirs \$16.74, Alfred Morneau pour aux trottoirs \$16.65, Albert Lamoine \$2.00, Othman Bergeron \$2.25, L. Philippe Reaume \$2.50, Albert Renaud val \$144.87, Louis Beauchamp \$2.00.

Adopté

Proposé par M. H. Laurin, secondé par M. Trufflé Mahon que le compte de Henri Pepin et Michaud pour \$69.30 soit approuvé après.

Adopté

Proposé par M. L. P. de Camuel secondé par M. Albert Gagnon que tous les charbonniers propriétaires ou conducteurs de voitures publiques de transport ou de charge dans la ville soient obligés d'obtenir de la corporation un permis d'ordre, moyennant deux points par charbon pour les résidents dans la ville et cinq points pour ceux résidant hors de la ville.

Pour l'annulation

L. P. de Camuel
Albert Gagnon
F. X. Labbé

Contre la motion

Trufflé Mahon
Henri Pepin
Henri Laurin

Le même vote contre la motion.

Proposé par M. Albert Gagnon, secondé par M. Henri Pepin, que M. Ephrem Lemieux fils soit autorisé à repaver la chaussée depuis le coin chez M. Trufflé Mahon d'aller au haut de la côte appelée Steurs jusqu'aux limites de la municipalité, et M. Philippe Girard les trottoirs de l'église jusqu'aux limites de la municipalité chez M. Paul Lamoine.

Adopté

Et la séance se lève

J. B. Mathot
Maire
Alphonse Morneau
Sec. Gen.

28 juillet 1903

À une séance spéciale du conseil municipal de la corporation de la ville d'Arthabaska, tenue aux heures ordinaires par une tenue à huis clos devant les membres du dit conseil, pour le vingt-huit juillet mil neuf cent trois, à laquelle séance sont présents Messieurs J. B. Mathot, L. P. de Camuel, Trufflé Mahon, Albert Gagnon, F. X. Labbé, Henri Laurin et Henri Pepin formant le quorum sous la présidence de M. le Maire J. B. Mathot, Maire.

Il est résolu que l'avis spécial de cette séance a été régulièrement signifié à tous les membres du conseil.

Le Procureur de la présente séance Louis Beauchamp le Maire, a eu l'honneur de lire à l'occasion de la mort du vénérable Pontife Léon XIII :

« Je me permets par devant ce conseil, sans intention de faire des plus grands événements sinon le plus grand du siècle, sous un jour affreux par la voie des journaux que Léon XIII, notre Pontife bien-aimé pour nous Chrétiens Catholiques, Cardinal français a quitté la terre pour la patrie, parce que la patrie pour tout le monde professe notre culte, c'est le ciel »

« Le mot a été le signal d'un mouvement cathodique dans le monde. Non seulement les catholiques se sont levés, mais aussi ceux que nos frères séparés, les protestants, les grecs et même les infidèles, ont vu et ont entendu au pied de ce cercueil, témoignage de leur amour pour le grand Christien et le grand homme et le grand pape que la Providence avait de préférence dans la tombe »

« Je prie vous à ce deuil universel et espérons que de la part on il nous soit, de autres vos efforts et tâchera de conduire notre bonne ville dans la voie du bien, du beau et du vrai »
« Laissez moi vous citer les paroles du Maire de »

New York, à l'ouverture de la séance du conseil municipal qui a eu lieu le vingt-neuf juillet courant :

La nouvelle de la mort du pape Léon XIII a été reçue avec émotion et regret par tous les citoyens. Cette mort prive le monde d'un grand, d'un grand ecclésiastique et d'un grand homme qui, au cours de sa vie, a toujours cherché à encourager les progrès de la civilisation et conseillé à tous de respecter la loi et l'ordre.

Il a aussi de battre le cœur qui a toujours encouragé les honnêtes, à quelque âge qu'ils appartenent, à devenir bons et à vivre dans la paix.

Il est proposé par M. Henri Laurier, secondé par M. Henri Pepin :

Qu'on donne de trois mille piastres soit donné aux Religieuses Religieuses de Saint-Joseph de l'Hôtel-dieu à Oshabekawille afin de les aider dans la construction de leur nouvel édifice et qu'un règlement soit passé et soumis aux électeurs municipaux de la dite ville.

Pour la motion :	Contre la motion
Henri Laurier	F. R. Labbé
Henri Pepin	Albert Gagnon
Greffier Mahieu	L. P. de Courval

Un règlement est adopté sur la motion ci-dessus et un règlement est adopté par M. F. R. Labbé et unanimement.

Le même vote pour la motion, et la motion est adoptée sur la motion ci-dessus. Il est proposé par M. F. R. Labbé, secondé par M. Henri Laurier et unanimement.

Que cette Corporation achète l'édifice avec toutes les données d'un ou rattachant appartenant aux Religieuses de Saint-Joseph de l'Hôtel-dieu de la dite ville pour et que cette Corporation emprunte une somme de trois mille piastres pour payer le dit édifice, à un taux qui ne sera pas plus élevé que quatre pour cent par an, ou maintes fois par cent d'intérêt par an et qu'un règlement soit passé à cet effet et soumis aux électeurs municipaux de la dite ville.

Un règlement est adopté sur la motion ci-dessus et un règlement est adopté par M. F. R. Labbé et unanimement.

la dite ville. Proposé par M. Greffier Mahieu, secondé par M. Henri Laurier :

Que cette Corporation emprunte la somme de dix mille piastres pour la construction d'un hôtel de ville dans cette municipalité, à un taux d'intérêt pas plus élevé que quatre pour cent par année, avec deux pour cent d'amortissement par année et qu'un règlement soit passé à cet effet et soumis aux électeurs municipaux de la dite ville.

Proposé en amendement par M. L. P. de Courval qui avait de prendre en considération la présente motion. M. Henri Laurier, M. Greffier Mahieu et M. Henri Laurier ont été délégués par le conseil aux autorités du parlement fédéral et de la Banque Nationale, pour savoir, s'ils avaient des plans à prendre dans leurs bureaux dans l'hôtel de ville propre et de plus demander à M. Louis Bacon, architecte de la ville, un plan pour un hôtel de ville et s'il pourrait nous procurer le plan qui a déjà été fait pour l'hôtel de ville de Victoria et que cette somme soit placée à ce que cette somme soit soustraite de manière à ce que la rue de la chaussée avec de marche public.

Obt-on quel on a pas de secondaire pour l'amendement à la présente motion la dite motion est mise au vote et donne le résultat suivant :

Pour la motion :	Contre la motion :
Henri Laurier	L. P. de Courval
Greffier Mahieu	F. R. Labbé
Henri Pepin	Albert Gagnon

Un règlement est adopté sur la motion ci-dessus et un règlement est adopté par M. F. R. Labbé et unanimement.

Le même vote pour la motion d'acheter sur décision ci-dessus. Proposé par M. Henri Laurier, secondé par M. Henri Pepin :

Que les comptes de M. G. B. Lavoie, Lavoie fils et Philippe Lavoie soient examinés par les personnes employées par ces derniers pour travaux de chemin, soient approuvés et payés. Adopté unanimement.

Signature: Marie

1403
10 Août

Assemblée des électeurs municipaux de la ville d'Arthabaska, tenue dans la dite ville d'Arthabaska, aux lieu & heures données dans le avis pour telle assemblée, le mardi, le 10 Août 1903, laquelle assemblée présidée par J. E. Meethot, Maire de la dite ville, afin de prendre en considération les répléments Nos 2, 3 & 4 de la dite corporation, concernant l'achat de l'aqueduc des Rives près du bois coque, le bureau de vote à donner aux Rives de l'Hotel Dieu de St. Joseph, & la construction de l'Hotel de Ville dans cette municipalité.

La lecture du réplément No 2 concernant l'achat de l'aqueduc des Rives près du bois coque est donnée aux électeurs.

Il est proposé par Messieurs Ferdinand Beauchemin, Edmond Vallin journaliste, L. P. de Courval, F. R. Labbé, Pierre Demers, Ephrem Lemieux père, Louis Blanchet & Léon Bunnelle que le présent réplément soit soumis aux électeurs municipaux.

Adopté
En conséquence, je soussigné J. E. Meethot, président de cette assemblée ordonne que le vote des électeurs municipaux propriétaires de biens fonds, concernant l'approbation ou la désapprobation du présent réplément soit pris & je fixe le mardi, le dix sept Août courant, à dix heures du matin pour prendre le vote des électeurs; & ce, au lieu ordinaire des séances du conseil, au bureau d'enregistrement, en la ville d'Arthabaska, & donne ordre au secrétaire trésorier de donner un avis public de telle votation aux dits électeurs municipaux.

J. E. Meethot
Maire

Lecture est donnée aux électeurs du réplément No 3 concernant la construction dans cette municipalité d'un hotel de ville.

Proposé par Messieurs Ferdinand Beauchemin, Edmond Vallin journaliste, L. P. de Courval, F. R. Labbé, Pierre Demers, Ephrem Lemieux père, Louis Blanchet & Léon Bunnelle, que le présent réplément soit soumis aux électeurs municipaux.

Adopté

En conséquence, je soussigné J. E. Meethot, président de cette assemblée ordonne que le vote des électeurs municipaux propriétaires de biens fonds soit pris concernant l'approbation ou la désapprobation du dit réplément, et je fixe le mardi le 17 Août courant à 10 heures du matin pour prendre le vote des dits électeurs et ce au lieu ordinaire des séances du dit conseil, au bureau d'enregistrement dans la dite ville d'Arthabaska, & donne ordre au secrétaire trésorier de donner un avis public de telle votation aux dits électeurs municipaux.

J. E. Meethot
Maire

Lecture est donnée aux électeurs du réplément No 4 concernant l'octroi d'un bureau à donner aux Rives de l'Hotel Dieu.

Il est proposé par Messieurs Ferdinand Beauchemin, Edmond Vallin journaliste, L. P. de Courval, F. R. Labbé, Pierre Demers, Ephrem Lemieux père, Louis Blanchet & Léon Bunnelle que le présent réplément soit soumis aux électeurs municipaux.

Adopté

En conséquence, je soussigné J. E. Meethot, président de cette assemblée ordonne que le vote des électeurs municipaux propriétaires de biens fonds soit pris concernant l'approbation ou la désapprobation du dit réplément, et je fixe le mardi le 17 Août courant à 10 heures du matin pour prendre le vote des dits électeurs; et ce au lieu ordinaire des séances du conseil, au bureau d'enregistrement dans la dite ville d'Arthabaska, & donne ordre au secrétaire trésorier de donner un avis public de telle votation aux dits électeurs municipaux.

J. E. Meethot
Maire

14 Aout 1903

A une séance spéciale du conseil municipal de la corporation de la ville d'Arthabaska tenue comme d'usage par avis donné à tous les membres du dit conseil pour le 14 Aout 1903 à laquelle séance sont présents Messieurs J. E. Michot L. P. de Courval Henri Pepin F. L. Lalle Albert Gagnon formant le quorum, sous la présidence de J. E. Michot C. M. Maire

Il est constaté par les avis pour la présente séance ont été régulièrement donnés et signifiés à tous les membres du conseil.

Proposé par M. Albert Gagnon, secondé par M. L. P. de Courval que le nom de Wilfrid Tousselle cultivateur soit substitué sur le rôle d'évaluation à celui de Edmond Blanchette comme propriétaire du lot n° 189 du cadastre sur le nom de Philippe Lavoie soit substitué à celui de Phil Nadeau comme propriétaire des lots n° 171, 172 du cadastre; que le nom de William Pope soit substitué à celui de Alphonse Lavoie comme propriétaire du lot n° 206 du cadastre; le nom de Joseph Dupuis à celui de Téléphore Lemaire comme propriétaire du n° 181; le nom de Ely Roby à la place de Joseph Roby comme propriétaire des n° 209, 210; que le nom de Edouard Demont soit inscrit sur le dit rôle d'évaluation comme propriétaire de partie S E n° 167; André Lemire comme propriétaire des n° 200, 201; Honoré Boncher au lieu et place de Albert Blanchette comme propriétaire des n° 163; P. J. Gervais comme propriétaire de partie du n° 246; Phil Pepin au lieu et place de Dame L. E. Pepin comme propriétaire du lot n° 80; Elvire Paul à la place de Ang Bonheur comme propriétaire des n° 150; Elvire Pepin à la place de Dame L. E. Pepin sur le n° 131; Ed Proulx à la place de L. J. Hamel sur le n° 240; Jos Ross à la place de Albert Beauchemin sur le n° 240; H. A. Gauthier à la place de Alfred Lavoie sur le n° 77; Philon Piquemont à la place de P. J. Gervais sur partie du n° 239; Johnny Michaud comme propriétaire de partie de 162; Beaumont & Mahon comme propriétaires de parties 127, 128 M. A. Gagnon à la place de Fran. Aut. Gagnon partie 147

Et la séance de levée.

Adopté
J. E. Michot
C. M. Maire
L. P. de Courval
Sec. Trésor.

1903
22 Aout

A une séance spéciale du conseil municipal de la Corporation de la ville d'Arthabaska tenue comme d'usage par avis donné à tous les membres du dit conseil et qui a été approuvée et qu'il est constaté par le retour du Secrétaire Trésorier par ce jour, vingt deux Aout mil neuf cent trois, dans le but de recevoir le résultat de la rotation aux élections n° 2, 3 & 4 concernant d'acquiescer, 1. Hôtel de Ville & le Bureau à l'Hôtel Dieu, à laquelle séance sont présents M. Michot C. M. Maire, et Messieurs les conseillers F. L. Lalle, Albert Gagnon, L. P. de Courval, Henri Pepin Henri Lavoie - Truffe Mahon.

Proposé par M. Henri Pepin secondé par M. J. Mahon que les rapports du Maire constatant l'exécution des trois règlements ci-dessus mentionnés soient reçus & approuvés & inscrits dans les registres & déposés dans les archives du conseil & que les registres de rotation soient aussi déposés dans les dites archives.

Adopté unanimes

Proposé par M. L. P. de Courval secondé par M. J. Mahon que M. Henri Lavoie, J. Mahon Henri Pepin et M. le Maire, soient nommés pour recevoir & si y aurait moyen d'avoir un embranchement de la ligne du chemin de fer Le Grand Lac de se rendant jusqu'à dans notre Ville

Adopté

Que procède ensuite à la nomination de membres des comités suivants, savoir:

- Comité des Chemins
M. M. Albert Gagnon, F. L. Lalle, Henri Pepin
- Comité des Finances
Henri Lavoie, Truffe Mahon, L. P. de Courval
- Comité de Construction Publique
Henri Pepin, L. P. de Courval, Truffe Mahon

Proposé par M. L. P. de Courval
Secondé par M. Henri Pepin
Que M. le Maire et le secrétaire Trésorier soient autorisés à emprunter la somme de deux cents piastres pour régler le billet de M. la Banque Molson, signé par M. Michot Sec. Trésor. et M. Lalle Sec. Trésor.

22 Sept 1913

Une séance du conseil municipal de la corporation de la Ville d'Archambault tenue aux lieux & heures ordinaires des séances du dit conseil le 8 Septembre 1913 & de ce jour agourné au 15 Septembre 1913 & de cette dernière date agourné & ce jour le sept des Septembrs 1913, à laquelle dite séance sont présents le Maire & Messieurs les conseillers Trufflé Machu, L. P. de Courval Henri Laurier, Henri Popin, F. X. Labbé & Albert Lejeune, formant le quorum sous la présidence de J. E. Michot, le Maire.

Le compte des constructions rapporté par écrit est désire signer le nouveau.

Proposé par M. Trufflé Machu, secondé par M. Henri Laurier, que des soumissions soient demandées pour la construction d'un canal partant du coin du hangar de chez M. Eugène Gendron, traversant la rue jusqu'à chez M. Popin, comme suit savoir:

- 1° Soit un canal en pierre sèche de deux pieds de diamètre courant en pente de trois pouces, quelle à son extrémité supérieure.

- 2° Soit un canal en pierre de deux pouces, courant en largeur de trois pouces du même bout aussi de deux pieds carrés, coulé en bois de quatre par deux, tous les quatre pieds - avec des traverses de quatre pieds de long de 4 par 4 en cèdre à tous les quatre pieds aussi pour supporter le pontage. Le tout devant être couvert d'un minimum deux pouces de terre & être grillé à son extrémité supérieure.

Les dites soumissions devant être fournies d'ici au premier mercredi d'Octobre prochain.

Adopté
Proposé par M. J. Machu, secondé par M. L. P. de Courval que le compte des chemins soit arrêté & faire repasser le chemin au haut de la côte à l'état.

Et la séance se lève.

J. E. Michot

Maire

Albert Lejeune

Sec. Gen.

7 Octobre 1913

Une séance du conseil municipal de la corporation de la Ville d'Archambault, tenue aux lieux & heures ordinaires des séances du dit conseil le sept Octobre mil neuf cent treize, à laquelle séance sont présents J. E. Michot le Maire, Messieurs les conseillers L. P. de Courval, Henri Laurier, Henri Popin, Trufflé Machu, F. X. Labbé, formant le quorum, sous la présidence de J. E. Michot le Maire.

Les procès verbaux des dernières séances sont lus & adoptés.

Proposé par M. Henri Popin secondé par M. Henri Laurier que le compte de Honoré Blanchet pour 716.50 pour charrois & gravés dans les rues soit approuvé & payé.

Adopté.

Proposé par M. L. P. de Courval secondé par M. Henri Laurier que cette séance agournée à mercredi, le 14 Octobre courant.

Adopté

J. E. Michot
Maire
Albert Lejeune
Sec. Gen.

14 Octobre 1913

+ Henri Laurier

Une séance du conseil municipal de la corporation de la ville d'Archambault, tenue aux lieux & heures ordinaires des séances du dit conseil le sept Octobre 1913 & de ce jour agourné le 14 Octobre courant 1913, à laquelle séance sont présents Messieurs J. E. Michot L. P. de Courval, Albert Lejeune & F. X. Labbé, formant le quorum sous la présidence de J. E. Michot le Maire. J. E. Michot, présent comme suppléant comme en vote.

Il est constaté qu'les avis concernant les réunions de la liste électorale ont été régulièrement donnés & publiés.

Le conseil prend communication de plainte de M. Ferdinand Beauchêne concernant la liste électorale.

M. Beauchêne déclare qu'il retire sa plainte concernant le nom de M. Joseph Corrom. Sur requête du nommé M. Ferdinand Beauchêne demandant que les noms de Fossancari & Pelli soient

Basil

Basil & Ferdinand St. Armand (un religieux frère
Norvinder) sont ajoutés à la liste électorale.
Il est unanimement résolu que les dits deux nouveaux
sont ajoutés à la liste électorale, savoir celui de
F. & Basil comme rector à l'Hotel Dieu &
celui de Ferdinand St. Armand comme instituteur.

Secteurs est donnée d'une lettre de M^{rs} Hector
Gaudet réclamant de la part de Léonce Nacib, contre
cette corporation une pénalité de \$20.00 & \$50.00 de son
marge par les raisons mentionnées au dit lettre.
Laquelle réclamation est unanimement refusée par
le dit conseil.

Et la séance se lève.

Alfred
Président
Sec. G. L.

1913
4 Mars

A une séance du conseil municipal de la
corporation de la ville d'Archieville, tenue au lieu
ordinaire des séances du dit conseil le
cinq Mars au soir vers huit heures, à la quelle
séance ont pris part M^{rs} le Maire de la Ville &
M^{rs} les Conseillers L. O. de Camille, Henri Lacroix
Lacroix Mahon, Henri Pepin, F. de La Roche, Alfred
Gagnon formant le quorum avec la présence
de M^{rs} le Maire de la Ville.

Les procès verbaux des dernières séances sont
lus & adoptés.

Proposé par M^{rs} J. Mahon, secondé par M^{rs}
Henri Lacroix que le rôle d'évaluation soit
révisé tel que fait & préparé par les
tenus & qu'il soit adressé au dit évaluation
\$5.00 par feu & que le compte des dits évaluations
& celui du secrétaire soient au cours de
appropris & payés.

Proposé par M^{rs} J. Mahon, secondé par
M^{rs} Henri Pepin, que le contrat avec la compagnie
The Archibald Water & Power Company pour
l'éclairage des rues de la ville soit renouvelé

pour cinq ans à compter au plus de huit heures
par lumière de trente deux chandelles, ou ses
cinquante lumière, & que le maire & le secrétaire
travaillent soient autorisés à signer un contrat avec
la dite compagnie ci-dessus mentionnée lequel
contrat sera dû enregistré.

Adopté.
Proposé par M^{rs} Henri Pepin secondé par M^{rs}
Alfred Gagnon, que le maire & M^{rs} L. O. de Camille
& Henri Lacroix soient autorisés à choisir un des
plans soumis au conseil pour la construction
de l'Hotel de Ville & à l'accepter et à s'entendre
avec l'architecte pour en faire faire le dessin,
pourvu que le montant ne dépasse par celui
autorisé par le règlement.

Adopté.
Proposé par M^{rs} L. O. de Camille, secondé par M^{rs}
F. de La Roche que la somme de cinquante centes par
cent piestes soit prélevée sur tous les biens fonds
imposables de cette ville pour payer les dépenses
& les dettes de cette municipalité, & que ce règle-
ment soit passé à cet effet.

Adopté.
(Voir Règlement N^o 5, dans le livre de règlement.)
Proposé par M^{rs} Henri Lacroix secondé par M^{rs}
J. Mahon, que le paragraphe L. & K du règlement N^o 1
soit rapporté & qu'à partir du 1^{er} Janvier 1914
tout locataire payant loyer dans la ville paie une
somme de six centes par pieste par année & qu'il n'est
pas cinq centes par pieste sur le montant de loyer
larger il est plus de cinq piestes par année, mais
que le dit somme de cinq centes par pieste soit chargée
sur tout loyer excédant cinq piestes.

Sur tout baulange, barches, buander, la somme
de six piestes par année.

Sur toute personne qui ne réside pas dans la
ville d'Archieville & qui n'y possède pas de propriété
mais qui y travaille au moins un mois, ou plus
la somme de deux piestes par année.

Sur chaque étalon fait pour la route la
somme de dix piestes par année.
Sur toute personne exerçant telle occu-
pation, métier, simple & ne payant pas de
taxe.

Les impôts encaissés sur parcelles de dix pièces
pour chaque jour qu'il y aura telle infraction ou un
impersonnement de dix jours à défaut de paiement
- qui sera réglément soit par le conseil -

Adopté
Voyez Règlement N° 26, au tome de règlement

Proposé & unanimement résolu que le compte
de Los Ross pour 1913, le verse aux traitants ainsi
approuvé & payé - Et la séance se lève

Blanchet
Maire

Blanchet
Sec. Gen.

2 Dec 1913

A une séance du conseil municipal de la corpe-
ration de la ville d'Archiboque tenue aux 10 h
heure ordinaires des séances du dit conseil, le
doux décembre mil neuf cent treize, à laquelle sont
présents J. Michot Sec. Maire, et Messieurs
les conseillers J. Mahu, L. P. de Courval, Henri
Pepin, Henri Lacombe, F. L. Lalle, formant le
quorum, sous la présidence de J. Michot
Sec. Maire

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et
adopté.

Le comité des chemins fait rapport que les
comptes de Ephrem Monseau, Sec. Gen. des
bois pour travaux à l'agrandissement des
souds approuvés & payés, qu'il a remboursés par M.
L. P. de Courval s'il y a lieu.

Les comptes de Henri Blanchet pour bois
pour charbon de pain 1913-14 pour droit de
passage, reférés au comité des chemins.

Proposé par M. Henri Lacombe, Sec. Gen. par M.
Henri Pepin que M. le Maire & le conseil L. P. de
Courval soient autorisés à négocier les délimitations
de la ville, par un qui est rapporté par M.
de N. que la commission a payé à l'agent
financier un dépôt par N° 100-11, & que cette
séance s'ajourne au 9 décembre courant

Adopté

Blanchet
Maire

Blanchet
Sec. Gen.

4 Dec 1913

A une séance du conseil municipal de la corpe-
ration de la ville d'Archiboque tenue aux 10 h
heure ordinaires. Les séances du dit conseil, le deux décembre
1913 & la jour ajourne au 9 décembre 1913, à laquelle
sont présents J. Michot Sec. Maire & Messieurs
les conseillers J. Mahu, L. P. de Courval, F. L. Lalle,
Henri Pepin, Henri Lacombe formant le quorum
sous la présidence de J. Michot Sec. Maire.

Proposé par M. Henri Lacombe Sec. Gen. par M.
J. Mahu que M. le Maire & le secrétaire Lacombe
soient autorisés à excompter un billet de \$100.00
à la Banque Molson payable à 45 jours.

Adopté

Des procès-verbaux à la suite de l'entretien de che-
min, & bien lesquels ont été payés comme suit :

de chez Ephrem Blanchet fils à venir à l'église	
à Ephrem Lacombe fils pour le souven de	9.50
de l'église aux limites de la ville impayant	
Pétionville, en se servant de rouleau si possible	
à Ephrem Lacombe fils pour le souven de	4.50
de chez Ephrem Lacombe fils à venir au coin	
à Ovide Lacombe pour le souven de	2.50
des coins au cadron du 5 ^e rang de la Rue	
Quercus & Hector Pepin pour	35.00
	<hr/>
	\$ 158.00

Et la séance se lève

Blanchet
Maire

Blanchet
Sec. Gen.

9 Dec 1913

Travaux de comité des constructions.

Proposé par M. L. P. de Courval.

Approuvé par M. Henri Lacombe.

Que M. J. Mahu soit nommé président du comité.

Le comité rapporte progrès & approuve le
présent devant le conseil de la ville de Québec.
de l'Archiboque, de venir ici pour voir le dit
travaux au sujet de ses plans de l'hôtel de ville.

Président du comité des constructions

26 décembre 1914
 A une séance du conseil municipal de la corporation de la ville d'Actonville tenue le 26 décembre 1914, sous la présidence de M. J. Méthot, maire, et de M. Albert Gagnon, 1^{er} adjoint, et de M. H. Lamoignon, 2^e adjoint, ont été présents M. J. Méthot, maire, et de M. Albert Gagnon, 1^{er} adjoint, et de M. H. Lamoignon, 2^e adjoint, formant le quorum. Sous la présidence de M. J. Méthot, maire.

Il est proposé et adopté par le conseil municipal que les règlements suivants soient adoptés et publiés sous le titre de règlements :

Les commissions, plans et devis pour la construction de l'hôtel de ville sont déposés au comité des constructions pour qu'il en fasse rapport à la prochaine séance.

Adopté
 J. Méthot
 Maire
 H. Lamoignon
 Sec. Gen.

A la même séance il est proposé par M. L. P. de Courval, secondé par M. H. Lamoignon, que M. L. P. de Courval, le secrétaire, fasse un rapport au conseil sur le compte en billes pour la somme de deux mille quatre cents francs à payer dans le délai de six mois, pour payer l'acquiescement des taxes sur le sucre.

Adopté
 J. Méthot
 Maire
 H. Lamoignon
 Sec. Gen.

7 janvier 1915

A une séance du conseil municipal de la corporation de la ville d'Actonville tenue le 7 janvier 1915, sous la présidence de M. J. Méthot, maire, et de M. Albert Gagnon, 1^{er} adjoint, et de M. H. Lamoignon, 2^e adjoint, ont été présents M. J. Méthot, maire, et de M. Albert Gagnon, 1^{er} adjoint, et de M. H. Lamoignon, 2^e adjoint, formant le quorum. Sous la présidence de M. J. Méthot, maire.

Les procès verbaux des dernières séances sont lus et adoptés.

Proposé par M. Albert Gagnon, secondé par M. J. Méthot, que les comptes de M. J. Méthot, maire, pour 1914 soient déposés au comité des constructions pour qu'il en fasse rapport à la prochaine séance.

Adopté.

Proposé par M. J. Méthot, secondé par M. H. Lamoignon, que M. J. Méthot, maire, soit nommé pour surveiller l'acquiescement et aller y voir une fois par semaine, pour les conduites d'eau, et qu'il en fasse rapport au conseil au cas où il y a quelque travail urgent, soit nécessaire, le tout à une valeur de dix centimes par chaque heure de travail.

Adopté.

La liste des électeurs municipaux est soumise au conseil et adoptée.

Proposé par M. H. Lamoignon, secondé par M. J. Méthot, que la somme de deux mille quatre cents francs soit déposée au comité des constructions pour qu'il en fasse rapport à la prochaine séance, et que l'entrepreneur dépose un billet solvable et garanti au montant de mille francs, comme garantie que l'ouvrage sera commencé en temps et terminé avant le contrat, et que le maire et le secrétaire déposent un contrat à cet effet qui sera soumis au conseil.

Adopté.

Proposé par M. J. Méthot, secondé par M. L. P. de Courval, que si l'on a besoin au secrétaire, trésorier ou commis de 40 francs pour le surcroît d'ouvrage que l'incorporation de la ville lui a occasionné, qu'il lui soit alloué le même salaire.

23
 Amende par
 résolution de
 3 Mars 1904
 sur le montant
 dans les deux
 termes de
 la note.
 collection de
 recettes & non
 plus de la
 des recettes de
 l'aqueduc
 J. L. L.
 Sec. Gen.

pour l'année courante, savoir 110.00 à partir
 du 1^{er} Janvier 1904 au 1^{er} Janvier 1905 avec en
 plus cinq pour cent de commission pour la
 collection des recettes & compris la collection
 des recettes de l'aqueduc.

Adopté

Et la séance se lève

Chabot
 Maire
 Chabot
 Sec. Gen.

Election du 11 Janvier 1904

L'assemblée annuelle des électeurs municipaux de la corporation de la ville d'Atchabaska, tenue au lieu ordinaire des séances du conseil pour l'élection des conseillers à élire pour le quartier Ouest de la dite ville, le vingt janvier mil neuf cent quatre, étant le jour fixé par la loi, à dix heures de l'avant midi, sous la présidence du conseiller Hédard Picher, Président en officie, j'ai ouvert l'assemblée & j'ai reçu les élections présents de nommer les personnes qu'ils désiraient choisir en remplacement de M^{rs} Henri Lacombe & Henri Pepin tant de charge.

Il a été proposé par Messieurs J. B. Mistot, Clovis Paul, Ulric Maken, Honoré Roussin, J. S. Dancet, F. L. Lacombe, Oleson Pepin, J. B. Pichard.

Que Henri Lacombe protestataire & Henri Pepin marchand, tous deux de la ville d'Atchabaska soient nommés conseillers pour le quartier Ouest de la dite ville d'Atchabaska.

Une heure s'étant écoulée depuis l'ouverture de l'assemblée & n'y ayant que deux conseillers à élire & n'y ayant pas d'opposition à l'insertion de leurs noms en nomination, j'ai en conséquence proclamé & déclaré élus, les conseillers pour le quartier Ouest de cette ville d'Atchabaska M^{rs} Henri Lacombe protestataire & Henri Pepin

marchand tous deux de la dite ville, & j'ai déclaré l'assemblée close.

Chabot
 Président d'élection

1904
 16 Janvier

A une séance du conseil municipal de la corporation de la ville d'Atchabaska tenue ce vingt Janvier mil neuf cent quatre & durant laquelle par un vote donné à tous les membres du dit conseil tel qu'il appert au certificat & à vis donné par le Secrétaire Lacombe, à laquelle séance sont présents M^{rs} J. B. Mistot Maire, L. P. Dancet, J. B. Maken, Albert Lacombe & L. B. Lacombe Henri Lacombe & Henri Pepin, conseillers, formant le quorum.

Il est proposé par M^{rs} Henri Lacombe & secondé par M^{rs} J. Maken.

Que les débentures émises par la corporation, en vertu de règlement N^o 2, soient données en gage à la Banque Molson, comme garantie collatérale de la somme de deux mille piastres qu'elle a avancées pour payer l'aqueduc des Réservoirs fins du Sacré-Cœur, sans toutefois que ce gage puisse empêcher la négociation de bons ou débentures en par la corporation remettant à la dite banque Molson sur le produit du dit emprunt la dite somme de deux mille piastres; la corporation s'engageant en outre à déposer au bureau de la dite banque le produit total de son emprunt de cinq cent mille piastres jusqu'à ce qu'elle en ait besoin pour les fins prévues dans ses différents règlements et ce au plus généralement payé par la banque dans son département d'épargne.

Adopté unanimement

Chabot
 Maire
 Chabot
 Sec. Gen.

1904
3 Février

A une séance du conseil municipal de la corporation de la ville d'Arthabaska, tenue aux lieux et heures ordinaires des séances du dit conseil, mensurant le trois février mil neuf cent quatre, à laquelle séance sont présents M. Michel son maire et MM. les conseillers L. P. de Courval, Trufflé Mahan, Henri Pepin, Henri Lacroix, F. X. Lalle et Alfred Gagnon prenant le quorum sous la présidence de M. Michel son maire.

Les procès-verbaux des deux dernières séances sont lus.

Il est proposé par M. L. P. de Courval secondé par M. J. Mahan que le procès-verbal de la séance du 25 septembre dernier soit amendé en retranchant dans les deux dernières lignes les mots suivants: collection des recettes y compris collection des recettes de l'équiduc.

Les procès-verbaux ci-dessus sont adoptés avec l'amendement ci-haut.

Après des renseignements appropriés de MM. le Maire les résolutions suivantes sont lues et adoptées:

Les citoyens de la ville d'Arthabaska ont apprécié avec chagrin la mort de la Grande Dame Inge Grant.

Plus que tous les autres décès récents, ils déplorent sa mort et se félicitent d'avoir pu lui rendre un honneur si digne au regard de leur ville. Ils accablent surtout de sa sépulture, en cette circonstance, le zèle déployé par Mgr Grant pour aider à la fondation et au développement des institutions qui font l'honneur de notre ville.

Il se fait un devoir et nous en sommes sûrs de continuer à encourager paisiblement les personnes qui travaillent de près ou de loin, pour uniquement travailler à l'éducation des jeunes au soulagement des pauvres et des malheureux.

Les citoyens d'Arthabaska sont heureux de savoir que avant sa mort Mgr Grant avait choisi son successeur. C'est pour eux la certitude que le bien va continuer par l'énergie défendue de continuer encore, maintenant qu'il n'est plus.

Les citoyens de cette ville en exprimant les regrets que leur cause ce décès, saluent avec joie l'avènement au trône épiscopal de ce diocèse de

Mgr. Blamand.

Ils le prient de vouloir bien accepter avec leurs sentiments les hommages respectueux, l'expression sincère de leur dévouement.

Michel

Maire

Trufflé Mahan Sec. 1^{er}

Proposé par M. Henri Lacroix secondé par M. Trufflé Mahan que le salaire des secrétaires soit fixé à la somme de deux cent cinquante francs par année à partir du premier janvier mil neuf cent quatre au premier janvier mil neuf cent cinq, sans qu'il ne puisse rien ni servir autre chose pour tout l'espace de la durée.

Pour la motion

Henri Lacroix

Trufflé Mahan

Alfred Gagnon

Henri Pepin

Motion adoptée sans discussion

Proposé par M. Trufflé Mahan secondé par M. Henri Lacroix que M. Henri Pepin soit autorisé à acheter les matériaux nécessaires pour les trottoirs en devant pas dépasser 15.000 francs pour le moment, et aussi les matériaux nécessaires, de la part de la municipalité, à acheter les brosses nécessaires pour l'entretien des chemins d'usage commun, trois brosses et que les autres personnes des dits chemins soient obligés de ramener les dites brosses devant l'école.

Est la lecture de lire

Michel

Maire

Trufflé Mahan Sec. 1^{er}

1904

2 Mars

A une séance du conseil municipal de la Corporation de la ville d'Arbuthot, tenue au lieu & heure ordinaires des séances du dit conseil mercredi le deux Mars mil neuf cent quatre à laquelle séance sont présents M^r Mitchell Sec. Maire & Messieurs les conseillers Messieurs Samin, Henri Pepin, L. P. de Courval, Tauffel, Mahon, formant le quorum, sous la présidence de M^r le Maire.

Le projet voté de la dernière est lu et adopté.

Proposé par M^r Henri Laroche, secondé par M^r J. Mahon que le compte de J. W. Guimond pour \$196.25 soit referé au comité des finances et celui de Ludwig Beauchamp pour \$9.17 pour une borne à chemin soit approuvé & payé.

Adopté.

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de Monsieur Beauchamp. Le conseil décide de remercier le Comité de cette ville d'avoir adopté une résolution de cordialité à l'occasion de la venue de M^r Guimond. Il exprime le joie qu'il a eue de recevoir pour lui-même les félicitations & les souhaits d'Arbuthot.

Un projet relatif à la nomination des membres du comité de l'aqueduc dont le résultat est le suivant: M^r Henri Samin, M^r Henri Pepin, M^r L. P. de Courval, ce dernier étant nommé président du dit comité. Proposé par M^r L. P. de Courval, secondé par M^r Tauffel Mahon que le comité des chemins soit libéré de choisir l'espèce de bois pour les trottoirs soit en planche ou en épinette de manière à faire les meilleurs trottoirs.

Adopté.

Proposé par M^r L. P. de Courval, secondé par M^r Tauffel Mahon.

Attendu qu'il est prévu par le règlement M^r 7 que cette corporation a le droit d'arrêter l'eau dans les cas de nécessité comme suit, savoir:

Section 8: Nulle personne ne pourra, ou se servir de l'eau de l'aqueduc, dans la dite ville, pour des fontaines privées ou pour des tuyaux d'arrosage ou pour des matériaux de construction, à savoir

que telle personne n'ait préalablement obtenu la permission du comité de l'aqueduc ou du Secrétaire-Trésorier de ce conseil.

Section 13: Le Maire, le président du comité de l'aqueduc, un employé ou le secrétaire-Trésorier aura le droit en tout temps, d'ordonner aux personnes possédant des usages, abouements ou blets la fermeture des abcs ou abouements en tout temps en cas de "dette d'eau", ou pour autre nécessité publique, sans payer aucun dommage ou indemnité, aucune partie du coût de l'abouement & ce n'est la quote part de l'abouement pour le temps de l'arrêt, et ce aux frais du propriétaire.

Section 14: des fontaines, jets d'eau, ou tuyaux d'arrosage ne seront appropriés d'eau qu'à la discrétion du président du comité de l'aqueduc, du Maire, ou du secrétaire-Trésorier, qu'ils appartiennent à des particuliers ou à des édifices publics.

Attendu que l'on constate qu'une dette d'eau se fait sentir non seulement ici mais dans toute la province et qu'il conviendrait que chacun ne s'impose que dans les cas de nécessité.

Attendu que les patrons du collège ne sont nullement nécessaires et qu'il faut mieux maintenir les industries de la ville, que les lieux d'agrément du collège, qui n'ont aucun droit d'aillure, d'arriver l'eau gratuite ou non.

Ce conseil prie les Représentants Français du Société de patroner bien faire les tuyaux descendant à leurs patrons et le tuyaux d'arrivée touchant leur étang artificiel pour cette année, sauf à les re-mettre l'année prochaine aux conditions que ce conseil voudra bien leur fixer. Adopté. Est la séance de loi.

J. B. Mitchell
M^r Sec.

Henri Pepin
M^r Sec.

6 avril 1904

A une séance du conseil municipal de la corbo-
ration de la ville d'Ulkebarke tenue à
lune et heure ordinaires des séances du dit conseil
municipal le samedi 3 avril 1904, à laquelle se
trouvaient présents Messrs le Mayor, les conseillers,
Messrs Maken, et le Scribe Albert Gagnon. L'ordre du jour était le
suivant: -

Le procès verbal de la dernière séance est lu et
adopté.

Proposé par Mr. J. Maken -
Secondé par Mr. E. J. Labbe,
Que le cantonnement fourni par le Service Gé-
ographique comme contour du territoire de la
Pêche soit déclaré étendu et que même l'enceinte
traverse du dit territoire de la Pêche soit
sa propriété relativement au dit cantonnement,
et que le cantonnement fourni par le dit Se-
rvice Géographique, la somme de \$1000 par une
baie de la rive de la rivière de la Pêche
à l'Occident Company, daté le 18 mars 1904 soit
accepté comme arrêté de la portion du dit ter-
ritoire aux fins et places du son cantonnement
sur la Pêche -

Adopté

Des demandes de certificats pour licence d'hôtel
sont présentées par Mr. M. Pierre et M. Maken
et Edmond Perrault.

Monsieur M. Maken présente son certificat et
fait une déclaration que les signatures abso-
lues de dit certificat sont les signatures des
dites personnes chargées en sa présence.

Monsieur Edmond Perrault présente aussi son
certificat et une déclaration que toutes les signatures
apparaissant sur le dit certificat sont les signatures
des dites personnes chargées en sa présence.

Proposé par Mr. Edmond Perrault
Secondé par Mr. E. J. Labbe
Que le certificat de Mr. M. Pierre Maken et M.
Maken pour licence d'auberge soit
confirmé les dites Mr. M. Maken et Edmond
Perrault soient informés à ce sujet.

Adopté

Proposé par Mr. Albert Gagnon
Secondé par Mr. E. J. Labbe
Que le certificat de Mr. Edmond Perrault
pour licence d'auberge soit confirmé le
dit Edmond Perrault etant informé en
tout point à ce sujet.

Adopté

Proposé par Mr. H. J. Maken
Secondé par Mr. Pierre Maken
Que une portion qui s'étend dans la rue, au
sud de la rue de la Pêche, soit achetée par
la ville jusqu'à la clôture occupée par
Edmond Perrault, le dit terrain de quatre
mètres de large.

Adopté

Proposé par Mr. Pierre Maken
Secondé par Mr. Maken
Que cette séance soit ajournée à mercredi pro-
chain le 15 avril.

Adopté

Edmond Perrault
Maire

Albert Gagnon
Scribe

15 avril 1904 Le mardi soir mil neuf cent quatre étant finis les
affaires du soir et une heure s'étant écoulée depuis
l'ouverture de la séance et n'y ayant de présent
dans la salle du dit conseil que les conseillers
Maken et E. J. Labbe, cette séance est ajournée par
les dits à mercredi prochain le 20 avril 1904.

Edmond Perrault
Maire

20 avril 1904 A une séance du conseil municipal de la corporation de
la ville d'Ulkebarke tenue aux heures ordinaires
des séances du dit conseil le 20 avril 1904 et de
cette séance au mardi soir 1904 et de la dernière
séance ajournée au 20 avril 1904, à laquelle se
trouvaient présents Messrs le Mayor, les
conseillers, Messrs Maken, Pierre Maken, Edmond
Perrault, H. J. Maken, Albert Gagnon et E. J. Labbe.

présent le rapport sur la présidence de l'ancien L. P. de la Ville d'Aschabooka. Lecture est donnée de la résignation de L. P. de la Ville d'Aschabooka.

Proposé par M. Henri Lamin, secondé par M. Henri Pepin que la résignation du conseiller L. P. de la Ville d'Aschabooka soit renvoyée au prochain conseil.

Lecture est donnée des commissions offertes par M. L. C. A. Orzech et H. P. Christianus pour la détermination de 825.000 de cette corporation.

Il est proposé, par conseiller Truffe Mahon, secondé par conseiller Henri Pepin

que la commission de l'ancien arch. P. Christianus de la somme de sept cent mille francs pour la construction de la route de la ville d'Aschabooka, soit acceptée pour la route de la ville d'Aschabooka, en accordant le reste par mille francs (25.000) de la colonisation de la ville d'Aschabooka, sous la forme de deux règlements passés par le conseil de la ville d'Aschabooka, soit acceptés, soit refusés, à l'effet d'obtenir 2.500.000 francs de la colonisation de la ville d'Aschabooka, et d'acheter l'agriculture des terres de la ville d'Aschabooka, au total de 12.000 francs, conformément à l'acte de la ville d'Aschabooka, et d'acquiescer à l'acte de la ville d'Aschabooka, et d'acquiescer à l'acte de la ville d'Aschabooka.

Adopté à l'unanimité.

[Signature]

[Signature]

4 Mai 1904. Le quatre mai mil neuf cent quatre, étant huit heures du soir et une heure d'attente écoulée depuis l'ouverture de la séance, il y avait de présents dans la salle de dit conseil que les conseillers F. X. Labbe et Henri Pepin cette séance est organisée par ces deux au neuf mai courant.

[Signature]
Sec. Gen.

9 Mai 1904. A une séance du conseil municipal de la corporation de la ville d'Aschabooka tenue aux lieux et heures ordinaires des séances du dit conseil le quatre mai 1904, y de ce jour organisée au 9 mai 1904, à laquelle séance sont présents J. B. Melhot Sec. Maire Messieurs les conseillers Henri Lamin, Henri Pepin, Adolphe Lefevre, F. X. Labbe, formant le quorum.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Proposé par M. Henri Lamin, secondé par M. Henri Pepin que le certificat de Oscar Rumpf comme entrepreneur soit confirmé, en paiement du total de 225.000.

Adopté.

Proposé par M. Henri Lamin secondé par M. Henri Pepin que la résignation du conseiller L. P. de la Ville d'Aschabooka, présentée devant ce conseil soit renvoyée au prochain conseil, le même que le compte de l'administration pour l'année écoulée à l'école de Manfort.

Adopté.

Et la séance se lève

[Signature]

[Signature]

Sec. Gen.

11 Juin 1904. A une séance du conseil municipal de la corporation de la ville d'Aschabooka tenue aux lieux et heures ordinaires des séances du dit conseil, le premier juin 1904, à laquelle séance sont présents J. B. Melhot Sec. Maire et Messieurs les conseillers Henri Lamin, Henri Pepin, Truffe Mahon et F. X. Labbe formant le quorum.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Proposé par M. Truffe Mahon secondé par M. F. X. Labbe, que la résignation de M. L. P. de la Ville d'Aschabooka soit refusée.

Adopté.

Proposé par M. Henri Lamin secondé par M. Truffe Mahon que les comptes de Orlans Gaudich pour 812.80, J. B. Melhot 1.00, M. Lefevre 1120.

Philippe Blain #378. Albert Beauchamp #3747, Valère
Colantoni #31 #10^e séance approuvé & payé.
Adopté.

Et la séance se lève.

Blain
Maire
Philippe Blain
Sec. Gen.

1904
6 juillet

A une séance du conseil municipal de la Corporation de la Ville d'Arthabaska, tenue aux lieux ordinaires des séances du dit conseil, le sixième jour 1904, à laquelle séance sont présents M. Mackay Sec. Maire et Messieurs les conseillers Eugène Mackay, Henri Pepin, Albert Gagnon & K. Labbé formant le quorum.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu & adopté.

Proposé par M. J. Mackay secondé par M. K. Labbé, que les comptes suivants, pour travaux de chemin & trottoirs sont approuvés & payés, savoir: Valère Colantoni \$15.25, Alfred Laroché 7.10, Paulin #6.25, J. Laroché #4.90, C. Blain 7^e, Denis Poiré 2.50, Bernard Grotan 4.00, Ovide Lemieux #4.00, Pepin & Mackay #11.19, J. N. & Laroché 90^e.

Adopté.

Communication est donnée d'une lettre du Père Frém du Sacré-Coeur, relativement à leur départ de la ville.

Proposé par M. Henri Pepin

Secondé par M. Eugène Mackay

Que le Conseil de la ville d'Arthabaska regrette infiniment la décision prise par la Communauté des Révérends Frères du Sacré-Coeur de transporter leur Collège Commercial à Victoriaville.

Que les citoyens de cette ville se sont imposés de grands sacrifices pour fonder cet institut et le maintenir prospère, et qu'ils sont bien étonnés

qu'une telle décision ait pu être prise par une communauté religieuse soumise à l'Église Catholique en face des engagements pris par elle dans l'acte passé devant M. le C. de la Côte, notaire le 18 novembre 1877 et que l'acte passé devant le même notaire le 4 juillet 1876.

Que si cette décision est maintenue, le Conseil mette temporairement à la disposition des Commissaires d'Écoles la somme actuellement en construction comme Hotel de Ville pour y installer immédiatement une académie laïque sous la direction des dits Commissaires et sous la surveillance du Curé de la paroisse, et que cette corporation soit de plus chargée à s'imposer de nouveau les sacrifices nécessaires pour fonder cette académie et la maintenir sur un pied égal aux premières institutions commerciales des pays et à recevoir des élèves étrangers.

Que copie des présentes résolutions soient transmise à Son Excellence M. J. D. Barette, à La Grande-Pierre, M. G. Bureau, au Supérieur Général de l'ordre des Révérends Frères, au Provincial du Canada, au Directeur d'Arthabaska, au Conseil de l'Instruction publique et aux Commissaires d'Écoles d'Arthabaska.

Adopté.

Et

Et la séance se lève.


 Sec. Gen.

1904
27 Janvier

à une séance spéciale du conseil municipal de la
 corporation de la ville d'Archambault, tenue ce vingt
 sept janvier mil neuf cent quatre, et durants laquelle
 par un avis donné à tous les membres du dit con-
 seil, tel qu'il appert au certificat ci-dessus donné
 par le secrétaire, à laquelle séance sont présents J.
 Michot Sec. Maire et Messieurs les conseillers J. P.
 Michot, Henri Pepin, Henri Larue, Albert Laguerre
 & F. X. Leduc, formant le quorum sous la présidence
 de M. le Maire.

Il est proposé par M. Henri Pepin, secondé par
 M. J. P. Michot.

Que ce conseil est disposé à aider à un éta-
 blissement industriel et notamment une manu-
 facture de meubles, située en tout ou en partie sur
 cette municipalité ou dans les environs, entreprise
 ou construite par une compagnie constituée en
 corporation qui aura fait preuve de sa solvabilité
 en prenant et conservant des actions dans la
 compagnie favorisée pour cet objet, et - cette
 fois la corporation s'engage à souscrire au
 faveur de la dite compagnie un montant de
 vingt mille piastres d'actions payable sur
 temps & lieux fixés par les règlements de ladite
 compagnie, et sujet, quant à la surveillance
 à donner par le conseil dans la dite compagnie
 à telles conditions quant au nombre de directeurs
 auquel le conseil pourra avoir droit.

Adopté

Proposé par M. Henri Larue,
 secondé par M. F. X. Leduc.

Que M. George Spinard, marchand
 soit nommé pour remplacer M. J. P. Michot
 comme constructeur, & qu'ordre soit donné
 aux deux autres constructeurs Edmond Vallière
 & Johnny Mesnard, de procéder à la
 revision du rôle d'evaluation.

Adopté

Et la séance se lève


 Sec. Gen.

2 Août 1904

Le trent Août mil neuf cent quatre, il est huit heures
 du soir et une heure d'attente écoulée depuis l'ouverture de
 la séance, et n'ayant de présents dans la salle du
 Conseil que J. P. Michot Sec. Maire & Messieurs les conseillers
 J. Michot Henri Larue, cette séance est ajournée à samedi
 le vingt Août courant.


 Sec. Gen.

9 Août 1904

A une séance du conseil municipal de la corporation
 de la ville d'Archambault, tenue ce neuf Août mil neuf cent
 quatre, un lieu & heure indéterminés des séances du dit con-
 seil, à laquelle séance sont présents J. P. Michot Sec. Maire
 & Messieurs les conseillers J. Michot, Henri Pepin, Albert
 Laguerre, & F. X. Leduc, formant le quorum.

Les procès-verbaux des dernières séances sont lus
 & adoptés.

Proposé par M. J. Michot, secondé par M. Henri
 Pepin, que le maire soit autorisé à signer un contrat avec
 le constructeur de l'Hotel de ville pour finir le premier
 étage dudit Hotel de ville, & employer cette somme de dix
 mille piastres (\$2500) que le maire soit autorisé à
 conclure avec la Archambault Water & Sewer Co. pour faire
 installer dans la ville les fils nécessaires pour la
 dernière étirer.

Adopté

Proposé par M. Henri Pepin, secondé par M. J. P. Michot
 que les comptes suivants soient approuvés et
 payés, savoir: Valérie Cloutier \$11.51, Denis Poiré
 \$1.00, Bernard Cloutier \$3.12, Edmond Vallière \$13.00
 Albert Proulx \$1.00, P. J. Gagnon \$1.00, ainsi que pour
 ornements au pont & au chemin, suivant comptes
 détaillés.

Adopté

Et la séance se lève


 Sec. Gen.

2. 7 Sept 1904

Le sept septante huit neuf cent quatre étant
huit heures quinze de soir et plus d'une heure s'est
écoulée depuis l'heure de l'ouverture de la séance. et on a ouvert
de présents dans la salle du conseil que J. B. Mitchell des
Mans et Miss les conseillers Henri Pepin et J. H. Labbe.
Celle séance est ajournée par un deux derniers à
vendredi, le neuf Septembre courant, à sept heures PM

Henri Pepin
Sec. Gre

9 Sept 1904

A une séance du conseil municipal de la corporation de
la ville d'Urbahaska tenue au lieu et heure ordinaires de
séances du dit conseil le sept Septembre 1904 et de ce jour
ajournée aujourd'hui ce neuf Septembre 1904, à laquelle
séance sont présents M^r le maire J. B. Mitchell et Miss les
conseillers J. Mahon Henri Pepin, Henri Pepin, pré-
sident le quorum sans la présence de M^r le maire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Proposé par M^r Henri Pepin
Sec^d par M^r Henri Pepin

Sur la corporation de la ville d'Urbahaska pour et
servir dans la compagnie "The Western Lumbering Ter-
ritory manufacturing company, incorporé par lettres patentes
de cette Province et ayant son siège d'apparence en la ville
d'Urbahaska, 400 actions au montant de \$80,000 chacune
à qui après de payer les dites actions, la corporation de la
ville d'Urbahaska soit autorisée à emprunter au
moyen de debentures la somme de \$20,000 à 5%
d'intérêt par an avec 1% d'amortissement par an, pour
une terme de 30 ans et huit mois dixième, et qu'un
replément soit passé à cet effet.

Adopté

Proposé par M^r Henri Pepin, secondé par M^r Henri Pepin
de un ensemble de tous les électeurs municipaux
propriétaires de biens fonds soit convoqués pour un
avis public, signé par le maire, pour le quatorzième
jour d'Octobre prochain, à 10 heures d. m., à l'Hotel de
Ville dans la dite ville d'Urbahaska, pour que le
replément ci-dessus soit soumis à l'approbation
des électeurs de cette ville.

Adopté

En replément
no 7, page
37, du livre de
replément

Proposé par M^r Henri Pepin, secondé par M^r J. Mahon
que la liste des votes pour la ville soit déposée en deux
heures de notation, l'une comprenant le quartier Nord
et l'autre le quartier Est et le quartier Ouest.

Adopté

Proposé par M^r J. Mahon secondé par M^r Henri Pepin
que M^r Valis Cloutier soit engagé par cette corporation
à assurer de dix huit piastres par mois, loge, éclairage et
chauffe en hiver en plus de dit Valis Cloutier pour
l'entretien des bureaux du conseil, savoir: salle du conseil,
salle des comités, salle de concerts et des réunions, des lectures,
de l'agriculture et généralement de tous les travaux appor-
tenant à la corporation.

Adopté

Proposé par M^r Henri Pepin, secondé par M^r Henri Pepin
que les comptes de G. Thibault 1887 pour travaux de
Philip Girard 50^{ts} pour avoir été le billot, dans la
chambre soient approuvés et que le compte de
Preceptes du Bureau soit remis au prochain mois.

Que M^r Henri Pepin soit nommé auditeur des
livres de cette corporation, auditions devant être faite
pour la séance du mois d'Octobre.

Adopté

Proposé par M^r Henri Pepin, secondé par M^r Henri
Pepin que cette séance soit ajournée à mardi prochain
le 13 Septembre pour avoir des nominations pour la
construction des fourneaux à l'Hotel de ville savoir
deux fours avec une porte de 40 pieds et les accessoires
nécessaires de premier ordre.

Adopté

J. B. Mitchell
Maire
Henri Pepin
Sec. Gre

Un replément
no 10, page
42, livre de
replément

1904
13 Sept

A une séance du conseil municipal de la corpora-
tion de la ville d'Urbahaska tenue au lieu et heure
ordinaires des séances du dit conseil le 7 Septembre 1904
et de ce jour ajournée au 9 Septembre 1904 et de ce jour
ajournée au 10 Septembre 1904, à laquelle
séance sont présents J. B. Mitchell le maire

Messieurs les conseillers Sieffle Mahieu Henri Lenoir
Henri Pepin L. X. Labbe, formant le quorum sous
la présidence de M. Le Maire

Proposé par M. L. X. Labbe, secondé par M. Sieffle
Mahieu que la soumission de M. Albert Blanchon
pour la construction des deux ailes de l'hôtel de
ville est acceptée aux prix & conditions mentionnées
dans la dite soumission

(Valoir l'adjudication par le conseil municipal de la ville)

Est la séance se lève

Adopté

Blanchon

Maire
Sec. Gen.

4 octobre 1904

Assemblée des électeurs municipaux de la ville
d'Arthabaska tenue dans la dite ville à l'hôtel
de ville aux heures et heures d'après dans l'après midi pour
telle assemblée, mardi le quatre octobre 1904, la
quelle assemblée présidée par M. Sieffle Mahieu
Maire de la dite ville, afin de prendre en consi-
deration le règlement No. 2 de la dite corporation
concernant l'acquisition de 8 acres pour achalandage
dans la compagnie The Western Lumber and
Furniture Manufacturing Co.

Lecture du dit règlement est donnée aux électeurs
avant que les avis et la publication d'avis.

Il est proposé par Ferdinand Blanchon, Pierre
Renouf, Léon Brunelle, Frédéric, Paris, Edmond
Andréon, Ernest Blanchet, trois électeurs municipaux
propriétaires de biens fonds dans la dite
ville que le présent règlement soit soumis au
vote des électeurs.

En conséquence & résolution, M. Sieffle Mahieu, pré-
sident de cette assemblée décide que le vote
des électeurs municipaux propriétaires de biens
fonds concernant l'approbation ou la désappro-
bation du présent règlement, sera pris: et le jour
vendredi et samedi 10 et 11 octobre prochains,
à dix heures du matin pour prendre le vote
des électeurs, et ce, à l'hôtel de ville dans la dite
ville d'Arthabaska.

Bonne nuit au Secrétaire-Trésorier de l'Assemblée mun-
cipale de la dite ville et à ses collègues.

Blanchon
Maire

14, 1904
5 Octobre

À une séance du conseil municipal de la Corporation
de la ville d'Arthabaska tenue aux heures ordinaires
des séances du dit conseil, mercredi le cinq Octobre 1904
à laquelle séance sont présents M. Le Maire M. Sieffle Mahieu et
Messieurs les conseillers Sieffle Mahieu, L. X. Labbe, Albert
Gagnon, Henri Pepin et P. Le Maire, formant le quorum
sous la présidence de M. Le Maire.

Les procès-verbaux des dernières séances sont lus et
adoptés.

On procède ensuite à la révision de la liste électorale
selon la Résolution de M. Le Maire du 27 septembre 1903.

Il est proposé par M. L. X. Labbe, secondé par
M. Sieffle Mahieu que le nom de M. Gustave Ovesant soit
ajouté à la liste électorale.

Adopté

Proposé par M. L. Gagnon secondé par M. L. X. Labbe que
les comptes suivants soient approuvés & payés savoir:
P. Blanchon 160 (Arthabaska 1904), Edmond Vallée payeur
#3.85, Vincent Lavoie #1.0, Ludger Blanchon #20.12,
Lincoln Biron #2.46, Alex. Gobe #1.0, Carl Lavigne #12.72
Prop. de la Coping #1.0, Albert Picard #12.34, Ludger
Blanchon #1.57, Albert Blanchon 50^{ts}, Louis Lavigne
70^{ts}, Edo. Lavoie #2.10, Alfred Lavoie #1.75, Valère
Blanchon #6.14, #2.80, #6.25

Adopté

Proposé par M. Henri Pepin secondé par M. Sieffle Mahieu
que le bail fait par ce conseil au Gouvernement Provi-
sional de deux chambres, dans l'hôtel de ville pour le loca-
tion de l'apart des terres de la Couronne, au prix de quinze
centimes (#15.00) par mois, & compris l'eau, chauffage et
entretien, ainsi que l'usage d'un sout, pour l'espace
de cinq ans, est ratifié. M. Valère Blanchon con-
voquant par ses présents à l'entretien dans la dite
chambre à raison de cinquante centimes par
appartement.

Adopté

ainsi que
le bail

Proposé par M^r L. P. de Courval, secondé par M^r Henri Papié, que ce conseil s'aggrave au quinzé Octobre courant, et que dorénavant les séances de conseil soient tenues dans la salle attribuée pour les séances dans l'Hotel de Ville.

Adopté

Proposé par M^r L. Mahu secondé par M^r F. X. Lalle, que M^r Valer Colantoni soit autorisé à venir à se procurer le bois pour terminer le logement dans le sous-sol de l'Hotel de Ville, à engager des ouvriers pour travailler sur lui, mais qu'il ne conviendrait aucunement d'arrêter sans un refus au moins.

Adopté

Et cette séance est ajournée au 15 Octobre courant

Beaulieu
Maire
Charles Lalle
Sec. Gen.

Spécial du
10 Octobre 1904
approuvé rap
port de rotation
replumant 8-9

A une séance spéciale du conseil municipal de la Corporation de la Ville d'Arichabamba, convoquée par avis donné à tous les membres du conseil, dans le but de recevoir le rapport du service sur la rotation du replumant 8-9, à laquelle séance sont présents M^r Michot Sec. Maire et Messieurs les conseillers Trufflé Mahu, F. X. Lalle, Albert Gagnon, et Henri Lacombe formant le quorum.

Proposé par M^r L. Mahu, secondé par M^r F. X. Lalle sur le rapport du maire produit ce jour, constatant l'approbation du système de replumant 8-9 et des arrangements qui ont été pris et approuvés à l'occasion de la rotation de ce conseil et déposés dans les archives du conseil, et que le registre de rotation soit aussi déposé dans les dites archives.

Adopté
Beaulieu
Maire
Charles Lalle
Sec. Gen.

Spécial
11 Octobre 1904
avis convoqué
Lalle de la 6^e
M^r Michot Sec. Maire

A une séance spéciale du conseil municipal de la Corporation de la Ville d'Arichabamba, tenue ce onze Octobre 1904, à l'Hotel de Ville, à laquelle séance tous les membres du conseil sont présents, savoir M^r Michot Sec. Maire et Messieurs les conseillers Trufflé Mahu, L. P. de Courval, Albert Gagnon, F. X. Lalle, Henri Papié, Henri Lacombe, sous la présidence de M^r de la 6^e.

Proposé par M^r L. P. de Courval, secondé par M^r Albert Gagnon.

Que M^r Trufflé Mahu soit nommé secrétaire pour assister ce conseil dans la compagnie "The Eastern Township Furniture Manufacturing Company".

Adopté

Et la séance est levée.

Beaulieu
Maire
Charles Lalle
Sec. Gen.

15 Oct
pour replumant

A une séance du Conseil municipal de la Corporation de la Ville d'Arichabamba, convoquée par avis spécial donné à tous les membres du conseil, tel qu'il appert par le titre du procès-verbal tenu sur l'original du dit avis, laquelle séance convoquée dans le but de prendre en considération les sept avis suivants: 1^{er} la proposition de la Ville d'évaluation, le projet de M^r Papié et Michot pour exemption de taxes. 2^o Compte à approuver, location de la grande Salle, considération du rapport de l'architecte, prélevement des taxes, modification pour l'acte du conseil, assurance sur la Station et dépêches générales des affaires. Laquelle dite séance tenue sur lieu et heure ordinaires de séance, le mardi le 7 novembre 1904 et à laquelle séance sont présents: M^r Michot Sec. Maire et M^r de Courval, L. P. de Courval, Albert Gagnon, F. X. Lalle, Henri Papié, Henri Lacombe, formant le quorum sous la présidence de M^r de la 6^e.

Les procès verbaux des dernières séances sont lus et adoptés.

Est sur plainte de M^r Louis Lacombe, l'ont proposé par M^r L. P. de Courval secondé par M^r Henri Lacombe sur l'évaluation des propriétés du dit M^r L. Lacombe portant les n^{os} 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 688, 689, 690, 691, 692, 693, 694, 695, 696, 697, 698, 699, 700, 701, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 717, 718, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 739, 740, 741, 742, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 786, 787, 788, 789, 790, 791, 792, 793, 794, 795, 796, 797, 798, 799, 800, 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 810, 811, 812, 813, 814, 815, 816, 817, 818, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 830, 831, 832, 833, 834, 835, 836, 837, 838, 839, 840, 841, 842, 843, 844, 845, 846, 847, 848, 849, 850, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 857, 858, 859, 860, 861, 862, 863, 864, 865, 866, 867, 868, 869, 870, 871, 872, 873, 874, 875, 876, 877, 878, 879, 880, 881, 882, 883, 884, 885, 886, 887, 888, 889, 890, 891, 892, 893, 894, 895, 896, 897, 898, 899, 900, 901, 902, 903, 904, 905, 906, 907, 908, 909, 910, 911, 912, 913, 914, 915, 916, 917, 918, 919, 920, 921, 922, 923, 924, 925, 926, 927, 928, 929, 930, 931, 932, 933, 934, 935, 936, 937, 938, 939, 940, 941, 942, 943, 944, 945, 946, 947, 948, 949, 950, 951, 952, 953, 954, 955, 956, 957, 958, 959, 960, 961, 962, 963, 964, 965, 966, 967, 968, 969, 970, 971, 972, 973, 974, 975, 976, 977, 978, 979, 980, 981, 982, 983, 984, 985, 986, 987, 988, 989, 990, 991, 992, 993, 994, 995, 996, 997, 998, 999, 1000.

Les experts de M^r Pepin et Michaud. Proposé par M^r L. P. de Courval secondé par M^r Henri Lacombe que le terrain et les bâtiments actuels soient évalués à \$10 000 et que les constructions dans les dites bâtisses soient évaluées à \$3 000 pendant dix ans pourvu que les dit^s Pepin et Michaud continuent à dépenser plus de \$3 000 tous mille piastres de salaire par année.

Adopté.

Proposé par M^r Henri Pepin secondé par M^r F. L. Lalli

Attendu que la Municipalité a pris sur ses charges l'entretien des chemins, la lumière électrique, les trottoirs, le salaire des secrétaires et du garçon, il soit prélevé une somme de cinquante et cinquante centimes par cent piastres pour subvenir aux dépenses générales de la Corporation de la Ville. Cet amendement soit passé à cet effet.

Adopté.

En conséquence il est ordonné et statué par règlement n^o 11, que le dit Conseil comme suit d'avant:

Règlement

Pour prélever la somme de cinquante centimes par cent piastres sur tous les fonds imposables de cette ville pour subvenir

aux dépenses générales de la Corporation de la Ville.

Une taxe de cinquante centimes par cent piastres soit imposée sur tous les biens fonds imposables de cette ville pour subvenir aux dépenses générales de la Corporation de la Ville.

L. Lacombe
Maire
Henri Pepin
Secrétaire

Proposé par Henri Pepin, secondé par Henri Lacombe

Que les assurances au montant de dix mille piastres sur l'Hotel de Ville soient assurées, et que le Maire et les membres du Conseil soient autorisés à prendre dans la Corporation de M^r L. P. de Courval une assurance pour une autre somme de dix mille piastres sur les membres de la Corporation et sur le dit Hotel de Ville, et que le conseil soit adjourné au 15 Mars courant.

Adopté.
L. Lacombe
Maire
Henri Pepin
Secrétaire

15 Mars 1904

Approuvé de la séance du sept Mars 1904 à ce jour
septième Mars 1904, à laquelle présents étaient
présents L. Lacombe, M. de Courval et Messieurs les conseillers
L. Michaud, F. L. Lalli, L. P. de Courval, Henri Lacombe, Henri
Pepin, présents le quorum sans la présence de M. de
Courval.

Proposé par M^r L. P. de Courval secondé par M^r Henri
Pepin

Que le rapport de l'auditeur soit referé de nouveau à
l'auditeur afin de constater s'il n'y a pas eu de sur
sur les comptes de billets et charges de tout au secrétaire.
Comis que de la somme de \$15 000 à M^r de Courval 15 Mars 1904
pour débiter sur le dit M^r de Courval 15 Mars 1904
pour débiter sur le dit M^r de Courval 15 Mars 1904

pour impensions, lesquels etiam en terminant par
parcille maintenant dans la poche.

Adopte

On procède ensuite à la vente de l'entasse des
chemises de laine - lesquels sont adjugés comme suit:

De chez Pierre Lamont fils à nous au coin de
M^r Joffre Mokou à Ephrem Lermont fils pour \$30.00
De chez Ephrem Lermont fils à aller avec limite de
Victorville + Corde Lermont pour \$110.00

On com à aller au cordon du 5^e camp, la Pan de
la rue de la notice Garnier, à Nathaniel Blanchet
pour \$40.00

Propose par M^r L. P. de Caumont, secondé par
M^r F. X. Labbé

Que dorénavant tous les aliums qui partent
de l'Hotel Dieu pour l'asile soient à la charge du
dit Hotel Dieu.

Adopte

Et la séance se levé

J. Michel
Maire

J. P. Labbé
Sec. Gen.

9 Dec 1904

Année séance du conseil municipal de la Corporation
de la ville d'Antabaska tenue le sept décembre 1904
à l'Hotel de ville, à laquelle séance sont présents J^e
Michel de Maire + Messieurs les conseillers J^e de
Caumont, J. Mokou, F. X. Labbé, formant le quorum
sous la présidence de M^r le Maire.

Les procès verbaux des dernières séances sont
lus + adoptés.

Propose par M^r L. P. de Caumont, secondé
par M^r F. X. Labbé

Que M^r J. Mokou, A. Gagnon + H. Lavoie
soient nommés réviseurs de la liste des élections
municipales.

Adopte

Propose par M^r J. Mokou, secondé par
M^r F. X. Labbé: que le maire et le secrétaire
trésorier soient autorisés à signer un billet
pour \$615.00 pour payer ses comptes sur la
balance due pour la construction de l'Hotel de
ville, sur somme de six cents piastres

à la Charbonnière Construction Co

Adopte

Propose par M^r J. Mokou secondé par M^r de Caumont
Que les comptes présentés ce jour soient référés
au comité des finances qui devra faire rapport à
la prochaine séance.

Et la séance se levé

Adopte

J. Michel
Maire

J. P. Labbé
Sec. Gen.

9 Dec
+ Janvier

À une séance du conseil municipal de la Corporation
de la ville d'Antabaska tenue ce 4 Janvier 1905 au
lieu + heure ordinaires les séances à laquelle séance
sont présents J^e Michel de Maire + Messieurs
les conseillers J. Mokou, L. P. de Caumont, F. X. Labbé,
Albert Gagnon, Henri Pepin, Henri Lavoie, étant
le conseil au complet sous la présidence
de M^r le Maire.

Le procès verbal de la dernière séance est lu
+ adopté.

Le comité nommé pour la révision de la liste des
élections municipales fait rapport de cette révision
faite le 20 décembre 1904.

Le comité des finances fait rapport approuvant
les comptes suivants:

- Bureau Breton 80.41 Mokou + Doinoff 19.21
- Pepin + Michaud \$127.88 - Pepin + Michaud 7.50 -
- L. O. Pepin ofile 78.95 - Geo Lavoie 23.11 - F. X. Lavoie 6.30
- Mokou + Lavoie 14.50 - J. P. Labbé
- pour le montant restant des avances à 5% sur le tout de
l'entreprise de l'Hotel de ville. Addition + gains des 100.00 par
+ deux ans: Bell Téléphone 72.25 - Ad. Gagnon 94.25
- Antabaska Press Co 76.48 - \$86.66 - \$183.21
- Crédit impensions 778.01 - Albert Beauchamp 78.26
- Charbonnière Construction Co (Balance au Hotel de Ville
\$115.53 - Thérèse Michel 25.37

Compte de Aug. Doinoff pour loyer pour l'Hotel
de ville, referé au comité des finances

Proposé par M^r. H. Lamié secondé par M^r.
F. Mahou

Que le Maire & le Secrétaire Général soient
autorisés à signer les déclarations au montant de
20000.00 au pair, sans commission ni frais
d'avance, excepté le coût de l'impression des
déclarations et que M^r. F. Mahou soit autorisé à
signer et soumettre comme représentant la
Corporation la dite somme de 20.000.00
dans la Compagnie The Carleton Workshops & an
autres manufacturery C^o pour et au nom de la
dite corporation.

Proposé en amendement par M^r. Henri Pepin
secondé par M^r. F. C. Labbé sur des soumissions
docteur - Demandes pour placer les déclarations et
qu'elle demeurent ouvertes jusqu'au premier jour
prochain.

Pour l'amendement	Contre l'amendement
Henri Pepin	Henri Lamié
F. C. Labbé	F. Mahou
	Albert Gagnon

M^r. de Courval ne votant pas.

Motion principale adoptée.

Proposé par M^r. Henri Pepin, secondé par
M^r. F. C. Labbé

Que les comptes soient audités à partir de la
dernière audition soignée le 3 août 1903 à
deux au 6 novembre 1904 et en la résigna-
tion faite de suite tenant par l'auditeur M^r.
Louis Lacombe que M^r. F. C. Labbé soit au
de la ville d'Arthabaska soit nommé auditeur
le vote étant pris sur la motion ont voté pour
M^r. Henri Pepin F. Mahou, L. P. de Courval
Albert Gagnon, Henri Lamié - F. C. Labbé ont
à dire vote les conseillers unanimement.
Le dit auditeur devant faire rapport à la
prochaine séance de février prochain
Et la séance se lève.

[Signature]
Maire
[Signature]
Secrétaire

La lecture du 9 janvier 1905

A l'assemblée annuelle des élections municipales de la cor-
poration de la ville d'Arthabaska tenue à l'hôtel
de ville pour l'élection des conseillers à élire pour
le quartier nord et pour l'élection du maire la
dite ville le 9 janvier 1905 était le jour par
par la loi à des heures de l'aurore. M. de Courval
la présidence du conseil. Edouard Pélissier
d'ont en opposition. On ouvrit l'assemblée et
après les élections présent de nommer les
membres qui ils devraient élire en remplacement
de M^r. L. P. de Courval. Albert Gagnon conseiller
et de M^r. F. C. Labbé maire sortant de charge.

Il a été proposé par Ernest Beauchamp, Edouard
Mahou, marchand, Albert Blanchet barbier, Er-
nest Gagnon, F. Mahou, F. C. Lamié, Edouard
Pélissier, L. P. Pepin, Edouard Pepin, marchand, Alphonse
Moran, trois élections municipales.

Que M^r. Pélissier soit nommé de la ville d'Arthabaska
soit nommé maire de cette municipalité.

Proposé par Albert Blanchet, Ernest Gagnon, Leger
Lacombe, L. P. Pepin, F. Labbé, L. Leger, Beauchamp
Alphonse Moran, Alex. Beauchamp, Johnny Mor-
deau, trois élections municipales.

Que M^r. L. P. de Courval soit nommé, Albert Gagnon
municipal soit nommé conseiller pour le quartier
nord.

Proposé par Ed. Vallée, Joseph Edouard Val-
léris, journaliste, Léon Beaudette, cultivateur, Louis
Blanchette, tisserand, Fernand Brodeur, Polaire
Berger, six élections municipales.

Que Ferdinand Beauchamp, marchand et Frédéric
Paris, cultivateur soient nommés conseillers pour le
quartier sud de la ville d'Arthabaska.

Proposé par Louis Lacombe, Fernand
Beauchamp, marchand, Joseph L. Leger, Pierre
Gagnon, Victor Gagnon, marchand, Frédéric Paris,
Pélissier, tisserand, Edouard Moran, Louis Blanchette,
Edouard Vallée, Joseph, Edouard Pélissier, Edouard
Vallée, journaliste, Léon Beaudette, Polaire Berger,
Louis Beauchamp, trois élections municipales, en
Léon Beaudette soit nommé de la ville

d'actes de la ville de... mais la ville...

Une somme de... depuis l'ouverture de... et en ce qu'il a été mis en... pour la charge de conseillers pour le dit quartier Nord plus de personnes qu'il n'y a de conseillers à élire et qu'il a été mis en nomination pour la charge de maire plus d'une personne.

J'annonce un bureau de vote qui sera tenu à l'Hôtel de Ville... pour chaque quartier de la ville pour l'élection des conseillers et un bureau de vote pour le quartier Nord pour l'élection des conseillers à élire pour le dit quartier Nord. Et j'annonce l'assemblée de la ville.

F. J. P.
Président d'élection

Advenant ce soir Janvier mil neuf cent cinq à dix heures A.M. je convoque, président d'élection, ayant le sergent Janvier comme agent, à ce jour, la ville pour l'élection du maire et des conseillers pour qu'il y avait plus de candidats au sergent qu'il y avait de personnes à élire. J'ai rapporté que depuis le dit ajournement, M. P. H. liste candidat à la mairie et M. Ferdinand Besouhine - Frédéric Paris, candidats comme conseillers du quartier Nord ayant produit entre autres autres leur nomination comme tels.

Je proclame en conséquence être maire de cette ville Joseph Edmond Michot de conseil commun conseiller pour le quartier Nord, 421-411 Louis Paulin de Courvoisier et Albert Guyon cultivateur, tous de la dite ville d'Acton-Ouest.

F. J. P.
Président d'élection

A ma séance du Conseil municipal de la Corporation de la Ville d'Acton-Ouest tenue ce premier janvier mil neuf cent cinq à l'Hôtel de Ville, à l'heure ordinaire des séances, à laquelle séance sont présents S. E. Michot Sec. Maire et Messieurs les conseillers Joseph Mahou, F. X. Labbé, Henri Pepin, L. P. de Courvoisier formant le quorum, sous la présidence de M. le Maire.

M. J. E. Michot produit son serment comme Maire, et M. L. P. de Courvoisier son serment comme conseiller du quartier Nord.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Proposé par M. L. P. de Courvoisier secondé par M. Joseph Mahou.

Que le rapport de l'auditeur F. X. Labbé du 5 Août 1903 au 6 Mars 1904 soit approuvé.

Adopté unanimité.

Proposé par M. L. P. de Courvoisier, secondé par M. F. X. Labbé.

Que le Maire et le Secrétaire Trésorier soient autorisés à signer un chèque en faveur de la compagnie Eastern Township Insurance Manufacturing Co en paiement de 400 actions souscrites par cette corporation, au prix de cinq par cent d'escompte, sur le paiement comptant des dites actions, et attendre que la dite compagnie alloue tel escompte de cinq par cent aux actionnaires qui paieront comptant.

Adopté.

Proposé par M. H. Pepin, secondé par M. J. Mahou.

Que les comptes de Ephrem Lormeau fait pour \$100.00, en Courant \$100.00 pour honor. E. Michot pour \$6.20, soient approuvés et payés ainsi qu'il est de F. X. Labbé auditeur \$100.00.

Adopté.

Sur une Requête de Ed. Sépigny demandant à faire rendre son exécution sur la seule qu'il a faite d'une partie de l'arrangement mentionné dans sa requête. Requête convertie à la prochaine séance.

Est la séance levée.

J. Michot
Maire
F. J. P.
Sec. Tr.

Comité des Finances
10 Mars 1905

A une assemblée du comité des Finances tenue au
des Finances 1405 au lieu ordinaire des séances le conseil
à 8 heures P.M. à laquelle assistaient sont présents M. le
Maire J. B. Michot, & MM. les conseillers L. P. de Courval
L. Joffe, M. M. et Henri Lamer membres du sub-comité
Il a été résolu unanimement :

Que le maire et le secrétaire Lisonier soient au-
torisés à payer à la Eastern Townships Furniture Manu-
facturing Co la somme de six mille quatre cents (\$6,400)
sur l'endossement de M. Ferdinand Beaudoin, en
paiement des actions prises par la corporation dans la
dite compagnie, et ce, en vertu de la résolution prise
à la dernière séance du conseil.

J. B. Michot
Maire

17 Mars 1905

Etant bien heure du soir, le premier mois d'août
cent cinq, une heure s'étant écoulée depuis l'ouverture
de la séance il n'y ayant de présents dans le sein
du conseil que M. le Maire et les conseillers J. Michot
& Henri Papiu cette séance est ajournée pour un bonjour
sur quinze jours prochains.

J. B. Michot
Maire

(15 Mars - pas de séance)

24 Mars

A une séance spéciale du conseil municipal de
la corporation de la ville d'Arthabaska, tenu au conseil
par une tenue à tous les membres du conseil, tel qu'il
appart par le statut du secrétaire résider laquelle
assemblée spéciale convoquée dans le but de prendre
en considération le mode de paiement à faire à
la Co Eastern Townships Furniture Manufacturing Co
des actions prises par cette corporation dans la
dite compagnie, à laquelle séance sont présents
L. P. de Courval, J. Michot, Henri Papiu, Albert
Gagnon, F. X. Lobbé, Henri Lamer sans la
présidence de J. B. Michot son Maire.

Proposé par M. L. P. de Courval, secondé
par M. Albert Gagnon,

Que le Maire et le secrétaire Lisonier
soient autorisés à payer à la

Eastern Townships Furniture Manufacturing Company
la balance des actions souscrites par cette corporation,
selon la somme de onze mille cent quatre-vingt
deux (\$11,182) sur remise par la dite compagnie d'un certificat d'ac-
tion acquitté pour la somme de vingt mille
piastres, représentant quatre cents actions sous-
crites par la corporation dans la dite compagnie.

Adopté unanimement

J. B. Michot
Maire
Henri Papiu
Sec. Gen.

1905
5 Avril

A une séance du conseil municipal de la Corpon-
tion de la ville d'Arthabaska tenue à cinq heures mil
vingt cinq, une heure s'étant écoulée depuis l'ouverture
de la séance à laquelle séance sont présents J. B. Michot son Maire
& MM. les conseillers J. Michot, F. X. Lobbé, Albert
Gagnon & Henri Papiu - formant le quorum, sans
la présidence de M. le Maire.

Le procès verbal des dernières séances est lu
& adopté.

Requête de Edmond Lapointe relatif à son
M. Michot comme directeur de la corporation dans la
manufacture de meubles.

Proposé par H. Papiu secondé par J. Michot que
le compte de la Arthabaska State - Bureau Co pour
avoir réglé l'apurement, se montant à \$3,757 soit
approuvé & payé & que le compte de J. M. Gagnon &
M. Percipien du Bureau soient remis à la prochaine
séance pour considération.

Adopté

Proposé par M. Henri Papiu, secondé par
M. F. X. Lobbé que les certificats de Edmond
Percipien - J. H. Lobbé - Albert Gagnon pour
tenir hôtel dans cette ville soient approuvés en
paiement des honoraires payés par règlement
de cette corporation; & que le certificat de Roger
Percipien, comme sub-intendant soit aussi
approuvé en paiement des honoraires

vaucher par règlement.

Et la séance se lève.

Adopté

J. Bouché

Maire

J. P. Pichet

Sec. Gen.

1905
24 Août

A une séance du conseil municipal de la Corporation de la ville d'Arthabaska, tenue aux lieux & heures ordinaires des séances du dit conseil, le vingt huit août 1905, à laquelle séance sont présents J. B. Michot Sec. Maire & MMs les conseillers J. Mahon, F. L. Labbé, Henri Pepin, Henri Lacombe, L. P. de Beauval & Albert Gagnon formant le quorum sous la présidence du maire.

Le secrétaire donne lecture de l'avis de la présente séance signifié à tous les membres du conseil.

Proposé par M. Henri Lacombe, secondé par M. L. P. de Beauval.

Que le maire et le secrétaire soient autorisés à escompter un billet de quinze cents francs à quatre mois pour payer la dette flottante de cette corporation.

Adopté.

Proposé par M. Henri Pepin, secondé par M. F. L. Labbé.

1^o Il est statué par règlement comme suit, savoir:

1^o L'usage de bryans en guise de chemise à travers les toits est prohibé, & qu'il soit statué que toute chemise devra être construite en bryans ou de tous autres matériaux acceptés par les ingénieurs d'arowana.

2^o Que toute personne désirant se construire une maison devra demander au conseil l'allégement de la rue.

3^o Qu'il soit derechef défendu de construire une maison sur la rue, à moins que la bourse de tel moulin soit à trois cents pieds de distance d'un autre moulin.

Adopté.

Voir règlement n^o 12. page 47, lors de l'assemblée

Proposé par M. L. P. de Beauval, secondé par M. Henri Lacombe.

Que le chemin de la nouvelle rue de la manufacture soit repavé - que les trois culverts qu'il y a à faire soient faits par l'Etat d'Arthabaska.

La présente résolution est adoptée, M. Albert Gagnon seul, ayant voté contre.

Et la séance se lève.

J. Bouché

Maire

J. P. Pichet

Sec. Gen.

20 Mai 1905

A une séance du conseil municipal de la Corporation de la ville d'Arthabaska, tenue aux lieux & heures ordinaires des séances du dit conseil, le vingt mai mil neuf cent cinq, la dite séance convoquée par avis donné à tous les membres du conseil, tel qu'il apparaît au retour du secrétaire, en présence, et à laquelle séance sont présents J. B. Michot Sec. Maire et MMs les conseillers Henri Lacombe, Henri Pepin, Albert Gagnon, L. P. de Beauval, F. L. Labbé, J. Mahon, formant le quorum - sous la présidence du maire.

Proposé par M. Henri Pepin, secondé par M. F. L. Labbé.

Que ce conseil mette à la disposition des commissaires d'école de cette ville, la botisse de 3^e & 4^e Hotel de Ville, savoir: les trois étages, moins les bureaux occupés par les Terres de la Bourgeoisie et l'emplacement occupé par le théâtre, pendant l'espace de deux ans, pourvu que les dits commissaires d'école paient quatre cents vingt piastres par année à cette corporation pour les dits commissaires d'école s'engageant à chauffer & éclairer la dite botisse & de la remettre dans le même état qu'elle est actuellement, et ce, pourvu qu'on y établisse une pensionnat.

Et, en cas qu'il n'y aurait qu'un seul contrat que le dit conseil mette à la disposition des dits commissaires les deux premiers étages, moins les dits bureaux des Terres de la Bourgeoisie, et ce, pour le prix de deux cents cinquante piastres par année.

année, les dettes courantes devant être tou-
tes payées, chauffeur & salaires la dite balance et la
remettre dans le même état où il la prendront

Adopté

Proposé par M. L. P. de Courval, secondé par
M. F. Labbé

le maire
président

Le M^r Henri Pepin & M^r Henri Lacombe
sont nommés pour s'entendre avec le conseil
de Comte, pour lui offrir l'hôtel de Ville, pour
tenir ses séances & y installer le bureau d'empres-
sionnement, dans le cas où les dettes courantes
d'ici là ne prendraient pas le dit Hôtel de Ville

Le Maire se charge

Adopté

L. Labbé

Maire

H. Pepin
Sec. Gen.

7 juin 1905

A une séance du conseil municipal de la corpo-
ration de la ville d'Acthabeton, tenue aux lieux et heures
ordinaires des séances du conseil le septième jour
sept cent cinq, à laquelle séance sont présents M^r
Mestral, M^r Labbé, M^r Messier, les conseillers M^r Henri
Lacombe, Henri Pepin, L. P. de Courval, formant
le quorum, sous la présidence de M^r le Maire

Les procès-verbaux des dernières séances sont lus
et adoptés

Proposé par M. L. P. de Courval secondé
par M. Henri Pepin

que ce conseil achète un set complet d'édifices
pour l'aqueduc, & que ce conseil fasse passer le
trayant dans la rue de la côte de l'église jusqu'à
la maison de M^r Jean St. Lys.

Adopté

Proposé par M^r Henri Lacombe, secondé par M^r
J. Mahon

que le compte du Receveur du Recensement pour
l'ancien Virginie Proulx ait été payé, & que le
compte pour l'ancien Pélouze et les enfants
habitués, soient renvoyés

Sur les comptes de dépenses Passé par 41.30

Ludger Beauchamp	2.50	Facultés 28.87	
Valérie Blanche	9.23	Arthur Foster	1.15
M ^r Houle	1.00	E. Desrosiers	1.10
Alfred Beauchamp	8.75	David Lacombe	4.00
Theop. St. Lys	10.60	Jos. Robitaille	.80
André Desrosiers	3.35	Albert Wood	2.00
Nap. Lafleur	13.25	Aug. Desrosiers	2.62
Edouard Michel	2.50	J. Maden	2.00
Peter & Michaud	22.35	Jos. Beaulieu	25.40
Alb. Beauchamp	75.45	J. H. H. H.	18.57
Mahon Desrosiers	10.90	H. H. H.	1.60
P. Coletteau	8.75		

Soient approuvés & payés:

Sur la base de l'avis noté pour l'année 1904
soit réduite à 410.00, en considération des services
rendus pour l'année passée les voitures pour char-
royer du gravier pour les chemins

Et la séance se lève

Adopté

L. Labbé

Maire

H. Pepin
Sec. Gen.

Spécialement par

A une séance du conseil municipal de la corpo-
ration de la ville d'Acthabeton tenue aux lieux et
heures ordinaires des séances du dit conseil le 5
juin 1905 à laquelle séance sont présents M^r Mestral
M^r Labbé, M^r Messier, les conseillers M^r Henri
Lacombe, Henri Pepin, L. P. de Courval, formant le
quorum, sous la présidence de M^r le Maire
Le procès-verbal de la dernière séance est lu et
adopté

Proposé par M. Henri Lacombe, secondé par M. F. B.
Labbé

que les comptes du Delors Giguère & Co, Louis
de la Roche & Co Ludger Beauchamp & Co Joseph St.
Laurent & Co, Nap. Lafleur & Co soient approuvés
et payés

Adopté

Proposé par M. F. B. Labbé, secondé par M. Albert

Propose
 Que Messieurs Edouard Vallée, Joseph Laroche
 Paul de Philippe, Adrien soient nommés membres
 de cette corporation, à raison de \$25 par
 jour, les dits résolutions devant faire rapport de
 leur évaluation pour la séance de conseil de
 septembre prochain -

Adopté
 Proposé par Mr Henri Pepin, secondé par Mr
 Henri Laroche

Que cette corporation fasse passer, de
 l'ancien de l'ancien à partir de chez Messrs
 Adrien marchand, pour à chez le notaire S.P.
 Laroche et de là se réunir avec les teneurs pour
 par Olivier Poirier qui passera à son abandonner
 à la corporation sans rien charger, sans remu-
 neration ni plus tard des propriétaires intéressés à
 ne demandent à se servir des dits teneurs -

Adopté
 Proposé par Mr Henri Laroche, secondé par Mr
 Louis Pepin

Que le cautionnement de Charles Jones Powell
 comme caution de son secrétaire Mr S. Perrin
 soit déclaré nul et que messrs Laroche soit tenu
 avec dits Mr J. Powell et au del. Mr S. Perrin
 de l'hypothèque par son propre établissement
 au del. cautionnement - et messrs Laroche à son tel sein lieu

Adopté
 et la police en lieu

W. Powell
 Mr. Secy
W. Powell
 Mr. Secy

2 Août 1905

À une séance du conseil de la Corporation de la
 Ville d'Arthabaska, tenue aux lieux & heures ordinaires
 Les seances, mercredi le deux Août 1905 à laquelle
 seance sont présents Mr. Michot Sec. Maire et Mr. L.
 les conseillers J. Mahon, Henri Laroche, Henri Pepin
 H. X. Labbé, Albert Gagnon, formant le quorum
 sous la présidence de Mr. le Maire.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et
 adopté.

Proposé par Mr J. Mahon, secondé par Mr H. X.
 Labbé, qu'il soit accordé à Mr Ed. Vallée pour \$6.25
 Arthabaska Water & Power Co pour \$11.21 soient approuvés
 & payés.

Adopté

Proposé par Mr H. Laroche, secondé par Mr J. Gagnon.
 Que cette corporation passe sans aucun engagement pour
 son aux fins d'arrêter le règlement d'assurances d'eau
 d' toute la population.

Adopté

La résolution suivante est proposée & unanimement
 reconnue adoptée, savoir: A meeting of
 the Town Council of the town of Arthabaska
 held at the town hall, on the third day of
 August 1905, it was unanimously resolved
 as follows:

Considering that the Grand Trunk Station
 at Arthabaska is the next station for the
 Chief Line of the whole district of Artha-
 baska which comprises three counties
 to wit: Drummond, Mégantic and Belle-
 Chasse.

Considering that the Court House is situated
 at Arthabaska at a distance of about two
 miles of the said station, and a
 paraffine lamp.

Considering therefore that the taking off
 of the name of Arthabaska station would
 be a great inconvenience to all those
 that would have business to transact either
 at the Court House or at the Registry Office.

Considering that the name of the station
 one to suggest anything has already
 been known under the name of Arthabaska

and Baylet's Landing branch, and that it would be an annoyance to a great many farmers, if this denomination was not changed.

The Council gave the front Grand Co. authorities yet to take away the name of Pelhambro from the station even if they decide to add it to the name of Pelhambro.

J. Ouellet

Mayor

Sec. Gen.

1905
26 Oct

+ le conseil
26 Oct 1905

A ma séance du conseil municipal de la corporation de la ville d'Archambault, tenant convoquée par avis donné à tous les membres du conseil, et qui a eu lieu par le certificat des anciens trésoriers, la séance tenue au Palais de Justice, dans la dite ville, à 7 h. 00 M., dans le but de prendre en considération les soumissions pour charbon double pour l'Hôtel de Ville, l'entretien des chemins, trottoirs et autres autres affaires qui ont été poursuivies devant le conseil, à laquelle séance sont présents M. Michel Sec. Gen. - M. M. les conseillers J. M. M. F. & Labbé, Henri Lacombe, Henri Pepin, J. O. de Courval et Albert Gagnon, étant le conseil au complet sous la présidence du maire.

Les soumissions de M. J. Marchand et de la Shacougan Falls Construction les pour charbon double sont reçues.

Proposé par M. J. O. de Courval, secondé par M. F. & Labbé :

Que la soumission de Johnny Marchand soit acceptée au prix de \$250.00, pourvu que le bois soit de bonne qualité, en pin, et que les charbons soient de même qualité et grandeur que ceux existant maintenant, peindre nécessaire et deux couches de peinture. Le contrat doit être complété pour la première semaine prochaine.

Adopté.

Proposé par M. J. O. de Courval, secondé par M. Albert Gagnon :

Que les comptes de J. St. Cyr \$125.00, J. B. Bouché \$150.00, J. O. de Courval \$85.00, Albert Marchand \$25.00, O. B. Bouché \$16.52, Max Labbé \$1.50, J. O. de Courval \$1.00, J. O. de Courval \$1.00, Paul Crociani \$9.00, O. B. Bouché \$18.26, Joseph Robitaille \$16.00, pour travaux de chemin, trottoirs et autres autres affaires.

Adopté.

Proposé par M. J. O. de Courval, secondé par M. Albert Gagnon :

Que le maire et le secrétaire J. M. M. soient autorisés à signer un billet de \$1400.00 à quatre mois, pour renouveler celui de \$1000.00 du 2 Septembre prochain.

Adopté.

Et la séance se lève.

J. Ouellet

Maire

Sec. Gen.

6 Sept 1905

Etant huit heures à quart du soir, le six Septembre 1905, et une heure s'étant écoulée depuis l'ouverture de la séance, et n'y ayant de présents dans la salle de conseil que les conseillers Henri Pepin et Albert Gagnon, cette séance est ajournée par ces derniers à vendredi le huit Septembre courant à 7 h. 00 M. au Palais de Justice.

J. Ouellet

Sec. Gen.

8 Sept 1905

A ma séance du conseil municipal de la corporation de la ville d'Archambault, tenue le six Septembre 1905 et de ce jour ajournée au 8 Septembre 1905, à laquelle séance sont présents J. M. M. Michel Sec. Gen. - M. M. les conseillers J. M. M. Henri Pepin, Henri Lacombe, Albert Gagnon et J. O. de Courval, formant le quorum sous la présidence du maire.

Les procès verbaux des dernières séances ont été

lun et adopté.

Sur une requête de M. de La Roche & autres, demandant la continuation de l'acquiescence jusqu'à chez Louis Lecomte.

Proposé par L. P. de Camusat, secondé par Henri Lacombe que la dite Requête soit accordée & que ce conseil continue les conduites de l'acquiescence jusqu'à la résidence de Louis Lecomte.

Adopté.

Proposé par J. Mahu, secondé par Albert Gagnon.

Sur la requête de la Eastern Townships Furniture Manufacturing Co. priant ce conseil de suspendre une exemption de taxes pendant six ans soit agournée à renvoyer prochain le 12 septembre à 7 1/2 heures PM au Palais de Justice.

Adopté.

Proposé par L. P. de Camusat secondé par Henri Lacombe.

Sur ce conseil accorde à la Commission scolaire l'usage des bureaux occupés par le Gouvernement dans l'Hotel de Ville pour la période d'une année, pourvu que la dite Commission scolaire fournisse un autre bureau à l'usage des terres & que ce conseil continue à rétroceder le loyer du Gouvernement, de manière à ce que la Commission scolaire ne paie que \$4200 pour l'usage de l'Hotel de Ville.

Adopté.

M. le Maire produit sa requête comme suit.

Proposé par M. L. P. de Camusat secondé par Henri Lacombe.

Sur la requête du maire ne soit pas acceptée.

Adopté.

Proposé par J. Mahu, secondé par H. P. de Camusat. Sur cette séance soit agournée au 12 septembre.

Adopté.
Commissaire
Maire
Sec. Gen.

12 Sept 1905

Etant huit heures à terme, le 12 Septembre 1905, & non huit heures & étant écoulée depuis l'ouverture de la séance & n'y ayant de présents dans la salle du Conseil que les Conseillers H. P. de Camusat, H. Lacombe & F. X. Labbé. Cette séance est agournée par ces derniers au 16 septembre courant à 7 1/2 heures PM au Palais de Justice.

Adopté.
Sec. Gen.

16 Sept 1905

A nos séances du conseil de la Corporation de la Ville d'Arthabaska, tenues le 6 septembre, du 6 agournée au 8, du 8 au 12 & du 12 à ce jour soit le 16 septembre 1905, & laquelle séance sont présents J. B. Michard, Sec. Gen. & M. de Camusat les conseillers Henri Lacombe, Henri P. de Camusat & F. X. Labbé, formant le quorum sans la présidence du maire.

Proposé par H. P. de Camusat secondé par L. P. de Camusat.

Sur la Requête de la Co. Eastern Townships Furniture Mfg Co. soit renvoyée au secrétaire de la dite Commission pour qu'une autre requête soit préparée & être de nouveau prise en considération.

Adopté.

Proposé par H. Lacombe secondé par H. P. de Camusat. Sur le vote sur la requête de Welford Lacombe & autres soit reconsidérée, & que la dite requête soit renvoyée quant à maintenant.

Adopté.

Proposé par L. P. de Camusat, secondé par F. X. Labbé.

Sur le compte de Albert Beauchemin Ferblantier, pour \$54.45 soit & préparé au compte des finances pour les comptes de M. de Camusat & B. V. Philippe Lamy 1.00 soit approuvés & payés.

Adopté.

Proposé par H. P. de Camusat, secondé par L. P. de Camusat.

Sur ce conseil donné, que ce conseil passera un règlement pour faire, partant au besoin sur les cas de dépenses pour conduire les sans interruption & autres, et ce au jour

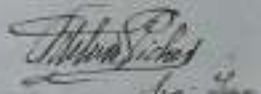
des parties intéressées, & que ce conseil pourra
aussi — répliquer pourvu qu'il s'inscrive
d'une taxe sur tout marchand en détail, résidant
— dehors des limites de la municipalité, qui
viendra prendre des ordres, de leur ou faire de leur
ses affaires dans cette municipalité.

Adopté

 Maire

 Sec. Gen.

4 Octobre 1905 Etant 8 1/2 hrs P.M. le 4 Octobre 1905, il nous avons
été réunis à l'assemblée depuis l'ouverture de la séance, et n'y
ayant pu assister dans la salle du conseil que les con-
seillers F. X. Labbé & Albert Gagnon cette séance est
ajournée par ces derniers au 9 Octobre courant.


 Sec. Gen.

9 Octobre La 1^{re} séance du conseil municipal de la corpora-
tion de la ville d'Arthabaska tenue le 4 Octobre 1905
& de ce jour ajournée au 9 Octobre 1905 à laquelle
séance sont présents J. P. Lacombe Sec. maire & P. M.
les conseillers L. P. Lacombe Henri Pepin, F. X. Labbé
Albert Gagnon Henri Lacombe, formant le quorum
sous la présidence du maire.

Proposé par L. P. Lacombe, secondé par
F. X. Labbé, qui le rôle d'évaluation tel que prévu
par les évaluations soit homologué suivant en
forme & terme, ou le défaut de plainte régulière
& de preuve à l'appui.

Adopté
 Proposé par L. P. Lacombe, secondé par
Henri Lacombe.

Comptes
 pour

Des F. X. Lacombe, notaire, soit reconnu
authenticité de cette corporation, devant faire rapport
au conseil de l'assemblée, — que les officiers de
taxe soient mis en état de recevoir le P. M. Lacombe
pour collection immédiate.

Adopté.

Proposé par Lacombe secondé par P. Gagnon, que le
rôle de Brandt & Mahon soit substitué à celui de
George Leduc, au rôle d'évaluation pour la propriété
portant le N. 158, du cadastre.

Et la séance est levée.

Adopté

 Maire

 Sec. Gen.

2 Nov 1905 Etant 8 1/2 hrs P.M. le 2 Novembre 1905, il nous avons été
réunis depuis l'ouverture de la séance et n'y ayant pu
assister dans la salle du conseil que le maire & les conseillers
Henri Lacombe & Albert Gagnon, cette séance est ajournée par
ces deux derniers à Mercredi, le 8 Novembre courant.


 Sec. Gen.

8 Nov 1905 1^{re} séance du conseil municipal de la corporation de
la ville d'Arthabaska tenue le 4 novembre 1905, et de ce jour
ajournée au 8 novembre 1905, à laquelle séance sont présents
J. P. Lacombe Sec. maire et P. M. les conseillers J. P. L.
Gagnon, F. X. Labbé, Henri Pepin formant le quorum
sous la présidence du maire.

Procès-verbal de la dernière séance lu & adopté.

Proposé par Henri Pepin secondé par J. Gagnon,
qui est seul passé sur réplique pour constituer une
commission d'hygiène, se composant du maire, du
curé, des deux médecins de la ville & de Henri Lacombe.

Adopté
 En conséquence il est ordonné & statué par
référé que une commission d'hygiène soit consti-
tuée, se composant du maire de la corporation, du
curé de la paroisse, des deux médecins de la ville &
de Henri Lacombe.


 Maire

 Sec. Gen.

L'application de la corporation prend son rapport
lequel est référé au conseil des finances, pour être
par

en considération à la prochaine séance.

Proposé par Henri Pepin, secondé par F. H. Lablet et Statué par règlement comme suit, sur requête de la Compagnie Eastern Townships Furniture Manufacturing Co.

1^o Attendu que par sa requête en date du 8 Novembre 1901, la dite Compagnie demande le privilège d'établir dans les limites de la ville d'Arthabaska une manufacture pour construire des meubles, et ce sur un terrain faisant partie du N^o 247 du cadastre officiel de la ville d'Arthabaskaville, contenant environ quatre arpents et trois quarts de profondeur sur environ un arpent et quart de largeur, les machines à être employées devant être mues par une usine à vapeur.

Il est permis à la dite Compagnie d'établir une manufacture de la nature de celle indiquée dans la dite requête, dans les limites de la ville, où l'on doit indiquer en la dite requête, s'il y a usage de machines à vapeur, pendant l'espace de vingt cinq ans. L'Ordre est donné au Secrétaire Townsh. de Townsh. sous du présent règlement & qu'il sera pris en considération à une seconde séance du conseil qui se réunira jeudi, le 16 Novembre 1901 pour y être adopté.

Adopté

Reçu

Maire
Th. J. L. L. L.
Sec. Gen.

Proposé par J. Mahan, secondé par F. H. Lablet, que cette séance soit ajournée au 16 Novembre 1901

Adopté

Reçu

Maire
Th. J. L. L. L.
Sec. Gen.

16 Nov 1901

Une séance du conseil municipal de la Corporation de la ville d'Arthabaska tenue le 2 Novembre 1901. Le conseil ajourné au 8 Novembre & le 8 Novembre ajourné à ce jour le 16 Novembre 1901, à laquelle séance sont présents J. H. Mahan, Ed. Lamoine & M. H. Lablet les conseillers J. Mahan, F. H. Lablet, H. Lamoine, Henri Pepin, Albert Lamoine, formant le quorum, sous la présidence du Maire.

+ Requête de la Compagnie Eastern Townships Furniture Manufacturing Co. pour exemption de taxes sur les machines à vapeur.

Proposé par le Maire, secondé par H. Pepin. Que le compte de Alph. Lamoine & P. Lamoine & Co. de Lamoine & Co. soient approuvés & payés.

Adopté

Dans le but d'encourager l'établissement de manufactures dans les limites de cette ville, et est proposé par Henri Lamoine, secondé par J. Mahan.

Des règlements sont préparés allant à l'effet que toute manufacture neuve, soit par la vapeur, hydraulique ou autre pouvoir, et employant un personnel qui lui coûtera \$1000 ou de salaire par année soit exemptée d'un quart de son terrain, payant un salaire \$2000 ou de salaire par année, soit exemptée de la moitié de son terrain, payant un salaire \$3000 ou son entier soit exemptée complètement de son terrain.

Le quantum de son salaire devant être constaté au moyen d'une déclaration solennelle, accompagnée d'une liste de pays fournis au conseil chaque année.

Adopté

Proposé par J. Mahan, secondé par Albert Lamoine. Que le règlement passé le 8 Novembre concernant l'exemption de la Co. Eastern Townships Furniture Manufacturing Co. de la construction dans les limites de cette ville, soit adopté.

Adopté

Proposé par Henri Lamoine, secondé par F. H. Lablet.

Que le rapport de l'auditeur des taxes Lamoine, sur les taxes de la Corporation, du 6 Nov 1901 au 6 Nov 1900 soit approuvé.

Adopté

On procède ensuite à la vente de l'extrémité des chemins d'acier, lesquels sont adjugés comme suit:

Duché René Lambert fils à sonner acc. Cour.

com chez Troffe Mahu & Ephrem Lemire fils
pour \$39.00 - comprenant la rue Marie Mauchat
chez E. Lemire fils à aller aux limites de
l'automobile à Philippe Nadeau pour \$125.00
Du com chez Troffe Mahu à aller au cordons
5^e rang y compris la rue Duval, la rue de la
manufacture & les petites rues transversales à
Alphonse Larocke pour \$50.00 -

Propose par
secondé par

Si il soit passé une somme de soixante cent
pour cent piastres pour subvenir aux dépenses générales
de la ville & quarante cent pour cent piastres pour
payer la première échéance de l'emprunt contracté
pour la Western Sawmills Furniture Manufacturing
Co sur tous les biens fonds incorporels de cette ville
& qu'un règlement soit passé à cet effet.

(Vois livre de règlement Règlement No 14) Adopté

Et la séance est ajournée, à savoir le 24
Novembre courant sur proposition de H. Lacombe secondé par
H. Dupré -

Alphonse Larocke

Maire

Alphonse Larocke

Sec. Gen.

À l'assemblée annuelle des électeurs municipaux de
la Corporation de la ville d'Ythabasca tenue
au Palais de Justice en la dite ville le samedi
à midi quatre heures et est approuvé pour l'élection
des conseillers à élire pour le quartier Est de
la dite ville le mardi prochain, soit le mardi
étant le jour qui se passe par la loi à cet égard
de l'endroit où se trouve la Présidence du conseil
que l'élection s'effectuera le mardi 28 novembre
prochain à l'assemblée et au regard des élections pré-
sente de nommer les personnes qui ont été désignées
ci-dessous en remplacement de M. J. Nadeau et de
la ville, soit de charge -

Il a été proposé par Alphonse Larocke, Alfred
Bourde, Joseph J. Lacombe, Achille Gagnon, J. J.
Lévesque, D. M. Lacombe, Alfred Bourde, Louis
Lacombe, Ovide Lemire, Ephrem Lemire fils,
Alfred Larocke, Joseph Lacombe, Alphonse Larocke
lesdits électeurs municipaux.

Que Alfred Bourde, maire et George Lacombe
Bourde, marchand soient nommés conseillers
pour le quartier Est de la ville d'Ythabasca.

Une heure s'étant écoulée depuis l'ouverture de l'as-
semblée et n'y ayant que deux conseillers à élire
et n'y ayant plus d'opposition à l'encontre de
ceux-ci dans la communauté, l'assemblée a
proclamé et déclaré élus conseillers pour le quartier
Est de la ville d'Ythabasca, Alfred Bourde
maire et George Lacombe Bourde, soit
deux heures de la dite ville, et j'en ai
clarifié l'assemblée close.

Alphonse Larocke

Président d'élection

Seance special
18 Janvier
1906

A une seance speciale du conseil municipal de la Corporation de la Ville d'Arbuthnot, tenue a dix huit heures, ou il a été décidé, conformément à l'avis donné à tous les membres du conseil, tel qu'il appert par le certificat du Secrétaire Trésorier, laquelle seance convoquée dans le but de prendre en considération les sujets suivants, savoir:

- 1^o Installation des conseillers nouveaux, 2^o Nomination d'un représentant du conseil à l'assemblée des actionnaires de la manufacture de moulin.
- 3^o Nomination d'un autre directeur, 4^o Considération des règlements de la manufacture, 5^o Révision et état des affaires de la manufacture, 6^o 7^o Entretien des chemins d'eau & comptes & collection d'argent.

A laquelle seance sont présents J. E. Mitchell Esq. Maire et MM les conseillers Henri Lacombe, Henri Papi, Albert Gagnon, Alfred Bauffard, Eugène Gaudreau, formant le quorum, sous la présidence de M. Bauffard.

Les conseillers Eug. Gaudreau & A. Bauffard produisent leur serment d'office.

Proposé par Henri Papi secondé par Alfred Bauffard.

Que M. Henri Lacombe soit nommé directeur de la Eastern Township Lumber Manufacturing Co. en remplacement de M. Joseph Maken, et autorisé en outre temps à représenter ce conseil à l'assemblée des actionnaires de la dite manufacture.

Adopté unanimement.
Et la seance se lève

J. E. Mitchell
Maire
Alfred Bauffard
Sec. Trés.

Seance Special
12 Fev 1906

A une seance speciale du conseil municipal de la Corporation de la Ville d'Arbuthnot, tenue a dix heures 1906, conformément à l'avis donné à tous les membres du conseil, tel qu'il appert par le certificat du Secrétaire Trésorier, laquelle seance convoquée dans le but de prendre en considération toutes les affaires concernant la manufacture de moulin & de l'agudue, à laquelle seance sont présents:

J. E. Mitchell Maire & Henri Lacombe Henri Papi
L. P. de Courval, Albert Gagnon, Eugène Gaudreau
& Alfred Bauffard, conseillers.

M. H. Lacombe représentant le dit conseil pour la manufacture de moulin rapporte sur la table rapport à état des affaires de la dite manufacture.

Proposé par L. P. de Courval secondé par A. Gagnon.

Que le rapport susdit soit déposé dans les archives du conseil.

Adopté
Proposé par Henri Lacombe, secondé par Eugène Gaudreau, que les personnes susmentionnées soient nommés membres du conseil de l'agudue, savoir: L. P. de Courval, Henri Papi et Alfred Bauffard.

Comité des Chemins & trottoirs:
Albert Gagnon Eug. Gaudreau & Alfred Bauffard.
Comité des Fermiers:
Henri Lacombe, Henri Papi, Eugène Gaudreau

Adopté -
Et la seance se lève
J. E. Mitchell
Maire
Alfred Bauffard
Sec. Trés.

Seu 1906
18 Mars

A une séance du conseil municipal de la Corporation de la Ville d'Archambault, tenue ce 18 Mars 1906, tenue au lieu & heure ordinaire les conseillers présents sont présents J. B. Michel Sec. Maire & les conseillers Henri Lavoie, Henri Poirier, Alphonse Gagnon, Eugène Gendreau formant le quorum, sous la Présidence du Maire.

Les procès-verbaux des dernières séances sont lus & adoptés.

Proposé par Henri Lavoie secondé par Eugène Gendreau, que les comptes annuels soient approuvés & payés, savoir: budget 1905 \$2200, le solde \$821, Phélias Gauthier \$205, J. Poirier \$125, Maurice Luss de Meulien \$86, Poirier Michel \$2780, Valérie Cloutier \$220, P. Luss \$110, Paul Gauthier \$197.

Que le compte du Receveur de la Ville pour l'année & en particulier aux écoles d'archambault, soit approuvé & remboursé jusqu'à l'ancien Vierge Bessault.

Adopté

Le Secrétaire donne communication d'un projet des Travaux de la Ville pour répondre à cette corporation.

Proposé par Henri Lavoie secondé par Henri Poirier

Que le certificat de Edmond Bessault pour l'ancien hôtel dans cette ville soit approuvé, sur paiement des honoraires prévus par règlement de cette corporation, le dit Edmond Bessault ayant prêté serment, conformément à l'art. 21 de la loi des Licences.

Adopté

Proposé par Henri Lavoie secondé par Henri Poirier

Que le certificat de J. H. A. Laliberté, pour l'ancien hôtel dans cette ville soit approuvé, sur paiement des honoraires prévus par règlement de cette Corporation, le dit J. H. A. Laliberté ayant prêté serment, conformément à l'art. 21 de la loi des Licences.

Adopté

Le conseil fait remarquer aux hôteliers d'offrir à tous leur hôtel de manière à donner satisfaction au public. Et la séance se lève.

J. B. Michel
Maire
Phélias Gauthier
Sec. Gen.

12 Mars

A une séance spéciale du conseil municipal de la Corporation de la ville d'Archambault, tenue ce 12 Mars 1906, devant le bureau de la présente en considération d'une lettre de Louis Lavoie Sec. M. C. concernant l'offre de M. J. W. Greenhill, avocat le contrat d'installation de la Compagnie The Sharampau Water & Power Co. de construire & mettre en opération un chemin de fer électrique (transmission) entre Victoriaville & Archambault; à laquelle séance sont présents tous les membres du Conseil, sans la Présence de M. le Maire.

Il est proposé par M. L. P. le Conseil, secondé par M. Henri Lavoie.

Que le conseil accepte l'offre de la dite Sharampau Water & Power Co., et qu'il lui donne gratuitement l'usage des rues de la ville pendant la durée de vingt ans, la même qu'une exemption de taxes pour la même période de temps, pourvu que la dite compagnie construise une transmission électrique entre Victoriaville et Archambault, tel que demandé par la dite lettre de M. Lavoie produite ce jour devant ce conseil.

Adopté unanimement.

J. B. Michel
Maire
Phélias Gauthier
Sec. Gen.

4 Mars 1906

A une séance du conseil municipal de la Corporation de la ville d'Archambault, tenue ce 4 Mars 1906, au lieu & heure ordinaire des séances, à laquelle sont présents J. B. Michel Sec. Maire & les conseillers Henri Lavoie, Alphonse Gagnon, Eugène Gendreau formant le quorum, sous la Présidence du Maire.

Les procès-verbaux des dernières séances sont lus & adoptés.

Proposé par M. Henri Lavoie, secondé par M. Eugène Gendreau

Que le conseil achète des arbutus pour faire une clôture sur le terrain de l'Hôtel de ville, tel que spécifié au plan produit devant le conseil, aux conditions portées dans le projet de contrat avec produit devant le conseil, par M. Alfred Rousseau.

Rousseau

Rouvres

Et la séance se lève

Adopté

J. B. Guillet

Maire

Eugène Guéneau

Sec. Gen.

Spéciale

28 Avril 1906

À une séance spéciale du conseil municipal de la Corporation de la ville d'Archambault, demandé convoquée par son dossier à tous les membres du conseil, tel qu'il apparaît par le certificat du receveur des finances, sous le titre de procès en considération de la demande d'Oscar Binfiat, pour l'appropriation de son certificat de licence communément la réparation des trottoirs et des chemins; la réclamation du Gouvernement Provincial pour obtenir et imposer à l'école d'industrie, les affaires concernant la manufacture de meubles; les affaires de l'agriculture; à laquelle séance sont présents: J. B. Guillet Sec. Maire et M. M. les conseillers L. P. de Courval, Albert Gagnon, Eugène Guéneau, Alfred Bouffard, Henri Pepin formant le quorum, sous la présidence du Maire.

Proposé par L. P. de Courval secondé par Eugène Guéneau. Que le certificat de Oscar Binfiat, comme ci-dessus, soit approuvé, sur paiement des honoraires voulus par règlement de ce conseil.

Adopté.

Proposé par Henri Pepin secondé par Eugène Guéneau.

Dans ce conseil accepte l'offre d'Achille Gagnon savoir: qu'il le dit Achille Gagnon donne tout le vieux bois de trottoir sur à lui au prorata et celle de ses M. Gagnon, lequel M. Gagnon s'obligeant à construire à ses frais un trottoir de dix pieds de largeur, trois pieds d'épaisseur sur à lui les dit propriétés ci-dessus à ce conseil s'obligeant de l'offrir au dit M. Gagnon une somme de \$75.00. Que si l'avenir cette corporation n'aura l'entretien que l'entretien de quatre pieds de largeur sur à lui ces dit propriétés, ces quatre pieds devant commencer à la rue.

Est voté pour la motion.

Henri Pepin, Eugène Guéneau L. P. de Courval Albert Gagnon.

Contre la motion: Alfred Bouffard.

La motion est en conséquence adoptée.

Le secrétaire donne communication d'une lettre de M. l'archevêque des Evêques réclamant pour le Gouvernement Provincial \$100.00 pour l'entretien d'ateliers et \$128.82 pour écoles d'industrie.

Proposé par M. le Gagnon secondé par M. le Sec. Gen. Dues conseil ne se constitue par être tenu au paiement à frais d'entretien de l'école d'industrie d'archambault, Attendu que la dite École d'industrie est située à Magog, ainsi que le constate les certificats d'admission à l'école, et qu'elle n'est que temporairement sous les soins des Docteurs Hospitaliers de St. Joseph d'Archambault.

Dans ce conseil considéré plus qu'il n'est possible de payer les frais d'entretien de l'école d'industrie à l'école d'industrie, ces sommes venant de Sherbrooke n'ont pas été envoyées à l'école d'industrie à la demande de la Corporation, ni sur recommandation d'un juge de Paix ou sur Majesté, mais l'ont été que comme faveur à la demande d'une personne étrangère à la ville d'Archambault, hors la communication de ce conseil et des Magistrats de cette ville.

Adopté.

Les affaires concernant la manufacture de meubles sont renvoyées à l'examen, à la prochaine séance.

Proposé par Henri Pepin secondé par Alfred Bouffard.

Dans le Maire et le Secrétaire soumettent au conseil à faire venir un ingénieur, pour que le conseil en dépense par \$25.00 pour visiter les différentes sources appartenant à cette corporation, et faire rapport de la quantité d'eau qui elle pourrait donner par jour, mesurer les distances, dresser un plan de l'agriculture avec le ruisseau, donner une opinion de la possibilité des travaux à faire; le coût probable, le tout de manière

Sea
18

à protéger la ville contre les incendies.

Adopté

Et la séance se lève.

J. D. Guillet
Maire
Alfred Bonffant
Sec. Gen.

5
22 Mai 1906

A une séance du conseil municipal de la corporation de la ville d'Archambault, tenue ce 22 Mai 1906, aux heures ordinaires des séances, à huit heures précises. P. S. Mestot, le Maire - Membres conseillers L. P. de Courval, Albert Gagnon, Eugène Audouin, Alfred Bonffant - Honor. Piquet, formant le quorum sous la présidence du Maire.

Les procès verbaux des dernières séances sont lus & adoptés.

Proposé par A. Bonffant, secondé par Eug. Audouin que les comptes de Valéri Blanchet pour 421, Alfred Lavoie 420, Honoré Stépe 610, Amos Paré 710 par Anger 20th soient approuvés & payés.

Adopté

Proposé par L. P. de Courval, secondé par Honoré Piquet

Que l'ingénieur qui viendra pour l'acquiescence fasse un estimate séparé du côté au presbytère sur le pont Bernard et soient contractés avec les employés de la municipalité dans la rue de la Manufacture.

Adopté

Proposé par L. P. de Courval secondé par Alfred Bonffant.

Que Ephrem Lavoie fils, soit chargé de voir à l'entretien & réparation de la cage Stéven & F. & Lobbé de la Côte de de l'église & de la Côte de de & fasse leur compte tous les mois s'ils en ont & qu'ils soient aussi à faire ôter & enlever toute obstruction empêchant l'eau de s'écouler.

Adopté

Proposé par L. P. de Courval, secondé par Albert Gagnon.

Que cette corporation qui a 22000

de parts dans la Compagnie Eastern Lumber & Furniture Manufacturing Company, attire que le bureau de direction de la dite Compagnie, fournisse à cette corporation, pour Samedi prochain, 5 mai courant, les renseignements sur l'administration financière de la dite Compagnie, et que ce conseil s'y réunisse au 5 mai courant.

Adopté

J. D. Guillet
Maire
Alfred Bonffant
Sec. Gen.

5 Mai 1906

A une séance du conseil de la corporation de la ville d'Archambault tenue le 2 Mai 1906 & de a peu agournée au 5 mai 1906 - à laquelle sont présents L. P. de Courval, Albert Gagnon, Eugène Audouin, Alfred Bonffant, formant le quorum.

Proposé par Albert Gagnon secondé par Alfred Bonffant

Que L. P. de Courval soit nommé Président de cette séance.

Adopté

Proposé par M. A. Gagnon, secondé par Eugène Audouin, que, sur la motion de J. B. Bernard, la présente séance se tienne à huis clos, relativement à la résolution de ce conseil quant aux informations données de la manufacture de scieries, que cette séance soit agournée à Samedi prochain, le 12 mai courant pour recevoir les dites informations & rapport de la dite manufacture.

Adopté

Président
Alfred Bonffant
Sec. Gen.

A une séance du conseil municipal de la corporation de la ville d'Arthabaska tenue le 2. Mai 1906 de ce jour tenu au 5 Mai 1906, & de ce dernier jour ajourné à aujourd'hui, 12 Mai 1906, à laquelle séance ont présidé: J. Le Michot, Ém. Lacombe & Mm. les conseillers L. P. de Camval, Albert Gagnon, Henri Papi, Eugène Gendreau et Alfred Rouffard, formant le quorum, sous la présidence du Maire.

Proposé par Eug. Gendreau, secondé par Albert Gagnon, que le compte de Jos. Fortin, pour travaux de chemin, au montant de \$ 9.75, soit approuvé - payé.

Adopté

Proposé par Eug. Gendreau, secondé par Albert Gagnon, que la nomination de Henri Lacombe, le directeur actuel représentant ce conseil dans la manufacture de meubles The Eastern Township Furniture Manufacturing Co. soit reconnue, parce que depuis trois séances que ce conseil attend des explications relatives à la dite compagnie, & que le bureau de direction, pour de bonnes raisons, ne veut pas en donner en son lieu & place.

Pour la motion	Contre la motion
Eugène Gendreau	Henri Papi
Albert Gagnon	Le conseiller Rouffard
L. P. de Camval	ne votant pas.

Motion adoptée sur la décision ci-dessus.

Proposé par Eugène Gendreau, secondé par Albert Gagnon.

Que L. P. de Camval soit nommé directeur de la manufacture de meubles pour représenter ce conseil dans la dite manufacture.

Pour la motion	Contre la motion
Eug. Gendreau	Henri Papi
Albert Gagnon	Alfred Rouffard
L. P. de Camval	

Motion adoptée sur la décision ci-dessus.

Lecture est faite du rapport de l'ingénieur Mignault, concernant l'agrandissement.

Proposé par L. P. de Camval secondé par Eugène Gendreau.

Que le rapport du dit ingénieur soit renvoyé pour être corrigé & complété, pour répondre au sens de la résolution du 28 avril.

Et la séance est levée.

Adopté

 Maire

 Sec. Sec.

Spéciale
29 Mai 1906

A une séance spéciale du conseil de la corporation de la ville d'Arthabaska, tenue ce vingt-neuf mai mil neuf cent six, au lieu & heure ordinaires des séances, laquelle séance a été convoquée par avis donné à tous les membres du conseil, tel qu'il apparaît par le certificat du secrétaire trésorier, dans le but de prendre en considération les sujets suivants: 1° achat des terrains nécessaires aux services de l'agrandissement de l'école; 2° réparation de l'agrandissement; 3° acquisition des terrains nécessaires à l'agrandissement de l'école; 4° acquisition de terrains pour le nouveau collège; 5° recevoir rapport de L. P. de Camval et la manufacture; 6° nommer un évaluateur pour estimer les terrains nécessaires à l'agrandissement - à laquelle séance ont été présents le maire & Mm. les conseillers Henri Lacombe, Henri Papi, Albert Gagnon, L. P. de Camval, Alfred Rouffard, Eugène Gendreau, formant le conseil en complet, sous la présidence du Maire.

Proposé par M. Henri Lacombe secondé par Alfred Rouffard.

Que le procès-verbal de la séance de ce conseil tenue le 12 de Mai courant, soit adopté, sauf quant à la résolution qui se lit comme suit:

" Proposé par Eugène Gendreau, secondé par Albert Gagnon, que la nomination de Henri Lacombe, le directeur actuel représentant ce conseil dans la manufacture de meubles The Eastern Township Furniture Manufacturing Co. soit reconnue, parce que depuis trois séances que ce conseil attend des explications relatives à la dite compagnie, que le bureau de

de direction en sont par en donner pour la bonne saison en son lieu "plan", qui doit être approuvé, et qu'un vote soit pris instantané sur la présente motion.

Ont voté pour la motion

Henri Lamine
Léopold Bouffard
Henri Popin
Trois pour - trois contre.

Ont voté contre

L. P. Le Courval
Albert Gagnon
Eugène Gendreau

Vu l'égalité des voix, la même vote pour la motion en donnant ses raisons à l'appui, laquelle motion se trouve adoptée.

Proposé par Albert Gagnon secondé par Eugène Gendreau.

Sur la évaluation de la compensation sur le droit sur la terre de Zéphirin Bergeron et sur celle de Hector Beauchamp + H. Pigeon, afin de faire l'évaluation du terrain nécessaire à l'alimentation de la source de l'aqueduc, indiquant ce terrain par des jalons ou autres bornes bien visibles, et par un rapport à ce conseil à sa prochaine séance.

Sur cette évaluation devant faire cette évaluation à tout de l'argent.

Adopté

Proposé par L. P. Le Courval secondé par Eugène Gendreau.

Sur ce conseil faire une charrière sur le terrain Beauchamp à un endroit près de la ligne de Honorius Beauchamp + Zéphirin Larocq, pour y faire un réservoir; et pointer l'aqueduc avec un tuyau de douze pouces 50 pieds de long, 100 pieds de 8 pouces et 100 pieds de 6 pouces + la balancade de 4 pouces, par sur la rue de Courval tant qu'il n'y a pas de traversée par la voie pour mener à la construction de la traversée à la rue de la manufacture et servir cette dernière rue jusqu'au tuyau adhésif de l'aqueduc sur la rue de la Cour.

Proposé en amendement par Henri Lamine, secondé par Henri Popin.

Sur le plan de M^{rs} Nigouan soit adopté sauf à compléter au fur et à mesure que le conseil pourra le faire, et qu'un procès-verbal soit en conséquence préparé indiquant les

desir de cette aqueduc + le montant à dépenser chaque année et le moyen de pourvoir à cette dépense. Ont voté pour l'amendement - contre l'amendement

Henri Lamine
Henri Popin

A. Bouffard
Eug. Gendreau
Alb. Gagnon
L. P. Le Courval.

Amendement perdu sur la division ci-dessus. Sur la motion principale:

Ont voté pour:
Eugène Gendreau
L. P. Le Courval.

Contre
Henri Lamine
Léop. Bouffard
Henri Popin
A. Gagnon.

Motion perdue sur la division ci-dessus.

Le Secrétaire de la manufacture de meubles donne avis au conseil qu'il tendra ce dernier responsable de tous dommages causés par le manque d'eau durant l'année 1906.

Est la séance levée.

J. Millet.

Secrétaire

J. Millet.

Sec. Sec.

6 juin 1906

A notre séance du conseil de la corporation de la ville d'Archambault, tenue ce sixième jour du mois de juin, au lieu et heure ordinaires, auxquelles ont été présents J. E. Michal Sec. maire et M^{rs} les conseillers Henri Popin, Henri Lamine, Albert Gagnon, Léopold Bouffard, Eugène Gendreau, pour ont légalement, sous la présidence de monseigneur. Les procès-verbaux des dernières séances ont été lus et adoptés.

Proposé par Henri Popin, secondé par Henri Lamine.

Sur la proposition de M^{rs} Adolphe Marché pour louer deux appartements dans l'Hôtel de Ville, suivant conditions écrites, en son conseil se réservant la jouissance conjointe

de la salle à droite de la porte d'entrée, comme salle
coursive, et le droit de passer dans son bureau pour
se rendre à cette salle de comités, sont acceptés, et
qu'un bail soit en conséquence passé pour trois
ans, suivant les dtes conditions écrites. (1000 francs)

Adopté

Propose par Henri Laurier, secondé par Albert
Gagnon, que le secrétaire trésorer, soit autorisé à
offrir à Hector Beauchemin et Josephus Bergeon,
le montant évalué par les estimations de la corpo-
ration pour le terrain nécessaire à l'amélioration
de l'aqueduc, tel que par rapport des dtes estimations,
et à ce que son refus d'accepter est offert. M Pierre
Lacaille soit nommé comme expert de la corpo-
ration pour faire l'évaluation, suivant la loi, du dit
terrain, et à ce que le maire soit autorisé à faire
les procédures nécessaires pour se arriver à l'ex-
propriation du terrain, - de manière à avoir la
décision au prochain conseil.

Adopté

Propose par Henri Laurier secondé par Alfred
Bouffard, que cette séance soit ajournée aux
quatorze juin courant.

Adopté

Alfred Bouffard
Maire
Alfred Bouffard
Sec. Gen.

14 Juni 1906

La neuvième séance du conseil de la Corporation de
la ville d'Acadulaska, tenue le sixième juin 1906, et
ajournée au 14 Juni 1906, à laquelle
séance sont présents Ed. Michel le Maire & M. M.,
les conseillers Henri Laurier, Alfred Bouffard, Eug.
Gendreau, Henri Capin, Albert Gagnon, formant la
quorum, sous la présidence du maire.

M. Pierre Lacaille, expert nommé par la
corporation pour évaluer les terrains nécessaires
à l'alimentation de l'aqueduc, fait rapport au
conseil, que, après avoir pris connaissance
& visité les terrains en question, et s'être abouché

avec les propriétaires, ces derniers ont nommé pour
leur arbitre Jean Baptiste Lortie fils de Maximien,
et Louis Lussac se sont entendus sur les prix suivants:
savoir: 7000 \$ pour le terrain qui doit être occupé
sur la terre de Josephus Bergeon, et 4500 \$ pour le
terrain occupé sur la terre de Hector Beauchemin, sauf
une entente particulière quant à un passage
que le dit Hector Beauchemin veut se réserver sur
sa terre.

Le rapport des dtes M. Lacaille et Lortie a été soumis
au conseil et accepté.

Propose par M. Henri Capin, secondé par M.
Albert Gagnon.

Que le maire et le secrétaire trésorer soient
autorisés à passer acte pour l'acquisition des
terrains au plus avantageux dans le rapport de
M. Lacaille, pour et au nom de la corporation.

Adopté unanimement.

Propose par Henri Capin, secondé par Alfred
Bouffard.

Que les améliorations soient faites à la
guedue en construisant une barre à environ 600
pieds du versant actuel, en l'air 7 1/2 pieds à sa base
et 3 pieds au sommet, appuyée sur le roc, suffisante
pour retenir l'eau qui s'accumule, avec un tuyau
de 8 pouces jusqu'au grand réservoir actuel; et que
le coût de ces travaux soit soldé à même les
recettes ordinaires de la corporation, & qu'instinctif
soit remis au comité de l'aqueduc de demander
des souscriptions pour cet ouvrage; le dte
sacrémissionnaire devant être produites au bureau
du conseil d'ici à jeudi prochain, à quatre
heures.

Adopté

Propose par Albert Gagnon secondé par Eug.
Gendreau que le compte de Edouard Beureau
pour le semestre de 1905 soit approuvé & payé;
et que ce conseil s'ajourne au 21 Juni courant.

Alfred Bouffard
Maire
Alfred Bouffard
Sec. Gen.

+ Absent
7.25, 7.45
125, P. Gendreau
3.50, Gendreau
7.50, R. Bouffard
1.35, P. Gendreau
2.50, Gendreau

1. 21 juin 1906

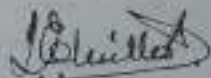
A une séance du conseil de la Corporation de la ville d'Archambault, tenue le 6 Juin 1906, de ce jour jusqu'au 14 de juin & de ce dernier jour ajournée à ce jour 21 juin 1906, à laquelle séance sont présents J. C. Milet, E. C. Maize & MM. les conseillers Henri Lacombe, Alfred Rouffard, Albert Legendre, Eugène & Gaudreau formant le quorum, sous la présidence du Maire.

Proposé par Henri Lacombe, secondé par Alfred Rouffard.

Que la soumission de M. Auguste Desnoes & Albert Beauchêne, soit acceptée pour le prix de deux mille quatre cents quatre-vingt, et que le maire et le secrétaire trésorier soient autorisés à passer contrat avec les dits Aug. Desnoes & Albert Beauchêne, conformément aux conditions portées dans leur soumission, & suivant les dits & mentionnés, avec délai jusqu'au premier Septembre prochain pour le parachèvement de l'ouvrage de la livraison.

Et la séance se lève

Adopté



Maire



Sec. Tr.

4 juillet 1906

A une séance du conseil de la Corporation de la ville d'Archambault, tenue ce jour 4 juillet 1906, à laquelle séance sont présents: J. C. Milet, E. C. Maize & MM. les conseillers Henri Lacombe, Alfred Rouffard, Eugène Legendre, formant le quorum, sous la présidence du Maire.

Les procès verbaux des dernières séances sont lus & adoptés.

Proposé par Alfred Rouffard secondé par Eug. Legendre. Que le compte de l'ancien Maire Fortin par \$33.00, Alfred Paris par \$7.63, Nath. Hancock \$15.00 Felix Poir \$4.00 soient approuvés & payés de même que celui de J. C. Milet par \$25.00.

Adopté

Proposé par Henri Lacombe secondé par Alfred Rouffard. Que le maire & le secrétaire trésorier soient autorisés à recevoir un billet de \$3400.00 à la Banque National, à quatre mois de date pour couvrir les dépenses occasionnées par les améliorations à l'épave.

Adopté

Proposé par Alfred Rouffard secondé par Eugène Legendre. Que le secrétaire trésorier soit autorisé à louer le remboursement de l'Hotel de Ville à un taux de deux années de \$7000 par mois, chauffage, éclairage & eau fournie, à condition que le locataire ait soin de la toiture, bois & etc, voir au chauffage, & de fournir les portes, de la lumière, & l'entretien de la salle du conseil, ainsi que usage des les passerelles & les porches, sur tout l'ouvrage nécessaire pour tenir la bâtisse et son contenu en bon état.

Adopté

Proposé par Alfred Rouffard, secondé par Henri Lacombe.

Que le secrétaire trésorier soit autorisé à payer au moyen de chèques tout ce qui est dû au conseil & approuvé par résolution ou règlement ou sous contrat passé par le conseil, sans la signature du maire, mais en gardant tel ou tel chèque, & qu'en l'absence du secrétaire le maire puisse signer tels chèques sur le même livre de chèques & de la même manière, en conservant tel ou tel chèque.

Adopté

Et la séance se lève.



Maire



Sec. Tr.

15 1906
1. 1^{er} Août

des conseil

A une séance de la corporation de la ville de
Charlottetown tenue le premier août mil neuf cent
six, à laquelle sont présents J. E. Mitchell Sec.
muni et son conseil L. P. de Courval, Alfred
Gagnon Alfred Bonjean Henri Pepin Eug. Gendreau
formant le quorum, sous la présidence de M. de
Courval. Le procès verbal de la dernière séance est
adopté.

Communication est donnée du bail passé entre
M. Lemieux & la Corporation pour le rattachement
de l'Hotel de Ville, liquidant approuvé.

Proposé par L. P. de Courval secondé par
Eug. Gendreau que les comptes de J. E. Mitchell
à Lacombe 1130 St. Blain 1121 E. Lemieux 2953
E. Lemieux fils 11763 J. E. Roblin 375 soient
approuvés & payés. adopté

Proposé par L. P. de Courval secondé par
Henri Pepin

Que tous propriétaires qui désirent faire faire
en face de sa propriété un trottoir en asphalte
soient autorisés à le faire sur une largeur de
4 pieds, sur le côté Nord Ouest de la rue de la Reine
ou à tout autre endroit, sur permission du
comité des chemins, et en ce cas la corporation
s'engage à payer la moitié du coût des dit trottoirs
pourvu que cette moitié ne soit pas plus élevée
que 40 ct par verge carré, que la loi de l'ancien
trottoir revienne à la corporation que l'ouvrage
soit approuvé par le conseil & garanti pour le
retour pendant pour dix ans.

Adopté

Proposé par Henri Pepin secondé par Alf
Bonjean Que le maire & le secrétaire soient
autorisés à signer un billet de deux mille
trois cents piastres à quatre mois, à la Banque
Molson pour payer la somme de 51000.00 à
les intérêts qui s'élèvent sur la succession Gagnon
pour le terrain de l'Hotel de Ville, 20000.00 pour
payer le coût du tuyau de l'égout dans le cas
de l'égout de la rue de la Reine.
ont voté pour la motion: Henri Pepin, Alfred
Bonjean Eug. Gendreau, Albert Gagnon.
ont voté contre: L. P. de Courval

Motion adoptée sur la décision ci-dessus.
Proposé par L. P. de Courval, secondé par Alfred
Gagnon

Que les séances du conseil soient tenues
à l'avenir à l'Hotel de Ville.

Adopté

Proposé par L. P. de Courval secondé par Eug.
Gendreau

Que l'Hotel de ville, moins les appartements
laissé, soit mis à la disposition des dames de
la Herminie, en paye elle remettant les lieux dans
le même état au elle le prendront.

Adopté

Et la séance se lève

J. E. Mitchell
Maire
Alfred Gagnon
Sec. Gen.

Spéciale

4 Sept 1906

A une séance spéciale du conseil de la corporation
de la ville de Charlottetown tenue le 4 septembre 1906, à
laquelle sont présents J. E. Mitchell Sec. muni &
L. P. de Courval Alfred Gagnon Eug. Gendreau
formant le quorum sous la présidence de M. de
Courval.

Il est proposé par L. P. de Courval et secondé par
Alfred Gagnon

Que le conseil se réunisse sur une voie publique la
moitié ordinaire et l'autre moitié de deux heures, Bureau
Parlementaire du trottoir de Charlottetown l'un de ses
membres les plus jeunes et les plus actifs.

Il est proposé par Eug. Gendreau secondé par
Alfred Gagnon

Que le conseil se réunisse sur une voie publique à ses
séances, à M. J. E. Mitchell, à L. P. de Courval,
et à toute la famille sur plus de 1000 et les
plus affectueux de ses membres.

Il est proposé par Alfred Gagnon secondé par L. P.
de Courval

Que le conseil se réunisse en cas de fin de la séance
sur un nombre de 10 à 12 que les plus affectueux de ses

serait transmis à la famille et à la presse
et le conseil par respect pour la mémoire
du défunt, a nommé la séance publique à
midi le 7 des courants à 7 hrs, P.M.

J. Blouchet

Maire

Alfred Lecomte

Sec. Gen.

7 Sept 1906

A une séance du conseil de la commune
de la ville d'Antwerp tenue au lieu d'habitude
nommé des séances, le sept septembre 1906
à laquelle sont présents J. Blouchet Maire
et Messrs les conseillers L. P. de Courvol, Albert
Gagnon, Henri Popin, Eugène Lecomte, Alfred
Lecomte, formant le quorum, sous la présidence
du Maire

Les procès-verbaux des dernières séances
sont lus et adoptés.

Proposé par L. P. de Courvol, secondé
par Eugène Lecomte

Que le secrétaire trésorier donne avis
d'une nouvelle élection pour le quartier Ouest
pour remplacer Mr. Henri Lacomte décédé, la
quelle élection ayant lieu quant à la nomination
le 17 septembre et la votation s'il y a lieu le
24 septembre courant.

Adopté

Proposé par L. P. de Courvol, secondé
par Albert Gagnon, que les comptes suivants
sont: W. Lacomte 420, Hucide Pothier 1275
Eugène Lacomte 115.00, Achille Lecomte 7.25, J. J.
Roberte 4675, Alfred Lecomte 616.39, Doyon
+ Henri 32.72 sont approuvés payés.

+ que cette séance s'ajourne au 18 septembre
courant

Adopté

J. Blouchet

Maire

Alfred Lecomte

Sec. Gen.

Election 17 Sept 1906

(Honoré Blouchet remplaçant H. Lacomte)

17 Sept 1906

Assemblée des électeurs municipaux de la commune
de la ville d'Antwerp tenue au lieu d'habitude de la ville
ce 7 septembre 1906 à 10 heures à M. Lacomte l'avis
public donné à cet effet pour l'élection d'un
conseiller à élire pour le quartier Ouest pour
remplacer Mr. Henri Lacomte décédé; sous la pré-
sidence du mandataire J. Blouchet, Président
en office -

J'ai eu l'honneur d'assister et j'ai reçu les élec-
teurs présents de nommer les personnes qu'ils
désirent élire comme conseiller en remplacement
de Mr. Henri Lacomte décédé.

Il a été proposé par J. Blouchet, Philippe
Lecomte, Paul Lecomte, Paul Lecomte, J. J.
Lecomte, Adolphe Lecomte, Adolphe Lecomte, J. J.
Lecomte, W. Lacomte, Philippe Lecomte, Ernest
Lecomte, J. J. Lecomte -

Que l'on nomme Blouchet, Lecomte, soit nommé
conseiller pour le quartier Ouest, en remplacement
de Mr. Henri Lacomte

Une heure s'étant écoulée depuis l'ouverture de
l'assemblée et n'y ayant aucun conseiller à élire
et n'y ayant pas d'opposition à l'élection de
celui qui en nomination, j'ai eu l'honneur
par chance et bonne élection pour le quartier Ouest
de la ville d'Antwerp, Honoré Blouchet
Lecomte de la ville d'Antwerp, et j'ai déclaré l'as-
semblée close.

J. Blouchet

Président d'Assemblée

18 Sept 1906 A une séance du conseil de la Corporation de la ville d'Archambault tenue le 18 septembre 1906 à laquelle siégent sont présents J. E. Méthot, E. Guindreau & M. M. les conseillers, J. P. LeCoursant, Albert Gagnon, Eugène Guindreau, Alfred Bouffard formant le quorum sous la présidence du maire.

M. Honoré Blanchet produit son serment comme conseiller.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu & adopté.

Proposé par J. P. LeCoursant secondé par Eugène Guindreau, que le conseiller Honoré Blanchet soit nommé membre du comité des finances en remplacement de feu Henri Laurier.

Adopté

M. le maire J. E. Méthot offre sa résignation comme maire de cette corporation et quitte la salle.

Proposé par Eug. Guindreau, secondé par Alfred Bouffard.

Que Honoré Blanchet soit nommé Président de cette séance, sur la résignation du maire.

Adopté

Proposé par Eugène Guindreau, secondé par Alfred Bouffard & Albert Gagnon que la résignation du maire soit refusée.

Adopté

M. le conseiller J. P. LeCoursant donne sa résignation comme conseiller.

Proposé par Alfred Bouffard secondé par Albert Gagnon que la résignation de J. P. LeCoursant soit refusée.

Adopté

Et la séance se lève

Président

Sec. Trés.

3 Octobre

A une séance du conseil de la Corporation de la ville d'Archambault tenue ce jour 3 Octobre 1906 à laquelle siégent sont présents les conseillers Albert Gagnon, Eugène Guindreau, Alfred Bouffard, Honoré Blanchet, formant le quorum.

Proposé par Eugène Guindreau, secondé par Albert Gagnon.

Que Honoré Blanchet soit nommé Président de cette Corporation.

Adopté

Le procès-verbal de la dernière séance est lu & adopté.

La réélection du conseiller J. P. LeCoursant est produite devant le conseil et considérée sur réclamation est renvoyée à la prochaine séance.

Proposé par Eugène Guindreau, secondé par Albert Gagnon.

Que ce conseil fasse passer l'eau chez M. Blaise Berneau & Hercules Lavoie, signés par Alfred Bouffard soit autorisée à venir aux dit travaux chez M. Hercules Lavoie & M. Honoré Blanchet aux travaux chez M. Blaise Berneau.

Adopté

Proposé par Albert Gagnon secondé par Eugène Guindreau que cette séance soit ajournée au 15 Octobre courant.

Adopté

Président


H. B.

1906

15 Octobre
ajournement
du 3 Octobre

A une séance du conseil de la Corporation de la ville d'Archambault tenue ce jour 15 Octobre 1906 & de ce jour ajourné au 15 Octobre 1906 à laquelle siégent sont présents J. E. Méthot le maire & M. M. les conseillers Henri Apin, Albert Gagnon, Alfred Bouffard, Eugène Guindreau, Honoré Blanchet formant le quorum, sous la présidence du maire.

On procède à la révision de la liste électorale
sur plainte de Louis Sauvage les noms des
personnes ayant droit d'être inscrites sur la
liste électorale sont ajoutés à la dite liste tel
qu'il appert à la liste supplémentaire, et le
nom de J. N. Gauthier est retranché de la dite
liste.

On procède ensuite à la révision du rôle
d'évaluation.

La plainte des Frères du Sacré Coeur étant
lue, personne ne se présentant pour la faire
valoir & aucune preuve n'étant faite devant
le conseil, il est décidé de laisser l'évaluation
pour les dits frères du Sacré Coeur telle que
portée au rôle.

Proposé par Henri Pepin secondé par Alfred
Bouffard.

Sur l'évaluation de la manufacture de
meubles soit portée à \$20000.00 au lieu de \$25000.00
sur le rôle d'évaluation.

Dit rôle pour la motion:

Henri Pepin

Alfred Bouffard

Honoré Blanchet

contre

Alfred Gagnon

Eugène Gendreau

Motion adoptée sur la décision ci-dessus

Proposé par Henri Pepin secondé par Alfred
Bouffard.

Sur le rôle d'évaluation tel que préparé
par les évaluateurs soit homologué suivant un
forme annexé avec l'amendement de l'ancien
règlement, & que le compte des évaluations soit établi
évaluation soient approuvés par le conseil.

Proposé par Honoré Blanchet secondé par
Alfred Bouffard.

Sur la résignation de L. P. De launay comme
conseiller soit acceptée & qu'une nouvelle élection
soit tenue le 25 octobre courant quant à la no-
mination & au 3 novembre pour la votation
d'il y a lieu.

Adopté.

Proposé par Honoré Blanchet secondé par Alfred
Gagnon. Sur le menu de cette Corporation, J. B.
Michot est nommé directeur de la manufacture
The Eastern Township Turntable Manufacturing Company
par & représente les intérêts de cette corporation, en
remplacement de feu Henri Gagnon.

Adopté.

Le conseil autorise unanimement le comité de
l'agrandissement à faire repaver le reversoir, & les
autres comptes présentés à cette séance sont
renvoyés au comité des finances.

Proposé par Honoré Blanchet, secondé par
Eugène Gendreau.

Sur le chauffage de l'Hôtel de Ville
soit donné à Alfred Lermine pour la somme
de quatre cents piastres par la saison d'hiver,
parvenir que le dit Alf. Lermine chauffe les
appartements loués à la satisfaction des loca-
taires.

Adopté.

Proposé par Henri Pepin, secondé par
Alfred Gagnon.

Sur le règlement suivant soit passé par le
conseil.

Règlement N° 15.

Il est ordonné & statué par règlement du conseil
comme suit:

1^o Statuer que la ville d'Jethabotze a été appelée
à payer la somme de \$1500.00 à la corporation de
Jethabotze pour l'usage de l'agrandissement de la ville
de la somme de \$1500.00.

2^o Statuer que la dite corporation a été appelée à
payer la somme de \$1500.00 à la corporation de
Jethabotze pour l'usage de l'agrandissement de la ville
de la somme de \$1500.00.

3^o Statuer que la dite corporation a été appelée à
payer la somme de \$1500.00 à la corporation de
Jethabotze pour l'usage de l'agrandissement de la ville
de la somme de \$1500.00.

4^o Statuer que pour faire ces améliorations il y a lieu

avec une dette flottante qui s'élevait annuellement à la somme de \$ 7000 à la Banque d'Ontario à Philadelphie et qui est restée en suspens de comptes à payer pour un montant qui s'élève à peu près en tout à \$ 2000.

Il est résolu et statué par règlement comme suit.

La dite corporation est autorisée à faire un emprunt d'un montant de \$ 50000 au taux de 5% par année, nette sans aucune commission, remboursable capital et intérêt sur et à moins les revenus de l'égout et le main et le porteur. Les revenus de l'égout et le main et le porteur sont autorisés à faire tel emprunt et à signer tous actes ou obligations concernant celui-ci.

Après le remboursement tel emprunt, il est par le présent avec un fonds d'amortissement de deux pour cent à payer sur les revenus de l'égout et qui sera chargé sur une tête place à valoir dans une banque acceptée de cette Province.

Il est de plus résolu que ce dit règlement soit soumis aux élections municipales de la ville de Philadelphie et au Lieutenant Gouverneur dans les délais de la loi.

En téte ce 19 octobre 1876.

J. Decelle

Secrétaire

Après par Mr. Louis Poirer
Secrétaire par Mr. Albert Lejeune.

De une assemblée de lois les élections municipales prochaines ont été convoquées par un avis public donné par le maire sur le 19^e octobre courant, à dix heures de l'après-midi à l'Hôtel de Ville, dans la dite ville de Philadelphie pour que le règlement ci-dessus soit soumis à l'approbation des électeurs de cette ville.

Acte.

Philadelphie le 19 octobre 1876.

J. Decelle

Secrétaire

Albert Lejeune

28 octobre
1876.

Assemblée des électeurs municipaux de la Corporation de la ville de Philadelphie tenue à l'Hôtel de Ville ce 25 octobre 1876 à 11 heures A.M. suivant l'avis public donné à cet effet par l'élection d'une commission à deux pour le quartier Nord pour remplacer L.P. de Bonval qui a résigné et dont la renouation a été acceptée par la dite assemblée présidée par le magistrat Adolphe Poirer Président de l'office.

Après avoir l'assemblée et j'ai reçu les listes des présents de nommer les personnes qui ont été présentées comme candidats en remplacement de L.P. de Bonval qui a résigné.

Il a été proposé par Albert Poirer - Ernest Lejeune L.P. de Bonval, Georges Poirer, Louis Poirer, Charles Poirer, de L'Esperance, Edmond de L'Esperance, Edmond Poirer.

Après Edmond Poirer, j'ai nommé comme conseiller pour le quartier Nord en remplacement de L.P. de Bonval.

Après avoir résolu toutes les questions de l'assemblée et n'y ayant eu aucune opposition à l'égard de celui nommé en nomination j'ai eu connaissance par Louis et Poirer du conseiller pour le quartier Nord de la ville de Philadelphie, Edmond Poirer, j'ai nommé de la dite ville de Philadelphie et j'ai déclaré l'assemblée close.

Adolphe Poirer

Président d'élection

25 octobre
1876.

Assemblée des électeurs municipaux de la Corporation de la ville de Philadelphie tenue à l'Hôtel de Ville ce 25 octobre 1876 à 11 heures A.M. suivant l'avis public donné à cet effet par le magistrat de l'élection de la dite Corporation à la session du 19 octobre 1876 concernant l'emprunt de \$ 50000 pour payer les dettes de la dite Corporation laquelle assemblée présidée par Louis Poirer, Secrétaire.

J'ai ouvert l'assemblée et j'ai reçu les élections
présente de se prononcer sur le dit règlement
Les élections furent l'avis de P. de la Courbe
Edouard Blanchette Bernard Lesieur Alphonse
Norman L. B. Brunelle et l'avis de l'assemblée
et requiescit statum sur le dit règlement.
En conséquence j'invogue j'ai de trois de
nombre prochain à 11 h. à l'Hotel de
Cité pour l'ouverture et la tenue d'un bureau
de statum et je déclare l'assemblée close.

Honoré Blanchette
Maire

J. N. 1906

La sixième séance du conseil de la Corporation
de la ville d'Archambault, tenue le sept novembre
1906 à laquelle séance sont présents M. le Maire
J. E. Mecher, et M. les conseillers Honoré Blanchet,
Albert Gagnon, Alfred Bonifant, Eugène Gendreau,
Henri Papi, Edouard Vallée, formant le quorum
sous la présidence du Maire.

M. Edouard Vallée produit son serment comme
conseiller.

Les procès verbaux des dernières séances
sont lus et adoptés.

Le Maire produit rapport du règlement N° 15
Proposé par Henri Papi
secondé par Honoré Blanchet.

Lequel rapport du Maire constate l'approbation
par les électeurs du règlement N° 15, soit reçu et
approuvé sans conteste dans les registres depuis
dans les archives du conseil, et que le registre de
votation soit aussi de pose dans les dites archives.
Adopté.

Le Comité des femmes fait rapport des
comptes à lui soumis et qui a approuvés,
lesquels sont mentionnés à la liste produite
restant de record dans les archives de ce conseil.

Vu les explications données par le Maire
Et sur proposition par Henri Papi, secondé par
Edouard Vallée.

Attendu qu'il est nécessaire de présenter une
somme de \$1,222.²¹/₁₀₀ par an pour les services
suivants

suivants, savoir: \$0.37⁷⁵/₁₀₀ pour la manufacture de
meuble, 47⁰⁰/₁₀₀ pour l'égoutte, l'Hotel de Ville et l'Hotel
Dieu, \$0.12⁴²/₁₀₀ pour l'éclairage, \$0.07⁰⁰/₁₀₀ pour salaires,
\$0.12⁴²/₁₀₀ pour renouvellement, \$1.04⁷⁵/₁₀₀ pour abaissement.

Et que d'un autre côté les perspectives de la
Corporation rapportent \$0.51⁸⁹/₁₀₀ par \$100, et qu'il
s'agit en outre de passer de l'ambulation du chemin
d'hiver et d'été et du trottoir.

Il suit par règlement de ce conseil présenté une
somme de une partie par cent parties, sur les pro-
priétés foncières de cette Corporation, telles qu'elles
sont le rôle d'évaluation en force, pour couvrir les
dépenses de la Corporation durant le prochain exercice
annuel, et qui une rôle de perception sont préparés en
conséquence.

Adopté

Voir Règlement N° 16. Sans le Régistre des
règlements.

Proposé par Henri Papi, secondé par
Edouard Vallée. Sur le règlement de l'égoutte soit
annulé en ajoutant au dit règlement \$100.00 pour
chaque partie, pour la saison d'hiver prochain.

Adopté

Proposé par Albert Gagnon, secondé par
Eugène Gendreau.

Sur les comptes pour arriérés de taxes
soient mis en collection entre les mains de
M. Laverge et Bernard, et cetera.

Adopté

Et la séance se lève

H. Mecher
Maire
E. Gendreau
Sec. Gen.

5 Dec

A une séance du conseil de la Corporation de la ville d'Aschabehn, tenue ce cinq Décembre mil neuf cent six, à laquelle séance sont présents MM Henri Blanchet, Albert Gagnon, Eugène Guindreau, Alfred Bouffard, Edouard Vallier formant le quorum, sous la présidence de M Henri Blanchet Proc. Maire.

Le procès verbal de la dernière séance est lu & adopté.

Ont proposé ensuite à la suite de l'entretien des chemins qui sont adjugés comme suit, savoir:

De chez Pierre Lamont filz à venir chez Joseph Makue, à Pierre Lacombe pour la somme de \$28.
De chez E. Lacombe filz à venir chez Joseph Makue adjugé à Ephraïm Lacombe filz pour 30⁰⁰

De chez J. Makue à aller avec le maître de la ville en gagnant l'élégance & de chez J. Makue à aller au cordon de 5⁰⁰ cent y compris les frais journaliers & de la manufacture & les petits frais transactionnels, adjugé à Ephraïm Lacombe filz pour la somme de \$44.⁰⁰

Proposé par Eug. Guindreau secondé par Albert Gagnon, que les comptes de Phély Blais & de André Lacombe \$720⁰⁰ de Lacombe \$800 de Blanchard & Co soient approuvés & payés.

Adopté

Et que E. Vallier, H. Blanchet & Alfred Bouffard soient nommés réviseurs de la liste des élections municipales.

Adopté

Et la séance se lève

Le Maire G. Dorval

Proc. Maire

[Signature]

* E. Guindreau
filz \$9.50

H. G.

11 Janvier

A une séance du conseil de la Corporation de la ville d'Aschabehn, tenue le onze Janvier 1907, à laquelle séance sont présents MM J. E. Mellet, maire & MM Henri Pepin, Honoré Blanchet, Eugène Guindreau, Alfred Bouffard Edouard Vallier formant le quorum, sous la présidence du Maire.

La présente séance étant convoquée par son Maire à tous les conseillers, tel qu'il appert par le retour du Secrétaire trésorier, présent de sa part.

Le rapport de l'auditeur J. Lacombe, des comptes de cette Corporation depuis le 6 Novembre 1905 au 31 Décembre 1906, est soumis & déposé devant le conseil.

Proposé par M. Edouard Vallier, secondé par M. Honoré Blanchet.

Que le rapport de l'auditeur, soit le conseil ainsi que la présente communication soit approuvé & accepté.

Adopté.

Les comptes de L. Lacombe de celui du conseil de la Courte et de Leon B. Dorvalle étant soumis au conseil, sont approuvés à la prochaine séance du conseil.

Proposé par Eugène Guindreau secondé par Alfred Bouffard que les comptes de Auguste Lacombe pour la somme de 60⁰⁰ soient approuvés & payés.

Adopté.

Proposé par M. Henri Pepin secondé par Honoré Blanchet.

Que les membres de ce conseil expriment au Maire de cette ville Monsieur J. E. Mellet leur profonde sympathie à l'occasion de la mort de son beau père M. L. J. Doran, & par la présente résolution lui offrent leurs sincères condoléances, que copie de la présente résolution soit transmise aux journaux.

Adopté

[Signature]

[Signature]

Sec. Trés.

1907
14/1/1907

- Election de 1907 -

Assemblée annuelle des électeurs municipaux de la corporation de la ville d'Arthabaska, tenue à l'Hôtel de Ville, devant l'ancien Public, donné à cet effet, pour l'élection du maire et pour l'élection des conseillers par le quartier Ouest le 14 Janvier mil neuf cent sept, à dix heures de l'après midi, sous la présidence du sous-séni, Adolphe Piché, président ex-officio.

J'ai ouvert l'assemblée et j'ai reçu les élections pour les personnes qui le désignant chacun comme maire en remplacement de J. E. Mestot sortant de charge, et de Henri Papiot et Honoré Blanchet, conseillers sortant de charge.

Il a été proposé par Achille Gagnon, Ferdinand Beuchemin, J. E. Proulx, Adolphe Beuchemin, Edouard Dureau, L. A. Beuchemin, Philippe Madieu, J. P. Papiot, Adolphe Beuchemin, Joseph Beuchemin, Joseph Larock, Romuald Beuchemin, L. A. Gagnon, Louis Simonneau, Hector Papiot, Adolphe Bergeron, Alfred Beuchemin, Hercule Larock, M. L. Beuchemin, Edouard Beuchemin, Thomas Bault, Jos. Anger, J. E. Blondin, Olivier Papiot, Lucile Gauthier, Honoré Blanchet, Pierre Dureau, Edouard Dureau, Ludovic Piché, Louis Beuchemin, Pierre Madieu, J. Madieu, Edouard Vallée, Edouard Gagnon, Ernest Gagnon, G. E. Gagnon, J. E. Proulx, J. A. Walsh - Maise Mailhot, L. Proulx, Gagnon, Albert Blanchet, Paul Beuchemin, Nestor Piché, Ephrem Larock, J. P. Madieu, L. Beuchemin.

M. Louis Laforge en notaire soit nommé maire de cette ville.

Proposé par Adolphe Madieu, Ernest Beuchemin, J. E. Proulx, G. E. Madieu, Pierre Lamblin, Joseph Blanchet, Joseph Piché, M. Beuchemin, Denis Lefebvre, Honoré Bault, Pierre Madieu, Paul & Beuchemin, J. E. Larock, Jos. Madieu.

M. Honoré Blanchet, actuellement soit nommé conseiller par le quartier Ouest, en remplacement de lui-même.

Proposé par Ernest Beuchemin, J. E. Proulx, G. E. Madieu, J. E. Mestot, Joseph Blanchet, William Beuchemin, Honoré Bault, Paul & Beuchemin, Paul Laforge, Joseph Madieu, J. E. Larock, Honoré Blanchet, Pierre Madieu.

M. Adolphe Madieu, actuellement soit nommé conseiller par le quartier Ouest, en remplacement de Henri Papiot.

Proposé par Albert Bergeron, Louis Beuchemin, Pierre Dureau, Henri Papiot, J. E. Proulx, John W. Madieu, Edouard Dureau, Edouard Dureau, Philippe Madieu, L. A. Gagnon, Louis Simonneau, Alfred Beuchemin, Nestor Piché, Pierre Lamblin, Edouard Dureau, Honoré Bault, Louis Laforge, Wilfrid Larock, Louis Simonneau, Philippe Papiot, Joseph Proulx, Joseph Piché, Pierre Lamblin, Joseph Proulx, Honoré Bault, Louis Simonneau, Théophile St. Cyr, Philippe Piché, Adolphe Piché, Nestor Piché, Joseph Proulx, Ernest Gagnon, Honoré Bault, Pierre Lamblin, M. Beuchemin, Louis Beuchemin, Edouard Beuchemin, Denis Lefebvre, Alfred Beuchemin, L. Beuchemin, J. P. Madieu, Olivier Papiot.

M. Joseph Edouard Beuchemin, actuellement soit nommé conseiller par le quartier Ouest en remplacement de Henri Papiot.

Une heure s'étant écoulée depuis l'ouverture de l'assemblée, vu qu'il n'y a pas d'opposition à l'acceptation de la nomination de Louis Laforge en tant que maire.

Je proclame en conséquence le dit Louis Laforge élu, notaire, élu maire de la ville d'Arthabaska.

Vu qu'il a été mis en nomination plus de personnes qu'il y a de conseillers à élire pour le quartier Ouest, je fixe le 21 Janvier 1907 à onze heures à l'Hôtel de Ville, pour l'ouverture de la tenue d'un bureau de votation pour l'élection des conseillers pour le quartier Ouest.

Adolphe Piché
Président d'Élection

Adressant ce coup à son Janvier mil
neuf cent dix sept, ayant le 14 janvier, agéant à
ce jour la votation pour l'élection des conseillers
du quartier ouest, en qu'il y avait plus de personnes
misés en nomination qu'il y avait de conseillers
à élire, j'ai, à neuf heures du matin ouvert
le bureau de votation que j'ai tenu ouvert jus-
qu'à cinq heures de l'après midi, & je certifie
que le nombre des votes donnés en faveur
des candidats sur les rangs tel qu'il est appert
au cahier de votation est comme suit:

Pour Honore Blanchet 48

Pour Adolphe Mahieu 14

Pour J. Edouard Perrault 36

Les candidats Honore Blanchet et
Joseph Edouard Perrault, ayant obtenu le plus
grand nombre de votes, je proclame en con-
séquence Honore Blanchet conseiller &
Joseph Edouard Perrault, avocat, élus conseillers
pour le quartier ouest de la ville d'Atchafalpa

J. Edouard Perrault
Président Votation

1917
26 janv

A une séance special du conseil de la Corpora-
tion de la ville d'Atchafalpa, tenue ce vingt six janvier
1917 à laquelle séance sont présents Le Maire & les conseillers Albert Gagnon, Edouard Vallée,
Eugene Gaudreau, Alfred Bouffard, Honore Blanchet
& J. E. Perrault, étant le conseil au complet, sous la
présidence du Maire.

Le Maire et les conseillers Honore Blanchet
& J. E. Perrault perdurent leur serment d'office.

Proposé par J. E. Perrault, secondé par
A. Bouffard.

Que les séances ordinaires de ce conseil soient
fixées au premier Samedi de chaque mois à 7 1/2
heures P.M. au lieu du 1^{er} mercredi de chaque mois.

Adopté.

On procède ensuite à la nomination des membres
des comités suivants:

Comité des chemins & trottoirs:

Honore Blanchet Président

Edouard Vallée

Alfred Bouffard

Comité de l'Académie

Albert Gagnon Président

Edouard Vallée

Eugene Gaudreau

Comité de Finances

J. E. Perrault Président

Eugene Gaudreau

Honore Blanchet.

Proposé par Honore Blanchet

secondé par Albert Gagnon.

Que Joseph Edouard Perrault, soit nommé
pu-maire de cette ville.

Adopté.

Proposé par Alfred Bouffard, secondé par
Honore Blanchet.

Que le Président du comité des chemins soit
autorisé à acheter deux mille pieds d'épinette,
de deux pouces, ainsi que les traverses nécessaires
en cèdre, pour la construction & réparation
des trottoirs & du pont sur la Rivière-Madlet
& ce, au prix courant.

Adopté.

Proposé par Edouard Vallée, secondé par Albert Gagnon.

Que Eugène Gendreau soit nommé directeur de la Eastern Township, Fisheries Manufacturing Company pour représenter ce comté dans la dite compagnie. Adopté

Et la séance se lève

Edouard Vallée

Maire
Edouard Vallée
Sec. Gen.

Spéciale
16 Mars
1934

A une séance spéciale de la corporation de la ville d'Arcturville, tenue ce soir jeudi nuit neuf cent sept, dûment convoquée par son conseil aux membres du conseil tel qu'il appert par le retour du secrétaire Trépanier, laquelle séance convoquée dans le but de prendre en considération l'action intentée par les Frères du Sacre-bleau à la ville d'Arcturville concernant le rôle d'évaluation de cette dernière & décider ce qu'il y a à faire et adopter tous procédés qui seraient jugés nécessaires au sujet de cette poursuite, et à laquelle séance sont présents Le Bourgeois Edouard Vallée, les conseillers Alfred Rouffard, Albert Gagnon, Eugène Gendreau, J. B. Poirault, Edouard Vallée, Henri Blanchet, formant le quorum, sous la présidence du Maire.

Proposé par Edouard Vallée, secondé par J. B. Poirault.

Que M^{rs} Gustave Poirault et L. Poirault Lacombe soient nommés avocats de cette corporation pour représenter cette dernière dans le procès intenté par les Frères du Sacre-bleau contre la corporation de la ville.

Proposé en amendement par Eugène Gendreau, secondé par Albert Gagnon

Que M^{rs} Laugel & Brandy soient nommés avocats de la Corporation avec M^{rs} J. B. Michal comme conseil. Ont voté pour l'amendement

Eugène Gendreau
Albert Gagnon

Contre

J. B. Poirault
Henri Blanchet
Alfred Rouffard
Edouard Vallée.

Ont voté pour la motion principale:

Edouard Vallée, J. B. Poirault, Henri Blanchet
Alfred Rouffard

Ont voté contre la motion principale

Eugène Gendreau, Albert Gagnon.

L'amendement est rejeté au scrutin et la motion principale est adoptée sur la même séance. Et la séance se lève

Edouard Vallée

Maire

Edouard Vallée

Sec. Gen.

1934
2 Mars

A une séance du conseil de la corporation de la ville d'Arcturville tenue ce soir jeudi nuit neuf cent sept, à laquelle sont présents Le Bourgeois Edouard Vallée, les conseillers Alfred Rouffard, Eugène Gendreau, Albert Gagnon, Edouard Vallée, J. B. Poirault, Henri Blanchet, formant le quorum, sous la présidence du Maire.

Les procès-verbaux des dernières séances sont lus & adoptés.

Le compte du Gouvernement contre cette ville pour intenter d'Alain Robitseau & les enfants Gracéphère étant soumis au conseil et il est résolu que le secrétaire envoie au Secrétaire Provincial pour avoir copie des dossiers concernant l'indemnité de la dite Enquête Robitseau & les enfants Gracéphère à la ville de Beaupré & les enfants Gracéphère à la ville de Grandport, pour connaître les circonstances de l'indemnité de ce personnage.

Proposé par le conseiller J. B. Perrault
 secondé par le conseiller Edmond Vallée
 Sur le compte pour l'entretien de la S. P. Rivet
 & son transport à l'asile de Beauport soit payé
 de même que le compte de Capin & Mesnard pour
 #25.71, Campagne d'impression #22.13,
 Conseil de Comité #31.23, Alfred Lemire
 #320, Alfred Paris #12.00, compte pour audit
 de 1903 (pour les seulement) soient approuvés
 Adopté

Communication est donnée au conseil d'une
 requête de M. Gustave Perrault demandant
 à être inscrit sur le rôle d'évaluation, comme
 propriétaire indigène des lots #128 & 127 sur la
 ville d'Archambault.

Proposé par Ed. Vallée secondé par Henri
 Blanchet, que la requête du dit Gustave Perrault
 soit accordée, & que son nom soit inscrit sur
 le rôle d'évaluation tel que demandé
 Adopté

Proposé par Henri Blanchet secondé par
 Albert Capron.

Une fois par semaine, en exhibition
 soient répandus dans les limites de la ville d'Archam-
 bault, le jour de l'exposition agricole chaque année
 en dehors du terrain de l'exposition, & que en
 jours ou exhibitions soient lieu sur le terrain de
 l'exposition, et que toute personne qui contre-
 viendrait aux dispositions du règlement a cet
 effet serait passible d'une pénalité de \$5.00
 & qu'un règlement soit passé à cet effet
 Adopté

Proposé par Eugène Gaudreau secondé par
 Alfred Bauffard.

Sur ce conseil sont agendus au long-
 Mars courant, pour prendre en considération
 le certificat d'indemnité de licence pour Edmond
 Perrault, Napoléon Gosselin & Arsène Talbot
 qui venant d'être lus au conseil, & pour
 adopter toutes autres affaires qui pourraient
 être soumises au conseil.
 Adopté

Vois regle-
 ment N° 17
 pour le regle-
 ment p.

Et la séance est levée

Edmond Vallée
 Maire
Alfred Bauffard
 Sec. Gen.

À une séance du Conseil de la Corporation de la
 Ville d'Archambault tenue au long Mars 1907, et tenue
 extraordinairement le 2 Mars 1907, à la quelle furent
 présents & furent les Maire - M. Edmond Vallée
 Edmond Vallée Eugène Gaudreau Alfred Bauffard
 Bauffard, J. B. Perrault, formant le quorum pour
 la présidence du Maire.

Le Secrétaire donne communication au conseil
 d'une lettre de M. Napoléon Gosselin demandant à retirer
 pour le moment sa demande de certificat de licence.

Le certificat de M. Edmond Perrault pour tenir polie
 dans cette ville étant pris en considération, et le conseil
 ayant constaté qu'il contient le nombre voulu d'électeurs
 et le dit Edmond Perrault, ayant, devant le conseil, et être
 sous serment l'authenticité de chacune des signatures au
 dit certificat.

Il est proposé par J. B. Perrault, secondé par
 Edmond Vallée, que le dit certificat soit approuvé &
 confirmé.
 Adopté.

Proposé par J. B. Perrault secondé par Alfred
 Bauffard. Sur le certificat de J. H. A. Talbot rest
 devant le conseil, pour adjudication ultérieure.
 Adopté.

Lecture est donnée d'une requête de la Ligue Archam-
 baultaise de la ville d'Archambault, et le règlement
 suivant est proposé, savoir:

Proposé par Edmond Vallée
 secondé par Alfred Bauffard.
 Attendu que l'on est dans l'intérêt du bon ordre dans
 la ville, que les bars soient fermés à dix heures
 tous les soirs & que la vente des boissons soit
 prohibée de dix heures du soir à cinq heures du matin.

Il est en conséquence résolu & statué par le
 présent règlement, que tous les bars de cette ville
 soient fermés le soir, à dix heures, et que la vente
 soit

des boissons enivrantes sont prohibées de six heures
du soir à cinq heures du matin.

Le présent règlement entrera en vigueur le
premier Mai prochain.

Adopté

Voir le vers
de règlement
Réglement N. 18

Proposé par Eugène Guindreau, secondé par
Estienne Vallée.

Que le Secrétaire Lisonnier soit autorisé d'aller
aux hôtels pour les informer que le conseil deses
que tous bars en vièges, soient à l'assise, en
lesis des bars, afin que personne ne puisse
s'asseoir dans le bar, & que les vièges soient en
levés des fenêtres du bar depuis six heures du
soir jusqu'à cinq heures du matin, ainsi que
les dimanches et les jours de fête; et que l'acte
des boissons sont observés strictement par les
hôtels.

Adopté.

Lecteur est donnée d'une lettre de M. Adolphe
Marthot, procureur des Eves de Sacré Casse,
dans leur cause contre la corporation de la ville,
en exécution du rôle d'insolventes quant à eux.

Il est en conséquence proposé par Alfred
Bonffand, secondé par Eugène Guindreau.

Que les avocats intervenus dans cette cause
soient autorisés à composer jugement suivant
les conclusions de l'acte; sans frais; les
demandeurs devant payer tous leurs frais &
la corporation devant payer ses frais.

Adopté.

Sur lecture d'une lettre du Maire de Victorville
demandant - être fourni d'eau. Ce conseil après
de dire qu'il ne croit pas pouvoir fournir l'eau
demandée, ne croyant pas avoir la quantité d'eau
suffisante pour fournir l'eau à Victorville.

Proposé par J. B. Bonnard, secondé par
Estienne Vallée.

Que Alfred Lomieu soit payé deux
pièces par mois pour l'entretien des bureaux
des Eves de la Couronne, & qu'il soit nommé
constable de la ville, sans que cette dernière
soit obligée de lui payer aucun salaire, aucun

indemnité, aucun frais ni aucun autre dépenses
quelconques.

Et la séance se lève. Adopté

Alfred Bonnard

Maire
Alfred Bonnard
Sec. Gen.

1937
6 Avril

A une séance du conseil de la Corporation de la
ville de Victorville, tenue ce sixième Avril mil neuf
cent sept, à laquelle sont présents Le Secrétaire Le
Maire & tous les conseillers J. B. Bonnard, Alfred Bonnard
Henri Blanchet, Alfred Guindreau, Eugène Guindreau
formant le quorum pour la présidence de la séance.

Les Procès-verbaux de la dernière séance sont
lus & adoptés.

Proposé par J. B. Bonnard, secondé par
Alfred Guindreau. Que le certificat de J. B. B.
Faubert pour tenir un magasin de liquides
dans cette ville soit approuvé & enregistré.

Adopté

Proposé par Eugène Guindreau, secondé par
Henri Blanchet.

Que le certificat de Napoléon Gosselin
pour tenir hôtel dans cette ville soit approuvé
& enregistré.

Adopté

Une requête des bourgeois de cette ville est lue.
Proposé par J. B. Bonnard, secondé par Alfred
Guindreau, que cette requête soit contenue au
prochain conseil pour considération.

Adopté

Et la séance se lève

Alfred Bonnard

Maire
Alfred Bonnard
Sec. Gen.

4 Mai 1907

A une séance du conseil de la Corporation de la ville d'Archeville, tenue ce quatre Mai 1907, à laquelle sont présents L. Lavoie, le maire & M^{rs} les conseillers J. E. Perrault, Honoré Blanchet, Albert Gagnon, Edmond Vallières, Alfred Bouffard, formant le quorum, sous la présidence du maire.

Le procès verbal de la dernière séance est lu & adopté.

Proposé par Edmond Vallières, secondé par Albert Gagnon.

Sur le compte de Ferdinand Bélanger \$18.00, Josée Veinla \$1.00, Nathaniel Blanchet \$7.80, Alfred Lavoie \$2.00, Pierre Lavoie \$3.00, soient en tout \$34.80.

Adopté

Communication est donnée au conseil d'une demande des Sœurs de l'Hôtel Dieu concernant un canal d'égout. Référé au comité de l'égout. Les deux requêtes de J. B. Desbelle & Albert Roussin, demandant si ce qui se trouve depuis le bureau de poste jusqu'au trottoir de la rue de l'Église sont assimilés aux autres trottoirs pour son entretien.

Proposé par J. E. Perrault, secondé par Edmond Vallières, que les requêtes susdites soient accordées.

Adopté

Proposé par Alfred Bouffard, secondé par Edmond Vallières.

Sur les séances à l'assemblée soient tenues le premier mercredi de chaque mois à sept heures & demie & que cette séance soit ouverte au 8 courant.

Et la séance se lève.

Adopté

Archeville

Maire

Archeville

Sec. Gen.

8 Mai 1907

A une séance du conseil de la Corporation de la ville d'Archeville, tenue ce huit Mai 1907, à laquelle sont présents L. Lavoie, le maire & M^{rs} les conseillers J. E. Perrault, Honoré Blanchet, Albert Gagnon, Edmond Vallières, Alfred Bouffard, formant le quorum, sous la présidence du maire.

Proposé par Honoré Blanchet secondé par Albert Gagnon que le compte de Marie Casstien pour \$15.00, Philippe Mahant \$25.00 soient approuvés & payés.

Adopté

Et la séance se lève.

Archeville

Maire

Archeville

Sec. Gen.

1907
5 Juin

A une séance du conseil de la Corporation de la ville d'Archeville tenue ce cinq Juin 1907, à laquelle sont présents L. Lavoie, le maire & M^{rs} les conseillers J. E. Perrault, Alfred Bouffard, Honoré Blanchet, Ed. Vallières, Albert Gagnon, Eugène Gaudreau, formant le quorum sous la présidence du maire.

Le procès verbal de la dernière séance est lu & adopté.

Proposé par J. E. Perrault, secondé par Albert Gagnon.

Sur le compte de Jos. Roby pour \$3.25 soit approuvé & payé.

Adopté

Proposé par J. E. Perrault, secondé par Alfred Bouffard: Que le Président du comité de l'égout soit autorisé à faire faire les travaux nécessaires à l'égout de la partie du presbytère jusqu'au pied de la Côte de l'Église & qu'il soit autorisé à engager les hommes & acheter les matériaux nécessaires pour les dits travaux.

Adopté

Proposé par J. E. Perrault, secondé par Honoré Blanchet.

Que le Président du conseil des chemins soit autorisé à faire faire les travaux nécessaires aux chemins et trottoirs et à engager les personnes nécessaires pour les dits travaux; et qui en outre et sans autorisation à réparer le trottoir, étant la continuation de celui fait l'année dernière devant les propriétés de Achille Gagnon + Sur W. Lussier.

Adopté

Proposé par J. E. Perrault, secondé par Alfred Bouffard

Que Ferdinand Beauchemin, F. X. Leduc + Pierre Lézante soient nommés évaluateurs de cette corporation

Adopté

Ella séance se lève

[Signature]

Maire

[Signature]

Sec. Gen

1907
3 Juillet

A ma séance du conseil de la corporation de la ville d'Actonville, tenue ce 3^e jour Juillet 1907, à laquelle sont présents L. Lézante Maire, et mm les conseillers Alfred Bouffard, Achille Gagnon, Ed. Vallier, Honoré Blanchet, formant le quorum sous la présidence du Maire

Le procès-verbal de la dernière séance est lu + adopté.

Proposé par Alfred Bouffard, secondé par Ed. Vallier que les comptes suivants soient approuvés + payés:
Oubonblin 15.44
Frd. Blais 17.00
Jas Turcot 15.00
Alf Lussier 12.11
R. Bouslard 17.50
Jas Boizot 7.00
E. L. Belanger 6.25
W. Lézante 7.00
Jas Rodage 17.50
Honoré Beauchemin 9.17
Bernard Brodeur 21.00
Léon Lézante 2.00
Hercule Lézante 6.00

Albert Beauchemin 15.00
Maire Couture 31.00
A. Bouffard 3.28
Hector Apin 2.80
F. A. Picard 6.00
Papin + Michaud 7.75
+ que le compte du Dr. Bouchon soit remis à la prochaine séance.

Adopté

Le conseil prend en considération sans réquisitoire Auguste Bouchon en attendant le prolongement de l'aqueduc jusqu'au vic à vic lieux propriétés, laquelle réquisitoire est continué à mardi, le 9 Juillet courant.

Proposé par Alf. Bouffard, secondé par Ed. Vallier. Que le secrétaire soit autorisé à recueillir de Beauchemin 16.00 les contributions du trottoir en ciment devant être réparés à leur frais, les trottoirs sur la rue de l'église dans tous les endroits où il est défectueux, tel qu'ils se sont obligés par leur contrat, + que cette séance soit ajournée au 9 Juillet 1907

Adopté

[Signature]

Maire

[Signature]

Sec. Gen

1907
9 Juillet

A ma séance du conseil de la corporation de la ville d'Actonville, tenue ce 9 Juillet 1907, étant un ajournement de la séance du 3 Juillet 1907, à laquelle séance sont présents L. Lézante Maire + mm les conseillers Honoré Blanchet, Ed. Vallier, Albert Gagnon, Alfred Bouffard, Eugène Guédon formant le quorum, sous la présidence du Maire

Proposé par Ed. Vallier, secondé par Honoré Blanchet, que les comptes suivants soient approuvés + payés:
Roberge 10.25
Alf Lézante 5.00
Nord Lézante 7.75
Démocant 4.62
Suroseau fils 1.57
W. Thivierge 3.60
W. Haule 6.60
J. Bergeron 12.30
Thibault Bergeron 6.30
Eug. Rot 8.10
Léon Dagle 6.00
Ed. Dureau 3.25
Prudent Bail 2.00
Albert Houde 11.50
Hercule Pothier 16.10
Léon Bouchette 18.10
Eugène Lézante 7.35
E. Lézante fils 6.30

Relevé de 600, W. Loran 28.27, E. Loran
 père 11.87, P. Loran 28.57, & que le compte
 du Dr H. Rouleau soit approuvé pour 7.50 en
 règlement de tout compte.

Adopté

Proposé par Ed Vallier, secondé par Albert Gagnon
 Que des remerciements soient votés à M^r
 Paul Fougny, maire de Victoriaville, pour la
 bonté qu'il a eue d'envoyer avec sa propre voiture
 les hoses de la ville de Victoriaville, pour nous
 aider à nous protéger lors du feu du 20
 Juillet courant.

Adopté

Proposé par Eug. Gendreau secondé par
 Honoré Blanchet

Que le comité de l'agrandissement soit autorisé
 à faire repaver les hoses de la corporation, que
 cette somme soit approuvée au 12 Juillet courant
 & que la Requête de St. Rambaix & autres soit
 aussi continuée à cette date.

Adopté

Herbaccapocce
 Maire

Albert Gagnon
 Sec. Gen.

1907

12 Juillet

A ma séance du conseil de la corporation de
 la ville d'Arthabaska, tenue ce 12 Juillet 1907
 étant un agournement des séances du 3 et 9
 Juillet courant, à laquelle sont présents L. Lacombe
 maire & M^{rs} les conseillers Honoré Blanchet, Eug.
 Gendreau, Ed. Vallier, Albert Gagnon, J. E. Perrault
 formant le quorum sous la présidence de maire

Proposé par J. E. Perrault, secondé par Eugène
 Gendreau, Que les comptes de L. Lacombe 60.00, N. Rouleau
 2.00 & H. A. Talbot 34.00 & J. E. Blondin 5.50 soient ap-
 prouvés & payés.

Adopté

Proposé par J. E. Perrault, secondé par Ed.
 Vallier
 Que dans le but de faire droit à la
 requête soumise au conseil par certains

contichables pour faire prolonger l'agrandissement Que
 M^r Bernard Croteau soit nommé pour faire les son-
 dages nécessaires afin de dire à ce conseil quelle
 sera la distance à parcourir dans la terre et dans
 le tuffe et d'indiquer l'endroit pour où l'agrandissement
 devra être construit et de s'occuper combiné de pro-
 priétaires printant dans chantillons & si ces propriétés
 s'ajoutent passer sur leur terrain sans faire payer, le
 le dit Bernard Croteau devant faire son rapport samedi
 de la semaine prochaine, le 20 Juillet

Adopté

Proposé par J. E. Perrault, secondé par Ed.
 Vallier

Que la résolution passée le 15 Octobre 1904
 soit amendée en le concédant d'après M^{rs}
 Pepin & Michaud, en retranchant les mots "500.00"
 "quatre cents quatre-vingt" et les remplacer par les suivants
 "à leur valeur réelle" et qu'en conséquence les créances
 tenues ne portent au côté d'évaluation que la valeur de
 leur propriété et non la valeur des machines

Sur la résolution
 J. E. Perrault 3
 Ed. Vallier
 Honoré Blanchet
 contre
 Albert Gagnon 2
 Eugène Gendreau

Motion emportée sur la division ci-dessus.

Proposé par Honoré Blanchet, secondé par
 Albert Gagnon

Que cette séance soit ajournée à samedi,
 le 20 Juillet courant.

Adopté

Herbaccapocce
 Maire

Albert Gagnon
 Sec. Gen.

1907

20 Juillet

A ma séance du conseil de la corporation
 de la ville d'Arthabaska, tenue ce 20 Juillet 1907
 étant un agournement de la séance du 3 au
 9, du 9 au 12, & du 12 Juillet à ce jour, à
 laquelle séance sont présents: L. Lacombe
 maire & M^{rs} les conseillers Honoré Blanchet

Albert Gagnon, J.E. Perrault, Edmond Vallier, Alfred Buffard formant le quorum sous la présidence du Maire

Proposé par Ed Vallier, secondé par J.E. Perrault que le compte du Dr. Dr. Pellier pour 725.00 pour soins donnés à Leda Casin atteinte de variole soit approuvé "payé" sur que cette fille ne peut pas payer Adopté

Proposé par Ed Vallier, secondé par Honoré Blanchet que l'item de 40.50 poste au dit compte pour soins donnés à l'Hotel Dieu soit réglé

Pour la motion Contre
Ed Vallier Alfred Buffard
Honoré Blanchet
J.E. Perrault
Albert Gagnon

Motion emportée au la division ci-dessus
Compte de Son H. Levesque fils 7.50 pour garde du feu le 6 juillet approuvé

Proposé par Ed Vallier secondé par J.E. Perrault

Que toutes les propriétés où il y a des machines, soient évaluées à leur valeur réelle sans évaluation des machines; à l'exception de la manufacture de meubles

Adopté

La Requête de H. Rembeau valet est prise en considération Bernard Grotier nommé par le conseil pour examiner le terrain fait rapport

Proposé par J.E. Perrault, secondé par Ed Vallier

Que l'aqueduc de cette ville soit prolongé jusque chez M. Louis Simonneau, à condition que les dits propriétaires au le passage du prolongement de l'aqueduc fournissent gratuitement à cette corporation le droit de passage, et paient chacun des piastres par année pour deux chantrepleurs, l'un à la maison & l'autre à l'église.

" Les intéressés à ce prolongement étant ici présents, savoir M. Louis Simonneau, Philippe Robeau, Albert Gagnon, Philias Bergeron, Alfred Bergeron, Welfrid Desrochers, Auguste Rembeau, acceptent ces conditions et s'engagent à signer de suite en faveur de la corporation un acte à l'effet de garantir le droit de passage gratuitement et de payer le prix de dix piastres chacun par année pour deux chantrepleurs, chaque propriétaire soustrait à ses frais, l'embranchement qui s'en fait à partir du tuyau principal

Est que cette corporation nomme un surveillant nommé M. Bernard Grotier pour exécuter les travaux du prolongement de l'aqueduc, & que ces travaux soient faits à la journée, & que le surveillant engage les hommes qu'il lui faudra pour ces travaux au prix qu'il jugera convenable, par mois pas plus de 7.25 par jour; et que le conseil de l'aqueduc soit autorisé à acheter le tuyau nécessaire pour le dit prolongement, savoir du tuyau de six pouces de diamètre.

Adopté

Refusé par le Maire

Att. J. Dubé

Sec: Les

1907
Spéciale
23 Aout

A une séance spéciale du conseil de la Corporation de la ville d'Archambault tenue le 23 Aout 1907 dans le but de prendre en considération les sujets suivants, savoir: 1. le prolongement de l'aqueduc de paiement des tuyaux & des travaux de construction; 2. Moyens à prendre, relativement aux comptes se référant aux la propriété des Frères de Sacre-Coeur, à laquelle séance sont présents L. Lacombe le Maire & M. Les

conseillers Eugène Andean, Ed Vallier, Albert Gagnon, J.E. Perrault, Alfred Buffard, formant le quorum, sous la présidence du Maire

Proposé par M. Edmond Vallier secondé par M. J.E. Perrault
Que le maire & le secrétaire soient autorisés à exempter pour 2 ans nom

de la Corporation, une bulle de 400 - pour payer les travaux nécessaires pour le prolongement de l'aqueduc

Adopté

Proposé par M. J. E. Perrault, secondé par M. Albert Gagnon

Que le secrétaire Trépanier soit autorisé à notifier toutes les personnes qui demeurent dans l'écart sur le terrain du Frère du Sacré-Cœur sur à vis de la rue de la Manufacture, d'arriver à faire d'ici au 3 septembre prochain un canal d'épave pour conduire les eaux qui se li-vent sur le dit terrain de manière à ce qu'elles ne puissent nuire à la santé pu- blique en aucune manière.

Adopté

Albert Gagnon

Maire

Edmond Vallée

Sec. Gen.

1907
4 Sept

Seance du 4 Septembre 1907 du conseil de la Corporation de la ville d'Arthabaska, tenue au lieu + heure ordinaires des seances, à laquelle sont présent L. Lavoie, M. le Maire et pour les conseillers J. E. Perrault, Edmond Vallée, Honoré Blanchet formant le quorum sous la présidence du Maire

Les Procès-verbaux des dernières sont lus + adoptés.

Proposé par Ed Vallée secondé par J. E. Perrault que les comptes suivants soient approuvés + payés :

- Le Brasche 24.40 Ft. Lube 12.40
- Ed Lavoie 25.00 R. Baril 4.31
- O. Lemieux 7.40, Alg Lerman 2.87
- M. Laroche 22.27, J. P. Robitaille 9.75
- Lein Brunelle 29.60, Eug. Krolin 2.40
- Albert Stude 1.20, Prudent Baril 7.70
- C. Laroche 12.40, Philias Bergeron 16.60

M. Lavoie 312.00, E. Lemieux fils 2.40, J. Bergeron 25.27 - L. Brunelle + L. P. Robitaille mentionnés à la liste fournie par M. Laroche.

Adopté

Proposé par M. Blanchet secondé par Edmond Vallée. Que Bernard Gauthier soit autorisé à engager les hommes pour les travaux de l'aqueduc à un prix de pas plus 1.50 par jour, et que cette seance soit ajournée au 13 septem- bre courant.

Adopté

Albert Gagnon

Maire

Edmond Vallée

Sec. Gen.

Seance du 13 Septembre 1907 etant sur ajournement de la seance du 4 septembre à laquelle sont présent L. Lavoie, M. le Maire + M. M. les conseillers J. E. Perrault, Ed Vallée, Honoré Blanchet, Alfred Bouffard, Eugene Lendreau, Albert Gagnon formant le quorum, sous la présidence du Maire

Proposé par J. E. Perrault, secondé par Edmond Vallée

Que le rôle d'évaluation pour 1907 soit homologué tel, que préparé par les évaluateurs, sauf les modifications mentionnées au dit rôle et que le compte des estimations + du rôle des estimations soit approuvé + payé.

Adopté

Proposé par A. Bouffard secondé par Albert Gagnon. Que Paul Berthiaud soit nommé l'auditeur des livres de cette corporation avec ordre de préparer son rapport pour la seance de novembre.

Proposé par A. Gagnon secondé par Ed Vallée. Que le chauffage de l'Hotel de Ville soit fourni à Alfred Lerman.

Le rapport pour le prix de 1190.00, ainsi que le contrat de l'année dernière

Adopté
Et la séance de lire.

Hubert Gagnon
Maire
Alfred Duchesne
Sec. Gen.

1907
2 Octobre

La 10^{ème} séance du conseil de la corporation de la ville d'Actonville tenue ce jour 2 Octobre 1907 tenue aux lieux d'habitude ordinairement les séances à laquelle séance sont présents M^{rs} J. E. Perrault, Edmond Vallée, Albert Gagnon, Honoré Blanchet, formant le quorum sous la présidence de J. E. Perrault Maire.

Les procès verbaux des dernières séances sont lus & adoptés.

Proposé par Albert Gagnon, secondé par Honoré Blanchet, que le compte de Bernard Brodeur pour \$2.50 soit approuvé & payé, sauf recours contre les entrepreneurs de la chaussée de l'égout qui y a lieu & que les comptes de Octave Gaudet \$7.00 & Albert Gagnon \$3.00 soient aussi approuvés & payés. & que cette séance soit ajournée au 15 Octobre courant.

Adopté
J. E. Perrault
Maire

Alfred Duchesne
Sec. Gen.

15 Octobre

Séance du quinze Octobre 1907 étant une ajournée venue de la séance du 2 Octobre 1907, à laquelle séance sont présents Le Seigneur de la Ville & M^{rs} les conseillers J. E. Perrault, Alfred Duchesne, Honoré Blanchet, Edmond Vallée, Albert Gagnon & E. Gaudin formant le quorum sous la présidence du Maire.

Proposé par Edmond Vallée, secondé par

J. E. Perrault que le compte de Achille Gagnon pour \$2.50 soit approuvé & payé, ainsi que celui de Auguste Bouché soit remis à la prochaine séance pour plus ample détail.

Adopté
On procède ensuite à la révision de la liste électorale & sur les plaintes de M^{rs} Gustave Perrault et de M^{rs} J. B. Michet.

Proposé par J. E. Perrault, secondé par Albert Gagnon que les noms de Joseph Gagnon en religion Jean Mandillon, Edmond Brodeur - - - Gagnon, Alexis Drouin - - - Pierre, Harry Francis - - - Perrault, John Selwyn - - - Robinson, M^{rs} Carroll John - - - Robinson, Raymond Gagnon - - - Robinson, Stephen Gagnon - - - Robinson, St Pierre Augustin - - - Robinson, Louis Drouin - - - Robinson

de John Gagnon, Charles Robinson, Olympie Robinson, Ernest Gagnon, Joseph Gagnon, John Gagnon, Louis Gagnon, soient ajoutés à la liste électorale comme étant électeurs qualifiés, et que les noms de François Robinson, Eugène Gagnon, Napoleon Robinson & Paul Robinson (aux nos 124 & 126) soient retranchés & rayés de la dite liste.

Adopté
Proposé par Edmond Vallée, secondé par Honoré Blanchet

Qu'un tuyau de trois pouces soit posé dans la rue de la manufacture depuis la branche principale au de la Cour jusqu'à la rencontre du tuyau de deux pouces de la manufacture, après Albert Robinson soit autorisé à acheter les tuyaux nécessaires, ainsi que Bernard Brodeur soit autorisé à faire & faire faire les travaux.

Adopté
Hubert Gagnon
Maire
Alfred Duchesne
Sec. Gen.

6 Nov 1907

À une séance du conseil de la corporation de la ville d'Arthabaska tenue ce six novembre mil neuf cent sept, au lieu & heure ordinaires des séances du dit conseil, à laquelle séance sont présents L. Lacombe Sec. maire & M. M. les conseillers Edmond Vallée, Alfred Bouffard, Honoré Blanchet formant le quorum, sous la présidence de M. le Maire.

Les procès verbaux des dernières séances sont lus & adoptés.

Proposé par Ed. Vallée secondé par Alfred Bouffard que les comptes de Orsée Lussier pour 2-25, Alfred Lussier 7-25, Ephrem Lussier pour 4-95 & les comptes pour les personnes qui ont travaillé à l'égoutte, ainsi que liste fournie par M. Bernard Brodeur se montent à 4172.74. soient approuvés & payés.

Adopté.

Proposé par M. Edmond Vallée, secondé par M. Honoré Blanchet.

Que le maire & le secrétaire trésorier soient autorisés à exécuter un billet de trois cents piastres pour payer les taxes d'égoutte & que cette séance soit ajournée au six de novembre courant.

Archibald... Adopté

16 Nov 1907

À une séance du conseil de la corporation de la ville d'Arthabaska, tenue ce six novembre mil neuf cent sept etant en agissement à la séance du six novembre courant, à laquelle sont présents L. Lacombe Sec. maire, et M. M. les conseillers J. B. Perrault, Alfred Bouffard, Honoré Blanchet, Emile Gendreau, Edmond Vallée, formant le quorum, sous la présidence de M. le Maire.

On procède à la suite de l'interdiction des chemins d'eau, lesquels sont adjugés après mise à l'enchère comme suit:

De chez Filleau au coin chez Zeffli Mohr & compris les deux cotés, adjugé à F. L. Lussier pour la somme de \$ 45.00.

De chez Ephrem Lussier fils aux limites de Victoriaville à Orsée Lussier pour la somme

de \$ 110.00.

De chez Zeffli Mohr au coin du cinquième rang, & compris toute la rue dans le quartier nord, à Ephrem Lussier fils, pour la somme de \$ 60.00.

Le rapport de l'auditeur pour l'année 1907 est soumis au conseil.

Proposé par M. Edmond Vallée secondé par M. J. B. Perrault.

Que le rapport de l'auditeur précédemment soumis soit approuvé & que le compte de l'auditeur soit payé.

Adopté.

Proposé par le secrétaire trésorier par communication au conseil d'une lettre du département des Terres, concernant le loyer de l'égoutte des terres, à Arthabaska.

Il est proposé par M. J. B. Perrault, secondé par M. Edmond Vallée.

Attendu que l'égoutte des terres a été possession des bureaux de l'Hotel de Ville depuis trois ans, sans qu'il y ait aucune route de construite, qu'il a toujours continué de payer le ces bureaux sans rendre rien et a toujours payé, & que la corporation n'a jamais été avisée en termes de construire cette route, qui d'ailleurs est parfaitement inutile.

Que cette égoutte n'est à jamais informé par elle refusent de payer le prix porté au bail à défaut de construire une route.

Que le secrétaire de cette corporation écrive au département des Terres & le prie de vouloir bien payer le prix du loyer des, savoir: \$ 180.00, comme il l'a toujours fait les années passées.

Adopté.

Proposé par J. B. Perrault, secondé par Ed. Vallée.

Que le secrétaire trésorier soit autorisé d'envoyer copie de la résolution précédente à M. Paul Turgeon député à la Législature pour le comté d'Arthabaska, avec prière de protéger la corporation de la ville d'Arthabaska, en faisant payer le loyer qui est légitimement dû à la dite corporation.

Adopté.

Proposé par M. Eugène Gaudreau, secondé par
M. Édouard Vallières

Que la requête des secrétaires tirés au point
soit soumise au conseil.

Que le salaire des secrétaires soit fixé à la
somme de \$300.00 par année, le dit secrétaire à
tant payé, à ces fins, la collection de la loi d'eau
& tout l'avantage inhérent à la charge de secrétaire
comme par le passé.

ont voté pour la motion

J. E. Perrault

Édouard Vallières

E. Gaudreau

Honoré Blaudet. 4-

ont voté contre

Alfred Bauffard. 1

Motion rapportée sur la révision ci-dessus

Proposé par M. J. E. Perrault
secondé par M. Alfred Bauffard

Que il soit, par règlement de ce conseil, publié
une somme de mille piastres par an, par piastre, sur
tous les biens fonds imposables de cette corporation,
tels qu'évalier sur le rôle d'évaluation en force,
pour subvenir aux dépenses générales de la dite cor-
poration, - qui au rôle de perception sont payés
en conséquence.

(Voir règlement n. 11 au livre de règlement)

Et la séance se lève.

Adopté

J. E. Perrault

Pro. Maire

Edouard Vallières

Sec. Gen.

4 Dec 1907

À une séance du conseil de la corporation de la
ville d'Antoineville, tenue ce jour le 4 décembre 1907 à
laquelle ont assisté Messrs J. E. Perrault, Honoré Blau-
det, Édouard Vallières - sur la présidence de M. Gaudreau. Le procès

est proposé par M. J. E. Perrault secondé par
M. Édouard Vallières. Que cette séance soit adjournée au
6 décembre courant.

J. E. Perrault

Pro. Maire

Edouard Vallières

Sec. Gen.

6 Dec 1907

À une séance du conseil de la corporation de la
ville d'Antoineville, tenue ce jour le 6 décembre 1907, à
laquelle ont assisté Messrs J. E. Perrault, Honoré
Blaudet, Albert Gagnon, Édouard Vallières, Eugène
Gaudreau, pour le procès sur la présidence
de J. E. Perrault, pro. maire.

Les procès perdus les derniers séances
sont lus & adoptés.

Proposé par Eugène Gaudreau, secondé par
Édouard Vallières

Que les comptes de Alf. Bauffard pour \$4.00
& 9.25, Perrault Croche & J. P. St. (muni. 1907) Alphonse
Beauchemin \$2.75 soient approuvés & payés et que
le compte de M. J. E. Perrault pour \$5.00 soit remis
à la prochaine séance.

Et la séance se lève

Adopté

J. E. Perrault

Pro. Maire

Edouard Vallières

Sec. Gen.

Special
27 Dec 07

Une séance spéciale du conseil de la Corporation de la Ville d'Archaoska, tenue le vingt sept Décembre 1907. Présentement convoqué par avis donné à tous les conseillers, tel qu'il appert par le certificat du secrétaire, la dite séance convoquée dans le but suivant: " pour reconstruire la résolution passée à la dernière séance du conseil augmentant le salaire du secrétaire, annuler cette résolution si le conseil le trouve bon, faire un nouvel engagement avec Adelaïde Picher secrétaire trésorière, aux conditions que le conseil & le dit Adelaïde Picher trouveront bonnes de part & d'autre, ou en faire un autre secrétaire dans le cas de décès & faire d'autres conditions d'un nouvel engagement, faire le prix de l'engagement, s'en être engagé, si le conseil le trouve bon sur collecteur spécial pour le taxon d'eau; s'en faire d'autres résolutions nécessaires pour engager son secrétaire & son collecteur de taxon d'eau". à laquelle séance sont présents L. Lameron son Maire & MM les conseillers J. E. Perrault Alfred Bouffard, Honoré Blanchet, Albert Gagnon, Edmond Vallier formant le quorum sous la présidence du Maire.

Proposé par Edmond Vallier
secondé par Honoré Blanchet.

Que Adelaïde Picher soit engagée secrétaire Trésorière pour un an, à raison de deux cent vingt piastres, sans obligation de la collection de la taxe d'eau; mais le dit Picher sera obligé de fournir au collecteur les reçus imprimés & remplis & signés par lui, tel qu'il le faisait auparavant. Le dit secrétaire Trésorière devra faire tout l'ouvrage inhérent à la charge de secrétaire comme par le passé.

Adopté -

Proposé par J. E. Perrault secondé
par Edmond Vallier
Que Edmond Deneault soit engagé

comme collecteur de la taxe d'eau de la Ville d'Archaoska à raison de deux piastres par année, à la condition de payer cette collection deux fois par année sans l'année et juillet; qu'il remette le montant de la collection au secrétaire Trésorière au fur & à mesure qu'il collectera, cette corporation devant lui fournir les reçus & comptes remplis & signés par le secrétaire Trésorière & qu'il verse money au collecteur au montant de ces comptes justifiés approuvés par le Conseil.

Les MM. Ferdinand Franchère & Oreste Deneault sont acceptés comme cautions de dit Ed. Deneault.

Et que le dit Ed. Deneault fournisse au secrétaire les noms des personnes qui ont le conseil Charlepham, Vanier, Cloutier &c - afin que le secrétaire puisse faire les comptes pour en faire la collection.

Adopté -

Et la séance de lire

Lecteur

Maire

Sec. Trés.

1908
2 Janvier

Une séance du conseil de la Corporation de la Ville d'Archaoska, tenue ce deux Janvier mil neuf cent huit, à laquelle sont présents L. Lameron son Maire & MM les conseillers Edmond Vallier, Alfred Bouffard, Eugène Gendreau, formant le quorum sans la présidence du Maire.

Les procès verbaux des dernières séances sont lus et adoptés.

Proposé par le conseiller Edmond Vallier, secondé par le conseiller Alfred Bouffard.

Que les séances générales de conseil soient fixées au premier Samedi de chaque mois au lieu du premier mercredi, à l'heure ordinaire.

Adopté -

Lecteur

Proposé par M^r Edmond Vallée, secondé par
M^r Eugène Guindreau

Que le compte de Napoléon Gouache pour
#35.00 soit refusé, comme n'ayant jamais été
autorisé à vendre les marchandises mentionnées
au dit compte; et que les comptes de Letourneau
& Aug. #2-34, F. X. Labbe #1-60, Bernard Gu-
teau #6-10 Philéas Bergeron, soient approuvés
& payés.

Adopté

Proposé par M^r Eugène Guindreau, secondé par
M^r Alfred Bouffard

Que ses remerciements soient votés à M^r
Paul Sauvigny M. P. P. pour le traité qu'il
s'est donné pour obtenir du Gouvernement, le
paiement du loyer des bureaux de l'agence de
Tours de la Colonie pour 1907.

Adopté

Et la séance se lève.

Edmond Vallée

Maire

Alfred Bouffard

Sec. Gen

Elections le 1908

Assemblée annuelle des élections municipales de
la corporation de la ville d'Antwerp tenue à l'Hôtel de
Ville, suivant l'avis public donné à cet effet, pour l'élection
des conseillers pour le quartier Nord, le 12 Janvier 1908, à
deux heures 2 M., sous la présidence de son honorables
Profr, Président en office.

Après avoir ouvert l'assemblée et ayant reçu les élections
présentées de nommer les personnes qui ils devaient élei-
ser comme conseillers en remplacement de M. M
Albert Gagnon et Edmond Vallée, content de charge.

Il a été proposé par M^r Edmond Vallée, Philéas
Gouache, Paul Champagne, Romuald Boudard, Albert
Gagnon, Napoléon Lévesque, Joseph Langlois, Alphonse
Gagnon, Henri Gagnon, Joseph Roby, Philippe Gagnon,
Alphonse Desrosiers, Arthur Fontaine, Edmond Lévesque,
Cécile Barabot, Benjamin Fillion, Emile Gagnon,
John N. Michaud, Wilfrid Hamel, L. Bernatchez, Joseph
Larocke, Ed Vallée, Fred. Poiré, Oscar Banzoli, J. Roby,
M^r Dornay, M^r Bernard Gouache, A. Gagnon & autres.

Que M^r Edmond Vallée, forcément soit élu conseiller
pour le quartier Nord, en remplacement de son prédéces-
seur.

Proposé par M^r Ed Vallée, Philéas Gouache, Paul
Champagne, Romuald Boudard, Albert Gagnon, Nap-
oléon Lévesque, Médéric Bergeron, Joseph Langlois, Joseph
Roby, Henri Gagnon, A. Desrosiers, Philippe Gagnon,
Arthur Fontaine, Cécile Barabot, W. Hamel, Ben-
jamin Fillion, John N. Michaud, L. Bernatchez, Edgar
Poiré, Joseph Larocke, Frédéric Poiré, Bernard Gouache,
Oscar Banzoli, J. Roby, A. Gagnon & autres.

Que M^r Philéas Gouache, cultivateur, soit
élu conseiller pour le quartier Nord, en remplacement
de M^r Albert Gagnon.

Proposé par L. P. Beaudet, Joseph Gagnon, Albert
Gagnon, Edmond Guindreau, Auguste Gagnon, Adolphe
Gagnon, Louis Gagnon, Léon Beaudet, Joseph
Roby, Paul A. Beaudet, Philippe Gagnon, Joseph
St. Laurent, J. Hamel, Arthur Fontaine, A. Desrosiers,
Edmond Beaudet, A. Gagnon, sept Noyaux.

Que M^r Albert Blanchet, barbier, soit nommé
conseiller pour le quartier Nord, de la ville.

Proposé par L. P. Beaudet, par Léon Albert
Gagnon, Edmond Guindreau, Albert Blanchet, Adolphe
Gagnon

Anger. Louis Guilmette, Albert Bernatchez par
Robt. A. Leduc, par St. Laurent fils, Reth Fortin
Alph. Derroncourt, Ernest Beaudet, J. Gagnon, Auguste
Laurin, Alph. Moreau.

Sur M. Louis R. de Caurois, secrétaire, sur
des amendes pour le quartier Nord de la ville.

Une réunion s'étant tenue depuis l'ouverture
de l'assemblée, voir qu'il a été mis en nomination
plus de personnes qu'il y a de conseillers à élire
pour le quartier Nord, je fais lundi, le vingt
Janvier courant, 1908, à neuf heures 4 M. à
l'Hotel de Ville, pour l'ouverture à la tenue d'un
bureau de votation pour l'élection des conseillers pour
le quartier Nord.

Alfred Bonjean

Président d'élection

Advenant ce 20 Janvier 1908, ayant le 13 janvier
agourné à ce jour la votation pour l'élection des
Conseillers pour le quartier Nord, voir qu'il y avait
plus de personnes mises en nomination qu'il y
avait de conseillers à élire, j'ai, à neuf heures du
matin ouvert le bureau de votation que j'ai tenu
ouvert jusqu'à cinq heures de l'après-midi.

Je certifie que le nombre des votes fournis en
faveur des candidats sur les rangs, tel qu'il apparaît
au cahier de votation est comme suit:

Pour Edouard Vallée 45
Pour Othias Gaudreau 42
Pour Le P. de Caurois 39
Pour Albert Blanchette 42

Sur l'égalité des votes entre les candidats Othias
Gaudreau et Albert Blanchette, le secrétaire Président
d'élection j'aurai son vote en faveur du candidat
Albert Blanchette.

En conséquence les candidats Edouard
Vallée et Albert Blanchette ayant obtenu le plus
grand nombre de votes, je proclame les dits
Edouard Vallée forgeron et Albert Blom-
chelle barbier, tous deux de la ville
d'Arthabaska, élus conseillers pour le

le quartier Nord de la ville d'Arthabaska-

Alfred Bonjean

Président d'élection.

1908
1^{er} Février

À une séance du conseil de la corporation de la ville
d'Arthabaska tenue ce premier février 1908, à laquelle
sont présents L. Laruepe en maire et MM. les conseillers
J. E. Perrault, Alfred Bonjean Honoré Blanchet et
Blanchet Edouard Vallée Eugène Gaudreau, formant le
quorum, sous la présidence de M. le maire.

Les conseillers Edouard Vallée et Albert Blanchet
prononcent leur serment d'office.

Les procès verbaux des dernières séances sont lus
et adoptés.

On procède à la nomination des membres des
comités suivants, savoir:

Comité des chemins et trottoirs
Honoré Blanchet Président
Edouard Vallée

Alfred Bonjean
Comité de l'hygiène

Edouard Vallée Président
Albert Blanchet

Eugène Gaudreau
Comité des Finances

Eugène Gaudreau Président
J. E. Perrault

Honoré Blanchet

Une demande de travail de licence par M.
J. Mathieu, en sa qualité de directeur de la fabrique
de Nap. Gaudreau, est déposée devant le conseil.

Le secrétaire est autorisé à donner les
avis voulus en pareil cas.

Proposé par Edouard Vallée, secondé
par Eugène Gaudreau, que cette séance soit agournée
au 12 février courant à 7 heures P. M. Adopté

Alfred Bonjean

Alfred Bonjean

Maire

Sec. Gen.

1908
12 Fev

A une séance de la corporation de la ville d'Acton tenue ce 12 Février 1908, étant une assemblée de la séance du 1^{er} Février précédent, à laquelle sont présents M^r J. E. Perrault, Pré Maire, & M^r les conseillers Alf. Bauffard, Honoré Blanchet, Eugène Gendreau, Edmond Vallières, Albert Blanchet, formant le quorum, sous la présidence du Pré Maire.

Proposé par M^r Alfred Bauffard secondé par M^r Edmond Vallières.

Que la demande de transport de certificat de licence faite par J. Mathieu en sa qualité de curateur à la faillite de Maguelon Gosselin soit approuvée, l'authenticité des signatures au dit certificat ayant été constatée devant le conseil.

Adopté

Est la séance levée.

J. E. Perrault
Pré-Maire
Alfred Bauffard
Sec. Gén.

1907
7 Mars

A une séance de la corporation de la ville d'Acton tenue ce sept Mars mil neuf cent huit à laquelle séance sont présents le Pré Maire & M^r les conseillers J. E. Perrault, Honoré Blanchet, Edmond Vallières, Alfred Bauffard, Eugène Gendreau formant le quorum, sous la présidence de M^r le Maire.

Les procès verbaux des dernières séances sont lus & adoptés.

Proposé par Edmond Vallières, secondé par Honoré Blanchet.

Que la demande de certificat de licence de Edmond Perrault pour tenir hôtel dans cette ville soit approuvée sur paiement de la taxe municipale soumise.

Adopté.

Proposé par Edmond Vallières
Secondé par Eugène Gendreau.

Que les comptes du conseil de Corvite pour l'opération au bureau d'enregistrement & 502; 20000 Table 200 pour piquets soient approuvés & adoptés.

Proposé par J. E. Perrault secondé par Edmond Vallières.

Qu'il soit résolu que le nommé subit les comptes de cette corporation à la place de M. Paul Hébert qui a laissé la municipalité.

Proposé par M. J. E. Perrault
Secondé par Alfred Bauffard.

Que le Secrétaire Trésorier soit obligé de suivre la loi en faisant payer l'intérêt à ceux qui n'ont pas payé leur taxe dans les délais voulus par la loi.

Est la séance levée.

J. E. Perrault
Maire
Alfred Bauffard
Sec. Gén.

4 Mars 1908

A une séance de la corporation de la ville d'Acton tenue ce quatre Mars 1908, à laquelle sont présents le Pré Maire & M^r les conseillers Alfred Bauffard, Honoré Blanchet, Edmond Vallières, formant le quorum sous la présidence de M^r le Maire.

Les procès verbaux des dernières séances sont lus & adoptés.

Proposé par le conseiller Edmond Vallières secondé par le conseiller Alfred Bauffard.

Que le compte de L. B. Piquet & fils soit approuvé pour la somme de \$ 26.17. - les intérêts pour 1.40 + 1.60 - étant retranchés du dit compte, ces derniers étant pour articles fournis à la famille Marchand, surant leur mise en garantie, pour cause de prêt, et n'étant pas des articles nécessaires à la municipalité de la ville.

Adopté.

Et la séance se lève

J. L. Perrault
Maire
Alfred Rauffort
Sec. Gen.

24 Août 1908

A une séance spéciale du conseil de la corporation de la ville d'Arthabaska, tenue le 24 août 1908 à huit heures, convoquée par avis donné à tous les membres du conseil, tel qu'il appert par le certificat de signature tenu produit devant le conseil, à laquelle séance sont présents J. L. Perrault Sec. Gen. et M. M. les conseillers Alfred Rauffort, Honoré Blanchet, Eugène Gendreau, Edmond Vallées, Alfred Blanchet formant le quorum, sous la présidence de M. le Procureur. La dite séance étant convoquée dans le but de prendre en considération la demande de M. Pierre Mahon pour l'approbation de son certificat de licence pour tenir hôtel dans cette ville.

Il est proposé par M. Eugène Gendreau secondé par M. Alfred Blanchet.

Que la demande de M. Pierre Mahon pour l'approbation de son certificat de licence pour tenir hôtel dans cette ville soit approuvée sur paiement de la taxe exigée par ce conseil.

Adopté unanimement

Et la séance se lève

J. L. Perrault

Proc. Maire

Alfred Rauffort
Sec. Gen.

2 Mai

A une séance du conseil de la corporation de la ville d'Arthabaska, tenue le 2 mai 1908 à laquelle sont présents J. L. Perrault Sec. Gen. et M. M. les conseillers J. L. Perrault, Edmond Vallées, Alfred Rauffort, Honoré Blanchet formant le quorum sous la présidence de M. le maire.

Les procès verbaux des dernières séances sont lus & adoptés

Proposé par M. Alfred Rauffort, secondé par M. Edmond Vallées

Que le compte de Trufflé Mahon pour madison pour trollois soit approuvé & payé lorsque le dit bois aura été reçu & que le compte de Joseph Veruë, pour 1.00 soit aussi approuvé & payé

Adopté

Proposé par M. Alfred Rauffort secondé par M. Honoré Blanchet

Que le nom de M. Gustave Percival soit mis sur le rôle aux lieu & place de L. S. Fréchette pour les N^{os} 78^a & 78^b

Adopté

Proposé par M. J. L. Perrault secondé par M. Alfred Rauffort

Que le Maire & le Secrétaire trésorier soient autorisés à escompter un billet à la Banque Molson à Arthabaska pour la somme de mille piastres, à deux mois, pour payer la balance due sur les Sécheresses, le billet le 5 mai, les comptes par chemin d'heures & madison pour trollois

Adopté

Et la séance se lève

J. L. Perrault

Maire

Alfred Rauffort
Sec. Gen.

1908
6 juin

Etant 8 1/2 h. P.M. et me n'étant iculée depuis l'ouverture de la séance et n'y ayant de présents dans la salle du conseil que les conseillers Alfred Bouffard, Honoré Blanchet et Edouard Vallières, cette séance est ajournée par ces derniers à mercredi, le 10 juin courant.

Alfred Bouffard

Sec. Gen.

10 juin

A une séance du conseil municipal de la corporation de la ville d'Arthabaska, tenue ce dix juin mil neuf cent et un, à laquelle séance sont présents les conseillers Alfred Bouffard, Honoré Blanchet, Edouard Vallières, Eugène Gendreau, Albert Blanchet, formant le quorum.

Proposé par le conseiller Eugène Gendreau, secondé par le conseiller Edouard Vallières. Que Honoré Blanchet soit nommé président de cette séance.

Adopté

Proposé par le conseiller Edouard Vallières, secondé par le conseiller Eugène Gendreau, que les comptes suivants, de F. Lavigne \$7.00, de J. Tourville \$6.00, Alf. Lemieux \$4.75, Ed. Desrosiers \$2.00, soient approuvés et payés.

Adopté

Proposé par le conseiller A. Bouffard, secondé par le conseiller Albert Blanchet.

Que M. Pierre Lisante soit engagé pour voir aux travaux à faire aux Doltos, et M. Ephrem Lemieux père pour les travaux à faire aux Chemins; ces deux Messieurs seront engagés les hommes nécessaires pour faire les dits travaux.

Adopté

Et la séance se lève.

Président

Alfred Bouffard

Sec. Gen.

4 juillet 1908

A une séance du conseil municipal de la corporation de la ville d'Arthabaska, tenue ce quatre juillet 1908, à laquelle séance sont présents les conseillers Alfred Bouffard, Eugène Gendreau, Edouard Vallières, Albert Blanchet, formant le quorum sans la présence de moi.

Les procès verbaux des dernières séances sont lus et adoptés.

Proposé par Alfred Bouffard, secondé par Edouard Vallières.

Que les comptes de F. L. Labe \$13.45, Pierre Simon \$11.25, Ephrem Lemieux fils \$8.75, Paul Lemieux \$7.50, Alphonse Bédard \$2.00, Alphonse Bergeron \$4.25, Ernest Fortin \$2.64, Eugène Baud \$6.75, Paul Baud \$6.00, Paul Lemieux \$6.00, Alfred Lemieux \$28.50, Eugène Lemieux \$17.85, M. J. Dutoit \$7.25, Ephrem Lemieux père, Henri Ducharme \$2.50, B. Landry \$14.00, Louis Gendreau \$23.00, Edouard Desrosiers \$1.50, Joseph Bergeron \$3.75, Ephrem Lemieux père \$27.00, Edouard Desrosiers \$6.45, Ferdinand Larigue \$24.00, Joseph Moken \$97.00, F. J. Bédard \$12.00, soient approuvés et payés.

Adopté

Proposé par Albert Blanchet, secondé par Eugène Gendreau.

Que les séances de ce conseil se tiennent à l'avenir le premier jeudi de chaque mois.

Adopté

Proposé par Eugène Gendreau, secondé par Albert Blanchet. Que Pierre Lisante, F. L. Labe et Joseph Baud soient nommés évaluateurs de cette municipalité.

Adopté

Proposé par Albert Blanchet, secondé par Eugène Gendreau.

Que sur l'ancien de deux ponceaux, soit posé sur la rue de la Courbe depuis la rue de la Cour à aller que il y aura besoin, et que le président de l'assemblée soit autorisé à engager les hommes nécessaires pour faire ces travaux.

Adopté

Et la séance se lève.

Président

Alfred Bouffard

Sec. Gen.

6 Août 1908

A une séance du conseil municipal de la corporation de la ville d'Arcturville tenue le six août mil neuf cent huit, à laquelle séance sont présents J. E. Perrault, le maire et M. M. les conseillers Alfred Bouchard, Eugène Gaudreau, Honoré Blanchette, Edouard Vallières, Albert Blanchet formant le quorum, sous la présidence du Maire.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Proposé par le conseiller Ed. Vallières, secondé par le conseiller Albert Blanchet.

Que les comptes de son budget + Albert Bouchard, chef au montant de \$15.00 pour avoir payé son chef de son budget soit approuvé.

Adopté.

Proposé par le conseiller Ed. Vallières, secondé par le conseiller Albert Blanchet que les comptes suivants soient approuvés.

Bernard Brodeur pour agendas	62.57
Alfred Lemieux	13.57
Ferd. Laugere Trotter	3.87
Ludger Guilmette agendas	3.75
Edouard Proulx (maisons)	22.57
Albert Bouchard (travaux)	7.00

Adopté.

Une requête de Sige Guilmette.

Remise à la prochaine séance. Le même que requête de W. Roberge sur pour avoir payé le renseignement.

Une requête de J. J. Sacré concernant la continuation du canal d'égout se déchargeant dans le champ de M. J. J. Leger.

La Corporation décline sa responsabilité quant à ce canal + prie les frères du Sacré de se adresser aux intéressés.

Une requête de M. M. Eugène Bouchard + Honoré Michal + Nef Parent, demandant que la corporation d'Arcturville fournisse l'eau à ces deux saouls.

Proposé par le conseiller Edouard Vallières, secondé par le conseiller Alfred Bouchard.

Que cette corporation achète du tuyau de 1/2 poe et pose ce tuyau de chez Le Simonneau pour que sur la rue, les déversoirs des trois égouts, puissent que les dit tuyaux recueils fassent le creusage nécessaire. La corporation acceptant l'offre de six piastres par année pour chacun pour les besoins de la maison seulement.

Adopté.

Proposé par le conseiller Eugène Gaudreau secondé par le conseiller Albert Blanchette.

Que cette corporation loue à M. F. P. Brunson perception du revenu, les deux appartements situés S. D. dans l'Hotel de Ville, moyennant six piastres par année, jusqu'à ce que la corporation trouve à louer l'un des dit appartements, auquel cas le dit M. Brunson gardera le plus petit appartement au prix de six piastres par année. Le dit M. Brunson s'engage à payer deux piastres par année pour la Cleverly. Le loyer des comptes de 10 Août 1908.

Adopté.

Et la séance se lève.

J. E. Perrault
Maire

Albert Bouchard
Sec. Gen.

3 Sept 1911

A une séance du conseil municipal de la corporation de la ville d'Arcturville tenue le trois septembre mil neuf cent onze, à laquelle séance sont présents J. Laugere le Maire et M. M. les conseillers Alfred Bouchard, Eugène Gaudreau, Honoré Blanchet, Edouard Vallières, Albert Blanchet formant le quorum sous la présidence du Maire.

Les procès verbaux des dernières séances sont lus et adoptés.

Proposé par le conseiller Alfred Bouchard, secondé par le conseiller Eugène Gaudreau.

Que les comptes de J. J. Harold pour \$1.50 + Ephraim Lemieux pour \$18.90 Bernard Brodeur 2.50 soient

sont approuvés éparés

Adopté

Lue une requête de M^{me} Albert Beauchemin et J^{rs} Ducllet, demandant à faire faire certains travaux au fossé à son trottoir sur sa ligne propriété
Proposé par Edmond Vallée secondé par Albert Blanchet.

Que le Président du comité des chemins soit autorisé à faire faire les travaux demandés dans la dite requête

Adopté

Proposé par Eugène Gendreau secondé par Albert Blanchet.

Que Bernard Brochu Alfred Bouchard et Adolphe Michaud soient autorisés à commencer les travaux de réparations nécessaires à faire à l'Hotel de Ville et à faire faire les dits travaux

Adopté

Proposé par Albert Blanchet secondé par Edmond Vallée

Que la demande de Desire Courten pour transport en sa ferme de la ligne de Pierre Michu pour tenir hôtel sur les éplais du lot A Michu soit accordée - avec cette somme soit éparée à rendre prochain le 11 Septembre 1908

Adopté

Accepté

Maire

Alfred Bouchard

Sec. Gen

11 Sept 1908

A une séance du conseil municipal de la corporation de la ville de Richelieu, tenue ce soir le 10^o Sept 1908, etant en assemblé de la session du 3 Septembre 1908, à laquelle séance sont présents: L. Lacombe Le Maire & M^{ms} les conseillers J^{rs} Bernault Eugène Gendreau, Edmond Vallée, Albert Blanchet Honoré Blanchet, Alfred Bouchard formant le quorum, sous la présidence de M^{me} Bernault.

Proposé par J^{rs} Bernault secondé par Albert Blanchet.

Que ce conseil exproprie Mademoiselle

Adolphe Gagnon pour la construction du trottoir en prenant le terrain nécessaire pour faire le dit trottoir & que la corporation lui fasse un offre de 750^o pour payer la valeur de son terrain.

Adopté

M^{ms} J^{rs} Ducllet & Albert Beauchemin demandent à changer les poteaux de télégrammes & lumière devant leur propriété

Proposé par J^{rs} Bernault secondé par Edmond Vallée

Que ce conseil donne au dit M^{ms} J^{rs} Ducllet & Beauchemin l'autorisation de s'entendre avec les compagnies intéressées au sujet du changement en si sur leurs propriétés des poteaux de télégrammes & lumière électriques. La corporation devant permettre à ces compagnies de poser leurs poteaux et fils sur les trottoirs des dits M^{ms} Beauchemin & Ducllet en sachant au mieux de leur propriété suivant qu'elle le décideront avec les dits M^{ms} Beauchemin & Ducllet.

Adopté

Lue une requête de J^{rs} Ducllet, demandant la permission de poser une marquise devant son magasin.

Proposé par Ed Vallée secondé par Honoré Blanchet que la requête de J^{rs} Ducllet soit accordée - & que permission soit aussi donnée aux dames patronnes du bagas de mettre une pelle dans la salle du conseil pourvu qu'elle renferment les clés sans le même état en elle les prendant.

Adopté

Proposé par Alfred Bouchard secondé par Eugène Gendreau

Que les comptes de l'Hotel Végus pour son profit de bois @ 135^o formant 16750^o - celui de Louis Blais pour 300^o soient approuvés éparés

Adopté

Proposé par Honoré Blanchet secondé par Eugène Gendreau

Que le maire et le secrétaire Lacombe soient autorisés à exempter une bulle de 700^o pour payer celui de 700^o de la 14 conseil & les comptes de la corporation

Adopté

Proposé par J. E. Cavaud seconde par Edmond Vallée
 Sur le conseil achète le bois nécessaire pour
 terminer le logement de Alfred Lermieux, dans le R.
 de Chaux de l'Hotel de Ville et qui son loyer suit
 fixe à 725 par an, le dit Alfred Lermieux étant
 obligé à l'entretien de la salle du conseil en outre
 les autres obligations auxquelles il est tenu,
 et que M. Lermieux s'engage pour un an
 pour venir servir le dit logement, à raison de 40 par
 an.

Est lu séance en lise

Adopté

Alfred Lermieux
Edmond Vallée

13 Nov 1908

A son séance du conseil de la corporation de la
 ville d'Autaloch tenu ce six novembre mil neuf
 cent huit, conformément à l'avis donné à tous les
 membres du conseil, tel qu'il apparait par le certificat
 du secrétaire trésorier à laquelle séance sont présents
 L. Langre de Mars, et M. les conseillers J. E. Cavaud
 Alfred Bonjean, Albert Blanchet, Edmond Vallée, Em
 fine Lermieux, Honoré Blanchet, formant le conseil
 au complet sous la présidence de Mars.

Les procès suivants des dernières séances sont lus
et adoptés

Proposé par J. E. Cavaud seconde par Alfred
 Bonjean que le compte de l'entretien sub approuvé
 pour la somme de 76.10, le temps le P. E. Lermieux étant
 retenu, et le temps le Blain étant approuvé pour
 7.50 par an, que le compte de 77 Lette pour 4.10, St
 Paris 29.77, par Rouge 75.00, Ang. Langre 78.00,
 Cépin + Michaud 17.75, Bernard Brodeur 1.50, Fardand
 Langre 3.25, par Anger 4.78 soient approuvés
 et payés

Adopté

Proposé par J. E. Cavaud, seconde par
 Ed. Vallée, que, sur la requête de M. J. E. Langre,
 sur qu'il s'agit d'un pont situé dans une
 rue dont une partie a été à la charge de la
 Corporation, que ce pont est à reconstruire

son cause d'eau en se jetant les eaux et les égouts
 d'une grande partie de la ville, de tel sorte qu'une partie
 de peuples est infectée, et afin de ne pas mettre les per
 sonnes intéressées dans une mauvaise position.

il est proposé par les conseillers J. E. Cavaud seconde
 par le dit Edmond Vallée, que cette corporation approuve
 ce pont.

Adopté - le conseil de Bonjean seul
votant contre -

Proposé par Honoré Blanchet, seconde par
 Eugène Lermieux

Sur le rôle d'évaluation tel que fait et
 préparé par les évaluateurs sub homologues, que
 le compte des dite évaluations et du rôle de contribution
 sub approuvé et payé

Adopté

Est lu séance en lise -

Alfred Bonjean
Edmond Vallée

13 Nov 1908

A son séance spéciale de la corporation de la
 ville d'Autaloch tenu ce six novembre
 1908 conformément à l'avis donné à tous les
 membres du conseil tel qu'il apparait par le certificat
 du secrétaire trésorier, laquelle séance eut pour objet
 le but de rendre l'entretien des chemins d'hiver pour
 1908-1909, à laquelle séance sont présents L.
 Langre de Mars, et M. les conseillers J. E. Cavaud
 Honoré Blanchet, Alfred Bonjean, Edmond Vallée,
 Eugène Lermieux, formant le quorum, sous la
 présidence de Mars.

Des procès à la suite de l'entretien des dit che
 mins d'hiver pour 1908-1909, aux conditions sui
 vantes: que l'entrepreneur sera obligé d'entretenir
 les chemins, ainsi la loi, et sera responsable
 des accidents qui pourraient résulter de sa négligence
 et sera obligé de fournir caution si le conseil n'est
 à sa satisfaction -

Après la mise à enchère, les dit che
mines sont adjugés conformément.

- De chez Ephrem Lecomte fils à tenir au coin
chez Joseph Mahon. adjuge à Ephrem Lecomte
fils pour la somme de \$ 24.50.
- 2^e De chez Joseph Mahon à aller chez Louis Lecomte
adjuge à Patrick Bouché pour 762.00
- 3^e De chez Joseph Mahon à aller par chez L. Lecomte
adjuge à J. L. Lecomte pour 732.00 - compris honoraires
- 4^e De chez Joseph Mahon à aller par au coin de
5^e rang. comprenant toutes les rues sans la quatrième
adjuge à Ephrem Lecomte fils pour 738.00 -

Et la séance se lève

W. Lecomte

Maire
W. Lecomte
Sec. Gen.

5 Dec 1908 A une séance régulière du Conseil de la Corporation
de la Ville d'Arthabaska tenue ce jour à l'hôtel
situé sous l'ancien la commission pour l'achat
& Alfred Souffard. Une heure s'étant écoulée
depuis le ouverture de la séance et n'y ayant
d'autre conseiller présents la présente
séance est adjournée par les deux conseillers
au sept décembre courant

W. Lecomte
Sec. Gen.

7 Dec 1908 A une séance du Conseil de la Corporation de la
Ville d'Arthabaska tenue ce 7 décembre 1908
étant un adjournement de la séance du 4^e
décembre 1908 à laquelle se sont présentés
L. Lecomte Ev. maire et notamment les conseillers
Honoré Blanchet, Alfred Souffard, Albert Lecomte
& Ed. Vallières, formant le quorum, sous la
présidence du maire.

Les procès verbaux des dernières séances
sont lus et adoptés.

Proposé par le conseiller Honoré Blanchet
secondé par le conseiller Ed. Vallières.

par les comptes de la compagnie d'imprimerie
& lithographie pour 200, par l'ancien 200. Total
Lacombe 275 - Albert Lecomte 250 - Ed. Lecomte 272
Honoré Lacombe 200 - Ed. Lecomte plus 812.00, sont
approuvés et payés

Adopté
Proposé par le conseiller Honoré Blanchet secondé
par le conseiller Edouard Vallières que le secrétaire
trouverait sans autorisation à acheter deux retentisseurs
"Underwood" pour se conformer à la demande
de l'inspecteur des édifices publics R. H. Goolby
en date du 2 décembre courant

Adopté
Proposé par Edouard Vallières secondé par Alfred
Souffard que la somme de deux piastres
par cent piastres soit prélevée sur tous
les fonds disponibles de cette Corporation
pour subvenir aux dépenses générales de la
dite Corporation et qu'il soit réglé en ce
sens à cet effet

Adopté
"Tous à règlement par les deux"

Et la séance se lève.

W. Lecomte

Maire
W. Lecomte
Sec. Gen.

à l'issue de la nomination des candidats
au sein de la commission et Alfred Bouffard comme
correlleur pour le quartier est et de G. F. Robleau
comme correlleur de la dite ville. Je proclame
comme élus les dits Eugène Landreau et Alfred
Bouffard correlleurs pour le quartier est de la ville
d'Acthastock et Théodore Fournier Robleau
pour la dite ville d'Acthastock et je déclare
cette assemblée close.

Alfred Bouffard
Président

Le 20 Février 1910

Le conseil municipal de la
ville d'Acthastock tenu le 20 Février 1910 à 8 heures
du soir, à l'issue de laquelle le président
G. F. Robleau les honorables membres du
conseil, M. P. P. Blanchet, Honoré Blanchet,
Eugène Landreau, Théodore Fournier, Alfred
Bouffard, Albert Blanchet, formant le quorum
sont intervenus.

Messieurs le maire et conseillers les
présentent à Bouffard et Eugène Landreau
travaillant leur mouvement d'office.

Les procès-verbaux des dernières séances
sont lus et adoptés.

Proposé par Albert Blanchet, secondé
par Honoré Blanchet, sur le compte de
M. P. P. Blanchet, rapporté par le
maire de la dite question et le compte de
Auguste Lorange, sont présentés discutés
puis adoptés.

Et sur la motion de M. P. P. Blanchet, soit
payé à M. P. P. Blanchet pour ses honoraires
de conseil municipal pour l'année 1909-1910
la somme de \$100.00.

Proposé par Honoré Blanchet, secondé
par Théodore Fournier, sur le compte de
M. P. P. Blanchet, rapporté par le
maire de la dite question et le compte de
M. P. P. Blanchet, sont présentés discutés
puis adoptés.

Blanchet, Honoré Blanchet, et sur
Eugène Landreau soit nommé président du
comité de la question et Théodore Fournier
Fournier et G. F. Robleau, et sur deuxième
Albert Blanchet soit nommé président du
comité de la question et Honoré Blanchet
Blanchet. Et sur troisième question
adoptée.

Proposé par Eugène Landreau, secondé
par Honoré Blanchet, sur le compte de
M. P. P. Blanchet, rapporté par le
maire de la dite question et le compte de
Auguste Lorange, sont présentés discutés
puis adoptés.

Théodore Fournier
Maire

Alfred Bouffard

Secrétaire

10 Avril 1910

À une séance du conseil municipal de la
ville d'Acthastock, tenue ce premier jour
du mois d'avril 1910, à laquelle sont
présents M. P. P. Blanchet, Honoré Blanchet,
Eugène Landreau, Alfred Bouffard,
Albert Blanchet, Théodore Fournier, et
G. F. Robleau, formant le quorum, sont
intervenus.

Le procès-verbal de la dernière séance
est lu et adopté.

Proposé par Albert Blanchet, secondé
par Eugène Landreau, sur le compte de
M. P. P. Blanchet, rapporté par le
maire de la dite question et le compte de
Auguste Lorange, sont présentés discutés
puis adoptés.

Proposé par G. F. Robleau, secondé
par

par Edmond Vallée
 Sur la demande de Edmond Perrault pour la
 probation de son certificat de licence pour tenir
 hôtel dans cette ville soit approuvée sur paiement
 de la taxe exigée par ce conseil.

Ont voté pour: Honoré Blanchet
 Jo Perrault
 Edmond Vallée (2)

Ont voté contre: Eugène Gendreau
 Albert Blanchet
 Alfred Boufford (3)

Sur le vote donné comme ci-dessus, savoir
 trois pour et trois contre, le maire donne
 son vote contre la motion, laquelle est en
 conséquence perdue.

Edmond Vallée

Maire

Alfred Boufford

Sec. Gen.

Proposé par Jo Perrault secondé par Eugène
 Gendreau

Sur la demande de Louis Garnier pour
 approbation de son certificat de licence pour
 tenir hôtel dans cette ville soit approuvée sur
 paiement de la taxe exigée par ce conseil

Adopté unanimement

Edmond Vallée

Maire

Alfred Boufford

Sec. Gen.

Proposé par Albert Blanchet secondé par
 Alfred Boufford

Sur la demande Louis Garnier pour la
 probation de son certificat de licence pour tenir
 hôtel dans cette ville soit approuvée sur paiement
 de la taxe exigée par ce conseil

Ont voté pour: Albert Blanchet Alfred
 Boufford Eugène Gendreau (3) ont voté
 contre

contre: Edmond Vallée Honoré Blanchet Jo Perrault
 Edmond Vallée

Sur le vote donné comme ci-dessus, savoir trois
 pour et trois contre, le maire donne son vote pour
 la motion, laquelle est en conséquence adoptée

Edmond Vallée

Maire

Alfred Boufford

Sec. Gen.

Spéciale
 13 Avril 1904

A ma séance spéciale du conseil de la
 Corporation de la ville d'Acadabaska tenue ce jour
 ayant eu lieu au grand hôtel, laquelle a été convoquée par
 son maire à tous les membres du conseil, tel
 qu'il apparaît par le certificat de secrétaire descom
 produit devant le conseil, à laquelle séance ont
 assisté Et Bellem les Maire & Moys les conseillers
 Jo Perrault Honoré Blanchet Edmond
 Vallée Albert Blanchet Eugène Gendreau
 Alfred Boufford formant légalement sans la
 présidence du Maire, la dite séance a eu lieu
 dans le but de prendre en considération l'adoption prise
 par Edmond Perrault contre la Corporation de la ville
 d'Acadabaska inférieure & Le Garneau seul mis en
 cause, portant le No 28 de l'ancien de la Cour
 Supérieure pour le dit d'Acadabaska

Il est proposé par Albert Blanchet secondé
 par Eugène Gendreau

Sur la résolution adoptée par ce conseil le
 premier de ce jour, tendant à ce que le
 certificat de Louis Garnier pour
 tenir hôtel dans cette ville soit cassé annullé
 & mise à néant à toute fin que de droit (Monsieur
 Louis Garnier est présent consentant à cette
 annulation) & que la Corporation inférieure dans
 la dite cause compare jurement suivant les
 conclusions de la dictation de la dite action avec
 l'opinion, que le certificat susdit soit autorisé à faire
 cette comparaison & jurement pour la dite Corporation dans
 la dite cause

Adopté

Et la séance est levée

E. Beaumont
Maire

Alfred Bouffard

Sec. Trésorier

Mai 1892 A une séance spéciale du conseil de la Corporation de la ville d'Arthabaska, tenue le 2^e de mai 1892, convoquée comme à l'ordinaire à tous les membres du conseil, tel qu'il apparaît au rapport du Secrétaire Trésorier, laquelle séance convoquée dans le but de prendre en considération la demande de Louis Garnier pour tenir hôtel dans cette ville, à laquelle séance sont présents E. Beaumont, M. Garnier, les conseillers J. B. Perrault, Alfred Bouffard, Honoré Blanchette, Albert H. Blanchette, Édouard Vallières, Eugène Gendreau, formant le quorum sous la présidence de M. le Maire.

Proposé par Eugène Gendreau, secondé par Albert H. Blanchette que la demande d'approbation du certificat de licence de Louis Garnier présentée ce jour au conseil pour tenir hôtel dans cette ville.

Proposé par Eugène Gendreau, secondé par Albert H. Blanchette que la demande d'approbation du certificat de licence de Louis Garnier présentée ce jour au conseil pour tenir hôtel soit approuvé.

Proposé en amendement par J. B. Perrault, secondé par Édouard Vallières que le dit certificat ne soit pas maintenant pris en considération, parce que le conseil n'a pas le droit d'en prendre connaissance et d'admettre ou de refuser l'action signifiée à cette Corporation, sans pendant lequel acte pour l'amendement J. B. Perrault, Édouard Vallières, Honoré Blanchette.

Est voté contre l'amendement Eugène Gendreau, Albert H. Blanchette, Alfred Bouffard.

En l'égalité des votes, Louis Garnier l'amendement est voté contre le Maire vote pour la motion principale, laquelle est en conséquence adoptée.

E. Beaumont
Maire

Alfred Bouffard
Secrétaire Trésorier

Proposé par J. B. Perrault, secondé par Honoré Blanchette que le Maire et le Secrétaire Trésorier soient autorisés à accomplir un billet de \$200 ou plus payable la balance due sur les débiteurs échus pour, à la Banque d'Arthabaska, lequel billet devant être fait payable à deux mois de ce date.

Adopté

E. Beaumont
Maire

Alfred Bouffard

Sec. Trésorier

Spécial

10 Mai 1892

A une séance spéciale du conseil de la Corporation de la ville d'Arthabaska, tenue le six mai mil neuf cent neuf, convoquée à tous les membres du conseil, tel qu'il apparaît au rapport du Secrétaire Trésorier, laquelle séance convoquée dans le but de prendre en considération l'action intentée contre cette Corporation par Édouard Perrault, portant le n^o 163 des Jours de la Cour Supérieure, à laquelle séance sont présents E. Beaumont, M. Garnier, les conseillers J. B. Perrault, Alfred Bouffard, Albert Blanchette, Eugène Gendreau, Édouard Vallières, formant le quorum sous la présidence du Maire.

Proposé par J. B. Perrault, secondé par Édouard Vallières. Que pour cette affaire et comme il ne s'agit d'aucune question d'intérêt public, que cette Corporation dans la cause n^o 163, le Perrault contre la Corporation de la ville d'Arthabaska, ne conteste pas l'action, mais qu'elle déclare n'en rapporter à justice, laissant à la partie intimée M. Louis Garnier, en forme de qui le certificat a été confonni, le soin de défendre l'action et de le débiter, et que le Secrétaire Trésorier ait autorisation

Autant

autorisé à déposer au Juri copie les présents avec déclaration que la Corporation s'en rapporte à justice.

Proposé en amendement par Albert Blanchet secondé par Eugène Gendreau.

Outre ce conseil défendu à la dite action ont voté pour l'amendement

Albert Blanchet
Eugène Gendreau
Alfred Bouffard

Ont voté contre l'amendement

J. E. Perrault
Edouard Vallée

Le vote étant trois pour l'amendement et deux contre l'amendement est en conséquence en partie.

La motion principale est mise au vote

ont voté pour

J. E. Perrault
Edouard Vallée

ont voté contre

Albert Blanchet
Eugène Gendreau
Alfred Bouffard

La motion principale est en conséquence perdue.

Proposé par Albert Blanchet secondé par Alfred Bouffard.

Que M^{rs} Gagnon & Jolin soient nommés avocats de cette Corporation pour défendre la dite cause N^o 164 de Perrault contre la Corporation.

Adopté

E. Gendreau
Président

A. Bouffard

Sec. Gen.

4^e séance de la Corporation de la ville de Montréal tenue le 3 juin 1909, à laquelle sont présents E. Gendreau Sec. Gen. et M^{rs} les conseillers Albert Blanchet, Alfred Bouffard, Edouard Vallée, Honoré B. Blanchet.

Proposé par Alfred Bouffard secondé par Albert Blanchet, que cette séance soit ajournée à lundi le 7^e de juin courant.

Adopté

E. Gendreau
Président

A. Bouffard

Sec. Gen.

7^e séance de la Corporation de la ville de Montréal tenue le 7 de juin 1909, à laquelle sont présents E. Gendreau Sec. Gen. et M^{rs} les conseillers, J. E. Perrault, Albert Blanchet, Alfred Bouffard, secondé par A. Bouffard, que cette séance soit ajournée au 14 de juin courant.

Adopté

E. Gendreau
Président

A. Bouffard

Sec. Gen.

18^e séance de la Corporation de la ville de Montréal tenue le 18 de juin 1909, à laquelle sont présents E. Gendreau Sec. Gen. et M^{rs} les conseillers J. E. Perrault, Albert Blanchet, Alfred Bouffard, secondé par A. Bouffard, que cette séance soit ajournée au 25 de juin courant.

Les procès-verbaux de la dernière séance sont

lues et adoptés

Que une requête des Riverains de la Sacré-Coeur demandant la continuation des canaux d'égouts sur leur propriété.

Proposé par Honoré Blanchet, secondé par Albert Blanchet

Que le Secrétaire soit autorisé à avertir tous les propriétaires dont les égouts se déversent sur le terrain où il a droit à continuer le dit canal d'égouts qui traverse la propriété des Riverains de la Sacré-Coeur.

Adopté

Que les comptes pour téléphones 91 payés par M. le Secrétaire et le comptable F. L. Labbé pour avoir été la place Hamble chemin pris au pont de la Rivière Picote sont approuvés et payés.

Adopté

Il est proposé par M. Edouard Vallier, secondé par M. J. Perrault et unanimement résolu que le règlement no 20 concernant l'aqueduc et le tarif des dit aqueduc ainsi que le règlement no 21 concernant la taxe à être payé par les personnes résidant dans cette municipalité et qui ne sont propriétaires ni locataires et qui travaillent dans la dite municipalité, soient passés et publiés suivant la loi.

(voir liste des règlements)

Adopté

Et la séance se lève

E. L. Lecomte

Maire

J. P. P.

Secrétaire Trésorier

1909
2 juillet

A une séance du conseil de la corporation de la ville d'Arthabaska tenue ce jour samedi 1909 à laquelle séance sont présents E. J. Bellan le Maire et M. M. les conseillers Alfred Bouffard, Honoré Blanchet, Edouard Vallier, Albert Blanchet, Eugène Guéneau formant le quorum, sous la présidence du Maire.

Les procès verbaux des dernières séances sont lus et adoptés.

Proposé par Edouard Vallier, secondé par Alfred Bouffard

Que les comptes de la taxe municipale pour pannes et les arrosages pour tous les saints ruis de la ville de M. M. Walsh & P. P. soient passés pour collection immédiate, à partir du 10 juillet courant.

Adopté

Et la séance se lève

E. L. Lecomte

Maire

J. P. P.

Sec. Trés.

5 Août

A une séance du conseil de la corporation de la ville d'Arthabaska tenue ce 5 Août 1909, à laquelle sont présents E. J. Bellan le Maire - M. M. les conseillers J. P. Perrault, Alfred Bouffard, Honoré Blanchet, Edouard Vallier, Eugène Guéneau formant le quorum, sous la présidence du Maire.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Proposé par J. P. Perrault secondé par Alfred Bouffard

Que les comptes de Alf Lecomte s. n. J. P. Roberge 24 75, Roscoe Bouffard 17 75, E. Lecomte fils 8 25, F. L. Labbé 20 75, Louis Fitiens 14 75, L. P. P. fils 20 75 soient passés et payés.

Adopté

Proposé par J. B. Perrault, secondé par
sur le règlement n. 20 adopté le
juin 1909 sachant amendé en ratifiant
de la sec 12 les mots "aut par ceux qui conser-
veront que par ceux qui refuseront" d'admettre
le terrain qui devra conduire la dite eau ou de
s'en servir.

Et la séance se lève adopté

J. B. Perrault
Maire
Alfred Boiffard
Sec. Trés.

2 Sept 1909 A une séance au conseil de la corporation de
la ville d'Archambault, tenue le 2 septembre 1909
à laquelle sont présents: E. D. Pélissier le maire
et les conseillers Alfred Boiffard, Edmond
Vallières, Albert Blanchet, formant le groupe
sous la présidence du maire.

Le procès verbal de la dernière séance est
lu et adopté.

Proposé par le conseiller Alfred Boiffard
secondé par le conseiller Albert Blanchet

Sur les comptes de Ferd Lavigne \$22.75, Michel
Bois \$12.75, Albert Cantone \$7.00, soient approuvés
et payés

Et la séance se lève

J. B. Perrault
Maire
Alfred Boiffard
Sec. Trés.

7 oct 1909

A une séance de conseil de la Corporation de la ville
d'Archambault tenue le sept octobre 1909, à laquelle
sont présents: E. D. Pélissier, le Maire et Messieurs
les conseillers: J. B. Perrault, Edmond Vallières, Eugène In-
drecan, Honoré Blanchet, Alfred Boiffard, formant
le groupe, sous la présidence du maire.

Les procès verbal de la dernière séance est
lu et adopté.

Proposé par Eugène Indrecan, secondé par
Edmond Vallières qui les comptes de E. Pélissier
Lemire, père, pour \$13.16, Philippe Blais pour \$5.⁰⁰,
Alphonse Desjardins \$27.91, J. B. Touchette \$3.⁰⁰,
soient approuvés et payés.

Adopté.
On procède à la révision du rôle d'évaluation
et sur les plaintes suivantes.

Sur la plainte de Louis Laroque, Sec, et est
proposé par J. B. Perrault, secondé par Edmond
Vallières qui la plainte de Louis Laroque est ac-
cordé et que sa évaluation soit diminuée de
\$ 500.⁰⁰. Ont voté pour la motion: J. B. Perrault
Edmond Vallières
Honoré Blanchet
Eugène Indrecan

Ont voté contre: Alfred Boiffard
Motion emportée sur la division d'Indrecan

Sur la plainte de Gustave Perrault,
proposé par Eugène Indrecan, secondé par Edmond
Vallières, qui l'évaluation de Gustave Perrault
est diminuée de \$ 1500.⁰⁰. Adopté

Sur la plainte de Henri Piquin, proposé par
J. B. Perrault, secondé par Honoré Blanchet qui
l'évaluation de dit Henri Piquin est fixée à \$ 2500.⁰⁰
Adopté.

Sur la plainte de Ferdinand Beauchamp,
proposé par Edmond Vallières, secondé par J. B. Per-
rault, qui la requête de dit Ferdinand Beauchamp
est accordé et que sa évaluation soit diminuée
de \$ 200.⁰⁰. Ont voté pour la motion: Edmond Vallières
J. B. Perrault
Eugène Indrecan
Honoré Blanchet

Ont voté contre la motion: Alfred Boiffard.
Motion emportée sur la division de dit Beauchamp

Sur la plainte de J. B. Ouellet,
proposé par Edouard Vallières, secondé par Eugène
Ludreau, que l'évaluation de lot J. B. Ouellet soit
diminuée de \$1000.⁰⁰. Motion adoptée, le conseil
Bouffard ayant voté contre.

Sur la plainte de M^{rs} Elzée Ouellet,
proposé par Alfred Bouffard secondé par J. E. Perrault
que la requête de M^{rs} Elzée Ouellet soit renvoyée et que
l'évaluation faite par les estimateurs de ce parcelle
soit maintenue. Adopté.

Sur requête de F. L. Lalib.
proposé par Alfred Bouffard, secondé par Edouard
Vallières que l'évaluation de lot F. L. Lalib soit di-
minuée de \$150.⁰⁰ et que l'évaluation de Saint
Alphonse Brodeur soit portée à \$1600.⁰⁰; que la
requête Zéphirin Vaull soit accordée et que sa
valeur soit portée sur le rôle d'évaluation comme la-
cetais, à raison de \$24.⁰⁰ et que l'évaluation
de Eugène Ludreau soit augmentée de \$300.⁰⁰

Adopté, Monsieur Eugène Ludreau ayant voté
contre la dernière motion.

Proposé par J. E. Perrault, secondé par Eugène
Ludreau que la propriété des Prêtres Mahon, sur
sa terre située dans les limites de cette municipa-
lité soit évaluée à \$800.⁰⁰ Adopté.

Proposé par J. E. Perrault, secondé par Al-
fred Bouffard que le rôle d'évaluation et que
proposé par les estimateurs soit homologué avec
les amendements faits au dit rôle et que le
compte des estimateurs et de ceux des estimateurs
intermédiaires & payés, et que le conseil paye à
Edouard Dussault pour la collection de la taxe d'eau
de la rue de \$30.⁰⁰ par année. Adopté.

À la séance de ce jour.

E. Thériault
Maire

J. E. Perrault
Sec. Gen.

4. Nov 1909

À une séance du conseil de la Corporation de la ville
d'Arcturaska tenue le quatre Novembre 1909, à laquelle sont
présents E. Thériault en maire - M^{rs} les conseillers J. E. Perrault
Ed. Vallières, Albert Blanchet formant le quorum, sans
la Présence du maire.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et
adopté.

Une requête de M^{rs} P. R. Baril est présentée et simple
M^{rs} Baril s'entend communément avec M^{rs} Baril pour
tacher d'arriver à un arrangement.

Requêt de A. Demouant est présentée.

Proposé par J. E. Perrault secondé par Ed. Vallières.
Qu'une licence soit consentie à l'endroit demandé
dans la requête, savoir: dans la rue de la Cour, pour faire
construire le trottoir qui est à l'angle de la
manufacture avec le trottoir du côté sud-ouest de la
rue de la Cour, et qu'une licence soit posée dans la
dite rue & une autre dans la rue de Courant, que cette
séance soit ajournée au 12 Novembre 1909.

Adopté

E. Thériault
Maire

J. E. Perrault
Sec. Gen.

12 Nov

Et advenant ce 12 Novembre 1909 étant un jour
muni de la séance du 4 Novembre 1909, à laquelle
séances sont présents E. Thériault en maire et
M^{rs} les conseillers J. E. Perrault, Alfred Bouffard
Eugène Ludreau, Edouard Vallières, Eugène Ludreau
Albert Blanchet formant le quorum sans la présence
du maire.

Proposé par J. E. Perrault, secondé par
Ed. Vallières, que la réclamation de M. P. R. Baril pour
\$25.⁰⁰ soit payée. Adopté.

On procède à la vente de l'actuel des
chemins d'hiver pour 1909-1910, aux conditions
suivantes: L'entrepreneur sera obligé d'entretenir
les chemins suivant la loi, et sera responsable
des accidents qui pourraient résulter de sa né-
gligence & sera obligé de fournir continuellement

à la satisfaction du conseil.

Après la mise à enchère les lots achetés
sont adjugés comme suit:

De chez Ephrem Lominie fils à aller
chez Louis Simonson - adjugé à Fulgence Lasault
pour la somme de \$95.⁰⁰

De chez Louis Filtou à aller au cordon du
5^e rang avec en outre toutes les rues dans la
dite ville, adjugé à Edouard Houde pour la somme
de \$88.⁰⁰

Proposé par J. Befford secondé par Honoré
Blanchet que les comptes de Pierre Lasault pour
1909 et Albert Rivard 65^e soient approuvés et payés

Adopté

Et la séance se lève

J. Befford
Maire
Albert Rivard
Sec. Gen.

2 Dec 1909

À une séance du conseil de la Corporation de la
ville d'Arthabaska, tenue le 2 Décembre 1909, à laquelle
sont présents: J. Befford de Maire et MM les conseillers
J. E. Renaud, Honoré Blanchet, Alfred Befford, Albert
Blanchet, Edouard Vallée, Eugène Gendreau, formant
le quorum, sous la présidence du maire.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et
adopté.

Proposé par J. E. Renaud, secondé par Eugène
Gendreau que les comptes de Albert Rivard pour 1909
Alph. Denoncaut \$14.20, Ephronne Morin \$4.27, Ept
Lominie père \$4.50 soient approuvés et payés.

Adopté

Proposé par Edouard Vallée, secondé par J. E.
Renaud que la somme de \$1.11 par cent parties
soit prélevée sur tous les biens fonds imposables
de cette municipalité, pour subvenir aux dépenses
générales de la Corporation et qui en règlement sont
proposés à cet effet.

Adopté

(Voir règlement no 22)

Et la séance se lève

J. Befford
Maire
Albert Rivard
Sec. Gen.

7 Janvier 1910

À une séance du conseil de la Corporation de
la ville d'Arthabaska, tenue ce sept Janvier 1910, à
laquelle sont présents: J. Befford de Maire
et MM les conseillers J. E. Renaud, Honoré Blanchet,
Edouard Vallée, formant le quorum, sous la présidence
du maire.

Le procès verbal de la dernière séance est lu
et adopté.

Proposé par J. E. Renaud, secondé par Honoré
Blanchet.

Que les comptes de J. E. Renaud et de Honoré
Blanchet pour 1909 soient approuvés et payés et que le
compte de J. Befford soit approuvé et le prochain
séance, et que la somme de \$2.00 soit chargée aux
personnes ci-dessus pour les services en vertu de l'acte
mis à l'ordre, signé à Arsen Sanguin,
Albert Rivard et Albert Blanchet.

Adopté

Et la séance se lève

J. Befford
Maire
Albert Rivard
Sec. Gen.

Élection de 1910.
Quartier Ouest.

Assemblée générale des électeurs municipaux de la paroisse de la ville d'Arthabaska tenue à 8 heures de nuit au grand hôtel, donné à cet effet par l'initiative des conseillers pour le quartier Ouest, le 11 Janvier 1910, à l'heure et au lieu susdits, présidence de M. L. Lacombe, Président.

Après avoir lu l'acte de l'assemblée & avoir agréé les résolutions & décisions de l'assemblée les personnes qui se présentent & choisissent comme conseillers ou suppléants de M. L. Lacombe & Honoré Blanchet, étant de ce nombre.

Les 111 signés par M. L. Lacombe & autres: Jean Gauthier, Honoré Blanchet, Étienne Desrosiers, Étienne Desrosiers, Joseph Joseph, Louis Lacombe, Gustave Lacombe, Louis Lacombe, L. B. Lacombe, Louis Lacombe, Alfred Jacques, P. J. Michaud, Philippe Pépin, que M. L. Lacombe a fait de la ville d'Arthabaska, Président des conseillers pour le quartier Ouest de la dite ville.

Président par Louis Lacombe, Honoré Blanchet, H. L. Lacombe, Joseph Joseph, Étienne Desrosiers, Gustave Lacombe, Louis Lacombe, L. B. Lacombe, Louis Lacombe, Alfred Jacques, P. J. Michaud, Philippe Pépin, que M. L. Lacombe a fait de la ville d'Arthabaska, Président des conseillers pour le quartier Ouest de la dite ville.

Après avoir lu l'acte de l'assemblée & avoir agréé les résolutions & décisions de l'assemblée les personnes qui se présentent & choisissent comme conseillers ou suppléants de M. L. Lacombe & Honoré Blanchet, étant de ce nombre.

Alfred Jacques
Président

Président

2 Février 1910

Seance du conseil de la Corporation de la ville d'Arthabaska tenue le 3 Février 1910, à laquelle sont présents E. J. Bellan En Maire & MM les conseillers Edmond Vallon, Albert Blanchet Honoré Blanchet formant le quorum sans la présence du Maire.

M. le conseiller Honoré Blanchet prend serment comme conseiller pour le quartier Ouest.

Le procès verbal de la dernière séance est lu & adopté.

Proposé par Honoré Blanchet secondé par Albert Blanchet, que les comptes de l'exercice précédent pour 1909-10 sont approuvés & jugés & que le compte du notaire Lacombe est remis à la prochaine séance ainsi que le rapport de l'auditeur adopté.

E. J. Bellan
Maire

Alfred Jacques
Président

3 Mars 1910

Seance du conseil de la Corporation de la ville d'Arthabaska tenue le 3 Mars 1910, à laquelle sont présents E. J. Bellan En Maire & MM les conseillers Edmond Vallon & Honoré Blanchet.

Proposé par M. le conseiller Edmond Vallon secondé par M. le conseiller Honoré Blanchet, que cette séance soit adjournée au 14 Mars 1910.

E. J. Bellan
Maire

Alfred Jacques
Président

14 Mars 1910

Seance du 14 Mars 1910 étant une adjournement de la séance du 3 Mars 1910, à laquelle sont présents E. J. Bellan En Maire et MM les conseillers Auguste Desjardis Honoré Blanchet Edmond Vallon, Albert Blanchet Auguste Desjardis formant le quorum sans la présence du Maire.

Le procès verbal de la dernière séance est lu & adopté.

Proposé par Albert Blanchet, secondé par
Engèle Gendron

Que le compte de L. X. Lermont pour \$32.20 et
le compte de la Corporation de St. Christophe pour
réparation au pont soient approuvés & payés
& que le rapport de l'auditeur des comptes de
cette corporation au 1^{er} Janvier 1910 soit approuvé
& que son compte pour telle auditions soit aussi
approuvé & payé.

Adopté.

Proposé par Honoré Blanchet
secondé par Albert Blanchet.

Que les membres les différents comités
nominés l'année dernière soient les mêmes
pour l'année 1910.

Adopté.

Proposé par Albert Blanchet, secondé
par Engèle Gendron

Que le secrétaire soit autorisé à faire
l'avis public, que ce conseil prendra en consi-
dération les demandes de licences produites devant
le dit conseil, et ce, la première fois prochain
& que cette séance soit tenue au dit 1^{er} avril
prochain & que les séances du conseil aient
lieu à l'avenir le premier mercredi de chaque
mois.

Adopté.

E. J. Bernoulli

Président
Sec: Gendron

10 avril 1910

Séance du Conseil de la Corporation de la ville
d'Arthabaska tenue le premier avril 1910 et est
approuvée de la séance du 14 mars 1910 &
Cagelle séance sous-présente E. J. Bernoulli, Louis
Maurice & mentionné le conciliateur, Alfred Saufford,
Honoré Blanchette, J. Bernoulli, Albert Blanchet
Edouard Vallée, Eugène Gendron, formant le
quorum sous la présidence des trois.

M. J. E. Bernoulli produit solennellement comme
conciliateur.

Proposé par Albert Blanchette, secondé par Edouard
Vallée, que le compte de Louis Mailliot pour
10 cent & la Gazette d'Arthabaska 4^{ème} soient
approuvés & payés. Adopté.

Proposé par Alfred Saufford secondé par
Albert Blanchet que un règlement concernant
le règlement No 1, concernant les taxes sur
les compagnies d'assurance etc. soit amendé
en remplaçant la clause E du dit règlement
par la clause suivante: E: Sur la compar-
aison de tout certificat pour l'obtention
d'une licence pour la vente de liquides soumis
sans une licence, la somme de \$200.00; &
que un règlement soit passé en conséquence.

Adopté.

(règlement No 23).

Proposé par Alfred Saufford secondé par
Albert Blanchette que cette séance soit
ajournée au 19 avril 1910 & que les trois
certificats de demandes de licence déposés
devant ce conseil soient pris en considération
le dit jour 19 avril 1910; & que des nouvelles
avis soient donnés pour la prise en consi-
dération des dites demandes. Adopté.

E. J. Bernoulli

Président
Sec: Gendron

Speciale
16 mai 1910

Il nous s'ensuit après le bonnet de la Commission de la Ville de Québec, d'inviter convoqués par M. le Maire et par le conseil par l'avis se groupé à l'un des membres du conseil, laquelle sera convoquée dans le but de prendre en considération la requête de H.P. Caspeau, Ecurier, Ch., demandant une exemption de taxe pour la construction d'une manufacture de ciment dans cette ville, et l'autorisation de construire un chemin de fer ou tramway électrique dans le rue de la dite ville et l'exemption de taxe pour la construction du dit chemin, à laquelle séance ont présents: E. J. Pelletier, Ed. Meunier - Maire - M. le Maire - Conseillers J. E. Berneault, Alfred Rouffard, Honoré Blanchet, Albert Blanchet, Edmond Vallières, Eugène Gendreau - second le premier sous la présidence du Maire.

La requête du dit H.P. Caspeau est prise en considération.

Il est proposé par J. E. Berneault second par Eug. Gendreau que des règlements soient faits pour les objets mentionnés dans la requête de M. L. P. Caspeau, présentée ce soir.

Adopté -

Voir les amendes nos 24 et 25 au livre des règlements.

Proposé par Edmond Vallières second par Alfred Rouffard.

Une assemblée des électeurs municipaux propriétaires de cette ville soit convoquée par un avis public signé par le Maire, pour être tenue au mardi le 2 mai prochain (1910), à l'hôtel de Ville à 10 heures A.M., pour approuver et désapprouver le règlement no. 25 accordant une exemption de taxe à la manufacture de ciment, à la rue Jeanne au chemin de fer électrique.

Adopté.

E. J. Pelletier
Maire
L. L.

Il nous s'ensuit du conseil de la composition de la ville d'Abthotonia tenue ce 19 avril 1910 étant un ajournement de la séance du 14 avril 1910 à laquelle séance sont présents E. J. Pelletier Ed. Meunier - Maire - Conseillers J. E. Berneault, Alfred Rouffard, Honoré Blanchet, Edmond Vallières, Eugène Gendreau, Albert Blanchet formant le quorum sous la présidence du Maire.

Les demandes de Louis Gagnon, Henri Comte + Edmond Perreault sont renvoyées au conseil.

Proposé par J. E. Berneault second par Edmond Vallières que le certificat d'Edmond Perreault soit confirmé sur paiement des droits exigés par ce conseil.

On vote pour la motion.	On vote contre la motion
J. E. Berneault	Eugène Gendreau
Ed. Vallières	Albert Blanchet
H. Blanchet	Alfred Rouffard.

Vue l'égalité des votes le Maire donne son vote contre la motion laquelle est en conséquence perdue.

Proposé par J. E. Berneault second par Alfred Rouffard - que le certificat de Louis Gagnon soit confirmé sur le paiement des droits exigés par ce conseil.

Adopté

Proposé par Eugène Gendreau second par Albert Blanchet que le certificat de Louis Gagnon soit confirmé sur paiement des droits exigés par ce conseil.

On vote pour la motion,	On vote contre la motion
Alb. Blanchet	J. E. Berneault
Eug. Gendreau	Hon. Blanchet
Alf. Rouffard.	Ed. Vallières

Vue l'égalité des votes le Maire donne son vote pour la motion, laquelle est en conséquence adoptée.

Le règlement No. 24 étant lu une seconde fois est adopté.

Et la séance est levée.

E. J. Pelletier
Maire
L. L.

Assemblée des électeurs municipaux,
 Propriétaires de la ville d'Acthahaska tenue
 dans la dite ville, à l'Hotel de Ville, le 2 mai
 1910 conformément à l'avis
 de cette assemblée, donné par le Maire, le
 25 avril 1910 par le Maire de la dite ville,
 afin de prendre en considération le régle-
 ment No 25 accordant une exemption de
 taxes à la manufacture de ciment & à la voie
 ferrée au tramway électrique et pour
 approuver ou désapprouver le dit règlement.
 Vu qu'à 11 heures de l'après midi aucun
 demandeur de vote n'a été fait, qu'il n'y
 a aucune objection, parmi les électeurs
 présents à l'assemblée, à l'adoption
 du dit règlement, le dit règlement
 No 25 est par conséquent adopté.
 Et l'assemblée est déclarée close
 Sans

+ pures

E. J. Remon, Maire
 J. J. J. Sec. Gen.

1^{er} juin 1910 A une séance régulière du conseil de la corporation
 de la ville d'Acthahaska tenue ce jour 1^{er} juin 1910, à
 laquelle séance sont présents les conseillers Alfred
 Rouffaud, Edmond Vallée & G. Perrault. Une nouve-
 le étant écartée depuis l'ouverture de la séance et n'y
 ayant d'autres conseillers présents, la présente séance
 est assumée par les conseillers Rouffaud et Vallée
 à l'absence de G. Perrault le huit juin 1910.

Alfred Rouffaud
 Sec. Gen.

8 juin

A une séance du conseil de la corporation de la ville
 d'Acthahaska, tenue ce 8 juin 1910, dont les assistants
 du 1^{er} juin 1910, à laquelle séance sont présents E. J. Remon
 Sec. Maire & MM les conseillers G. Perrault, Alfred Rouffaud
 Albert Blanchet, Ed Vallée, Honoré Blanchet Eugène
 Gendreau, formant le quorum, sous la présidence de M. Remon.

Les propositions des hommes saines sont les suivantes:
 Proposé par Albert Blanchet secondé par Alfred Rouffaud
 que les comptes suivants soient approuvés & payés, savoir:
 Société Morin 307, Louis Marchand 429, Albert
 Blanchet 72-73 Alphonsine D'Amour 18.05, J. J. Larock
 27.10 - & que le compte de Pierre Houde pour l'impôt d'Acthaska
 & Rouffaud soit payé à la prochaine séance. Adopté.

Proposé par Alfred Rouffaud secondé par Eugène
 Gendreau.
 Que Nicolas Larock pour son service Garde-Mairie
 & Pierre Mathon cultivateur soient nommés cultivateurs
 de cette corporation.

+ recit de
 de faire les
 travaux que
 M. Gendreau
 dans sont
 destinés à
 acheter les
 terrains et à
 abaisser les
 bornes pour
 exécuter les
 dit travaux.
 E. J. R.

Adopté.
 Attendu que les frais de Sacri-Carné se plaignant
 des épaves situées sur leur terrain dans la partie Ouest
 de la ville, & qui sont un danger pour la santé publique,
 & qui il est dans l'intérêt public de faire disparaître ces épaves.
 Il est résolu comme suit:

Proposé par le conseiller Edmond Vallée, secondé par
 le conseiller Honoré Blanchet.
 Que le conseil de cette corporation donne avis
 à tous les intéressés dans le délai d'un mois, d'avoir à faire,
 sans quinze jours, les travaux exigés pour faire dis-
 paraître ce danger créé par l'épave dénommée par les
 frères & sœurs: la contribution de l'épave par le
 pose d'une borne en fer, de la dimension de celle
 déjà posée dans la première partie de l'épave à être
 jugée à l'indret appelé "des Pointes", et qui aura fait
 un minimum temps donné à ces intéressés, qui à défaut
 par eux de faire ces travaux, le conseil procédera
 à les faire à leurs frais & dépens, et au cas où le conseil
 Adopté.

Le conseil donne instruction au secrétaire
 d'inviter les Réservés, Sacri de l'Hotel Dieu qu'il
 n'entend pas payer les frais de transport & d'entretien,
 à l'asile de Rouffaud pour l'ancien Vignier Landif
 Rouffaud, sous l'adresse à la Corporation de
 Rouffaud

stant fait pour se faire payer, que si le conseil pour
la dite Ferguson, et entend résister contre l'Hotel
Dress -

Et la séance se lève

E. P. Beaumont
Maire

Albert Blanchet
Sec. Gen.

6. Juillet 1910

A une séance du conseil de la Corporation de la ville
d'Actonville tenue le six juillet mil neuf cent dix, à
laquelle sont présents E. J. Bellin Sec. Maire & M. M. les conseillers
Ulbert Bauffard Eugène Guédon, Albert Blanchet, Edmond
Vallier, J. Le Perault, Honoré Blanchet formant le quorum
sous la présidence du Maire.

Les procès verbaux des dernières séances sont lus et adoptés.
Proposé par Ulbert Bauffard, secondé par Edmond Vallier
Que cette corporation achète par l'entremise du Secrétaire
Général (1100) onze cents pieds de tuyau de quatre pouces, en
fonte pour poser dans la rue à partir du coin à l'ouest de
la rue de la Manufacture, et que le secrétaire démissionne de
sa commission pour poser ces tuyaux, faire le creusage,
les connexions et le remplissage; l'ouvrage devant être fait
de première classe. Le dit travail devant être terminé
d'ici au 13 juillet courant, & avoir donné dans les journaux
"L'Union des Contons de l'Est" & "Le Echo du Bas-Fort", vendredi
& samedi prochain.

Adopté

Proposé par J. Le Perault secondé par Honoré Blanchet
Que la clause No 2 du Règlement No 12 soit abrogée
et remplacée par le règlement suivant:

Toute personne désirant construire une bâtisse
quelconque, soit nouvelle, soit addition, soit terrain de
demandes & alignement de la rue au conseil de cette ville,
qui seul, pourra déterminer et régler à quelle distance
telle construction devra être faite de la rue.

Tout contraignant au présent règlement sera forcé
de démolir telle construction faite en contraignant au
présent règlement.

Voir Règlement No 26 page
Règlements. Des lois de

Proposé par Edmond Vallier secondé par Eugène Guédon
que les comptes annuels soient approuvés le jour, savoir:
A. Renouveau # 440. Bonheur Beaudet # 660. Ovide Lacombe
600. J. Le Perault # 18. 30. H. Guédon # 45. H. P. Le Perault # 135
adopté

1910
13 Juillet
Vallier qui est constaté que l'Hotel dit H. P. maintient
intéressé à l'Hotel de Beaupré a de l'argent sur son compte
d'insuffisance, il est résolu que le compte de Pierre Houli
pour transport de la dite H. P. au dit Hotel, soit prouvé à
la dite Hotel H. P. sans paiement, & qu'à défaut par
elle de payer le dit compte, et soit prouvé à son procureur
M. Paul Beaudry pour paiement, & que ce conseil soit
ajourné à mercredi, le 13 juillet courant

Adopté

E. P. Beaumont
Maire

Albert Blanchet
Sec. Gen.

1910
13 Juillet

A une séance du conseil de la Corporation de la ville
d'Actonville tenue ce 13 juillet 1910, étant en ajournement
de la séance du 6 juillet 1910, à laquelle séance
sont présents: E. J. Bellin Sec. Maire & M. M. les conseillers
Ulbert Bauffard Honoré Blanchet, Edmond Vallier Eugène
Guédon Albert Blanchet formant le quorum sous la
présidence du Maire

Proposé par Edmond Vallier, secondé par Eugène
Guédon

Que la soumission de Ulbert Beauchemin pour
le passage du tuyau de l'égout, mentionné dans le
procès-verbal de la séance du 6 juillet, soit acceptée
au prix demandé, savoir #146.50, & que le compte de
Pierre Houli soit ajourné à la prochaine séance
Adopté

E. P. Beaumont
Maire

Albert Blanchet
Sec. Gen.

3 Août 1910

A une séance au conseil de la Corporation de la ville d'Arthabaska tenue ce tiers août mil neuf cent dix, à laquelle sont présents E. J. Bellan Sec. Maire - M. 171, les conseillers Alfred Bouffard, Honoré Blanchet, Albert Blanchet, formant le quorum, sous la présidence du Maire.

Les procès verbaux des dernières séances sont lus & adoptés.

Proposé par Alfred Bouffard, secondé par Honoré Blanchet.

Sur les comptes de Ed. Demers 1908, Lamin Rollins, 117.10, Narcule Laroché 125, Le Marchand 46. Le total 1781 sont approuvés - pages, & que le compte de M. H. O. Rouleau soit approuvé à la prochaine séance de même que le rapport de H. P. G. G.

Adopté

Et la séance se lève

E. J. Bellan (Maire)

Alfred Bouffard (Sec. Gen.)

Sec. Gen.

Spéciale

22 Août 1910

A une séance spéciale de conseil de la Corporation de la ville d'Arthabaska tenue ce vingt deux août mil neuf cent dix conformément à l'avis donné à tous les membres du conseil, tel qu'il apparaît par le retour du procès verbal; la dite séance convoquée dans but de prendre en considération la construction d'une manufacture de soufre - l'opportunité de poser une borne-fontaine près de cette manufacture.

Etant présents à cette séance E. J. Bellan Sec. Maire et MM les conseillers Alfred Bouffard, Honoré Blanchet, Edouard Vallières, Albert Blanchet, formant le quorum sous la présidence du Maire.

Proposé par Alfred Bouffard secondé par Honoré Blanchet.

Sur ce conseil approuve la demande de The Arthabaska Beding Co. pour le passage d'un tuyau de la troisième à partir de celui qui existe déjà dans la rue de la Manufacture à aller jusqu'à la manufacture de meubles à qui une borne-fontaine soit posée à l'extrémité de ce tuyau, afin de permettre la manœuvre de la machine, de la nouvelle manufacture qui

qui doit se construire là, ainsi que tous les environs, que M. Edouard Vallières soit chargé de voir à l'achat du tuyau & de la borne-fontaine & du passage d'icelle -

Adopté

E. J. Bellan (Maire)

Alfred Bouffard (Sec. Gen.)

7 Septembre 1910

Séance du conseil de la Corporation de la ville d'Arthabaska tenue ce sept septembre mil neuf cent dix, à laquelle sont présents E. J. Bellan Sec. Maire & MM les conseillers Alfred Bouffard, Honoré Blanchet, Edouard Vallières, Albert Blanchet, Eugène Gendreau, J. E. Berrault, formant le quorum, sous la présidence du Maire.

Les procès verbaux des dernières séances sont lus & adoptés.

Proposé par J. E. Berrault, secondé par Eugène Gendreau sur lequel M. Blanchet a dit l'entrepreneur du passage du tuyau de 3 pouces & de la borne fontaine dans la rue de la manufacture pour le prix de quatre vingt piastres, comprenant le creusage, le remplissage et les corrections, le passage de la borne fontaine, l'entrepreneur devant voir à ce que les gens ne manquent pas d'eau en attendant que l'édification des travaux le permettra.

Adopté

Proposé par J. E. Berrault, secondé par Eugène Gendreau, que le compte de M. Rouleau soit approuvé 110.60, Prince Hault 921.30, Alfred Larivière 4.85, Théo Gendreau 15.75 soient approuvés - pages.

Adopté

Et la séance se lève

E. J. Bellan (Maire)

Alfred Bouffard (Sec. Gen.)

Sec. Gen.

1910

6 Octobre

La 1^{re} séance du conseil de la corporation de la ville d'Arthabaska, tenue ce 6^o Octobre 1910, à laquelle sont présents E. J. Belleau, E. M. M. les conseillers Alfred Rouffard, Eugène Gendreau, Edmond Vallières, Albert Blanchet, formant le quorum, sous la présidence du Maire.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté. Proposé par Alfred Rouffard, secondé par Eugène Gendreau sur les comptes de Not. Blanchet & Co. Philippe Blais & Co. Reçu par 12-03 sont approuvés & payés.

Adopté

Sur application de M. Onésime Baizoli et est permis à ce dernier de passer sur le terrain de la Corporation pour son utilité, comme sortie de son emplacement situé en arrière de l'Hôtel de ville, mais il sera loisible au conseil de révoquer cette permission quand bon lui semblera.

E. J. Belleau, Sec. Gen.

E. J. Belleau

Maire

Philippe Blais

Sec. Gen.

2 Nov 1910

par ces
derniers

M. J. C.

La deuxième jour de Novembre mil neuf cent dix à 8 heures P.M. - une heure s'est écoulée depuis l'ouverture de la séance. Il n'y a eu qu'un seul point à l'ordre du jour du conseil que les conseillers Alfred Rouffard, Honoré Blanchet & Eugène Gendreau, ont été agréés au 18 novembre courant 1910.

Philippe Blais

Sec. Gen.

18 Nov. 1910

La 1^{re} séance du conseil de la corporation de la ville d'Arthabaska, tenue ce 18 novembre 1910, étant sous l'agrement de la séance du 2 novembre 1910 et à laquelle sont présents E. J. Belleau, E. M. M. les conseillers Honoré Blanchet, Edmond Vallières, Alfred Rouffard, Albert Blanchet, Eugène Gendreau, Honoré Blanchet formant le quorum sous la présidence du Maire.

Les procès verbaux des dernières séances sont lus et adoptés.

Proposé par Edmond Vallières secondé par Eugène Gendreau sur le compte de Albert Robard

\$4.25, Orde Leguier \$8.20, Ephrem Lemieux père \$15.75, Joseph Lavoie, fils de Logard, \$3.60 Louis Mathel \$2.00 sont approuvés & payés.

Adopté

Le certificat de licence de Eusebe Lige est soumis au conseil.

Proposé par Honoré Blanchet secondé par Edmond Vallières que la demande de licence Lige pour le transport de la licence de l'Hôtel Elton et tenue par Denis Gauthier lui soit octroyée en sa forme.

Adopté

On procède à la réunion du rôle d'évaluation. Proposé par Alfred Rouffard secondé par Albert Blanchet que le rôle d'évaluation et que par la suite par les évaluateurs soit homologué avec les amendements mentionnés; et que le compte des dettes évaluatives et des crédits des dettes évaluatives soit approuvé et payé.

Adopté

Proposé par Honoré Blanchet secondé par Eugène Gendreau que cette séance soit ajournée au 23 novembre courant.

Adopté

E. J. Belleau

Maire

Philippe Blais

Sec. Gen.

23 Nov. 1910

Séance du conseil de la corporation de la ville d'Arthabaska tenue ce 23 novembre 1910, étant sous l'agrement de la séance du 18 novembre 1910 à laquelle sont présents E. J. Belleau, E. M. M. les conseillers Honoré Blanchet, Edmond Vallières, Albert Blanchet, Alfred Rouffard, Eugène Gendreau formant le quorum sous la présidence du Maire. Proposé par Alfred Rouffard secondé par Honoré Blanchet que le compte de Louis Filteau pour \$3.00 soit approuvé et payé.

Adopté

On procède ensuite à la lecture de l'entente de chemin d'hiver, laquelle est adoptée comme suit:

De chez E. H. M. L. H. M. fils à aller au coin chez
 Trufflé Mahon, adjugi à Joseph Bergeron pour
 fente fronton (80.00).
 De chez Trufflé Mahon à aller au cordon des 5^{es} rangs
 et composer toutes les uss dans le garachin nord
 adjugi à Joseph Bergeron pour fente fronton
 1848.00.

De chez Trufflé Mahon à aller chez Louis Vallée
 et composer les uss latérales adjugi à Fulgore
 Lavanti pour la sommure toute fente fronton (80.00).
 Du coin chez Trufflé Mahon à aller chez Louis
 L'Archevêque, le dit chemin devant être entretenu
 à la huse au au ravelin, adjugi à Fulgore
 Lavanti pour la somme de cinquante fentes
 fronton 554.00.

Et les notes en loi

E. Bergeron
 Secrétaire
 J. L. Lavanti
 Sec. Gen.

7 Dec 1910

A une séance du conseil de la Corporation de la ville
 d'Albatouche tenue le 7 Décembre 1910 à laquelle sont
 présents E. J. Bellier En Maire - M. les conseillers Alfred
 Bouffard Honoré Blanchet Edmond Vallée Albert Blau-
 chet faisant le quorum sans la présence de
 M. M.

Les procès verbaux des dernières séances ont
 été adoptés.

Proposé par Alfred Bouffard secondé par Honoré
 Blanchet

Que les comptes suivants soient approuvés et payés
 savoir: Alphonsin Moreau 7.87, Alphonsin Bouché
 7.00, Ferdinand Laigne 7.75, Papin - Michard 22.77
 Willie Broten 5.52, Albert Blanchet 7.52 40

Adopté

Proposé par Honoré Blanchet, secondé par Alfred Bouffard
 que Henri Vallée soit nommé auditeur des comptes de
 cette corporation que cette séance soit ouverte au 16
 Décembre 1910 -

Adopté
 E. Bergeron
 Secrétaire
 J. L. Lavanti
 Sec. Gen.

16 Dec 1910

Séance du 16 Décembre 1910 etant sur approuvement du 7 Décembre
 1910, à laquelle sont seuls présents Edmond Vallée En Maire et M. M.
 les conseillers Alfred Bouffard Edmond Vallée Albert Blanchet
 Eugène Guindreau, faisant le quorum sans la présence
 de M. M.

Le rapport de l'auditeur pour 1910 est soumis au
 conseil

Proposé par Albert Blanchet secondé par Eugène
 Guindreau

Que le rapport de l'auditeur Henri Vallée pour l'audi-
 teur des comptes de cette corporation pour l'année 1910, soit
 approuvé et que son compte pour 1910 soit approuvé
 et payé; et que cette séance soit ouverte au 26 Décembre
 1910 -

Adopté

E. Bergeron
 Secrétaire
 J. L. Lavanti
 Sec. Gen.

Assemblée annuelle des électeurs municipaux de la corporation de la ville d'Arthabaska, tenue à l'Hotel de Ville, surant l'avis public donné à cet effet, pour l'élection des conseillers pour le quartier nord et pour l'élection des maires, le 9 janvier 1911 à 8 heures a.m. sous la présidence des conseillers précédents en office.

Ces ont eue l'assemblée et ayant reçu les effectifs présents de nommer les personnes qui ils désiraient choisir comme conseillers en remplacement de M. M. Edouard Vallières et Albert Blanchet, conseillers sortants de charge pour le quartier nord et en remplacement de G. J. Bellau, Cor. Mairie, sortant de charge.

Il a été proposé par Charles Couston, Bernard Crodeau, Elzèbe Gauvin, F. Beauchêne, J. W. Michaud, Tadeus Paris, Formida Beauchêne, Albert Brunelle, Patrick Brochu, Florio Fortin, Adolard Angon, que M. Romuald Baisbord, cultivateur, soit nommé conseiller pour le quartier nord en remplacement de l'un de deux conseillers sortants de charge.

Il a été proposé par L. P. de Beauval, Auguste Guenet, Albert Blanchet, Alfred Bauffard, Louis Jodoin, Henri Pilon, Joseph Ron, Zéphirin Roberge, Albert Beauchêne, Ephrem Lemieux, Joseph Pilon, Alphonse Morand, Napoléon de Lapointe, Philippe Grimard, Benjamin Filteau, Paul Champagne, Joseph Lavoie, J. B. Beauchêne, Albert Rivard, Amédée Mailhot, Adolphe Roberge, C. LeBlanc, J. Emile Bergeron, Albert Beauchêne, J. F. Walsh, Jules Faissou, L. Larigot, Et. Cripeau, que M. Joseph Lavoie, cuisinier, soit nommé conseiller pour le quartier nord en remplacement de M. Edouard Vallières, conseiller sortant de charge.

Il est proposé par Joseph Ron, L. P. de Beauval, Alfred Bauffard, Albert Blanchet, Auguste Guenet, Henri Pilon, J. B. Beauchêne, Zéphirin Roberge, Albert Beauchêne, Ephrem Lemieux, Joseph Pilon, Alphonse Morand,

Edouard de Lapointe, Napoléon de Lapointe, Philippe Grimard, Benjamin Filteau, Louis Fortin, Paul Champagne, Joseph Lavoie, Albert Rivard, Amédée Mailhot, Adolphe Roberge, C. LeBlanc, J. B. Beauchêne, Emile Bergeron, Albert Beauchêne, Jules Faissou, L. Larigot, Louis Cripeau, que M. Henri Jodoin, avocat, soit nommé conseiller pour le quartier nord de la ville d'Arthabaska en remplacement de M. Albert Blanchet, conseiller sortant de charge.

Il a été proposé par L. P. de Beauval, Louis Jodoin, Auguste Guenet, Albert Blanchet, Alfred Bauffard, Joseph Ron, Zéphirin Roberge, Albert Beauchêne, Ephrem Lemieux, Edouard de Lapointe, Napoléon de Lapointe, Philippe Grimard, Benjamin Filteau, Paul Champagne, Louis Fortin, Joseph Lavoie, J. B. Beauchêne, Albert Rivard, Joseph Pilon, Amédée Mailhot, Et. Roberge, C. LeBlanc, J. B. Beauchêne, Louis Brochu, Emile Bergeron, Albert Beauchêne, J. F. Walsh, Ernest Farnaud, Jules Faissou, L. Larigot, Louis Cripeau, que M. Henri Pilon, marchand, soit nommé maire de la ville d'Arthabaska, en remplacement de M. G. J. Bellau, maire sortant de charge.

Une heure s'étant écoulée depuis l'ouverture de l'assemblée; sur ce qu'il n'y a pas d'opposition à l'ouverture de la nomination de M. Henri Pilon comme maire, je suis déclaré en conséquence le dit Henri Pilon élu maire de la ville d'Arthabaska.

Sur ce qu'il a été mis en nomination plusieurs personnes qui il y a des conseillers à élire pour le quartier nord, je fixe le mardi, le 19 janvier courant, à 9 heures de l'après-midi, à l'Hotel de Ville pour l'ouverture et la tenue d'un bureau de rotation pour l'élection des conseillers pour le quartier nord.

Philippe Pilon
Président

Et arrivant le 14 Janvier 1911 le Président de l'Assemblée tenue le 9 Janvier courant ayant à fournir à ce jour la votation pour l'élection des Conseillers du quartier Nord, vu qu'il y avait plus de personnes mises en nomination qu'il y avait de conseillers à élire, je soussigné Maire d'élire nommé par les présentes ai à neuf heures du matin ouvert le bureau de vote dans que j'ai tenu ouvert jusqu'à cinq heures de l'après midi, et je certifie que le nombre des votes donnés en faveur des candidats sur les rangs, tel qu'il apparaît au Cahier de Votation est comme suit:

Mme Jodoin Et Associé	56 votes
Joseph Laroche, journalier	37
Armand L'Écuyer, journalier	29

Les candidats ci après ayant obtenu le plus grand nombre de votes je Proclame en conséquence

Mme Jodoin Et Associé et M. Joseph Laroche, deux Maires de la ville d'Arthabaska deux conseillers pour le quartier Nord de la ville d'Arthabaska.

J. Laroche

Maire d'élire

Séance du 12 février 1911

Étant huit heures P.M. et n'y ayant de présent que les Maires du Conseil que les conseillers Alfred Bauffand, Eugène Landreau, Honoré Blanchet, J. E. Pénicaut.

Il est proposé par Alfred Bauffand secondé par Eugène Landreau que cette séance soit ajournée au 2 février courant.

Adopté.

J. Laroche
Maire

62 fév 1911 Séance du conseil de la Corporation de la Ville d'Arthabaska tenue ce 2 février 1911 étant une ajournement du premier février à laquelle séance sont présents M. Henri Pénicaut, ex Maire, et M. M. les conseillers J. E. Pénicaut, Eug. Landreau, Joseph Laroche, Henri Jodoin, formant le bureau avec la présidence du Maire.

Les résolutions de M. Henri Pénicaut comme Maire et de M. Joseph Laroche et Henri Jodoin comme conseillers sont produites.

Le rapport de l'élection du Maire et des conseillers est lu et adopté.

Proposé par M. J. E. Pénicaut secondé par M. Henri Jodoin que M. Alfred Bauffand, Joseph Laroche, Honoré Blanchet, soient nommés membres du comité des chemins et des trottoirs, que M. Eugène Landreau, Henri Jodoin, J. E. Pénicaut soient nommés membres du comité de l'épave.

Que M. Joseph Laroche, Henri Jodoin et Eugène Landreau soient nommés membres du comité des finances. Adopté.

Proposé par M. Eugène Landreau, secondé par M. Henri Jodoin que le comité des chemins soit autorisé à faire faire les additions et réparations au niveau pour les chemins d'Arthabaska. Adopté.

Proposé par M. Henri Jodoin secondé par M. Eugène Landreau.

Qu'un comité composé de trois ou quatre membres du conseil, avec la présidence du Maire soit constitué dans le but de prendre l'initiative de faire les fonds pour la fondation d'une chambre de commerce pour la ville et le district d'Arthabaska, dans le but de créer des relations plus étroites avec les hommes d'affaires et d'avancer des industries dans la ville d'Arthabaska. Adopté.

Cet que cette séance soit ajournée au
13 février 1911.

Et la séance est levée.

Adopté

Henri Lepin Maire

Alfred Bonjean Secrétaire

13 Février
1911

Séance du conseil de la corporation de la ville
d'Archarville tenue ce 13 février 1911 etant en
ajournement de la séance du 2 février 1911.
A laquelle sont présents Henri Lepin de main
+ MM les conseillers J. B. Perraud 2^e vice
Blanchet Alfred Bonjean Eugène Guéreau
Joseph Laroche. Henri Jobin formant le
quorum, sous la présidence du maire.

Le Procès verbal de la dernière séance
est lu & adopté.

Les demandes d'approbation de certificat de
licence de Louis Guéreau de transport de
licence par route de ligne à Eugène Perraud
& d'approbation de certificat de licence de
Eugène Perraud sont déposées devant le
Conseil.

Proposé par M. Henri Jobin secondé par
M. Alfred Bonjean que le secrétaire licencie
soit autorisé à donner l'avis public que le
Conseil prendra en considération les demandes
de licence présentées devant le conseil, dès
le deuxième mois prochain.

Adopté

Proposé par M. Honoré Blanchet secondé
par M. Eugène Guéreau. Que MM J. B. Perraud
Henri Jobin + M. le Maire soient chargés
de s'entendre avec le feu verneur pour le
paiement du compte pour les abrisés & pour
les coûts d'industrie, & ce d'ici au prochain
conseil le mois.

Adopté

Proposé par M. H. Perraud secondé par M. Alfred Bonjean
Que cette municipalité entente avec le
comité paroissial pour le service de l'eau
de l'année 1912 la municipalité des abrisés
sur une longueur d'environ deux milles, & prie le
Comité de l'année M. Paul Laroche d'essayer
d'obtenir une rétrocession de l'abonnement
pour venir en aide à cette municipalité, & fournir
en plus tous les outillages nécessaires pour
le fonctionnement pour les travaux de maintenance
du service, cette corporation acceptant les condi-
tions posées par le département d'agriculture
pour l'usage de l'outillage.

Adopté

Proposé par M. Honoré Blanchet secondé
par M. Alfred Bonjean que les membres du
Comité paroissial soient autorisés à s'oc-
cuper de la confection de la dette municipa-
le en rachetant les dettes actuelles
pour en remettre de nouvelles à plus long
terme.

Adopté

Proposé par M. Eugène Guéreau secondé
par M. Alfred Bonjean que M. Henri Jobin
soit nommé directeur pour représenter ce
Conseil dans le bureau de direction de la
Manufacture de meubles Eastern Township.
L'arrêté n'est pas.

Adopté

Proposé par M. Alfred Bonjean secondé
par M. J. B. Perraud que un homme soit
posé au bout du terrain de la Fabrique
là où les frères la démolissent.

Adopté

Proposé par M. Henri Jobin secondé
par M. Joseph Laroche
Que l'application soit faite à M. Hon-
oré Blanchet, Ministre des
travaux publics du gouvernement Provi-
cial, demandant l'acte de concession
pour la construction d'un pont en fer
sur la Rivière Jobin, dans les limites
de la ville d'Archarville, & que copie de la
lettre.

dite résolution soit transmise à l'honorable
ministre des Travaux Publics et MM
Paul Toussaint membre de la Chambre
Legislative pour le comté d'Arthabaska
Adopté

Et la séance se lève

Henri Jodoin

Adopté

Sec. Gen.

2 Mars 1911 A une séance du conseil de la ville d'Arthabaska, tenue ce 2 Mars 1911, à laquelle nous
présent, Henri Jodoin, Sec. Gen., Messieurs les
conseillers Alfred Bouffard, Eugène Gendreau,
J. E. Peneault, Honoré Blanchet, Jo. Laroche,
Henri Jodoin, formant le quorum pour la
présidence des séances.

Le procès-verbal de la dernière séance
est lu & adopté.

Propose par M. J. E. Peneault secondé par
M. Hon. Blanchet que des remerciements
soient votés au Ministre de l'Agriculture
et à M. Paul Toussaint pour l'aide que le
Gouvernement veut bien accorder pour
la construction des chemins de Halabaska
à Arthabaska

Adopté.

Propose par M. Henri Jodoin secondé par M. Alfred
Bouffard, que le certificat de licence
de M. Louis Gendreau pour obtenir hôtel
dans cette ville au lieu appelé "Hotel
d'Arthabaska" soit approuvé sans paye-
ment des droits exigés par le conseil
sans la motion:

M. H. Jodoin

M. Bouffard

Joseph Laroche

Eugène Gendreau

Contre la motion.

J. E. Peneault & Hon. Blanchet
Motion imposée par la division.

desus.

Propose par M. J. E. Peneault secondé par
M. Henri Jodoin que la demande de licence
de M. Louis Gendreau pour obtenir hôtel
dans cette ville au lieu appelé "Hotel
d'Arthabaska" soit approuvé sans paye-
ment des droits exigés par le conseil.

Adopté.

Propose par M. Henri Jodoin, secondé par M.
Joseph Laroche que le certificat de licence
de M. Eugène Gendreau pour obtenir hôtel
dans cette ville au lieu appelé "Hotel
d'Arthabaska" soit approuvé sans paye-
ment des droits exigés par le
conseil.

Adopté.

Propose par M. Henri Jodoin, secondé par
M. Eug. Gendreau.

Etant donné que la demande de M. Edmond
Peneault pour l'approbation de son certificat
de licence pour obtenir hôtel dans cette
ville n'est devant le conseil pour la
première fois et que le conseil n'a
ordonné aucun avis public que il
faudrait en considération la demande
proposée par M. Edmond Peneault.

Que le secrétaire donner avis public
à l'effet que le conseil de la ville d'Arthabaska pendant
en considération la demande de M. Edmond
Peneault pour confirmation
de son certificat de licence à sa
prochaine séance des mardi courant.
Propose par M. Edmond Peneault secondé par M. Hon. Blanchet.
Qu'attendu que l'autorisation au pres-
taires par le conseil de donner l'avis public,
suivant la section 24, n'est pas une
formalité essentielle à la validité du
certificat.

Attendu que l'avis public le jour
pour lequel par la loi a été donné par
le secrétaire, que le certificat de M. Edmond
Peneault serait puis en considération
à cette séance du conseil et que toutes
les autres formalités requises pour

feins de nullité des certificats ont été
remplies, & qu'il n'y a aucun obstacle
de la part du Soudoyeur la décision
de ce conseil.

Attendu que ce serait simple acte de
justice d'accorder la licence demandée
par M. Edmond Peneault pour, dans le passé
& fait de dépenses considérables pour
tenir un bon hôtel, qu'il a tenu depuis,
licence que ce conseil a refusée depuis
deux ans.

Que le certificat du Sd. Edmond Peneault
soit confirmé aux conditions ordinaires
sous l'annexement.

J. E. Peneault, Honoré Blanchet.

Contre l'amendement.

Honoré Judain - Eug. Gaudreau, Alfred Bouffard,
J. Joseph Laroche.

Amendement rejeté sur la décision
ci-dessus et motion principale adoptée
sur la même décision.

Proposé par M. J. E. Peneault, secondé
par M. Honoré Blanchet que le compte de la
Municipalité de Bathurst en pour la somme de
\$11.75 soit approuvé & payé et que cette
somme soit ajoutée au 25^{me} mois courant

Adopté

Et la séance se lève,

Henri Judain
Sec. Gen.

Ed. P. Piche
Sec. Gen.

20 mai 1911

A une séance du conseil de la ville d'Arthabaska
tenue ce 20 mai 1911, à laquelle siégeaient
présents: Honoré Judain, Sec. Maire, surmontant les
conseillers J. E. Peneault, Alfred Bouffard, Honoré
Blanchet, J. Laroche & Honoré Judain
formant le quorum sous la présidence
de M. le Maire.

Provisoirement de la dernière séance
est lu & adopté:

Proposé par J. E. Peneault, secondé par Honoré
Blanchet, que le certificat de licence de M. Edmond
Peneault pour tenir hôtel dans la ville, au lieu
appelé "Hotel Peneault" soit approuvé sur paye-
ment des droits exigés par le conseil.

Attendu que rien ne peut être fait au intérêt
public que sous l'intérêt privé, des citoyens
d'Arthabaska l'un des citoyens de ce village.

Attendu que deux licences ont déjà été
accordées dans la ville d'Arthabaska, proposées
en amendement par M. Honoré Judain secondé
par M. Alfred Bouffard que l'annexement
licencie d'Arthabaska ne peut être accordé
dans la ville d'Arthabaska.

Contre l'amendement.

Honoré Judain & Alfred Bouffard.

Contre l'amendement

J. E. Peneault & Honoré Blanchet.

M. Laroche déclarant ne pas voter.

Mais même vote contre l'amendement.

Motion principale mise au vote.

Pour la motion: Contre la motion

J. E. Peneault, Honoré Judain

Honoré Blanchet, Alfred Bouffard.

M. Laroche ne votant pas

M. le Maire vote pour la motion. Motion
adoptée.

Proposé par M. J. E. Peneault, secondé par M. Honoré Judain
que deux licences soit pour le lieu de la ville
d'Arthabaska, vis à vis la maison de M. le Maire
Municipal

Et la séance se lève

Adopté
Henri Judain
Maire
Ed. P. Piche Sec. Gen.

5 avril 1911

Siècle réuni du Conseil de la Corporation de la ville d'Arthabaska tenue le 5 avril 1911 à laquelle sont présents: Henri Pétin, écuyer, maire et M. M. les conseillers Henri Jodoin & Joseph Laroche.

Proposé par M. Henri Jodoin secondé par M. Joseph Laroche que cette séance soit ajournée au 18 avril 1911.

Adopté
Henri Pétin
Maire

Adopté
Henri Pétin
Maire

18 avril 1911

Siècle du Conseil de la Corporation de la ville d'Arthabaska, tenue le 18 avril 1911 étant un ajournement de la séance du 5 avril 1911 à laquelle sont présents: Henri Pétin, écuyer, Maire et M. M. les conseillers Honoré Blanchet, Alfred Bauffard & Joseph Laroche.

Proposé par M. Hon. Blanchet secondé par M. Alfred Bauffard que cette séance soit ajournée au 22 avril 1911.

Adopté

Henri Pétin
Maire

Adopté
Henri Pétin
Maire

22 avril 1911

Siècle réuni du Conseil de la Corporation de la ville d'Arthabaska, tenue le 22 avril 1911 étant un ajournement de la séance du 5 avril 1911 et à laquelle sont présents: Henri Pétin, Ec. Maire, Messieurs les conseillers Alfred Bauffard, Hon. Blanchet, Henri Jodoin, & Joseph Laroche, J. E. Paréault, fermier & Joseph Laroche, fermier. Les comptes de la dernière séance sont lus et adoptés.

Proposé par Alfred Bauffard, secondé par Honoré Blanchet, que les comptes de Alfred Rivard pour \$1.05, et Ed Vallières \$1.62 soient approuvés & payés.

Adopté

Proposé par J. E. Paréault secondé par Honoré Blanchet, que M. Henri Jodoin soit

autorisé à communiquer avec la Compagnie Mutual Life Assurance Co et la Banque d'Épargne de la Cité & District de Montréal aux fins d'obtenir les conditions définies sur les rélativement au rachat ou échange des dettes émises par cette Corporation.

Adopté

Henri Pétin
Maire
Adopté
Henri Pétin
Maire

3 mai 1911

Siècle du conseil de la Corporation de la ville d'Arthabaska, tenue le 3 mai 1911, à laquelle sont présents: Henri Pétin, le maire, Messieurs les conseillers Alfred Bauffard, Honoré Blanchet, Joseph Laroche, Henri Jodoin, Eugène Gervais, formant le quorum sous la présidence de M. le Maire.

Les procès-verbaux de la dernière séance sont lus et adoptés.

Proposé par Alfred Bauffard, secondé par Henri Jodoin que M. le Maire réponde à M. Hon. Blanchet concernant l'annulation, au sujet de la demande de l'indemnité, Alfred & Joseph Jodoin, relativement à leur investissement à l'école d'Industrie de St-Joseph de la Rivière. Adopté.

Proposé par M. Henri Jodoin secondé par M. Joseph Laroche que le règlement de la ville soit amendé en changeant le paragraphe ayant trait à toute personne qui se résente pour dans la ville d'Arthabaska et qui s'absente change en substituant les mots huit jours à un mois.

Adopté

Proposé par Henri Jodoin secondé par Honoré Blanchet que le Règlement no 1 de la ville soit amendé en changeant le paragraphe 1^{er} du dit règlement qui, à l'avenir sera tel que comme suit:

Sur tout entrepreneurs ne voudant pas sans la besede et consenty faire des entrepreneurs sans s'inscrire sans pour eux sans le montant du contrat ou de l'entre-prise.

adopté

Propose par M^r Henri Gaudin, secondé par Eugène Landreau.

Sur le règlement ci-dessus sans pour -

caractère - Règlement No 28 -
Tous les articles de règlement page 92 -

adopté

et qui sera soit donné aux électeurs que le dit règlement leur sera soumis pour approbation le 22 Mai 1911 -

adopté

Propose par M^r Alf Bouffard, secondé par M^r Honoré Blanchet.

En une assemblée de tous les électeurs municipaux, propriétaires soit convoquée par un avis public signé par le maire, pour le mardi le 22 Mai 1911 à 10 heures dans une des salles ordinaires des séances, pour que le règlement ci-dessus soit soumis aux dits électeurs.

adopté

Et le sieur en lieu

Henri Gaudin

Maire

Alfred Duchy
Secr. Gen.

Assemblée des électeurs Municipaux propriétaires de la ville d'Arthabaska tenue dans la dite ville, à l'Hôtel de Ville, à 10 heures le 22 Mai 1911 conformément à l'avis de telle assemblée donné par le Maire, laquelle assemblée fut présidée par Henri Gaudin, Maire de la dite ville, afin de prendre en considération le règlement No 28, pour l'emprunt de \$25,000.00 pour rachat des dettes de la ville par cette Corporation et pour le rachat des chemins de la ville.

De 10 à 11 heures de l'avant midi aucune demande de fait ou de fait et par la suite aucune objection parmi les électeurs présents à l'assemblée à l'adoption du dit règlement et le dit règlement No 28 est par conséquent adopté et l'assemblée est déclarée close.

Henri Gaudin

Maire

7 Juin 1911. A une séance du conseil municipal de la Corporation de la ville d'Arthabaska tenue le 7 Juin 1911 à laquelle sont présents Henri Gaudin, Maire, Alfred Bouffard, Eugène Landreau, Alfred Jodan, conseiller adjoint et qui ont pour président le Maire. Les procès verbaux des dernières séances sont lus et adoptés.

Le Maire par M^r Alf Bouffard, secondé par Alfred Jodan, propose le compte de Pierre Tardif pour \$16.25 pour les loyers de l'année et qui ont été payés et que le compte de Ferdinand Larigue pour \$22.50 pour les loyers de chemins soit approuvés et payés.

adopté

Propose par Henri Gaudin, secondé par Alf Bouffard, que le dit Maire donne avis à tout propriétaire qui devant des avis de la ville de payer d'ice en un mois de juillet, à défaut de quoi des procédures judiciaires seront prises contre elles, et que le compte des chemins soit autorisé à acheter \$2.03 du fait de la pierre nécessaire pour les chemins et que le conseil d'approbation au 10 Juin courant.

adopté

sième, lorsqu'il s'agit de prendre en considération les projets suivants, savoir:

1^o Les plans & devis du pont.

2^o Les chemins.

3^o L'Entretien.

4^o Les têtes des traverses.

Propose par H. Jodan, secondé par Alfred Baulfard, que les plans & devis de la Rivière Gasquet de Port-Aurbeau, tel que soumis au Conseil de cette Corporation par M. l'ingénieur en chef L. A. Vallée, ingénieur en chef de travaux publics de la Province de Québec, suivant le plan et les devis envoyés au conseil par le dit M. Vallée, soit adoptés.

Adopté.

Propose par H. Blanchette, secondé par H. Jodan que des commissions pour la construction des ponts sur la rivière Gasquet, rive "Port-Aurbeau" soient demandées auvrai-plan de M. L. A. Vallée, et que son chèque accepté de 10% du montant de la soumission soit remis au conseil avec la dite soumission, cachetée, pour la séance du conseil de cette corporation qui doit avoir lieu mercredi, le 2 août 1911, à 8 heures du soir.

Adopté.

Propose par Henri Jodan secondé par Henri Blanchet qui ont été donnés dans les journaux locaux, par l'Union des cantons de l'Est, La Gazette d'Arthabaska, et le Soleil de Québec demandant des commissions pour la construction du pont sur la Rivière Gasquet, rive "Port-Aurbeau", les dites commissions doivent être honorées à ce conseil pour sa séance du 2 août 1911, cachetées et accompagnées d'un chèque accepté de 10% sur le montant de la soumission, suivant les plans & devis de M. Louis A. Vallée, qui seront à la disposition des soumissionnaires au bureau des conseils.

Adopté.

Propose par Henri Jodan secondé par Henri Blanchet, que l'amendement proposé au règlement No 6 de cette Corporation à la séance du conseil le 30 mai 1911 soit annulé et que le mot "soit" soit substitué dans le règlement au mot "huit" jours.

Adopté -
Henri Jodan
Henri Blanchet

Alfred Baulfard

2 août 1911

À une séance du conseil de la Corporation de la ville d'Arthabaska tenue le 2 août 1911, à laquelle séance sont présents, Henri Papin, Henri Jodan, Alfred Baulfard, J. E. Proulx, Henri Jodan, Alfred Baulfard, J. Laroché & Henri Blanchet, formant le quorum sous la présidence de M. le Maire.

Le procès verbal de la dernière séance est lu & adopté.

20 mai 1911

Propose par J. E. Proulx, secondé par Henri Jodan que le compte de l'année 1910 pour Bergeron \$700, de l'ancien 5. soit remboursé approuvé & payé.

Propose par J. E. Proulx secondé par Henri Jodan que l'amendement passé le 5 mai 1911, amendement au règlement No 2, paragraphe F, imposant 2% sur tous estimeries soit cassé et annulé et que le règlement No 2 en date du 5 février 1903 soit amendé en ajoutant le mot "vingt" cinq centimes dans la troisième ligne du paragraphe F et en les remplaçant par le mot "vingt-cinq centimes"; ce règlement entrera en vigueur suivant la loi, Adopté.

Règlement No 29

Voir liste de règlement page 44

Propose par Henri Jodan secondé par J. E. Proulx que les Henri Papin, Maire, de la ville d'Arthabaska, soit autorisé à signer à l'acte pour le droit de passage et au nom de la Corporation de la ville d'Arthabaska, l'acte de conventions susdites intervenues entre la Compagnie d'Arthabaska & de Québec, sans part à la Corporation de la ville d'Arthabaska, l'acte

fait, a savoir:

1. Les Messrs Henry Albert Dwyer & Co. ont comparu devant le Parlement de la Province de Québec, Canada, tendant à présenter en la ville de Québec soussignée.

La Corporation de la ville d'Arbitataska représentée par ses acti par leurs Messrs. James Dwyer & Co. de la dite ville, demeurant en la dite ville d'Arbitataska, d'unement autorisée avec effet de présent acte par résolution du conseil de la dite Corporation et de ses séances régulières tenue le deux & trois courant sous le sceu certifiée est annexée à la minute du présent acte, d'une part.

Et la Banque d'Économie de Notre-Dame-de-Québec d'unement incorporée et ayant le siège principal de ses affaires en la ville de Québec, représentée par son acti par Cyrille Tessier & Co. de la dite ville, d'unement autorisée, d'autre part.

Lesquelles parties ont déclaré et sont convenues comme suit:

En par la résolution susmentionnée et à la suite de la résolution municipale de la dite Corporation de la ville d'Arbitataska, celle dernière a accepté l'offre de la Banque d'Économie faite par l'autorisation de son Grant, par sa lettre en date du six Juin dernier, et en conséquence a consenti à acheter les titres au montant de \$40,000 (quarante mille piastres) portant intérêt au taux de cinq pour cent, payable par semestres au Bureau de la Banque d'Économie à Québec, le premier de Janvier et d'Avril de chaque année.

Lesdits titres de mille piastres chacune, datés à Arbitataska, le premier Avril 1911, ont été émis en vertu du règlement No. 28 portant la date du trois de Mai dernier et d'unement approuvé par les Propriétaires et les Messrs. Dwyer & Co. par et par le Lieutenant Gouverneur en Conseil.

Et une des conditions de la vente desdits titres est qu'un fonds d'amortissement au montant de deux cent vingt-cinq piastres (No. 225.18) soit payé et déposé semi-annuellement au Bureau Principal de la dite Banque d'Économie à Québec, les premiers de Janvier

d'Avril de chaque année, sur lequel fonds d'amortissement sera déposé le fonds d'Économie devra payer intérêt au taux de trois et demi pour cent par année, et l'amortissement devant commencer en dépôt à la Casse Jura Jura l'expiration desdits cinquante années pour être alors employé au rachat de ses titres.

Les parties au prix d'acquisition de ces titres devant être versés par la totalité des anciennes obligations et libérations déjà existantes par la dite Corporation, les paiements de tant de faire sur production de ces titres, sur les titres et conditions données dans la lettre de M. J. P. Lefebvre, portant à la Banque d'Épargne de la ville de Québec et du District de Montréal, à Messrs. J. Adam, portant la date du 27 Mai 1911, ainsi que la lettre de M. Les Messrs. J. Adam, Directeur de The Mutual Life Assurance Company of Canada à Messrs. J. Adam, portant la date du 27 Avril 1911 et dont copies de celles d'unement certifiées par le Secrétaire des Actes de la dite Corporation sont annexées à la minute du présent acte.

Ces pourques, et en exécution de ce qui précède, les libérations sus-décrites ont été émises par la partie de la première part à la Banque d'Économie, par et par la seconde part, qui le reconnaît et en donne quittance.

Proposé par J. C. Perrault seconde par Henri J. Adam qui les comptes concernant les Chemins de fer référés au Comité des Chemins.

Proposé par Alfred Bouffard seconde par Honoré Blanchet qui les Messrs. Philippe Rivest ont autorisé à acheter un "système" pour tenir la strap au boncaud.

Proposé par Alfred Bouffard seconde par J. C. Perrault, les Messrs. J. Adam ont autorisé à acheter un "système" pour tenir la strap au boncaud.

7. du point
AP
20.51

Et le seau de l'air.

Adopté

Henri Papin
MaireAlfred Bouffard
Maire

8 août 1911. A une séance spéciale de la Corporation de la ville d'Arthabaska, tenue ce 8 août 1911 et intitulée en apparence de la séance du 8 août 1911, et à laquelle séance sont présents: Henri Papin, Ex Maire, Messieurs les Conseillers Henri Jodoin, Joseph Laroché, Alfred Bouffard formant le quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

Le procès verbal de la dernière séance est lu & adopté.

Proposé par Alfred Bouffard, secondé par Jos Laroché qui les comptes de pierre se montant à la somme de \$ 616.15, avec que les salaires des hommes travaillant au creusage de la rivière, jusqu'au 31 juillet 1911, et se montant à la somme de \$ 178.37, sont approuvés & payés.

Adopté -

Proposé par Alfred Bouffard, secondé par Jos Laroché que la soumission de M M Blanchet & Co. pour la construction d'un pont en fer sur la rivière Gasselin, site pont Bourbon, conformément au plan et devis de M L A Vallée, ingénieur en chef des Travaux publics pour la Province de Québec, et que Monsieur Henri Papin, maire de cette Corporation, soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation, avec les dites entrepreneurs Blanchet & Co. un contrat à cet effet aux conditions susdites; les dites entrepreneurs devant venir à la conclusion, le dit pont, construit tel que ci-dessus mentionné, le premier novembre 1911, le dit pont devant être accepté par la Corporation de la ville

d'Arthabaska, et M L A Vallée, ingénieur en chef des Travaux publics pour la Province de Québec, et que il soit stipulé au dit contrat, que les travaux au dit pont soit payés au fur et à mesure qu'ils seront faits et acceptés par Monsieur L A Vallée, ingénieur en chef des Travaux Publics pour la Province de Québec, à raison (2.0%) impo par cent, sur le montant des dit travaux exécutés.

To que le
L'Assemblée
de la dite Corp.
est

Adopté
M L A Vallée
Ingénieur en chef
des Travaux publics
pour la Province de Québec

M L A Vallée
Ingénieur en chef
des Travaux publics
pour la Province de Québec

Proposé par Henri Jodoin, secondé par Messieurs Blanchet & Co. acceptés de la lettre de l'Honorable L. W. Taché, ministre des Travaux Publics et des Travaux pour la Province de Québec, en date du 5 août 1911, accordant la somme de \$ 1,700.00, à la Corporation de la ville d'Arthabaska, pour la construction d'un pont en fer sur la rivière Gasselin, site pont Bourbon. Et que le Conseil de la dite Corporation se faisant l'interprète des contribuables de la ville d'Arthabaska, offre ses sincères et chaleureux remerciements à l'Honorable L. W. Taché pour l'octroi accordé aux termes de la dite lettre.

Adopté -

Proposé par Alfred Bouffard, secondé par Jos Laroché, que le conseil de la ville d'Arthabaska, a reçu communication avec plusieurs une lettre de l'Honorable L. W. Taché, en date du 5 août 1911 accordant la somme de \$ 1,700 pour construction d'un pont en fer, à Arthabaska, sur la rivière Gasselin, site pont Bourbon et que le conseil offre ses remerciements à M. Paul-Tanguay, député de l'Assemblée législative de la Province de Québec pour le Comité d'Arthabaska, qui a contribué à l'obtention de l'octroi ci-dessus mentionné.

Adopté -

Proposé par Henri Jodoin, secondé par

Joseph Larocke, que le Comité des finances de cette Corporation, examine avec le Secrétaire Tesouier, l'état des taxes pour l'année courante ainsi que des arrangements et voir à prendre pour les moyens possible pour en opérer la perception au plus tôt.

Adopté.

Propose par H. Jodoin secondé par Alfred Bauffard, que la question de l'acquisition soit referé au Comité de l'acquisition.

Propose par Henri Jodoin secondé par Joseph Larocke que M. Alfred Bauffard soit nommé pro-maire.

Adopté.

Propose par Henri Jodoin secondé par Alfred Bauffard que le conseil soit ajourné au 19 août courant.

Adopté.

Et la séance se lève.

Henri Jodoin
Maire

Alfred Bauffard Sec. Tr.

19 août 1911. Séance du 19 août 1911 etant un ajournement des séances du 2 août et du 9 août. à laquelle séance ont été présents: Henri Jodoin, maire, Henri Jodoin, secondé, Alfred Bauffard, J.E. Perreault, Henri Jodoin, secondé, Blanchette J. Larocke formant le quorum sous la présidence du maire.

Les Procès-Verbaux des dernières séances sont lus et adoptés.

Propose par J.E. Perreault, secondé par Henri Jodoin que ce conseil adresse à Hon. J.E. B. 2001 ministre de l'Agriculture des avis sur le projet de secondé à cette ville, pour l'amélioration de ses chemins. Ce conseil est heureux de rendre en même temps le dépôt du conseil M. Paul Lamoignon du Comité qui s'est fait pour l'attention de ces objets.

Adopté.

Propose par H. Jodoin secondé par J.E.

Perreault, que le Secrétaire Tesouier soit autorisé à accepter des billets en paiement de taxes actuellement dues lesquels dits billets sont acceptés par le maire et le Comité des finances.

Adopté.

Propose par H. Jodoin secondé par Henri Blanchette que les comptes de J. Larocke de \$19.01, traités par Adon Lest de \$08.00, Patrick Deschêre \$5.00, Math.

Blanchet \$2.00, Henri Jodoin \$1.00, Ferd. Langue \$2.00, et Alfred Bauffard de \$42.80 Labeque, Kellogg, Labeque \$1.00 et \$1.00. 4.5. et approuvés & payés.

Adopté.

Propose par Henri Jodoin secondé par Alfred Bauffard que le Comité des chemins soit autorisé à faire commencer immédiatement les travaux de macadam sur la route, en exige les conditions nécessaires une condition que les dépenses courantes et acheter pour les matériaux nécessaires pour faire les dits travaux.

Adopté.

Propose par Henri Jodoin secondé par Alfred Bauffard que le conseil soit ajourné au 25 août 1911.

Adopté.

Et la séance se lève.

Henri Jodoin
Maire

Alfred Bauffard Sec. Tr.

25 août 1911. À une séance du Conseil de la Corporation de la Ville d'Archambaud tenue le 25 août 1911, dont un ajournement de la séance du 19 août 1911, à laquelle séance sont présents: Henri Jodoin, Maire de P. P. Les Conseillers: Alfred Bauffard, secondé, Perreault, Henri Jodoin formant le quorum, sous la présidence du Maire.

Les procès-Verbaux de la dernière séance sont lus et adoptés.

Propose par H. Jodoin secondé

par Alfred Bouffard, que les comptes suivants
savoir: le total \$2.52, compte de paye par
les hommes travaillant au creusement de puis
du 7 août au 19 août. \$192.25, freight \$1.27
pour morceau de creusement.

Adopté
Et la séance est levée

Hennrichsen
Président
Alfred Bouffard
Sec. Gens.

6 Sept 1911

La troisième séance du Comité de la Corporation
de la ville d'Arbitataska tenue le 6 Septembre 1911
à laquelle sont présents Jean Pagan les Messrs
M. M. les Conseillers Alfred Bouffard, Honoré
Blanchet, Henri Jodoin formant le quorum
sous la présidence du Maire.

Les procès verbaux des dernières séances ont
été adoptés.

Proposé par le Conseiller Honoré Blanchet
secondé par le Conseiller Henri Jodoin que les
comptes suivants soient approuvés et payés savoir
\$383.44 pour sure, \$381.44 pour salaires, \$2.00
L. O. Piquin & fils, \$34.49 Piquin & Pichard, \$2.75
Serrault Laroché, \$2.50 Pichard Baril, \$2.50 Piquin
& Lefebvre, \$1.00 Cyrille Thibault, \$1.50 Lefebvre
Lemieux père, \$1.10 Alfred Lemieux, \$1.00
freight Philippe Baril.

Adopté

Proposé par le Conseiller Honoré Jodoin secondé
par le Conseiller Honoré Blanchet, que le Secrétaire
Général soit autorisé à donner les avis publics
suivant la demande faite par M. G. R. Gouin
Conseiller de la ville de Terrault-Fries 3011
Conseil prendre en considération la demande
de certificat pour licence d'exploitation de
part de conseil, ce jour et qu'avis publics soit
donné que le Conseil prendra en considération
la dite demande le 25 Septembre courant.

Adopté

Proposé par le Conseiller Alfred Bouffard.

secondé par le Conseiller Honoré Blanchet, que le
Conseil vote 3 heures dans l'après-midi de l'après-midi
pour le Comité de M. J. P. Bronilard, candi-
dat libéral, pour le jour, à raison de \$25.00
et que cette séance soit ajournée, au 25 Septem-
bre courant.

Et la séance est levée

Hennrichsen
Président
Alfred Bouffard
Sec. Gens.

25 Sept 1911

A une séance au Comité de la Corporation
de la ville d'Arbitataska tenue le 25 septembre 1911
et dont on ajournement de la séance du 6 septembre
1911 à laquelle sont présents: Henri
Blanchet, Honoré Jodoin, M. M. les conseillers Honorés
Blanchet & Alfred Bouffard.

Proposé par Alfred Bouffard secondé par
Honoré Blanchet que cette séance soit
ajournée au 30 septembre 1911.

Adopté

Hennrichsen
Président
Alfred Bouffard
Sec. Gens.

30 Sept 1911

La quatrième séance du Comité de la Corporation
de la ville d'Arbitataska tenue le 30 septembre
1911 dont on ajournement de la séance
du 25 septembre. Cette séance sont présents
Jean Pagan les Messrs M. M. les Conseillers
Honoré Jodoin Honoré Blanchet, Joseph Laroché,
Alfred Bouffard formant le quorum sous la pré-
sidence du Maire.

Procès verbaux des dernières séances ont
été adoptés.

Proposé par le Conseiller Honoré Jodoin, et
secondé par le Conseiller Joseph Laroché que
le total de paye du 2 au 16 septembre 1911
\$315.79, liste du 12 au 23 septembre \$60.25
liste du 23 septembre au 30 septembre \$60.79.

Compte de Pierre du 5 Septembre au 27 Septembre
\$ 763.67. Compte de Philias Cousineau 0.50, H. Poiré
0.50, Ovide Lemieux 0.50, Philias Blanchet 0.50, 11
Albert Bourde 1.25, Zephirin Bergeron 2.25
Alfred Fournelle 0.50, Lucille Martin 0.50, Zephirin
Bergeron 2.00. Le Fondere de Victoriaville 4.50
seront approuves et payes.

Proposé par le Conseiller Henri Jodoin, secondé
par le Conseiller Honoré Blanchet que la
demande de licence de C. N. Carman en sa
qualité de directeur de l'église Paroisse St. Paul
de la paroisse de St. Basile est accordée sur paye-
ment des droits exigés par le règlement
municipal de cette Corporation.

Adopté

Proposé par le Conseiller Alfred Bouffard
secondé par le Conseiller Henri Jodoin que
le somme de \$500.00 soit payée à M. M.
Albert Beauchemin & Auguste Lussier en
le compte de la construction du pont.

Adopté

Proposé par le Conseiller Alfred Bouffard,
secondé par le Conseiller Henri Jodoin
que la Corporation fasse les travaux nécessaires
pour donner lieu à Madame
St. Thomas Baril.

Adopté

Et la séance se lève

Henri Jodoin
Président

Alfred Bouffard
Sec. G.

Sec. G.

4 Oct 1911. La séance du conseil de la Ville d'Arthabaska,
tenue le 4 octobre 1911, à laquelle assistent
présent: Henri Jodoin, Sec. G., M. M. les conseillers
J. E. Proulx, Alfred Bouffard, Henri Jodoin, Honoré
Blanchet, formant le quorum pour la période
du mois.

Les procès verbaux des dernières séances sont
lus et adoptés.

Proposé par J. E. Proulx, secondé par Henri
Jodoin que le compte de Pierre Cousineau pour trans-
port des P. Cousineau à l'usage des élèves de transport
soit accepté & payé par la somme de \$20.00,
Bergeron & Blanchet pour la somme de \$32.45
soit approuvé & payé.

Adopté

Proposé par M. Blanchet secondé par Alfred
Bouffard que l'avis soit donné à M. M.
Nicol, pour sa boutique, par \$5.00 par anuité,
Adopté.

Proposé par J. E. Proulx secondé par Henri Jodoin
que M. Alfred Bouffard fasse partie de la
comité de l'école en remplacement
de M. Eug. Lussier, absent.

Adopté

Et la séance se lève

Henri Jodoin
Président
Alfred Bouffard
Sec. G.

2 novembre. La séance du conseil de la Corporation
de la ville d'Arthabaska, tenue le 2 novembre 1911,
à laquelle assistent: Henri Jodoin,
secondé par M. M. les conseillers Alfred Bouffard,
Honoré Blanchet, Joseph Laroche, Henri
Jodoin & J. E. Proulx formant le quorum
pour la période du mois.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et
adopté.

Proposé par le conseiller Henri Jodoin secondé
par le conseiller Joseph Laroche que les comptes
de salaires pour l'année terminant au 31
septembre 1911 soient approuvés & payés par la somme
de \$213.75 et soient
le 27 et ultérieurement au 27
de \$20.00 soient approuvés & payés que le compte
de Henri Jodoin & M. M. J. E. Proulx, H. Jodoin
et \$20.00 soient approuvés & payés.

Adopté

Proposé par Henri Jodoin secondé par J. E. Proulx
que le comité soit autorisé à signer au nom
de la Corporation un écrit aux les contracteurs
d'Arthabaska & formant par un contrat la

construction d'un pont sur la rivière Gasselin, site Pont Beauchêne, à l'effet d'accéder aux dits Beauchêne & Guenot, sous ponton-façade délimitée jusqu'au 25 novembre 1911 par la contribution du dit pont & en ces termes, conditions & responsabilités mentionnées & établies dans son contrat passé entre la Corporation de la ville d'Esthoban & le dit Beauchêne Guenot, le 11 août 1911 devant E. Garreau, notaire, sous le sceau de son ministère.

Proposé par Henri Jodoin secondé par J. E. Perrault par le secrétaire des ponts soit autorisé à payer à M. M. Beauchêne & Guenot la somme de \$1,000.00 sans avance sur le prix de la construction du pont sur la rivière Gasselin, site Pont Beauchêne, \$550.00 ayant déjà été payés au dit pont.

Proposé par Henri Jodoin secondé par J. E. Perrault par le secrétaire des ponts soit autorisé à payer à M. M. Vidah, qu'il a payé chez Madame M^{me} F. X. Beauchêne à aller jusqu'chez M. M. Vidah, qu'il a payé de deux francs soit payé à la place des deux francs.

Proposé par J. E. Perrault secondé par Henri Jodoin par son président soit donné que cette somme soit donnée l'entretien des chemins d'aller à sa séance du 16 novembre suivant.

Proposé par J. E. Perrault secondé par Henri Jodoin par le conseil de cette corporation soit donné que la somme de \$1,000.00 soit...

En la séance du 16 novembre 1911

Henri Jodoin
Président
J. E. Perrault
Secrétaire

16 novembre 1911

À une séance du conseil de la Corporation de la ville d'Esthoban tenue le 16 novembre 1911 et à un ajournement de la séance du 2 novembre 1911, à laquelle furent présents, Henri Jodoin, Henri Jodoin, Alfred Bouchard, Jos. Levesque & J. E. Perrault, furent le jour même sous la présidence de M. le maire le procès verbal de la dernière séance est lu & adopté.

On procède ensuite à la lecture de l'acquisition des chemins d'aller, lesquels sont adjugés comme suit:

au coin chez M. Hoffle, Moken à Louis Lamoine adjugé à Alphonse Bouchard pour la somme de \$57.00 en plus les fournisseurs cautionnement voulu par les règlements de la municipalité.

de chez M. Hoffle, Moken à aller au chemin de la rue adjugé à Renaud Bouchard pour \$100.00, en plus les fournisseurs cautionnement voulu par les règlements de la municipalité.

de chez Ephraïm Lamoine à aller chez T. Moken adjugé à Joseph Bouchard pour la somme de \$30.00 en plus les fournisseurs cautionnement voulu par les règlements de cette municipalité.

de chez T. Moken à aller chez Louis Lamoine adjugé à Joseph Bouchard pour la somme de \$37.00 en plus les fournisseurs cautionnement voulu par les règlements de cette municipalité.

Proposé par J. E. Perrault, secondé par Henri Jodoin que les comptes suivants soient approuvés & payés: Le dit Louis Guay, \$12.00; Esthoban & Esthoban, \$12.00; M. M. Lamoine \$3.60, Ph. Bouchard \$1.57 Corporation de Victoriaville, \$3.15. La Corporation de Victoriaville \$2.12, Alf. Bouchard \$6.60, M. M. Lamoine \$5.07, J. Moken \$4.42, Johny Bouchard \$2.35, Lamoine \$11.17, Alfred Bouchard \$11.66, Louis Lamoine \$2.32, Alfred Bouchard \$79.7, plus les sommes mentionnées en chemin & à l'apurement, le 25 oct 1911 au 15 nov 1911 inclusivement \$178.31; (compte J. M. Bouchard après)

On procède à la séance de la ville d'Esthoban
Proposé par J. E. Perrault, secondé par Henri Jodoin que la ville d'Esthoban

Et que préparé par les architectes soit bon, fait avec les amendements y mentionnés et paraphés par le conseil.

Proposé par J. E. Perrault, secondé par Jean Judon qui a Henri Vallières notaire occasionné audit pour faire l'audition des livres du Secrétaire - Général de cette Corporation & faire rapport à ce conseil à son assemblée du 6 décembre 1911.

Proposé par J. E. Perrault secondé par Jean Judon qui le compte des évaluations & du devis des constructions soit approuvé sans que la resignation de M. Adolphe Piché, comme secrétaire Général soit donnée à la séance prochaine.

Et le conseil a lu :

Henri Piché
Maire
Alfred Prouffard
Sec. Général

Le 6 Dec 1911. Il y eut séance au conseil de la Corporation de la ville d'Arthabaska tenue le 6 décembre 1911, à laquelle aucun sont présents. Henri Piché Maire de la ville, conseiller Alfred Prouffard, Honoré Blanchet & Jos Lavoie formant le quorum sous la présidence du Maire.

Les procès verbaux des dernières séances ont été lus & adoptés.

Proposé par M. Blanchet secondé par Jos Lavoie que les requêtes des Cités de Joliette & de Lévesque d'Arthabaska soit accueillie.

Adopté.

Proposé par M. Blanchet secondé par Alfred Prouffard que les comptes suivants soient approuvés & payés :
Deidal Beauneau \$173
Hort - Olin \$75.⁰⁰ H. Lavoie \$22.⁰⁰ L. C. Prouffard \$20.⁰⁰ St. Blanchette \$4.25 H. Lavoie \$16.⁰⁰

Composé le payé du 13 nov au 5 dec 1911 \$320

Adopté.

Le département d'agriculture nous déguise \$249.⁰⁰ pour transport & fuel de la camion.

Le rapport de l'auditeur est produit & approuvé au 16 décembre l'auditeur est nommé pour l'administration du Secrétaire Général.

Proposé par M. Blanchet secondé par Jos Lavoie que le Maire soit autorisé à signer avec le conseil la Corporation avec les entrepreneurs Beauchemin & Guimel qui ont entrepris la construction d'un pont sur la rivière Casselin dite pont Beauchemin, à l'effet d'accorder aux dits Beauchemin & Guimel une prolongation de temps jusqu'à ce qu'ils aient démonté l'ancien pont et construit le nouveau pont & ce, aux mêmes conditions & responsabilités mentionnées & stipulées dans son contrat passé entre la Corporation de la ville d'Arthabaska les dits Beauchemin & Guimel, le 11 août 1911 devant C. R. Gagnon, notaire, sous le no. 7201 de ses minutes.

Adopté.

Proposé par Jos Lavoie secondé par Henri Piché que les sommes de \$80.⁰⁰ soit payées aux entrepreneurs Beauchemin & Guimel comme à compte pour l'entreprise du pont.

Adopté.

Proposé par Alfred Prouffard secondé par Jos Lavoie que le conseil soit réuni au 16 décembre 1911.

Adopté.

Et la séance est levée

Henri Piché
Maire
Alfred Prouffard
Sec. Général

16 Décembre 1911

Il y eut séance du conseil de la Corporation de la ville d'Arthabaska tenue le seize décembre mil neuf cent onze, étant un jour de dimanche la séance du six décembre mil neuf cent onze, furent présents M. le Maire Henri Piché et les conseillers J. E. Perrault, Alfred Prouffard, Jos Lavoie et Honoré Blanchet formant le quorum sous la présidence du Maire.

Le procès verbal de la dernière séance a été lu & adopté.
Proposé par J. E. Perrault, secondé par Henri Piché -

Que la resignation de M. Adolphe Fisher comme receveur-trésorier de cette corporation soit acceptée et que M. G. P. Lemaire, notaire, soit engagé comme secrétaire-trésorier aux mêmes conditions que M. Fisher, savoir deux cent vingt livres de salaire, la collection de l'eau n'étant pas son principal devoir, et que le nouveau secrétaire fournisse un cautionnement de deux mille francs au lieu de 5000 francs.

Adopté
Le bureau en considération d'une requête de M. Charles Blouin et autres employés travaillant au concassage demandant une augmentation de 50%, est renvoyé à la prochaine séance de ce conseil.

Proposé par M. J. E. Perrault, secondé par M. Henri Vallières.
Que cette séance soit ajournée au dix-neuf décembre courant (1911).

Henri Tixier Maire
Adolphe Fisher

Prévôt de Québec,
Municipalité de la ville d'Arthabaska.
Je, soussigné, Charles Robert Gammeau, notaire de la ville d'Arthabaska, ayant été nommé secrétaire-trésorier du conseil de la corporation de la ville d'Arthabaska, fais serment que je remplirai fidèlement les devoirs de ma charge, au meilleur de ma connaissance, de mon jugement et de ma capacité ainsi, que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi le soussigné
Juge de Paix pour le district d'Arthabaska, à Arthabaska, ce vingt-trois décembre mil neuf cent onze

C. R. Gammeau

Henri Tixier

19 Décembre 1911

À une séance du conseil de la corporation de la ville d'Arthabaska, tenue au lieu ordinaire de séances, dans la ville d'Arthabaska, le mardi dix-neuf décembre mil neuf cent onze, about un ajournement de la séance du soir du même mois, furent présents Messieurs le maire Henri Tixier et Messieurs les conseillers J. E. Perrault, Alfred Rouffard, Joseph Lavoie et Henri Jobin, formant quorum, sous la présidence du maire.

La délibération de la dernière séance (voir les procès-verbaux) est lue et adoptée.
Lecture est donnée du rapport de Henri Vallières, secrétaire, pour la période de temps comprise entre le dix-neuf mil neuf cent dix et le dix décembre mil neuf cent onze.

Proposé par M. Jobin, secondé par M. Rouffard.
Que l'audition des livres de cette corporation faite par M. Henri Vallières, en date du 5 décembre 1911, montrant un montant de recettes de \$11916.61, un montant de dépenses de \$11614.23 et une balance en caisse de \$252.38, soit acceptée, et que M. Adolphe Fisher, secrétaire-trésorier sortant de charge, soit libéré de toute responsabilité à raison de sa charge, et que le compte de l'auditeur au montant de \$252.38, soit approuvé et payé.

Proposé par M. Perrault, secondé par M. Lavoie.
Que les comptes ci-après soient approuvés et payés:
Liste des payés du 9 décembre 1911 au 18 décembre 1911 \$6560
Prêt sur charbon pour concasseur \$122.42
Henri Colfer, réparation de charnières neige 4.00
Douchette, Lucien, à combi au lieu d'arrêt pour fuel et les comptes suivants, pour travaux au pont: -
Olivier Boies \$12.20, Adolphe Fisher \$6.50, John Manzi \$7.40, Adolphe Lavoie \$10.00, J. E. Perrault \$17.20, Gilles Fortin \$0.70, Alphons Lavoie \$0.00, Albert Lavoie \$11.00, Philias Lavoie \$12.00, Adolphe Perrault \$0.27, Joseph Lavoie \$1.00, Patrice Boies \$2.90, Paul Boies \$1.00, Léon Boies \$1.00, Maurice Boies \$0.20, Philias Boies \$1.00, Raphaël Boies pour travaux au concassage \$1.00 le même pour du voyage de fuel pour le pont \$7.50, Joseph Boies pour fuel voyage de pont \$6.00, E. P. Lavoie pour fuel voyage de pont \$6.00, Philippe Lavoie pour les fûts de pont \$0.20, \$0.20, Patrice Boies pour travaux de pont \$1.00 et \$1.00.
Adopté.
Proposé par le conseiller J. E. Perrault, secondé par le conseiller Henri Jobin.
Que les cautionnements de Alphons Lavoie, Joseph Boies et Romuald Boies pour la réfection des chemins soient levés.

limites de cette municipalité, soient acceptés. Adopté.

Proposé par M. Bouffard, secondé par M. Renaud.

Qu'une somme de deux cent cinquante piastres soit payée à M. Deschênes pour le compte de leur contrat pour le pont sur Rivière Corcoran. Adopté.

Proposé par M. Jodoin, secondé par M. Parvaut.

Qu'une somme de quatre vingt dix centes par cent piastres soit prélevée sur tous les biens fonds imposables de cette municipalité, suivant le rôle d'imposition actuellement en force, pour subvenir aux dépenses générales de cette municipalité. Adopté.

Et le règlement numéro trente (30) est en conséquence adopté. (Voir liste de règlement pag 101)

Est la séance levée.

Henri Desjardins Maire



Secrétaire - Trésorier

Province de Québec

Municipalité de la ville d'Arthabaska

Assemblée annuelle des électeurs municipaux de la ville d'Arthabaska, tenue à l'hôtel de ville, devant un public donné à cet effet, pour l'élection de deux conseillers pour le quartier est de la dite ville, le huit janvier mil neuf cent douze, à dix heures du matin, sous la présidence du conseiller C. R. Garneau, secrétaire-trésorier et président de l'élection en officie.

Après ouvert l'assemblée et ayant requis les électeurs présents de nommer les personnes qu'ils désiraient choisir comme conseillers, en remplacement de M. Eugène Gendreau et Alfred Bouffard, sortant de charge,

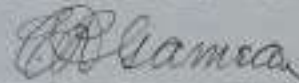
Il est proposé par M. Gustave Parvaut, Willie Croisier, Henri Dupré, Alphonse Larocque, Ernest Fortin, Hector Bruchet, Ovide Lemieux, John Menzies, Dame Thomas Baril, Edmond Pellerin, Louis Filteau, Philippe Pepin, Dr. J. E. Blondin, Edouard Durois, Joseph Larocque, Théo Lemieux, J. E. Gagnon, Dame Marie Céline Carignan, Alfred Bouffard et Adolphe Hache :

Que M. Ephrem Lemieux fils, cultivateur, de la ville d'Arthabaska, soit nommé conseiller pour le quartier est de la ville d'Arthabaska, en remplacement de M. Eugène Gendreau, sortant de charge.

Il est proposé par M. F. Hache, Henri Dupré, Hercule Larocque, Adolphe Hache, J. B. Ouellet, Octave Rivard, Alex Hardy, J. Bergeron, A. Louis, Adolphe Gagnon, Henri Bruchet, Louis Filteau, Edouard Durois, Edmond Pellerin, Ovide Lemieux, Ovide Blais, J. E. Hache, Ernest Bruchet, Ephrem Lemieux et Oscar Lavigne :

Que M. Alfred Bouffard, ouvrier, de la ville d'Arthabaska, soit nommé conseiller pour le quartier est de la ville d'Arthabaska.

Une heure étant écoulée depuis l'ouverture de l'assemblée, et n'ayant eu aucune opposition à l'ouverture de la nomination des candidats Ephrem Lemieux fils et Alfred Bouffard, je soussigné, C. R. Garneau, président de l'élection en officie, déclame les dits Ephrem Lemieux fils et Alfred Bouffard élus conseillers pour le quartier est de la ville d'Arthabaska, et je déclare cette assemblée close.



Président de l'élection en officie

Arthabaska, 8 Janvier 1912.

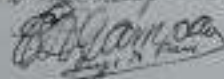
Province de Québec

Municipalité de la ville d'Arthabaska

Je, Alfred Bouffard, ayant été élu conseiller pour le quartier est de la ville d'Arthabaska, fais serment que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Amen, que Dieu me soit en aide.

Arthabaska ce quinze janvier 1912.

Alfred Bouffard

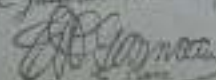


Province de Québec, Département de la ville d'Arthabaska

Je, Ephrem Lemieux fils, ayant été élu conseiller pour le quartier est de la ville d'Arthabaska, fais serment que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Amen, que Dieu me soit en aide.

Arthabaska ce quinze janvier mil neuf cent douze.

Ephrem Lemieux



23 Janvier 1902

Une séance spéciale du conseil de la corporation de la ville d'Orthobaska, tenue au lieu ordinaire des séances, à l'hôtel de ville, le mardi vingt trois janvier mil neuf cent douze, convoquée par Monsieur le maire par avis spécial sous le titre la loi sur les conseils-lices, furent présents Monsieur le maire Henri Piquet et Messieurs les conseillers Joseph Laroché, J. E. Perrault, Amos Lemire, Alfred Bouffard et Ephraïm Lemerle fils, formant quorum pour la présidence de séance.

La délibération de la séance précédente a été lue et adoptée ainsi que le rapport des élections en tout points conquis.

Le secrétaire trésorier produit son rapport annuel. Proposition M. J. E. Perrault, secondé par M. Henri Blanchet. Que la police de garantie promise sur St. Basile, comme existence financière, au montant de \$2000.00 dans les deux dernières années ait été acceptée pour deux ans de continuement.

Adopté. Lecture est donnée de la pétition de quelques habitants demandant que certains noms soient retranchés de la liste des électeurs parlementaires de la ville d'Orthobaska faite en décembre mil neuf cent onze.

Proposé par M. J. E. Perrault, secondé par M. Alfred Bouffard. Que les noms de MM. Eugène Tremblay et Pierre Gosselin soient retranchés de la liste des électeurs parlementaires de la ville d'Orthobaska en ce qu'ils ne sont plus propriétaires et ont laissé la municipalité, et que cette liste soit maintenue quant au reste.

Adopté. Proposition par M. Joseph Laroché, secondé par M. Ephraïm Lemerle. Que le rôle de perception des taxes municipales pour l'année 1911 soit homologué suivant sa forme et teneur.

Adopté. Proposition par M. J. E. Perrault, secondé par M. J. Laroché. Que le secrétaire trésorier demande l'opinion sur un compte expert M. Arthur Larue, de Québec, en outre, au sujet du compte de banque ouvert au nom de cette corporation par M. Arthur Piché, secrétaire, trésorier sorti de charge, montant au 31 décembre 1911 et demandant à tel comptable de faire rapport pour la prochaine séance du conseil.

Adopté. Proposition par M. Alfred Bouffard, secondé par M. E. Lemerle. Que le compte de la Sagette d'Orthobaska, au montant de \$100.00 soit versé à M. Henri Jodoin, conseiller, qui a donné la commande pour cet ouvrage, en ce que le conseil s'est exprimé que ce compte est exigible et que l'ouvrage

pour lequel est produit le compte devant être fait le jour des 20 et 250.00, suivant des experts en la matière.

Adopté. Proposition par M. Henri Blanchet, secondé par M. J. E. Perrault. Que les montants de la loi ci-après soient converties et retranchés du rôle de perception, étant converties comme non collectables.

Rôle de 1907

No 90 - J. A. A. Pallat	\$4.20
No 130 - E. L. Belanger	2.40
No 174 - A. Lefebvre	6.00

Rôle de 1908

No 79 - M. G. G. Bouché	\$ 3.30
No 107 - Ernest Lamerle	1.20
No 127 - Adolphe Kailbot	6.00
No 174 - M. G. G. Bouché	7.40
No 217 - Pierre Duchesne	3.60
No 218 - Duroc	2.40
No 226 - Lemerle, Pallat	4.00

Rôle de 1909

No 63 - Hector Poiré	\$ 3.75
No 101 - Yves St. Pierre	2.10
No 103 - Ernest Lamerle	1.20
No 122 - Adolphe Kailbot	6.00
No 227 - Lemerle, Pallat	1.80

Rôle de 1910

No 31 - Ernest Lamerle	\$ 1.80
No 105 - Yves St. Pierre	1.80
No 122 - Adolphe Kailbot	6.00
No 157 - J. A. Lemerle	1.70
No 221 - Yves St. Pierre	2.00

Adopté. Proposition par M. Bouffard, secondé par M. Laroché. Que le secrétaire trésorier fasse collecter par l'impôt de cette corporation les taxes dues à cette municipalité qui ne seront pas payés d'ici au 27 janvier suivant.

Adopté. Proposition par M. Blanchet, secondé par M. Lemerle. Que le tarif d'apiculture pour 1900 soit de \$100.00 par année en six fractions et donné par six mois pour chacun.

Adopté. Proposition par M. Alfred Bouffard, secondé par M. J. E. Perrault. Que les comptes ci-après soient approuvés et réglés: Ephraïm Lemerle père, unifié aux habitants; La Cie des Papiers, unifiée à M. Laroché; M. Laroché, unifié à M. Laroché.

Proposé par M. Bouffard, secondé par M. Lemaire.
 Que le paiement fait par le secrétaire trésorier, sur instruction du maire, à MM. Brauchon & Guenel, de la somme de \$414.00 - à compte sur leur contrat pour pont sur rivière Casselin, soit approuvé et ratifié. Adopté.
 Et la séance est levée.

Henri Têpier, maire

[Signature]
 Secrétaire-trésorier

7 Janvier 1912

À son séance générale du conseil de la corporation de la ville d'Ichthabacka tenue au lieu ordinaire des séances à l'hôtel de ville, le mercredi sept janvier mil neuf cent douze, à sept heures et demie du soir, furent réunis comme à l'usage MM. Bouffard, Honoré Blanchet, Joseph Joubert et Ephém Lemaire fils, formant quorum, sous la présidence du maire.

Les délibérations de la dernière séance sont lues et adoptées.

Proposé par M. J. E. Perrault, secondé par M. Ephém Lemaire fils.
 Que MM. Alfred Bouffard, Honoré Blanchet et Joseph Joubert soient faits du comité du chemin et trottoirs. Adopté.

Proposé par M. Honoré Blanchet, secondé par M. Joseph Joubert.
 Que M. Alfred Bouffard soit président du comité des chemins et trottoirs. Adopté.

Proposé par M. Alfred Bouffard, secondé par M. Honoré Blanchet.
 Que MM. J. E. Perrault, Ephém Lemaire fils et Joseph Joubert soient faits du comité de l'égouttoir. Adopté.

Proposé par M. J. E. Perrault, secondé par M. Ephém Lemaire fils.
 Que M. Joseph Joubert soit président du comité de l'égouttoir. Adopté.

Proposé par M. Honoré Blanchet, secondé par M. Joseph Joubert.
 Que MM. J. E. Perrault, Alfred Bouffard et Henri Jodoin soient faits du comité des finances. Adopté.

Proposé par M. Ephém Lemaire fils, secondé par M. Joseph Joubert.
 Que M. J. E. Perrault soit président du comité des finances. Adopté.

Lecture est donnée du rapport de J. E. Allard de la Commission, concernant le compte de la langue de cette

corporation, concluant que le déficit de \$21.00 doit être couvert par le secrétaire trésorier sorti de charge.

Proposé par M. Ephém Lemaire fils, secondé par M. Joseph Joubert.
 Que demande soit faite à M. Adolphe Bibeau de fournir des plans pour ce déficit, en cas de défaut de fournir tels plans de payer ce déficit, sans que cette corporation ait à y voir. Adopté.

Lecture est donnée du rapport de Louis J. Vallée, ingénieur en chef du Département des Travaux Publics de Québec, informant ce conseil que les travaux exécutés au pont sur la Rivière Casselin, par MM. Brauchon & Guenel, entreprenneurs, ont été faits suivant le plan et dans les formes satisfaisantes et acceptables par le Gouvernement et que les travaux additionnels (extra) ordonnés par cette corporation pour la construction des approches, la construction des murs de protection et de garde-corps, sont d'une nature de deux cent soixante dix sept piastres (\$277.00), non compris la terre fournie et placée par cette corporation.

Proposé par M. J. E. Perrault, secondé par M. Joseph Joubert.
 Que la balance due à MM. Brauchon & Guenel sur leur contrat pour pont sur la Rivière Casselin soit payée sur demande, et que le rapport de l'ingénieur Vallée soit pris en considération à la prochaine séance de ce conseil, pour ce qui concerne les extras. Adopté.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Paul Tremblay député au sujet des travaux de chemin.

Proposé par M. J. E. Perrault, secondé par M. Honoré Blanchet.
 Que le secrétaire trésorier accuse réception de cette lettre, et que M. Tremblay soit prié de demander au Gouvernement que ce dernier veuille bien payer, tant entre de la moitié du coût de pont sur la Rivière Casselin, la moitié du coût des extras faits à l'occasion de la construction de ce pont, et que cette corporation demande de plus au Gouvernement de vouloir bien accorder, en bénéfice de la nouvelle loi concernant l'amélioration de la route au village dont la population ne s'élève pas à plus de deux mille âmes, attendu que la ville d'Ichthabacka, dont la population se déplace par quinze cents âmes, a entrepris des travaux considérables pour macadamiser les

chemin travaux qui seront continués durant l'année mil neuf cent douze, et que cette corporation aura besoin de l'aide du gouvernement, sur l'usage de la nouvelle loi.

Adopté.

Le rapport des dépenses faites par cette corporation pour macadamiser les chemins durant l'année mil neuf cent onze, fut soumis au conseil.

Proposé par M. J. E. Perrault, Secondé par M. Alfred Bouffard
Que ce conseil approuve et confirme un rapport en date du septième jour de février mil neuf cent douze, préparé par le secrétaire trésorier de ce conseil, relativement aux dépenses de voirie faites par ce conseil durant l'année mil neuf cent onze, et de dépenses s'élevant à la somme de \$5,125.00.

Adopté.

Proposé par M. Alfred Bouffard, Secondé par M. Étienne Lacombe
Que le compte au montant de \$490.00, pour verre et du 13 Janvier au 7 février 1912, pour macadamiser les chemins, soit approuvé et payé à qui de droit, de même que le compte de Phélie Blanchet surveillant, au montant de \$24.87.

Adopté.

Proposé par M. Honoré Blanchet, Secondé par M. Joseph Lavoie
Que M. Eustache Perrault soit nommé avocat de cette corporation et que le secrétaire trésorier receive instruction de lui remettre les comptes des deux taxes directes, pour être collectés immédiatement.

Adopté.

Proposé par M. Étienne Lacombe fils, Secondé par M. E. Perrault
Que le tarif de l'aqueduc pour les nouvelles branches de fact et pour le palan de pucier à l'avenir soit fixé à deux cent cinquante piastres par année ou cent vingt cinq piastres pour six mois, et qu'un règlement soit fait à cet effet, amendé par la cédule annexée au règlement No 20 de cette municipalité.

Adopté.

En conséquence le règlement No 31 est adopté.

(Voir livre des règlements, pages 98 et suivantes).

Proposé par M. Honoré Blanchet, Secondé par M. Joseph Lavoie
Que la grande salle de l'hôtel de ville soit mise à la disposition des frères des Écoles Chrétiennes pour la séance qu'ils se proposent de donner dans le courant de mars prochain, sur conditions ordinaires.

Adopté.

Proposé par M. J. E. Perrault, Secondé par M. Honoré Blanchet
Que le secrétaire trésorier soit autorisé à louer la grande salle de l'hôtel de ville sur demande, pour

représentation, au prix de dix piastres par soirée, et que les Frères des Écoles Chrétiennes aient droit de se servir de la même salle à leur besoin pour représentations, en payant la somme susdite.

Le secrétaire trésorier produit une demande de transfert en sa faveur de la licence par Pierre Nabeu de la licence de l'hôtel Albion, et des demandes de licences de la part de M. Edmond Bernatch, Pierre Nabeu et Louis Lacombe.

Proposé par M. E. Perrault, Secondé par M. Alfred Bouffard
Que le secrétaire trésorier donne avis public suivant la loi d'effet que ce conseil, à sa séance du six mars prochain (1912), à sept heures et demie du soir, à la salle du conseil, à l'hôtel de ville d'Edithaska, prendra en considération la demande de transfert par Pierre Nabeu ainsi que les demandes de licences par Edmond Bernatch, Pierre Nabeu et Louis Lacombe.

Proposé par M. E. Perrault, Secondé par M. Honoré Blanchet
Que le compte de Alfred Lacombe pour entretien de l'hôtel de ville, \$150.00, et de Félix Lacombe pour entretien pendant une demi-journée avec un jeune homme et un cheval, \$15.00, soient approuvés et payés, et que le compte au montant de \$165.00 encaissé par la ville de Victoriaville pour loyer du sautoir à vapeur, soit suspendu et envoyé au département de l'agriculture, à Québec.

Lecture est donnée d'une résolution adoptée à une séance de la chambre de commerce de Montréal concernant l'opinion qu'il serait dans l'intérêt du commerce et du public en général que à l'avenir les certificats pour licences d'hôtels, dans les districts urbains, soient octroyés et confirmés par des commissions de Licences suivant les mêmes procédures que dans les cités de Montréal et de Québec, mais par tout autre moyen que le jugement qui sera à propos adopté pour modifier la loi des licences dans le sens désiré, et d'une lettre du Président de la Ligue anti-alcoolique de Montréal et du directeur de La tempérance, invitant une opinion contraire.

Proposé par M. J. E. Perrault, Secondé par M. Alfred Bouffard
Que ce conseil s'oppose à la résolution de la Chambre

de Comuna de Montreal, se declarant satisfait de la loi actuelle.

Proposé par M. J. Perrault, Secondé par M. Joseph Lavoie.
Que M. Honoré Blanchet représente la corporation de la ville d'Arthabaska, à l'assemblée des actionnaires de The Eastern Townships Lumber Co. qui s'est tenue le 17 février courant, et M. Louis Lavoie, le représentant déjà nommé, n'est pas présent à cette assemblée. Adopté.

Proposé par M. Perrault, Secondé par M. Lavoie.
Que la question de décider si les contribuables de la ville ont seuls le droit de vendre de la fure à cette corporation soit referé au comité des chemins, qui avisent celui qui est chargé de recevoir la fure.

Adopté.
Et la séance se lève.
Henri Papiin Maire
E. J. Gamson

26 Février 1912

À une séance spéciale du conseil de la municipalité de la ville d'Arthabaska, tenue au lieu ordinaire des séances dans la ville d'Arthabaska le lundi vingt six février mil neuf cent douze, à sept heures et demie de l'après-midi, convoquée par un avis spécial signifié dans les délais légaux à chacun des conseillers, furent présents Monsieur le maire Henri Papiin et Messieurs les conseillers Honoré Blanchet, Joseph Lavoie, Alfred Bouffard et Ephrem Lavoie fils formant quorum, sous la présidence du maire.

L'avis de convocation mentionne le but de cette session spéciale, qui est de prendre en considération la demande faite par The Eastern Townships Railway Co. d'un bon en argent en vue de leur aider cette compagnie à construire la ligne de chemin de fer qui doit relier l'Intercolonial au Québec Central, entre St-Henri d'Arthabaska et Dudsonville, en passant par Arthabaska.

Proposé par M. Alfred Bouffard, Secondé par M. Honoré Blanchet.
Que la question si des sur sont pris en considération à la prochaine session générale de ce conseil, qui doit avoir lieu le six mars prochain, ou que deux conseillers se sont pas

présents à cette séance spéciale. Adopté.
Et la séance se lève.

Henri Papiin
Maire
E. J. Gamson
Maire Secrétaire

6 Mars 1912

À une séance générale du conseil de la corporation de la ville d'Arthabaska, tenue au lieu ordinaire des séances, en la salle du conseil, à l'hôtel de ville, à Arthabaska, le mercredi six mars mil neuf cent douze, à sept heures et demie de l'après-midi, furent présents Monsieur le maire Henri Papiin et Messieurs les conseillers Joseph Lavoie, Perrault, Alfred Bouffard, Honoré Blanchet, Joseph Lavoie et Ephrem Lavoie fils, formant quorum, sous la présidence du maire.

Les délibérations de la dernière séance sont lues et adoptées.

Lecture est donnée du certificat de licence de Edmond Perrault.

Proposé par M. J. E. Perrault, Secondé par M. Ephrem Lavoie fils.
Que le certificat de J. Edmond Perrault pour obtenir une licence d'hôtel (Hôtel Plaisance) soit confirmé, en payant les droits dus.

Adopté.
Lecture est donnée du certificat de transfert de licence de Pierre Nabeu.

Proposé par M. J. E. Perrault, Secondé par M. Honoré Blanchet.
Que le certificat de Pierre Nabeu pour obtenir le transfert en sa faveur de la licence pour l'hôtel Albion soit confirmé.

Adopté.
Lecture est donnée du certificat de licence de Pierre Nabeu.

Proposé par Ephrem Lavoie fils, Secondé par Honoré Blanchet.
Que le certificat de Pierre Nabeu pour obtenir une licence d'hôtel (Hôtel Albion) soit confirmé, en payant les droits dus.

Ont voté pour la motion MM. Ephrem Lavoie fils, Honoré Blanchet et J. E. Perrault. 3 - Trois.

Ont voté contre la motion MM. Joseph

Laroche et Alfred Bouffard.

2 - Deux

La motion est en conséquence adoptée sur une division de trois pour et deux contre.

Le titre est donné du certificat de licence de Louis Samson.

Proposé par M. Bouffard, Secondé par M. Jos. Laroche. Que le certificat de Louis Samson pour obtenir une licence d'hôtel (Hotel d'Arthabaska), soit confirmé, en payant les droits dus.

Ont voté pour la motion M. M. Alfred Bouffard et Joseph Laroche.

2 - Deux

Ont voté contre la motion M. M. J. E. Parault, Honoré Blanchet et Ephrem Lemieux fils.

3 - Trois

La motion est en conséquence perdue sur une division de deux pour et trois contre.

Proposé par M. Honoré Blanchet, Secondé par M. Ephrem Lemieux fils. Que le paiement de la somme de \$27700 fait aux entre-preneurs Blanchet et Guenard à compte sur les travaux additionnels faits sur eux au pont sur Rivière Poellin soit ratifié, et que le paiement de la balance de leur réclamation soit cassé en suspenso jusqu'à ce que l'ingénieur du gouvernement provincial ait fait le calcul exact de ces extras.

Adopté.

Proposé par J. E. Parault, secondé par Honoré Blanchet. Qu'un règlement soit fait autorisant un bonus à la Eastern Townships Railway Company pour la construction d'un chemin de fer entre St. Leonard d'Assez et D'Arthabaska.

Adopté.

En conséquence il est ordonné et statué par règlement de ce conseil comme suit -

Règlement No 32

Pour autoriser la corporation de la ville d'Arthabaska à voter en aide à l'établissement d'une ligne de chemin de fer de la compagnie Eastern Townships Railway Company.

Attendu qu'il est de l'intérêt général de cette municipalité d'aider à l'établissement de la ligne de chemin de fer que la compagnie Eastern Townships Railway Company se propose de construire et qu'elle est par sa charte autorisée à construire depuis la jonction du chemin de fer intercolonial, à St. Leonard d'Assez, jusqu'au raccordement de chemin de fer du Québec Central et des Monts Perle dans le canton de D'Arthabaska, en passant par St. Leonard

d'Assez, de St. Léonard, de Horton, de St. Albert, de Warwick, de Victoire d'Arthabaska, de Victoriaville, d'Arthabaska, de Christelle d'Arthabaska, de Paul de Châteaueux (Châteaueux), de Chesterville, de Notre Dame de Lourdes, de Ham, de Ham Nord, de Ham Sud, de St. Adrien de Ham, de Matton, de Gamille et de canton de D'Arthabaska, et où la source de profits considérable qui résultera pour cette municipalité de la construction et mise en opération de ce chemin de fer.

Il est ordonné et statué et par les présentes il est ordonné et statué comme suit -

1° La corporation de la ville d'Arthabaska devra donner dans le but susdit, et sous l'autorité de l'acte des clauses générales des corporations de ville, article 229 et suivants, à la dite compagnie Eastern Townships Railway Company ou à ses acquiescances, une somme de cinq mille piastres, à condition que la dite compagnie Eastern Townships Railway Company ou ses acquiescances commenceront à construire, dans le délai de deux ans, à compter de ce jour, et que la dite ligne de chemin de fer passe dans la ville d'Arthabaska et à une distance de pas plus de trois cents de la base de The Eastern Townships Furniture Works, et construite dans les limites de la ville d'Arthabaska une voie pour la séparation de son matériel.

2° Les dépenses nécessaires aux fins autorisées dans le présent règlement seront payées à mesure les fonds généraux de la corporation.

3° La corporation ne devra commencer à verser la dite somme de cinq mille piastres à la dite compagnie Eastern Townships Railway Company ou à ses acquiescances qu'en autant que les travaux se feront dans la ville d'Arthabaska et pourvu que les travaux soient faits jusqu'à la ville d'Arthabaska.

4° La dite somme de cinq mille piastres sera payée en huit ans, versement annuel de deux cents piastres, sans intérêt, dont le premier sera payable aussitôt que les travaux seront commencés dans la ville d'Arthabaska.

5° Le présent règlement sera soumis aux élections de cette municipalité, pour être approuvé ou désapprouvé, le samedi vingt-neuf mai mil neuf

sont douze

Henri Tiffin
mair.D. Garnier
Secrétaire - Trésorier

Proposé par M. Henri Blanchet, Secondé par M. J. E. Parault.
Que M. H. A. Simpson soit autorisé à acheter cinq cents pieds de bois de 2 1/2 pouces de bonne qualité, avec tous les accessoires nécessaires pour protéger la ville contre l'incendie, que la moitié du coût de ce bois et accessoires soit payé par cette corporation et l'autre moitié par cette la manufacture de meubles, qui en bois soient placés près de la manufacture de meubles, dans une petite bâtisse qui sera construite à cet effet, que M. Simpson soit autorisé à donner une brigade de six hommes cinq hommes, aux meilleures conditions possible le salaire de ces hommes étant payé par cette corporation. Adopté.

Proposé par J. E. Parault, Secondé par Joseph Laroché.
Qu'une police d'assurance soit faite pour garantir cette corporation contre les accidents qui pourraient arriver à l'occasion de l'achat de bois.
Lecture est donnée de la réclamation de Joseph Leblanc, de l'île de la Nouvelle, réclamant \$57.²⁵ pour dommages subis dans le chemin entretenu par Alphonse Laroché et \$2.⁵⁰ pour avis.

Les conseillers discutent ensuite la question de construire des trottoirs permanents. M. Blanc, de l'île de la Nouvelle, donne certaines explications et dit à quelles conditions et pour quel prix il entreprendrait la construction de ces trottoirs. Finalement la question est référée au comité des chemins et trottoirs.

Proposé par M. Alfred Bouffard, Secondé par M. Joseph Laroché.
Que le compte de Philippe Bail au montant de \$5.67 pour divers articles achetés pour les brasses aérostatiques soit approuvé et payé.
Et la séance se lève.

Henri Tiffin, mair.

D. Garnier
Secrétaire - Trésorier

15 Mars 1912

À une séance spéciale du conseil de la corporation de la ville d'Arthabaska, tenue au lieu ordinaire des séances, à l'hôtel

de ville, à Arthabaska, le vendredi quinze mars mil neuf cent douze, furent présents Messieurs de messieurs Henri Tiffin et Messieurs les conseillers J. E. Parault, Alfred Bouffard, Henri Blanchet et Joseph Laroché, présent pour en la présence de messieurs

Le conseil, avant de procéder, constate que des résolutions ont été données suivant la loi de la ville et à tous les conseillers, y compris les deux conseillers demissionnaires, et que ces résolutions mentionnent le fait de la présente assemblée, savoir le fait en considération de la résignation de M. Ephrem Lemaire fils comme conseiller du quartier sud-est, celle de M. Henri Jodan comme conseiller du quartier nord, pour déclarer leurs sièges vacants et ordonner deux élections partielles.

Proposé par M. J. E. Parault, Secondé par M. Henri Blanchet.
Que la démission de M. Ephrem Lemaire fils, l'un des conseillers du quartier sud-est, en date du onze mars courant soit acceptée, et celle de M. Henri Jodan l'un des conseillers du quartier nord, en date du quinze mars courant, soit acceptée, et que leurs sièges soient déclarés vacants. Adopté.

Proposé par M. J. E. Parault, Secondé par M. Henri Blanchet.
Qu'une feuille soit donnée pour la tenue d'une assemblée publique des électeurs municipaux du quartier et à l'hôtel de ville, pour procéder à l'élection d'un conseiller pour le quartier sud-est en remplacement de M. Ephrem Lemaire fils dont le siège a été déclaré vacant, le dit avis devant convoquer les électeurs pour le vingt six mars courant, à dix heures du matin pour la mise en nomination plus de candidats que n'y a de conseillers à élire, un seul sera accordé et sera élu le deux avril prochain à neuf heures du matin, et que si un avis public soit donné pour la tenue d'une assemblée publique des électeurs du quartier nord, à l'hôtel de ville, pour procéder à l'élection d'un conseiller pour le quartier nord, en remplacement de M. Henri Jodan, dont le siège a été déclaré vacant, le dit avis devant convoquer les électeurs pour le vingt sept mars prochain à dix heures du matin pour la mise en nomination plus de candidats que n'y a de conseillers à élire, un seul sera accordé et sera élu le trois avril prochain, à neuf heures du matin. Adopté.

D. Garnier
Secrétaire - Trésorier

Henri Tiffin Mair.

Province de Québec,
Corporation de la ville d'Arthabaska

Assemblée spéciale des électeurs municipaux du quartier est de la ville d'Arthabaska, tenue à la salle du conseil, à l'hôtel de ville d'Arthabaska, suivant avis public donné à cet effet conformément à une résolution adoptée à la séance spéciale du conseil de la ville d'Arthabaska tenue le quinze mars mil neuf cent douze, la dite assemblée d'électeurs tenue le vingt six mars mil neuf cent douze, à dix heures du matin, sous la présidence du seigneur G. R. Gamrau, secrétaire-trésorier et président de l'élection ex officio.

Après avoir l'assemblée et ayant reçu les électeurs municipaux présents de nommer la personne qu'ils désiraient choisir comme conseiller pour le quartier est, en remplacement de M. Ebrém Lemieux fils, qui a donné sa démission et dont le siège a été déclaré vacant.

Il est proposé par MM. Gustave Perrault, Henri Blais, Adélard Mahieu, Louis Faltan, César Rivard, Henri Auger, Alfred Rive, J. E. Guenard, J. E. Michel, Ovide Lemieux, Edmond Bédard, E. Phara Lemieux fils, Clément Deschamps, Willie Croteau, Alphonse Larocke, Alexandre Hardy, Adrien Dumais, Zéphirin Bergeron, William Croteau, Laurent Pepin, Moïse Lemieux, Philippe Pepin, Oscar Lavertu et Joseph Houde -

Que M. Drufflé Mahieu, marchand, de la ville d'Arthabaska, soit nommé conseiller de la ville d'Arthabaska pour le quartier est, en remplacement de M. Ebrém Lemieux fils, conseiller élu le huit janvier dernier, et qui a donné sa démission et dont le siège a été déclaré vacant.

Il est proposé par MM. Marcel Larocke, Alfred Lafond, Louis Faltan, Alfred Rive, Alphonse Larocke, Ernest Fyter, John Hogue, Henri Auger, Moïse Lemieux, Ovide Lemieux, Zéphirin Bergeron, Joseph Houde, Dans Tout, Thomas Baul, Ovide Baul, Olivier Blais, Edmond Pellerin, Adrien Lemire, Oscar Lavertu, J. B. Duillet, Henri Beauchêne et Dans Tous, Adolphe Barizon -

Que M. Victor Beauchêne, banquier de la ville d'Arthabaska, soit nommé conseiller de la ville d'Arthabaska pour le quartier est, en remplacement de M. Ebrém

Lemieux fils, qui a donné sa démission et dont le siège a été déclaré vacant.

Une liste est établie depuis l'ouverture des élections, et vu qu'il n'a été mis en nomination plus de candidats qu'il n'y a de conseiller à élire pour le dit quartier est de la ville d'Arthabaska, je fixe le mardi deux avril mil neuf cent douze, à neuf heures du matin, à l'hôtel de ville d'Arthabaska, salle du conseil, pour l'ouverture et la tenue d'un bureau de vote pour l'élection d'un conseiller pour le dit quartier est de la ville d'Arthabaska.

G. R. Gamrau
Président de l'élection

Assemblée spéciale des électeurs municipaux du quartier nord de la ville d'Arthabaska, tenue à la salle du conseil, à l'hôtel de ville d'Arthabaska, suivant avis public donné à cet effet conformément à une résolution adoptée à la séance spéciale du conseil de la ville d'Arthabaska, tenue le quinze mars mil neuf cent douze, la dite assemblée d'électeurs tenue le vingt sept mars mil neuf cent douze, à dix heures du matin, sous la présidence du seigneur G. R. Gamrau, secrétaire-trésorier et président de l'élection ex officio.

Après avoir l'assemblée et ayant reçu les électeurs municipaux présents de nommer la personne qu'ils désiraient choisir comme conseiller pour le quartier nord, en remplacement de M. Henri Jodoin, qui a donné sa démission et dont le siège a été déclaré vacant.

Il est proposé par Adélard Mahieu, Philias Guéroul, J. A. Michaud, Henri Pepin, Romuald Bédard, H. A. Sumpson, Edouard Vallières, Valère Cloutier, Willie Vallières, Ovide Fortin, Alfred Faltan, Narcisse Noël, Philippe Guenard, Georges Simonneau, Ludger Guillemette, M. G. Richardson, Hormedas Beauchêne, Eugène Legendre, J. A. Mercier, Philippe Richard, Benjamin Faltan, Émile Bergeron, George Spinard, Zéphirin Paul, Wilfrid Rouland, Adélard Angère, Louis Paré, Edouard de LaFonzy, Zéphirin de LaFonzy, Joseph

Quicot, Joseph Ross, Alphonse Denoncourt, Joseph Laroche, Prudence Paris, Phélias Blanchet, J. Prime Houle, Ferdinand Beauchêne, Alfred Provancher et Patrice Brochu.

M. Edouard Valliers, forgeron, de la ville d'Arthabaska, soit nommé conseiller de la ville d'Arthabaska, pour le quartier nord, en remplacement de M. Henri Josson, qui a donné sa démission et dont le siège a été déclaré vacant.

Proposé par P. H. Côté, Louis P. Brisson, Auguste Duval, J. G. Ancelet, H. Gervais, Albert Blanchette, Victor Beauchêne, Alfred Bonnard, Lytger La Roche, Louis Gervais, Albert Piquet, Louis P. Grandt, dans Alfred Roy, Isaac Lavigne, dans Louis Lytger Lavigne, Eusèbe Lamo, Albert Beauchêne, Adolphe Robitaille, J. E. Baul, Albert Beauchêne, Albert Rivard, Philippe Lamo, Ernest Picard, Wilfrid Barland, Wilfrid Couture, Pierre Madéan, Auguste Lavigne, Roland Picher, Philippe Piquet, Amédée Mailhot, Adolphe Mailhot, Benjamin Faltace, Alphonse Denoncourt.

M. Alfred Paris, commerçant, de la ville d'Arthabaska, soit nommé conseiller de la ville d'Arthabaska, pour le quartier nord, en remplacement de M. Henri Josson, qui a donné sa démission et dont le siège a été déclaré vacant.

Cette heure s'étant écoulée depuis l'ouverture de l'assemblée, et vu qu'il n'y a été mis en nomination plus de candidats qu'il n'y a de conseillers à élire pour le dit quartier nord de la ville d'Arthabaska, il fut le mercredi trois avril mil neuf cent douze, à neuf heures du matin, à la salle des conseil, à l'hôtel de ville d'Arthabaska, pour l'ouverture et la tenue d'un bureau de votation pour l'élection d'un conseiller pour le dit quartier nord de la ville d'Arthabaska.

J. P. Gervais
Président de l'élection

Assemblée des électeurs municipaux de la ville d'Arthabaska, tenue à la salle des conseil, à l'hôtel de ville d'Arthabaska, à dix heures du matin, étant

le lieu et heure mentionnés dans les avis publics, le huit mars mil neuf cent douze, présidé par M. le maire Henri Piquet, afin de prendre en considération le règlement no 32 de la dite corporation de la ville d'Arthabaska, concernant ses loins à être accordés à l'Est. Eastern Townships Railway Company pour la construction d'une chemin de fer entre St. Leonard, St. Jean et D'Ardenwell.

Lecture du dit règlement est faite par M. le maire. Vu qu'à onze heures du matin, mille du dit règlement n'ont été fait et qu'il n'y a aucune objection parmi les électeurs présents à l'adoption du dit règlement no 32, ce règlement no 32 est par conséquent approuvé et l'assemblée est déclarée close.

Henri Piquet
Maire
J. P. Gervais
Secrétaire

Advenant le mardi deux avril mil neuf cent douze, date de l'ajournement de l'assemblée des électeurs municipaux du quartier est de la ville d'Arthabaska pour l'élection d'un conseiller pour le quartier est de la ville d'Arthabaska, vu qu'il y avait, à l'assemblée du vingt six mars mil neuf cent douze, plus de candidats qu'il n'y avait de conseillers à élire, il soussigné Louis Piquet Lavigne, maire de la ville d'Arthabaska, sous-président nommé pour la tenue du bureau de votation, en a neuf heures du matin ouvert le bureau de votation, qui se tenue ouvert jusqu'à cinq heures du soir; et il certifie que le nombre des votes donnés en faveur des deux candidats mis en nomination, tel qu'il apparaît au cahier de votation, est comme suit:

Frédéric Nabeu	22 - Vingt deux
Victor Beauchêne	18 - Dix huit

Les électeurs se refusent à voter surmont.

En conséquence le président de l'élection a déclaré M. Frédéric Nabeu, marchand, de la ville d'Arthabaska, élu conseiller de la ville d'Arthabaska pour le quartier est, en remplacement

de M. Ephrem Lemieux fils

L. Renaud La Bergerie

Président de l'élection

Contresigné par

J. D. Gagnon
Président de l'élection

Adressant le mercredi trois avril mil neuf cent douze, date de l'ajournement de l'assemblée des électeurs municipaux du quartier nord de la ville d'Arthabaska tenue le vingt sept mars mil neuf cent douze pour l'élection des conseillers pour le quartier nord de la ville d'Arthabaska, vu qu'à la dite assemblée du vingt sept mars mil neuf cent douze il a été mis en nomination plus de candidats qu'il n'y avait de conseillers à élire, je soussigné Louis Renaud Bergerie, assésor de la ville d'Arthabaska, sous prétexte nommé pour la tenue du bureau de votation, ai, à neuf heures du matin, ouvert le bureau de votation qui fut tenu ouvert jusqu'à cinq heures du soir, et je certifie que le nombre des votes donnés en faveur des deux candidats mis en nomination tel qu'il apparaît au cahier de votation est comme suit:

Edouard Vallière, forgeron 53 - Cinquante trois

Alfred Paris, commerçant de bois 47 - Quarante sept

En conséquence le président de l'élection a déclaré Monsieur Edouard Vallière, forgeron, de la ville d'Arthabaska, élu conseiller de la ville d'Arthabaska, pour le quartier nord, en remplacement de M. Henri Jodoin

L. Renaud La Bergerie

Président de l'élection

Contresigné par

J. D. Gagnon
Président de l'élection

Province de Québec

Corporation de la ville d'Arthabaska

J. Troffes Mahieu, marchand, de la ville d'Arthabaska, ayant été élu scribe pour le quartier sud de la ville d'Arthabaska, fais serment de remplir bien et fidèlement les devoirs de ma charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à
Arthabaska ce 3 Avril 1912

J. D. Gagnon
Juge de Paix

J. Mahieu

Province de Québec

Corporation de la ville d'Arthabaska

J. Edouard Vallière, forgeron, de la ville d'Arthabaska, ayant été élu scribe pour le quartier nord de la ville d'Arthabaska, fais serment de remplir bien et fidèlement les devoirs de ma charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à
Arthabaska ce 3 Avril 1912

J. D. Gagnon
Juge de Paix

Edouard Vallière

3 Avril 1912

Une séance générale du conseil de la corporation de la ville d'Arthabaska tenue au lieu ordinaire des séances, à l'hôtel de ville d'Arthabaska, le mercredi trois avril mil neuf cent douze, à sept heures et demie du soir furent présents Monsieur le maire Henri Papin et Messieurs les conseillers J. E. Bernault, Honoré Blusseau, Troffes Mahieu et Edouard Vallière, formant quorum, sous la présidence du maire.

Les délibérations de la dernière séance sont à jour et adaptées.

Lequel est ensuite donné de la réingestion de M. Joseph Lavoch comme scribe du quartier sud et de celle de M. Alfred Bonpland comme scribe du quartier nord.

Proposé par M. Blanchet. Secondé par M. Perrault.
 Que la resignation de M. Joseph Laroche, l'un des conseillers
 du quartier nord et celle de M. Alfred Bouffard, l'un des
 conseillers du quartier sud de la ville d'Atchabaska soient
 acceptées et que leurs sièges soient déclarés vacants.
 Adopté.

Proposé par M. Perrault. Secondé par M. Blanchet.
 Les deux publiés ont donné force la tenue d'une assemblée
 publique des électeurs municipaux du quartier sud et nord
 de la municipalité de la ville d'Atchabaska pour choisir
 à l'élection d'un conseiller dans le quartier sud de la dite
 municipalité en remplacement de M. Alfred Bouffard, dont
 le siège a été déclaré vacant, et d'un conseiller pour le
 quartier nord de la dite municipalité en remplacement
 de M. Joseph Laroche, dont le siège a été déclaré vacant, le dit
 avis devant convoquer les électeurs pour le soir du
 neuf cent onze, à dix heures du matin, à l'hôtel de ville
 d'Atchabaska pour la nuit en nomination, et qu'au cas où
 il y aura plus de candidats mis en nomination qu'il
 n'y a de conseillers à élire, un poll sera accordé et sera
 ouvert le vingt-trois avril mil neuf cent onze, à
 neuf heures du matin.
 Adopté.

Pichon ont donné du procès verbal de l'assemblée de
 électeurs municipaux tenue le treize mars mil neuf cent
 onze, à laquelle a été approuvé le règlement no
 31 de cette municipalité accordant une bonnie à la
 Canadian Townships Railway Company, aux conditions
 mentionnées au dit règlement (page 219).

Proposé par M. Blanchet. Secondé par M. Vallière.
 Que le compte pour achat de pierre, du 7 février
 au 9 mars 1912, au montant de \$319.27, soit approuvé, de
 même que celui de Philias Simetel au montant de
 \$14.25, pour mesurer et recevoir la pierre. Adopté.

Le rapport de Henri Vallière, auditeur pour un nouvel
 examen qu'il a fait de livres du secrétaire soubs de
 cheff, montrant que ce dernier soit inclus à cette
 corporation la somme de \$ et sur déclaration
 faite par le secrétaire, témoins que ce montant est
 lui être payé par M. Pichon, il est

Proposé par M. Blanchet, Secondé par M. Mahieu.
 Que ce rapport soit approuvé. Adopté.
 Proposé par M. Mahieu, Secondé par M. Blanchet.
 Que cette corporation, sans admettre sa responsabilité,

mais dans le but d'adhérer ce pays et d'entretenir un service
 offert à M. Félix Lamelle une somme de quarante piastres
 (no 10) en règlement complet de sa réclamation
 contre cette corporation à raison d'un accident qui
 lui est arrivé en concourant en novembre dernier.
 Proposé par M. Vallière. Secondé par M. Perrault.

Que M. Philippe Bédard, soit engagé pour faire pu-
 bliquer le concourer en plus de deux piastres par
 jour, et que les travaux des concourer soient
 commencés aussitôt que le conseiller Henri
 Blanchet le jugera à propos. Adopté.

Proposé par M. Perrault. Secondé par M. Mahieu.
 Que cette corporation en finisse une somme de
 quarante mille piastres (no 10) pour accommoder
 les chemins dans la limite de cette municipalité aux
 conditions mentionnées dans le règlement dit no
 31 avant le bon chemin offrant une somme de dix
 millions (no 10) de piastres aux municipalités
 pour travaux de chemins et que M. le maire et M.
 le conseiller J. E. Perrault soient autorisés à faire
 la démarche à cette fin. Adopté.

Proposé par M. Vallière. Secondé par M. Mahieu.
 Que le compte de Siméon Laroche pour 125 cordes
 de bois pour l'hôtel de ville au montant de
 \$3250 soit approuvé et payé, et que celui de M. M.
 Walsh-Paisson soit remis à la prochaine séance
 de ce conseil afin d'en faire de nouveaux de bois
 au sujet de ce compte. Adopté.

Proposé par M. Perrault. Secondé par M. Blanchet.
 Que la somme de deux cents piastres (\$200) soit
 payée à M. Laroche pour règlement complet
 de leur réclamation contre cette corporation pour la
 nuit sur extras par eux faits au pont au hameau
 Couler, à Atchabaska. Adopté.

Amour J.-G. a été élu des membres de cette société, et
 ont à l'assemblée, accepté ce montant en règlement com-
 plet de son contrat et des extras.

Proposé par M. Mahieu. Secondé par M. Vallière.
 Que la demande de M. Romuald Barlaud d'être
 débarrassé de son contrat pour l'entretien pendant la
 présente saison d'un bout de chemin, aux conditions
 par lui offertes, soit accordée, que le dit Romuald Bar-
 laud soit débarrassé de son contrat pour l'entretien d'un

tout de chemin dans les limites de cette municipalité devant la présente session, et que ce contrat soit transféré suivant les mêmes conditions et garanties. M. Ebbren Lomieu fils, à qui devra être payé le plein montant du dit contrat. M. Lomieu devant signer un contrat et fournir le cautionnement ordinaire.

Et la séance est levée

Adopté
Henri Lévesque
Maire
E. P. Lomieu
Secrétaire Municipal

Assemblée spéciale des électeurs municipaux des quartiers est et nord de la ville d'Arthabaska, tenue à la salle du conseil, à l'hôtel de ville d'Arthabaska, sous avis public donné à cet effet suivant la loi, pour l'élection d'un conseiller pour le quartier est, en remplacement de M. Alfred Bouffard, dont le siège a été déclaré vacant, et d'un conseiller pour le quartier nord, en remplacement de M. Joseph M. Laroché, dont le siège a aussi été déclaré vacant. La dite assemblée tenue à dix heures du matin, le mardi seize avril mil neuf cent douze, sous la présidence de M. L. Lacombe, secrétaire honoraire et président de l'élection en officie.

Après avoir ouvert l'assemblée et après que les électeurs municipaux présents se sont nommés les personnes qu'ils désiraient choisir comme conseillers pour les deux quartiers est et nord, en remplacement de M. Alfred Bouffard et Joseph M. Laroché.

Il est proposé par M. M. Gustave Perrault, Eugène Hébert, Ebbren Lomieu fils, Etienne Deschamps, Henri Auger, Ernest Fortin, Adolphe Mahé, Philippe Piquet, Henri Bégin, Hylle Croteau, Alexandre Hardy, Ovide Lomieu et Alfred Laroché:

Que M. Moïse Lomieu-Bouché, de la ville d'Arthabaska, soit nommé conseiller de la ville d'Arthabaska pour le quartier est, en remplacement de M. Alfred Bouffard, dont le siège a été déclaré vacant.

Il est proposé par M. M. Ferdinand Beauchamp, J. N. Michaud, Edouard Vallée, Joseph Eudaise Paris, Honoré Beauchamp, Etienne Vallée, journalier, Edouard de Lupigny, Philéas

Lupigny, Oapaton de Lupigny, Romuald Bédard et Amari Paradis.

Que M. Frédéric Paris, de la ville d'Arthabaska, soit nommé conseiller de la ville d'Arthabaska pour le quartier nord, en remplacement de M. Joseph M. Laroché, dont le siège a été déclaré vacant.

Après avoir été consultés depuis l'ouverture de l'assemblée et vu qu'il n'y a pas d'opposition à l'encontre de la nomination des candidats Moïse Lomieu et Frédéric Paris, je soussigné, E. P. Lacombe, président de l'élection en officie, proclame le dit Moïse Lomieu élu conseiller de la ville d'Arthabaska, pour le quartier est, et le dit Frédéric Paris élu conseiller de la ville d'Arthabaska, pour le quartier nord, et je déclare cette assemblée close.

E. P. Lacombe
Président de l'élection

Précédé de l'avis.

Corporation de la ville d'Arthabaska.

Je, Frédéric Paris, maire, de la ville d'Arthabaska, ayant été nommé conseiller pour le quartier nord de la ville d'Arthabaska, fais serment que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi, que Dieu veut soit en aide.

Assemblée devant moi à Arthabaska ce dix sept avril 1912.

Frédéric Paris

E. P. Lacombe
Juge de Paix

Thémise & Dubuc

Corporation de la ville d'Arthabaska.

Je, Moïse Lomieu-Bouché, de la ville d'Arthabaska, ayant été élu conseiller pour le quartier est de la ville d'Arthabaska, fais serment que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi, que Dieu veut soit en aide.

Assemblée devant moi à Arthabaska ce dix sept avril 1912.

Maire Lomieu

E. P. Lacombe
Juge de Paix

14th Mai
1912

Année réuni générale du conseil de la corporation de la ville d'Arthabaska, tenu au lieu ordinaire des séances, à l'hôtel de ville d'Arthabaska, le mercredi premier mai mil neuf cent douze, à sept heures et demie du soir, furent présents Monsieur le maire Henri Lévesque et Messieurs les conseillers J. E. Perrault, Edouard Vallière, Evénisme Paris, Honoré Blanchet, Truffe Mahen et Marie Lemieux, formant quorum sous la présidence du maire.

Les délibérations de la dernière séance sont lues et adoptées.

Proposé par M. Blanchet. Secondé par M. Mahen.

Que M. J. E. Perrault soit élu pour un an de cette municipalité. Adopté.

Proposé par M. Perrault. Secondé par M. Vallière.

Que M. M. Blanchet, Paris et Mahen fassent partie du comité des chemins et trottoirs. Adopté.

Proposé par M. Blanchet. Secondé par M. Paris.

Que M. Mahen soit président du comité des chemins et trottoirs. Adopté.

Proposé par M. Paris. Secondé par M. Blanchet.

Que M. M. Vallière, Lemieux et Perrault fassent partie du comité de l'égout. Adopté.

Proposé par M. Perrault. Secondé par M. Lemieux.

Que M. Vallière soit président du comité de l'égout. Adopté.

Proposé par M. Vallière. Secondé par M. Paris.

Que M. M. Mahen, Perrault et Blanchet fassent partie du comité des finances. Adopté.

Proposé par M. Mahen. Secondé par M. Blanchet.

Que M. J. E. Perrault soit président du comité des finances. Adopté.

Proposé par M. Blanchet. Secondé par M. Paris.

Que M. M. Pierre Lambert, Evénisme Lemieux et Villat Beunelle soient nommés évaluateurs de cette municipalité. Adopté.

Proposé par M. Vallière. Secondé par M. Blanchet.

Que le secrétaire-trésorier reçoive instruction de payer sur demande le coût de l'entretien de chemins et trottoirs pour 1911-12, aux contracteurs, savoir: Stéphane Haroche \$1700, Evénisme Lemieux plus occasionnels de Romuald Beilard \$200, Joseph Superior \$300 et Joseph Houde \$3700, et que le montant de deux parties soit payé à Joseph Verville pour avoir fait de la neige dans le pont Percé. Adopté.

Proposé par M. Perrault. Secondé par M. Lemieux.

Que le compte de The Athabaska Water, Power Co, au montant de \$212.00 pour éclairage des rues de la ville du 31 octobre 1911 au 30 avril 1912, soit approuvé et payé et que le secrétaire-trésorier soit autorisé de payer chaque mois l'éclairage de l'hôtel de ville, suivant les comptes qui lui seront envoyés. Adopté.

Proposé par M. Blanchet. Secondé par M. Vallière.

Que les comptes et après avoir approuvés et payés Philias Guibault pour un mois de réfection des bores, et Mahen Picaud pour un mois de réfection des trottoirs de la rue St. La. Sagelle d'Arthabaska pour impression de délibérations \$20.00. Adopté.

Proposé par M. Perrault. Secondé par M. Mahen.

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé d'accepter de M. P. E. Toussaint et de M. G. B. Lallier la somme de \$125 à chaque fois que les bores sont achetés. Adopté.

Proposé par M. Lemieux. Secondé par M. Mahen.

Que M. Joseph Madreau, de Lacombe, soit autorisé de continuer les travaux de macadam des trottoirs, l'égout et autres travaux, y compris l'engagement des hommes nécessaires, au prix de \$2.50 par jour et que M. Adolphe Guilleminette, de Lacombe, soit engagé comme aide, à \$2.00 par jour. Adopté.

Proposé par M. Perrault. Secondé par M. Lemieux.

Que le conseiller Vallière soit autorisé de venir à l'achat d'un filbre pour le tuyau de la chaudière et pour les réparations qu'il est à faire à cette chaudière. Adopté.

Proposé par M. Mahen. Secondé par M. Vallière.

Que cette corporation achète du tuyau de quatre pouces pour continuer l'égout, depuis chez Ferdinand Beaudreine jusqu'à chez M. E. D. Grandet et deux bornes fontaines à être placées l'une en face de l'hôtel de ville et l'autre face de chez M. Joseph Grandet. Adopté.

Proposé par M. Perrault. Secondé par M. Paris.

Que la requête de Paul Gratiault Beunel soit approuvée et que deux noms soient inscrits sur le rôle d'évaluation le premier comme propriétaire et le dernier comme occupant et l'immuable numéro deux soit considéré tant qu'il y a deux cents ans et cinq de cadastre. Adopté.

Et sur proposition de M. Perrault, secondé

Le 19 Mai, la présente séance est arrivée au
Lundi treize mai courant, à sept heures et demie du soir

Henri Poirier Maire
Ed. Perrault
Secrétaire descriptif

19 Mai 1912 — Séance du conseil de la corporation de la
ville d'Orshabaska tenue au lieu ordinaire des séances,
à l'hôtel de ville d'Orshabaska le lundi treize mai mil neuf
cent douze à sept heures et demie du soir, furent présents
Messieurs le maire Henri Poirier et Messieurs les conseillers
Honoré Blanchet, Philippe Mahé, Marcel Lemeroux, Frédéric
Paris, Edouard Vallière et J. E. Perrault formant quorum,
sous la présidence du maire.

Les délibérations de la dernière séance ont été adoptées.

- Proposé par M. J. E. Perrault, Secondé par M. Frédéric Paris -
Que le compte de Philippe Gaul pour travaux de por-
tée finis (1911) pour travaux aux chemins en no-
vembre 1911 soit approuvé et payé. Adopté.
- Proposé par M. Vallière, Secondé par M. Mahé -

Attendu que cette corporation a le droit de donner des
chemins et qu'il se trouve dans ses limites trois tels
longues, difficiles et très à faire.

Que l'une de ces routes se trouve dans le chemin an-
cien à Warwick, Danville et Richmond, les autres
dans le chemin de St Paul de Ester, Notre Dame de Ham
Ham Nord, Ham Sud, St Donat et jusqu'au lieu
Central, qui elle sont situées dans des chemins
très fréquentés et où passe un commerce très considérable.

Qu'il est de l'intérêt public que ces routes soient
travaillées, améliorées et diminuées.

Qu'à ces fins cette corporation prie l'Honorable Ministre
de l'Agriculture de lui accorder des octrois afin de
pour l'amélioration de ces chemins et cela.

Reçue est donnée d'une requête de Edouard Vallière
et autres demandant la construction d'un canal
à la voir.

Proposé par M. Perrault, Secondé par M. Lemeroux -
Qu'un trottoir de deux pieds de large soit construit
depuis le magasin chez Baril jusqu'chez Charles Blais, et que
le président du comité des chemins soit autorisé de voir à la
construction de ce trottoir immédiatement.

Henri Poirier Maire

(11)
chaque fois qu'on
vend de la terre
de 1000000
M.H.P.

5 Juin 1912 Séance du conseil de la corporation de la ville
d'Orshabaska tenue au lieu ordinaire des séances, à l'hôtel
de ville d'Orshabaska, le mercredi cinq juin mil
neuf cent douze, à sept heures et demie du soir, fu-
rent présents Messieurs le maire Henri Poirier et Mes-
sieurs les conseillers Frédéric Paris, Marcel Lemeroux, Phi-
lippe Mahé, Honoré Blanchet, Edouard Vallière et J. E.
Perrault, formant quorum, sous la présidence du maire.
Les délibérations de la dernière séance ont été
adoptées.

Proposé par M. Perrault, Secondé par M. Paris -
Que les comptes ci-après soient approuvés et payés -

Travaux à la quai	37.61
Travaux aux chemins macadamisés	727.47
Philippe Blanchet bois de chauffage pour concession	0.75
Arthur Leshing réparation travaux pour concession	2.00
Salaires des ouvriers au concession	311.71
Travaux dans la cité de St Paul et de St Jean	122.73
Expenses pour courses	31
Expenses pour courses	30
Trésor pour machoires de concession	35
Trésor pour machoires de concession	58
Livraison de feutre pour la voir de concession	31
John Turcotte menuisier pour trottoir	91.46
Robert Crokes menuisier de bois pour trottoir	1.75
Philippe Mahé articles divers pour concession	5.29
Joseph Mahé articles divers pour chemins macadamisés	48.40
Valérius Fournelle charbon de bois et de chauffage	6.30
La Cie des H. Lignac 2 sacs de machoires de concession	80
Travaux dans la cité de St Jean	17.00
Edouard Perrault charbon de bois pour trottoir	4.28
Les Caisses de la Corporation Limitée achat de bois de chauffage	
tuyau de quai de 4" et 12 pi de longueur chacun	738.99

et que les comptes de ces comptes qui concernent
les machoires de chemins soient payés à même
l'emprunt contracté au vertu du Statut 2 Geo V.
et 23

Proposé par M. Lemeroux, Secondé par M. Blanchet -
Que le salaire de M. Philippe Mahé au conseil
soit de \$2.25 par jour à l'avenir, à compter
d'aujourd'hui.

Proposé par M. Mahé, Secondé par M. Vallière -
Que le secrétaire teneur de livre soit

primitives de terrain du côté sud-ouest de la rue de la Cour depuis chez Ferdinand Beauchêne jusqu'à vis-à-vis chez Madame F. X. Braudet que s'il faudrait poser des tuyaux plus gros ou les enfoncer plus profondément d'avoir à faire ces travaux de suite avant que le chemin soient macadamisés et puis qu'on s'en soit installé un tuyau de quatre pouces du côté nord-est de la rue.

Propose par M. Perrault, Secondé par M. Mahu.

Que cette corporation achète du tuyau de béton pour conduire l'eau de la cote à Plein et avec pour pose vis-à-vis la rue de Cerval, la rue de la manufacture et chez Joseph Robert et qu'il soit acheté la quantité et de la grosseur qui fixera M. Joseph Natoire, inspecteur de travaux.

Propose par M. J. L. Perrault, Secondé par M. Lemieux.

Que conformément à la loi 2 des 2. et 23, article 2024, cette corporation devant continuer l'œuvre de réparation de la voirie et bénéficier de la dite loi 2 des 2. et 23, et vu le règlement passé par cette corporation à sa séance du trois mai mil neuf cent onze à l'effet d'ordonner le macadamisé de la rue, et vu la résolution déjà passée à trois mil neuf cent onze à l'effet d'emprunter quatre mille francs pour payer ces travaux, un règlement soit passé par ce conseil dans ce but.

En conséquence il est ordonné et statué par règlement de ce conseil comme suit.

Règlement No. 33

Les travaux de macadamisés des chemins publics dans la limite de cette municipalité, lesquels sont tous sous le contrôle de cette corporation, sont continués et terminés, et tous les chemins sont macadamisés, conformément au règlement du département de l'agriculture et à la loi et au vu de la loi de l'ingénieur du gouvernement département de la voirie lequel sera inséré dans le présent règlement pour en faire partie.

Les travaux d'entretien des dits chemins publics sont à la charge de cette corporation.

Le présent règlement entrera en vigueur à partir d'après.

17
voir note et
annexes des
contributions de
la dite loi
2 des 2. et 23
M. J. L. Perrault
M. J. L. Perrault

après sa formulation.

Henri Tassin Maire
R. Lamoreaux Secrétaire

Propose par M. Mahu, Secondé par M. Blanchet. Vu vu la résolution déjà passée le trois avril mil neuf cent onze et vu le règlement passé ce jour à l'effet de continuer le macadamisé des chemins dans la limite de cette municipalité, il est décidé par résolution que cette corporation emprunte une somme de quarante mille francs nécessaire à la confection et à l'amélioration de ses chemins, tels que décrits dans le règlement passé ce jour dans le devis de l'ingénieur du département de la voirie, le tout selon la loi 2 des 2. et 23, le gouvernement de cette province faisant la somme empruntée et la moitié de l'intérêt, et cette corporation faisant la autre moitié de l'intérêt, qui ne doit pas excéder quatre pour cent, pendant un laps de temps excédant pas quarante et six ans. Le paiement annuel de cette moitié d'intérêt devant être fait à même les revenus généraux de cette corporation.

Lecture est faite sans lecture de Alfred Lemieux, offrant de nouvelles conditions pour rester gardien de l'hôtel de ville.

Propose par M. Vallières, Secondé par M. Paris. Que les conditions de bail pour l'hôtel de ville pour une année à compter du premier septembre prochain (1912), aux conditions ci-après cent francs par année pour le chauffage au lieu de quatre vingt dix francs qui lui étaient alloués antérieurement, vingt cinq francs de dommages à cause de la perte de son jardin et de suite inconvénient résultant de fait que la concassement est installée près de l'hôtel de ville, ce montant à être déduit du bail, et de plus cinquante centimes pour chaque soir que la grande salle sera occupée pour une séance publique, les autres conditions de bail restant les mêmes.

Proposé par M. Perrault. Secondé par M. Paris.
 Qu'il soit ordonné et statué par règlement de ce conseil comme suit - fait un règlement relatif aux travaux. Règlement No 34 dans certaines parties de cette municipalité.
 En conséquence il est ordonné et statué par règlement de ce conseil comme suit -
 Règlement No 34

La pose de traverses en bois en fûrel ou autres matériaux dans les chemins de cette corporation est prohibée partout où les chemins sont macadamisés.

Au cas où il en serait autrement en contradiction avec le présent règlement et à défaut par les propriétaires de les entretenir à leur frais, tout membre du comité de chemin est autorisé à les faire entretenir aux frais des délinquants.

Le présent règlement entrera en vigueur aussitôt après sa promulgation.

Mérim Léprieux
 Maire

E. R. Garnier
 secrétaire-trésorier

Proposé par M. Blanchet. Secondé par M. Lemaire.
 Qu'il soit établi trois bornes fontaine pour être posées aux endroits à être choisis par le comité de l'azouduc.
 Accepté.

Le secrétaire-trésorier œuvre aussitôt la somme qui ont été faite pour le posage de fuyers d'azouduc.

Proposé par M. Vallières. Secondé par M. Maher.
 Que la somme de \$100.00, étant la plus basse, soit acceptée pour que cette somme comprime tout ce qui est à faire pour la construction de fuyers. Toutes les constructions pour les deux bornes fontaines, fuyers sous la même arête sans le fuyers, les bornes fontaine et les T, avec foyers deux stop, tout qui seront fournis par la corporation. L'eau au besoin, tel que mentionné dans le mandat de soumission, les mêmes fuyers restent à la corporation, et au cas où le dit soumissionnaire ne fuserait de faire tous ces travaux et fournir tous ces matériaux pour le montant mentionné dans le mandat, que le maire soit autorisé de s'entendre avec

l'un ou l'autre des soumissionnaires et d'accorder le contrat, ou qu'il y a d'urgence.

Et la séance se lève
 Mérim Léprieux
 Maire
 E. R. Garnier
 secrétaire-trésorier

6 Juin 1912. — Une séance spéciale du conseil de la corporation de la ville d'Arthabaska tenue au lieu ordinaire des séances le jeudi soir deux mil neuf cent douze, à sept heures et demie du soir, furent présents Monsieur le maire Henri Pepin et messieurs les conseillers J. B. Perrault, Edmond Vallières, Honoré Blanchet, Joseph Maher, Moïse Lemaire et Frédéric Péro, formant le conseil au complet, sous la présidence du maire.

Les délibérations de la dernière séance sont lues et adoptées.

Proposé par le conseiller Honoré Blanchet. Secondé par le conseiller Edmond Vallières.

En quoi le secrétaire-trésorier après avoir vu M. Albert Beauchêne, l'un des soumissionnaires pour le posage de fuyers d'azouduc, a fait rapport à ce conseil que la soumission du dit Albert Beauchêne ne comprend pas la fourniture de fuyers et les matériaux nécessaires à la pose de fuyers et que par conséquent la soumission du dit Albert Beauchêne est incomplète, et en quoi ce conseil n'a devant lui qu'une seule soumission complète celle de M. Vallières-Eustace, que cette dernière soit acceptée pour la somme de cent quatre vingt cinq piastres (\$195.00) pour tous les travaux à faire et les matériaux à fournir, sans aucun extra, et que M. Eustace reçoive instruction de commencer les travaux de suite et que le règlement fasse par ce conseil à ce sujet du cinq juin courant au sujet de la soumission de M. Beauchêne soit cassée et annulée.

Et la séance se lève
 Mérim Léprieux Maire
 E. R. Garnier
 secrétaire-trésorier

9 Juillet 1912

Une séance régulière du conseil de la corporation de la ville d'Arthabaska, tenue au lieu ordinaire des séances, à l'hôtel de ville d'Arthabaska, le mercredi trois juillet mil neuf cent douze, à sept heures et demie du soir, furent présents

Monsieur le maire Henri Pélissier et Messieurs les conseillers
Général Paris, Moïse Lamoignon, Pierre Mahon, Honoré Blanchet
et Édouard Vallée, formant le quorum, sous la présidence
du maire

Les délibérations de la dernière séance sont lues et adoptées

Proposé par M. Mahon. Secondé par M. Lamoignon :-
Que les comptes ci-après soient approuvés et payés :-

Théodule Bécudet, 237 francs pour trottoirs, à 50	34.90
Joseph Vermeil, pour avoir mis de la peinture à port Bail devant l'hôtel 1911-1912	2.00
Téléphones divers au sujet des chemins	1.50
J. J. Goodhue, Danville, comme pour concasseur	18.00
Johnny Pratten, Victorville, règlement de sa réclamation	17.00
Fonds de bâches et de graviers	12.00
Prêt pour tuyaux en béton	132.50
Auguste Létourneau, Victorville	56
La Fondrière de Victorville	36.70
Ephrem Lamoignon fils, pour dynamite	40
à l'ère d'impression d'Arthabaska, pour annoncer la pu- blication des règlements No 22, 23 chemin à fer	2.50
Arthabaska Water, pour réparation	75
Rôle de pays pour travaux dans la côte à Stee et chez Gibson Bergeron, 17 Juin 1912	45.90
Rôle de pays pour travaux à l'agueduc, 17 Juin 1912	77.16
Rôle de pays pour travaux aux chemins, 17 Juin 1912	429.23
Rôle de pays pour travail au concasseur, 8 Juin 1912	97.62
Tuyau au béton, J. B. Guillemette	105.20
Rôle de pays pour travail au concasseur, 1er juillet 1912	196.59
Albert Gagnon, bois pour concasseur	3.00
Wilfrid Moreau, travaux au fossé du chemin, sur le Courval	12.45
Staplan Lapresse, do	12.45
Rôle de pays pour travaux à l'agueduc, 1er juillet 1912	105.90
Rôle de pays pour travaux aux chemins, 1er juillet 1912	400.10
Rôle de pays pour travaux aux trottoirs, 1er juillet 1912	26.93
Compte de l'année, du 4 mars au 1er juillet 1912	1252.09
Philippe Madras, articles divers pour le concasseur	23.35
Joseph Madras, articles divers pour travaux au concasseur	18.21
Paul Crohan, travail au grand sautoir	2.40
Philias Lussaud, charrois de tuyaux en béton et de graviers en béton, neuf voyages	9.00
Joseph Hout, 20, seize voyages	16.00
Wilfrid Tourville, 20, quinze voyages	15.00
Ronald Boiland, 20, trois voyages	9.00

Eastern Provincial Furniture Mfg Co, Charlottetown, bois	78.75
Rôle de pays pour trottoirs jusqu'à St Blaise	36.97
La Fondrière de Victorville, divers	1.62
La Fondrière de Victorville, divers	22.08
Prêt pour tuyaux	50

Adopté

Proposé par M. Vallée, secondé par M. Paris :-
Que soit lu le rapport fait par L. A. Vallée ingénieur en
chef du département des Travaux Publics et des Travaux
à Quiberon, déclarant que les travaux en fait sur la
rivière Louisa, à Arthabaska, ont été faits d'une sa-
tisfaction et suivant le plan et sont fournis par le
département et conseil accepte les travaux, les dits
et sont libérés de frais et s'engage à l'entretien et
à la maintenir en bon état à l'avenir. Adopté

Lecteur est donné dans une lettre de John Paré, de
Québec, offrant d'établir une ligne d'autobus entre
Victorville et Arthabaska.

Proposé par M. Blanchet, secondé par M. Mahon :-
Que le secrétaire-trésorier reçoive instruction d'écrire
à M. Paré pour lui dire qu'il voudrait mieux pour
lui de venir fournir gratuitement des explications
à ce conseil au sujet de son projet. Adopté

Proposé par M. Lamoignon, secondé par M. Paris :-
Que M. Adolphe Malhot, avocat, soit autorisé
à échanger ses bureaux pour ceux occupés ci-
devant par M. P. H. Côté, à l'hôtel de ville, aux mêmes
prix et conditions, \$10.00 par mois. Adopté

Lecteur est donné d'une requête de certains con-
tribuables de la rue de Courval demandant que
ce conseil prenne les moyens de leur fournir l'eau
régulièrement et en toute saison.

Proposé par M. Vallée, secondé par M. Paris :-
Que les membres du comité de l'agueduc fassent
rapport au conseil sur cette question pour la séance
spéciale de ce conseil qui sera tenue le 1er
sept. juillet courant. Adopté

Proposé par M. Mahon, secondé par M. Blanchet :-
Que cette corporation fasse conduire l'eau du chemin par
se divers sur l'emplacement de Joseph Robert jusqu'à
sur le bord de la côte par un tuyau en zinc et ensuite
dans un canal jusqu'au ruisseau, et que le comité des
chemins soit autorisé à acheter les matériaux nécessaires

et faire faire l'ouvrage

Proposé par M. Vallière, secondé par M. Lominoux.

Que cette corporation achète un char de charbon pour le concassage et le concassage et que le secrétaire, trésorier soit autorisé de le payer sur réception.

Proposé par M. Lominoux, secondé par M. Paris.

Que le nombre des comités du chemin soit augmenté et s'occupent de régler de la meilleure manière possible les réclamations de Albert Beyron et autres à raison du fait que les chemins ont été relevés en certains endroits, et de faire rapport à la prochaine séance de ce conseil.

Proposé par M. Vallière, secondé par M. Mahieu.

Une séance a été tenue au dix sept juillet courant à sept heures et demie de l'après-midi, pour prendre en considération le certificat de transfert de licence de M. Louis Garnier, la question du tuyau d'égout dans la rue de l'Église et toute autre question qui pourra y être soulevée.

Henri Tiphin Maire
 Secrétaire

17 Juillet 1913

La 1^{re} séance générale du conseil de la corporation de la ville d'Arthabaska tenue au lieu ordinaire des séances, à l'hôtel de ville d'Arthabaska, le mercredi dix sept juillet mil neuf cent douze à sept heures et demie du soir, étant un anniversaire de la séance générale du trois juillet mil neuf cent douze, furent présents Monsieur le maire Henri Tiphin et Messieurs les conseillers J. E. Berrault, Edouard Vallière, Pruffé Mahieu, Maurice Lominoux et Victorien Paris, formant quorum pour la présidence de Monsieur le maire.

Les délibérations de la dernière séance sont lues et approuvées. Lecture est donnée du certificat de licence de Louis Garnier demandant le transfert en sa faveur de la licence accordée à Edmond Berrault pour l'hôtel Plaisance.

Proposé par M. Mahieu, secondé par M. Lominoux.

Que le certificat de licence de Louis Garnier par lequel ce dernier demande le transfert en sa faveur de la licence accordée à Edmond Berrault pour l'hôtel

Plaisance, soit et est devenu expiré, soit approuvé et confirmé.

Proposé par M. Berrault, secondé par M. Edmond Vallière. Attendu qu'à une réunion du conseil municipal tenue le troisième jour d'avril mil neuf cent douze une résolution a été prise à l'effet de faire macadamiser certains chemins dans les limites de cette municipalité, etant les chemins mentionnés au sein et après, laquelle résolution a été confirmée par le règlement No 33 de cette corporation, passé à la séance du cinq juin dernier (1912).

Attendu que son public a été donné convoquant les contribuables intéressés pour la présente séance du conseil.

Attendu que cet avis et le certificat de publication de cet avis ont été lus au conseil.

Attendu que le conseil a pris la dite résolution en considération et entendu les intéressés.

Attendu qu'il importe, pour cette municipalité de se procurer de la farine de bon blé, et de pourvoir au paiement des travaux à exécuter en conformité de la dite loi.

Après délibération il est ordonné et statué par règlement du conseil comme suit:

Règlement No 35

Pour macadamiser certains chemins situés dans la municipalité de la ville d'Arthabaska.

1^o Les chemins à exécuter situés en cette municipalité seront macadamisés et entretenus à l'avenir comme chemins macadamisés aux frais de la corporation de la ville d'Arthabaska, conformément aux règlements depuis plusieurs années en force dans cette municipalité, et spécialement celui en date du cinq juin dernier.

2^o Ces chemins seront macadamisés et entretenus comme chemins publics à la charge de cette corporation, conformément aux devis suivants:

Chemins à macadamiser: - Les chemins suivants sont macadamisés:

1. Chemin de Plaisanceville, sur une longueur d'un mille à partir du chemin de Victorville. La largeur de la partie macadamisée sera de vingt pieds.

2. Chemin de Harwich, sur une longueur d'environ six cent cinquante, à partir du chemin de Victorville.

jusqu'à la limite sud-ouest de la ville. La largeur de la partie macadamisée sera de vingt six pieds.

3. Le chemin de St Paul à partir du chemin de Warwick à Plessisville jusqu'à ses pieds de la côté sur le chemin de St Paul, sur une largeur de vingt six pieds.

4. Le chemin de Victoriamille à partir des pieds de la côté à St Jean jusqu'à la limite nord-ouest de la ville, sur une longueur d'un mille et demi et une largeur de vingt six pieds.

Ponceaux: -

1. Les deux ponceaux dans le chemin de Plessisville seront refaits avec des tuyaux en béton de dix huit pouces de diamètre. La longueur de ces ponceaux sera de vingt six pieds.

2. Les trois ponceaux dans le chemin de Warwick seront refaits avec des tuyaux en béton de dix huit pouces de diamètre. Leur longueur sera de trente six pieds.

3. Les quatre ponceaux du chemin de St Paul seront refaits en tuyaux en béton de dix huit pouces et leur longueur sera de vingt six pieds. Le fût de pont de cinq pieds sera refait en béton armé. On adoptera le type de pont avec tablier en forme de dalle. Il sera pourvu d'ailes à chaque extrémité.

4. Dans le chemin de Victoriamille, les deux ponceaux seront refaits l'un avec des tuyaux en béton de vingt quatre pouces de diamètre et l'autre avec des tuyaux de dix huit pouces. La longueur de chacun de ces deux ponceaux sera de trente deux pieds.

Fossés.

Les fossés seront nettoyés. Leur pente ne devra pas être de moins de cinq pour cent par pied, et l'eau ne devra y séjourner en aucun point. Le fond des talus le long des fossés devra être assez faible pour qu'il ne puisse s'y produire d'embûches aux endroits où il ne sera pas nécessaire d'avoir des fossés de fond, on pourra le combler et le remplacer par des rigoles dont le fond sera garni de cailloux pilonnés.

Ferrassements.

Les terrassements comprendront la fixation de l'encassement dans lequel sera fait le macadam et dont la profondeur devra être égale à l'épaisseur du macadam. Les accotements formés de terre de cet encassement devront avoir une largeur d'un mètre trois pieds. La pente de ces accotements sera la même que celle de la route. Les fossés devront être de un mètre et demi par pied de largeur. Les terrassements comprendront aussi toutes les excavations et les remblais

nécessaires par la réfection du pavage. Le chemin de St Paul, dans la partie où il traverse une colline, devra être relevé de deux pieds sur une largeur de vingt six pieds. On emploiera pour cela des cailloux de champs. Les accotements seront faits en pierres sèches.

Roulage du fond de l'encassement.

Le fond de l'encassement devra avoir un bombement transversal de trois quarts de pouce par pied de largeur. Il sera roulé en route ou à l'aide d'un rouleau jusqu'à dressement complet. Si l'on y produit des dépressions pendant le roulage, elles devront être remplies avec de la terre de mine native que celle qui compose l'infrastructure du chemin ou avec du bon gravier et sable de nouveau. Le fond de l'encassement sera prêt à recevoir les fondations lorsqu'il ne s'y produira plus de dépressions sous le rouleau et qu'il sera uniformément dressé dans son ensemble sur toute son étendue avant le commencement de l'encassement. Le bombement transversal devra être d'un pied lorsqu'il sera terminé. Des rigoles transversales d'un pied de large seront creusées à travers les accotements aux points les plus bas du chemin pour permettre au cours de pluie de sortir de l'encassement et de s'évacuer dans les fossés. On remplira plus tard de pierres.

Fondations.

On étendra au fond de l'encassement et sur toute sa largeur une couche uniforme de cinq pouces de hauteur de petites pierres. La plus grande dimension de ces pierres ne devra pas dépasser quatre pouces. On posera ensuite le rouleau de cinq tonnes sur cette couche que l'on durcira autant que possible. Afin d'aplatisser le chemin devra avoir quatre ou cinq centimètres de trois quarts de pouce par pied, et la pierre ne devra pas bouger au passage du rouleau.

Première couche des macadam.

La première couche du macadam se composera de petites pierres fines sortant du concassage. Cette couche devra avoir une épaisseur uniforme de quatre pouces. Si l'on n'y a pas assez de No 1 pour former cette couche on complètera cette couche avec des pierres No 2 de deux pouces et demi de grosseur. Les pierres ne devront pas

être versés en tas sur le chemin et étendus ensuite en raticau ou à la faucille. Si on ne dispose pas de voitures d'épandage permettant d'obtenir de suite une couche uniforme d'épaisseur voulue, il faudra décharger chaque voiture en un tas de présence au seul bloc forme en bois, et reprendre ensuite avec des pelles la ligne de ces tas pour la mettre en place. Si on a besoin de brousses ou fougères les brousses de façon à étendre directement la terre en une couche de quatre pouces. Cette première couche sera roulée au rouleau de douze tonnes jusqu'à durcissement. S'il se produit des dépressions, les remplir de pierres de même grosseur et rouler de nouveau. Faire attention de conserver au chemin son bombement de base jusqu'à haute base fin.

Deuxième couche de macadam.

La deuxième couche de macadam se composera de pierres No 2 de deux pouces et demi de grosseur. Elle sera étendue sur la même précaution que la première. Son épaisseur sera de quatre pouces avant tassement au rouleau de douze tonnes. On roulera cette couche jusqu'au moment où les pierres ne se déplaceront plus en avant des roues. S'il se produit des dépressions on les remplira de pierres carrées de même grosseur, et on roulera de nouveau. On étendra ensuite à la pelle et sur toute la surface du chemin de fourches le concassage que l'on fera pénétrer dans les vides entre les pierres au moyen d'une brosse en fil de fer et de poutreau. On ajoutera des fourches autant qu'il le faudra en face rattrapée à sec dans le macadam au moment du rouleau et de la brosse, c'est à dire sans arrosage. On commencera l'arrosage quand ces fourches n'entraînent plus à sec dans le macadam, et le rouleau devra suivre immédiatement l'arrosage. Pendant ce dernier travail on se servira encore de la brosse pour aider le liant à pénétrer dans le macadam et on ajoutera autant de liant qu'il sera nécessaire pour former en avant des roues du rouleau une fine couche de liant. On continuera le remplissage, le roulage et le broyage jusqu'à ce que la surface devienne dure, unie et imperméable à l'eau. Lorsque ce travail sera terminé le chemin devra avoir conservé son bombement transversal de base quatre de pouce par pied. Avant que la route soit acceptée, la surface du macadam devra être ferme, dure, unie et bien liée. La surface des accotements en terre devra être la continuation de celle du macadam. Les accotements

devront être assez résistants pour pouvoir porter les voitures sans qu'il s'y forme de raies, et leur pente vers les fossés devra être de un pouce et demi par pied de largeur.

III. Les travaux de confection devront être commencés dans le cours de la présente année ou il ne peut être prolongé et seront continués chaque année subséquente jusqu'au parachèvement du macadamage des chemins ordonnés par le règlement. Ils devront être terminés avant le premier novembre qui vaux cent quatre-vingt.

IV. Ces travaux seront exécutés à la journée, sous la direction d'un surveillant ou d'un officier spécial nommé par le conseil. En conformité de l'article 2022 R de la Loi des Bons Chemins, 1912, précitée, ce surveillant sera sous la direction de tout officier du département de la voirie autorisé par le ministre de ce département. A part la surveillance de l'ouvrage, il tiendra compte de toutes les dépenses, jour par jour, et fera un rapport détaillé de tout ce conseil, chaque fois qu'il sera à l'ouvrage.

Le conseil devra lui allouer une indemnité ou un salaire fixe d'après le travail du dit officier et ce pendant le temps, le tout devant être basé sur le salaire de l'époque où l'ouvrage sera fait et ne devant jamais dépasser trois piastres par jour. Le conseil se réserve le droit de le renvoyer quand bon lui semblera et de le remplacer par un autre. Le premier surveillant ou officier chargé de la surveillance des travaux sera Monsieur Joseph Kadon, de Thémiscouville.

V. Les sommes que la municipalité aura à payer en vertu du présent règlement pour le macadamage des chemins ci-dessus décrits seront payées au moyen d'emprunts contractés en conformité de la Loi des Bons Chemins, 1912, de la manière et aux conditions énumérées dans cette loi et dans les règlements administratifs adoptés en vertu d'elle. Ces emprunts seront contractés par résolution du conseil de cette municipalité. Cette résolution devra favoriser au moyen d'une cotisation spéciale, en outre, au paiement, par la municipalité, de la moitié de l'intérêt de chaque année. Après que les dits chemins auront été macadamisés comme il est dit ci-dessus, il sera prélevé chaque année, pour son entretien, un certain

public, une taxe sur les biens imposables de cette municipalité. Afin d'indire les frais d'une répartition spéciale ou d'un acte spécial de cotation, la somme nécessaire à payer sur la municipalité pour subvenir aux frais d'entretien des dit chemins, sera inclus chaque année dans le montant des cotisations ordinaires et les frais particuliers travaux seront exécutés sans qu'il soit nécessaire d'en faire un acte de répartition.

VI. Les règlements ou procès-verbaux révisant actuellement les chemins en question sont amendés dans le sens indiqué de manière que ces chemins soient faits et traités à l'avenir comme chemins publics par la corporation de la ville d'Antabaska.

Le présent règlement entrera en vigueur quinze jours après sa publication.

Merrill J. Poirer Maire

D. Lamina
Secrétaire

Proposé par M. Paris, Secondé par M. Lemieux:

Que les comptes ci-après soient approuvés et payés:

Drummond, McColl & Co, Montréal, 2 sacs de 4 @ \$ 25	10.50
Drummond, McColl & Co, Montréal, 32 sacs de 4 @ \$ 25	15.75
J. D. Guillemette, Victoriaville, tuyaux en biton	412.80
A. Lamotte, St-Jean, inspecteur de la bonne tenue du canal	5.00
C. Guénette, St-Jean, inspecteur de la bonne tenue du canal	5.00
Port sur es char de charbon	78.90
Port sur es char de charbon	122.17
Huites Huile, réparation des ponts	6.43
Joseph Robit, gardien des jannes pour l'aqueduc	7.50
Honoraires divers	2.55
Le Fondeur de Victoriaville, divers	11.91
Hee Norton, travail au chemin	9.00
Mme Gagnon, terre	.91
Expenses, deux comptes de 20.00	20
Debt tra. compte \$ 10.00 @ \$ 0.93	9.21
Rôle de paye du 16 juillet pour travail au canal	177.67
Rôle de paye du 16 juillet pour travail aux chemins	430.28
Rôle de paye du 16 juillet pour travail à l'aqueduc	119.93

Lesdits comptes qui concernent le canal devant être révisés par Philippe Nadeau et ceux qui concernent les chemins et l'aqueduc devant être révisés par M. M. Kibbe.

Proposé par M. J. L. Laroche

Adopté

Proposé par M. J. L. Laroche, Secondé par M. Lemieux: Que cette corporation contracte un emprunt temporaire pour payer les travaux qu'elle fait faire actuellement et les dépenses générales, jusqu'à concurrence de la somme de trois mille francs, et que le maire et le secrétaire de la ville soient autorisés à signer un ou des billets à cette fin au nom de cette corporation, remboursables à son profit de cette date et à exemplifier ces billets à la Banque Maison ou ailleurs.

Adopté

Proposé par M. Mahon, Secondé par M. Vallée: Que le secrétaire de la ville soit autorisé à signer l'acte de vente de l'usine Laroche et de la S. Lowell à l'acte et de collecter de la famille de ce dernier la part qui lui est due.

Adopté

Proposé par M. Laroche, Secondé par M. Mahon: Que le secrétaire de la ville soit autorisé à signer l'acte de vente de l'usine Laroche et de la S. Lowell à l'acte et de collecter de la famille de ce dernier la part qui lui est due.

Adopté

Proposé par M. Mahon, Secondé par M. Paris: Que les membres du comité des chemins soient autorisés à acheter de madame de deux hectares pour faire les trottoirs à faire au palais de justice en ramenant vers la rue de l'Église, à un prix maximum de \$ 12.00 le sac de terre, et modifier devant être plans et pentes dans les hauteurs et sur les bords.

Adopté

Proposé par M. Lemieux, Secondé par M. Mahon: Que les membres du comité des chemins employant le vieux tuyau d'aqueduc à faire des poteaux pour garder fins un à un de la rue de la manufacture et dans les environs.

Adopté

Et la séance est levée.

Merrill J. Poirer Maire

D. Lamina
Secrétaire

19 juillet 1912

Une séance spéciale du conseil de la corporation de la ville d'Antabaska tenue au lieu ordinaire de

siéance dans la nuit d'athabasca. Le nombre des voix
julliet mil neuf cent douze, à sept heures et demie
L'après midi furent présents Monsieur le maire Henri
Pépin et Messieurs les conseillers J. E. Perault, Frédéric
Paris, Edouard Vallée, Maïse Lemieux, Rafflé Mahan
et Honoré Blanchet formant le conseil en complet.
Sous la présidence de Monsieur le maire.

Acte est donné d'une sommation et protestation
fait par le ministère de J. H. Lemieux, notaire, et par
la requête de M. Adolphe J. J. et par M. Adolphe
Napoleon Landet, se plaignant de ce que les travaux qui
se font actuellement dans les chemins de cette cor-
poration causent et vont causer des dommages à leurs
propriétés.

Après délibération il est :

Proposé par M. Blanchet. Secondé par M. Perault.
Vu que la corporation est actuellement occupée à
faire le macadam et les travaux de chemins dans les
chemins publics, propriétés de la corporation, il n'y a pas
lieu d'arrêter les travaux, et que le contraire aurait
pour résultat à signifier demain l'avis suivant aux
requérants et au surveillant des travaux :

Prenez avis que la corporation de la ville d'athabasca
est obligée à faire, mais dans un but de paix et d'har-
monie est faite et vous offre à faire gratuitement
sur le long du chemin public qui elle fait actuelle-
ment macadamiser de manière à ce que les terrains
ayant un accès facile au dit chemin public, le surveillant
des travaux s'abstient de faire les travaux nécessaires
pour que vous ayez cet accès facile à la voie publique
et de la manière que vous le voudrez, pourvu que cela ne
nuise en rien au chemin public. La présente offre vous
est faite sans préjudice aux droits de la corporation et
sous la réserve entière de tout ses droits et sans recon-
naître en aucune façon qu'elle est obligée de faire les
travaux, mais uniquement dans un but de paix et d'har-
monie.

Proposé par M. Lemieux. Secondé par M. Blanchet.

Quel compte de Philippe Madieu pour divers réparations
au concasseau, figurant au montant de \$66⁰⁰ cent cinquante et six
Et la séance se levé.

J. H. Lemieux

Henri Pépin Maire

Secrétaire trésorier.

7 Août 1912

La présente séance générale du conseil de la corporation de
la ville d'athabasca, tenue au lieu ordinaire des séances
le mercredi sept août mil neuf cent douze, à sept heures
et demie du soir, furent présents Monsieur le maire Henri
Pépin et Messieurs les conseillers J. E. Perault, Edouard
Vallée, Frédéric Paris, Maïse Lemieux, Rafflé Mahan
et Honoré Blanchet formant quorum, sous la
présidence du maire.

Les délibérations des deux dernières séances sont
lues et adoptées.

Le secrétaire trésorier fait rapport au conseil
qu'il a signifié à M^{rs} Adolphe Landet, à M^{rs} et
M^{rs} J. E. Landet et à M. Adolphe Madieu, conducteurs de
travaux de chemins, l'avis tel que rédigé à la séance
spéciale du dix sept juillet, cette signification ayant
été faite le dix huit juillet avant midi.

Proposé par M. Perault. Secondé par M. Mahan.
Vu que le règlement passé par ce conseil à la
séance du dix sept juillet dernier, à l'effet d'ordon-
ner le macadamisation de certains chemins dans
cette municipalité et leur entretien comme chemins
publics au frais de cette corporation, la corpo-
ration de la ville d'athabasca emprunte
une somme de trente sept mille francs (\$37,000.00)
conformément à la Loi des Chemins 1872, 22
et 23, cette corporation ne devant pas être obli-
gée à payer plus que deux fois cent d'intérêt
sur cet emprunt, le fonds d'amortissement et le sol-
de de l'intérêt étant remboursable par le gouverne-
ment, lequel intérêt sera payable à même les
revenus ordinaires et généraux de la corporation.

Adopté.

Le secrétaire trésorier comme avant au conseil un
rapport des sommes dépensées depuis le trois août
mil neuf cent douze pour travaux de chemins
à athabasca, jusqu'à cette date.

Proposé par M. Lemieux. Secondé par M. Paris.
Vu le rapport produit à ce conseil à sa présente
séance par le secrétaire trésorier, établissant
qu'il a été dépensé jusqu'à cette date, pour
travaux de chemins dans les limites de cette
municipalité, depuis le trois août mil neuf cent

deux, une somme de neuf mille quatre cent quatre-vingt-sept francs et quarante huit centimes (9037 48) —
soit approuvé de la part de l'assemblée. Adopté.

Proposé par M. Blanchet. Secondé par M. Vallier.

Que cette corporation contracte son emprunt temporaire jusqu'à concurrence de la somme de deux mille francs en suite de montant emprunté avant ce jour, en attendant que cette corporation touche le montant de 137000, qu'elle emprunte conformément à la Loi du Bon Heur, 1892, et que le maire et le secrétaire-tésorier soient autorisés à signer et à biller au nom de cette corporation, à la renouveler et à renouveler le tout sur les billets, souscrits avant ce jour, et accomplis et billés à la Banque d'Alsace ou ailleurs. Adopté.

Proposé par M. Perrault. Secondé par M. Lemieux.

Que le comité du chemin soit autorisé à fixer le concassement à l'endroit où il le jugera plus avantageux jusqu'à la fin de la saison. Adopté.

Proposé par M. Blanchet. Secondé par M. Paris.

Que les comptes ci-après soient approuvés et payés:
Mlle Brolier, pour loyers du bureau d'agencement de l'usine de Ferdinand Brauchens jusqu'au 31 octobre 1892. P. X. 500.
dit divers autres travaux et extras. 134.80

Joseph Horod, charroyage de briques	1.75
E. Thibault, valon et nappes	1.05
Drummond, McCall & Co, Allypott	189.20
Patrick Brocher, charroyage de briques	1.00
Wilfred Lournille, divers charroyages	83.01
Romuald Baillard	2.00
Compte de Pierre du 1er juillet au 30 août	498.42
Ovide Lamoux, charroyage	6.00
Pignatelli - fils, Sorel, au char de bureau au biton	185.00
La Fonderie de Victorville, divers travaux et charbons	46.63
Ephrem Lemieux, ouvrages aux trottoirs	7.39
Alfred Lamoux, divers	9.10
Edmond Daver, collection d'écus, six mois. Adopté	15.00
Strasbourg - section Eastern Pignatelli Pignatelli, charbons	67.17
Rôle de paye du 24 juillet, au concassement	193.17
Rôle de paye du 29 juillet, aux chemins	513.66

Est la somme de francs

Adopté
Henri Lippin Maire
Alfred Lamoux

24 août 1912

La séance spéciale du conseil de la corporation de la ville d'Alshabaska tenue au lieu ordinaire des séances, le jeudi vingt deux août mil neuf cent douze, à sept heures et demie du soir, furent présents Monsieur le maire Henri Lippin et Messieurs les conseillers Trappé Maken, Honoré Blanchet, Maurice Lemieux, Germain Paris, Edmond Vallier et J. E. Perrault, formant quorum, sous la présidence du maire.

La délibération de la dernière séance a été lue et adoptée.

Proposé par M. Vallier. Secondé par M. Paris.

Que M. Romuald Baillard soit nommé évaluateur de cette municipalité, à la place de M. Albert Brunelle, évaluateur nommé par le conseil à la séance du premier mai dernier et qui n'est pas qualifié ou qui sera évaluateur municipal, d'après le même rôle d'évaluation en force, est de moins de huit cents francs (800.00). Adopté.

Proposé par M. Maken. Secondé par M. Blanchet.

Que cette corporation achète six cents pieds de tuyau en biton de 24; en un char au moins pour poser dans la cité à Steiner et que devant être fait à la compagnie vendeuse de remplacement, qui est le biton qui servait dans les char de biton achetés. Adopté.

Proposé par M. Blanchet. Secondé par M. Lemieux.

Que ce conseil, sans admettre aucune responsabilité de sa part, mais dans un but d'accord, répare le dommage causé par le roulement à vapeur actuellement en usage à l'incendie des chemins dans cette municipalité, en signant le projet de Roland Palar et donne à M. Alfred Brauchens le droit de creuser et traverser le chemin et lui donne quelques madriers provenant des trottoirs de biton le tout pour réparer et poser un tuyau d'égout.

Est la somme de francs

Adopté
Henri Lippin Maire
Alfred Lamoux
secrétaire-tésorier

24 août 1912

A une session spéciale du conseil de la municipalité corporation de la ville d'Arthabaska, tenue au lieu ordinaire de session, à Arthabaska, le vingt quatrième jour du mois d'août mil neuf cent douze, à sept heures et demie de l'après-midi, conformément aux dispositions de la clause générale de incorporation de ville, à laquelle session sont présents Monsieur le maire Henri Fehin et Messieurs les conseillers J. E. Perrault, Frédéric Paris, Moïse Lemieux, Truffé Mahé, Honoré Blanchet et Edmond Vallière, formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire.

La détermination de la dernière séance, sont les articles 1er et 2^o de la Loi par M. J. E. Perrault, secondé par M. Truffé Mahé. Que la résolution passée par ce conseil à sa séance du mois août dernier, concernant un emprunt de \$40000,00 celle passée le cinq juin dernier concernant un emprunt de \$20000,00 et celle passée le sept août courant concernant un emprunt de \$20000,00, soient rappelés et annulés et remplacés par la suivante:

Il est ordonné et statué par résolution du conseil comme suit. Attendu qu'un règlement portant le no 35, a été passé le 19^o jour du mois de juillet mil neuf cent douze, ordonnant le nivellement de certains chemins situés dans les limites de cette municipalité connus sous les noms de chemins de Victoriaville, de Pléneville, de Warwick, de St-Jacques et de Châtea.

Attendu qu'il importe de pourvoir à l'exécution et à l'achèvement des travaux de confection ou d'amélioration des chemins mentionnés dans ce règlement.

Attendu que, pour couvrir le coût total des travaux de confection qui seront exécutés en vertu du dit règlement, il faut une somme de quarante deux mille fiastres et que pour les travaux de l'année courante, il faudra une somme de vingt cinq mille fiastres:

1^o Un emprunt total de quarante deux mille fiastres est autorisé.

2^o Un emprunt partiel de vingt cinq mille fiastres est autorisé pour couvrir le coût des travaux de l'année mil neuf cent douze pour la confection et l'amélioration des chemins décrits dans le règlement précité.

3^o Le dit emprunt partiel sera fait pour quarante et une cent cinquante du premier août mil neuf cent douze, par l'émission

et la vente d'obligations (débitures) de cette municipalité de \$500,00 chacune, portant le serau de la corporation et signés par le maire et le secrétaire-trésorier de la municipalité avec une clause signée par l'assistant-trésorier de la province, si ce document, autorisé, a l'effet que le gouvernement payera, à échéance, conformément à la loi de Québec 2 George 5, chapitre 23, le montant de chaque obligation (débiture) le capital de la dite obligation (débiture) et la moitié de l'intérêt qui sera dû semi-annuellement sur celle.

3^o L'intérêt, sur chaque obligation (débiture), ne sera pas excéder quatre pour cent par année et sera dû et payé semi-annuellement, savoir le premier jour de février et le premier jour d'août de chaque année la municipalité payera semi-annuellement quinze jours avant échéance, entre les mains du trésorier de la province pour le compte du porteur du coupon représentant l'intérêt semi-annuel. La moitié de l'intérêt alors à échoir sur chaque coupon sera accompagnera l'obligation (débiture).

4^o Chaque obligation (débiture) et les coupons qui l'accompagneront devront être signés par le maire et le secrétaire-trésorier de la municipalité et par l'assistant-trésorier de la province, à ce dûment autorisé et devront être dans la forme approuvée par le lieutenant-gouverneur en conseil.

5^o Chaque obligation (débiture) sera numérotée et à chacune sera assigné un nombre suffisant de coupons pour représenter l'intérêt semi-annuel pendant quarante et un ans, portant le numéro de l'obligation (débiture) et numérotés sur leurs dépens le No 1 jusqu'au No 82. Si en aucun temps, le trésorier de la province est d'opinion qu'une ou des obligations faites sous cette forme émise par la municipalité et à ses transportés, doivent être modifiés dans leur teneur, acceptés, après en avoir été requis par le dit trésorier de la province, et sur remise à elle faite d'une ou d'obligations ainsi émises et transportés comme audit, la municipalité, pro et unum, au trésorier de la province une ou des obligations pour le même montant, avec les mêmes coupons y attachés, et sous toute autre forme non contraire à la loi qui pourra prescrire le trésorier de la province.

6^o Le principal et les intérêts sur ces obligations

tion (débiture) représentée par des coupons, seront payables à échéance aux bureaux de toute banque que l'on aura désigné le gouvernement.

7° Pour fournir au paiement de la moitié de l'intérêt du prêt sur chaque obligation (débiture) émise pour couvrir l'emprunt de vingt cinq mille piastres et dessus mentionné, c'est à dire de la somme de dix piastres, il est par le présent imposé, pour quarante et six ans, et il sera imposé une taxe annuelle spéciale pendant le même temps sur les biens immeubles incorporels de cette municipalité, de cinq cents piastres réparties et payable comme les autres taxes municipales.

8° L'emprunt autorisé par la présente résolution et pourra être contracté que de la façon indiquée dans la loi de Québec 2 George V. chapitre 23, et les règlements administratifs adoptés en vertu d'icelle, et, de plus, que lorsque le trésorier de la province, ou un délégué autorisé en vertu de la loi aura en fait la promesse à base à échéance la moitié de l'intérêt et tous les amortissements dus sur les obligations (débitures) à émettre.

9° Le maire et le secrétaire-trésorier de ce conseil ont fait faire autoriser à signer tous actes et documents, obligations (débitures), coupons, etc. nécessaires pour contracter l'emprunt autorisé par la présente résolution.

10° La vente des obligations (débitures) émises en vertu de la présente résolution sera réglée par le trésorier de la province et il en déposera le produit, aux conditions qu'il jugera convenables, dans toute banque légalement constituée qu'il choisira.

11° Le règlement finit et la présente résolution seront soumis à l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil avant d'avoir force et vigueur, et la loi de Québec 2 George V. chapitre 23 s'applique à ceux et à toutes les opérations qui en découleront.

Proposé par M. Blanchet. Secondé par M. Mahan.

Une litre acc. est donné à la grande salle de l'hôtel de ville soit donné aux Dames Patronesses du Bazar, au prix d'une piastre par soirée pour fournir la lumière pendant le bazar ou pendant la soirée, et de plus cinq piastres pour l'usage de la salle après le bazar et que pour les autres soirées ou réceptions dans la salle sera réglée par des citoyens de la ville la somme de cinq piastres soit payée d'avance pour la lumière et le chauffage.

autre charge et que pour les étrangers le tarif de dix piastres reste en force, le secrétaire-trésorier étant autorisé à louer la salle à ces conditions. Adopté.

Proposé par M. Blanchet. Secondé par M. Lemieux.

Que le secrétaire-trésorier achète 1200 pieds de tuyau de 3" pour installer l'aqueduc dans la rue de Courval, ainsi qu'une borne-fontaine pour adapter à ce tuyau et que les communications soient demandées pour poser ce tuyau et la borne fontaine, faire toutes les connexions fournir tous les matériaux excepté le tuyau et la borne fontaine, fournir l'eau aux contributeurs de la rue au besoin, la corporation ne s'obligeant que de fournir le tuyau et la borne fontaine et de faire le creusage et le remplissage, lesquelles communications devront être faites pas plus tard que le quatorze septembre prochain, c'est à dire, pour être ouvertes à la séance régulière du 4 septembre 1914.

Et la séance se cite. *Henri Pépin Maire*

H. Gamba
111 St. Charles Street

Le septième 1914

À une session générale du conseil de la corporation de la ville d'Arthabaska, tenue au lieu ordinaire de délibérations, savoir à l'hôtel de ville d'Arthabaska le mercredi quatre après-midi huit heures et dix minutes, à sept heures et demi du soir, furent présents Monsieur le maire Henri Pépin et Messieurs les conseillers Edmond Vallières, Eudèrle Paris, Joseph Blanchet, J. E. Perrault et Moïse Levesque, formant le quorum, sous la présidence de monsieur le maire.

Les délibérations de la dernière séance sont lues et adoptées.

Leclerc est aussi demandé donné de deux commissions demandées en vertu d'une résolution adoptée à la séance précédente de ce conseil tenue le 22 août dernier, pour le tracé de l'aqueduc d'Arthabaska (1200 pieds) dans la rue de Courval, d'une de la part de Albert

Brauchman, pour six cents piastres et l'autre de la part de Millie Crofteau pour cinq cents neuf piastres.

Proposé par M. Blanchet. Secondé par M. Lamine. Que la commission de M. Millie Crofteau pour fonds d'origine au montant de cinq cents neuf piastres, soit acceptée, en qui elle est la plus basse, et qu'ordre lui soit donné d'exécuter les travaux aussitôt que le surplus sera versé. (Adopté)

Proposé par M. D. Vallière, Secondé par M. Paris. Que les comptes ci-après soient approuvés et payés :-

Fret pour tuyau en béton	129.36
Fret pour machine de concassage	.80
Bell Telephone	.50
Arthabaska Water Works	2.79
Philippe Stais, fièvre en 1911	1.23
Danié Therville	1.06
Rôle de pays au chemin, 12 août	425.72
Rôle de pays au concassage	75.92
William Berfron, transport	.30
Expenses pour gilles	1.15
Ernest Crofteau, redoub de bois à l'hôtel de ville	.50
Joseph Nadreau, divers pour chemin	61.66
La Fonderie de Victoriaville	1.00
Rôle de pays au concassage, 24 août	42.53
Rôle de pays au chemin, 24 août	576.71
Fret pour castings	1.01
Expenses pour gilles	1.21
Amédée Mathieu, bois briques à \$4.00 + charroyage en voyage	21.00
Expenses pour castings	1.91
Alfred Desrochers, salaire au chemin	6.00
Napoléon Desrochers, salaire au chemin	5.25
Albert Beaudin, salaire au concassage	11.25
Compte pour pierre achetée durant le mois d'août	1057.45
La Fonderie de Victoriaville, divers pour concassage	48.09
La Fonderie de Victoriaville, divers	50.67
Drummond, McCall & Co, valeur bois avarié	1.24
Philias Gauthier, charroyage	3.78
Brauchman & fils, Sorel, un char de tuyau en béton	78.60
Brauchman & fils, Sorel, un char de tuyau en béton	105.60
Brauchman & fils, Sorel, un char de tuyau en béton	85.60

Emergy Pauliot, un voyage de tuyau en béton	1.25
Nyffris Journelle, charroyage	16.40
Louis Filtray, travail dans la cité de la	25.75
Alfred Lamineux	7.40

Et la somme se lit. *Merrill Tiffin* *Président*
W. Gamble
Secrétaire-Trésorier

2 octobre 1912

À une session générale du conseil de la corporation de la ville d'Arthabaska tenue au lieu ordinaire de séances, dans la ville d'Arthabaska, le mercredi deux octobre mil neuf cent douze, à sept heures et demie du soir furent présents Monsieur le maire Henri Piquet et Messieurs les conseillers Frédéric Paris, J. E. Terrault, Edmund Vallière, Trappé, Mahen et Moise Lamineux, formant quorum, sous la présidence du maire.

Proposé par M. Vallière, Secondé par M. Paris :-
 Que les comptes ci-après soient approuvés et payés :-

Albert Berfron, pour transport de Paul Poiré de la route de Beaufort à la prison d'Arthabaska	\$ 17.95
Amédée Mathieu, 50 briques, pour sous tuyau	27.00
Rôle de pays au concassage, 4 septembre	170.78
Rôle de pays au chemin, 4 septembre	557.20
Rôle de pays au chemin, 21 septembre	262.79
Rôle de pays au concassage, 21 septembre	157.79
Wirth & Adair Coal Co, un char de charbon	149.57
Telegramme au comité de la route	.26
Fret sur valeur bois	3.09
Fret sur tuyau en béton	25.80
Compte pour pierre achetée durant le mois de septembre	411.00
Joseph Poiré, charroyage	7.00
Napoléon Pauliot, réparation de l'arroyoir	4.00
Alfred Paris, matières pour traitement	120.77
Alfred Paris, traitement en 1911	12.00
Wirth & Adair Coal Co, un char de charbon	245.88
Eugène Tremblay-Fumière Mfg Co, notice de nuit de protection contre les incendies	439.08
Brauchman & fils, Sorel, un char de tuyau en béton	96.00

Beauchemin, fils, Soiel, un char de boyau en béton 183.20
 Napoleon Fauchot, livres pour chemin 3.78
 Drummond, McCall & Co, 3 valus box covers 4.00
 Drummond, McCall & Co, 6 valus box complet 33.20
 Valfré Demville, charrognage 10.00
 Philias Blanchet, loyer de terrain pour mettre la pierre
 et installer le concassage, 250 x 127 pds @ \$2 = l'arpent 11.69
 Héloïse des Serrain et accessoires 5.09
 Patrick Roche, lo, 274 x 190 pds @ 1/2 = l'arpent 12.70

Adopte

Lequel est donné dans lettre de M. Beauchemin, Beauvy
 & Courcier avocats procureurs de Elie Lafleur, président
 de cette corporation, pour le dit Elie Lafleur, la somme
 de \$80.74 de dommages pour un accident qui lui est
 arrivé dans cette ville le 12 août dernier.

Propose par M. Perrault, Secondi par M. Maher.

Que cette réclamation de Elie Lafleur soit refusée.

Propose par M. Vallière, Secondi par M. Lemieux:
 Que le loyer de M. F. P. Brunson, pour son bureau à
 l'hôtel de ville, soit réduite, sur sa demande, à quatre
 piastres par mois, ce bail et tout contenu de moins en
 mois.

Propose par M. Maher, Secondi par M. Vallière

Que M. Auguste Lussier soit autorisé à empêcher la
 exécution sur le trottoir en unant qu'il doit con-
 tenir pour le compte du gouvernement fédéral devant
 le nouveau bureau de poste, et cela durant le temps
 que durera la construction de ce trottoir, et par cette
 corporation lui rende la pierre concassée dont il
 aura besoin, au prix d'une piastre par 2000 livres.

Propose par M. Perrault, Secondi par M. Paris:

Que la somme de cinquante piastres soit accor-
 dée à M. Joseph Maher à titre d'indemnité comme résul-
 tant de l'annulation et final de toute réclamation qui
 fut prétendue avoir contre cette corporation pour la
 privation de sa propriété causée par le rehaussement
 du chemin.

Propose par M. Lemieux, Secondi par M. Maher:

Que cette séance s'ajourne à vendredi le quatre oc-
 tobre courant, à 7 heures P.M. pour toute question qui pour-
 rait être soulevée.

Edouard Larocque *Henri Tefin* Maire

4 octobre 1912

Si une séance spéciale du conseil de la corpo-
 ration de la ville d'Arthabaska, tenue au lieu ordinaire
 des séances, à l'hôtel de ville d'Arthabaska, le vendredi
 quatre octobre mil neuf cent douze, à sept heures et
 demie du soir, etant au commencement de la séance
 générale de deux heures durant, furent présents
 Monsieur le maire Henri Tefin et Messieurs les conseillers
 M. J. E. Perrault, Edmond Vallière, Frédéric Paris,
 Honoré Blanchet, Frédéric Maher et Monsieur Lussier, for-
 mant le conseil au complet, sous la présidence du
 maire.

Les délibérations des deux dernières séances sont
 lues et adoptées.

Propose par M. Blanchet, Secondi par M. Paris:
 Que les membres du comité de chemin et trot-
 toir soient autorisés à faire faire ce chemin au
 meilleur le trottoir depuis le coin jusqu'à l'église
 aux meilleures conditions qu'ils trouveront
 et de faire terminer sans délai le trottoir de
 la rue de la Cour, jusqu'au coin de la rue
 de l'Église. Adopté. *Henri Tefin*
Maire

Edouard Larocque
 secrétaire-trésorier

16 octobre 1912

Si une séance spéciale du conseil de la corporation
 de la ville d'Arthabaska, tenue au lieu ordinaire
 des séances, à l'hôtel de ville d'Arthabaska, le ven-
 dredi seize octobre mil neuf cent douze, à sept heures
 et demie du soir, furent présents Monsieur Henri
 Tefin, maire, et Messieurs les conseillers Frédéric Maher,
 Frédéric Paris, J. E. Perrault, Honoré Blanchet, Mo-
 ise Lemieux et Edmond Vallière, formant le con-
 seil au complet, sous la présidence du maire.

Les délibérations de la dernière séance sont lues et adoptées.
 Propose par M. Perrault, Secondi par M. Vallière:
 Que le billet signé le 12 octobre courant par le maire
 et le secrétaire-trésorier, pour et au nom de cette corpo-
 ration, au montant de \$2000.00, soit approuvé et
 ratifié comme tel avant été autorisé à l'émission.

par ce conseil en séance publique, et que si plus cette corporation contracte des emprunts remboursés au moyen de billets promissaires payables à la Banque Nolon à Athabasca jusqu'à concurrence de la somme de huit mille feuillets (\$8000.00) en outre du montant de \$2000.00 déjà autorisé et du montant de \$1000.00 en. Desus mentionné, et que le maire et le secrétaire-trésorier de ce conseil soient autorisés à signer les billets pour et au nom de cette corporation, ces emprunts devant être faits par l'Adopté

101
 en attendant que cette corporation trouve les sommes qui elle emprunte au vu de la loi en cours change

Proposé par M. Malin, secondé par M. Paris:

Que les comptes ci-après soient approuvés et payés:

Hôtel Dieu d'Athabasca, loyer d'été pour concassage	85.00
J. J. Hébert, agence pour engager des hommes pour travaux	20.00
Rôle de paye du 7 octobre 1912 pour travail au chemin	431.00
Rôle de paye du 7 octobre 1912 pour travail au concassage	201.31
Athabasca Water & Power Co. lumière pour septembre	14.89
Géol. Ducharme, charroyage 20000 lbs de bois de 10000 lbs	17.70
Travail sur tuyau d'égout pour rue St. Germain	16.87
Hart & Adams Coal Co. un char de charbon	20.00
Travail sur ce char de charbon	125.00
La Fontaine de Victoriaville	35.00
Amiel Hamel, travail au chemin	3.00
Joséph. Vermeulen, travail au chemin	12.50
Travail sur char de machines achetés à Kingsley Falls	12.00
Travail sur tuyau en fer pour travaux	31.70
Travail sur tuyau en béton, un char	39.40
Travail sur tuyau en béton, un char	29.70
La Fontaine de Victoriaville, divers	12.11
The Canada Iron Corporation, tuyau en fer pour travaux	174.35
The James Robertson Co. tuyau pour égout, rue St. Germain	392.87
The G. H. Dery Lumber Co. matériaux pour travaux	187.27
Beauchemin & Fils, deux chars de tuyau en béton	269.60
Albert Beauchemin, fullaudier, divers	94.00

Proposé par M. Lominie, secondé par M. Gervault:

Que la compagnie The Athabasca Water & Power Co. soit mise en demeure d'avoir à remplir le contrat qu'elle a avec cette corporation, en fournissant le nombre de lampes électriques requies et aux endroits où elles doivent être placées, en remplaçant les vieilles lampes et en fournissant l'énergie électrique voulue pour donner son bon service et qui s'il faut par cette compagnie de remplir son

contrat, cette corporation fournira les moyens nécessaires pour s'y entretenir.

Adopté
 Mayor: H. J. Paris
 Secrétaire-Trésorier: J. J. Gervault

6 novembre 1912

Le sixième conseil public du conseil de la corporation de la ville d'Athabasca, tenu au lieu ordinaire des séances, dans la ville d'Athabasca, le mercredi six novembre mil neuf cent douze, à sept heures et demi du soir, furent présents Monsieur le maire Henri J. Paris et Messieurs les conseillers Frédéric Paris, J. E. Parault, Honoré Blanchet, Moïse Lominie et Edouard Valéry, formant quorum sous la présidence du maire.

Les délibérations de la dernière séance sont lues et adoptées. Lecture est donnée du rôle d'évaluation préparé par les estimateurs, vérifié et réglé par le maire ainsi que de la plainte de J. Hault contre ce rôle. Cette délibération est adoptée par M. Moïse Lominie, secondé par M. Valéry.

Que le rôle d'évaluation préparé par les estimateurs de cette municipalité en mil neuf cent douze, soit homologué suivant sa forme et teneur, avec les amendements suivants:

- No 11 - Que le nom de John Menzies soit retenu comme occupant du no 11.
- No 16 - Que M^{lle} Geneviève Hébert soit tenue comme locataire de la partie du no 11.
- No 10 - Que M^{lle} Médiane Buisson soit tenue comme propriétaire du no 65 à la place de Mademoiselle Louis Storrund.
- No 117 - Que M^{lle} Adèle Piché soit tenue comme propriétaire du no 117 et que Mademoiselle Charles Dubois, Charles J. 117, J. 117 soient retenus, la première comme propriétaire, le second comme occupant et le dernier comme locataire du no 107.
- No 123 - Que Amiel Paré soit tenu comme locataire chez Louis Gervault à la place de Faido Gervault.
- No 120 - Que Louis Paré soit tenu comme locataire du no 117 au lieu d'être tenu comme locataire.
- No 137 - Que le montant de l'impôt de l'éclairage pour 1912 soit de \$100.00.
- No 140 - Que M^{lle} Gustave Buisson soit retenue comme locataire du no 117.
- No 150 - Que Paul G. Beauchemin soit tenu comme locataire chez Louis Gervault.

No 160.	Que M ^{re} L. C. Phipps soit traitée comme occupant de la no 130	
No 161	Que B. Doolan & T. B. B. soit retranché comme occupant de son vieux bureau de poste qui est une propriété non imposable.	
No 171	Que Albert Houle soit retranché comme locataire chez Hersule Bernier, au terrain de village.	
No 216	235, 237, 240, 241, 242, 243, 244 et 245. Que au nom de J. F. P. Sacheran, F. J. Lemire, Léon Lambert, Auguste Piquet, J. M. Wilfrid Remond, H. Bonier, Laballe, J. A. Bouché, Alfred Paris et Ludger Larjue soient retranchés comme propriétaires. Les placements dans le no 201 et sa place par L. P. de Bonival	
No 272, 274 et 276	soient retranchés comme occupants à l'Hotel Dieu et autres comme pensionnaires.	
No 327	Que Joseph McLean et sa femme Marie McLean soient autres comme propriétaires de parties du no 246 à la place de l'ancienne Laiterie, et Alfred Pithou autres comme locataires au même endroit à la place de l'ancienne Laiterie.	
No 337	Que Simon Paradis soit retranché comme locataire chez J. S. Proulx.	
No 346	Que M ^{re} Marie Dion soit retranchée comme locataire chez J. S. Proulx.	
No 371	Que Failla Rivin soit traitée comme locataire chez Joseph Laroche à la place de Wilfrid Desrosiers.	
No 372	Que Benjamin Filteau soit traité comme proprié- taire de parties du no 247 à la place de M ^{re} Jean N. Adrien.	
No 415	Que devant Rivin soit retranché chez Benjamin Robit.	
No 429 et 430	Que Henri Pepin et J. St. Michaud soient en- trés comme propriétaires des nos 273 et 275 à la place de Pepin, Marchand.	Alfred P.
Proposé par M. Vallière, secondé par M. Paris.		
Que les comptes ci-après soient approuvés et payés.		
Canada Iron Corporation, taxes pour traictee		71.50
Napoléon Paulist, divers pour charbon et concasseurs		6.30
Wilfrid Dourville, divers charroyage		39.50
Catrack Brochu, charroyage, traictee et traictee		16.00
Emery Paulist, charroyage		1.00
Philippe Nadeau chez J. N. P. Rivin, divers pour concasseurs		14.50
Joseph Nadeau		52.90
Alexandre Pellerin		230.37
Alfred Lemire		15.45
Joseph Houde, divers charroyage		12.30
Victor Dureau, taxes pour rouler		11
Joseph Ducharme, charroyage pour concasseurs		12.00

Georges Deschamps, taxes pour traictee		4.20
Edmond Lemire, taxes pour traictee		32.70
Alphonse D'Arcy, travail aux traictees et matieriaux		61.62
Alexandre Pellerin, travail aux traictees et matieriaux		31.30
Albert Brunelle, travail aux traictees		10.60
Rosario Bouffard, travail aux traictees		2.50
William Beynon, charroyage pour traictee		1.25
Alfred Pellerin, charroyage pour traictee		50
Joseph Pepin, charroyage pour traictee		14.00
Albert Houle provision à M ^{re} Arthur Porter		2.50
	Wilfrid Morneau	4.75
Albert Beauchêne, taxes pour M ^{re} Wilfrid Morneau		70
André Dureau, provisions pour Wilfrid Morneau		4.49
	M ^{re} Arthur Porter	4.25
Pierre Dureau, gardien chez M ^{re} Henri Desrochers		20.00
	M ^{re} Morneau M ^{re} Proulx	30.00
Arthabaska Water Power Co, lumière domestique, taxes		212.00
Rôle de paye du 21 octobre, pour charbon		333.95
	pour concasseurs	70.40
J. F. Albert, couple de travailliers aux traictees		75.00
H. Bouffard, travail aux traictees		6.12
Tom Sullivan		4.50
A. Lafontaine		5.00
The Chattel Lumber Co, taxes pour l'usine aux traictees		187.27
Rôle de paye du 5 novembre, pour charbon		334.90
	pour concasseurs	143.36
Couple de pierre pour octobre		200.00
Pedestons		40

Et la somme se sera.

Henri Pepin
maire
Edmond Proulx
secrétaire

4 Décembre 1912

Il a été tenu une séance du conseil de la corporation
de la ville d'Arthabaska, tenue au lieu ordinaire des
séances dans le village d'Arthabaska le mercredi quatre
décembre mil neuf cent douze, à sept heures et demie de
soir, devant l'assistance de Messieurs Phipps et Morneau
conseillers prud'homme sans exception, Messieurs Phipps et
M^{re} Lemire et Edmond Vallière, formant quorum,
sous la présidence de M^{re} Proulx.

Les délibérations de la Société ci-dessus sont lues et adoptées.

La liste supplémentaire pour la fixation de la liste des jurés est soumise au conseil, lue et approuvée, sur proposition de M. Vallières, second par M. Michas.

Le conseil procède ensuite à la vente au rabais de la section de chemin dans les limites de cette municipalité pour la saison d'hiver 1912-1913. Ces ventes ont lieu dans le but de satisfaire à la satisfaction du conseil. Après avoir entendu l'avis de la commission d'urbanisme, les ventes ont lieu :

- 1° Depuis l'église jusqu'à la limite de l'incorporation, chez Louis Simonsen, au faubourg par le coin, le chemin devant être creusé au rouleau sur toute sa largeur, excepté la rue de la Manufacture, qui pourra être entretenue à la charge ordinaire ou sur rouleau adjugé à bord de Simonsen au prix de cent cinquante francs (\$150.00).

- 2° Depuis le coin jusqu'au cinquième rang, y compris toutes les rues adjointes dans le quartier Nord, y compris l'entretien du chemin depuis la rue de la Manufacture jusqu'à la limite contenant les appareils à incendie, adjugé à Ernest Boitelle au prix de cinquante francs (\$50.00).

- 3° Depuis le coin jusqu'à la route près de chez Ephrem Lamoignon, à Ephrem Lamoignon fils, au prix de vingt-neuf francs (\$29.00).

- 4° Depuis l'église jusqu'à la limite de la ville, chez Louis Gillian, y compris l'entretien du chemin jusqu'à la route Basil, pour y arriver au venant de la ville d'Arthabaska ou de St-Jean, à Louis Gillian, au prix de trente francs (\$30.00).

Proposé par M. Pares, Second par M. Blanchet.

Que les comptes ci-après soient approuvés et payés :

Joseph Kéfé, travail au canal du chemin, chez lui 2.70

Joseph Tépier, travail au même endroit 1.10

William Crozier, gardien chez William Moreau, et premier pour un pendant que la maison a été placée à cause de la variola 11.26

Octave Landry, travail au gris 45.00

La Corporation d'Arthabaska, lue 1531.80

Albert Beauchemin, journalier, travail 2.76

Albert Hurd, charroyeur 5.30

Ernest Proulx, Entrepreneur Mff Co. 24.58

Eliephas Deschamps, charroyeur 2.00

et que le compte du Docteur Ferron pour le 25 soit

laissé en suspens jusqu'à la prochaine séance. Adopté.

Proposé par M. Vallières, Second par M. Lamoignon.

Que cette corporation ait le droit de faire un emprunt d'urgence

jusqu'à concurrence de la somme de huit mille francs (\$8000.00), pour payer le détail de cinq mille francs payable à la Banque Nationale à l'Arthabaska, et qui est déjà depuis le deux décembre courant et les autres comptes courants, et que le maire et le secrétaire, trésorier de ce conseil soient autorisés à signer au ou plusieurs billets promouvant à cet effet, au nom de cette corporation, et à le renouveler au besoin, cet emprunt étant fait en attendant que cette corporation touche les deux mille francs promis par le gouvernement pour macadamiser le chemin dans les limites de cette municipalité, au cours de la saison d'été, 1912. Adopté.

Proposé par M. Blanchet, Second par M. Pares.

Que M. Henri Vallières, comptable d'Arthabaska soit nommé secrétaire de la liste de cette corporation, avec instruction de faire rapport à ce conseil pour la séance de — janvier prochain (1913). Adopté.

Proposé par M. Blanchet, Second par M. Lamoignon et Michas. Que cette corporation achète, avant l'hiver prochain, la terre marécageuse pour continuer à macadamiser le chemin au printemps prochain, au prix d'une centaine et demi le pied cube, et cela aux mêmes conditions que fixant les membres du comité des chemins. Adopté.

Et la séance se lève.

Maurice Tépier
Maire

J. P. Gosselin
Secrétaire

8 Janvier 1913

À une séance spéciale de conseil de la corporation de la ville d'Arthabaska tenue au lieu ordinaire d'habitude, à l'hôtel de ville, le mercredi huit janvier, quel jour est tombé à sept heures et demi du soir, furent présents Monsieur le maire Henri Tépier et Messieurs J. C. Proulx, Edouard Vallières, Joseph Gillian, Frédéric Paris et Honoré St-Onge, conseillers formant le quorum sous la présidence du maire.

Les délibérations de la dernière séance sont lues et adoptées. Le rapport de Henri Vallières, secrétaire de la corporation pour la période de temps comprise entre la

21 novembre 1911 et le 21 décembre 1912 indûment...
un montant de recette de \$26/26.83 et un montant de dépenses de \$26/97.11, laissant un solde en caisse de \$12/97.72, tel qu'il est sur la table du conseil et ce, de même que le solde d'arrérages et l'état de l'actif et du passif de cette corporation annexés au dit rapport.

Proposé par M. Blanchet, secondé par M. Ferrault
Que le rapport de M. Louis Vallée, au sujet, à l'égard mentionné, soit approuvé. *Adopté*

Proposé par M. Maréchal, secondé par M. Ferrault
Qu'il soit fait un règlement pour présenter les deniers nécessaires pour rencontrer les dépenses de l'année mil neuf cent douze. *Adopté*

En conséquence il est résolu et statué par le conseil de ce conseil comme suit: -

Règlement No 36.

Pour présenter la somme de une fraction par cent des taxes sur les biens fonds imposables de cette municipalité.

Une taxe de une fraction par cent des taxes sur les biens fonds imposables de cette municipalité, à l'égard de l'année mil neuf cent douze, sous réserve des dépenses générales de cette corporation une taxe de cinq cents sur les loyers et aussi imposé les autres taxes restant les mêmes que celles de l'an dernier.

Le présent règlement entrera en vigueur aussitôt après sa promulgation.

J. A. Gervais
Secrétaire honoraire

Proposé par M. Blanchet, secondé par M. Paris
Que soient fait à Madame Mette de ce lieu, non plus qu'à son frère, mais prochain. *Adopté*

Proposé par M. Perrault, secondé par M. Maréchal

Que les comptes de l'année soient approuvés et passés. D'autre part, pour venir professionnels dans certains familles atteintes de maladie contagieuse, par le Canadian Railway Accident Insurance Co. balance les polices de garantie pour les travailleurs sur chemins de fer, représentant 2 1/2% sur salaire payé, \$7020.69, une somme de cinquante fractions ajoutés de payés comme prévu.

Année de la Province 1912

minima lors de la formation de la police, au nombre de cette somme \$15/25.61 qui reste due.

Éléphas Dubois, balance au crédit de son compte #2.34
La Province de l'Ontario, pour l'achat de son terrain. 79.67

Proposé par M. Maréchal, secondé par M. Vallée

Que M. G. R. Fournier, notaire, soit engagé comme secrétaire trésorier de cette corporation au plus de quatre cents fractions par l'année mil neuf cent douze, en plus de fournir un cautionnement de deux mille cinq cents francs sous forme de garanties. *Adopté*

Lecteur est donné d'une circulaire du conseil formé pour l'amélioration du chemin public de Montréal à Québec, à Richmond et Sherbrooke.

Proposé par M. Sturtevant, secondé par Pierre Paris

Attendu qu'il est reconnu que le gouvernement de la Province de Québec se propose d'entreprendre la construction de certains chemins provinciaux entre autres un de Québec à Montréal, un de Québec à la frontière de l'Etat de New Brunswick de Montréal à la dite frontière.

Attendu que l'opinion unanime de cette assemblée est que une telle action est généralement à l'avantage et profit de la Province.

Attendu que la route ou route établie en 1869, reliant Saint-Louis à Montréal, sur la rive sud de la rivière St-Louis, en passant par Richemond, a depuis cette date servie au commerce.

Attendu que le chemin couvrant le long de cette route, connu sous le nom de Grand Road, après y avoir fait les changements et détours requis, serait le plus avantageux et le plus court, non seulement pour relier les endroits ci-dessus mentionnés mais aussi pour aller Richmond à Sherbrooke, avec des chemins proposés entre Sherbrooke et la frontière de l'Etat de New Brunswick.

Attendu que cette route serait la plus courte, la plus avantageuse et la plus pittoresque à parcourir pour se rendre de la frontière de l'Etat de New Brunswick par Sherbrooke, ou à Québec ou à Montréal.

Attendu que la route proposée traverserait une des sections de cette Province les plus riches en agriculture qui bénéficieraient beaucoup de sa construction permanente.

Attendu que sur tout le parcours de la route

rent les matériaux sont en abondance et faciliteraient d'autant plus son érection.

Attendu que le dit "Grand Road" passe à travers la plus belle partie de la terre la plus considérable en fait de terres de cette partie sud est de la Province et pourait ainsi être très bien entretenu à l'avenir, tant en faisant le plus grand bien à la majorité durant l'été.

Attendu que cette route traversait un très grand nombre de villes et villages que n'importe laquelle autre que pourrait être tracée.

Qu'il soit résolu que des pétitions en faveur de ces demandes restées soient présentées au Gouverneur de la Province de Québec, demandant de rendre en considération la nécessité d'adopter la dite route et d'en entreprendre la construction permanente sous le système qui, dans leur opinion conviendra le mieux.

Et que le maire et les conseillers soient nommés délégués à l'assemblée générale qui doit être tenue à l'hôtel de ville de Richmond le six février prochain, à onze heures du matin, ce de la plus grande façon leur sera.

En la séance de hier

Adopté.

J. P. Gagnon
Secrétaire

Province de Québec,

Municipalité de la ville d'Abthabaska.

Assemblée annuelle des électeurs municipaux de la ville d'Abthabaska, tenue à l'hôtel de ville, devant le public sous le sceau et effet, pour l'élection des conseillers pour le quartier ouest et pour l'élection du maire, de onze heures à neuf cent treize, à dix heures du matin, sous la présidence du sous-procureur, secrétaire, trésorier et président de l'élection en officio.

Après avoir ouvert l'assemblée et ayant requis les électeurs présent de nommer les personnes qu'ils devraient choisir comme conseillers en remplacement de M. Joseph Édouard Perrault et Honoré Blanchet, conseillers sortant de charge pour le quartier ouest et en remplacement de M. Henri Pepin, maire sortant de charge,

Il a été proposé par M. Louis Lavigne, Joseph Édouard Perrault, Édouard Dussan, Gustave Perrault, Henri Dussan, Louis Simonsen, Louis Brochu, Alfred Lemieux, Édouard Vallières, Philippe Madrau, Albert Brunelle, Honoré Blanchet, Honoré Levesque, Johnny Michaud, Robert Croteau, J. P. Houde, Albert Bergeron, Pierre Mahieu, Édouard Vallières, Henri Perron, Xavier Rette, Édouard de Lafontaine, P. Archambault, Henri Vallières, Joseph Ross, Alfred Brunelle et Nestor Mahieu.

Que M. Henri Pepin, marchand, d'Abthabaska, soit mis en nomination comme maire de cette municipalité en remplacement de son prédécesseur.

Il a été proposé par M. Louis Lavigne, Gustave Perrault, Johnny Michaud, Pierre Dussan, Louis Brochu, Alfred Lemieux, Joseph Édouard Perrault, Philippe Madrau, Henri Pepin, Louis Simonsen, Édouard Dussan, James Croteau, Albert Bergeron, Pierre Mahieu, Henri Perron, Xavier Rette et Henri Vallières.

Que M. Honoré Blanchet, cultivateur, d'Abthabaska, soit mis en nomination comme conseiller pour le quartier ouest de cette municipalité en remplacement de son prédécesseur.

Il a été proposé par M. Louis Lavigne, Gustave Perrault, Johnny Michaud, Alfred Lemieux, Honoré Blanchet, Pierre Dussan, Louis Brochu, Philippe Madrau, Édouard Dussan, Henri Pepin, Louis Simonsen, Robert Croteau, Albert Bergeron, Pierre Mahieu, Henri Perron, Xavier Rette et Henri Vallières.

Que M. Joseph Édouard Perrault, avocat, d'Abthabaska, soit mis en nomination comme conseiller pour le quartier ouest de cette municipalité en remplacement de son prédécesseur.

Après avoir obtenu l'avis de l'assemblée et la nomination de M. Henri Pepin comme maire et de la nomination de M. Honoré Blanchet et Joseph Édouard Perrault comme conseillers pour le quartier ouest et de M. Henri Pepin élu maire et M. Honoré Blanchet et Joseph Édouard Perrault élus conseillers pour le quartier ouest de la dite municipalité de la ville d'Abthabaska.

J. P. Gagnon
Président de l'élection

Promis de Fides. Municipalité de la ville d'Abthabaska
 Je, Marie Papin, ayant été élu maire de cette municipalité
 fais serment que je remplirai bien et fidèlement les devoirs
 de ma charge au meilleur de mon jugement et de mes capacités
 ainsi que Dieu me verra servir.

Assurance devant moi à Abthabaska
 ce huit février mil neuf cent treize

M. J. Gamca

Henri Papin

Promis de Fides. Municipalité de la ville d'Abthabaska
 Je, Joseph Blouin Perault, ayant été élu conseiller pour le
 quartier nord de cette municipalité, fais serment que je rem-
 plirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge, au mel-
 leur de mon jugement et de mes capacités ainsi que Dieu me
 verra servir.

Assurance devant moi à Abthabaska
 ce huit février mil neuf cent treize

M. J. Gamca

J. L. Perault

Promis de Fides. Municipalité de la ville d'Abthabaska
 Je, Honoré Blanchet, ayant été élu conseiller pour le quartier
 nord de cette municipalité, fais serment que je remplirai bien
 et fidèlement les devoirs de ma charge, au meilleur de mon
 jugement et de mes capacités ainsi que Dieu me verra servir.

Assurance devant moi à Abthabaska
 ce huit février mil neuf cent treize

M. J. Gamca

Honoré Blanchet

8 Février 1913

A une séance spéciale du conseil de la corporation de la ville
 d'Abthabaska tenue à son ordinaire de séance à l'hôtel de ville
 d'Abthabaska, le samedi huit février mil neuf cent treize, à sept
 heures et demie du soir, furent présents Monsieur le maire ainsi
 que Messieurs les conseillers Frédéric Paris, Moïse Lussier, Puffe
 Rabou, Honoré Blanchet, Edmond Vallière et J. B. Perault, formant
 le conseil en complet, sous la présidence du maire.

Le conseil, veut de procéder, en vertu de son pouvoir spécial de la part

de son conseil, de voter la loi sur le mariage civil et sur le divorce
 civil et que les deux lois soient adoptées par le conseil municipal
 par un vote unanime à cette séance.

Proposé par M. Perault. Secondé par M. Blanchet.
 Que les délibérations de la dernière séance de ce conseil soient
 que les deux lois soient adoptées, en ajoutant à la résolution en ce
 quant le secrétaire. Recueillir la motion suivante: "L'augmen-
 tation de cent quatre vingt quatre francs ajoutés au cahier de
 deux cent vingt francs de services et de frais pour l'année
 1913 et de cent francs de services additionnels qui ont été
 faits dans le cours de l'année dernière et de deux cent
 cinquante francs dans le cours de la présente année,
 sur les travaux sur les chemins, l'effet de la présente
 résolution prenant fin le 31 décembre 1913. Adopté.
 Proposé par M. Blanchet. Secondé par M. Rabou.
 Que M. J. B. Perault soit élu procureur de
 cette municipalité. Adopté.

Proposé par M. Rabou. Secondé par M. Lussier.
 Que les comptes soient formés de la même manière
 que l'année dernière par le
 Comité des chemins et trottoirs M. Honoré Blanchet,
 Frédéric Paris et Puffe Rabou, avec le dernier comme
 président.

Comité de l'acquisition. M. Edmond Vallière, Moïse
 Lussier et J. B. Perault, avec M. Vallière comme président.
 Comité des finances. M. Puffe Rabou, J. B. Perault et
 Honoré Blanchet, avec M. Perault comme président.

Adopté

Proposé par M. Perault. Secondé par M. Paris.
 Que les services soient formés en vertu de la loi sur le mariage
 civil et sur le divorce civil dans cette municipalité et l'effet de
 ce conseil, à sa séance générale à venir mil neuf cent
 treize, prendra en considération les demandes de
 licence de M. Louis Gamca et Paris Rabou qui sont
 actuellement devant le conseil. Adopté.

Proposé par M. Lussier. Secondé par M. Blanchet.
 Que M. Puffe Rabou, président du comité des trottoirs, soit
 autorisé à acheter les machines et tranciers nécessaires
 pour trottoirs. Adopté.

Proposé par M. Perault. Secondé par M. Rabou.
 Que les lois soient lues à la porte de l'église d'Abthabaska
 et qu'une proclamation soit distribuée dans chaque
 famille, enonceant les devoirs des chefs de famille.

de médecine et particulière sur sujet du mala des contagieuses et informant les intéressés que ce conseil entend mettre la loi en vigueur et imposer les formalités qui sont prescrites. Acte
Proposé par M. Lemire. Secondé par M. Vallée.

Que la question de savoir si la grande route sera faite sur
un ou plusieurs le long de la rivière Nicolet, près du pont et
du moulin Roule, soit referée au conseil de chemin, et
que cette corporation continue d'acheter la petite ferme pour
la croquerie. Adopté

Proposé par M. Paris. Secondé par M. Blanchet.
Que le compte pour l'année achetée devant le mois de jan-
vier dernier, au montant de \$1098 44, soit approuvé de
même que le compte de M. Vallée, au montant de \$250 00 pour
la dernière année, et que les comptes de l'édifice laïque
soient remis à plus tard, après l'auteur de plus amples détails sur
les comptes de M. Eugène Desrosiers. Par M. Paris.
de la brigade à inscrire chez le pays initial. Adopté.

Proposé par M. Vallée. Secondé par M. Paris.
Que les lieux pour le nouveau bureau de poste soit fixe à deux
cents quatre-vingt pas au lieu de deux cents cinquante et
qu'un règlement soit passé à cet effet à la prochaine séance
de ce conseil. Adopté

Et la séance se lève

Henri Tassin Mair
J. Garneau
Secrétaire

5 mars 1913

À une séance générale du conseil de la corporation
de la ville d'Arthabaska, tenue au lieu ordinaire des
séances à l'hôtel de ville d'Arthabaska, le mercredi cinq
mars mil neuf cent treize, à sept heures et demie du
soir, furent présents Messieurs le maire Henri Tassin et
Messieurs les conseillers J. E. Paré, Honoré Blanchet, Eugène
Makhe, Maurice Lemire, Frédéric Paris et Edouard Vallée.
Signant le conseil en complet, sous la présidence du maire.
Les délibérations de la dernière séance sont lues et adoptées.
Lecture est donnée du certificat de licence de M. Louis
Garneau.

Proposé par M. Lemire. Secondé par M. Makhe.
Que le certificat de M. Louis Garneau pour une licence
d'hôtel à l'hôtel Plaisance, dans le quartier nord, soit
conformé en ce que le dit Louis Garneau paye à cette corpo-
ration une somme de deux cents fr. Adopté

Lecture est donnée du certificat de licence de M. Louis
Garneau.

Proposé par M. Paris. Secondé par M. Paré, Honoré Blanchet.
Que le certificat de M. Louis Makhe pour une licence total
à l'hôtel Allou, dans le quartier nord, soit approuvé
en ce que le dit Louis Makhe paye à cette corporation une
somme de deux cents fr. Adopté

Proposé par M. Vallée. Secondé par M. Paré.
Que le compte au montant de \$624 26, pour l'année
achetée devant le mois de février, soit approuvé
et payé aussitôt que le montant de ce compte sera
reçue sans payé. Adopté

Proposé par M. J. E. Paré. Secondé par M. Blanchet.
Que le conseil d'Arthabaska s'empare de la grande
avenue de Québec en arthabaska pour macadamiser et
que ce conseil donne au gouvernement les informa-
tions suivantes:

- 1° Le chemin macadamisé soit le chemin
allant à St-Roch et Paréville et le chemin
allant à St-Faul.
- 2° Les travaux commencent immédiatement
au début de la saison de construction.
- 3° Le règlement ordonnant ces travaux est en vigueur
et le conseil de chemin à macadamiser, cette an-
née, est de deux milles.
- 4° Le livre nécrologique sera rassemblée et prêtée à
être cédée à la date pour laquelle l'arthabaska en
demande.

5° Ce conseil accepte les conditions posées par le
gouvernement pour le cas de l'arthabaska. Adopté
Et la séance se lève

Henri Tassin Mair
J. Garneau
Secrétaire

2 Avril 1913

À une séance régulière du conseil de la corporation
de la ville d'Arthabaska, tenue au lieu ordinaire des
séances, à l'hôtel de ville d'Arthabaska, le mercredi deux
avril mil neuf cent treize, à sept heures et demie du
soir, furent présents Messieurs le maire Henri Tassin et
Messieurs les conseillers Honoré Blanchet, Eugène
Makhe, Maurice Lemire et Edouard Vallée, formant

accusé, sous la présidence du maire

La délibération de la dernière séance est lue et adoptée.

Proposé par M. Honoré Blanchet, secondé par M. Edmond Vallière.

Que les comptes ci-après soient approuvés et payés:

Pour avoir travaillé à débarrasser le chemin des glaces
près du pont Barré

Pardisand Dussan, une journée avec 2 chevaux, haute vitesse 4.00

Lucas Doyelle, une journée lui et son fils 4.00

Pélie Doyelle, une journée son fils, 5 heures 1.00

Edmond Létourneau, une journée 2.00

Pélie Doyelle, pour avoir travaillé avec sa femme pour débarrasser le chemin

Pour charroyage de foin dans la rue de la Manufacture

Philippe Létourneau, 8 journées 75

Deux cents pieds de poutre à 20 40.00

Thomas Rieth, 2 heures 50

Paul Grotteau, 6 heures 1.00

Romuald Bailard

Alfred Lamoine, dîner pour hôtel de ville et port 24.88

Arthabaska Waterbury Co, loyer pour ann. d'assurances 12.75

Adopté

Proposé par M. Macher, secondé par M. Lamoine.

Que le secrétaire-trésorier demande aux Ducs du Collège l'admission de papier à cette corporation le samedi de quel point
pour l'usage de la grande salle de l'hôtel de ville et d'autres objets
dépensés par eux et leurs élèves aux exercices et à la récréation
samedi le mardi 25 mars dernier. Adopté

Proposé par M. Vallière, secondé par M. Blanchet.

Que la production du sucre et du miel d'érable pour les
entrées et d'encourager dans le Canada les ventes de
sève fabriqués sous le nom de produits d'érable.

Que l'usage abusif du mot "érable" non seulement fait
tort aux cultivateurs et producteurs de sucre d'érable
mais trompe les consommateurs

Les conséquences demandées sont faites aux honorables M.
ministre du Revenu de l'Intérieur et de l'Agriculture de façon
en sorte que l'acte de falsification soit un acte puni par la
loi et que l'on se serve du mot "érable" ou d'un autre dérivé
de ce mot, sur les étiquettes des produits contenant des sucres et
miels si moins que ce soit sur des produits ou sucres
tenant le véritable produit, garanti par le mot "érable"

Proposé par M. Vallière, secondé par M. Lamoine

Attendu que cette corporation a l'intention d'acheter un
moteur à vapeur ou à gazoline pour machiner et

entretenu ses chemins à l'avenir.

Que le secrétaire-trésorier recueille instructions écrites et
quelques renseignements manufacturiers sur l'état pour les
rouleaux, entre autres à la Providence de Plainesville, la
Compagnie Savane Inc. La Cie des H. P. et H. P. H. P.
Manufacturière P. J. Bertrand, 181 St. Jacques, pour leur de
mander leurs prix et conditions de paiement pour un
moteur à vapeur ou à gazoline, avec détails relatifs à
la puissance, le nombre de forces, la marque, et de leur
demande de faire des recommandations qui seraient des
verbes à leur conseil d'administration de ce conseil qui
sera tenu le 15 avril prochain, à sept heures et
demi du soir, au lieu ordinaire des séances. Adopté

Proposé par M. Vallière, secondé par M. Macher.

Que cette corporation commence à faire passer la
pièce pour machiner les chemins à condition
que la température le permettra dans le cours du
présent mois, lorsque les membres du conseil des
chemins se réuniront à propos, et que M. Philippe Lamoine
soit autorisé à engager le personnel voulu. Adopté

Proposé par M. Lamoine, secondé par M. Lamoine.

Que M. le concillier J. E. Proulx soit autorisé
à se rendre à Québec pour y rencontrer l'honorable
Ministre de l'Agriculture et le sous-Ministre de la
Voie afin de hâter le paiement des sommes
considérables que le gouvernement provincial
doit rembourser à cette corporation pour dépenses
faites en octobre et novembre derniers (1912) pour
travaux de macadamisation de chemins et pour
payer la pierre qui cette corporation a achetée en
mil neuf cent seize pour le même but et pour
obtenir la promesse certaine que le gouvernement
remboursera au fur et à mesure, tous les mois.
Les dépenses que cette corporation entend faire dans
le cours de la présente année pour continuer à macadamiser
ses chemins.

Not la séance le 15

Mervin T. Proulx
Maire

J. E. Proulx
Concillier

16 avril 1913

Qu'une séance du conseil de la corporation de la ville
d'Arthabaska tienne au lieu ordinaire des séances à

L'hôtel de ville d'ethabaska, le mercredi seize avril mil neuf cent treize, à sept heures et demie du soir, étant un ajournement de la séance du deux avril mil neuf cent treize furent présents Monsieur le maire Henri Pepin et Messieurs les conseillers J. E. Perrault, Edouard Vallière, Honoré Blanchet, Fieffle Mahon, Moras Lemerle et Frédéric Paris, formant le conseil en complet, sous la présidence du maire.

Les délibérations de la dernière séance sont lues et adoptées. Lecture est donnée d'une lettre de La Cie Cte à Saguel, sous Cte de La Cie Manufacturière F. K. Oestrand, offrant l'achat de vapeur à cette corporation une rouelle à vapeur pour macadamiser les chemins. Le conseil entend aussi un représentant de La Cie Cte à Saguel, de Québec, un représentant de La Cie Sawyer - Massog, de Hamilton et un représentant de La Fondrière de Beauville.

Proposé par M. Perrault. Secondé par M. Mahon.

Sur la question de l'achat d'une rouelle à vapeur soit pour en considération de la prochaine séance de ce conseil, de même que la question des trottoirs.

Proposé par M. Vallière. Secondé par M. Paris.

Que M. Joseph Nadreau soit engagé pour continuer les travaux de macadamisation des chemins, aux mêmes conditions qu'il en a faites, pour la saison de 1913. Adopté.

Proposé par M. Mahon. Secondé par M. Lemerle.

Que cette corporation achète, au prix de trente piastres, de Madame Thomas-Baul, une licence de terrain de chaque côté du chemin pour rebasser et classer le chemin et avant de le macadamiser, cette corporation devant au plus se faire en brique carreaux la clôture de Madame Baul du côté ouest du chemin, sur une longueur d'environ cinquante pieds.

Proposé par M. Vallière. Secondé par M. Blanchet.

Sur les comptes et après avoir approuvés et payés Rouault-Boulard, charroyeur de pierre dans la rue de La Manufacturière, #37, et Philippe Nadreau pour avoir transporté le macadam du terrain de l'hôtel de ville au terrain de l'ancien #37 Hôtel Dieu, et avoir réparé la corniche. Adopté.

Est sur proposition de M. Mahon. Secondé par M. Perrault, cette séance est ajournée au mercredi vingt trois avril mil neuf cent treize, à sept heures et demie du soir, et les ordonnances de séances.

Henri Pepin
Maire
Edouard Vallière

23 avril 1913

Cette séance est prise de conseil de la corporation de la ville d'ethabaska, tenu au lieu ordinaire des séances, à l'hôtel de ville d'ethabaska le mercredi vingt trois avril mil neuf cent treize, à sept heures et demie du soir, étant un ajournement de la séance du seize avril 1913, qui elle-même était un ajournement de celle du 2 avril 1913 furent présents Monsieur le maire Henri Pepin et Messieurs les conseillers Honoré Blanchet, Fieffle Mahon, Moras Lemerle, Frédéric Paris, J. E. Perrault et Edouard Vallière, formant le conseil en complet, sous la présidence du maire.

Les délibérations de la dernière séance sont lues et adoptées. Lecture est donnée d'une lettre de La Fondrière de Beauville et d'une lettre de La Cie Sawyer - Massog, sous La Fondrière, au sujet d'improvements chemins et occasions. Proposé par M. J. E. Perrault. Secondé par M. F. Mahon. Que cette corporation achète de La Cie à Saguel, un rouleur à vapeur "Montcalm" de treize tonnes, avec qu'un arrosoir de 500 ou 300 gallons, pourvu que les roues de cet arrosoir tournent en dessous des roues, et de plus une charrette avec une chaîne de 50 pieds de longueur et 6 lignes de grosseur, au prix total de deux mille deux cents piastres (\$2200.00), le tout livrable immédiatement et garanti pour deux saisons, fait payé F. O. B. Beauville, la compagnie devant fournir gratuitement un homme pour mettre l'outillage en marche. Adopté.

Proposé par M. Paris. Secondé par M. Lemerle. Que cette corporation achète 1500 pieds de tuyau en fonte de 4", pour poser dans la rue de l'Hôtel Dieu, depuis la rue de La Cour jusqu'environ chez Pierre - Valsan, avec une traversée de même grosseur à travers le chemin, et que si il est acheté trois bornes fontaines pour cette rue. Adopté.

Proposé par M. Perrault. Secondé par M. Blanchet. Que des communications soient demandées pour poser des 3 bornes fontaines d'aspect de 4", sur de l'Hôtel Dieu au ailleurs, fournir tous les matériaux pour les 3 bornes fontaines, faire toutes les connexions fournir l'eau aux contribuables de la rue au besoin, et généralement faire tout l'ouvrage et fournir tous les matériaux sans exception, la

corporation ne s'obligeant que de fournir l'éclairage
et les bornes fontaines et de faire le creusage et le remplissage.

Proposé par M. Mahan, secondé par M. Vallière.
Que M. Joseph Kadran soit autorisé à conclure quelle
quantité de tuyau de fer il faudra pour les nouvelles tra-
verses et pour renouveler certaines traverses existantes.

Proposé par M. Vallière, secondé par M. Lemieux.
Que M. Walter Lambert, de Victorville soit engagé pour
faire les bornes en ciment, au de l'église, au prix de
trois francs (\$3.00) par jour, ouvrage garanti, et de plus
chaque de ciment soit achetés de suite.
Et la séance se lève.

Maurice Tassinier Maire
J. G. Gagnon
secrétaire

28 avril 1913

À une séance régulière du conseil de la corporation de
la ville d'Arthabaska, tenue au lieu ordinaire des séances
à l'hôtel de ville d'Arthabaska le lundi vingt huit avril
mil neuf cent treize à huit heures du soir, faisant pré-
sents Monsieur le maire Henri Pichon et Messieurs les
conseillers Honoré Blanchet, Tréfle Mahan, M. Louis
maire Frédéric Paris, J. E. Perrault et Edouard Vallière for-
mant le conseil au complet, sous la présidence du maire.

Les comptes ci-après sont soumis au conseil :-
Salaires de l'instructeur et de l'ingénieur pour travail durant
la saison 1912, sur chemins macadamisés \$ 541.25
Location de l'entrepôt, sans le mobilier 344.00
État des pièces de rechange expédiées pendant la saison 220.41
\$ 1105.66

Proposé par le conseiller J. E. Perrault,
secondé par le conseiller Tréfle Mahan :-
Que les comptes ci-dessus soient approuvés et payés par
cette corporation à même le montant de l'emprunt contracté
au commencement de la saison des chemins.
Et la séance se lève.

Maurice Tassinier Maire
J. G. Gagnon
secrétaire

7 mai 1913

À une séance régulière du conseil de la corporation de
la ville d'Arthabaska, tenue au lieu ordinaire des séances
à l'hôtel de ville d'Arthabaska le mercredi sept mai mil
neuf cent treize, à sept heures et demie du soir, fai-
sant présents Messieurs le maire Henri Pichon et Mes-
sieurs les conseillers J. E. Perrault, Edouard Vallière,
Frédéric Paris, M. Louis maire, Tréfle Mahan et Honoré
Blanchet, formant le conseil au complet, sous la
présidence du maire.

Les délibérations de la dernière séance sont lues et adoptées.
Le secrétaire-trésorier fait rapport que, suivant les instruc-
tions qui lui ont été données par le conseil à sa séance
du 23 avril dernier, il a demandé des soumissions
pour la pose de tuyau d'égout en fonte de 14"
et qu'il a reçu deux soumissions, lesquelles ont
été lues devant le conseil, l'une de la part de M. Louis
Côté, au montant de \$96.00 et l'autre de la part de
Albert Brauchon, au montant de \$127.00, ces soumissions
étant faites aux conditions énoncées dans le sommaire
de soumissions.

Proposé par M. Vallière, secondé par M. Blanchet.
Que la soumission de M. Louis Côté, pour pose de
tuyau d'égout et accessoires soit adoptée. Adopté.
Fiducius est donné dans lettre de M. Gaston Town-
ships Furniture Mfg Co, exposant que cette compa-
gne ne peut pas maintenir la vapeur sous pres-
sion durant la nuit pendant l'hiver et les dimanche
et fêtes, et qu'il ne peut être en état de mettre en opé-
ration le sifflet d'alarme en cas d'incendie, et suggé-
rant l'achat, au nom de cette corporation de ville,
d'un appareil à air comprimé au même effet.

Proposé par M. Mahan, secondé par M. Lemieux.
Que cette corporation donne instruction au sergent
de M. Gaston Townships Furniture Mfg Co, de
prix maximum de \$200.00, l'appareil à air comprimé
pour mettre en opération le sifflet d'alarme en cas d'in-
cendie, pour remplacer la vapeur, et de l'installer, le
tout aux frais de cette corporation. Adopté.

La question des trottoirs est remise à la prochaine
séance de ce conseil, de même que la résolution
à adopter au sujet de l'entrepôt pour chemins.
Proposé par M. Louis maire, secondé par M. Paris.

Que cette corporation fasse faire un tuyau pour conduire l'eau de la rue à travers la propriété de M. Charles Roux Adopté.
Proposé par M. Perrault. Secondé par M. Vallier.
Que cette corporation achète tout le tuyau au besoin elle aura besoin, aux meilleures conditions possibles Proposé par M. Ferrault. Secondé par M. Mabeu.

Une instruction soit donnée à M. Joseph Nadeau, architecte de travaux de chemin macadamisé, de ne pas enlever de terre en dessous du trottoir impérial actuel devant l'église et le presbytère, de façon à ce que le trottoir à être construit soit à la hauteur du trottoir impérial actuel, et de réviser le chemin vers à vis de l'église et du presbytère de façon à ce que le chemin concorde avec le trottoir à être construit Proposé par M. Vallier. Secondé par M. Lacombe.

Qu'il soit acheté et installé une borne-fontaine pour alimenter au tuyau d'égout au bas de la côte de l'église, et que les branchements branchements qu'il y a de chaque côté de la côte d'égout, soit remplis et enlevés aux frais de cette corporation. Adopté.
Et la séance se lève.

4 Juin 1912

At une séance régulière du conseil de la corporation de la ville d'Utthabaska, tenue au lieu ordinaire des séances à l'hôtel de ville d'Utthabaska, le mercredi 4 juillet 1912, à neuf heures, à sept heures et demie du soir, furent présents M. Mounier le maire H. H. Lacombe et M. Lacombe les conseillers H. H. Blanchet, Tanguay H. H. Mabeu, M. Lacombe, Frédéric L. L. et Edmund Vallier, formant quorum, sous la présidence de M. Mounier. - Les délibérations de la dernière séance sont lues et adoptées. Proposé par M. Fossé, Secondé par M. Lacombe.

Que les comptes si-après soient approuvés et payés: -
La Cie Saint-Louis de Facimille, pour un camion à vapeur, un arrosoir, un charbon avec arrosoir \$ 220.00

Albert Brauchere, divers	13.15
Alex Hardy, forgeron, divers	2.35
Auguste Guenel, payeur de	75
Le Canada Iron Corporation, tuyau de g. usés	304.50
	631.00

La Fonderie d'Utthabaska, divers pour divers travaux	7.67
Joseph Nadeau, divers pour chemin	55.62
H. Brauchere, forgeron, tuyau en biton	\$ 1.99.20
Alex Hardy, forgeron, tout pour d'égout, variés	96
Alb. Hault, forgeron, variés	1.33
Gaspard Roby, forgeron, variés	67
Nath. Blanchet, cultivateur, variés	50
François Mabeu, cultivateur, variés	2.25
Docteur H. H. Fossé	25.70
Bride Lacombe, pour réparer le camion à vapeur, divers	2.25
Compt. de pierre livrés au concasseur	27.22
Philias Blanchet, pour réparer la cloche de M. H. Bail	34.29
Rôle de paye du 25 avril aux cheminiers macadamisés	390.46
Rôle de paye du 10 mai aux cheminiers macadamisés	385.70
Rôle de paye du 21 mai aux cheminiers macadamisés	325.00
Rôle de paye du 26 mai au concasseur	152.00
Rôle de paye du 21 mai à l'église	132.65
Compt. de pierre transportés dans la cité de l'église	170.24
J. H. Fraser, divers	6.69
O. Langlois, inspecteur de bœuf	10
Fuel pour huile et graisse à machines	1.00
Ferdinand Simonson, charbon de bois, divers	2.00
Elphège Dabornais, calage de la voie	17.18
Morice Couture, forgeron, cité de l'église	10
Provisions fournies par S. B. B.	6.20
Napoleon Poullet, forgeron, divers pour chemin	12.50

Adopté

Le secrétaire, trésorier reçoit instruction de notifier la Cie St. Louis qui le camion à vapeur que cette corporation veut acheter seule encore et d'aviser à réviser si ce défaut.

Proposé par M. Vallier. Secondé par M. Mabeu.
Qu'il soit construit sur le terrain de l'hôtel de ville une dalle pour y mettre le camion, l'arrosoir et les autres articles appartenant à cette corporation de \$ 25.00 sur placboard embouteillé, avec combles couverts en papier amianté à l'épreuve du feu, avec deux fenêtres par infusoir, portes avec serrures, avec deux canots de peinture, et que M. J. H. Mabeu soit chargé de faire un devis pour cette dalle, lequel devis sera soumis à un comité d'experts nommé de ce conseil qui aura lieu le 12 juin courant. Adopté.
Proposé par M. Vallier. Secondé par M. Blanchet.
Que cette corporation demande à la Canada Cement Co

de fournir un bonnet pour encastrer à quatre ans l'éc. à
faire les trottoirs en ciment. Adopté.

Proposé par M. Mahen. Secondé par M. Blanchet.

Que cette corporation fasse poser un tuyau de gaz pour
conduire l'eau du chemin à travers l'emplacement M.
Joseph Roberte jusqu'au puits, et nettoyer ensuite
la mission en une longueur suffisante. Adopté.

Monsieur David Verille, de deuxième rang R. St. Omer
toute, demande à ce conseil la permission d'ouvrir un bout de
chemin dans les limites de la ville d'Arthabaska pour donner
une route au chemin vicinal par Maurice St. Chalifoux à
partir de chez Aldore Houli jusqu'à la limite sud-est de la ville
la route demandée devant laisser le chemin actuel, près de
chez Edmond Pelletier, près de la rivière St. Charles, pour arriver
à l'endroit où le chemin vient d'être vicinalisé dans
St. Christophe. Monsieur Verille offre de payer la terrain
nécessaire au chemin et de faire le chemin sans qu'il
en coûte rien à cette corporation.

Proposé par M. Mahen. Secondé par M. Vallière.

Que la demande de Monsieur Verille soit refusée.

Adopté.

Est la séance levée.

Henri Tiffin Maire

H. Tiffin

7 Juin 1912

À une session spéciale du conseil municipal de la ville
d'Arthabaska, tenue au lieu ordinaire des sessions, à l'hôtel
de ville d'Arthabaska, le septième jour du mois de juin mil
neuf cent treize, à sept heures et demie de l'après-midi, à
laquelle session sont présents Monsieur le maire Henri Tiffin
et Messieurs les conseillers Edouard Vallière, J. E. Parroault,
Fridino Poir, Maurice Remaux, Triffle Mahen et Honoré Blanchet
étant le conseil au complet et formant quorum, sous la
présidence de Monsieur le maire.

Proposé par M. J. E. Parroault. Secondé par M. Triffle Mahen
et voté unanimement.

Attendu qu'un règlement portant le No 55 a été passé le
deuxième jour du mois de juillet mil neuf cent onze,
ordonnant le macadamage des chemins de Picciaville, de
Maurice, de St. Paul et de Victoriaville;

Attendu qu'il importe de pourvoir à l'exécution et

au paiement des travaux de confection ou d'améliora-
tion des chemins mentionnés dans ce règlement.

Attendu que ce conseil a été avisé par le département
de la route qu'une somme de quarante cinq mille deux
cents cinquante (45,250.00) est nécessaire pour couvrir le coût
total des travaux de confection ordonnés par le dit
règlement.

Attendu que ce conseil a, le 24 août 1912, adopté une
résolution qui a été approuvée par le lieutenant-gouverneur
en conseil le 4 septembre 1912, pour décrire un emprunt
total de \$45,000.00 et un emprunt partiel de \$25,000.00, et
conséquentement à cette résolution les résolutions ont été
avisées au montant de \$20,000.00, et tout en vertu de la loi 3 Geo.
V. ch. 21;

Attendu que ce conseil a décidé d'acheter un outillage au
coût de \$2,000.00 pour compléter les travaux ordonnés par
le dit règlement.

Attendu que pour bénéficier de la loi 3 Geo. V. ch. 21, il est
nécessaire de modifier la dite résolution.

Pour ces raisons ce conseil décide -

1° De demander au gouvernement de cette province de
vouloir bien allouer à cette corporation, conformément
à la Loi des Chemins, 1912 (3 Geo. V. ch. 21), une somme de
vingt mille deux cents cinquante (20,250.00) pour cou-
vrir le coût des travaux de confection ordonnés par
le dit règlement.

2° En considération de l'allocation de cette
somme la corporation de cette municipalité sera
par la présente résolution engagée et tenue à payer
au trésorier de cette province à son bureau, en la
ville de Québec, aux époques et de la manière qui il
paraîtra un intérêt annuel de deux pour cent pen-
dant quarante et un ans, à compter, pour chaque
année faite sur cette allocation de la date d'adoption.

3° Le maire et le secrétaire-trésorier de cette municipalité
sont par la présente autorisés à signer des
ordonnes en double document pour constater les
engagements énoncés au paragraphe précédent.

4° Pour pourvoir au paiement des dits intérêts, une
taxe annuelle spéciale de quatre cent quatre-vingt
deux (404.00), équivalente à deux pour cent du mon-
tant de la dite allocation, est par la présente im-
posée pour quarante et un ans sur les biens imposables.

les impôts de cette municipalité, laquelle sera répartie et payée comme toutes les autres municipalités.

5. - Sous le précédent gouvernement ou conseil aura approuvé la présente résolution, cette dernière ne pourra être modifiée que de son consentement.

6. - Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur est prié de permettre à ce conseil de modifier par la présente résolution la dite résolution adoptée le 20 août 1912.

Adopté.

Proposé par M. Lemerle. Secondé par M. Vallière.

Lors de même, le procureur et le président du comité des chemins de cette municipalité sont priés de venir communiquer le terrain et de s'entendre avec les propriétaires qui ont fait une lottererie de côté et d'autre vis à vis le bureau de la fabrique, et de faire rapport à la prochaine séance de ce conseil.

Adopté.

Le deuxièmement par M. J. N. Richard pour un hangar destiné à abriter le matériel, l'arrosage et les autres outils et objets appartenant à cette corporation est nommé un comité et approuvé.

Proposé par M. Lemerle. Secondé par M. Fauriol. Les commissions seront demandées à MM. J. N. Richard, J. E. Perrault, Joseph M. Lacombe, Olivier Blais, Joseph Dion et Louis Duffré pour la construction de ce hangar, comprenant l'arrosage et les matériaux, lesquelles commissions seront nommés et priés de considérer la dite séance de ce conseil qui aura lieu le jeudi douze juin courant, étant un ajournement à la présente séance, à l'avenir devant être tenu le samedi au quinze juillet.

Adopté.

Proposé par M. Fauriol. Secondé par M. Mahé.

Lors MM. Albert Brunelle, Wilfrid Fournelle et Hector Bruchet sont nommés évaluateurs de cette municipalité.

Adopté.

Et la séance se lève.

Alcanon
Secrétaire-Trésorier

Maurice Tassin
Maire

12 Juin 1913

La sixième séance spéciale du conseil de la corporation de la ville d'Arthabaska, tenue au lieu ordinaire des séances, le

jeudi douze juin mil neuf cent treize, à sept heures et demie du soir, furent présents Monsieur le maire Henri Piquet et Messieurs les conseillers J. E. Perrault, Frédéric Paus, Joseph Mahé, Moïse Lemerle et Edouard Vallière, formant quorum, sous la présidence du maire.

Les deux commissions reçues pour la construction d'un hangar sur le terrain de l'hôtel de ville sont venues voir le conseil et leur l'une de la part de M. J. N. Richard, au montant de trois cent soixante cinq piastres (\$365.00) et l'autre de la part de M. Louis Faltan, au montant de cinq cent quarante cinq piastres (\$545.00).

Proposé par M. J. E. Perrault. Secondé par M. Ed. Vallière. Lors de la permission de M. John A. Macdonald pour la construction d'un hangar au derrière de l'hôtel de ville, soit accolé, au prix de trois cent soixante cinq piastres, sans aucun extra, ainsi que le devis préparé et soumis à ce conseil d'ici à la séance du sept juin courant, et que l'ouvrage soit terminé d'ici au 15 juillet.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Mahé. Secondé par M. Lemerle. Lors de ce conseil s'ajourne au huit juin prochain pour prendre en considération la question des murs devant le presbytère et toute autre chose qui pourra être soumise. Adopté.

Alcanon
Secrétaire-Trésorier

Maurice Tassin
Maire

2 Juillet 1913

La sixième séance régulière du conseil de la corporation de la ville d'Arthabaska, tenue au lieu ordinaire des séances, à l'hôtel de ville d'Arthabaska, le mercredi deux juillet mil neuf cent treize, à sept heures et demie du soir, furent présents Monsieur le maire Henri Piquet et Messieurs les conseillers J. E. Perrault, Edouard Vallière, Moïse Lemerle, Frédéric Paus et Honoré Blanchet, formant quorum, sous la présidence du maire.

Proposé par M. Perrault. Secondé par M. Vallière.

Lors les comptes ci-après sont approuvés et payés: -
Alce Hardy, diable pour chemin et concave 9.00
Napoleon Pouliot, réparation de l'arrosage 2.00
Et même, diable pour chemin 5.75

Ernest Beattie, charroyage de charbon \$ 3.00
 Eleophas Deschamps do 1.60
 Romuald Barland, charroyage de bryans 2.00
 et qui en accusé de cent cinquante fructes fait par
 Hubert Brochu par son compte pour travaux de plan
 bap fait pour cette corporation Adopté.

Proposi par M. Moise Lamine, second par M. Vallier.
 Que M. Paul Brochu soit engagé, au prix de \$2.25 par
 jour, comme contre maître pour la correction de l'etat
 au presbit de la rue de l'eglise et qui est autorisé à en
 gager les hommes pour ce travail suivant l'etat de
 plus fixé pour les travaux de protection du mur de la
 fabrique, devant le presbytère, laquelle etatelle de plus a été
 soumis et approuvé par ce conseil, et qui est fait par \$2.25
 par jour pour un homme avec un cheval Adopté.

Lecture fut donnée dans l'et de 1897, McNeil & Trouas
 avocats, informant ce conseil qu'il a empiété sur le terrain
 de M. Eugene Lebrun en construisant le chemin macadamisé
 et le trottoir à côté de sa propriété au coin de la rue de l'eglise
 et de la côte à l'ouest et demandant d'adopter une resolution
 reconnaissant cet empiétement, afin d'empêcher la prescription
 Cette question fut remise à la prochaine séance et de la
 suite de ce conseil Lecture fut donnée dans consultation de
 Dubois Parault, avocat de ce conseil, au sujet de l'interdiction de
 chemin comme resolution n'est adoptée à ce sujet Et la séance est levée



Henri Tiffin Mair

24 Juillet 1913

A une séance spéciale du conseil de la corporation
 de la ville d'athabaska tenue au lieu ordinaire de
 séance, à l'hôtel de ville d'athabaska, le jeudi vingt
 quatre juillet mil neuf cent treize, à sept heures et
 demie du soir furent présents Monsieur le maire Henri Tiffin
 et Messieurs les conseillers Honoré Blanchet, Fregle Mahé, Moise
 Lamine, Frédéric Paris, J. E. Parvaut et Edouard Vallier, formant
 le conseil au complet, avec la présidence du maire.

Proposi par Monsieur Fregle Mahé, second par J. E. Parvaut.
 Que cette corporation emprunte temporairement à La Banque d'Ed
 ou ailleurs, en un seul ou en plusieurs emprunts, une
 somme n'excédant pas cinq mille fructes en tout, pour payer
 les dépenses de cette corporation en attendant que ces dernières
 soient remboursées, comme en cours, par le gouvernement de la
 Province de Québec, et que le maire et le secrétaire, trésorier

cette corporation soient autorisés à signer les billets promissaires
 pour et au nom de cette corporation et à les renouveler Adopté
 Et la séance est levée



Henri Tiffin Mair

6 août 1913

A une séance régulière du conseil de la corporation de la
 ville d'athabaska, tenue au lieu ordinaire de séance, à
 l'hôtel de ville d'athabaska, le mercredi six août mil
 neuf cent treize, à sept heures et demie du soir, fu
 rent présents Messieurs J. E. Parvaut, Frédéric Paris,
 Moise Lamine, Fregle Mahé, Honoré Blanchet et
 Edouard Vallier, conseillers, formant quorum, sous la
 présidence de M. J. E. Parvaut, procureur, en l'absence
 du maire.

Les délibérations de séance des 27 Juin, des 7, 14, 21
 12 Juin, du 3 Juillet et des 20 Juillet 1913 ont été adoptées
 Proposi par M. Vallier, second par M. Paris.

Que les comptes ci-après soient approuvés et payés

Gaspard Bergeron, charroyage de bryans saquettes, bryans, compte	6.00
Joseph Houde	2.00
Joseph Houde, charroyage de charbon, et huile	10.16
Alfred Turville	10.50
Alfred Lamine	2.00

Fait sur un char à vapeur de la Casse de la Casse	67.60
Fret et transport	20
Fret pour huile et poisson et transport	1.00
J. H. Bevan, fret, l'express et autres	6.69
Fret pour machoire de concassement	1.12
Fret pour valves etc	1.30
Fret pour rebours et autres	1.00
Express cartons	70
Fret sur un char de charbon	121.95
Fret sur machoire de concassement	1.30
Transport de boîte d'outils	10
Fret sur bornes fontaines etc	3.50
Fret sur bois etc	1.23
Fret sur bryans saquettes	12.42
Fret sur bryans saquettes	7.91
Fret sur machine Arme	1.10
Fret sur huile etc	62
Hart & Lidon Coal Co. char de charbon	72.51

Le percepteur du revenu, fonds de bâisses et de profits	\$ 13.00
Le même entretien des alcoves, verges baroult, E. B. Barth, May	
Sifton, Adeline St. Cyr et Paul Picard	7.165
Ovide Lemire, réparation du ruisseau à usage	4.10
Hercule Larocque, réparation de charnières de bois	60.
Philippé Tremblay, charroyage de bois dans le chemin	3.00
Ovide Larocque	2.25
Téléphores, 3 comptes	3.00
La Cie Industrielle F. A. Reilmond, bonbon, fontaines etc.	186.50
Canada Iron Corporation, tuyaux de gaz	734.90
Alfred Beauchêne, ciment et divers	640.00
Canada Iron Corporation, bois	149.37
Alfred Larocque, tuyaux etc.	22.10
Walter Croshaw, son contrat et extras	13.75
Alfred Lemire, divers	8.75
Hamrick Buck Co., vos briques pour maison de bois	9.00
Hercule Larocque divers pour chemin	8.25
Cartier Township Furniture, balbut, table etc.	7.50
Hippolyte Beauchêne, tuyaux en béton	177.25
	327.10
	21.60
Napoléon Paulin, divers pour chemin	6.75
Pierre achetés en mai 1913	246.43
Pierre achetés en juin 1913	616.53
Pierre achetés en juillet 1913	217.70
Rôle de pays du 7 Juin pour aquarelle	82.60
Rôle de pays du 7 Juin pour chemin et concession	739.63
Rôle de pays du 23 Juin pour aquarelle	142.15
Rôle de pays du 23 Juin pour chemin et concession	765.40
Rôle de pays du 7 Juillet pour voir divers	117.31
Rôle de pays du 7 Juillet pour chemin et concession	647.30
Rôle de pays du 7 Juillet pour aquarelle	205.02
Rôle de pays du 21 Juillet pour trottoirs	210.70
Rôle de pays du 21 Juillet pour aquarelle	11.60
Rôle de pays du 21 Juillet pour chemin et concession	591.17
Rôle de pays du 4 août pour trottoirs	178.43
Rôle de pays du 4 août pour chemin et concession	562.47
Edouard Leduc, ingénieur du pavé, du 1 au 18 Juin	42.00
Edouard Demare, collection livres, 6 mois	15.00
La Caisse d'Economie, 6 mois l'intérêt sur emprunt	500.00
La Caisse d'Economie, l'intérêt sur fonds d'amortissement	228.00
Harth - Admi Bal le, un char de charbon	17.93
Fait sur ce char de charbon	70.30

Sommaire des dépenses pour l'année de Louis P. Croshaw et autres. Louis P. Croshaw a été élu maire de la ville de St. Jean de la Rivière. Il a été élu maire de la ville de St. Jean de la Rivière. Il a été élu maire de la ville de St. Jean de la Rivière.



Ministère de la ville, canons, 75 piés 1" 6/8	\$ 45.00
" " " " " " " " "	15.00
" " " " " " " " "	177.42
" " " " " " " " "	82.00
" " " " " " " " "	454.15
" " " " " " " " "	63.50

Paul Croshaw, bois pour maison à trottoirs en ciment. 14.95
 Louis Deltour, bois pour la table au lycée. 3.00
 Les comptes de M. Louis Demare pour les travaux pour le pont.
 Philippé Marcan en demandant à M. Pierre Demare garder \$150.
 Les comptes de la ville de St. Jean de la Rivière par M. Deltour pour les travaux pour le pont.
 Lecture est donnée à une lettre du député, ministre des Travaux Publics de Canada refusant de payer \$200.00 par année pour l'usage de l'eau du nouveau bureau de poste, mais offrant \$100.00 par année.

Proposé par M. Vallière. Secondé par M. Mahé.
 Que le tarif d'égouts pour le nouveau bureau de poste, s'ajoute au premier juillet ou le premier août, soit fixe à cent piastres par année ou cinquante piastres par six mois, payable tous les six mois, et qu'un règlement soit fait à cet effet, amendant de nouveau la vieille annexe au règlement No. 30 de cette municipalité.
Adopté.

En conséquence le règlement No. 37 est adopté.
 (Voir page 124 du livre des règlements).
 Proposé par M. Lemire. Secondé par M. Blanchet.
 Que l'usage de pioles ou de sabots ou autres instruments destinés à arracher les charnières charnières et ayant pour effet d'entamer et briser le macadam soit prohibé dans les limites de cette municipalité.
Adopté.

En conséquence le règlement No. 38 est adopté.
 (Voir page 126 du livre des règlements).
 Proposé par M. Lemire. Secondé par M. Vallière.
 Que cette corporation contribue deux piastres par an à M. Louis Simonon et autres à payer et faire le pont sur le ruisseau qui coupe la ligne de M. Louis Simonon, ou que cette corporation égale une partie de son chemin dans ce ruisseau.
 Proposé par M. Blanchet. Secondé par M. Paris.
 Qu'il soit accordé à M. J. A. Garchais un extra de vingt piastres pour le surplus de hauteur de

colage qu'il a dû faire au longan que cette corporation
vient de faire construire par lui et pour biter les joints de
ce colage au maître

Adopté.
Lecture est donnée sans lettre de M. J. E. Hérou, à St Paul de
Chate, au nom de plusieurs intendants de St Paul de Chate, Notre
Dame de Han, Han Nord et autres lieux voisins, demandant
à ce conseil le droit de passage pour ouvrir dans une
partie du territoire de cette ville un bout de chemin destiné
à être la continuation du chemin caribéen par Naraisse N.
Chalifour, dans St Christophe, à partir de chez Haldou
Halle jusqu'à la limite sud-est de la ville. M. Hérou offre
de payer les frais d'acquisition, le coût du terrain nécessaire
à l'ouverture du chemin, de faire un bon chemin et de
l'enclore en matériaux de première classe, ainsi que cette
corporation ait une somme à payer, et offre de garantir et consent
à déposer l'argent en ce conseil à ce sujet. Lecture est aussi
donnée de requête signée par plusieurs contribuables de
St Paul de Chate, Notre Dame de Han et St Paul de Han, et
signant les demandeurs M. Hérou. Après avoir entendu la
requête et quelques objections, il est décidé que tous les
conseillers vont visiter les lieux dimanche prochain, à
une heure et demie de l'après-midi, afin de se rendre par
après par eux-mêmes de la valeur des arguments en
faveur et à l'encontre de la demande. Et la séance est ren-
voyée au mercredi treize août courant, à sept heures et
demie du soir, sur proposition de M. Treffe Males.
Secondé par M. Vallier sans

J. E. Terrault
Vice-maire.
P. Garnier
Secrétaire

13 août 1913

À une séance régulière du conseil de la corporation
de la ville d'Arthabaska, tenue au lieu ordinaire des
séances, à l'hôtel de ville d'Arthabaska, le mercredi treize
août mil neuf cent treize, à sept heures et demie du soir,
étant un quorum de la somme de six cent mil
neuf cent treize, furent présents Monsieur le maire
Henri Pepin et Messieurs les conseillers Treffe Ma-
les, Noël Lacombe, Frédéric Paris, J. E. Terrault et
Donaud Vallier, formant quorum, en la présidence du maire

Les délibérations de la dernière séance sont lues et adoptées.
Lecture est aussi donnée sans consultation de l'avisant
de cette corporation au sujet de l'adoption de changements
dans les ordres d'industrial.

Proposé par M. Hérou, Secondé par M. Lacombe.
Lecture est donnée sans consultation de l'avisant
de cette corporation au sujet de l'adoption de changements
dans les ordres d'industrial.
Proposé par M. Hérou, Secondé par M. Lacombe.
Lecture est donnée sans consultation de l'avisant
de cette corporation au sujet de l'adoption de changements
dans les ordres d'industrial.
Proposé par M. Hérou, Secondé par M. Lacombe.
Lecture est donnée sans consultation de l'avisant
de cette corporation au sujet de l'adoption de changements
dans les ordres d'industrial.

Proposé par M. Hérou, Secondé par M. Lacombe.
Lecture est donnée sans consultation de l'avisant
de cette corporation au sujet de l'adoption de changements
dans les ordres d'industrial.
Proposé par M. Hérou, Secondé par M. Lacombe.
Lecture est donnée sans consultation de l'avisant
de cette corporation au sujet de l'adoption de changements
dans les ordres d'industrial.
Proposé par M. Hérou, Secondé par M. Lacombe.
Lecture est donnée sans consultation de l'avisant
de cette corporation au sujet de l'adoption de changements
dans les ordres d'industrial.

Proposé par M. Hérou, Secondé par M. Lacombe.
Lecture est donnée sans consultation de l'avisant
de cette corporation au sujet de l'adoption de changements
dans les ordres d'industrial.
Proposé par M. Hérou, Secondé par M. Lacombe.
Lecture est donnée sans consultation de l'avisant
de cette corporation au sujet de l'adoption de changements
dans les ordres d'industrial.
Proposé par M. Hérou, Secondé par M. Lacombe.
Lecture est donnée sans consultation de l'avisant
de cette corporation au sujet de l'adoption de changements
dans les ordres d'industrial.

Proposé par M. Hérou, Secondé par M. Lacombe.
Lecture est donnée sans consultation de l'avisant
de cette corporation au sujet de l'adoption de changements
dans les ordres d'industrial.
Proposé par M. Hérou, Secondé par M. Lacombe.
Lecture est donnée sans consultation de l'avisant
de cette corporation au sujet de l'adoption de changements
dans les ordres d'industrial.

Proposé par M. Hérou, Secondé par M. Lacombe.
Lecture est donnée sans consultation de l'avisant
de cette corporation au sujet de l'adoption de changements
dans les ordres d'industrial.
Proposé par M. Hérou, Secondé par M. Lacombe.
Lecture est donnée sans consultation de l'avisant
de cette corporation au sujet de l'adoption de changements
dans les ordres d'industrial.

Proposé par M. Hérou, Secondé par M. Lacombe.
Lecture est donnée sans consultation de l'avisant
de cette corporation au sujet de l'adoption de changements
dans les ordres d'industrial.
Proposé par M. Hérou, Secondé par M. Lacombe.
Lecture est donnée sans consultation de l'avisant
de cette corporation au sujet de l'adoption de changements
dans les ordres d'industrial.

P. Garnier
Henri Pepin
Maire

3 Septembre 1913

A une séance régulière du conseil de la corporation de la ville d'Arthabaska, tenue au lieu ordinaire des séances, à l'hôtel de ville d'Arthabaska, le mercredi trois septembre mil neuf cent treize, à sept heures et demie du soir, furent présents Messieurs Henri Bégin, maire, et Messieurs les conseillers Étienne Vallière, Frédéric Paris, Moïse Lamoignon et Honoré Blanchet, formant quorum, sous la présidence du maire.

La délibération de la dernière séance est lue et adoptée.

Proposé par M. Blanchet. Secondé par M. Vallière.

Que les comptes ci-après soient approuvés et payés :

Antoine Perreault, avocat, pour deux consultations écrites en vue de l'ajout des aliénés et l'autre au sujet des enfants trouvés et plaies d'indistinctes. 16.20

Le Fondreux de l'Arthabaska, deux jours concassage 4.25

Walt + Lédain Coal Company, un charbon 30.00

Est, un charbon de charbon 185.00

Octave Pambot, 28 feuilles de papier 8° B 65 18.20

Paul Grotte, deux jours traitement au ciment 5.40

Milford Fournelle, charroyage de charbon 10

Éphrem Lamoignon, travail aux trottoirs de bois extérieures 25.00

Joseph Haudt, deux jours charbon concassage 28.00

Travaux exécutés durant le mois d'août 1913 411.00

Albert Brunelle, évaluation, 3 jours 7.00

Milford Fournelle " 7.50

Néon Bruchet " 7.00

Le titre de construction, L. R. Fournelle, 7 jours 17.00

Rôle de paye du 31 août 1913 aux chemins et concassage 400.00

Rôle de paye du 31 août 1913 aux trottoirs au ciment 120.00

Rôle de paye du 15 août 1913 aux chemins et concassage 22.00

Rôle de paye du 15 août 1913 aux trottoirs au ciment 175.00

Joseph Haudt 00

La firme Robertson Company S^{nc}, 26 barils de ciment 156.00

Éphrem Lamoignon, 2765 pds de pierre 57.00

Alfred Lamoignon, charroyage de charbon 2.00

Albert Haudt, 900 pds de pierre 15.00

Charles Paris, 200 pds de ciment 4.00

Éphrem Lamoignon, 107 " 3.15

Alfred Lamoignon, travail à l'hôtel de ville 2.00

Ernest Picotte, 2 m cubes de bois pour allumer les feux 1.00

Joseph Haudt, charroyage de charbon et débris 25.00

Falick Brochu, charroyage de charbon 11.40

Expenses et dépenses divers 2.20

Adopté.

Proposé par M. Vallière. Secondé par M. Paris. -
Que M. Alfred Lamoignon soit autorisé, au nom de cette corporation, à faire exécuter les travaux concernant la mise des automobiles, et dévancer les diligences et à leur faire payer l'amende, la dénonciation devant être payée trois fois plus cher, si fait que l'amende ne soit payée.

Adopté.

Proposé par M. Vallière. Secondé par M. Blanchet. -
Que le secrétaire-treasurer reçoive instruction de remettre à l'avocat de cette corporation, pour collaboration immédiate, les comptes des recettes de base municipale et dépenses, qui, au delà, soit accordé jusqu'au premier octobre prochain à ceux qui ne donnent qu'un avis de base municipale, et qui n'ont été les comptes non payés avant la remise à l'avocat, de la somme de trois fractions soit acceptées de Philippe Lamoignon en règlement des ouvrages sur par ce dernier pour leur déan.

Adopté.

Proposé par M. Vallière. Secondé par M. Paris. -
Qu'il soit arrêté un plan pour mettre dans la journée en ligne à la fois de ceux qui il y a actuellement et qui est brisé, et que le secrétaire-treasurer soit autorisé à faire faire l'ouvrage et acheter les matériaux.

Adopté.

Proposé par M. Paris. Secondé par M. Blanchet. -
Qu'il soit accordé à M. Alfred Lamoignon une somme de trente fractions pour financer de suite à deux couches les chasses extérieures de l'hôtel de ville et à une couche les portes de parois et tambours et blancher la clôture.

Adopté.

Le secrétaire est ensuite autorisé à demander à M. J. Baul à quelle condition il céderait une partie de son terrain pour l'élargissement de la rue près de chez Marquis Noël.

Henri Bégin, Maire

Éphrem Lamoignon
Secrétaire

1^{er} Octobre 1913

À une séance régulière du conseil de la corporation de la ville d'Arthabaska, tenue au lieu ordinaire des séances, dans la ville d'Arthabaska, le mercredi, premier octobre mil neuf cent treize, il y eut lecture et lecture de son, furent présents Monsieur Henri Tépier, maire, et Messieurs les conseillers Honoré Blanchet, Théophile Morin, Maurice Lamerie et Edmund Vallier, formant le quorum, et la présidence du maire.

Les délibérations de la dernière séance ont été lues et adoptées. Proposé par M. Blanchet, secondé par M. Vallier. Que la secrétaire-tesorier fasse collecter par M. Gustave Rivault, avocat de cette corporation, la somme de trois piastres dues par Philippe Lemay pour taxes de son, et qu'il le montant que ce conseil acceptera en règlement de la somme de six piastres pour arriérés de taxes s'agissant au premier juillet dernier. Adopté. Proposé par M. Vallier. Secondé par M. Lamerie. Que le règlement fixant le tarif de l'agrandissement soit amendé de manière à faire figurer deux piastres par six mois et deux qui se servent de l'agrandissement pour avoir notice pour vouloir à l'avenir au même, et qu'un règlement soit passé à cet effet à la prochaine séance de ce conseil. Adopté.

Proposé par M. Lamerie. Secondé par M. Morin. Que les comptes ci-après soient approuvés et payés: Ministère de la guerre, notes sur les boîtes pour concasser \$ 2.25
- une paire de machines à coudre 40.00
- huile, câbles, machine et 19.40
- Conseil pour l'entretien de la ville 00
- Toile et concasser pour 8.00
- Locataire d'outillage, juillet 1913 100.00
- officiers du gouvernement " 234.70
- huile à machine et 9.15
- machines, outils, pièces, outils, machines 65.25
- huile, vernis et 15.71
- machines, outils, en machines 64.25
- location d'outillage, août 1913 100.00
- officiers du gouvernement, " 272.50
Philippe Morin, une clef pour stop coek 30
Eastern Townships Paving Co. Two belt facings 40
Alphonse Morin, pour l'entretien de la ville, travail mécanique 25.45
Philippe Lamerie et 6.10

Roméo Bouchard, charbonnage de granit \$ 0.50
Albert Rivard, réparations de l'écureuil sur le pont de la ville 25.00
Willa Guzman, travaux divers à la gare des chemins de fer 39.91
Alexandre Hardy, divers pour chemin macadamisé 19.80
Alfred Lemire, son contrat pour peinture à l'hôtel de ville 30.00
Rôle de paye du 15 septembre pour travail au chemin 527.33
" " " " " " " " 27 " 373.04
" " " " " " " " à la gare 47.41
Eastern Townships Paving Co. appariés au comptant 209.90
Compte de pierre pour septembre 1913 577.62
Expresso, fret et transport, \$15.00, \$20.00, \$25.00, \$30.00, \$35.00, \$40.00, \$45.00, \$50.00, \$55.00, \$60.00, \$65.00, \$70.00, \$75.00, \$80.00, \$85.00, \$90.00, \$95.00, \$100.00, \$105.00, \$110.00, \$115.00, \$120.00, \$125.00, \$130.00, \$135.00, \$140.00, \$145.00, \$150.00, \$155.00, \$160.00, \$165.00, \$170.00, \$175.00, \$180.00, \$185.00, \$190.00, \$195.00, \$200.00, \$205.00, \$210.00, \$215.00, \$220.00, \$225.00, \$230.00, \$235.00, \$240.00, \$245.00, \$250.00, \$255.00, \$260.00, \$265.00, \$270.00, \$275.00, \$280.00, \$285.00, \$290.00, \$295.00, \$300.00, \$305.00, \$310.00, \$315.00, \$320.00, \$325.00, \$330.00, \$335.00, \$340.00, \$345.00, \$350.00, \$355.00, \$360.00, \$365.00, \$370.00, \$375.00, \$380.00, \$385.00, \$390.00, \$395.00, \$400.00, \$405.00, \$410.00, \$415.00, \$420.00, \$425.00, \$430.00, \$435.00, \$440.00, \$445.00, \$450.00, \$455.00, \$460.00, \$465.00, \$470.00, \$475.00, \$480.00, \$485.00, \$490.00, \$495.00, \$500.00, \$505.00, \$510.00, \$515.00, \$520.00, \$525.00, \$530.00, \$535.00, \$540.00, \$545.00, \$550.00, \$555.00, \$560.00, \$565.00, \$570.00, \$575.00, \$580.00, \$585.00, \$590.00, \$595.00, \$600.00, \$605.00, \$610.00, \$615.00, \$620.00, \$625.00, \$630.00, \$635.00, \$640.00, \$645.00, \$650.00, \$655.00, \$660.00, \$665.00, \$670.00, \$675.00, \$680.00, \$685.00, \$690.00, \$695.00, \$700.00, \$705.00, \$710.00, \$715.00, \$720.00, \$725.00, \$730.00, \$735.00, \$740.00, \$745.00, \$750.00, \$755.00, \$760.00, \$765.00, \$770.00, \$775.00, \$780.00, \$785.00, \$790.00, \$795.00, \$800.00, \$805.00, \$810.00, \$815.00, \$820.00, \$825.00, \$830.00, \$835.00, \$840.00, \$845.00, \$850.00, \$855.00, \$860.00, \$865.00, \$870.00, \$875.00, \$880.00, \$885.00, \$890.00, \$895.00, \$900.00, \$905.00, \$910.00, \$915.00, \$920.00, \$925.00, \$930.00, \$935.00, \$940.00, \$945.00, \$950.00, \$955.00, \$960.00, \$965.00, \$970.00, \$975.00, \$980.00, \$985.00, \$990.00, \$995.00, \$1000.00

Adopté

Le conseil procède ensuite à la révision du rôle d'évaluation préparé par les estimateurs en 1913. Proposé par M. Vallier. Secondé par M. Lamerie. Que le rôle d'évaluation préparé par les estimateurs de cette municipalité en juillet et août 1913, et qui suit la loi, soit homologué ainsi qu'il se forme et l'annuaire, avec les amendements suivants: No. 71. William Croseau retranché, part ajouter Philias Blanchet, locataire, \$96.00 No. 72. Ajouter Louis Berland, fils de Cultivateur, Giffham les fermes No. 76. Ajouter Louis Filteau, locataire. No. 77. Retraucher Pierre Hardy et le remplacer par Alexandre Hardy. No. 116. Retraucher Oskar Laventure et le remplacer par M. Willie Goli. No. 142. Retraucher Max Paradis locataire chez le Serrurier et l'entretenir comme pensionnaire chez M. des Mûllets, dans le quartier nord No. 172. Retraucher le Rev. J. E. Paul et entretenir à sa place le Rev. Richard No. 203. Retraucher Joseph Marchand, revenu chez P. Morin No. 236. Retraucher Léon Brochu, locataire chez Louis Simonson comme occupant. No. 242. Retraucher Léon Brochu, marchand No. 305. Retraucher Albert Houde, part No. 319. Retraucher Louis Filteau, inscrit ailleurs No. 344. Retraucher M. Pierre McLean, part No. 345. Retraucher Joseph McLean, part No. 353. Ajouter Max Paradis, pensionnaire chez Amédée Mûllets.

- No. 390 - Retrancher E Bonkers, inscrit album
 No. 391 - " " " " " " " "
 No. 392 - Entrer H. H. Badley, locataire chez Jodan
 No. 414 - Le retrancher chez Jodan et Jodan
 No. 415 - Entrer William Croshaw, occupant chez
 Charles Jones
 No. 415 - Retrancher J. F. Bastien, laiti
 No. 421 - Retrancher le Roi J. S. Guillemett et le rem-
 placer par le Roi Ulric Lablanc
 No. 433 - Retrancher Arthur Schwan chez Madeline Drape
 No. 446 - Le retirer comme locataire chez M^{rs} G. R. Jones
 et retrancher Moise Laroché, inscrit
 Adopté

Proposé par M. Makeu. Secondé par M. Blanchet.
 Que le chemin de Péninsule, macadamisé sur toute la
 longueur de quatre-vingt-cinq cents d'Arthabaska
 dans la ville d'Arthabaska, depuis le chemin de la touraille
 jusqu'à la limite nord-est de la ville, soit accepté et
 reconnu comme chemin public à la charge de la corpora-
 tion de la ville d'Arthabaska, suivant la largeur qu'il
 a actuellement, nonobstant tout devis contraire, et que
 demande soit faite à l'honorable Ministre de l'Appri-
 eillage et de la Voie de la Province de Québec pour
 que le coût du macadamisé de ce chemin soit payé
 en entier, même pour la partie en qui a été fait deux cen-
 ts de vingt trois pieds, au lieu de vingt pieds actuels
 et au droit soit par l'engagement du gouvernement, et
 même l'emprunt contracté par cette corporation, sous
 la loi de Bon Chemin, de Québec, C. 23, ou par une
 bonne partie de ce chemin a été faite de vingt pieds
 seulement au lieu de vingt pieds de largeur actuelle
 ou deux, et vu qu'il se trouve à y avoir plus que 200
 fenestration en faveur du gouvernement, attendu que
 chaque bel que fait à cette œuvre plus que s'il avait
 été fait d'une largeur uniforme de vingt pieds sur toute
 sa longueur.
 Adopté.

Proposé par M. Lemire. Secondé par M. Vallée.
 Qu'il soit legs à Madame Thérèse Beaul un décompte
 de \$32⁰⁰ au lieu de \$30⁰⁰ dans la licence de chemin qui est
 à elle à cette corporation pour élargir et rectifier l'ancien
 pont de la font Beaul.
 Adopté.
 Proposé par M. Makeu. Secondé par M. Lemire.
 Que demande soit faite à l'honorable Ministre de

l'Appriéillage et de la Voie de permettre à ce conseil de
 modifier le règlement qui a été passé, sous le No. 38 de
 ses règlements, ordonnant le macadamisé de certains
 chemins situés dans ses limites, à l'effet d'inscrire dans
 le dit règlement et l'emprunt à deux fois cent
 suivant la Loi des Bon Chemins, de Québec, C. 23, le
 montant nécessaire et additionnel pour
 abaisser le sommet de la Côte à St-Jean et par consé-
 quent la même Côte

Et la séance est levée

Adopté
 Honorables Messieurs
 J. S. Guillemett
 M. Vallée
 M. Lemire
 M. Makeu
 M. Blanchet
 M. Laroché

10 octobre 1913

Le conseil spécial du conseil de la corporation de
 la ville d'Arthabaska, tenu au lieu ordinaire des
 séances, dans la ville d'Arthabaska, le vendredi
 dix octobre mil neuf cent treize, à sept heures et
 demie du soir, après un an républicain républicain
 sous la présidence de M. Jodan, chacun des conseillers
 étant présent. M. Jodan, maire, et Mes-
 sieurs Messieurs Jodan, Étienne Vallée, Moise Laroché
 et Frédéric Jones, conseillers formant le quorum,
 sous la présidence de M. Jodan.

Lecture est donnée d'un télégramme du bon ministre de
 la Voie, en date du sept octobre courant, accordant
 la demande qui lui a été faite par ce conseil à
 sa dernière séance, au sujet de la Côte à St-Jean.

Proposé par M. Vallée. Secondé par M. Makeu.
 Que l'emprunt No. 22 de cette municipalité, approuvé
 par la résolution passée par ce conseil le vingt quatre
 août mil neuf cent onze, concernant un emprunt
 de \$42 000.00, à être contracté à 2% suivant la Loi des
 Bon Chemin, de Québec, C. 23, approuvé par ce
 conseil à sa séance du sept février dernier, soit modi-
 fié de manière à manière à comprendre dans le
 travaux payables à même l'emprunt à deux fois cent
 cent le coût de l'abaissement de la Côte à St-Jean
 et le macadamisé de cette même Côte, et à enlever
 les sommes à été fait, le gouvernement de Québec pour
 la partie de l'intérêt, ou le surplus de deux fois cent
 sans que soit l'amortissement.
 Adopté.
 Proposé par M. Vallée. Secondé par M. Makeu.

Qu'il soit passé un règlement définitif sur les propriétés
suscipit d'automobiles ou véhicules motrices allant
à une vitesse plus grande que deux mille à l'heure
dans les limites de cette municipalité et sur autorisation
touchant à aller à une vitesse plus grande que ces
mille à l'heure dans les limites de cette municipalité
et, sans faire d'une manière de grince finette
et de frais en plus, le tout par un règlement susceptible
de l'être.

En conséquence le règlement no. 39 est adopté
(Voir page 128 du livre des règlements)
Et la séance se termine.

Henri Lévesque Maire
G. Larue
Secrétaire Général

5 Novembre 1913

À une séance régulière du conseil de la corporation de la
ville d'Arthabaska, tenue au lieu ordinaire des séances,
dans la ville d'Arthabaska, le mercredi 27 novembre
mil neuf cent treize, à sept heures et demie du soir,
étaient présents Monsieur le maire Henri Lévesque et Messieurs
les conseillers Trufflé, Maher, Édouard Vallière,
Eugénie Paris et Troie Lévesque, formant quorum,
sous la présidence du maire.

Les délibérations de deux dernières séances sont
lues et adoptées.

Proposé par M. Vallière, second par M. Maher:

Que les comptes en épave soient approuvés et payés:

Municipalité de la voûte, salaires pour septembre	\$ 267.00	
Le même	Lochneri doublets	100.00
	Lunette, etc.	19.75
	Courtois	9.25

La Fontaine de Victorville, lue
 2.00 |

Le même
 lue | 17.25 |

Édouard Trufflé, Entrepreneur Off. D. Bell Lacinqs
 57 |

Édouard Lévesque fils, travail au chemin
 3.00 |

Joseph Robich, une semaine journal pour nettoyage des puits
 75 |

Département de l'Éducation, l'achat de la le 1^{er} décembre 1913
 93.00 |

Le même
 281.00 |

Le même
 132.47 |

Arthabaska Water Power Co. la première des 6 mois, 6 mois
 210.00 |

Philas Blanchet, divers pour travaux de chemin
 1.00 |

Mille École, divers pour acquisition
 22.00 |

Épaves, 10 1/2, 10 7/10, 20 1/2, 10 1/2, 10 1/2, 10 1/2, 10 1/2
 6.00 |

Édouard Lalloux, acquisition d'un pour travaux de chemin
 1.00 |

Joseph Robich, divers pour chemin
 50.00 |

Albert Beauchamp, acquisition pour pont de bois
 3.25 |

J. N. Rochard
 2.13 |

North & Abrie Coal Co. un char de charbon
 17.35 |

Travail sur le chemin
 122.07 |

Alfred Trufflé, charrois de charbon et transport
 37.75 |

Edouard Lalloux, 5 wagons de bois pour travaux
 50 |

Épaves, achetés en octobre 1913
 166.16 |

Dominion Fire Insurance Co. 8000⁰⁰ sur total de ville, sur
 27.00 |

Épaves, achetés en octobre 1913
 27.00 |

Rôle de payé du 15 octobre 1913 pour travail au macadam
 304.11 |

Rôle de payé du 15 octobre 1913 pour travail de dépôt de bois - le 15 octobre
 12.67 |

Rôle de payé du 27 octobre 1913 pour travail au macadam
 413.87 |

Adopté

La commission pour et Lévesque ont autorisés à renvoyer à la
compagnie The Arthabaska Water Power Co. pour qu'elle se
renne les 20 heures pour lesquelles elle réclame paiement
pour l'éclairage du jour et de jour, rapport à
ce conseil.

Proposé par M. Lévesque, second par M. Vallière:

Que les membres du comité des chemins de fer soient autorisés
à proposer à continuer à acheter et reconstruire la
pièce et macadamiser les chemins et autres. Adopté.

Proposé par M. Lévesque, second par M. Vallière:

Que Monsieur Alfred Paris, suivant la demande qu'il
en a faite à ce conseil, soit autorisé à continuer, jusqu'à
chez lui et ailleurs dans la ville, le long du téléphone
local de St-Hubert, de planter des poteaux dans les che-
mins et d'y installer les fils et autres accessoires, mais
de manière à ne nuire ni aux chemins ni aux propriétés
d'autrui. M. Paris devant être responsable de tout dommage
et accident qui pourraient arriver. Adopté.

Lecture est donnée d'une requête de Marcel Lacroix et
autres demandant que le nouveau chemin soit tracé
question pour entre les côtés qui se trouvent dans le
chemin actuel de deuxième rang de St-Christophe, ne
soit pas ouvert à l'indivis, comme par le rapport de M. J.
A. Lacroix, en attendant que, après des discussions de ce
genre, mais que nul des deux côtés, et le tout de la
manière prescrite par le tracé de Marcel Lacroix et autres.

Quatre propositions ont été adoptées à ce sujet

Proposé par M. Vallée, Second par M. Lominier:

Que le règlement fixant le tarif de l'acquiescement versé par le propriétaire pour l'usage de sa parcelle pour six mois si elle est soumise à l'acquiescement pour six mois ou pour un an si elle est soumise à l'acquiescement pour un an ou plus.

En conséquence, les amendements ont été adoptés conformément à la loi, le règlement n° 20 est adopté.

(Voir page 141 des livres des règlements.)

Le conseil procède ensuite à la vente au rabais de l'antenne de chemin dans les limites de cette municipalité pour la saison d'hiver 1912-1913. Chaque adjudicataire devra fournir un cautionnement à la satisfaction du conseil. Après avoir reçu pour M. Ophélie Lominier fils, l'autorisation de chemin d'hiver est adjugé comme suit:

1° Depuis l'église jusqu'à la limite de St-Honoville, cbez Louis Simonon en passant par le coin, le chemin devant être enroulé sur le bord de la route, excepté la partie du bord d'ouest qui pourra être substituée à la charge de l'adjudicataire ou au contraire adjugé à Ophélie Lominier fils pour le prix de cent vingt francs (\$120.00).

2° Depuis le coin jusqu'à un quinzième rang, y compris toute la rue adjacente dans le quartier nord, y compris l'antenne de chemin depuis le puits de la manufacture jusqu'à l'antenne qui traverse les appareils à incendie, adjugé à Ophélie Lominier fils pour le prix de cinquante cinq francs (\$55.00).

3° Depuis le coin jusqu'à l'antenne près de cbez Ophélie Lominier fils, le conseil devant faire faire une clôture en planches au bord pour garder le neige de côté nord du chemin sur la longueur nécessaire depuis le coin et de la côté descendant, adjugé à Ophélie Lominier fils pour le prix de vingt cinq francs (\$25.00).

4° Depuis l'église jusqu'à la limite de la ville, cbez Louis Fillion, y compris l'autorisation de chemin jusqu'à dans le coin Nord, pour y arriver en venant de la ville d'Arthabaska et de la direction sud, y compris aussi à l'alignement de mettre de la neige sur la moitié de la longueur du chemin et jusqu'à l'alignement de la ville pour le prix de cent vingt francs (\$120.00).

Et la séance est levée.

Henri Lépin Maire

J. G. Gagnon
Secrétaire-Trésorier

9 Décembre 1913

À une session générale du conseil municipal de la ville d'Arthabaska tenue au lieu ordinaire des sessions, le ^{à l'acte d'après l'Arthabaska} troisième jour du mois de décembre mil neuf cent treize, à sept heures et demie de l'après-midi, à laquelle session sont présents Monsieur le maire Henri Lépin et Messieurs les conseillers J. E. Perrault, Édouard Vallée, Frédéric Paris, Moïse Lominier, Joseph Maher et Honoré Blanchet, formant le quorum, sous la présidence de Monsieur le maire.

Les délibérations de la dernière séance sont lues et adoptées.

Proposé par M. Vallée, Second par M. Perrault:

Que la liste supplémentaire des rues pour la ville d'Arthabaska préparée suivant la loi pour l'année mil neuf cent treize, soit approuvée. (Adopté)

Le conseil adopte ensuite le Règlement n° 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 688, 689, 690, 691, 692, 693, 694, 695, 696, 697, 698, 699, 700, 701, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 717, 718, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 739, 740, 741, 742, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 786, 787, 788, 789, 790, 791, 792, 793, 794, 795, 796, 797, 798, 799, 800, 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 810, 811, 812, 813, 814, 815, 816, 817, 818, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 830, 831, 832, 833, 834, 835, 836, 837, 838, 839, 840, 841, 842, 843, 844, 845, 846, 847, 848, 849, 850, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 857, 858, 859, 860, 861, 862, 863, 864, 865, 866, 867, 868, 869, 870, 871, 872, 873, 874, 875, 876, 877, 878, 879, 880, 881, 882, 883, 884, 885, 886, 887, 888, 889, 890, 891, 892, 893, 894, 895, 896, 897, 898, 899, 900, 901, 902, 903, 904, 905, 906, 907, 908, 909, 910, 911, 912, 913, 914, 915, 916, 917, 918, 919, 920, 921, 922, 923, 924, 925, 926, 927, 928, 929, 930, 931, 932, 933, 934, 935, 936, 937, 938, 939, 940, 941, 942, 943, 944, 945, 946, 947, 948, 949, 950, 951, 952, 953, 954, 955, 956, 957, 958, 959, 960, 961, 962, 963, 964, 965, 966, 967, 968, 969, 970, 971, 972, 973, 974, 975, 976, 977, 978, 979, 980, 981, 982, 983, 984, 985, 986, 987, 988, 989, 990, 991, 992, 993, 994, 995, 996, 997, 998, 999, 1000.

(Voir page 132 des livres des règlements)

Proposé par M. Maher, Second par M. Paris:

Que les comptes à après soient approuvés et payés:

Henri Beauchamp installation de chaudières pour stambill 0.50

Thibaut Blanchet, salaire 19.91

Cléopâtre Ducharme, salaire 24.75

Léon Bergeron, salaire 5.25

Ferdinand Simonon, salaire 7.00

La Fonderie de Victoriaville, loyer d'usine & ballons 28.00

Ministère de la Cour, brosse 1.00

" " " logis - rent 13.00

" " " roller shaft 60.50

" " " shaft concentrique 50.00

" " " drill 12.00

" " " outillage usure 100.00

" " " officier 181.50

Riv. B. Baillard, 2000 briques 22.00

Philippe Nadeau, bon 3 cordons pour attache les ferres 1.68

Napoléon Pouliot, salaire dans son commerce 6.06

Philibert Paulot, salaire pour attache à usure 14.75

Loi d'impression et d'O. Lépin fils, pour le com. d'usage 28

Narcisse Hall, salaire 7.00

P. Bourcier, location de ballons électriques 27.00

Assurance Phoenix of London (salaire des agents pour l'usage de la ville) 27.00

Frais pour forêt (milieu) et (steam drill) 148
 Intérêt = 2% au Département du Trésor, au 15 Décembre 1912 24.15
 Alfred Lemieux: notes, matériel pour l'état de ville 1.12
 Alfred Yvan: bon pour planifond de concession 9.60
 " " " " " " " " " " " " " " 40.00
 Pièces achetées en novembre 1913 137.33

Adopté.

Proposé par M. Vallière, Secondé par M. Blanchet: -
 Que le secrétaire-trésorier receive instructions de remettre à
 M. Gustave Perrault avocat de cette corporation, tous les comptes
 de tous taxes ou autrement, avec ordre de fourniture. Adopté.
 Proposé par M. Perrault, Secondé par M. Lemieux: -
 Que M. Henri Vallière soit nommé auditeur des livres de
 cette corporation, avec instruction de faire son rapport et de
 le soumettre à ce conseil à la séance de janvier pro-
 chain (1914). Adopté.

Proposé par M. Vallière, Secondé par M. Blanchet: -
 Que le salaire de M. Edmund Dureau pour collection de
 base d'apiculture soit fixé à vingt francs pour la collection
 de Janvier et à quinze francs pour la collection de juillet.
 Adopté.

Proposé par M. Perrault, Secondé par M. Mabeu: -
 Que cette corporation accorde à la Société d'Agriculture
 du Comté d'Orthabaska, conformément à la demande qui
 lui en est faite verbalement par M. Felix Verelle, Sec-
 rétaire pour la paroisse de St-Christophe, à la condition
 que l'exposition agricole ait lieu à Orthabaska, et
 moyennant devant être tenue en l'air.

Lettre est donnée d'une requête de A. Poirson val. à
 la ville d'Orthabaska demandant à ce conseil d'accorder
 une route pour que le chemin verbalisé par Narcisse St-
 Chalifeur dans St-Christophe, soit continué jusqu'à près de chez
 Edmund Peltier.

Proposé par M. Perrault, Secondé par M. Paris: -
 Que ce conseil accorde la demande faite par la re-
 quête ci-dessus, lue à ce conseil, et que la proposition
 omise par écrit par M. J. E. Hudson devant ce conseil soit ac-
 ceptée, à savoir cette partie où il s'engage à payer ou
 rembourser les frais d'expropriation à la charge de la
 ville, à payer le coût du terrain nécessaire, à faire
 un bon chemin à la satisfaction du conseil, avec les
 ports, fosses, clôtures et barrières nécessaires, plus
 de tel ou quel autre que fera ce conseil, et qui en conséquence

une règlement soit fait décrétant l'ouverture d'un chemin
 à partir du tracé fait par Narcisse St- Chalifeur, en
 son procès verbal en date du 23 novembre 1912, à partir des
 limites de St-Christophe et gagnant vers le nord-ouest
 jusqu'au chemin actuel, près de chez Edmund Peltier.
 Le dit chemin devant être la continuation de celui ver-
 balisé par Narcisse St- Chalifeur jusqu'à la limite entre
 la ville et la paroisse et s'étendant dans les limites
 de la ville à l'endroit qui sera fixé par une minute
 d'aucun des membres du conseil et qui devra faire rapport
 dans la séance à lui fixée, et à ce que le dit règlement de-
 creté en même temps l'expropriation du terrain né-
 cessaire pour l'ouverture de ce chemin. Adopté.
 Proposé par M. Perrault, Secondé par M. Vallière: -
 Que M. Narcisse St- Chalifeur, cultivateur, du
 canton de Marvick, soit nommé surintendant spé-
 cial de ce conseil et chargé de visiter les lieux où
 un chemin doit être ouvert pour former une route
 au chemin verbalisé par le même M. Chalifeur dans
 St-Christophe, avec instruction de convoquer les inté-
 ressés en assemblée publique, faire la visite des lieux
 et faire rapport en indiquant l'endroit précis où le
 dit chemin doit passer, et ce à lui à la prochaine
 séance régulière de ce conseil. Adopté.

Et la séance se termine. *Maurice T. J. J. J. J.*
Maurice T. J. J. J. J.
Maurice T. J. J. J. J.

Province de Québec,
 Municipalité de la ville d'Orthabaska
 Assemblée annuelle des électeurs municipaux de la
 ville d'Orthabaska, tenue à l'hôtel de ville d'Orthabaska
 suivant l'avis public donné à cet effet, pour l'élection de
 deux conseillers, en remplacement de M. Edmund Vallière et
 Frédéric Paris, conseillers sortant de charge, la dite assemblée
 tenue le deux janvier mil neuf cent quatorze, à dix
 heures du matin, sous la présidence du souverain, élu
 le Robert Cameron, secrétaire-trésorier et président de
 l'élection en officio.

Ayant vu et lu l'assemblée et ayant vu les électeurs
 présents de nommer les personnes qu'ils devaient éle-
 ver comme conseillers, en remplacement de M. Edmund
 Vallière et Frédéric Paris, conseillers sortant de charge,

Il a été proposé par M. J. Bouchard, F. Bouchard, H. Bouchard, Philias Lussier, Alfred Proulx, Blaise Lussier, Joseph Ross, Paul Crohan, Albert Brunelle et Ernest Bédard.

Que M. Edmond Vallée, bourgeois de la ville d'Arthabaska soit mis en nomination comme conseiller pour le quartier nord de cette municipalité, en remplacement de lui-même.

Il a été proposé par M. J. Bouchard, F. Bouchard, H. Bouchard, Philias Lussier, Alfred Proulx, Blaise Lussier, Joseph Ross, Paul Crohan, Albert Brunelle et Ernest Bédard.

Que M. Frédéric Paris, rentier, de la ville d'Arthabaska, soit mis en nomination comme conseiller pour le quartier nord de cette municipalité, en remplacement de lui-même.

Ces deux résolutions ont été adoptées à l'unanimité de l'assemblée, et il n'y a pas d'opposition à la nomination de M. Edmond Vallée et Frédéric Paris comme conseillers pour le quartier nord de la municipalité de la ville d'Arthabaska, le 14 décembre 1916. Edmond Vallée et Frédéric Paris, élus conseillers pour le quartier nord de la municipalité de la ville d'Arthabaska.

Edmond Vallée
Conseiller de l'Arthabaska

7 Janvier 1916

À une session générale du conseil de la corporation de la ville d'Arthabaska, tenue au lieu ordinaire de séances, à l'hôtel de ville d'Arthabaska, le mercredi 26 janvier mil neuf cent quatorze, à sept heures et demie du soir, furent présents Messieurs Henri Bédard, oncle de Messieurs Honoré Blanchet, Étienne Mahé, Moïse Lussier, Frédéric Paris, J. B. Bouchard et Edmond Vallée, constituant formant le conseil au complet, sous la présidence de M. Bédard. La libération de la dernière séance sont ainsi adoptés. Le rapport de Henri Vallée, auditeur de la ville de cette corporation pour la période de temps comprise entre le trente et un décembre mil neuf cent douze et le dix et onze décembre mil neuf cent treize, inclusivement, montrant un montant de recettes de \$2,991.90 et un montant de dépenses de \$3,045.25, laissant une balance en caisse de \$53.65 est déposé sur la table du conseil et lu, de même que la liste des créances et l'état de l'actif et du passif de cette corporation, ainsi qu'il est rapporté.

Proposé par M. Moïse Lussier, Seconde par M. Honoré Blanchet. Que le rapport de M. Henri Vallée, auditeur, ci-dessus mentionné soit approuvé.

Adopté.

Proposé par M. Mahé, Seconde par M. Bouchard.

Qu'il soit fait un règlement pour prélever les deniers nécessaires pour rembourser les dépenses de l'année mil neuf cent treize.

Adopté. En conséquence le règlement No. 22 est adopté.

(Voir page 147 du livre des Règlements).

Lecture est donnée du rapport de Narcisse A. Chalifour, cultivateur, du canton de Bonaventure, sur le budget spécial nommé lui et conseil à la séance du trois décembre dernier, au sujet des chemins demandés par les contribuables de cette ville pour donner une route au chemin verbalisé par le dit Narcisse A. Chalifour avec St. Basile.

Proposé par M. Bouchard, Seconde par M. Mahé.

Que M. Pierre Lussier soit chargé d'aller voir les lieux mentionnés au rapport de Narcisse A. Chalifour.

Après discussion, il a été décidé de passer le chemin à l'endroit mentionné par certains propriétaires de terrain et de leur donner aussi un nom de domaine, avec instruction de faire rapport au

conseil à la séance du six janvier prochain, et que le secrétaire tienne compte des avis publiés sur ce terrain dans la municipalité à l'effet que le

conseil, à la séance qui sera tenue le mercredi vingt et un janvier mil neuf cent quatorze et

qui sera un ajournement de la présente séance, prendra en considération le rapport de Narcisse A. Chalifour et celui de M. Pierre Lussier, et

après discussion, entendra les interventions et objections, et y a lieu, un règlement ordonnant l'ouverture du dit chemin et décrétant l'expédient au besoin.

Adopté.

Lecture est donnée d'une lettre de M. F. B. Bédard et d'une plainte de M. William Bergeron au sujet du mauvais état de chemins existant

à l'Arthabaska. Le secrétaire tienne compte de la communication en plaçant à M. Bédard, toujours fils, qui est chargé d'entretenir le chemin.

Lecture est donnée d'une lettre des membres du conseil de la ville d'Arthabaska, intervenant au

conseil que le conseil de la ville d'Arthabaska, à sa séance de décembre 1913, a décidé de faire

sa séance de décembre 1913, a décidé de faire

sa séance de décembre 1913, a décidé de faire

sa séance de décembre 1913, a décidé de faire

installer dans la suite de l'enceinte d'arrondissement la cause relative pour les propriétés, et que la ville d'Antkabsche devra faire sa quote-part de ce travail, conformément au paragraphe 3 de l'article 502 du Code Municipal.

Proposé par M. Mahen. Secondé par M. Paris.
Lors cette corporation achète de la fièvre pour être cassée, jusqu'à concurrence d'un million mille livres, et que M. Paris présente un projet au prix de \$1.50 par jour pour voir la fièvre avec instruction de refuser la fièvre blanche et du sel et autres manures fines. M. Paris dit avoir entendu avec un qui faisait charroyer de la fièvre pour que plusieurs d'entre eux charroyent en même temps; la fièvre est payée par le gouvernement au prix de \$1.50.

Proposé par M. Courault. Secondé par M. Lamoureux.
Lors les comptes ci-après soient approuvés et payés:
Joseph Robitaille \$ 8.25
Gustave Lamoureux, transport de foin et bois à titre de location 6.00
Armand et Chabigne, voyage, avertissement et rapport 25.00
Divers comptes foin Robitaille à usage 100
Hector Courault, transport de foin et bois à titre de location 162
J. F. Brundage, voyage, divers foin et bois 28.00
Mme Vallière, foin et bois 25.00

Proposé par M. Vallière. Secondé par M. Blanchet.
Qu'il soit défendu à toute personne de couper de la place au de grand réservoir de l'arrondissement Robitaille.
Proposé par M. Vallière. Secondé par M. Lamoureux.
Que M. E. R. Lacombe, notaire, soit chargé de faire un acte de concession de cette municipalité pour l'année mil neuf cent quatre-vingt, au prix de trois cents par an, quant à l'impôt (\$300.00).

Proposé par M. Courault. Secondé par M. Paris.
Lors les montants de taxes ci-après soient annulés et les branches de rôles de perception, étant considérées comme non collectables, savoir:

Rôle de 1912 - No 207 - Joseph L'Épave, locataire	3.00
- 1911 - No 21 - Paul A. Brundage, locataire	6
- 1911 - No 107 - J. B. Blanchet	2.40
- 1911 - No 277 - Auguste Lapudic	2.40
- 1911 - No 254 - P. L. Fournier	7.20
- 1911 - No 225 - René Ch. D. Maillet	2.20
- 1911 - No 226 - J. S. Hébert	1.50
- 1911 - No 110 - Alphonse Dier, locataire	2.40

Rôle de 1912 - No 145 - Louis Maillet, locataire	2.00
- 1912 - No 149 - Alfred Robitaille, locataire	2
- 1912 - No 142 - Léon Paris	1.20
- 1912 - No 113 - Lucien Fournier, locataire	3.00
- 1912 - No 202 - R. Racette	2.00
- 1912 - No 207 - Joseph Robitaille	2.00
- 1912 - No 222 - Auguste Chabigne	2.00
- 1912 - No 225 - René Cole	2.00
- 1912 - No 227 - Auguste Cole	2.00
- 1912 - No 203 - Victor Chabigne, locataire	2.00
- 1912 - No 225 - Adolphe Robitaille, locataire	2.00
- 1912 - No 223 - J. P. Haule	2.00
- 1912 - No 226 - Jimmy Lacombe	2.00
- 1912 - No 227 - René Duquette	2.00
- 1912 - No 20 - Adolphe Robitaille, locataire - Adolphe	

Et la séance est levée le 21 janvier 1914, à 7 h 1/2.

Alphonse Dier
Henri Tassin
Maillet

Présume de Québec, Municipalité de la ville d'Antkabsche.
M. Frédéric Paris, ayant été élu conseiller pour la ville d'Antkabsche, pour représenter le quartier nord, fait serment qu'il remplira bien et fidèlement les devoirs de son charge, au meilleur de son jugement et de ses capacités. Comme que Dieu me verra en aide.
Actuellement devant moi à Antkabsche, } Jacques Paris
et soussigné, juge municipal.

Alphonse Dier
Juge Municipal

Présume de Québec, Municipalité de la ville d'Antkabsche.
M. Philias Lacombe, ayant été élu conseiller pour la ville d'Antkabsche, pour représenter le quartier nord, fait serment qu'il remplira bien et fidèlement les devoirs de son charge, au meilleur de son jugement et de ses capacités. Comme que Dieu me verra en aide.
Actuellement devant moi à Antkabsche et soussigné, } Philias Lacombe
juge municipal.

Alphonse Dier
Juge Municipal

21 Janvier 1914

A une séance du conseil de la corporation de la ville d'Arthabaska tenue en son ordinaire de session, à l'hôtel de ville d'Arthabaska, le mercredi vingt et un janvier mil neuf cent quatorze, à sept heures et demie du soir, et au moment de la séance régulière du sept janvier 1914, furent présents Monsieur Henri Pélissier, maire, et Messieurs les conseillers J. E. Parault, Frédéric Paris, Moïse Lemieux et Honoré Blanchet, formant quorum, sous la présidence du maire.

Les délibérations de la dernière séance sont lues et adoptées. Une proposition de M. J. E. Parault, Secondé par M. Lemieux, le Règlement No 23, ordonnant l'ouverture d'un chemin sur les terrains de Louis Filtreau, Philippe Blau et F. K. Lobb et Edmond Pélissier, est adoptée unanimement.

(Voir page 151 du hors de Règlement.)

Proposé par M. Parault, Secondé par M. Blanchet. Que les conseillers Messieurs Moïse Lemieux et Honoré Pélissier soient chargés de voir les intéressés Louis Filtreau, Philippe Blau et Edmond Pélissier pour savoir quel montant ils réclament pour le terrain nécessaire à l'ouverture du chemin en question à travers chacune de deux propriétés et s'il peut y avoir conflit entre ces intérêts et la corporation pour le passage sur terrain et de faire rapport de ce à la prochaine séance de ce conseil, et que le secrétaire, lorsqu'il aura reçu instruction de M. F. K. Lobb, avertit aux Etats-Unis pour lui expliquer si le chemin doit passer et savoir combien il réclame pour cette partie de son terrain. Adopté.

Proposé par M. Parault, Secondé par M. Lemieux. Que le compte de M. Pierre Lussant, deux piastres pour mesurage du terrain et le chemin nouveau doit passer, et deux piastres pour mesurage et rédaction de rapport, soit approuvé et payé.

Et la séance est levée.

Henri Pélissier Maire

Blanche
Secrétaire

4 Février 1914

A une séance générale du conseil municipal de la ville d'Arthabaska, tenue en son ordinaire de session, à l'hôtel de ville d'Arthabaska, le quatrième jour du mois de février mil neuf cent quatorze, à sept heures et demie de l'après-midi, à laquelle séance ont été présents Monsieur le maire Henri Pélissier et Messieurs les conseillers

Messieurs Honoré Blanchet, Frédéric Paris et Moïse Lemieux, formant quorum, sous la présidence de Monsieur le maire.

Les délibérations de la dernière séance sont lues et adoptées. Lecture est donnée d'une lettre de Monsieur Edouard Vallière, conseiller élu en janvier mil neuf cent quatorze, offrant à ce conseil sa démission comme conseiller, et qu'il veut de finir son terme de deux ans et qu'il a désiré agir comme conseiller pendant plusieurs autres termes.

Proposé par M. Moïse Lemieux, Secondé par M. Blanchet. Que la démission de M. Edouard Vallière comme conseiller de cette municipalité, pour le quartier nord, soit acceptée. Adopté.

Proposé par M. Paris, Secondé par M. Lemieux. Qu'un avis public soit donné pour le tenir d'une assemblée publique des électeurs municipaux du quartier nord de la municipalité de la ville d'Arthabaska, pour procéder à l'élection d'un conseiller pour le quartier nord de la dite municipalité, en remplacement de M. Edouard Vallière, qui a donné sa démission et dont le siège a été déclaré vacant. Ce dit avis devant convoquer les électeurs pour le mardi dix sept février courant 1914, à dix heures du matin, à l'hôtel de ville d'Arthabaska pour la mise en nomination, et qu'en cas où il y aurait plus de candidats à être mis en nomination qu'il n'y a de conseillers à élire, un ball sera accordé et sera ouvert le vingt quatre février courant 1914, à neuf heures du matin. Adopté.

Proposé par M. Moïse Lemieux, Secondé par M. Blanchet. Attendu qu'un règlement portant le No 11 a été passé le troisième jour du mois de décembre mil neuf cent treize, ordonnant des travaux de pavage de la rue de gravelats et de montage et le macadamage de la rue d'Arthabaska.

Attendu qu'il importe de pourvoir à l'exécution et au paiement des travaux de confection ou d'amélioration des chemins mentionnés dans ce règlement.

Attendu que ce conseil a été avisé par le département de la route qu'une somme de deux mille deux cent vingt huit piastres (\$2,228.00) est nécessaire pour couvrir le coût total des travaux de confection et de montage par le dit règlement.

Pour ces raisons le conseil décide :

1° De demander au gouvernement de cette province de vouloir bien allouer à cette corporation, conformément

à la fin de bon chemin, 14/2 (3 So 8. ch 21), une somme de
deux mille deux cent vingt huit francs (\$2,228.00), pour servir
à la traversée de construction ordonnée par le dit règlement.

2° En considération de l'allocation de cette somme, la corpo-
ration de cette municipalité sera par la présente résolution enga-
gée et tenue à payer au trésorier de cette province, à son be-
soin, en la cité de Québec, aux époques et de la manière
qu'il fixera, une intérêt annuel de deux francs cent pen-
tante quarante et un cent, à compter pour chaque
avance faite sur cette allocation, de la date de telle avance.

3° Le maire et le secrétaire, trésorier de cette municipalité ou
par les présents autorisés à signer des coupures ou autres
documents pour constater les engagements énoncés au
paragraphe précédent.

4° Pour pouvoir au paiement des dits intérêts, une taxe
annuelle spéciale de quarante quatre francs et cinquante
six cents (44.56) équivalant à deux francs cent du montant
de la dite allocation, est par les présents imposée pour
quarante et un cent sur les biens immobiliers imposables
de cette municipalité, laquelle somme sera répartie et payée
comme les autres taxes municipales.

5° Lorsque le lieutenant-gouverneur en conseil aura
approuvé la présente résolution, cette dernière ne pourra
être modifiée que de son consentement. *Adopté.*

Proposé par M. Paris. Secondé par M. Lemieux.
Sur les comptes en après sont approuvés et passés
la corporation de la ville de Victoriaville, pour la période
à valoir, 18 jours à \$50. du 4 au 6 juin 1912. \$650
Abraham Pouliot, copropriétaire du pavillon à usage et de la
chaussée à usage. 4.18

Sur les comptes de la ville de Victoriaville pour
les dits 18 jours, \$600, de même que le compte sans solde
de l'année et celui de M. Pierre Lacroix et Pauline
Lacroix, pour avoir reçu la somme soixante-vingt mille \$60,000.

Proposé par M. Lemieux. Secondé par M. Mathieu.
Sur la somme de la somme à usage soit rendue pour le prix d'un
parcelle et d'usage. *Adopté.*

Proposé par M. Paris. Secondé par M. Blanchet.
Sur les membres du comité des chemins soient autorisés à
acheter un terrain pour y placer la pierre, si même qu'elle
est levée, ou qu'il n'y a pas assez d'espace sur le terrain
de cette corporation. *Adopté.*

Proposé par M. Blanchet. Secondé par M. Lemieux.

Sur la salle voisine du bureau de M. S. P. Lacroix, en
arrière, au hôtel de ville, soit mise à la disposition des trois
sociétés de Secours Médical, Le Forestier, Canadien, L'Al-
liance Nationale et l'Association Canado-Américaine, au prix de
\$30 par mois en tout. Les réunions devant avoir lieu de
le jour ou le soir de l'éclairage et tout payables par
les sociétés. *Adopté.*

Le certificat de M. Louis Garneau pour licence à au-
toriser est déposé sur la table du conseil.

Proposé par M. Lemieux. Secondé par M. Blanchet.
Sur le secrétaire-trésorier donne des avis publics dans la
municipalité, à l'effet que ce certificat de licence est
pris en considération et la franchise section générale de
ce conseil. *Adopté.*

Proposé par M. Mathieu. Secondé par M. Paris.
Sur le nom de M. L. P. de Couval comme instructeur de
no 20 et de partie de no 235, du registre d'habitation
soit renvoyé au rôle d'évaluation, vu qu'il n'est
plus propriétaire, et que le nom de Madame Charles Bour-
nois-Blaizaudreau, soit mis à sa place comme pro-
priétaire. *Adopté.*

Proposé par M. Blanchet. Secondé par M. Lemieux.
Sur cette corporation vendra M. J. B. Blais, de Québec, la
quantité de pierre concassée dont il aura besoin, au prix
de \$1.50 la tonne. *Adopté.*

Proposé par M. Blanchet. Secondé par M. Lemieux.
Sur cette corporation achète 15 M. pieds de madriers
d'épinette de 2' pour trottoirs, aux meilleures condi-
tions possibles, et que le président du comité des
chemins soit chargé d'y voir. *Adopté.*

Le secrétaire-trésorier reçoit instruction d'écrire à
ceux qui ont entrepris l'entretien des chemins à la
vue de se conformer à leurs engagements.

Sur le conseiller J. Mathieu chargé à la dernière sé-
ance de ce conseil de voir les propriétaires de terrain
où le chemin proposé doit passer, afin de savoir quel
prix ils demandent pour la partie de leur terrain né-
cessaire à l'ouverture de ce chemin, fait rapport à ce
conseil qu'il n'a pu avoir de réponse. M. Louis Fillion
présent au conseil, demandant \$200.00. M. Edmond Pelletier
au présent dit que ce conseil n'a pas besoin de son ter-
rain pour l'ouverture de ce chemin, qu'il va s'en aller
à la fin de passer à côté, chez Xavier Lalle, M. Philippe Blais

demande #1872.00 pour son terrain, le secrétaire trésorier fait rapport qu'il n'a pas encore reçu de réponse M. Xavier Lahaie a qui il a écrit. Après pourparlers et discussion abondante sur les intérêts présents il est

Proposé par M. Blanchet. Secondé par M. Mahieu. Que la question d'acquisition de terrain nécessaire à l'ouverture de ce chemin soit renvoyé à la prochaine séance générale de ce conseil. Adopté.

Proposé par M. Blanchet. Secondé par M. Lemieux. Que ce conseil appuie de toutes ses forces la construction de la Tambe de Bonnes du District de Montréal, en date du 29 décembre 1873, en faveur de la construction du canal de la Baie Longueville, et invante l'avis que le gouvernement du Canada accorde, de la prochaine session, la réalisation de ce grand projet national. Adopté.

Et la séance se lève
Blanchet
Secrétaire

M. Xavier Lahaie
Mahieu

Comme la suite

Municipalité de la ville d'Arthabaska

Assemblée spéciale des électeurs municipaux du quartier nord de la ville d'Arthabaska tenue à la salle du conseil, à l'hôtel de ville d'Arthabaska, le mardi dix sept février mil neuf cent quatre vingt, à dix heures du matin, après avoir publié l'avis d'effet suivant la loi, pour l'élection d'un conseiller pour le quartier nord de la dite municipalité, en remplacement de Monsieur Édouard Vallière, conseiller élu le douze janvier mil neuf cent quatre vingt et dont le siège a été déclaré vacant, après délibération, acceptée, sous la présidence des conseillers secrétaires, trésoriers et président de l'élection en office.

Après avoir échangé les noms et reçus les électeurs municipaux présents de nommer la personne qui ils désiraient élire comme conseiller, en remplacement de Monsieur Édouard Vallière.

Il est proposé par M. M. Paul Lacroix, secondé par M. Louis Larocque et M. Xavier Lahaie, Johnny N. Richard, Ernest Beaulieu, Willie Robit et Édouard Vallière.

Que Monsieur Philias Lacroix, cultivateur, de la ville d'Arthabaska, soit nommé conseiller de la municipalité de la ville d'Arthabaska, pour le quartier nord, en remplacement de Monsieur Édouard Vallière, conseiller élu le douze janvier

et dont le siège a été déclaré vacant.

Les deux étant valides depuis l'annulation de l'élection, ni l'un ni l'autre n'a pas d'opposition à la nomination de Monsieur Philias Lacroix comme conseiller, et l'élection de Monsieur Philias Lacroix est conciliée pour la municipalité de la ville d'Arthabaska, pour le quartier nord.

Blanchet
Secrétaire

Le mardi 19/2

À la séance générale du conseil municipal de la ville d'Arthabaska, tenue au lieu ordinaire des séances, à l'hôtel de ville d'Arthabaska, le mercredi quatorzième jour de mars mil neuf cent quatre vingt, à sept heures et demie de l'après-midi, à laquelle séance sont présents Monsieur le maire Hyppolyte Pajon et Messieurs les conseillers Frédéric Paris, Louis Lemieux, Truffe Lahaie, Philias Lacroix et Monsieur Édouard Vallière, faisant fonction de président de Monsieur le maire. Les délibérations de la dernière séance sont lues et adoptées. Le secrétaire-trésorier donne communication au conseil de l'élection de Monsieur Philias Lacroix comme conseiller pour le quartier nord, en remplacement de Monsieur Édouard Vallière.

Il est proposé par le conseiller Frédéric Paris, secondé par le conseiller Truffe Lahaie, et unanimement adopté.

Que le maire, Monsieur Hyppolyte Pajon, et le secrétaire-trésorier, Monsieur Édouard Vallière, soient autorisés à signer le acte #1873, et à déposer celui-ci au 12 mars 1874, pour constater l'obligation de la corporation de la ville d'Arthabaska de payer au tiers-régulier de la province, à son honneur, l'intérêt à 2% pendant 41 ans à partir du premier mars 1874 sur la somme de deux mille piastres (\$2000.00) déjà émise. Adopté.

Proposé par M. Mahieu. Secondé par M. Paris. Que les certificats de licence #1874, Louis Larocque et Xavier Lahaie soient pris en considération par ce conseil à sa prochaine séance régulière, et que le secrétaire-trésorier reçoive instruction de donner les avis publics à cet effet et dans le délai le plus court.

Adopté. Proposé par M. Lemieux. Secondé par M. Blanchet.

Que les comptes d'après avoir été approuvés et payés: -
Chambre notariale en janvier et février, suivant liste \$ 100.00
D. St. Roch, médecin pour traitement en 1873 165.50
Entretien des chiens en 1873, en nombre de 2 20.00
Mais pour le dernier trimestre sous la réserve d'après le relevé
L'engagement de la part de ceux qui y ont tenu en cas et

qui sont capables de le faire; et que le compte de Ville
Ouelon, fabricant fleurier, au montant de \$1252, soit tenu
en suspens jusqu'à la prochaine séance, pour obtenir des détails
sur les différents items de ce compte. *Adopté.*

Proposé par M. Blanchet, secondé par M. Lestran -
Que ce conseil paye \$175 par an pour le matériel d'épave
de 2 nécessaires pour trottoirs, et que le président du
comité des chemins soit autorisé à acheter la quantité
qu'il faut. *Adopté.*

Proposé par M. Lestran, secondé par M. Mahan -
Que M. Phéas Lestran soit élu membre et président
du comité de l'épave, en remplacement de M. Édouard
Vallière, et que le conseil des chemins. *Adopté.*

Proposé par M. Blanchet, secondé par M. Paris -
Que les membres du comité de l'épave soient autorisés à
prendre tous les moyens qu'ils jugeront à propos pour régler
l'épave et même de faire venir un expert à Montréal
ou à Ottawa pour faire un rapport.
Et la séance se termine.

M. Gammara
secrétaire-trésorier

1^{re} Avril 1914

À une séance régulière du conseil de la corporation
de la ville d'Orthobaska tenue au lieu ordinaire de
séances, à l'hôtel de ville d'Orthobaska le mercredi prochain
avril mil neuf cent quatorze à sept heures et demie du
soir, furent présents Monsieur le maire Henri Pélissier et
Messieurs les conseillers Étienne Mahan, Maurice Lestran,
Édouard Paris, J. E. Berreault, Phéas Lestran et Honoré
Blanchet présent par procuration sous la présidence du maire.

Les délibérations de la dernière séance sont lues et adoptées.
Lecture est donnée de certificats de décès de M. Louis Barbeau
et de son épouse et de certificats de décès de M. Paul Mahan et de
sa femme publiés dans le journal et publiés au bulletin de la loi à l'effet que
ces certificats soient pris en considération à la limite légale.

Proposé par M. J. E. Berreault, secondé par M. Lestran -
Que le certificat de M. Louis Barbeau pour une licence de
large dans le quartier nord, soit renvoyé, en plus de l'hôtel
Lestran payant à cette corporation la somme de deux cents
francs. *Adopté.*

Proposé par M. J. E. Berreault, secondé par M. Lestran -

Que le municipal de M. Paul Mahan pour une licence
d'habiter dans le quartier nord, à l'hôtel Lestran, soit ren-
voyé, en plus de l'hôtel Lestran payant à cette corporation
la somme de deux cents francs. *Adopté.*

Proposé par M. Lestran, secondé par M. F. Mahan -
Que les comptes en suspens soient approuvés et réglés -

Francs de recette pour régler l'épave, deux \$ 20.50

Francs pour régler les honoraires d'expert 2.12

Ville d'Orthobaska, pour avoir payé l'impôt sur l'épave 53.50

J. E. Berreault, directeur des chemins de fer et des transports 50.00

Assurance de graine pour semences en 1913, prime minimum 50.00

Assurance de graine pour 1913, balance au 1^{er} janvier 1914

et que le compte de M. Édouard Paris, pour 1913, soit ren-
voyé à la séance de la semaine prochaine, et que les comptes de
tous les autres membres soient approuvés et réglés.

Et que le compte de M. Édouard Paris, pour 1913, soit ren-
voyé à la séance de la semaine prochaine, et que les comptes de
tous les autres membres soient approuvés et réglés.

Et que le compte de M. Édouard Paris, pour 1913, soit ren-
voyé à la séance de la semaine prochaine, et que les comptes de
tous les autres membres soient approuvés et réglés.

Et que le compte de M. Édouard Paris, pour 1913, soit ren-
voyé à la séance de la semaine prochaine, et que les comptes de
tous les autres membres soient approuvés et réglés.

Et que le compte de M. Édouard Paris, pour 1913, soit ren-
voyé à la séance de la semaine prochaine, et que les comptes de
tous les autres membres soient approuvés et réglés.

Et que le compte de M. Édouard Paris, pour 1913, soit ren-
voyé à la séance de la semaine prochaine, et que les comptes de
tous les autres membres soient approuvés et réglés.

Et que le compte de M. Édouard Paris, pour 1913, soit ren-
voyé à la séance de la semaine prochaine, et que les comptes de
tous les autres membres soient approuvés et réglés.

Et que le compte de M. Édouard Paris, pour 1913, soit ren-
voyé à la séance de la semaine prochaine, et que les comptes de
tous les autres membres soient approuvés et réglés.

Et que le compte de M. Édouard Paris, pour 1913, soit ren-
voyé à la séance de la semaine prochaine, et que les comptes de
tous les autres membres soient approuvés et réglés.

Et que le compte de M. Édouard Paris, pour 1913, soit ren-
voyé à la séance de la semaine prochaine, et que les comptes de
tous les autres membres soient approuvés et réglés.

Et que le compte de M. Édouard Paris, pour 1913, soit ren-
voyé à la séance de la semaine prochaine, et que les comptes de
tous les autres membres soient approuvés et réglés.

Et que le compte de M. Édouard Paris, pour 1913, soit ren-
voyé à la séance de la semaine prochaine, et que les comptes de
tous les autres membres soient approuvés et réglés.

Et que le compte de M. Édouard Paris, pour 1913, soit ren-
voyé à la séance de la semaine prochaine, et que les comptes de
tous les autres membres soient approuvés et réglés.

Et que le compte de M. Édouard Paris, pour 1913, soit ren-
voyé à la séance de la semaine prochaine, et que les comptes de
tous les autres membres soient approuvés et réglés.

Et que le compte de M. Édouard Paris, pour 1913, soit ren-
voyé à la séance de la semaine prochaine, et que les comptes de
tous les autres membres soient approuvés et réglés.

Et que le compte de M. Édouard Paris, pour 1913, soit ren-
voyé à la séance de la semaine prochaine, et que les comptes de
tous les autres membres soient approuvés et réglés.

Et que le compte de M. Édouard Paris, pour 1913, soit ren-
voyé à la séance de la semaine prochaine, et que les comptes de
tous les autres membres soient approuvés et réglés.

Et que le compte de M. Édouard Paris, pour 1913, soit ren-
voyé à la séance de la semaine prochaine, et que les comptes de
tous les autres membres soient approuvés et réglés.

Et que le compte de M. Édouard Paris, pour 1913, soit ren-
voyé à la séance de la semaine prochaine, et que les comptes de
tous les autres membres soient approuvés et réglés.

Et que le compte de M. Édouard Paris, pour 1913, soit ren-
voyé à la séance de la semaine prochaine, et que les comptes de
tous les autres membres soient approuvés et réglés.

Et que le compte de M. Édouard Paris, pour 1913, soit ren-
voyé à la séance de la semaine prochaine, et que les comptes de
tous les autres membres soient approuvés et réglés.

Et que le compte de M. Édouard Paris, pour 1913, soit ren-
voyé à la séance de la semaine prochaine, et que les comptes de
tous les autres membres soient approuvés et réglés.

Et que le compte de M. Édouard Paris, pour 1913, soit ren-
voyé à la séance de la semaine prochaine, et que les comptes de
tous les autres membres soient approuvés et réglés.

Et que le compte de M. Édouard Paris, pour 1913, soit ren-
voyé à la séance de la semaine prochaine, et que les comptes de
tous les autres membres soient approuvés et réglés.

Et que le compte de M. Édouard Paris, pour 1913, soit ren-
voyé à la séance de la semaine prochaine, et que les comptes de
tous les autres membres soient approuvés et réglés.

Et que le compte de M. Édouard Paris, pour 1913, soit ren-
voyé à la séance de la semaine prochaine, et que les comptes de
tous les autres membres soient approuvés et réglés.

Et que le compte de M. Édouard Paris, pour 1913, soit ren-
voyé à la séance de la semaine prochaine, et que les comptes de
tous les autres membres soient approuvés et réglés.

Et que le compte de M. Édouard Paris, pour 1913, soit ren-
voyé à la séance de la semaine prochaine, et que les comptes de
tous les autres membres soient approuvés et réglés.

Et que le compte de M. Édouard Paris, pour 1913, soit ren-
voyé à la séance de la semaine prochaine, et que les comptes de
tous les autres membres soient approuvés et réglés.

Et que le compte de M. Édouard Paris, pour 1913, soit ren-
voyé à la séance de la semaine prochaine, et que les comptes de
tous les autres membres soient approuvés et réglés.

Et que le compte de M. Édouard Paris, pour 1913, soit ren-
voyé à la séance de la semaine prochaine, et que les comptes de
tous les autres membres soient approuvés et réglés.

Et que le compte de M. Édouard Paris, pour 1913, soit ren-
voyé à la séance de la semaine prochaine, et que les comptes de
tous les autres membres soient approuvés et réglés.

M. Gammara
secrétaire-trésorier

6 mai 1914

À une séance régulière du conseil de la corporation
de la ville d'Orthobaska tenue au lieu ordinaire de
séances, à l'hôtel de ville d'Orthobaska le mercredi

de onze mil neuf cent quatorze, à sept heures et demie du soir, furent présents Monsieur le maire Henri Papin et Messieurs les conseillers Honoré Blanchet, Eugène Maher, Moïse Lemieux, Frédéric Paris et Philias Luthan formant quorum, sous la présidence du maire.

Les délibérations de la dernière séance sont lues et adoptées. La lettre de M^{rs} Cloué Duché, au sujet de sa taxe comme locataire est renvoyée à plus tard.

Proposé par M. Maher. Secondé par M. Blanchet. - Que le conseil accepte l'offre faite par Madame Elisabeth Desautels de la somme de \$67⁰⁰ au lieu de la somme de \$72⁰⁰ due pour entretien de l'école Crochetier sur voie d'industrie, et de la somme de \$72⁰⁰ au lieu de \$80⁰⁰ sur voie pour entretien de l'école Crochetier sans école d'industrie, et cela en règlement final. Adopté.

Proposé par M. Luthan. Secondé par M. Lemieux. - Que le compte de The Arthabaska Water - Power Co pour avoir réglé l'égout, se montant de \$1000⁰⁰ soit approuvé et payé, sauf recours contre les particuliers dont les engagements ont été réglés à raison de \$2⁰⁰ par chacun, ~~moins~~ sans que le budget principal réglé, et que le compte pour subscrire des rues, soit renvoyé à la prochaine séance régulière. Adopté.

Le compte de Albert Beauclercq, au montant de \$1000⁰⁰ est approuvé à la fin de la séance publique, après de la consultation avec le dernier compte payé au même à la fin de l'année dernière, de même que le compte de The Canadian Landry au montant de \$100⁰⁰ sur le montant de \$100⁰⁰ de la dernière fois sur le commencement du compte chez Robert Piche.

Proposé par M. Luthan. Secondé par M. Paris. - Que les travaux de construction, de chemin et de drainage soient reconnus au point que l'inspecteur de la ville sera avisé et que instruction lui sera donnée de n'employer que les contribuables de la ville d'Arthabaska ou de la paroisse d'Arthabaska, autres que possible. Adopté.

Le conseil décide ensuite de recueillir des fonds et de les mettre avec les contribuables et de donner au débiteur le nouveau chemin, quant à la valeur de la partie de la route devant nécessaire à l'achèvement de l'école. Les trois intéressés sont présents et font leurs propositions: M. J. R. Laha demande \$200⁰⁰, M. Philippe Blain demande \$1200⁰⁰ et M. Louis Filtan demande \$200⁰⁰.

Proposé par M. Lemieux. Secondé par M. Maher. - Attendu qu'il est impossible d'accepter les fonds en question qui sont trop élevés, que M. Henri Desautels, à St. V. a été nommé arbitre de cette corporation pour arbitrer la partie de terrain de Louis Filtan, Philippe Blain et J. R. Laha dont l'exploitation est nécessaire pour l'achèvement du chemin pour la construction de la route pour le règlement no 13 de ce conseil, avec instruction de procéder d'ici à quinze jours. Adopté.

M. Lemieux
Secrétaire - Trésorier

Henri Papin Maire

Le 6 mai 1914

À une séance spéciale du conseil de la corporation de la ville d'Arthabaska tenue au lieu ordinaire de la ville, à l'hôtel de ville d'Arthabaska, le mardi vingt et un mil neuf cent quatorze, à sept heures et demie du soir après avis spécial donné dans les délais légaux à chaque des conseillers spécifiant chacun des objets de la dite séance, et après avis public publié sur tout le territoire de la dite municipalité furent présents Monsieur le maire Henri Papin et Messieurs les conseillers Honoré Blanchet, Eugène Maher, Moïse Lemieux, Frédéric Paris et Philias Luthan formant quorum, sous la présidence du maire. Les délibérations de la dernière séance sont lues et adoptées. Lecture est aussi donnée de l'avis public spécifiant qu'à la présente séance le règlement no 13 de cette corporation doit être considéré amendé ou abrogé suivant les cas et remplacé par un autre règlement, et de l'avis spécial donné à chaque conseiller et individuellement concernant les différents objets de cette séance spéciale.

Proposé par M. Paris. Secondé par M. Lemieux. - Que pour la confection du chemin sur la dite route à travers les terrains de Louis Filtan, Philippe Blain et Louis Laha le tracé fait par Louis Laha soit abandonné et qu'on suive celui fait par Messieurs Chalifour. Ont voté pour la motion M. Paris, M. Lemieux, Luthan et Maher et ont voté contre la motion M. Blanchet. La motion est en conséquence passée sur diversion de 14 pour et un contre. (Le règlement no 13 est en conséquence adopté. Voir liste des règlements, page 166.)

Proposé par M. Guérou. Secondé par M. Mahou.
 Attendu qu'il est impossible de venir à une entente quant à l'indemnité à payer aux propriétaires des terrains ou doit passer le chemin dont l'ouverture est demandée par le règlement de la dite corporation, on ne s'est demandé, trop tôt, que M. Honoré D'Amour, cultivateur de St-Victoire d'Arthabaska, est venu au titre de cette corporation, sous réserve la partie des terrains de Louis Feltus, Philippe Stiehl et Louis Lefebvre dont l'expectative est réservée pour l'ouverture du chemin dont la construction a été autorisée par le règlement no. 10 de cette corporation, avec instruction de passer par le lieu ou par les lieux suivants. Adopté.

Proposé par M. Mahou, Secondé par M. Lemieux.
 Que les membres du comité de chemin soient autorisés à faire réparer ou renouveler le pont de bois au-dessus de la Rivière Louisa, et que les membres du comité de la Rivière soient autorisés à prendre les mesures nécessaires pour augmenter la capacité de l'aqueduc, faire venir une machine à vapeur et faire rapport à ce sujet. Adopté.

Proposé par M. Blanchet, Secondé par M. Péro.
 Que le secrétaire, tenu de transmettre à la compagnie l'assurance de garantir à assurer l'emploi de cette corporation la réclamation de Albert Blanchet, pour un accident qui lui est arrivé l'automne dernier alors qu'il était à l'emploi de cette corporation, avec instruction de régler avec M. Blanchet sans que cette corporation puisse en être tenue au aucun moment. Adopté.

Et la séance est levée.
 Kervin Jérome Maire

[Signature]
 Secrétaire

4 Juin 1914

Il a été tenu une assemblée du conseil de la corporation de la ville d'Arthabaska tenue au lieu ordinaire de séances, à l'hôtel de ville d'Arthabaska, le jeudi quatre juin mil neuf cent quatorze (le mercredi trois juin 1914 étant un jour de fête légale), a été tenu et tenu de son, furent présents Monsieur le maire Louis Péro et Messieurs les conseillers Philippe Guérou, J. E. Perrault, Frédéric Péro, Maurice Lemieux, Raphaël Mahou et Honoré Blanchet, formant le conseil au complet, sous la présidence du maire.
 Les déclarations de la dernière séance ont été adoptées.
 Lecture est donnée d'une lettre adressée de M. B. N. Lefebvre, président du comité du centenaire Québec, demandant à cette municipalité une souscription au fonds des monuments Québec.
 Proposé par M. Perrault, secondé par M. Mahou et Péro.

Que cette corporation verse la somme de vingt cinq francs pour le centenaire Québec et donne en même temps sa part au conseil de la corporation de St-Victoire d'Arthabaska, de se faire inscrire au registre des monuments de la province, en vue de la construction d'une statue commémorative de cette ville et de sa corporation. Adopté.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Cell Téléphone P. Q. Canada demandant la permission de venir à l'ouest de chemin conduisant à Arthabaska à Victoriaville, pour faire le poteau et y installer les fils téléphoniques.

Proposé par M. Guérou. Secondé par M. Lemieux.
 Que cette permission leur soit accordée en leur payant et mettant le chemin dans l'état où il était et en se conformant aux instructions qu'ils recevront de M. Frédéric Péro, l'un des membres du comité des chemins que cet acte a été nommé pour surveiller l'installation de ce poteau. Adopté.

Les comptes suivants sont soumis au conseil.

M. L. Brodeur voyage au réservoir de St-Jovite	403.00
Albert Braudricourt, voyage au réservoir de St-Jovite	50.00
Arthabaska Water Power Co. salaire d'ouvriers au réservoir de St-Jovite	216.00
Eastern Telephone Co. salaire de la ligne de St-Jovite à St-Jovite	6.00
M. L. Brodeur voyage au réservoir de St-Jovite	26.36
Ministère de la voirie, facture du 25 février (salaire)	10.75
Alexandre Hardy, facture pour travaux de réparation	1.00
Alfred Lemieux, travaux de réparation	6.60
M. B. Ouellet, travail à un canal d'égout	4.75
Émile Leduc, machine à vapeur	12.00
Salaire aux ouvriers travaillant au réservoir de St-Jovite	636.75
Dividende de la ville, facture du 25 novembre, salaire de la ville	121.50
M. P. Péro, facture pour travaux de réparation	12.00
Expenses diverses, 1913, 1914, 1915, 1916	364.00
Frais	8.00
Assurance hôtel de ville, 1913, 1914, 1915, 1916, 1917, 1918	27.00
Total	1,309.50

Proposé par M. Blanchet. Secondé par M. Guérou.
 Que les comptes ci-dessus soient approuvés et payés, sauf la partie du compte de Albert Braudricourt qui a rapport aux travaux pour l'installation du réservoir de St-Jovite, faite par M. Brodeur, et que la corporation ne verse rien à son égard, mais qu'elle verse à M. Brodeur, à la charge du propriétaire.
 Adopté.
 Proposé par M. Guérou. Secondé par M. Mahou.
 Que cette corporation s'inscrive temporairement à la Banque

Mais les sommes nécessaires pour faire le solde de
 du employe de cette corporation et autres dépenses, en attendant
 que le gouvernement faye ce qu'il doit pour travaux de
 chemin, le dit emprunt étant autorisé jusqu'à concurrence
 de la somme de trois mille francs, au fur et à mesure qu'il
 en sera besoin, et que le maire et le conseil municipal de
 ce conseil soient autorisés à signer et au la ditte somme
 verser et à les renouveler, tel en est le sens. Adopté.

Proposé par M. Lemaire. Secondé par M. Carault.
 Que sur le rapport de M. Philippe Blais de donner son arbitre
 pour l'acquisition de la partie de son terrain dont
 l'acquisition est nécessaire pour l'amélioration du chemin
 vicinal par le règlement no 20 de ce conseil, il soit fait par
 ce conseil une requête au juge de la Cour Supérieure du
 district pour faire nommer un arbitre, et que le maire
 fasse la procédure nécessaire à cet effet. Adopté.

Proposé par M. Baker. Secondé par M. Blanchet.
 Que demander soit faite à l'honorable ministre de la
 guerre d'accorder à cette corporation le droit de prendre à
 même l'argent emprunté du gouvernement le montant suf-
 fisant pour macadamiser le chemin public qui laisse la
 route de la Cour fr. et l'hôtel Garnier et gagner vers St-Mor-
 tiz jusqu'à l'avenue de Exalle. Adopté.

Et la séance, sur proposition de M. Carault, secondé par M.
 Blanchet, adjourne au mardi neuf juin courant, le conseil
 étant autorisé à désigner M. J. S. Hudson que M. Lemaire
 a pour l'acte demandé chemin dans cette fraction pour l'explo-
 ration de leur terrain, et M. Philippe Blais trois cents francs,
 à lui remettre et s'entendre avec ses propres terres et de faire
 rapport à ce conseil à sa date de l'acte d'ajournement.

Philippe Blais
 Mairie de St-Jovite

A une séance publique du conseil de la corporation de la ville
 d'Orléans, tenue au lieu ordinaire de ses séances à l'hôtel de ville
 d'Orléans le mardi deux juillet mil neuf cent quatre-vingt
 mercredi premier juillet, fête de la Libération, étant un jour de
 fête légale, à sept heures et demie de soir, furent présents Messieurs
 le maire Henri Pigeon et Messieurs les conseillers Messieurs Gustave St-
 Laurent, Frédéric Paris, Louis Lemaire, François Baker et Honoré
 Blanchet, devant le conseil au complet, par la lecture de son
 La délibération de la dernière séance est lue et adoptée.
 Proposé par M. Carault. Secondé par M. Lemaire.

Que M. Ovide Lemaire, Louis Brochu et Joseph Lemaire soient nom-
 més commissaires de cette municipalité et reçoivent instruction de faire
 enquête l'évaluation dans le courant du mois de juillet, les salaires
 et celui de leur gérance étant fixés à \$25 par jour comme il en
 est d'usage. Adopté.

Proposé par M. Paris. Secondé par M. Lemaire.
 Que les comptes ci-après soient approuvés et payés:

Département de la voirie, bannage d'entretien de la	\$ 10.75
" " " " " "	10.50
" " " " " "	15.67
" " " " " "	2.05
" " " " " "	67.74
" " " " " "	127.85
" " " " " "	14.93
Allen Hardy fournisseur d'outillage et matériaux	2.40
Hart & Alan Coal Co, au char de charbon	96.53
Fait sur ce char de charbon	145.26
La Fontaine de Victoriaville, bannage d'entretien	13.00
" " " " " "	6.91
" " " " " "	26.00

Edmond Vallée, fournisseur de bannage d'entretien	8.20
Philippe Blais, au char de charbon	2.00
Transport des matériaux à Victoriaville	15.00
Arthur Beaudet, divers frais de bannage d'entretien	22.00
J. P. Brabant, fournisseur de divers matériaux	30.15
Mercure de la voirie, réparation d'une machine à vapeur	7.00
Arthur Lemaire " " " "	11.50
Normand Beaudet, fournisseur de divers matériaux	34.75
Compt. de la voirie, au char de charbon chez F. J. Leblond	21.90
Stella Kallier, matériel de charbon de 10000 lbs	2.00
Compt. de la voirie, au char de charbon en juin 1900	57.01
Johny Patillon, travail de traction	5.25
Rate de page du 29 Juni 1900, travail au chemin macadamisé	857.01
Ovide Lemaire, bannage au chemin de charbon	53.55
F. J. Leblond, bannage au chemin de charbon	57.00

Proposé par M. Lemaire. Secondé par M. Paris.
 Que la partie des comptes de l'Arthur Beaudet pour le bannage de
 macadamisé d'entretien soit payée à la maison de commerce de M. St-
 Laurent, propriétaire de M. St-Jovite, au montant de \$25, qui a été
 dernière séance, à défaut de payer, les soit maintenant payés
 au lieu d'être payés à M. St-Jovite d'avoir à en faire
 son lieu d'habitation à une profondeur suffisante pour
 que il ne gèle pas l'entretien de cette corporation ne recevoir

Blacker, mesurant la largeur de quatre ou cinq parties par
ties (pouces) dans le plus bas en même temps. Adopté
Après discussion, les membres de faire mettre de la terre
de chaque côté du chemin de la côte à l'éclair, pour empêcher
la terre et le sable de venir obstruer les bords aux points
au pied de la côte, soit à l'entrée ou qu'il y ait chemin, par
rapports aux meilleurs moyens à prendre.

Les membres du conseil de l'aguelon, reçoivent invitation
de voir les plans de l'Hôtel Dieu, pour s'occuper de
leur demande, pétitions et requêtes au sujet de la
du Rouveau Bernard, et de faire rapport à ce conseil
à sa prochaine séance d'aguelon.

Est sur invitation de M. J. L. Berrault, Secrétaire par M.
Mahan, la séance tenue au jour même au local
municipal, le 27 juillet 1912 à sept heures et demie du soir.

Alvarado *Merris Tizine*
Secrétaire *Maire*

27 Juillet 1912

Une séance spéciale du conseil de la corporation de la ville
d'Orshabasta, tenue au lieu ordinaire de séances, à l'hôtel de ville
d'Orshabasta, le mardi vingt sept juillet mil neuf cent douze
à sept heures et demie du soir, sous la présidence
de la séance de vingt sept juillet mil neuf cent douze
ont été présents Monsieur le maire Henri Papi et Messieurs
les conseillers Honoré Blanchet, Tréfle, Hubert, Moire, Lomieu,
Eugène Paris, J. L. Ferrault et Philas Luchon, formant le
conseil en complet, sous la présidence du conseil.

Les délibérations de la dernière séance ont été adoptées.
Proposé par M. Lomieu, Secrétaire par M. Berrault.

Que la ville de pay, en totalité de 10000 francs, sera affectée aux
la direction de l'Hotel Dieu, dans le but de faire faire
un chemin de terre, en même temps que la réparation du chemin
en talus, et par suite de la terre, soit à l'entrée, soit à l'issue.
Proposé par M. Mahan, Secrétaire par M. Lomieu.

Que le conseil fera continuer la statue du côté sud-ouest de la
côte à l'éclair, pour à peu près jusqu'à la hauteur de la côte, pour empêcher
par la neige de s'accumuler dans le chemin, et que le conseil décide
aussi faire valoir la partie de tuf qui se trouve près du chemin, en
que le côté sud-ouest du chemin de la côte à l'éclair soit à l'issue.
Adopté.

Proposé par M. Berrault, Secrétaire par M. Paris: -
Que le conseil fasse faire valoir le chemin qui aboutit à

quelques mètres, à l'issue de la commune jusqu'à un grand ruisseau
pour et réparer temporairement la communication du grand ruisseau
en utilisant les matériaux qui y sont en réserve de
l'hôtel de ville.

Lequel est soumis à une proposition des membres de l'Hotel Dieu
d'Orshabasta, offrant à ce conseil de payer cinq cents francs
par an et de céder leur droit de passage à travers leur terre au
Rouveau Bernard et de droit de passage à travers leur terre au
quintalier. Et en même temps un aguelon d'Orshabasta a obtenu
de la municipalité de Rouveau Bernard, que ce conseil leur accorde
la permission de bâtir leur maison au lieu principal de
l'aguelon de la ville.

Proposé par M. Mahan, Secrétaire par M. Lomieu: -
Que la proposition des membres de l'Hotel Dieu, qui lui a été soumise
soit acceptée et que le maire soit autorisé à signer un
contrat en vertu des conclusions de cette proposition.

Est voté pour la motion M. Mahan, Lomieu et
Berrault - Trois - 3

Est voté contre la motion M. Paris, Blanchet et
Luchon - Trois - 3

Qui le passage spécial de la terre de la ville de la ville de la ville
en faveur de la commune, qui est ainsi adoptée par
le vote précédent de la séance.

Proposé par M. Mahan, Secrétaire par M. Blanchet.
Que le conseil de l'aguelon s'occupe de faire faire
les travaux pour amener dans l'aguelon l'eau du
Rouveau Bernard, soit par lui-même, soit par la
direction de M. J. L. Berrault, en même temps, comme il le
para à l'issue.

Le secrétaire titulaire reçoit autorisation de acheter
2200 pieds de largeur d'aguelon, savoir 500 pieds de
8 pouces, 1000 pieds de 6 pouces et 700 pieds de
4 pouces.

Alvarado *Merris Tizine*
Secrétaire *Maire*

29 Juillet 1912

Une séance spéciale du conseil de la corporation de la
ville d'Orshabasta, tenue au lieu ordinaire de séances, à
l'hôtel de ville d'Orshabasta, le mercredi vingt neuf juillet
mil neuf cent douze, à huit heures du soir, furent présents
Monsieur le maire Henri Papi et Messieurs les conseillers Philas
Luchon, J. L. Berrault, Eugène Paris, Louis Lomieu, Tréfle,
Mahan et Honoré Blanchet, formant le conseil en complet.

sous la présidence de M. Lemieux. Secondé par M. Lemieux.

Que la résolution adoptée par ce conseil à sa séance du vingt sept juillet précédent, au sujet d'un contrat à être passé avec les frères de l'Hôtel Dieu, soit annulé en ajoutant et à la proposition faite par les Dames et que le contrat à être signé conformément à la dite proposition, après les mots "pour approvisionnement de la paroisse" les mots suivants "en moyen d'un seul tuyau de bois plus de deux pouces de diamètre." Adopté.

Proposé par M. Paréault. Secondé par M. Lemieux.

Que cette corporation emprunte et empraisément la somme de mille huit cents, en outre du montant déjà autorisé pour payer les dépenses de cette municipalité et que le maire et les membres du conseil autorisés à signer la lettre présentée pour et au nom de cette corporation et à le renouveler s'il en est besoin. Adopté.

Et la séance se tient.

Henri Tjivier
Maire

[Signature]

5 août 1914

A une séance publique du conseil de la corporation de la ville d'Abthabasca tenue au lieu ordinaire des séances à l'Hôtel de ville d'Abthabasca le mercredi cinq août mil neuf cent quatorze, à sept heures et demie du soir, furent présents Messieurs le maire Henri Tjivier et Messieurs les conseillers Joseph Nadeau, Maurice Lemieux et Phélias Duchesne (pourvu de son mandat) ainsi que les assistants suivants.

Les délibérations des deux dernières séances sont lues et adoptées.

Proposé par M. Lemieux. Secondé par M. Lemieux.

Que la proposition des Dames de l'Hôtel Dieu au sujet de la question telle qu'elle fut à ce conseil à sa séance du vingt sept juillet dernier, avant que par ce conseil à sa séance du vingt neuf juillet dernier en y ajoutant les mots "en moyen d'un seul tuyau de bois plus de deux pouces de diamètre, soit adoptée par ce conseil en y ajoutant, et dans la dite proposition telle qu'amendée et dans le contrat à être signé, après les mots "pour approvisionnement de la paroisse" les mots suivants "en moyen d'un seul tuyau de bois plus de deux pouces de diamètre, la clause suivante:

À l'avenir, si les religieuses ont besoin d'un tuyau de diamètre plus grand que deux pouces, ou d'un plus grand nombre de tuyaux pour approvisionnement à même le tuyau principal de la paroisse de la corporation, elles en informeront le conseil municipal et nommeront un expert. Le conseil nommera aussi un

expert, et ces deux experts en choisissant un troisième. Et les religieuses et le conseil municipal acceptant la décision de ces experts. Adopté.

Proposé par M. Nadeau. Secondé par M. Lemieux.

Que les soumissionnaires soient demandés pour le pavage et le planchage de deux mille cinq cents pieds de tuyau de diamètre, plus ou moins, à partir des réservoirs proposés aux Dames de l'Hôtel Dieu jusqu'à un tuyau qui se trouve actuellement dans le grand chemin provincial et, deux mille pieds en tuyau de 8" ou plus en tuyau de 6" et le reste jusqu'au grand chemin en tuyau de 6"; l'entrepreneur devant fournir le plomb et tous les accessoires nécessaires au planchage, la corporation fournissant le tuyau, les valves, les vannes, les caisses, les fers et faisant faire le arrosage et le nettoyage. L'entrepreneur devant faire l'arrosage au fur et à mesure que le contrat est le requerra, et le surplus après les 2000 pieds devant être payé au fur et à mesure par la ville de la paroisse au taux de \$1.50. Adopté.

Proposé par M. Lemieux. Secondé par M. Lemieux.

Que les soumissionnaires soient demandés pour recevoir au tunnel le deux côtés de chemin de la route à être sur une longueur de trois mil cinq cents pieds et une largeur de quatre pieds environ, suivant le besoin, les vases devant être de première classe et suffisant pour empêcher la terre et le sable de descendre dans les tuyaux. Adopté.

Proposé par M. Lemieux. Secondé par M. Nadeau.

Que les comptes de Ernest Nadeau, #112 et Albion Nadeau, #120, pour travail aux toilettes et autres travaux faits, soient approuvés et payés. Adopté.

Proposé par M. Lemieux. Secondé par M. Lemieux.

Que les membres du comité de l'école soient invités à se réunir et à entendre avec M. Nadeau, l'avis qu'il a à leur donner sur la valeur du terrain dont cette corporation a besoin pour approcher pour conserver en état de probabilité le terrain de l'école et de faire rapport à la séance de ce conseil qui sera tenue le deux août suivant. Adopté.

Proposé par M. Lemieux. Secondé par M. Lemieux.

Que cette séance s'ajourne au deux août suivant, à sept heures et demie du soir, pour toute question qui pourra être soumise au dit conseil. Adopté.

La séance est levée à onze heures et demie.

[Signature]

Henri Tjivier
Maire

la présidence de M. Lemaire.

Proposé par M. Guéroux. Secondé par M. Lemaire.

Que la résolution adoptée par le conseil à sa séance du vingt sept juillet concernant au sujet de l'achat d'une terre pour servir de lieu de sépulture soit exécutée.

12 août 1914

À une séance du conseil de la corporation de la ville d'Arthabaska tenue au lieu ordinaire des réunions, à l'hôtel de ville d'Arthabaska, le mercredi douze août mil neuf cent quatorze, à sept heures et demie du soir et ont assisté Messieurs de la séance régulière du cinq août 1914, furent présents Messieurs le maire Henri Pepin et Messieurs les conseillers Honoré Blanchet, M. Lemaire, J. E. Perrault et Philias Guéroux formant quorum, sous la présidence du maire.

Les délibérations de deux dernières séances sont lues et adoptées.

Proposé par M. Lemaire. Secondé par M. Perrault.

Que les comptes ci après soient approuvés et payés.

À Lévesque, ingénieur, voyage pour rendre visite à M. Lemaire 1.00

À Blanchet, divers pour argent, à payer etc. 50-11

Expenses Travaux Diverses Diff. de l'été etc. 1.35

Philippe Lemay, ouvrage aux traités 2.00

Adopté.

Proposé par M. Guéroux. Secondé par M. Blanchet.

Que M. Valère Blouin soit nommé officier spécial de ce conseil pour surveiller les travaux de construction du chemin dit les vertues et la construction a été ordonnée par le Règlement No 20 de ce conseil, voir à ce que les travaux soient bien faits conformément au dit règlement, ce conseil acceptant cependant une clôture en broche tissée avec fils métalliques tous les deux pieds au lieu d'un broche en broche barbelée avec piquets plantés tous les six pieds tel que mentionné au procès verbal, avec instruction de faire rapport à ce conseil aussitôt que les travaux seront faits.

Le secrétaire, lire devant le conseil et lui les deux commissions reçues pour l'achat de terrain d'agriculture, l'une de la part de Albert Blanchet, au montant de \$1200.00 et l'autre de la part de Willie Crutten, au montant de \$2200.00.

Proposé par M. Perrault. Secondé par M. Blanchet.

Que la commission de M. Albert Blanchet soit acceptée. Adopté.

Le secrétaire, lire devant le conseil et lui les deux commissions reçues pour recouper entièrement les deux côtés du chemin de la cité à Lévesque sur une longueur de cent cinquante pieds et une hauteur de quatre pieds environ.

suivants, pour empêcher la terre et le sable de descendre vers les digues d'égout, l'une de la part de M. Blanchet, et l'autre de la part de M. Crutten, au montant de \$1200.00 et l'autre de la part de M. Crutten, au montant de \$2200.00, cent de huit piastres.

Proposé par M. Perrault. Secondé par M. Blanchet. Que la commission de M. Albert Lemaire soit acceptée, l'ouvrage devant être bien fait et la reconnaissance de ce conseil au rapport du comité des chemins. Adopté.

Les membres du comité de l'égout font rapport au conseil qu'ils ont visité le terrain avoisinant l'égout au site de la corporation et proposé de construire une chaussée en un barrage à travers le Ruisseau Bernard; ils ont dit aussi qu'il faudrait acheter une certaine étendue de terre de chaque côté du ruisseau formant une superficie totale de deux acres plus ou moins, telle que délimitée par les bornes qui ont été plantées devant offert à Madame Sophie Rogée, épouse de M. Philippe Rogée, les fruits de ces terres, une somme de cent cinquante piastres pour être utilisée de terre, pour laquelle Madame Rogée demande trois cents piastres. Finalement il est convenu de part et d'autre que le prix sera deux cents piastres.

Proposé par M. Guéroux. Secondé par M. Lemaire. Que cette corporation possède cette parcelle pour la partie du terrain de Madame Sophie Rogée, et délimitée par les membres du comité de l'égout, et que le maire soit autorisé à négocier un chemin à cet effet avec Madame Rogée, en lui laissant une chemin pour que ses animaux puissent vaquer librement de chaque côté du terrain en question. Adopté.

Leclerc est nommé de la résolution de M. Frédéric Poiré. L'un des suppléants pour la question ord. de l'égout.

Proposé par M. Lemaire. Secondé par M. Blanchet.

Que cette question soit renvoyée à la prochaine séance. Adopté. Et la séance est levée.

Henri Pepin
Maire

2 Septembre 1914

À une séance régulière du conseil de la corporation de la ville d'Arthabaska, tenue au lieu ordinaire des réunions, à l'hôtel de ville d'Arthabaska, le mercredi douze

septembre mil neuf cent quatre-vingt, à sept heures et demie du soir, furent présents Messieurs J. E. Perrault, Maire de la Ville de Montréal, Messieurs J. E. Perrault, Philéas Guétin, Honoré Blanchet et Moïse Lemire, formant quorum, sous la présidence du premier, vu l'avis de la veille.

Les délibérations de la dernière séance sont lues et adoptées. Le conseil procède ensuite à l'examen du rôle d'imposition pour les contributions au pavillément mil neuf cent quatre-vingt.

Lecture est donnée de deux plaintes faites contre ce rôle, l'une par M. L. Lemire, une autre par M. Ferdinand Beauvais et un voisin, par M. le baron Arthur Dussac. Les deux plaintes sont lues et après avoir fait valoir leurs raisons, mais ils sont les deux écartés et il y a lieu de passer les représenter. Les labours de plançants et leur défaut de répondre, ont été l'objet d'une proposition par M. Blanchet, seconde par M. Makin.

Sur le rôle d'imposition de la ville d'Arthabaska, l'avis par les contributions au pavillément mil neuf cent quatre-vingt, l'avis est lu et adopté. Le rôle est lu et les raisons qui y sont faites sont lues et après avoir fait valoir les raisons des chefs de conseil, et que les plaintes faites contre ce rôle sont renvoyées.

Proposé par M. Lemire. Seconde par M. Blanchet.

Que les comptes ci-après soient approuvés et réglés:

Rôle de paye de six mois pour le conseil de la ville d'Arthabaska	155.00
Albert Braucher, agent pour l'événement voyage au retour	300.00
Albert Braucher, divers pour l'événement	25.00
Albert Braucher, pour voyage fait au de l'Épée	10.00
Ministère de la justice, frais de recensement	20.00
Quintille de la voirie, divers	2.00
Lecteur de la voirie, évaluation de l'Épée de 2000 francs et chauffage	13.00
Joseph Braucher, plainte pour l'événement à l'Épée	17.00
J. P. Mitchell, valeurs pour l'événement	40.00
L. Morel, imprimerie, 500 00, no 20 et 200 00, sommaire 100 00	100.00
Joseph Braucher, voyage et divers	2.00

Lecture est donnée d'une lettre de M. Morel, Liguand, propriétaire de l'Épée, réclamant de la Ville de la Ville d'Arthabaska son indemnité pour la propriété que la Ville d'Arthabaska a achetée pour la voirie, et qui a été achetée par la Ville de la Ville d'Arthabaska et qui a été achetée par la Ville de la Ville d'Arthabaska.

Proposé par M. Liguand. Seconde par M. Blanchet. Que les membres du comité des chemins soient chargés

de voir l'achat de l'Épée de la Ville de la Ville d'Arthabaska. Le conseil décide de se réunir le mardi 10 octobre 1914, à sept heures et demie du soir, pour se réunir à la prochaine séance. Lecture est donnée de la lettre de M. Morel, Liguand, propriétaire de l'Épée, réclamant de la Ville de la Ville d'Arthabaska son indemnité pour la propriété que la Ville d'Arthabaska a achetée pour la voirie, et qui a été achetée par la Ville de la Ville d'Arthabaska et qui a été achetée par la Ville de la Ville d'Arthabaska.

Le conseil décide de se réunir le mardi 10 octobre 1914, à sept heures et demie du soir, pour se réunir à la prochaine séance. Lecture est donnée de la lettre de M. Morel, Liguand, propriétaire de l'Épée, réclamant de la Ville de la Ville d'Arthabaska son indemnité pour la propriété que la Ville d'Arthabaska a achetée pour la voirie, et qui a été achetée par la Ville de la Ville d'Arthabaska et qui a été achetée par la Ville de la Ville d'Arthabaska.

Proposé par M. Liguand. Seconde par M. Blanchet. Que les membres du comité des chemins soient chargés

7 octobre 1914

À une séance régulière du conseil de la corporation de la ville d'Arthabaska, tenue au lieu ordinaire des séances, à l'Épée de la ville d'Arthabaska, le mardi 10 octobre mil neuf cent quatorze, à sept heures et demie du soir, furent présents Messieurs le maire Henri Piquin et Messieurs les conseillers J. E. Perrault, Philéas Guétin, Honoré Blanchet et Moïse Lemire, formant quorum, sous la présidence du maire.

Les délibérations de la dernière séance sont lues et adoptées. Lecture est donnée d'une lettre de M. Gustave Perrault, avocat de cette corporation, informant le conseil que, le 21 septembre dernier, il a obtenu jugement au failli de cette corporation contre C. de Courval pour \$200.00 et les frais pour \$17.00 et contre Madame Emma J. Blais, épouse de L. de Courval pour \$16.00 et les frais pour \$20.00.

Proposé par M. Liguand. Seconde par M. Lemire.

L'attention est donnée à l'avocat de cette corporation de procéder à recueillir les jugements rendus contre la dette des acheteurs des terrains qui ont été de la Ville d'Arthabaska et qui ont été de la Ville d'Arthabaska.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Louis Piquin, maire de la ville d'Arthabaska, de M. Liguand, avocat à la Ville de la Ville d'Arthabaska, demandant à la Ville de la Ville d'Arthabaska de lui donner un terrain pour la voirie, et qui a été acheté par la Ville de la Ville d'Arthabaska et qui a été acheté par la Ville de la Ville d'Arthabaska.

Proposé par M. Perrault. Seconde par M. Guétin.

Les les corporations de la ville d'Ethabaska ont été reconnues par le conseil de sept cent cinquante francs (1850) pour la construction d'un hôpital, conformément à la lettre de M. le Gouverneur en date du 21 septembre 1848. Adopté.

Proposé par M. Blanchet, Secondé par M. Lemieux.
Les comptes de - après avoir été approuvés et payés.

Le Trésorier de St-Jean, a fait pour l'hôtel de ville \$ 20.00

Est sur ce à faire 1.37

Est sur retour et transport 1.40

Est sur compta, réduit 2.33

Louis Brochu, 41 voyages de câble pour éclairer 2109 7.10

J. B. Houle, briques pour maison - tel. chez J. S. Bouché 50

Joseph Bloy " " 2

Alexis Pelletier, 2000 " " 21.00

Réle de paye du 7 septembre pour éclairer 2000 20.00

total chez J. S. Bouché 42.77

J. S. Bouché, en dépôt au hôtel

Albert Rivest, maison pour éclairer 2.00

Réle de paye du 21 septembre pour éclairer 2100 21.00

total chez J. S. Bouché 53.60

Julien Gauthier, livres 11.00

Réle de paye du 5 octobre pour éclairer 2100 21.00

Paul Gauthier, livres pour éclairer, livres 21.00

Conseil de vote d'Ethabaska, pour l'achat d'articles 63.71

Conseil de vote, conseil au hôtel de ville 2.00

Alfred Tailleux, compte de paye 1.20

J. S. Bouché, compte de paye 1.30

Albert Rivest, conseil pour les dépenses de paye 20.00

total 137.10

Adopté.

Lettre est donnée d'une lettre de M. le Gouverneur, adressée au ministre de la marine, informant ce conseil, en date du 17 septembre, que certains items relatifs au compte de dépenses de 17 ne peuvent pas être acceptés, pour les raisons mentionnées dans sa lettre.

Proposé par M. Lemieux, Secondé par M. Percival.

La dite corporation emprunte librement, de telle

manière, banque ou corporation, en un ou plusieurs

lots jusqu'à concurrence de la somme de sept mille

dollars, à une somme d'intérêt ne dépassant pas dix pour cent

annuel, pour payer le coût de l'équipement de l'hôtel de

ville, rembourser les emprunts faits à la Banque Nationale et

pour les dépenses contingentes, et que le conseil et le conseil

de ville soient autorisés à signer les billets provisoires en

nom de cette corporation.

Proposé par M. Leston, Secondé par M. Lemieux.

Que cette corporation loue à M. le Maire l'ancien hôtel de

ville, de telle sorte que les amis de la ville, la

grande salle de l'hôtel de ville, pour y donner une

plusieurs représentations par semaine, toute les

semaines, au prix de cinq piastres par fois, jusqu'à

premier mai prochain (1854). Adopté.

Proposé par M. Percival, Secondé par M. Leston.

Que M. le Maire soit autorisé de tout jusqu'à

un tel

Adopté.

Et la séance est levée.

J. S. Bouché
Secrétaire - Trésorier

Henri Pépin
Maire

4 novembre 1854

Présents les conseillers J. S. Bouché, Honoré Blanchet et Phi-

lippe Leston. Tous deux étaient excusés, vis-à-vis d'un

quorum, et ont proposé par M. Leston, secondé par M. Blanchet

que cette séance soit ajournée, vis-à-vis d'un quorum, au

vendredi dix-huit novembre ou tel autre jour

à sept heures et demie du soir. Adopté.

J. S. Bouché
Secrétaire - Trésorier

18 novembre 1854

Il est résolu de la conseil de la corporation de la

ville d'Ethabaska tenu au lieu ordinaire des séances

à l'hôtel de ville d'Ethabaska, le mercredi dix-huit

novembre ou tel autre jour, à sept heures

et demie du soir, et qu'il soit ajourné de la

séance régulière et extraordinaire du samedi

novembre 1854, à la séance du samedi

prochain, à la séance du samedi

prochain, à la séance du samedi

prochain, à la séance du samedi

prochain, à la séance du samedi

prochain, à la séance du samedi

prochain, à la séance du samedi

prochain, à la séance du samedi

prochain, à la séance du samedi

prochain, à la séance du samedi

10 Décembre 1912

À une séance du conseil de la corporation de la ville d'Abthabasca tenue au lieu ordinaire des séances, le 10th Décembre, la ville d'Abthabasca, le mardi dix Décembre mil neuf cent quatorze, à sept heures et demie du soir, étant au moment de la séance générale et régulière des 10th Décembre 1912 furent présents Messieurs Honoré Poirer, maire, et Messieurs Honoré Blanchet, Taffels Mahew, Philias Guckes et M^{rs} Lemura, Conseillers, formant quorum, sous la présidence de messieurs les délégués de leur districts successivement élus et adoptés.

Proposé par M^r Guckes. Secondé par M^r Blanchet :-
Que le secrétaire-trésorier soit autorisé à tirer un mandat de Victoriaville pour la somme de \$945.27 que cette ville doit à cette corporation pour figure concassée et taxes d'égoutte, vendus et loyers. Adopté.

Proposé par M^r Lemura. Secondé par M^r Mahew :-

Que les comités ci-après soient approuvés et payés :-

Honri Bruchere, droit de passage sous hautes terres les moulins pour continuer le réseau et donner accès à sa récolte, au lieu de la somme de \$15.00 - valant, celle de \$10.00	
Ovide Lemura, pour avoir tenu la clôture à cinq au sommet de la côte à 5 th et moulins aux journées	32.00
Braucere - Guesard, loyer de tentons continus réseau	10.00
Albert Braucere, divers, (cette de \$81.75 non compris)	57.85

Adopté.

Proposé par M^r Mahew. Secondé par M^r Blanchet :-

Que la demande faite par M^{rs} J^{rs} Robert Houle d'être exempté pour cause de pauvreté, du paiement de la taxe de localité au montant de \$1.00 soit accordé. Adopté.

Actes ont été donnés dans lettre de M^r Annette Lemura, of fait de collecter la taxe d'égoutte à raison de quinze par trois fois chaque année, et compris le recensement.

Edmond Dussan qui fait est mourant depuis plusieurs années, consent à démission son salaire au prix offert par M^r Lemura, et le conseil lui accorde la préférence, M^r Dussan s'engageant à collecter autant que possible, comme d'habitude.

Proposé par M^r Lemura. Secondé par M^r Guckes :-

Que outre autres et à l'avenir, jusqu'à ce que soit autrement décidé, il soit prescrit à la perception des taxes non faites conformément à l'article 458^a des Statuts Révisés de la Province du Québec, 1907, qui autorise le secrétaire-trésorier du municipalité de ville à vendre les immeubles affectés aux taxes de la même manière que les secrétaire-trésoriers des conseils

de comités vendent les immeubles qui doivent des taxes aux différents corporations locales sans l'autorité du Cor^{ps} Municipal et sujet au même droit de retrait; que la liste mentionnée à l'article 57^a du Cor^{ps} Municipal soit présentée par le secrétaire-trésorier dans le cours du présent mois et soumise à ce conseil à sa prochaine séance, et que le secrétaire-trésorier soit tenu de se conformer à cette résolution. Adopté.

Proposé par M^r Guckes. Secondé par M^r Mahew :-
Que la resignation de M^r Frédéric Paris, l'un de conseillers du quartier nord de cette municipalité, en date du 30 Juillet 1912, reçue le même jour, soit acceptée et que son siège soit déclaré vacant. Adopté.

Proposé par M^r Guckes. Secondé par M^r Blanchet :-
Qu'un public soit donné pour la tenue d'une assemblée publique des électeurs municipaux du quartier nord de la ville d'Abthabasca, à l'effet de ville, pour procéder à l'élection d'un conseiller pour le quartier nord en remplacement de M^r Frédéric Paris, qui a donné sa démission et dont le siège a été déclaré vacant, le dit avis devant courir le samedi pour le onze janvier mil neuf cent quatorze, à dix heures du matin, pour la nuit en nomination, et qu'en cas où il y aurait d'un ou en nomination plus de candidats qu'il n'y a de conseillers à élire, un pull sera accordé à ceux arrivés le dix huit janvier mil neuf cent quatorze, à neuf heures du matin, qu'un public soit aussi donné suivant la loi pour l'élection du samedi et de deux conseillers pour le quartier sud, au même temps que pour l'élection d'un conseiller dans le quartier nord. Adopté.

Proposé par M^r Blanchet. Secondé par M^r Mahew :-
Que M^r Henri Vallier soit nommé auditeur, avec instruction de faire la révision des livres de cette corporation pour l'année 1912, à compter de la dernière audition, à un prix pas plus élevé que l'année dernière, la dite audition devant être faite sous l'inspection de la prochaine séance et avant. Adopté.

Proposé par M^r Guckes. Secondé par M^r Lemura :-
Que le président du comité des chemins soit autorisé à faire faire une herse pour enlever la glace des rails des chemins au printemps, au plus bas prix possible, cette herse devant être garantie assez forte pour supporter la force de quatre chevaux légers.

Est la séance se tient

A. Hanna
Président de la Ville

Henri Papière Maire

Tenue de la Ville

Assemblée annuelle des électeurs municipaux de la ville

de la ville de Lethbridge tenue au hôtel de ville, suivant l'avis public donné à cet effet pour l'élection d'un conseiller pour le quartier sud en remplacement de M. Frederic Sims, conseiller qui a donné sa démission et dont le siège a été déclaré vacant, pour l'élection de deux conseillers pour le quartier est au remplacement de M. Treffle Mahan et Moise Lemaire, conseillers sortant de charge, et pour l'élection du maire en remplacement de M. Henri Papière, maire sortant de charge. Le lundi onze janvier mil neuf cent quinze, à dix heures du matin, sous la présidence du procureur général, secrétaire trésorier et président de l'élection en officio.

Après avoir lu les listes et après que les électeurs furent devenus les personnes qui ont été choisies comme conseillers pour le quartier nord, conseiller pour le quartier sud et maire, il a été

Proposé par M. M. E. Proulx Lemaire fils, F. Mahan, L. P. Bouché, Louis Bonville, Oreste Lemaire, Ferdinand Duroseau pour Albert Bonville F. V. Lathle

Et M. Moise Lemaire, conseiller, de la ville de Lethbridge ait ~~assumer~~ ~~assumer~~ nomination comme conseiller pour le quartier sud en remplacement de lui-même sortant de charge par M. Moise Lemaire, O. P. Bonville, Louis Bonville, Oreste Lemaire, E. Proulx Lemaire fils, Ferdinand Duroseau, Louis Alfred Bonville et F. V. Lathle.

Que M. Treffle Mahan, marchand, de la ville de Lethbridge, soit mis en nomination comme conseiller pour le quartier est, en remplacement de lui-même sortant de charge.

Proposé par M. M. Paul C. Stettin, Charles Bonn, Théo Bonn, Louis Papière, Ernest Beccelle, Albert Bonville, Régis Lethbridge et Edmond Vallée, forgeron. Que M. Alfred Brunsch, peintre, de la ville de Lethbridge, soit mis en nomination comme conseiller pour le quartier nord, en remplacement de M. Frederic Sims, conseiller sortant de charge.

Proposé par M. M. J. B. Perrault, Pierre Bonville, Paul

Lathle, Louis Bonville, E. Proulx Lemaire fils, Oreste Lemaire, Treffle Mahan, Charles Bonn, Louis Alfred Bonn, Moise Lemaire, Albert Bonville, Edmond Vallée, Ernest Beccelle, Edmond Bonville, forgeron et Jacob Bette.

Que M. Henri Papière, marchand, de la ville de Lethbridge, soit mis en nomination comme maire de la ville de Lethbridge, en remplacement de lui-même sortant de charge.

Ces deux votes ont été pris depuis l'ouverture de l'assemblée, sur lequel il n'y a pas d'opposition aux nominations et il a été déclaré qu'il n'y a pas plus de candidats de probosés qu'il n'y a de maire et de conseillers à élire, je déclare M. Henri Papière élu maire, M. Alfred Brunsch élu conseiller pour le quartier nord en remplacement de M. Frederic Sims, M. Treffle Mahan élu conseiller pour le quartier est en remplacement de lui-même et M. Moise Lemaire élu conseiller pour le quartier sud en remplacement de lui-même.

A. Hanna
Président de l'élection

7 Janvier 1915

Une séance régulière du conseil de la corporation de la ville de Lethbridge tenue au lieu ordinaire des séances, au hôtel de ville de Lethbridge, le jeudi sept janvier mil neuf cent quinze, à sept heures et demie de soir, furent présents Monsieur le maire Henri Papière et Messieurs les conseillers Honorables Blouchet, Treffle Mahan, Moise Lemaire, J. B. Perrault et Théo Bonville. La séance fut ouverte par le maire et la présidence en fut assumée.

Les délibérations de la dernière séance sont lues et adoptées. Les comptes rendus sont lus et adoptés. Edmond Bonville, pour avoir fourni les comptes rendus de la dernière séance. 2.00 Le C. Stettin, pour avoir fourni les comptes rendus de la dernière séance. 2.00 Henri Papière, pour avoir fourni les comptes rendus de la dernière séance. 2.00 Louis Bonville, pour avoir fourni les comptes rendus de la dernière séance. 2.00 Charles Bonn, pour avoir fourni les comptes rendus de la dernière séance. 2.00 Régis Lethbridge, pour avoir fourni les comptes rendus de la dernière séance. 2.00 Edmond Vallée, forgeron. 2.00 Alfred Brunsch, peintre, de la ville de Lethbridge, pour avoir fourni les comptes rendus de la dernière séance. 2.00 Paul C. Stettin, 2.00 Charles Bonn, 2.00 Louis Papière, 2.00 Ernest Beccelle, 2.00 Albert Bonville, 2.00 Régis Lethbridge et Edmond Vallée, forgeron. 2.00 M. Alfred Brunsch, peintre, de la ville de Lethbridge, pour avoir fourni les comptes rendus de la dernière séance. 2.00 M. Frederic Sims, conseiller sortant de charge. 2.00 J. B. Perrault, Pierre Bonville, Paul

et de la liste des araires

Proposé par M. Lacombe, Secrétaire pour M. Lemieux.
Lors du rapport de l'auditeur pour les opérations de l'année
1888 soit approuvé et que la liste mentionnée dans ce
rapport comme non collectable soient retranchés de
la liste encaissée.

Adopté.
L'assemblée donne à une lettre de Monsieur Lacombe
l'assentiment accordé ce conseil, en vertu de la pétition
de M. Lacombe pour le paiement de taxes de location sur
qu'elle est propriétaire. Et pour une liste de propriétaires, le
dit acte concluant que ceux qui ont locataires doivent
payer la taxe des locataires même s'ils jouissent d'une
taxe comme propriétaires.

Le secrétaire-treasurer soumet au conseil la liste des terrains
qui doivent être taxés, avec les noms des propriétaires et le
montant des taxes, et instruction lui est donnée de procéder en
vertu l'article 405^e S.R.P. 2, 191, à faire vendre les montants
des taxes de taxes ne seront pas payés de la fin de l'année.
Proposé par M. J. E. Barbeau, Secrétaire pour M. Lacombe.
Lors du rapport sur règlement pour payer les dépenses de
l'année pour rencontrer les dépenses de l'année mil neuf
cent quinze.

Adopté.
En conséquence le règlement No. 45 est adopté.

(Voir page 169 du livre des règlements).

Le conseil décide ensuite à l'engagement du secrétaire-treasurer
après consultation le secrétaire-treasurer en charge offre
en services pour l'année 1888 au prix de trois cents cinquante
propres par M. Lacombe.

Que des soumissions soient demandées pour la charge
de secrétaire-treasurer M. Lacombe n'ayant pas de soumission
sa motion est mise de côté.

Proposé par M. Maden, Secrétaire pour M. Lemieux.
Lors M. G. R. Gervais soit engagé comme secrétaire-treasurer
avec un salaire de trois cents cinquante par année. Adopté.
Et la séance se termine.

G. R. Gervais
Secrétaire-treasurer

Henri LePrieux
Maire

Province de Québec, Municipalité de la ville d'Arthabaska
Je, Henri Piquet, ayant été élu maire de cette munici-
palité, fais serment que je remplirai bien et fidèlement
les devoirs de ma charge, au meilleur de mon jugement
et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.
Assermenté devant moi à Arthabaska ce premier février mil neuf cent quinze

Henri Piquet
Maire

Province de Québec, Municipalité de la ville d'Arthabaska
Je, Alfred Proulx, ayant été élu conseiller pour
le quartier Nord de cette municipalité, fais serment que je
remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge,
au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ain-
si que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Arthabaska ce deux février mil neuf cent quinze

Alfred Proulx
Conseiller

Province de Québec, Municipalité de la ville d'Arthabaska
Je, Joseph Maden, ayant été élu conseiller pour le quar-
tier Est de cette municipalité, fais serment que je rem-
plirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge,
au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.
Assermenté devant moi à Arthabaska ce deux février mil neuf
cent quinze

Joseph Maden
Conseiller

J. Maden
Maire

Primes de Pêche. Municipalité de la ville d'Arthabaska
Je, Moise Lemieux, ayant été élu conseiller pour le
quatrième lot de cette municipalité, fais serment que je
remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge,
au milieu de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.
Assermenté devant moi à Arthabaska.

ce onze février mil neuf
cent quinze.

M. J. Perrault
Juge de Paix

Moise Lemieux
Maire

3 Février 1915

Le conseil spécial du conseil de la corporation de la ville
d'Arthabaska tenu au lieu ordinaire de ses
séances le mardi 23 février mil neuf cent
quinze, à sept heures et demie du soir fut
présent Monsieur le maire Pierre Pepin et Messieurs les
conseillers Honoré Blanchet, J. B. Perrault et Philias
Luttreau formant quorum, sous la présidence du maire.
Le délibérant de la dernière séance fut lu et adopté.
Rapport par M. Luchas. Secondé par M. Blanchet.

Les comptes de l'année précédente furent
présentés et approuvés. Le rapport
de l'administrateur de la ville fut lu et adopté.
Le rapport de l'administrateur de la ville fut lu et adopté.

Le rapport de l'administrateur de la ville fut lu et adopté.
Le rapport de l'administrateur de la ville fut lu et adopté.
Le rapport de l'administrateur de la ville fut lu et adopté.

Le rapport de l'administrateur de la ville fut lu et adopté.
Le rapport de l'administrateur de la ville fut lu et adopté.
Le rapport de l'administrateur de la ville fut lu et adopté.

Le rapport de l'administrateur de la ville fut lu et adopté.
Le rapport de l'administrateur de la ville fut lu et adopté.
Le rapport de l'administrateur de la ville fut lu et adopté.

Les commissions furent composées comme suit: -
Finances: J. B. Perrault, président, J. Moise, Honoré Blanchet;
Police: Philias Luttreau, président, Moise Lemieux et J. B. Perrault;
Arrière: J. B. Perrault, président, Honoré Blanchet, Philias Luttreau.
Le conseil se sépara à dix heures.

M. J. Perrault
Juge de Paix

12 Février 1915

Le conseil spécial du conseil de la corporation de la ville
d'Arthabaska tenu au lieu ordinaire de ses
séances le mardi 23 février mil neuf cent
quinze, à sept heures et demie du soir fut
présent Monsieur le maire Pierre Pepin et Messieurs les
conseillers Honoré Blanchet, J. B. Perrault et Philias
Luttreau formant quorum, sous la présidence du maire.
Le conseil, avant de procéder au vote sur le rapport de
l'administrateur de la ville, a entendu le rapport de
l'administrateur de la ville et a adopté les conclusions
de ce rapport. Le conseil a également entendu le rapport
de l'administrateur de la ville et a adopté les conclusions
de ce rapport.

Le conseil a également entendu le rapport de l'administrateur
de la ville et a adopté les conclusions de ce rapport.
Le conseil a également entendu le rapport de l'administrateur
de la ville et a adopté les conclusions de ce rapport.

Le conseil a également entendu le rapport de l'administrateur
de la ville et a adopté les conclusions de ce rapport.
Le conseil a également entendu le rapport de l'administrateur
de la ville et a adopté les conclusions de ce rapport.

M. Albert Boule demande que cette question soit
ajournée à la prochaine séance régulière de ce
conseil, vu qu'il prétend avoir des lettres que certains
sont les déclarations solennelles de M. M. Lefebvre
et de M. Lacombe. Cette question est au conseil, puis
renvoyée à la prochaine séance. Et la séance est levée.

Alfred Lacombe
Secrétaire

Maurice Lefebvre
Maire

3 Mars 1910

À une séance régulière du conseil de la corporation de la
ville d'Arthabaska tenue au lieu ordinaire des séances, à
l'hôtel de ville d'Arthabaska, le mercredi trois Mars, ont été
présents quinze à sept heures et demie du soir, furent présents
Messieurs le maire Henri Lefebvre et Messieurs les conseillers Philias
Lutseau, J. E. Frenault, Maurice Lacombe et Honoré Blanchet, formant
quorum, sous la présidence du maire.

La délibération de la dernière séance est lue et adoptée.
Lecture est donnée du certificat de naissance de M. Pierre Mahet
et du certificat de décès de M. Louis Lacombe ainsi que de
ses lettres de mort et publiés suivant la loi à l'effet par ce
certificat parut faire en consultation à la présente séance.

Proposé par M. Frenault, secondé par M. Blanchet.
Lui se référant de la naissance de M. Pierre Mahet par son
acte de naissance dans le quartier nord, à l'hôtel de ville
et le certificat de M. Louis Lacombe formant une lettre
d'auvergne dans le quartier nord, à l'hôtel de ville.
Les deux sont confirmés, vu par les dits Pierre Mahet et
Louis Lacombe payant à cette corporation chacun la somme
de deux cents francs.

Le secrétaire trésorier fait rapport au conseil que M. Victor
Bouchard demande à cette corporation de lui faire le
chemin auquel il a droit à travers le terrain de lui
qui il a rendu à cette corporation pour y construire un
réservoir conformément aux clauses de son contrat.

Proposé par M. Frenault, secondé par M. Lacombe.
Que cette question soit renvoyée au comité de l'acqueduc
avec prière à ce comité de faire rapport au conseil
aussi tôt que possible.

Monsieur Albert Boule est ensuite appelé à faire valoir
sa plainte contre Maurice Lacombe pour avoir déposé des ornières
mauvaises sur la place des réservoirs alimentant les rues de
cette municipalité, il dit que des ornières qu'on a

été déposées sur le réservoir, que les conseillers le veulent
faire qu'ils ont empêché quelqu'un pour les enlever, mais
que des ornières ne peuvent pas passer que par les ornières
autres y ont été déposées par M. Maurice Lacombe.

Proposé par M. Frenault, secondé par M. Blanchet.
Lui se référant de la naissance de M. Pierre Mahet par son
acte de naissance dans le quartier nord, à l'hôtel de ville
et le certificat de M. Louis Lacombe formant une lettre
d'auvergne dans le quartier nord, à l'hôtel de ville.
Les deux sont confirmés, vu par les dits Pierre Mahet et
Louis Lacombe payant à cette corporation chacun la somme
de deux cents francs.
Proposé par M. Frenault, secondé par M. Lutseau.
Que ce comité de l'acqueduc fasse un
règlement pour empêcher toute personne de sembler
de la place sur les réservoirs de cette corporation,
deuxième sur le terrain de l'acqueduc, y faire faire
des amonçons, faire des canchons, par ces
amonçons ou autrement, comme il en a été
dit réservoirs.

Et la séance est levée. *Maurice Lefebvre*
Maire

7 Avril 1910

À une séance régulière du conseil de la corpora-
tion de la ville d'Arthabaska tenue au lieu ordinaire
des séances, à l'hôtel de ville d'Arthabaska, le mercredi
sept avril mil neuf cent dix, à sept heures et demie
du soir, furent présents Messieurs le maire Henri Lefebvre
et Messieurs les conseillers Honoré Blanchet, Triffle
Mahet, Maurice Lacombe et Philias Lutseau, formant le
quorum, sous la présidence du maire.

La délibération de la dernière séance est lue et adoptée.
Proposé par M. Mahet, secondé par M. Blanchet.
Lui se référant de la naissance de M. Pierre Mahet par son
acte de naissance dans le quartier nord, à l'hôtel de ville
et le certificat de M. Louis Lacombe formant une lettre
d'auvergne dans le quartier nord, à l'hôtel de ville.
Les deux sont confirmés, vu par les dits Pierre Mahet et
Louis Lacombe payant à cette corporation chacun la somme
de deux cents francs.
Le compte de Paul Lutseau est lu et adopté avec insert le
chèque à l'avenue les glaces, par le gérant Paul, et d'un
Lacombe dans réservoir lors de l'achat de l'Arthabaska,
au montant total de \$ 1000.00, approuvé et payé, vu par
le compte de J. E. Hudson formé par le gérant dans le chemin
verbales par Lacombe et Philias Lutseau lors de la mise à l'avenue
Lefebvre, au montant de \$ 1000.00, vu par le gérant par cette corpora-
tion, attendu qu'en vertu d'un acte de lui, qui reste dans les
archives de cette corporation le dit J. E. Hudson est chargé de l'op-
érer tout le coût de la construction de ce chemin et de ce
concordé de manière que ce conseil n'est pas en
devoir de payer pour cette construction de chemin.

Lecture est faite d'une lettre de M. L. de Capinay se plaignant que J. B. Baillie construit une maison trop près de la rue de la manufacture, contrairement au règlement en vigueur.
 Proposé par M. Lussan. Secondé par M. Blanchet.
 L'avis est donné à M. J. B. Baillie de s'adresser au conseil, conformément au règlement No. 2^e pour avoir le permis de la rue, et que M. M. Mathias, Lomieu et Blanchet soient chargés d'examiner les lieux et faire rapport au conseil dans le plus court délai possible. Adopté.

Lecture est faite d'une lettre de H. U. Simpson, gerant de la manufacture de sucre à Athabasca, se plaignant du mauvais état de la rue qui conduit de la manufacture à l'ouest de son usine.
 Proposé par M. Blanchet. Secondé par M. Lussan.
 Que le président du comité des chemins soit autorisé à faire faire les travaux nécessaires et régler dans la rue de la manufacture et à faire nettoyer et rattraper les autres chemins aussitôt qu'il le verra à propos. Adopté.

Proposé par M. Lussan. Secondé par M. Blanchet.
 Qu'il soit fait un règlement pour empêcher la pollution de toute façon de sources, cours d'eau et réservoirs situés dans les limites de cette municipalité. Adopté.

En conséquence le Règlement No. 46 est adopté.
 Voir page 171 du livre des règlements.
 Et la séance est levée.

Al. Lamina
 Secrétaire Trésorier

Merci Pépin Nain
 5 mai 1915

Une séance régulière du conseil de la corporation de la ville d'Athabasca, tenue au lieu ordinaire de séances à l'hôtel de la ville d'Athabasca, le mercredi cinq mai mil neuf cent quinze, à sept heures et demi du soir, furent présents Monsieur le maire Honoré et Messieurs les conseillers Honoré Blanchet, Duffell, Mathias, Lomieu, Alfred Boivin et Philippe Lussan, formant quorum, avec la présidence du maire.

Les délibérations de la dernière séance sont lues et adoptées.
 Proposé par M. Blanchet, secondé par M. Lussan.

- Les comptes de dépenses sont approuvés et payés.
- | | |
|--|---------|
| Les Honoraires pour dépenses aux pompes près de chez lui | \$ 3.45 |
| Assurance de garanties pour muron, balais 1914 | 9.00 |
| Bo. prime minima pour 1916 | 50.00 |
| Rôle de page pour travaux de réparation et nettoyage des chemins | 107.00 |
| Rôle de page pour acheter chemin et y peindre Athabasca | 27.77 |
| Rôle de page pour réparation des chemins sous (J. E. Lussan) | 48.00 |

et que le secrétaire tienne un registre à payer aux chutes en dépenses le montant de leur adjudication pour l'entretien des chemins durant la dernière saison d'hiver. Adopté.

Le secrétaire tienne un registre à payer J. E. Lussan, de St Paul de l'Est, et lui verser la somme de l'assurance sur la vie de son père, mort avant que cette corporation ait été déclarée pour réparer et nettoyer les chemins de la rue que ce Monsieur s'est obligé de faire gratuitement et réparer les dégâts causés au chemin par le fait que le ponton dans la rue entre St. X. Lalle et Philippe Blais a été fait de traverser trop petite qu'il n'a pas été enfoncé assez profondément, par suite a pris son cours en dessous du ponton et a sérieusement enterré le chemin.

Lecture est faite de deux lettres par lesquelles M. M. Monro et Luce, entrepreneurs de Messouris, et Walter, de l'Empire Company entrepreneurs de Lussanville, offrent de louer le terrain à valeur appartenant à cette corporation et demandent à quelles conditions ce conseil serait disposé à louer.

Proposé par M. Mathias. Secondé par M. Lomieu.
 Que réponse soit donnée à ce terrain que le conseil a refusé de cette corporation sera disponible pour le 15 juin prochain et que ce conseil consentira alors à le louer à raison de \$50 par jour, les locataires devant payer toute les dépenses de chauffage et autres et remettre le terrain dans le même état qu'ils l'avaient reçu.

Sur ce point de la pièce que cette corporation a prêtée à la ville de Lussanville l'automne dernier, le conseil décide d'enlever une certaine quantité de gravats soit rendus, à moins que la ville de Lussanville consente à payer \$1.00 la tonne.

Proposé par M. Mathias. Secondé par M. Lussan.
 Que cette corporation fasse arrêter la rue de la manufacture, suivant le même dessin que pour les autres chemins, avec la décision de Paul Lussan. Adopté.
 L'un des représentants de la Compagnie qui vend le Fluobate composition pour conserver intacte la surface des chemins macadamisés, explique au conseil les avantages et les prix de ce macadamisé.

Et la séance est levée.
Al. Lamina
 Secrétaire Trésorier

2 Juin 1816

La sixième séance régulière du conseil de la corporation de la ville d'Arthabaska, tenue au lieu ordinaire des séances à l'hôtel de ville d'Arthabaska le mercredi deux juin mil neuf cent quinze, à sept heures et demie du soir, furent présents Monsieur le maire Henri Papin et Messieurs les conseillers Alfred Provancher, Meier Lemieux et Joseph Mahon, formant la majorité, sous la présidence du maire.

Les acts de la séance ont été lus et rendus publics. Le procès-verbal a été lu et adopté. Et la séance a été ajournée.

Alfred Provancher
secrétaire-adjoint

Henri Papin
Maire

4 Juin 1816

La sixième séance du conseil de la corporation de la ville d'Arthabaska, tenue au lieu ordinaire des séances, à l'hôtel de ville d'Arthabaska, le vendredi quatre juin mil neuf cent quinze, à sept heures et demie du soir, étant un ajournement de la sixième régulière du deux juin dernier, après avoir donné à tous les conseillers présents lors de cette dernière séance, furent présents Monsieur le maire Henri Papin et Messieurs les conseillers Joseph Mahon, Alfred Provancher, J. E. Provancher et Philias Leduc, formant quorum, sous la présidence du maire.

La délibération sur les demandes de terres est lue et adoptée. Lecture est donnée de la réponse de M. J. E. Provancher à la réclamation de quarante huit % de fiabilité que lui a faite le conseil relativement au chemin construit au chemin par M. J. E. Provancher. Après discussion, cette question est renvoyée à la prochaine séance, afin d'obtenir les plus amples renseignements.

Lecture est donnée de la lettre de M. J. E. Provancher, au sujet de la route de la route.

Proposé par M. J. E. Provancher, second par M. Leduc:

Que la route de la route s'ajoute à l'actuelle, que le conseil se réunisse à leur tour, à l'endroit de la route pour le faire de cinq parties par jour, à condition que les cinq parties soient faites pour tous les jours, pendant toute la saison, à compter du jour où la route sera ouverte à l'Arthabaska. Le conseil consentant à mettre la route en les deux à ses frais, toutes les autres dépenses étant à la charge de l'entrepreneur, et que le conseil préférerait que la

route soit sous la direction de M. André Robitaille, ingénieur, actuellement en charge de la route à Arthabaska. Lecture est donnée de la lettre du sous-ministre de la route au sujet de la balance au l'impôt à 2% sur les propriétés, ainsi que la lettre du sous-ministre de la route au sujet de l'entretien des chemins vicinaux. Le conseil a résolu d'adresser au ministre de la route pour avoir des copies du rapport de l'ingénieur qui a examiné les travaux de réparation l'été dernier.

Lecture est donnée d'une lettre de M. J. E. Provancher, second par M. Leduc, informant le conseil que M. Leduc avait souffert de la fièvre par le fait de l'absence de la route de la manufacture vis à vis de ses propriétés, faisant le conseil en demandant de remettre les terres dans l'état où ils étaient avant les travaux de réparation et réclamant de 2% sur la route.

Proposé par M. Mahon, second par M. Provancher:

Attendu que cette corporation a approuvé l'acte de la loi qui a autorisé à ériger les travaux de réparation par M. Leduc, second par M. Leduc, et que cette loi n'a pas raisonnablement les faire faire plus tôt, que la lettre de M. Leduc ne soit pas lue par le conseil. Adopté unanimement.

Proposé par M. Leduc, second par M. Mahon:

Que les comptes de l'année soient approuvés et fermés. Adopté.

Rôle de l'impôt de 2% sur les propriétés de la manufacture

Robert Leduc, une brosse à linge et un miroir

Philippe Leduc, 200 livres à 100%

J. Leduc, inspecteur départemental du chemin

J. Leduc, inspecteur départemental du chemin

J. Leduc, inspecteur départemental du chemin

Le secrétaire trésorier fait rapport au conseil qu'il a reçu de la ville de Victoriaville deux chèques au montant total de 200.00 et un paiement de 200.00 de la part de la ville de la route, acceptés par le conseil.

Proposé par M. Provancher, second par M. Mahon:

Que le conseil fasse passer à l'eau les chemins vicinaux, mais dans les limites de cette municipalité, à tout les jours, tous les jours, si nécessaire, chaque fois que le conseil aura besoin de demander dimanche prochain par voie de la poste de l'argent après la grande messe, laquelle sera

pour avoir assisté à un le band de la semaine précédente, plus
membres du comité des chemins, lesquels ont autorisé à accorder
le contrat comme ils jugent à propos. Adopté
Et la séance est levée.

Alfred Lamont
Secrétaire Trésorier

Merrill Lippin Mair

7 juillet 1915

À une séance régulière du conseil de la corporation de la
ville d'Arthabaska, tenue au lieu ordinaire des séances, à
l'hôtel de ville d'Arthabaska, le mercredi sept juillet mil
neuf cent quinze, à sept heures et demie du soir, furent pré-
sents Messieurs le maire Henri Pepin et Messieurs les conseillers
Mois Lamoine, Alfred Provancher, J. E. Turvillat et Hubert Les-
fours formant le quorum, sous la présidence du maire.
La célébration de la trentième séance sous l'égide et adopte

Proposé par M. Lamoine secondé par M. Turvillat -
Que les comptes ci-dessous soient approuvés et payés -

Régle de paye du 7 Juin 1915	\$ 307.90
Régle de paye du 30 Juin 1915	277.50
Régle de paye du 3 juillet 1915	177.39
Chaux achetée pour fondation du macadam sur site de manufacture	241.17
Aliments livrés à l'usage de l'hôpital Leduc	2.75
Joseph Roberts, travaux divers pour nettoyage des égouts	2.85
Fonds de bibliothèques et de jeux pour 1915	12.00
Albert Braumbeane, divers	169.25
Canada Lignite Iron Culvert Company, à l'usage des usines de manufacture	62.50
Paul Gauthier, outils et divers pour macadam	7.11
Télégrammes au sujet du rattachement	36
J. E. Alsie, fournitures pour messes et départ d'hôtel-Dieu	98.00
J. N. Richard, bois pour hottes et divers	277.76
La Cie Sarras-Lacq, matériaux pour routes d'entretien	5.00
Paul Gauthier, chauffage au bois, inclus dans note du 7 juillet	7.00
Louis Brochu, matériel de câble à 100	41.25
Edmond Tellier, divers pour réfection des archives	23.65
Alfred Lamoine, une corde de bois pour allumer la route au	2.00
avis de l'explorateur Paul Gauthier, annulant les brevets. Adopté	
Proposé par M. Gauthier. Secondé par M. Blanchet -	
Qu'on soit donné à tous les propriétaires et occupants devant en	
exécution de faire leurs comptes dans les mois. Adopté	
Proposé par M. Gauthier. Secondé par M. Provancher -	
Que MM. F. X. Lobb, Albert Brunelle et Boniface Ballard	
soient nommés administrateurs de cette municipalité au prix de \$100	
par jour, avec instruction de procéder dans le plus court délai	

facile à la confection d'un nouveau rôle. Adopté
Proposé par M. Gauthier, secondé par M. Provancher -

Que la commission de Alfred Lamoine pour mesurer les chemins
de cette ville au prix de 200 \$ l'heure, soit acceptée et qu'il se
soit instruit de faire l'ouvrage sans la direction du
comité des chemins. Adopté

Le chef est donné dans lettre de MM. Hubert Provancher
cités de J. E. Turvillat, se plaignant de l'état de la route
partant du moulin de ce dernier pour arriver à la hau-
teur de la rue de la manufacture. Cette question est
renvoyée au comité des chemins. Et la séance est levée.

Alfred Lamont
Secrétaire Trésorier

Merrill Lippin Mair

16 juillet 1915

À une séance spéciale du conseil de la corporation de la
ville d'Arthabaska, tenue au lieu ordinaire des séances, à
l'hôtel de ville d'Arthabaska, le vendredi seize juillet mil
neuf cent quinze, à sept heures et demie du soir, furent
présents Messieurs le maire Henri Pepin et Messieurs les con-
seillers Hubert Lesfours, J. E. Turvillat, Alfred Provancher,
Mois Lamoine et Honoré Blanchet, formant quorum, sous
la présidence du maire.

Le secrétaire, trésorier fait rapport au conseil qu'un
avis mentionnant l'objet, la date, et le lieu de cette as-
semblée a été donné dans les délais légaux et ap-
prouvé par tous les conseillers.

Le chef est donné dans lettre de frère Henri, économiste provin-
cial des frères de la Croix-Blanche, se plaignant des égouts de la
ville qui se déversent en leur propriété et met mal à son
œil en donnant de faire assainir cette nuisance publique.
Proposé par M. Gauthier. Secondé par M. Blanchet -
L'avis soit donné à tous les propriétaires et occupants
devant en laissant déverser leurs eaux domesti-
ques, de cuisine, les égouts de water-closets ou autres
dans les fosses des chemins ou dans les tuyaux d'égout
souterrains pour recevoir les eaux de surface
seulement d'avoir à cesser de déverser ainsi leurs eaux
d'égouts dans les dites fosses ou tuyaux souterrains
et d'avoir à les retenir sans délai, qu'ils soit
donné à tous les propriétaires et occupants devant en
laissant déverser leurs eaux domestiques, de cuisine
ou autres, les égouts des water-closets ou autres dans les

deux successives mentionnés dans la lettre des D^s de
 Sacré-Cœur Favori à réviser les comptes des débts comme d'ord
 et les empêcher de s'y dériver; que le conseil attire l'attention
 de D^s de Sacré-Cœur sur le fait que deux signés sont sortis
 dans le champ vis à vis de la rue de la manufacture de ma
 l'ère constituant une mine une nuisance et que le conseil lui
 demande de conclure ses signés plus loin au moyen d'un
 haie ou de clôture et fossé; et qu'on soit donné des
 D^s de Sacré-Cœur à l'Éthabaska qu'il y a de nombreux
 plaintes faites à ce conseil au sujet de l'épave qui est jetée
 dans le ruisseau qui coule chez J. E. Baill et autres proprié
 taires en gagnant vers le nord-ouest, et qu'elles soient rendues
 à l'ordre de cet état de choses

Adopté
 Et la séance se lève
 J. P. Proulx
 Secrétaire

Maurice Tassin
 Maire
 4 août 1915

Une séance régulière du conseil de la corporation de la ville
 d'Éthabaska, tenue au lieu ordinaire des séances, à l'hôtel de
 ville d'Éthabaska, le mercredi quatre août mil neuf cent
 quinze, à sept heures et demie du soir, furent présents Mon
 sieur le maire Honoré Proulx et Messieurs les conseillers Mess
 Blanchet, Maurice Lomieux, Alfred Rouvanel, J. E. Perron et
 Philias Duchon, conseillers, formant quorum, sous la présidence
 du maire; la célébration de la dernière séance eut lieu et eut lieu
 Proposé par M. J. E. Perron, secondé par M. Rouvanel
 Les comptes ci-après, savoir: Le revenu de l'Éthabaska de l'Éthabaska
 de l'année pour la part en S. H. dix-neuf \$ 12-00; La taxe d'égout
 deux mille francs soulés à valeur \$ 11-00; P. H. de l'égout mille
 \$ 10-00; Albert Bonneton, dix-neuf \$ 6-00; Éthabaska d'après l'annuaire \$ 10-00
 soient approuvés et payés et que le compte de Bonneton soit
 en montant de \$ 21-75 pour l'année de concession et remplacé de ses
 droits, soit remis à la prochaine séance et après en faisant de
 compte les choses sans savoir de lui quels arrangements ont été
 faits par lui au nom de ce conseil avec M. Bonneton fiscal, l'Éthabaska
 de l'année trois mille fut rapport au conseil par M. J. E. Perron à payer la
 somme de \$ 2-00 dans quatre lieux d'égout sur sa propriété que le milieu à
 l'égout que la ville d'Éthabaska a payé la somme de cinq \$, toutes les choses
 et conseil pour se passer sans des paiements et être confusé dans la rue de la
 manufacture. Le conseil a été avisé de faire connaître l'Éthabaska
 Proposé par M. Duchon, secondé par M. Lomieux
 La voie publique soit donné que lorsqu'il y aura des mines de l'égout
 dans l'état et que l'on paye cette corporation au moins quinze jours

après l'absence du deuxième tiers à ceux qui seront mis en
 l'état et que le nécessaire. Travaux soit tenu de donner deux
 spécial à chaque intérêt des jours soit que l'eau soit mise
 en état. Adopté Lecture est donnée d'une lettre de l'Éthabaska
 de l'Éthabaska se plaignant de ce qu'il y a de nuisance et de l'égout
 et qu'il demande au conseil de remédier à cet état de
 choses. Comme les intéressés sont à l'égout, l'Éthabaska, la
 question est laissée au conseil. Proposé par M. Blanchet,
 secondé par M. Rouvanel: Les personnes ne sont autorisées à
 creuser à travers les chemins dans cette municipalité à non
 d'un permis obtenu de ce conseil et d'un comité de che
 mine, lequel permis sera nul et sans effet si le contrat ou
 le chemin n'est pas été ainsi tracé par l'Éthabaska. Adopté
 Lecture est donnée d'une lettre de Philippe Blais contenant
 plusieurs plaintes.

Proposé par M. Perron, secondé par M. Blanchet: Les
 D^s de l'Éthabaska Philias Duchon soit autorisés à rendre le
 D^s de l'Éthabaska dans la plainte de M. Blais, l'Éthabaska et en
 tendre avec lui et faire rapport au conseil pour la
 prochaine séance. Adopté. Et la séance se lève
 La dernière séance se tint instruction et donner un
 public que le note d'évaluation de 1915 sera remise
 à la prochaine séance régulière de ce conseil. Et
 la séance se lève

J. P. Proulx
 Secrétaire
 Maurice Tassin
 Maire
 1^{er} Septembre 1915

Une séance régulière du conseil de la corporation
 de la ville d'Éthabaska, tenue au lieu ordinaire des
 séances à l'hôtel de ville d'Éthabaska, le mercredi pre
 mier septembre mil neuf cent quinze, à sept heures et demie
 du soir, furent présents Monsieur le maire Honoré Proulx et
 Messieurs les conseillers Honoré Blanchet, Al
 fred Rouvanel et Maurice Lomieux, formant quorum,
 sous la présidence du maire.
 La célébration de la dernière séance eut lieu et eut lieu
 Proposé par M. Blanchet, secondé par M. Rouvanel
 Les comptes ci-après, savoir:
 Paul Carrière, travaux divers \$ 2-25
 Alphonse Demoucoult
 Alfred Lomieux
 soient approuvés et payés, et que le compte de M. Bon
 neton soit remis et la plainte de Philippe Blais soient remis

a la prochaine séance
Propose par M. Lacombe, Secondé par M. Lacombe - Adopté

Que la permission soit donnée à M. Willie de Lafumay de continuer à deux pieds de la clôture, et pas plus proche, sur l'emplacement qu'il a acheté de Achille Gagnon

Le conseil procède ensuite à l'examen du rôle d'évaluation préparé par les estimateurs en juillet dernier.

Lecture est donnée de l'avis public du dépôt du rôle et l'on donne à l'effet que ce rôle doit être pris en considération à la présente séance, de réclamation de publication de 0.00 sur M. de Lafumay suite contre ce rôle par M. M. Denis Leduc et Jean-François et du rôle d'évaluation lui-même

Propose par M. Lacombe, Secondé par M. Provancher -

Que le rôle d'évaluation fait par les estimateurs de cette municipalité en 1910 soit homologué sous la forme et sous les amendements suivants -

No 11 - Louis Fillion, évaluation estimée de \$11000 @ \$20000,

No 12 - Denis Leduc \$2000 @ \$4000

No 13 - Louis Gagnon, évalué par M. Achille Gagnon,

193 - Agathe Willie de Lafumay, p. 146, évaluation \$2000

Remplacé par M. Achille Gagnon;

230 - Retraucher (au) Marie Pothier et le remplacer par Philippe Dubois

234 - Retraucher Arthur Hébert

254 - Retraucher Philippe Gratiau, loc

235 - Retraucher Willie de Lafumay par Philippe Bergeron

257 - Retraucher Philippe Gagnon

Est la séance et levée

M. Lacombe
Secrétaire-Trésorier

Nevin L'Esperance

6 octobre 1910

La séance régulière du conseil de la corporation de la ville d'Arthabaska tenue au lieu ordinaire des séances à l'hôtel de ville d'Arthabaska, le mercredi six octobre mil neuf cent quinze, à dix heures et demie du soir, furent présent Monsieur le maire Henri Pothier et Messieurs les conseillers Philippe Gratiau, Alfred Provancher et Moïse Lacombe, formant quorum, sous la présidence du maire.

Les délibérations de la dernière séance sont lues et adoptées. Lecture est donnée d'une lettre de la Président des Dames Françaises de la ville d'Arthabaska, demandant l'usage de l'hôtel de ville pour y tenir la prochaine séance au profit de l'hôtel de ville. Propose par M. Gratiau, Secondé par M. Lacombe. Que cette demande soit accordée, la séance se termine à 10 heures et demie.

il est mis à la disposition des Dames Françaises de la ville, à la condition que elles paient le surplus pour chauffage et qu'elles fassent laver la salle après le début de la séance. Adopté.

Le président des comités des femmes est chargé de s'enquérir au sujet de la compagnie Arthabaska Water Power au sujet du coût de l'éclairage et l'état de cette, on fait les comptes semblent trop élevés.

M. le conseiller Gratiau chargé de visiter le terrain de M. Philippe Blain et de constater si ce dernier est de son droit à raison de la construction du moulin à vapeur sur terrain, fait rapport au conseil qu'il a visité les lieux et qu'il a constaté que M. Blain ne subit aucun dommage.

Propose par M. Gratiau, Secondé par M. Lacombe -

Attendu que M. Philippe Blain ne subit aucun dommage, que sa plainte soit mise de côté. Adopté.

Le compte de Beaudet, Gagnon et de son conseil, est lu au conseil, et, après explication, est adopté.

Propose par M. Lacombe, Secondé par M. Provancher -

Que ce compte de Beaudet, Gagnon, soit lu et adopté.

Le \$356.76, soit payé, de même que celui de M. Muscard, au montant de \$2.03

Propose par M. Lacombe, Secondé par M. Gratiau -

Que la séance soit tenue au conseil par M. Henri Pothier soit accordée, et que le conseil se réunisse au lieu de plusieurs dans la rue de l'Hôtel de ville, près de la maison de M. Pierre Pothier, sous la direction du comité de chemin.

Est la séance et levée

M. Lacombe
Secrétaire-Trésorier

Nevin L'Esperance

3 novembre 1910

La séance régulière du conseil de la corporation de la ville d'Arthabaska, tenue au lieu ordinaire des séances, à l'hôtel de ville d'Arthabaska, le mercredi deux novembre mil neuf cent quinze, à dix heures et demie du soir, furent présents le maire Henri Pothier et Messieurs les conseillers Gratiau, Moïse Lacombe, Alfred Provancher et Philippe Gratiau, formant quorum, sous la présidence du maire.

Les délibérations de la dernière séance sont lues et adoptées. Lecture est donnée d'une lettre de la Société de l'Hôtel de ville au sujet des loyers de l'hôtel de ville, qui ont été payés.

de place pour servir les agents de l'hôtel Dieu vers la place
de Paul, et demandant à ce conseil de les acheter au 1/2
prix de la terre de la ville.

Proposé par M. Provancher, secondé par M. Blanchet.
Le conseil a été chargé de répondre aux lettres qu'elle
peuvent valoir leur part en un moment des lieux en
libourgeois ont été placés à cet endroit, et que le conseil
a bien vu que de voir à ce que les travaux d'entretien
de ces lieux soient bien faits. Adopté.

Le secrétaire a fait rapport qu'il a reçu de M. P. L.
de la ville de \$200.00 pour la part des travaux
d'entretien et que le conseil a été autorisé à cette
municipalité.

Proposé par M. Provancher, secondé par M. Lamoignon.
Que M. Blanchet soit autorisé de voir des travaux à
faire à l'endroit chez M. Blanchet, et que le conseil de la
ville fasse faire les travaux ordinaires, sous la forme
d'appoint, suivant les usages. Adopté.

Le conseil a été d'avis d'acquiescer à la proposition
de la ville et de lui en donner son assentiment.

Proposé par M. Lamoignon, secondé par M. Provancher.
Que cette corporation procède conformément à l'article 100
de la loi de la ville de faire procéder aux travaux
municipaux les propriétés dans la ville sont de
la ville, et compris celles de l'année 1910. Adopté.

Proposé par M. Lamoignon, secondé par M. Lamoignon.
Qu'une résolution soit faite, à la prochaine séance de la
ville pour empêcher l'envahissement des agents dans les chemins
ou fossés de chemins ou avec les propriétés privées et de
les personnes qui seraient responsables de l'infraction à ce
sujet responsable par la loi de cette corporation de
se donner que cette dernière devrait être appliquée
fond en conséquence à la loi d'hygiène et de police
municipales. Adopté.

Proposé par M. Lamoignon, secondé par M. Provancher.
Que le conseil soit autorisé à ce conseil de la
ville de la ville soit accordé et que ce conseil fasse faire
les travaux d'entretien dans la ville, par le chef de la ville.
Il est ensuite question de l'engagement d'un nouveau jardin à
l'hôtel de ville, en remplacement de M. Alfred Lamoignon, qui doit
laisser la municipalité, de l'engagement d'un jardin
en ville ou à l'année pour voir aux différents travaux à
faire par cette corporation et de l'entretien du chemin d'acier.

Proposé par M. Blanchet, secondé par M. Provancher.
Que cette séance s'ajourne au vendredi 20 novembre
prochain (1910) pour discuter en considération la proposition de
détachement dont il a été question à la présente séance, ainsi
que l'acquisition d'un jardin, d'un emplacement de travaux
d'entretien de chemins d'acier et de voir s'il y a quelque chose
qui pourra être corrigé. Adopté.

Et la séance est en conséquence ajournée au 19
novembre 1910, à sept heures et demie du soir.

Alfred Lamoignon
Secrétaire
Maurice Lamoignon
Maire

13 novembre 1910

De une séance régulière du conseil de la corporation de
la ville d'Arthabaska, tenue au lieu ordinaire des séances,
à l'hôtel de ville d'Arthabaska le vendredi 20 novembre
mil neuf cent dix, à sept heures et demie du soir, il est
sur l'ajournement de la séance régulière et mensuelle du
trois novembre mil neuf cent dix, furent présents M.
Lamoignon le maire Henri Piquet et Messieurs les conseillers
Phélias Lamoignon, J. E. Larocque, Alfred Provancher, René La
moignon et Louis Blanchet, formant quorum, sous la prési-
dence du maire.

Les délibérations de la dernière séance sont lues et adoptées.
Lecture est ensuite donnée de l'une des lettres de la
municipalité, énonçant les différents objets de cette séance.

Proposé par M. Lamoignon, secondé par M. Blanchet.
Que M. Johnny Trathier soit engagé comme gardien de l'hôtel
de ville aux mêmes conditions et à charge de faire les
mêmes travaux que faisant l'ancien gardien M. Alfred
Lamoignon est engagé et est fait dans un cas à compter
du 15 novembre 1910. Adopté. M. Johnny Trathier, étant
au conseil, accepte en condition, soit déclaré comme
le conseil soit en considération la question de la
restauration du chemin d'acier. Après discussion, il est

Proposé par M. Provancher, secondé par M. Blanchet.
Que la partie du chemin d'acier de la police qu'il y a
dans le sud de la ville, chez Louis Lamoignon, y compris aussi
le bout de chemin qui est adjoint à la rue de la ville de
la rue de la ville, au sud de la rue de la ville, pour la
raison d'être, y compris l'obligation de mettre de la neige dans
la partie du pont et les approches du pont, et de la ville de
voir à l'entretien des fossés de la ville, au printemps.

L'assemblée a été célébrée par le Bonheur de tout le monde...
L'assemblée a été célébrée par le Bonheur de tout le monde...
L'assemblée a été célébrée par le Bonheur de tout le monde...

Proposé par M. Perrault, second par M. Blanchet...
Proposé par M. Perrault, second par M. Blanchet...
Proposé par M. Perrault, second par M. Blanchet...

Proposé par M. Perrault, second par M. Blanchet...
Proposé par M. Perrault, second par M. Blanchet...
Proposé par M. Perrault, second par M. Blanchet...

Proposé par M. Perrault, second par M. Blanchet...
Proposé par M. Perrault, second par M. Blanchet...
Proposé par M. Perrault, second par M. Blanchet...

Proposé par M. Perrault, second par M. Blanchet...
Proposé par M. Perrault, second par M. Blanchet...
Proposé par M. Perrault, second par M. Blanchet...

Proposé par M. Perrault, second par M. Blanchet...
Proposé par M. Perrault, second par M. Blanchet...
Proposé par M. Perrault, second par M. Blanchet...

Proposé par M. Perrault, second par M. Blanchet...
Proposé par M. Perrault, second par M. Blanchet...
Proposé par M. Perrault, second par M. Blanchet...

Assemblée annuelle des électeurs municipaux de la ville...
Assemblée annuelle des électeurs municipaux de la ville...
Assemblée annuelle des électeurs municipaux de la ville...

M. Gervais

M. Gervais

Assemblée annuelle des électeurs municipaux de la ville...
Assemblée annuelle des électeurs municipaux de la ville...
Assemblée annuelle des électeurs municipaux de la ville...

Proposé par M. Perrault, second par M. Blanchet...
Proposé par M. Perrault, second par M. Blanchet...
Proposé par M. Perrault, second par M. Blanchet...

Proposé par M. Perrault, second par M. Blanchet...
Proposé par M. Perrault, second par M. Blanchet...
Proposé par M. Perrault, second par M. Blanchet...

Proposé par M. Perrault, second par M. Blanchet...
Proposé par M. Perrault, second par M. Blanchet...
Proposé par M. Perrault, second par M. Blanchet...

M. Gervais

Assemblée annuelle des électeurs municipaux de la ville...
Assemblée annuelle des électeurs municipaux de la ville...
Assemblée annuelle des électeurs municipaux de la ville...

plus. Lequel devant l'assemblée et signer les listes
présent de nouvelles personnes qu'ils devraient élire
comme membres pour le quartier sud, et par
lesquels par M. M. Jones, Lewis, Usher, Hardy, Owsie,
Lindsay, Joseph Jones, Woodland, Anna Baker, Esprit
Lindsay, Albert Usher, Ephrem Lacroix fils, Luitant,
Dumont, J. S. Gravel, Théodore Mahon, Ernest Lacroix
et Berjon, Louis Lacroix, Philippe Lacroix, Edouard
Lacroix, Alphonse Foster, Ernest Foster, William Foster,
Lion Berjon, F. Mahon, Jean Beauchamps, Jean Lacroix
Usher, Alexis Lacroix, Victor Beauchamps.

Que M. Louis Gravel, avocat, domicilié dans le quartier
nord de la ville d'Anthabaska, soit élu conseiller pour
le quartier nord de la ville d'Anthabaska, en remplacement
de M. Joseph Mahon, conseiller pour le quartier
nord et dont le mandat a été déclaré vacant.

Lesquels par M. M. Louis Gravel, les Honn. J. S. Gravel,
Ferdinand Lacroix, John Lacroix, Eugène Lacroix,
Jean Louis, Jean Baptiste Lacroix, Philippe Lacroix, Louis Lacroix,
Edouard Lacroix, Louis Gravel, Jean Louis Lacroix, Ernest
Lacroix, Louis Lacroix, Luitant, Philippe Lacroix, et
André Lacroix, Jean Baptiste Lacroix, Ernest Lacroix, et
Louis Lacroix, Jean Louis Lacroix.

Que M. Harold Lacroix, avocat, domicilié dans le quartier
sud de la ville d'Anthabaska, soit élu conseiller pour
le quartier sud de la ville d'Anthabaska, en remplacement
de M. Joseph Mahon, conseiller pour le quartier sud
dont le mandat a été déclaré vacant.

Que l'heure d'ouvert et de clôture de l'assemblée de l'élection
qu'il a été mis en communication plus de candidat par le
chef de la commission à élire dans le dit quartier est de la
ville d'Anthabaska, à six heures du matin, quatre heures
mille neuf cent vingt, à neuf heures tel endroit, de la ville
de la ville d'Anthabaska, soit de conseil, pour l'ouverture et la tenue
d'une session de rotation pour l'élection des conseillers pour le
dit quartier sud de la ville d'Anthabaska.


Président de l'élection

Province de Québec, Municipalité de la ville d'Anthabaska.
Je Louis Lacroix, ayant été élu conseiller pour la ville
d'Anthabaska, pour représenter le quartier Ouest, fais serment
que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge
au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Comme
quelqu'un me soit en aide.

Ces serments devant moi à Anthabaska ce sixième jour du
mois de mai mil neuf cent vingt
Louis Lacroix

D. Leblanc

Province de Québec, Municipalité de la ville d'Anthabaska.
Je Wilfrid Trudel, ayant été élu pour la ville d'Anthabaska,
pour représenter le quartier Ouest, fais serment
que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge
au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Comme
quelqu'un me soit en aide.

Ces serments devant moi à
Anthabaska ce vingt quatre
jour du mois de mai mil neuf cent vingt
Wilfrid Trudel

Province de Québec, Municipalité de la ville d'Anthabaska.
Je Gustave Trudel, ayant été élu conseiller pour la ville
d'Anthabaska, pour représenter le quartier Est, fais serment
que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge
au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Comme
quelqu'un me soit en aide.

Ces serments devant moi à
Anthabaska ce deux jours
mil neuf cent vingt
Gustave Trudel

Adressant à l'heure vingt quatre heures mil neuf cent
vingt de la représentation de l'assemblée des électeurs
municipaux du quartier sud de la ville d'Anthabaska et
l'élection des conseillers pour le quartier sud de la ville
d'Anthabaska, un quel qu'il soit, à l'assemblée des vingt jour
mil neuf cent vingt, fin de candidats se pour voir

nomination qu'il y a de conseiller à élire, je propose, Joseph Miller et Lige, fermier, de la ville d'Orthodoxa, au président pour la tenue du bureau de notation, à six heures du matin, au cas le bureau de notation qui sera tenu avant jusqu'à cinq heures du soir, et je certifie que le nombre des votes données en faveur de deux candidats mis en nomination, tel qu'il appert du cahier de notation, est comme suit:-

Hercule Laroche 18
Justus Perrault 26

En conséquence le président de l'élection, M. C. P. Perrault, secrétaire trésorier, a déclaré M. Justus Perrault de la ville d'Orthodoxa, élu conseiller de la ville d'Orthodoxa, pour le quartier est, en remplacement de M. Traffle Mahen, conseiller qui a donné sa démission et dont le siège a été déclaré vacant.

Contre-signé par

J. W. A. Galt
Président de l'élection

5 Janvier 1866

A une séance régulière du conseil de la corporation de la ville d'Orthodoxa, tenue au lieu ordinaire des séances, à l'hôtel de ville d'Orthodoxa, le mercredi cinq janvier mil neuf cent dix-sept heures et demie du soir, furent présents M. le maire, M. Lefebvre et M. les conseillers honoraire Blanchet, Philias Lefebvre, J. E. Perrault, Moïse Lemieux et Alphonse Provancher, formant quorum. La présidence des travaux.

Les délibérations de la dernière séance sont lues et adoptées.

Proposé par M. Perrault, secondé par M. Provancher.

Que les comptes suivants, savoir Paul Roban \$15 pour travaux au chemin et aux bornes fontaines, Eustache Fournelle Fournelle \$50 pour incendie chez Albert Lemieux, \$130, et Johny Trotter Dubout \$70 soient approuvés et payés et que M. M. Vallée Dubout Co. reconnait l'entente de recevoir une somme de la compagnie de Grand avec le montant des dommages causés à la commerce de l'entente à valeur et faire payer à cette corporation.

Lecture et lecture de la démission de M. Traffle Mahen l'un des conseillers de cette municipalité pour le quartier est.

Proposé par M. Blanchet, secondé par M. Lefebvre.

Que la démission de M. Traffle Mahen l'un des conseillers

de cette municipalité pour le quartier est, soit acceptée et que son siège soit déclaré vacant.

Proposé par M. Moïse Lemieux, secondé par M. Perrault. Que une publication soit donnée pour la tenue d'une assemblée publique des électeurs municipaux du quartier est, à l'effet de voter pour l'élection de deux conseillers pour le quartier est, en remplacement de M. Traffle Mahen, conseiller qui a donné sa démission et dont le siège a été déclaré vacant, le même devant convoquer les électeurs pour le dit quartier, au cas le bureau de notation pour la tenue de notation, et qu'en cas où il y aurait de mise en nomination plusieurs candidats qu'il y a de conseiller à élire, un seul sera accordé et sera nommé le dimanche prochain à six heures du matin.

Proposé par M. Provancher, secondé par M. Lemieux. Que les procédures soient faites au moyen de mandats de saisir pour faire payer la taxe de \$12, 150, 175, et aussi celles de \$10 pour ceux qui tombent plus d'un an, et compenser la taxe d'acquisition.

Proposé par M. E. Laroche, secondé par M. Perrault. Que M. C. P. Laroche soit engagé comme secrétaire-trésorier de cette corporation pour l'année 1866 au salaire de \$100 par trimestre (\$300 par an).

Il est résolu de faire réparer le couloir à l'usage par M. J. P. Michaud, sous la direction du conseil. Provancher et Lefebvre pour les matériaux et dépense au plus bas prix possible sous la direction du conseiller Justus Perrault.

Lecture est donnée du rapport de M. Henri Vallée, auditeur, pour l'année 1865, ainsi que de l'état de l'impôt et de la liste d'assises.

Proposé par M. Perrault, secondé par M. Lemieux.

Que le rapport de l'auditeur pour l'opération de l'année 1865 soit approuvé et que les taxes pour l'année soient un collectable, savoir les montants suivants, savoir 1/6, 200, 124 1/2, 25, 24, 177, 260, 276, soient mentionnés et insérés au rôle.

Proposé par M. Lemieux, secondé par M. Perrault. Que si cela peut être, il serait fait un appel pour faire payer la taxe nécessaire pour réparer les dépenses de l'année mil neuf cent dix-sept. Adopté. Et le règlement no 47 est en conséquence adopté.

J. W. A. Galt
Président de l'élection

Moïse Lemieux
Secrétaire-trésorier

2 Janvier 1876

Une séance régulière du conseil de la corporation de la ville d'Arthabaska tenue au lieu ordinaire des séances à l'hôtel de ville d'Arthabaska le mercredi deux janvier mil sept cent sept à sept heures et demie du soir. furent présents Messieurs le maire Henri Papin et Messieurs les conseillers Philias Leduc, Gustave Bernault, Alfred Provancher, Marie Lemieux, Denis Leblanc et Wilfrid Fournelle formant le conseil au complet eussent la présidence du maire.

Le secrétaire trésorier fait rapport au conseil que depuis la dernière séance M. M. Denis Leblanc et Wilfrid Fournelle ont été élus conseillers pour la quatrième année, le premier en remplacement de M. J. E. Perrault, et le second en remplacement de M. Honoré Blanchet, et le charge d'être Gustave Bernault a été élu conseiller pour la quatrième année en remplacement de M. Truffe Malouin en vertu que le tiers sa démission et dont le tiers a été déclaré vacant, et que tous trois ont fait le serment d'office. La délibération de la dernière séance sont lues et adoptées.

Proposé par M. Denis Leblanc. Secondé par M. Marie Lemieux. Que M. Gustave Bernault soit élu premier de cette municipalité pour l'année courante.

Proposé par M. Fournelle. Secondé par M. Lemieux. Que les divers comités suivants soient formés.

Comité des Finances M. M. Gustave Bernault, Denis Leblanc et Wilfrid Fournelle, avec M. Denis Leblanc comme président. Comité de l'Église M. M. Philias Leduc, Marie Lemieux et Alfred Provancher avec M. Philias Leduc comme Président. Comité des écoles et terrains M. M. Alfred Provancher, Philias Leduc et Wilfrid Fournelle, avec M. Alfred Provancher comme Président.

Le secrétaire trésorier fait rapport qu'il lui a été remis deux certificats de licence d'un de la part de M. Lévesque et l'autre de la part de M. Louis Lacombe et instruction lui est donnée de faire des avis publics dans la municipalité à l'effet de se conformer à la loi de la province en ce qui concerne les écoles de la ville d'Arthabaska. Le conseil de la ville d'Arthabaska a été avisé de la part de M. Lévesque et l'autre de la part de M. Louis Lacombe et instruction lui est donnée de faire des avis publics dans la municipalité à l'effet de se conformer à la loi de la province en ce qui concerne les écoles de la ville d'Arthabaska.

Proposé par M. Denis Leblanc. Secondé par M. Wilfrid Fournelle. Que les comptes annuels, savoir le mouvement de la caisse de l'école catholique des enfants en 1875, \$240.25, sont déposés contre les représentants en faveur de M. Perrault et de M. Truffe Malouin fonds dans le montant que cette municipalité devra verser à Messieurs Albert Provancher, Denis Papin, Gustave Bernault, Marie Lemieux, et autres de la ville d'Arthabaska, \$11.25, et Messieurs Leduc et

autres de la ville d'Arthabaska, \$11.25, sont déposés dans la caisse de la ville d'Arthabaska le mercredi deux janvier mil sept cent sept à sept heures et demie du soir. furent présents Messieurs le maire Henri Papin et Messieurs les conseillers Philias Leduc, Gustave Bernault, Alfred Provancher, Marie Lemieux, Denis Leblanc et Wilfrid Fournelle formant le conseil au complet eussent la présidence du maire.

Proposé par M. Lemieux. Secondé par M. Perrault. Que les membres du comité de finances soient chargés de voir M. Bergeron à ce sujet, de débiter les notes de son dé et faire rapport au prochain conseil. Adopté. Le secrétaire trésorier reçoit instruction de verser à M. Denis Papin, cette somme de \$11.25, et de débiter de son compte des chemins dans cette municipalité, si voir à ce que le chemin entrepris par lui soit maintenu en bon état, aux frais de l'entrepreneur.

Proposé par M. Leblanc. Secondé par M. Lemieux. Que le certificat de la D.P.C. concernant l'intérêt sur les taxes, soit mis en vigueur dans cette municipalité, et que le receveur ait à se conformer à l'aveu.

Proposé par M. Fournelle. Secondé par M. Lemieux. Que M. J. E. Perrault soit nommé avec ce certificat de la corporation.

Et la séance se termine. *Maurice Lévesque Maire*

M. Lévesque
Secrétaire-Trésorier

1er Mars 1876

Une séance régulière du conseil de la corporation de la ville d'Arthabaska tenue au lieu ordinaire des séances à l'hôtel de ville d'Arthabaska le mercredi premier mars mil sept cent sept à sept heures et demie du soir. furent présents Messieurs le maire Henri Papin et Messieurs les conseillers Wilfrid Fournelle, Denis Leblanc, Marie Lemieux, Alfred Provancher, Gustave Bernault et Philias Leduc formant le conseil au complet eussent la présidence du maire.

La délibération de la dernière séance sont lues et adoptées. Proposé par M. Lemieux. Secondé par M. Perrault.

Qu'il soit payé suffisantes à M. Philias Bergeron sur le tiers de sa réclamation pour dommages qui a été fait par avoir subi par la rupture des tuyaux de l'église des frais de sa protestation.

Proposé par M. Perrault. Secondé par M. Denis Leblanc. Que le certificat de licence de M. Lévesque Malouin pour une licence d'enseigner dans la municipalité d'Arthabaska.

conseil, soit confirmé, sur son M. René Babin, député à ce
est la somme de deux cents francs.

Proposé par M. Lacroix, Secondé par M. Lemieux -

Que le certificat de M. Louis Pariseau pour une licence

humberg dans la section nord, lui a été confirmé en

par M. Lacroix député la somme de deux cents francs. Adopté.

Proposé par M. Lemieux, Secondé par M. Provancher -

Que les comptes ci-après, savoir :

Chèque financiers, 25 francs + 205 pour centimes de déduction	14 75
Chèque Trésoir, 14 francs + 207	2 60
Le Mouvement Provincial et l'état de finances	30
Ville Cratou travail aux bornes fontaines	12 25
Johnny Trathier, divers	7 25
Emuel Barlet, divers	4 95

Adopté.

Proposé par M. Berrault, Secondé par M. Fournelle -

Que M. Louis Vallier soit nommé auditeur des livres de cette

corporation pour l'année 1916.

Proposé par M. Fournelle, Secondé par M. Provancher -

Que M. M. Edouard Vallier, Fernand Desjardins et Honoré

Blanchet soient nommés évaluateurs de cette municipalité

pour l'année 1916.

Et la séance se lève

M. Lemieux
Secrétaire

Maurice Lévesque
Maire

5 avril 1916

A une séance régulière du conseil de la corporation de la ville
d'Orthabaska, tenue au lieu ordinaire des séances à l'hôtel de ville d'Ortha-
baska le mercredi cinq avril, nuit neuf mil sept, à six heures et demie
du soir, furent présents Monsieur le maire Maurice Lévesque et Monsieur
les conseillers Philias Lacroix, Gustave Berrault, Alfred Provancher,
Alfred Lemieux, Denis Lefebvre et Héléphant Fournelle, formant le conseil
régulier, sous la présidence du maire.

Les délibérations de la dernière séance sont lues et validées,
après avoir été lues dans une lettre de l'administration relative à ce conseil
demandant à ce conseil une souscription à un service de M.

ajourné en fonction dans les comités d'Orthabaska, Drummond et West.

Proposé par M. Gustave Berrault, Secondé par M. Denis Lefebvre -

Que tout en imprimant sa symphonie le conseil rappelle de ses
souvenirs pour le 17^{ème} anniversaire attendu que la loi ne défend
pas de voter une somme quelconque d'argent pour les fêtes
tenues en cette municipalité du 10 mars 1916. Adopté.

La question de l'achat de 200 pieds de bois à incendier dans

lance et de réparation à faire aux bornes fontaines ont
également été discutés. Les registres de l'hôtel de ville

le conseil des finances sont instructeur de faire des relevés
pour faire recenser le bétail au sein de tout un district
inspections inspectés et faire rapport à la prochaine séance

de ce conseil. Le conseiller, trésorier reçoit instruction de faire
un pour la prochaine séance une liste de souscripteurs pour

Proposé par M. Lacroix, Secondé par M. Fournelle -

Que les comptes ci-après, savoir :

Chèque Trésoir, 14 francs + 207	2 60
Chèque financiers, 25 francs + 205 pour centimes de déduction	14 75
Chèque Trésoir, 14 francs + 207	2 60
Le Mouvement Provincial et l'état de finances	30
Ville Cratou travail aux bornes fontaines	12 25
Johnny Trathier, divers	7 25
Emuel Barlet, divers	4 95

M. Lemieux
Secrétaire

Maurice Lévesque
Maire

8 mai 1916

A une séance régulière du conseil de la corporation de
la ville d'Orthabaska, tenue au lieu ordinaire des
séances, à l'hôtel de ville d'Orthabaska, le mercredi

trois mai, nuit neuf mil sept, à six heures et demie
du soir, furent présents Monsieur le maire Maurice Lévesque

et Messieurs les conseillers Héléphant Fournelle, Denis Lefebvre,
Maurice Lemieux, Alfred Provancher, Gustave Berrault et Phi-

lias Lacroix, formant le conseil régulier, sous la prési-
dence du maire.

Les délibérations de la dernière séance sont lues et validées.

Proposé par M. Lemieux, Secondé par M. Lacroix -

Que les comptes ci-après, savoir : Philias Lacroix, 11 00 et Johnny
Trathier, 10 00, soient approuvés et payés. Adopté.

Le conseiller, trésorier donne lecture des aveux faits et est
reçoit instruction de faire payer de suite les aveux.

Proposé par M. Berrault, Secondé par M. Fournelle -

Que M. Provancher et les autres membres du conseil de la
chemin soient autorisés à faire nettoyer et réparer les
chemins de cette municipalité, ainsi que les trottoirs et
faire réparer le rouleur à chemins. Adopté.

Proposé par M. Berrault, Secondé par M. Provancher -

Que toutes fois que les particuliers auront à venir
à l'aider les chemins municipaux dans les limites
de cette ville, l'ouvrier soit, sans la surveillance d'un
employé de cette corporation, dont le salaire sera payé
par les particuliers intéressés, et qu'aucun travail de cette

sorte ne soit fait sans la permission du conseil de la ville. Adopté.

Le président des comités des chemins se voit autorisé de faire ouvrir les chemins aux meilleures conditions possibles. Il fait lecture aux assistants de faire valloger la route chaussee. Le conseil décide de faire faire une cheminée au télégraphique des hauteurs sur le bord de la route de ville, pour attacher plus facilement la bannière du village.

Proposé par M. Perrault. Secondé par M. Lamoignon.
Les M^{rs} J. A. Meckand ont chargé de faire les réparations nécessaires à l'hôtel de ville à la prière, sous la direction des comités de finances, l'ouvrage a été fait de suite. Adopté.

Proposé par M. Lamoignon. Secondé par M. Lacroix.
Que le secrétaire demande à différents manufacturiers de quelbuis pour en faire des boîtes à une des usines rapportées à la province, savoir, ceux qui ont accoutumé de faire fabriquer pour remplacer celle qui se trouve près de la manufacture, si elle ne peut pas être réparée, et que lesdites fabriques soient visitées et réparées. Adopté.

J. A. Meckand
M. Lamoignon
7 Juin 1786

À une séance publique du conseil de la corporation de la ville d'Arthabaska tenue au lieu ordinaire des séances dans la ville d'Arthabaska, le mercredi dix sept juin mil neuf cent soixante sept heures et demie de soir furent présents Monsieur le maire Henri Pépin et Messieurs les conseillers Philippe Guastum, Gustave Perrot, André Lamoignon, Denis Leblanc et Hippolyte Turville, conseillers formant quorum sous la présidence du maire.

Les délibérations de la dernière séance ont été adoptées.
Proposé par M. Leblanc. Secondé par M. Lamoignon.
Que les comptes de l'année, savoir, rôle de paye pour réparation de chemins et vallogeage des secours, 1785 et 1786, les Grues pour pour hôtel de ville et autres, 1784, soient affichés et payés. Adopté.

Proposé par M. Perrault. Secondé par M. Lamoignon.
Que M. Honoré Rivard soit chargé de s'entendre avec un expert de Victorville pour approuver si possible le rouleau à faire et réparer les chemins manufacturiers. Adopté.
Proposé par M. Lacroix. Secondé par M. Perrault.

Que M. le maire soit autorisé à signer un contrat avec Madame Thérèse Bouché, comportant la permission par elle donnée à la corporation d'entrer sur son terrain pour continuer et compléter l'acquiescement au projet de contrat lu au conseil. Adopté.
La question de la dette de M. Lacroix fut reprise au cours de la séance.

M. Lamoignon suspendu

Proposé par M. Perrault. Secondé par M. Lamoignon.
Que cette corporation fasse passer l'acquiescement chez M^{rs} H. et C. de la Cour et chez Madame Aphose Lacroix, en utilisant les services qui se trouvent chez Gephain Bergeron, le intéressés devant faire leurs embranchements par un chemin pour se partir de la rue principale et s'engager à payer, et payer, eux et leurs successeurs ou représentants, savoir le dit acte de concession vingt deux fractions par année pendant cinq ans et le dit acte de concession Lacroix des huit fractions par année aussi pendant cinq ans et ensuite suivant un tarif qui sera alors fixé et qui sera content et tel effet sera signé aux fins des intéressés dans lequel il sera stipulé que cette obligation sera une servitude grevant leurs héritiers. Adopté.
Et la séance se leva.

J. A. Meckand
M. Lamoignon
M. Lacroix

Monsieur Louis Renaud Lacroix, avocat et journaliste de la ville d'Arthabaska.

Monsieur, je vous nomme pour ce jour présent mon assistant comme secrétaire trésorier du conseil de la corporation de la ville d'Arthabaska, avec tous les pouvoirs et obligations qui me sont accordés ou imposés, et le droit de me représenter en toute circonstance si je pourrais ou je devrais agir.

Arthabaska, le dix sept juin mil neuf cent soixante sept.

J. A. Meckand
M. Lamoignon

Province de Québec, District d'Arthabaska.

Municipalité de la ville d'Arthabaska.

Je, soussigné, Louis Renaud Lacroix, avocat et journaliste de la ville d'Arthabaska, ayant été nommé assistant secrétaire trésorier du conseil de la corporation de la ville d'Arthabaska, fais serment que je remplirai les devoirs de ma charge au mieux de ma conscience, de mon jugement et de ma capacité. Témoins, que Dieu me soit en aide.

Assurance devant moi le sousigné, juge de Paix pour le district d'Arthabaska, à Arthabaska, le dix sept juin mil neuf cent soixante sept.

J. A. Meckand
M. Lamoignon
L. Renaud Lacroix

14 Juin 1916

Une séance spéciale du conseil de la corporation de la ville d'Arthabaska, tenue au lieu ordinaire des séances, dans la ville d'Arthabaska, le mercredi quatorze juin mil neuf cent seize, à sept heures et demie du soir, furent présents Honorables Messieurs Denis Leblanc et Maxime Lescault, conseillers Alfred Fournelle, Denis Leblanc, Moïse Lemieux, Alfred Provancher, Gustave Turault et Philias Fusteau, formant le conseil au complet, sous la présidence de Monsieur Leblanc. Au lieu de convocation de la présente séance et de son objet, à chacun des conseillers, après lecture et de l'écrou. Les délibérations de la dernière séance ont été adoptées. Proposé par M. Leblanc. — Secondé par M. Lemieux. Les délibérations de la dernière séance, sous ce conseil, sont adoptées, à l'exception de la dernière résolution qui concerne l'installation de l'égout chez M^{rs} Hector Beauvais et Alphonse Laroche, que l'exécution de cette dernière résolution soit suspendue et que ce conseil examine plus attentivement cette question, sauf à prendre une décision ultérieurement. Adopté. M^{rs} Hector Beauvais et M^{rs} Alphonse Laroche ont tenu compte de la présente séance. M^{rs} Hector Beauvais est présent. Et la séance est levée.

D. Leblanc
Secrétaire

M. Turault
Maire

3 Juillet 1916

Une séance régulière du conseil de la corporation de la ville d'Arthabaska, tenue au lieu ordinaire des séances, à l'hôtel de ville d'Arthabaska, le lundi trois juillet mil neuf cent seize, à sept heures et demie du soir, furent présents Messieurs Lescault, pro-maire, et Maxime Lescault, conseillers Alfred Fournelle, Denis Leblanc, Alfred Provancher et Philias Fusteau, formant le conseil au complet, sous la présidence du pro-maire, et sous la présidence de Monsieur Leblanc. Les délibérations de la dernière séance sont lues et adoptées. Proposé par M. Lescault. Secondé par M. Leblanc. Les comptes de l'exercice 1915-16, tels qu'ils ont été déposés le 3 juillet 1916, par M^{rs} Alphonse Laroche, 25, 60, Johnny Trotter, 102, Jean Leduc, 101, hôtel de ville, la Cie d'Impression d'Arthabaska, 101, annonce du règlement de prohibition et l'écrou, 101, La Manufacture de Chaussures de Stamford 100, Robert Laroche et Charles Laroche, 101, Joseph Fournelle 100, Dorent approuvé et payé et qu'il soit payé à J. de la Roche 100 et à son compte sur son compte, en attendant l'écrou, l'écrou. Adopté. Proposé par M. Fournelle. Secondé par M. Laroche.

blanc. Les réclamations de M^{rs} Louis Dorent sont repoussées au compte de l'exercice 1917. Le conseil décide ensuite de passer tous les débris en grès de St. Charles Joseph Robitaille, pour conduire plus loin les canaux de chemin.

Proposé par M. Fournelle. Secondé par M. Provancher. Les conseillers passent ensuite le pont sur la rivière Fusteau de fer et le bois, le fer en noir et le bois en blanc et que le Johnny Trotter soit chargé d'acheter les matériaux et d'en surveiller l'exécution des travaux. Adopté.

Les conseillers conviennent ensuite de se réunir à la salle du conseil le lundi 20 juillet courant, à 7 heures du soir, pour y rencontrer le président de The Corporation Waterworks au sujet d'un contrat en franchise avec la ville d'Arthabaska.

Proposé par M. Fusteau. Secondé par M. Fournelle. Que cette corporation prenne du petit gravais dans la voie pour réparer les chemins municipaux et que le fossé chez Philippe Couture soit réparé au remplissage par un pont en bois. Adopté. Et la séance est levée.

D. Leblanc
Secrétaire

Gustave Turault
Maire

5 août 1916

Une séance régulière du conseil de la corporation de la ville d'Arthabaska, tenue au lieu ordinaire des séances, à l'hôtel de ville d'Arthabaska, le mercredi deux août mil neuf cent seize, à sept heures et demie du soir, furent présents Messieurs Leblanc et Maxime Lescault, conseillers Moïse Lemieux, Denis Leblanc et Alfred Fournelle, formant le conseil au complet, sous la présidence de Monsieur Leblanc. Les délibérations de la dernière séance sont lues et adoptées.

Proposé par M. Lemieux. Secondé par M. Leblanc. Les comptes de l'exercice 1915-16, tels qu'ils ont été déposés le 3 juillet 1916, par M^{rs} Alphonse Laroche, 25, 60, Johnny Trotter, 102, Jean Leduc, 101, hôtel de ville, la Cie d'Impression d'Arthabaska, 101, annonce du règlement de prohibition et l'écrou, 101, La Manufacture de Chaussures de Stamford 100, Robert Laroche et Charles Laroche, 101, Joseph Fournelle 100, Dorent approuvé et payé et qu'il soit payé à J. de la Roche 100 et à son compte sur son compte, en attendant l'écrou, l'écrou. Adopté.

Les comptes de l'exercice 1915-16, tels qu'ils ont été déposés le 3 juillet 1916, par M^{rs} Alphonse Laroche, 25, 60, Johnny Trotter, 102, Jean Leduc, 101, hôtel de ville, la Cie d'Impression d'Arthabaska, 101, annonce du règlement de prohibition et l'écrou, 101, La Manufacture de Chaussures de Stamford 100, Robert Laroche et Charles Laroche, 101, Joseph Fournelle 100, Dorent approuvé et payé et qu'il soit payé à J. de la Roche 100 et à son compte sur son compte, en attendant l'écrou, l'écrou. Adopté. Proposé par M. Fournelle. Secondé par M. Laroche.

Le conseil accepte le projet de franchise offert et demandé par The Athabaska Water Power Co. pourvu que les conditions de cette franchise soient les mêmes que celles de Waterburyville, obéissant également soit passé et est offert à la prochaine séance régulière de conseil. Adopté.

Le conseiller Fournelle résolvant d'autoriser à réparer au meilleur prix, aux meilleures conditions possibles, les chemins occasionnels, aux endroits qui ont le plus besoin de réparation. Et la séance se lève.

J. Gamon
Secrétaire

Neville Tipton
Maire

6 Septembre 1876

À une séance régulière du conseil de la corporation de la ville d'Athabaska tenue au lieu ordinaire des séances dans la salle d'Athabaska le mercredi six septembre mil sept cent sept, à sept heures et demie du soir furent présents Messieurs le maire Neville Tipton et Messieurs les conseillers Gustave Perrault, Philias Luchans, Denis Leblanc, formant le quorum, sous la présidence du maire.

Les délibérations de la dernière séance sont lues et adoptées.

Proposé par M. Leblanc. Secondé par M. Luchans.

Que les comptes à après avoir Albert Rivard \$110.24, le Tondeur de Waterburyville \$11.33, Hôte de pays pour travaux divers \$19.24, sous la direction de Johnny D. Rothier, Hôte de pays pour travaux sous la direction de Romuald Boies, \$1.41, Donald Rousseau, \$6.00, et Joseph Pellerin, \$2.00 soient approuvés. Adopté.

Une lettre est donnée dans une lettre de M. J. E. Perrault député fédéral fait à ce conseil de demander qu'il soit fait pour obtenir du gouvernement provincial un action spécial pour réparer à tout le processus dans le chemin ferré de St. Philippe. L'acte est donné le conseil pour la suite et cela n'est pas accordé.

Proposé par M. Luchans. Secondé par M. Leblanc.

Que les renseignements soient émis par M. Perrault pour son projet d'arrêter dans cette affaire. Adopté.

Proposé par M. Luchans. Secondé par M. Perrault.

Que la somme dont il vient d'être fait mention soit complétée de suite par un provision sans forme de vente en argent. Le conseil fait un vote à \$1.00 par son livre la partie concernée seigneur à J. E. Fournelle.

Le conseil de la corporation de la ville d'Athabaska, après avoir pris communication de la lettre de l'honorable le sénateur Macpherson, en date du 26 août 1876, par laquelle il demandait à ce conseil d'appuyer sa requête en vue

de The Great North Western Telegraph Company aux fins d'ouvrir un bureau de télégraphe à Athabaska, telle que approuvée par le conseil de l'honorable M. Macpherson, sous ses auspices et est proposé par M. Perrault. Secondé par M. Leblanc.

Que le conseil de la ville d'Athabaska demande à The Great North Western Telegraph Company d'avoir un bureau de télégraphe à Athabaska, le conseil se permettant de faire remarquer à la dite compagnie qu'il a toujours existé un bureau de télégraphe, excepté depuis quatre ou cinq ans, Athabaska étant un centre important, elle sera du district, aurait été cette le cas, si ce n'était le bureau d'empêchement, le bureau du revenu, celui des deniers de la couronne, des collèges, une casernes, un hôpital, et le centre de tout le comté, le dit bureau étant d'autant plus nécessaire que Athabaska est à 3 milles de la Station du Grand Nord, à Waterburyville. Adopté. L'acte est donné dans une lettre de M. J. E. Perrault, greffier de la ville de Niagara Falls, Ontario, demandant à ce conseil d'appuyer l'initiative prise par le conseil de Niagara Falls d'insister pour que dans le Lord's Pension aux militaires que le Gouvernement fédéral doit bientôt présenter il soit statué que les pensions aux soldats (privés) soient aussi élevées que les pensions aux officiers. Aucune décision n'est prise par le conseil sur cette question.

Le conseil adopte unanimement les règlements suivants en regardant (50) et cinq cents et une (5) accordant trois dans une franchise à The Athabaska Water Power Co. pour dix ans à compter du premier septembre courant, l'un pour l'éclairage des rues de la ville et l'autre pour fournir l'électricité pour le chauffage, la chaleur et la force motrice aux particuliers et aux manufactures et industries de cette ville. Voir leurs dits règlements.

Proposé par M. Perrault. Secondé par M. Luchans.

Que, qu'une décision contraire se conseil tel que par M. J. E. Perrault se servir de bureau dans la ville est de \$1.00 par la ville et à est offert par la ville pour la partie concernée dans le cas où son bureau actuel et le nouveau bureau, avec l'entente que si la corporation trouve à louer le bureau son ancien M. Perrault devra soit payer le montant de loyer offert par

une autre ne revient dans son ancien bureau. Les deux
faits relatifs à la propriété de la corporation. Et les autres
de la loi.

W. G. W. W.
Secrétaire

Henri Tiffin Maire

14 Octobre 1876

A une séance régulière du conseil de la corporation à
la ville d'Arthabaska tenue au lieu ordinaire de ses séances
à l'hôtel de ville d'Arthabaska, le mercredi quatre octobre
mil neuf cent soixante, à sept heures et demie du soir, furent
présent Monsieur le maire Henri Tiffin et Messieurs les
conseillers Adolphe Fournelle, Denis Leduc, Marcel Lemire,
Alfred Provancher, Gustave Perrault et Philias Lachapelle, formant
le conseil au complet, sous la présidence du maire.

Les délibérations de la dernière séance sont lues et adoptées.
Proposé par M. Provancher. Secondé par M. Leduc.

Le compte de Johnny Trottier au montant de \$100 par semaine
d'usage, soit approuvé et payé et que celui de M. Leduc soit
laissé en sus pour plus ample information, qu'il sera
mis dans les comptes de plomberie soient remis à M. Johnny
Trottier pour vérification et que tous ceux qui auront des
comptes devant le conseil soient tenus d'être présents pour
fournir les informations demandées. Adopté.

Proposé par M. Fournelle. Secondé par M. Leduc.

Que M. Gustave Perrault soit autorisé, au nom de ce conseil
à louer les deux bureaux d'exécution, à l'hôtel de ville, comme
bureau d'avocats, à raison de \$100 au mois de loyer par
mois. Adopté.

Des représentations ayant été faites à ce conseil sur
le fait que des troupeaux d'animaux circulant dans les rues
de la ville et qui ne sont pas suffisamment gardés et tenus
dans les pâturés, et y causant des dommages considérables, il
est proposé par M. Perrault. Secondé par M. Provancher.

Qu'un avis particulier soit donné à chacun des propriétaires
de ces troupeaux d'animaux qu'ils doivent par eux-mêmes
garder, guider et conduire ces animaux par un routeur
peut de gardiens, sous règlement approuvé par le conseil de la
corporation aux fins de réprimer à propos des troupeaux
d'animaux dans les rues de la ville. Adopté.

Le conseil procédera à l'examen des rôles d'évaluation
proposés par les estimateurs en août dernier. L'ordre est donné
à l'avis public du dépôt de ce rôle et de l'avis public donné
à l'effet que ce rôle sera pris en considération à la prochaine séance.

de l'évaluation de la ville et des rôles de la même.

Proposé par M. Leduc. Secondé par M. Fournelle.

Que le rôle d'évaluation fait par les estimateurs de cette ville en
octobre 1876 soit homologué suivant sa forme
et teneur, avec les amendements suivants.

No 71 - Retraucher William Moreau, parti.

No 72 - Retraucher Fidèle Bernard et le porter comme locataire
chez Roland Richer, dans le quartier nord, de \$100 de cadastre.

No 137 - Donner l'évaluation de \$1100.00, devant à Denis Leduc
\$700.00 et à Edouard Leduc \$400.00, tous deux étant proprié-
taires de ces, le 1^{er} pour la 1^{re} et la 2^e et la 3^e de la 1^{re} 50.

139 - Retraucher M^{rs} J^{rs} Leduc et la reporter
comme locataire chez J. B. Richer, même quartier, de \$100 de cadastre.

240 - Retraucher William Robillard, parti.

329 - Retraucher Pierre Brisson et le reporter comme lo-
cataire chez Sébastien Vercautier même quartier, même no. de cadastre.

349 - Retraucher Adolphe Berger et le reporter comme locataire
chez M^{rs} J^{rs} Fournelle, Provancher.

355 - Retraucher Louis Leduc, parti.

400 - Retraucher Pierre et Suzanne et Mathieu Dandis et y ajouter
Joseph Dandis, barbier, locataire.

447 - Retraucher Octave Proulx, parti, et le remplacer par
Eusèbe Richer, comme locataire chez M^{rs} Charles Richer, Adolphe.

Le secrétaire, témoin, reçoit instructions de donner avis
public à l'effet que les plaintes faites contre les rôles d'évaluation
seront prises en considération à une séance spéciale de ce
conseil qui aura lieu le samedi quatorze octobre
prochain, à huit heures du soir.

Après lecture de la borne fontaine dans le cas de l'ar-
rêt, le conseil décide qu'il n'y a pas de provision de
l'eau de la ville, et que si y a une provision
suffisante les travaux nécessaires seront faits pour qu'ils
soient utilisables au cas de besoin.

Proposé par M. Perrault. Secondé par M. Leduc.

Qu'un règlement soit fait à la prochaine séance, re-
gulant de ce conseil pour défendre la propriété et le
respect des lieux dans les rues de la ville. Adopté.

Et la séance se lève.

W. G. W. W.
Secrétaire

Henri Tiffin
Maire

14 Octobre 1876

A une séance spéciale du conseil de la corporation de
la ville d'Arthabaska, tenue au lieu ordinaire des séances à

par Madame Laroche et soit finale. Adopté.
Madame Laroche accept cette proposition devant le conseil
Proposé par M. Leblanc. Secondé par M. Fournelle.
Lus M. Ephrem Luminé fils soit nommé arbitre d'acte corporatif
Madame Laroche nomme pour son arbitre M. Proulx Fortin. Et
Le secrétaire trésorier est autorisé à payer à Madame Laroche
le montant qui lui sera attribué faite les arbitres comme
valeur de son cercle.

Sur sujet de la réclamation de August Bourbeau
pour, ^{particulier} Hommage à son automobile dans les chemins de
cette ville. Il est

Proposé par M. Perrault. Secondé par M. Luchau.
Lus sans admettre aucune responsabilité de la part
de cette corporation, au contraire cette dernière prétendant
que ses chemins étaient en bon état et qu'elle n'est en
aucune manière responsable, mais uniquement dans un
but de paix cette corporation offre à M. August Bourbeau
une somme de \$100 et \$100 Prêtres en règlement amiable
et finit de sa réclamation. Adopté.

Le conseil procède ensuite à la vente des rabais de
l'entretien des chemins d'hiver. Après marchés et dis-
cussion il est proposé par M. Perrault. Secondé par M. Perrault.

En l'entretien des chemins d'hiver soit adjugé comme suit:

1^o A partir de l'église jusqu'à la limite sud-est de la ville,
chez Louis Dubois, y compris aussi le bout de chemin neuf
aussi qui l'obligation de mettre de la neige dans la moitié de la
longueur du pont et les approches et d'entretenir la neige à
l'entrée du pont sur les chemins neuf, à Mr. Siméon Doyon
au prix fixe de trente trois piastres pour toute la saison.

2^o A partir de l'église jusqu'à la limite sud-est de la ville, chez
Philippe Goulet, à Mr. André Luminé, à quarante neuf cents
par hiver en employant le râteau à neige.

3^o A partir de chez Duffle Mahon jusqu'au carrefour neuf y en
pres toute les rues dans le quartier nord, à Mr. J. B. Lathé à quarante
neuf cents par hiver en se servant de la charrue à neige.

4^o A partir de chez Duffle Mahon jusqu'à la limite sud-est de la ville, chez
Ephrem Luminé, à Mr. André Luminé, à quarante neuf cents par
hiver en employant la charrue à neige. Adopté.

Il est convenu que si Mr. André Luminé se laisse à son honneur
à l'aide dans les tentatives, le salaire de cet homme sera payé
par ce conseil, au prix réel.

Proposé par M. Leblanc. Secondé par M. Fournelle.
Lus les comptes de l'an dernier. Les comptes de l'an dernier sont

Colony Trust, \$1000 John N. Michaud, pour contribution versée au
revenu, \$1000 et soit approuvé et payé, qui est fait par M. J. N.
Michaud sur acompte de \$1000 sur son compte de \$1000
pour travaux de l'été à l'hôtel de ville révisés par le conseil et sa
part de \$1000. L'approbation de ce compte étant reçue
pour la séance de janvier prochain, et par instruction soit donné
à M. Michaud de faire le recu de la contribution, sur son état
en papier n° 10 à 2 fils sur couverture en blanc, l'ouvrage et
vaut être fini dès la prochaine séance du conseil. Adopté.
La demande de Eusèbe Morin à ce conseil au sujet du pont
four entre chez lui soit renvoyé à la prochaine séance.

Proposé par M. Luchau. Secondé par M. Perrault.

Lus les comptes de l'an dernier pour 1914 et 1915 qui ne sont pas
encore payés soient remis à l'aveugle et cette corporation
avec instruction de fournir immédiatement les débiteurs, tel que en cas de paiement le montant de \$1000
de \$1000 soit ajouté à celle de \$1000 et \$1000. Adopté.
Lecture est donnée de la circulaire de Mr. M.
Boulter, sous ministre des postes, en date du 20
septembre 1915.

Proposé par M. Perrault. Secondé par M. Fournelle.

Lus ce conseil venant sous plume le département des
postes du Canada mettre sur l'hôtel des postes de cette
ville des enseignes spéciales portant le nom d'Arthabaska
conformément à cette circulaire de M. Boulter. Adopté.
La question d'acheter et d'acheter un nouveau bureau de long
à grand chemin provincial est renvoyé à plus tard.
Et l'assemblée se levé.

J. G. Gagnon
Secrétaire

Maurice J. J. J.
Maire

4 janvier 1917

Assemblée générale et publique des électeurs municipaux
pour les quartiers nord de la ville d'Arthabaska,
pour l'élection de deux conseillers pour le dit quartier
nord de la ville d'Arthabaska, en remplacement de
M. M. Philias Luchau et August Perrault, conseillers
sortants de charge, et pour l'élection du maire pour
les quartiers généraux et publics de la ville d'Arthabaska
de la ville d'Arthabaska pour la nuit en
nomination du maire, en remplacement de M.
Hermé J. J. J., maire sortant de charge, les dits assen-
blées eurent lieu à l'hôtel de ville d'Arthabaska le lundi
sept janvier mil neuf cent dix sept, à dix heures du

achar, après avoir publié dans un journal, sous la
présidence du commissaire, diverses décisions et procès
de réclamation en office.

Après avoir l'assemblée et requis les électeurs municipaux
pour élire et nommer les personnes qu'ils désiraient
élire comme conseillers et comme suppléants pour le
quartier nord de la dite ville.

Il est proposé par M. F. Beauvais, J. E. Renaud, J. P.
de Courval, F. E. Renaud, J. J. Roche, Albert Hache, Philias
Blanchet, puis Maublot, Victor Beauvais, Jean-Baptiste
Chant, Charles Roux, Alf Paris, Louis Dillier, Louis
Bélair, Daniel Thomas, René Gunde, Paul, F. J. Lallier,
Dont M. Philippe Lamy, Maurice Laroché, Raphaël Lefroy,
Philippe Lamy.

Les M. Albert Beauvais, suppléant, de la ville d'Arthabaska
soit élu conseiller pour la dite municipalité, en remplaçant
M. Raphaël Lefroy, mais sans droit de charge.

Il est proposé par M. F. Beauvais et le conseil, pour la
ville d'Arthabaska, pour le quartier nord, en remplaçant
M. J. Renaud, Charles Roux, Benjamin Fillion, Joseph
Lefroy, Charles Roux, Albert Hache, J. P. de Courval,
Philippe Lamy.

Les M. Alfred Paris, commerçant, de la ville d'Arthabaska
soit élu conseiller pour la dite municipalité, en remplaçant
M. Alfred Beauvais, conseiller sortant de charge.

Il est proposé par M. F. Beauvais, J. E. Renaud, Ed.
Tallier, M. G. Leduc, J. J. Roche, Alphonse Renaud, Philias
Blanchet, Albert Beauvais, Benjamin Fillion, Charles Roux,
Raphaël Lefroy, Charles Roux, Alf Paris, Philippe Lamy.

Les M. Albert Hache, conseiller de la ville d'Arthabaska,
soit élu conseiller pour la dite municipalité, de la
ville d'Arthabaska, pour le quartier nord, en remplaçant
M. Philias Guéreau, conseiller sortant de charge.

On leur a fait passer les listes de candidats ou qui ont
à proposer de candidats de la commission qu'il y a de la
ville et de conseillers à élire, y compris M. Albert Beauvais
suppléant, élu conseiller de la municipalité de la ville
d'Arthabaska, et M. Alfred Paris, commerçant, et Albert
Hache, conseiller, élus conseillers pour la dite municipalité
de la ville d'Arthabaska, pour le quartier nord. Il
faut en remplacement de M. Alfred Beauvais le premier
en remplacement de M. Philias Guéreau, conseiller sortant

de charge.

Assemblée municipale
Municipalité d'Arthabaska
3 Janvier 1917

On a vu séance publique de la municipalité de la ville
d'Arthabaska, tenue au lieu ordinaire des séances, et tenu à la
ville d'Arthabaska le mercredi, deux janvier, mil neuf cent dix sept, à
sept heures et demie du soir, furent présents M. Renaud le maire
M. Roux et M. Leduc les conseillers M. F. Beauvais, M. J. P.
de Courval, M. G. Leduc, Alfred Beauvais et Philias Guéreau, pour
avoir quorum, sous la présidence du maire.

Le délibéré de la dernière séance a été lu et adopté.

Proposé par M. Guéreau, secondé par M. Beauvais.

Que les comptes de l'année écoulée soient réglés par M. J. P.
de Courval, 1916, et par M. G. Leduc, 1917, et que cette corporation soit tenue de
payer ces comptes, et que cette corporation soit tenue de
payer ces comptes, et que cette corporation soit tenue de

payer ces comptes, et que cette corporation soit tenue de
payer ces comptes, et que cette corporation soit tenue de

Proposé par M. Beauvais, secondé par M. Renaud.

Que le conseil s'en rapporte à la dernière assemblée
de la dite municipalité, concernant la réclamation
de M. Joseph Renaud pour l'indemnité de M. J. P. de Courval
à son tour, et que'il ne lui soit accordé rien de plus. Adopté.

Proposé par M. Guéreau, secondé par M. Tallier.

Que si que M. J. P. de Courval soit élu conseiller
pour ce conseil, à l'effet et l'effet de l'indemnité de M. J. P.
de Courval que ce conseil lui a donné instruction de

lutter contre certains contribuables qui doivent
de l'indemnité de M. J. P. de Courval, avocat, soit
comme conseil de cette corporation et que instruction
lui soit donnée de pourvoir immédiatement ceux

qui doivent de l'indemnité de M. J. P. de Courval et des comptes
de l'année écoulée. Adopté.

Le rapport de M. Henri Tallier, auditeur des comptes
de cette corporation, pour l'année 1916, établissant un
montant de dépenses de \$1104.00, au contraire de celles
de \$1023.00, et une balance due au trésorier de \$1023.00,

est lu et soumis au conseil.

Proposé par M. Leduc, secondé par M. Beauvais.

Que le rapport de l'auditeur soit approuvé et accepté et que
le compte des dépenses de l'année écoulée jusqu'à la date de
ce rapport soit adopté.

Proposé par M. Proulx, Secondé par M. Lachance.
 Les deux commissions pour l'office de secrétaire des commissions de la corporation ont été demandés et élus, pour être nommés à la séance de fin de l'année. Les commissions ont été nommées par les commissions de la corporation au 2^o d'octobre. Les commissions ont été nommées à la séance de fin de l'année. Les commissions ont été nommées à la séance de fin de l'année.

Proposé par M. Lachance, Secondé par M. Proulx.
 Qu'il soit fait un règlement pour imposer et régler les deniers nécessaires pour recueillir les dépenses de la nuit neuf cent dix sept. Adopté. Le conseil a adopté en conséquence de cette résolution le règlement portant le nombre de nuit de dix. Et la séance se levé.

Alfred Proulx
 Secrétaire

Comité de l'Etat, Municipalité de la ville d'Arthabaska.
 Je, Albert Brauchon, marchand de bois, ayant été élu conseil de la municipalité de la ville d'Arthabaska, fais serment que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Proposé par M. Brauchon, Secondé par M. Lachance.
 Qu'il soit fait un règlement pour imposer et régler les deniers nécessaires pour recueillir les dépenses de la nuit neuf cent dix sept. Adopté. Le conseil a adopté en conséquence de cette résolution le règlement portant le nombre de nuit de dix. Et la séance se levé.

Alfred Proulx
 Secrétaire

Comité de l'Etat, Municipalité de la ville d'Arthabaska.
 Je, Alfred Proulx, marchand de bois, ayant été élu conseil de la municipalité de la ville d'Arthabaska, fais serment que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Proposé par M. Lachance, Secondé par M. Proulx.
 Qu'il soit fait un règlement pour imposer et régler les deniers nécessaires pour recueillir les dépenses de la nuit neuf cent dix sept. Adopté. Le conseil a adopté en conséquence de cette résolution le règlement portant le nombre de nuit de dix. Et la séance se levé.

Alfred Proulx
 Secrétaire

Arrière, que Dieu me soit en aide.
 Approuvé par M. Brauchon, Secondé par M. Lachance.
 Qu'il soit fait un règlement pour imposer et régler les deniers nécessaires pour recueillir les dépenses de la nuit neuf cent dix sept. Adopté. Le conseil a adopté en conséquence de cette résolution le règlement portant le nombre de nuit de dix. Et la séance se levé.

Alfred Proulx
 Secrétaire

9 Février 1917

Alors une séance spéciale du conseil de la corporation de la ville d'Arthabaska tenue au lieu ordinaire, des séances, à l'hôtel de ville d'Arthabaska, le mercredi sept février mil neuf cent dix sept, à sept heures et demie du soir, furent présents M. le maire Albert Brauchon et Messieurs les conseillers Alfred Proulx, Denis Lachance, Michel Lachance, Alfred Paris, Lachance Proulx et Albert Brauchon, faisant quorum, sous la présidence du maire.
 La délibération de la dernière séance est lue et adoptée.

Proposé par M. Lachance, Secondé par M. Proulx.
 Les deux commissions de la corporation de la ville d'Arthabaska, pour l'office de secrétaire des commissions de la corporation ont été demandés et élus, pour être nommés à la séance de fin de l'année. Les commissions ont été nommées par les commissions de la corporation au 2^o d'octobre. Les commissions ont été nommées à la séance de fin de l'année. Les commissions ont été nommées à la séance de fin de l'année.

Le conseil procède ensuite à l'adoption de ses résolutions. Les résolutions sont lues et adoptées. Le conseil procède ensuite à l'adoption de ses résolutions. Les résolutions sont lues et adoptées. Le conseil procède ensuite à l'adoption de ses résolutions. Les résolutions sont lues et adoptées.

Alfred Proulx
 Secrétaire

qui se réunissent. Sur deux dernières réunions ont été
après à deux fois et deux fois

Proposé par M. Houle. Secondé par M. Fournelle:
Que M. C. H. Caron soit engagé comme secrétaire
honoraire de ce conseil au prix de trois cents francs par an
ou, en son lieu, fournissant un cautionnement de deux
mille cinq cents francs.

Proposé par amendement par M. Leblanc:
Que M. Ernest Perrault soit engagé comme secrétaire
honoraire au prix de deux cents cinquante francs.
M. Leblanc n'ayant pas de second, son amendement
est mis de côté et le vote est pris sur la proposition
principale. Ont voté pour M. Albert Houle, M. Alfred
Fournelle, M. Maurice Lemieux et Gustave Perrault. N.
Ont voté contre M. Denis Leblanc et Alfred Paris. 2.
La motion principale est adoptée sur deux voix de
plus et 2 contre.

Proposé par M. Leblanc. Secondé par M. Lemieux:
Que les procédures soient prises immédiatement contre
M. Achille Dupond, M. Schelle, M. F. X. Lemieux,
M. J. P. Lemieux, M. J. E. Paul, M. J. E. Paul et
L. P. Brisson pour leur réclamation le paiement de
leurs arriérés de taxes, conformément à la résolution
adoptée par ce conseil à sa séance du 1er
janvier 1917. Adopté. Écrite remise à M.

Alfred Paris

A. Beauchamp

M. Houle

7 Mars 1917

A une séance régulière du conseil de la corporation de la
ville d'Arthabaska, tenu en lieu ordinaire des séances
à l'hôtel de ville d'Arthabaska, le mercredi sept mars mil
neuf cent dix sept, à sept heures et demie du soir, furent présents
Messieurs le maire Albert Beauchamp et Messieurs les conseillers
Albert Houle, Gustave Perrault, Alfred Paris, Denis Leblanc et
Alfred Fournelle, formant quorum, sous la présidence du maire.
Les délibérations de la dernière séance sont lues et adoptées.
Lecture est aussi donnée d'une lettre de M. Achille Bonneau
sur son donjon de son automobile à l'automobile. La
même lettre est mise en considération.

Proposé par M. Paris. Secondé par M. Fournelle:
Que les comptes suivants, savoir: F. X. Labbé, travail aux chemins
à deux, 40 heures @ 40¢, \$12.00. Ovide Lemieux, travail aux chemins
à deux, 54 heures @ 40¢, \$21.60. Joseph Kallio, 10, 67 heures @ 37¢, \$25.09.

soient approuvés et payés. Adopté.
Proposé par M. Leblanc. Secondé par M. Perrault
Que les comptes suivants soient formés:

Finances: Gustave Perrault, Alfred Paris et Alfred Fournelle, avec
M. Paris comme président.
Agriculture: Alfred Paris, Denis Leblanc et le nouveau conseil
sera à être élu en remplacement de M. Maurice Lemieux, avec
M. Leblanc comme président.

Chasse et Pêches: Alfred Fournelle, Albert Houle et le
nouveau conseil sera élu avec M. Houle comme président. Adopté.
Proposé par M. Leblanc. Secondé par M. Fournelle:
Que M. Gustave Perrault soit élu promoteur de cette œuvre
publique. Adopté.

Proposé par M. Leblanc. Secondé par M. Fournelle:
Que M. J. C. Brail, Philippe Boulembi et Olivier Polus
soient nommés évaluateurs de cette municipalité. Adopté.
Proposé par M. Leblanc. Secondé par M. Paris:
Que M. Henri Kallio soit engagé comme auditeur de
cette municipalité au prix de quinze francs. M. H.

Lecteur est donné d'une lettre de Bronson + transaction
en offrant de manufacturer les axes et d'immédiat
quelles offres cette corporation avait disposée à faire pour faire
venir l'introduction de cette industrie à Arthabaska. Le
secrétaire reçoit instruction d'écrire à ces Messieurs
et leur demander d'envoyer un de leurs représentants
pour rencontrer le conseil et expliquer leur projet.
Lecture est aussi donnée de la lettre de M. J. H. Sheppard,
directeur du Service National, demandant à ce conseil
d'une de son influence auprès des contribuables et les en
gager à signer leurs cartes de Service National.

Proposé par M. Perrault. Secondé par M. Paris:
Que ce conseil approuve entièrement la teneur de la
lettre de M. J. H. Sheppard et soit disposé à faire tout ce
qui sera possible, à savoir engager les contribuables à signer
et adresser leurs cartes de Service National. Adopté.

Est aussi lue une lettre signée par F. X. Lemieux et Ernest
Beauchamp, demandant à ce conseil de reconnaître la
note donnée à la dernière séance au sujet de l'engage-
ment du secrétaire-trésorier.

Proposé par M. Perrault. Secondé par M. Fournelle:
Qu'il n'y a pas lieu de reconnaître la note donnée à
la séance de février dernier au sujet de l'engage-
ment du secrétaire-trésorier. Adopté.

Proposé par M. Fournille, Secondé par M. Paré :-
 Que soit acheté environ cinq mille pieds de madras
 de poche de 2 pour les trottoirs et que le président du
 comité des chemins et trottoirs soit chargé d'y voir aux
 meilleures conditions possibles. Adopté

M. le maire est autorisé à prendre les moyens né-
 cessaires pour que la couverture de l'hôtel de ville soit
 réparé de manière à être étanche. Adopté

Cela seau, à la

M. Fournille
Secrétaire

A. Beauchêne

Maire

4 Avril 1917

À une séance régulière du conseil de la corporation de
 la ville d'Anthabaska, tenue au lieu ordinaire des séances, à
 l'hôtel de ville d'Anthabaska, le mercredi quatre avril mil
 neuf cent dix sept, à sept heures et demie du soir, fu-
 rent présents Monsieur le maire Albert Beauchêne et Ma-
 sieurs les conseillers Wilfrid Fournille, Denis Leblanc, Gus-
 tave Perrault et Albert Houle, formant quorum, sous
 la présidence du maire.

Les délibérations de la dernière séance sont lues et adoptées.

Proposé par M. Leblanc, Secondé par M. Perrault :-

Que cette corporation paye à M. Auguste Bouchard la somme
 de quatre piastres en règlement complet de sa réclamation
 pour dommage à son automobile à l'automne 1916. Adopté

Proposé par M. Houle, Secondé par M. Fournille :-

Que cette corporation fasse finir les travaux à la couverture
 de l'hôtel de ville pour la rendre étanche, sous la direction
 du maire. Adopté.

Proposé par M. Perrault, Secondé par M. Houle :-

Que le secrétaire-trésorier donne les avis publics dans
 la municipalité à l'effet que ce conseil, à sa séance
 régulière du deux mai prochain, prendra en
 considération le certificat de licence de M. Pierre
 Mahé, pour une licence d'hôtel de tempérance dans
 le quartier ouest. Adopté.

Lecture est donnée sans lettre de M. Henri Vallée, sub-
 stitut du licencié de cette corporation, par lequel il demande que
 son salaire continue à être de vingt piastres, et que la
 décision prise par ce conseil à sa séance de mars dernier
 soit reconvenue et modifiée en conséquence.

Proposé par M. Leblanc, Secondé par M. Houle :-

Que la décision prise par ce conseil à la séance de mars
 dernier relativement au salaire de l'ancien sous-maire
 soit adoptée.

Proposé par M. Fournille, Secondé par M. Houle :-

Que les conseillers se réunissent à l'Anthabaska, à l'hôtel de ville, pour
 le dénombrement des rues, à deux heures du soir le samedi
 quinze avril mil neuf cent dix sept, à la suite de la
 séance du conseil de ce jour, à l'Anthabaska, à l'hôtel de ville, à
 sept heures et demie du soir. Adopté

Proposé par M. Leduc, Secondé par M. Houle :-

Que le siège de Monsieur Olivier Leduc, conseiller de cette
 municipalité, pour le quartier ouest, soit déclaré vacant
 en ce que M. Leduc a définitivement quitté la
 municipalité et n'y a plus son domicile. Adopté

Proposé par M. Fournille, Secondé par M. Houle :-

Que les avis publics soient donnés pour la tenue d'une assem-
 blée publique des électeurs municipaux du quartier
 ouest, à l'hôtel de ville, d'Anthabaska, pour procéder
 à l'élection d'un conseiller pour le quartier ouest
 en remplacement de M. Olivier Leduc, conseiller
 qui n'a plus son domicile ici et dont le siège
 a été déclaré vacant, à dix heures devant commencer
 les élections pour le siège avril courant, à dix
 heures du matin pour la mise en nomination, et
 qu'en cas où il y aurait de tous en nomination
 plus de candidats qu'il n'y a de conseillers à élire
 un seul sera accordé et élu avant de vingt heures
 avant l'ouverture, au même lieu, à sept heures du
 matin. Adopté. Et la séance est levée.

M. Fournille
Secrétaire

A. Beauchêne

Maire

Le conseil a procédé au dénombrement
 des électeurs de la ville d'Anthabaska, au lieu de l'hôtel
 de ville d'Anthabaska, devant le public dans la soirée
 du samedi quinze avril mil neuf cent dix sept, pour
 l'élection d'un conseiller pour le quartier ouest
 de la dite municipalité, en remplacement de M. Olivier
 Leduc, conseiller dont le siège a été déclaré vacant
 pour cause d'absence. La dite assemblée s'est
 ouverte à sept heures et demie et s'est terminée à
 dix heures.

et de nuit du soir, furent présents M. le maire
Gustave Durrault et M. le conseiller Albert Houli,
Gustave Durrault, Alexandre Hardy, Louis Lefebvre, et Émile
Fournelle, formant le quorum, sous la présidence du
maire.

Après de la consultation de la présente séance,
signifiant les différents objets qui y seront par sa
résolution, a été donné dans l'ordre des lieux
aux conseillers, Alfred Paris qui est temporairement
absent de la municipalité.

Les délibérations de la dernière séance sont lues
et adoptées.

Attendu que Sir Robert L. Borden, ministre
du Canada, a déclaré à la chambre des communes
qu'il présentera un bill pour l'établissement
de la conscription selective pour le service militaire
d'outre-mer.

Attendu que l'excès de la guerre a des
difficultés a déjà compromis gravement la situation
économique du pays, et qu'il est dans l'intérêt
du Canada que de l'empire et ses alliés que la
population canadienne, essentielle surtout en ce qui
concerne l'agriculture et les industries.

Attendu que depuis le commencement de la guerre
qui se fait en Europe, Sir Robert Borden, a déclaré
à la chambre des communes, a maintes reprises et
spécialement le 17 janvier 1916, que le gouvernement n'a
l'intention pas d'aller de conscription.

Attendu que le coût de la vie augmentant sans
cesser, il est plus à propos pour le gouvernement de
prendre les mesures nécessaires pour améliorer la
situation agricole.

Il est proposé par le conseiller Gustave Durrault, P.
secondé par le conseiller Albert Houli :-

Que le conseil, en tenant compte des conditions
difficiles de la population de la ville d'Aschabouka
prévoit indigne ment tant en son nom qu'en
nom de sa population, contre l'établissement
de la conscription sans qu'au préalable le conseil
soit consulté, et qui copie de la présente résolution
soit adressé au premier ministre du Canada à Monsieur
Robert L. Borden, au chef de l'opposition, Sir Wilfrid
Laurier, au député fédéral des comités de Drummond

et Aschabouka, M. Brice Drouillard, et qu'il soit résolu
de plus que le député fédéral des comités de Drummond
et Aschabouka, M. Brice Drouillard, soit prié de voter
contre toute conscription.

Et que copie de la présente résolution soit transmise
aux journaux. Adopté unanimement.

Proposé par M. Gustave Durrault,

secondé par M. Louis Lefebvre,

Que les comptes de Antoine Landry pour \$41.89
de l'ancien Monnaie pour \$115, soient approuvés et
payés.

Proposé par M. Lefebvre,

secondé par M. Hardy,

Que le président du Comité des travailleurs soit
autorisé à faire réparer les vestiaires, la ou la chose
sera jugée nécessaire, et que le comité de l'après
dne fane voter et adopter la grande chambre
avisant que possible. Adopté.

Écrite est donné d'une lettre de M. Julien Poirier
l'un des contribuables de cette municipalité, se
plaignant de ce que certains bouchers font l'abattage
de des animaux dans leurs cours au centre de
la ville.

Proposé par M. Lefebvre,

secondé par M. Fournelle,

Que sur la plainte de M. Julien Poirier
soit donné aux bouchers de cette ville de ne plus
faire l'abattage de animaux au centre de la ville
ou à aucun autre endroit dans la ville qui ne
serait pas approuvé par le conseil, et qu'un règle-
ment sera fait à la prochaine séance de la ville
interdisant l'abattage des animaux dans un
endroit quelconque de la ville, à moins que cet
endroit ne soit au préalable approuvé par le
conseil.

Il est de plus que nos amis ont donné aux deux
propriétaires dont les égouts se débouchent dans
le canal de chemin, au pied de la côte à l'ouest,
d'envoyer des agents sans délai. Adopté.

Proposé par M. Albert Houli,

secondé par M. Hardy,

Que le conseil municipal soit seul maître en
ce qui concerne l'achat et l'installation d'un tuyau sur

celles pour servir d'origine sur le terrain de la fontaine de M. Percelle Laroche, ce vignon devant avoir les mêmes dimensions que ceux des propriétés adjacentes, savoir : une longueur de vingt quatre pieds de long, et que M. Percelle Laroche soit chargé de diriger les travaux d'installation etc.

Et la séance est levée

Alfred Tourelle
Secrétaire Général

Alphonse Thau

6 Juin 1917

Une séance régulière du conseil de la corporation de la ville d'Antichabala, tenue au lieu ordinaire des séances à l'hôtel de ville d'Antichabala, le mercredi vingt six juin mil neuf cent dix sept, à sept heures et demie du soir, furent présents : M. le maire Alphonse Thau et M. M. les conseillers Alfred Tourelle, Denis Lebaut et Alexandre Hardy, formant quorum, sous la présidence du maire.

Les délibérations de la dernière séance sont lues et adoptées.

Es certaines donne lecture d'une lettre de M. Paul Males, offrant à ce conseil la somme de cinq francs, comme licence pour l'hôtel de son établissement au lieu de la somme de vingt francs imposée à la licence du deux mai mil neuf cent dix sept.

Proposé par M. Denis Lebaut.

Sur ce conseil accepte à l'usage de M. Males.

Proposé en amendement par M. Hardy.

Seconde par M. Tourelle.

Sur cette question soit remise à la prochaine séance et que le offre de 50 fr. soit refusée pour le moment.

Adopté sur décision.

Lecture est donnée des lettres de L. Almoradi, C. H. Senande, Secrétaire d'Etat, et de M. Ovide Brouillard, député de Drummond-Antichabala, accusant réception de la résolution adoptée par ce conseil à sa séance spéciale du vingt six juin dernier, relative la comptabilité.

Proposé par M. Denis Lebaut.

Seconde par M. Alfred Tourelle.

Sur les copies en copie, savoir, Joseph Roberge, 1157, Albert Rivard, 8150, Philippe Lemay, 825, 42, Corbett Barotte 3087, Willie Eastman 11728, soient approuvés et payés, chacun de 20 francs, pour 117414.

soit remis à la prochaine séance. Adopté.

M. et M. Marreau de la ville d'Antichabala, par eux-mêmes et au nom de L. Rose et D. Paulin, de M. J. L. Lecomte et autres automobilistes, demandent à ce conseil la permission conformément aux articles 1433 et suivants section 1^{re} du chapitre 5^{me} du titre 11^{me} des Statuts Révisés de la Province de Québec, 1917, de former une association civile sous le nom d'Association des Automobilistes d'Antichabala.

Proposé par M. Alexandre Hardy.

Seconde par M. Denis Lebaut.

Sur la permission demandée par M. Marreau et les autres signataires de la déclaration déposée dans les archives de ce conseil soit accordée et qu'il leur soit permis de se former en association d'automobilistes sous le nom d'Association des Automobilistes d'Antichabala, sur principale place d'affaires dans la ville d'Antichabala. Adopté.

Et la séance est levée.

Alfred Tourelle
Secrétaire Général

Alphonse Thau

4 juillet 1917

Une séance régulière du conseil de la corporation de la ville d'Antichabala, tenue au lieu ordinaire des séances à l'hôtel de ville d'Antichabala, le mercredi quatre juillet mil neuf cent dix sept, à sept heures et demie du soir, furent présents M. le maire Alphonse Thau et M. M. les conseillers Louis Perrault, Albert Hardy, Alfred Paul, Alexandre Hardy, Denis Lebaut et Alfred Tourelle, formant quorum, sous la présidence du maire. Les délibérations de la dernière séance sont lues et adoptées.

Proposé par M. Perrault. Seconde par M. Hardy. Sur les comptes courants, savoir : - Napoléon D. Lefebvre, 1150, Albert Hardy, 825, Auguste Lacombe, 825, L. Rose, 825, L. Paulin, 825, L. Lecomte, 825, Philippe Lemay, 825, Joseph Roberge, 825, Léopold Leduc, 825, Joseph Leduc, 825, Charles Rielle, 825, pour travaux aux chemins de terre M. Males, travail au chemin de terre de l'Antichabala, 825, J. P. Brouillard, fonds de l'Antichabala, 825, J. P. Brouillard, pour l'hôtel de ville, 825, soient approuvés et payés. Adopté.

Sur la demande de M. Denis Lebaut, de 20 francs, pour la fête, soient approuvés et payés, chacun de 20 francs, pour 117414.

ville d'Arthabaska un montant suffisant, à 5 % de gain, enant de l'année, pour garantir la route de Comoval et le chemin vers Comoval sur St-Faust.

Proposé par M. Houle. Secondé par M. Lalloue. - Que le conseil municipal des 7 municipalités pour l'éché de 200' de bois et d'arbustes de 2 1/2", en cas de bois recouverts en forêt, et aussi pour 200' de bois de 30" au total, et les remettre au maire et aux conseillers municipaux, qui les aura réunis; que cette corporation fasse installer à la manufacture de ciment le téléphone local, avec le nombre nécessaire de cloches d'alarme pour donner l'alarme en cas d'incendie, et que le conseil soit autorisé à donner une alarme pour signaler les pompes et voir si les bornes fontaines et arrosées sont en bon état. Adopté.

Proposé par M. Lalloue. Secondé par M. Touvillle. - Que les commissions soient démandées à J. G. Mathias, J. P. Houle, Ernest Croche, Albert Dumais, Adolphe Berger et Alexandre Bégin pour réparation au pont Barré, lesdites commissions à être nommées à une séance spéciale et que deux être dans deux semaines, la question de l'impôt d'entretien devant être prise en considération à cette séance spéciale. Adopté.

Proposé par M. Touvillle, secondé par M. Touvillle: - Que le conseil municipal soit autorisé à acheter les terrains situés au nord de l'Hôtel de la Banque pour le chef, en cas de besoin, pour assurer le paiement des taxes municipales et de l'impôt sur la succession et sur les biens de succession. Adopté. Et la séance est levée.

A. Gagnon

A. Beauchêne
Maire

Mortimer Bégin 1^{re} août 1917

Une séance publique du conseil de la corporation de la ville d'Arthabaska eut lieu au lieu ordinaire des séances, à l'hôtel de la ville d'Arthabaska le mercredi premier août 1917 et eut lieu sept, à sept heures et demie du soir, furent présents, de la part du conseil Albert Dumais et Beauchêne les conseillers Alfred Touvillle, Alexandre Hardy, Alfred Paris et Albert Houle, formant quorum, sous la présidence du maire.

Le conseil municipal de la dernière séance s'est levé et adopté. Proposé par M. Touvillle. Secondé par M. Paris: - Que les comptes ci-après soient: Willie Croche \$65, John Mergier \$20, Philippe Lévesque \$10, Philippe Bégin \$25, Philippe Hardy

100 \$, Alfred Houle \$20, Ernest Bevette \$10, Louis Brochu \$25, Joseph Houle \$10, et ont approuvé et signé, et que le compte de la dernière séance soit remis au conseil municipal de la ville d'Arthabaska, en attendant de la voir, et que la prochaine séance. Adopté. Et la séance est levée.

A. Gagnon

Alfred Beauchêne Maire

8 Septembre 1917

Une séance publique du conseil de la corporation de la ville d'Arthabaska eut lieu au lieu ordinaire des séances, à l'hôtel de la ville d'Arthabaska, le mercredi 8 septembre 1917 et eut lieu sept, à sept heures et demie du soir, furent présents de la part du conseil Albert Dumais et M. les conseillers Alfred Touvillle, Henri Lalloue, Alfred Paris, Alexandre Hardy et Albert Houle, formant quorum, sous la présidence du maire.

Le conseil municipal de la dernière séance s'est levé et adopté. Le conseil municipal fait rapport au conseil qu'il a reçu de la part de M. les conseillers les comptes du conseil. Adopté. Et la séance est levée. Adopté. Et la séance est levée.

Proposé par M. Touvillle. Secondé par M. Paris: - Que les comptes ci-après soient: Willie Croche \$65, John Mergier \$20, Philippe Lévesque \$10, Philippe Bégin \$25, Philippe Hardy

100 \$, Alfred Houle \$20, Ernest Bevette \$10, Louis Brochu \$25, Joseph Houle \$10, et ont approuvé et signé, et que le compte de la dernière séance soit remis au conseil municipal de la ville d'Arthabaska, en attendant de la voir, et que la prochaine séance. Adopté. Et la séance est levée.

Proposé par M. Touvillle. Secondé par M. Paris: - Que les comptes ci-après soient: Willie Croche \$65, John Mergier \$20, Philippe Lévesque \$10, Philippe Bégin \$25, Philippe Hardy

100 \$, Alfred Houle \$20, Ernest Bevette \$10, Louis Brochu \$25, Joseph Houle \$10, et ont approuvé et signé, et que le compte de la dernière séance soit remis au conseil municipal de la ville d'Arthabaska, en attendant de la voir, et que la prochaine séance. Adopté. Et la séance est levée.

Le conseil municipal de la dernière séance s'est levé et adopté. Le conseil municipal fait rapport au conseil qu'il a reçu de la part de M. les conseillers les comptes du conseil. Adopté. Et la séance est levée.

pour l'agrandir au gré de son plaisir pour la fabrication de la ville
 toutes les mesures. Il faudrait aussi voir à quel point on peut
 utiliser les escaliers, les lozes, et tout et les pompes, les plus payables
 aux pompes, soient \$1.00 par semaine et \$1.00 de l'eau, cinq pom-
 pes, 500 de l'eau pour le temps nécessaire quand l'op-
 sera sous contrôle, les lozes seront installés dans 100
 la manufacture de meubles et 500 à l'hôtel d'ville. Les
 habits des pompes sont à chacun de ces deux endroits.
 M. Edmund Vallière, forgeron, pourrait s'occuper de tout
 de la voiture et des chars de voiture qui il faudrait
 Proposé par M. Houle. Secondé par M. Hardy
 Que M. John F. Tuttle soit engagé pour faire tous les travaux
 de cette corporation, fournir un cheval à ses frais, de plus
 être en tout temps, et fournir l'entretien des chevaux. Il
 sera et sera, en engageant les hommes et les chevaux né-
 cessaires, au prix de \$1.75 par jour tout et de \$1.00 par
 cheval acheté au cheval, chaque payable par chaque
 jour d'ouvrage et aussi les dimanches et fêtes qui
 il faudrait travailler, toutes payables dans les 10 jours
 comptes de 24 septembre 1877. Adopté.

Proposé par M. Tourville. Secondé par M. Houle
 Que les commissaires soient demandés à M. J. B. Baril,
 Ernest Crozier, J. B. Baril, Henri Lacombe, Alexandre Pallon
 et Albert Bonville pour faire et s'occuper de la langue
 de la corporation, touchant l'appartement, résolu par la
 suite, en accord de 10.00, à deux fois de plus de 10.00 par
 semaine, en utilisant le cas sur tout des lozes et le cas de 10.
 paiement des notes, avec paiement en l'air sur les mêmes lozes
 de 10 et tout le montant de la note, au moins 20.00 par semaine
 fondable suffisante en tout cas avec un profondément de
 la note à l'air et au moins de l'appartement des notes, soit
 d'un loze de plus en l'air, avec une note de 10.00
 tout et le montant d'entre, avec une note de 10.00
 et une note de 10.00 pour toutes les fois, une chaise de
 valeur de 10.00 dans le cas, tout ou part et 2 divisions, soit
 pour faire place à 2 amis, les commissaires
 combats tout le travail et dans les conditions, et le tout
 tout être comptés dans les 10 jours de la date, et par
 la suite soit autorisé à solliciter le paiement des notes
 commissaires dans 10 jours de conseil. Adopté.
 Et la séance est levée.
 J. B. Baril
 Secrétaire

7 Novembre 1877

A une séance régulière du conseil de la corporation de la ville
 d'Halifax, tenu au lieu ordinaire des séances dans la ville
 d'Halifax, à l'hôtel de ville, le mercredi 27 novembre 1877
 vers six heures et demie, et devant les membres suivants
 M. le maire Albert Beauclercq et M. le conseiller Albert Piche-
 Gaudet, Pierre-Edmond Hardy, Denis Leblanc, et Alfred Tur-
 ville
 formant quorum, sous la présidence de M. le
 maire.
 Les délibérations de la dernière séance sont lues et adoptées.
 Proposé par M. Bonville. Secondé par M. Hardy.
 Que les comptes et après avoir été examinés et payés, soient
 touchés de la sorte, 27 voyageurs, 600 pieds de bois, à \$1.00,
 Maurice Brooks, 20 " 1.00 " 20.00
 Jules Baril, 23 " 1.00 " 23.00
 Olivier Leduc, 3 " 60 " 1.80
 Artabastha Valeriano Co. Lamps et Hôtel de ville \$18.50
 Département de Travaux publics, 22 autres, à \$40.00
 Philippe Lemay, marchand à la poste, 27 lettres, à \$2.00
 Pierre Lacombe, marchand au halage 50
 John F. Tuttle, dans le bureau 75
 " " 17 jours, à \$1.00 17.00
 " " " 2.75 13.50

Adopté
 Que les comptes de La Fontaine St. Victoire, de
 \$71.97, et de Victor Bonville, \$1.00 soient acceptés et que le
 paiement de ces deux comptes soit réglé par la
 corporation de la ville d'Halifax. Adopté.
 Proposé par M. Houle. Secondé par M. Leblanc.
 Que les travaux de construction terminés, faits par Pierre Lacombe, le
 fleur des commissaires, au montant de tout ce qui est resté
 payé (\$1000), soient acceptés et payés, de même que le total de
 Alexandre Pallon pour travaux au pont Benoit, mais seulement
 après que le maire aura réglé les lozes et les notes de la
 présente. Adopté.
 Proposé par M. Tourville. Secondé par M. Bonville.
 Que le conseil soit autorisé à acheter à la municipalité de
 la ville d'Halifax pour une partie de la loi 500 de 10.00 par jour, sans aucun
 décompte payable par le conseil, le railleur Louis Leduc, dans le
 cas où il est possible de le faire, à condition que le railleur
 soit à l'air, soit en l'air pour tout ce qui est resté payé
 et l'air, le railleur Louis Leduc, soit autorisé à acheter chaque jour
 sa note de la présente et l'air à Halifax sans aucun décompte
 de la présente. Adopté. Proposé par M. Houle, secondé par M. Leblanc.
 Que le conseil fasse remplacer le bureau actuel de la ville

partir de deux Philippe Lacombe jusqu'à la ligne entre Philippe Lacombe
et Nulphus Tournelle, sur luyen de deux bornes en fer galvanisé
que le creusage et la pose ont été faits sous la direction de
Mr. Johnny Trotter et que le maine ont autorisé à acheter
environ 2000 pieds de luyen de 2" avec les T. et consignes et
que le luyen soit posé dans le fossé des chemins au lieu des pierres
sur les terrains privés. Adopté. Et la séance se lève.

J. J. Lacombe
Secrétaire Trésorier

Albert Beauchemin
Maire

5 Décembre 1917

A une séance régulière de conseil de la corporation de la ville
d'Arthabaska tenue au lieu ordinaire de séance, à l'hôtel de ville
d'Arthabaska, le mercredi cinq décembre mil neuf cent dix sept
à sept heures et demie du soir, furent présents Messieurs le
maire Albert Beauchemin et Messieurs les conseillers Nulphus
Tournelle, Denis Lelieur, Alexandre Hardy, Alfred Paris, Gustave
Perrault et Albert Haulte, formant le conseil au complet, sous la
présidence du maire.

Les délibérations de la dernière séance sont lues et adoptées.
Lecture est donnée de la liste supplémentaire des noms pour l'année
1917. Premier par M. Paris. Second par M. Lelieur.

Les listes supplémentaires sont approuvées, et il est décidé que
chaque nom de M. Albert Haulte comme petit journal. Rédigé par
proposé par M. Hardy. Second par M. Haulte.

Que les comptes de l'année écoulée. La Fondation de Victoria 1917. 1918.
M. H. Pland 1919. Auguste Lacombe 1919. 1920. Johnny Trotter 1921. 1922.
1923. J. O. Lacombe 1924. Philippe Lacombe 1925. Pauline Lacombe 1926. Jean
Lacombe 1927. Joseph Roy 1928. Belle Tardif 1929. Maurice Boche 1930. Edouard
Lacombe 1931. soit les dépenses et luyen et que les deux premiers de
l'année 1917 et 1918, soient remis à la corporation au cabinet de luyen et
que le compte de Nulphus Tournelle soit remis au prochain conseil pour être
plus de détails. Adopté.

Le conseil procède ensuite à la vente des chemins de fer. Comme la
demande paraissant trop élevée, le conseil après délibération décide
de ne pas accorder de contrats et de faire acheter dans les chemins par
Mr. Johnny Trotter, lequel est autorisé à engager les hommes et chevaux et
cavaliers.

Proposé par M. Paris. Second par M. Haulte.

Que la somme de M. J. P. Beauchemin soit élevée à la somme de \$1000.00
soit à compte de l'année prochaine et qu'il soit alloué à Mr. Johnny
Trotter une somme de \$1000.00 par année au lieu de cent cinquante par
année, soit de l'hôtel de ville à compte de la même date.
Mr. Lacombe demande au conseil la permission de se lever et

l'eau de la quai pour entretenir une station de la ville
deux ans part à raison de six heures pour la saison d'hiver en
autres conditions déjà établies par le conseil.

Proposé par M. Lelieur. Second par M. Paris.
Lue cette demande soit refusée.

Proposé en amendement par M. Hardy. Second par M. Tournelle.
Lue la demande de M. Michaud soit accordée.

Est voté pour l'amendement par M. Hardy et Tournelle.
Est voté contre l'amendement par M. Lelieur, Paris, Perrault
et Haulte. L'amendement est rejeté sur division de 2 pour
et 4 contre et la motion principale adoptée sur même
division renversée. Et la séance se lève.

J. J. Lacombe
Secrétaire Trésorier

Albert Beauchemin
Maire

Assemblée générale et publique des électeurs municipaux
de quartier est de la ville d'Arthabaska, pour l'élection de deux
conseillers pour le dit quartier est de la ville d'Arthabaska, en
remplacement de M. Gustave Perrault et Alexandre Hardy,
conseillers sortant de charge, tenue à l'hôtel de ville d'Arthabaska,
le lundi quatorze janvier mil neuf cent dix huit, à
deux heures du matin, après avoir fermé devant la loi,
sous la présidence du juge qui, assisté de ses juges et juri-
dict de l'élection se réunissent.

Après lecture de l'assemblée et après les élections, les
présents de nommer les personnes qu'ils désiraient
choisir comme conseillers pour le dit quartier est de la ville
d'Arthabaska. Il est

proposé par Ferdinand Lacombe, Maurice Lacombe, Charles
Lacombe, Joseph Lacombe, Joseph Lacombe, E. Lacombe, E.
Lacombe, J. C. Lacombe, Alexandre Hardy, Edouard Paris, Denis
Lelieur, Philippe Michaud, J. H. Lelieur, Edouard Lelieur,
Gustave Lelieur, Edouard Lelieur, Joseph Lelieur, Henri Lelieur,
Eugène Lelieur.

Les M. Gustave Perrault et Charles de la ville d'Arthabaska
sont élus comme conseillers pour le quartier est de la ville
d'Arthabaska, en remplacement de lui-même.

Proposé par M. Lelieur, Denis Lelieur, Joseph Lelieur,
Joseph Lelieur, E. Lelieur, E. Lelieur, E. Lelieur, J. C. Lelieur,
Gustave Lelieur, Edouard Lelieur, Edouard Lelieur,
Philippe Michaud, J. H. Lelieur, Edouard Lelieur, Ferdinand
Lelieur, Gustave Lelieur, Edouard Lelieur, Joseph Lelieur,
Denis Lelieur, Maurice Lelieur et Eugène

Lecture.

Les M^{rs} Alexandre Hardy, forgeron, de la ville d'Arthabaska, ont été nommés comme conseiller pour le quartier est de la ville d'Arthabaska, en remplacement de son oncle.

Les deux autres ont été élus députés de l'assemblée, et il n'y a pas eu de disposition aux nominations à l'avenir et qu'il n'y a pas plus de candidats de son ou nomination qu'il n'y a de conseillers à élire. Je déclare MM Gustave Perrault et Alexandre Hardy élus conseillers de la ville d'Arthabaska, comme représentants des quartiers est, en remplacement de son oncle.

G. Perrault
Président de l'Assemblée

Fin de la séance.

Municipalité de la ville d'Arthabaska.

Je, Gustave Perrault, avocat, de la ville d'Arthabaska, agissant en qualité de conseiller de la municipalité de la ville d'Arthabaska pour le quartier est, fais serment que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de mon charge, au meilleur de mon jugement et de ma conscience. Ainsi, qu'il en soit en acte.

Actuellement devant moi à Arthabaska. *Gustave Perrault*

G. Perrault
Je suis le

Francis A. Duval.

Municipalité de la ville d'Arthabaska.

Je, Alexandre Hardy, forgeron, de la ville d'Arthabaska, agissant en qualité de conseiller de la municipalité de la ville d'Arthabaska pour le quartier est, fais serment que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de mon charge, au meilleur de mon jugement et de ma conscience. Ainsi, qu'il en soit en acte.

Actuellement devant moi à Arthabaska. *Alex Hardy*

A. Hardy
Je suis le

17 Janvier 1878.

A une séance spéciale du conseil de la corporation de la ville d'Arthabaska tenue au lieu ordinaire des séances, dans la ville d'Arthabaska, à l'effet de ville, le jeudi dix sept janvier mil neuf cent dix huit, à sept heures et demie du soir, furent présents M. le maire Albert Beauchemin et divers autres conseillers Alfred Houle, Gustave Perrault, Alfred Paris, Alexandre Hardy, Denis Lelanc et Wilfrid Fourville, formant le quorum, conformément à la délibération de la dernière séance ont lu et adopté.

111
112
113
114
115
116
117
118
119
120
121
122
123
124
125
126
127
128
129
130
131
132
133
134
135
136
137
138
139
140
141
142
143
144
145
146
147
148
149
150
151
152
153
154
155
156
157
158
159
160
161
162
163
164
165
166
167
168
169
170
171
172
173
174
175
176
177
178
179
180
181
182
183
184
185
186
187
188
189
190
191
192
193
194
195
196
197
198
199
200

A.P.
A.H.

Le rapport de leur collègue, auditeur, pour la période de temps comprise entre le trente et un décembre mil neuf cent dix sept et le trente et un décembre mil neuf cent dix huit, démontrant un total de dépenses de \$4984.86 et un montant de recettes de \$6667.93, laissant des au secrétaire, trésorier une somme de \$1683.07, est soumis et lu, au conseil.

Proposé par M. Perrault. Secondé par M. Fourville.
Les M^{rs} rapport de l'auditeur des bases de la corporation de la ville d'Arthabaska pour l'année mil neuf cent dix sept est approuvé tel qu'il est. Les livres du secrétaire, trésorier pour la même période soient admis comme exacts, et que les noms tant qu'il y aura eu de paiements de taxes de perception comme usés tant par faitement reconnues comme l'^{rs} Antoine Ducharme et tant Rivard, Joseph Langlois, Domitille, Alfred Létour, Alphons Beau, M^{rs} Beauchemin, Albert Beauchemin, M^{rs} Denis Rivard, Léon Bail, Adèle, Proposé par M. Houle. Secondé par M. Hardy.

Les M^{rs} C. R. Fournier, notaire, d'Arthabaska, soit engagé comme secrétaire, trésorier de cette corporation, aux mêmes conditions que l'année dernière, savoir deux cents francs de salaire, le reste hors del cas, au bureau de la corporation, faisant partie de son salaire, le remboursement d'être fait par l'emploi de la corporation, le secrétaire, trésorier devant fournir une police de garantie de \$2000 aux mêmes conditions que par le passé.

Proposé par M. Houle. Secondé par M. Hardy.
Les M^{rs} Gustave Perrault soit élu pour-maire de cette municipalité. Adopté.

Proposé par M. Lelanc. Secondé par M. Paris.
Les M^{rs} comités suivants soient formés:
Comité des Finances, M^{rs} Alfred Paris, Gustave Perrault et Wilfrid Fourville avec M^{rs} Paris comme président.
Comité de l'Éducation, M^{rs} Denis Lelanc, Alfred Paris et Alexandre Hardy, avec M^{rs} Lelanc comme président et
Comité des Chemins et Routes, M^{rs} Alfred Houle, Alexandre Hardy et Wilfrid Fourville, avec M^{rs} Houle comme président. Adopté.
Proposé par M. Fourville. Secondé par M. Hardy.

Les M^{rs} comptes de Philéas Guérin \$1360 et Patrick Brochu \$42, pour installation des chemins de fer soient approuvés. Adopté.
Proposé par M. Gustave Perrault. Secondé par M^{rs} Alfred Houle.
Qu'il soit fait un règlement pour imposer et prélever les taxes nécessaires pour rembourser les dépenses de l'année mil neuf cent dix huit, une fraction par cent fractions, et pour pour imposer une taxe spéciale de vingt cinq cents par cent fractions pour payer l'intérêt sur la dette existante et sur

occupé au 20^{ème} de la 1^{ère} Le conseil adopte sans discussion
cette résolution le concernant portant le nombre au grand conseil
Proposé par M. Denis Leliane. Secondé par M. Wilfrid Tourville.
Lui est incorporé temporairement de suite fusse que
corporation ne compagne, jusqu'à concurrence de la somme de 10
mille francs, ou au plus au maximum de 200 francs d'intérêt ou
certain plus au plus tant, le défranchement de la ville de
le défranchement de la ville de la commune, et que le conseil et le
conseils. Hier soir ont été adoptés à l'unanimité les propositions
sur l'ouverture au nom de la corporation de la ville d'Orthabaska. Adopté
Proposé par M. Hardy. Secondé par M. Leliane.

Lui le conseil a été nommé rapporteur instructions de la ville
Demandé, avant les comptes de l'exercice 1917 et des années précédentes
qui ont été plus de payés, avec mention de fonds de réserve
contre les débiteurs après l'opération fin prochain. Adopté
Et la séance est levée

J. F. Malah
Secrétaire

P. Beauchêne
Maire

6 Février 1918

A une séance spéciale du conseil de la corporation de la ville
d'Orthabaska tenue au lieu ordinaire des séances, à l'hôtel de
ville d'Orthabaska, le mercredi six février mil neuf cent dix huit
à sept heures et demie du soir, furent présents MM. le maire
Albert Beauchêne et MM. les conseillers Denis Leliane, Wilfrid
Hardy, Gustave Perrault et Albert Houde, formant quorum en
la présidence du maire.

La délibération de la dernière séance a été lue et adoptée.
Proposé par M. Hardy. Secondé par M. Leliane.

Sur les comptes de Phéas Gustave Hardy, Leopold Leclerc, et
des 1^{ers}, 2^{es}, 3^{es}, 4^{es}, 5^{es} et 6^{es} de la commune, ont été approuvés les
L'ordre est donné d'une lettre de M. Pierre Dubois, reconnaissant à la
corporation la somme de sept cent quatre-vingt francs, plus 1000
de capital et 1000 d'intérêt, montant qui est présent avoir payé à la
corporation, sans le devoir, et ce pour obtenir la licence d'exploiter
à l'hôtel "Union" en 1912, 1913, 1914, 1915 et 1916.

Proposé par M. Perrault. Secondé par M. Leliane.

Lui cette lettre soit déposée au comité de finances, avec invitation
de faire rapport pour la prochaine séance. M. J. F. Malah, avocat
M. Pierre Malah, demandant que cette question soit prise en considération
de suite et que sa demande soit inscrite dans les cahiers, ou que le son
à la fin de la séance lui soit plus la somme que celle de l'exploiter
ou a droit de le faire. La motion de M. Perrault a été adoptée.

M. J. F. Malah, avocat, présent au conseil, demande à être relevé

de fonctions comme avocat de la commune, ou la résolution du 17
janvier dernier. Et la séance est levée

J. F. Malah
Secrétaire

P. Beauchêne
Maire

6 Mars 1918

Etant huit heures et demie du soir, le conseil s'est réuni
neuf cent dix huit, et une heure et demie après de plus l'heure
à laquelle la séance générale de ce jour devait commencer, et y
ayant été présents dans la salle du conseil que les conseil-
lers Denis Leliane et Wilfrid Tourville, la séance est
ajournée par un décret à mardi, le huit mars mil
neuf cent dix huit, à sept heures et demie du soir.

J. F. Malah
Secrétaire

P. Beauchêne
Maire

11 Mars 1918

A une séance spéciale du conseil de la corporation de la
ville d'Orthabaska tenue au lieu ordinaire des séances, à
l'hôtel de ville d'Orthabaska, le lundi onze mars mil
neuf cent dix huit, à sept heures et demie du soir,
furent présents M. le maire Albert Beauchêne et MM.
les conseillers Alfred Paris, Alexandre Hardy, Denis Le-
liane, Wilfrid Tourville, Albert Houde et Gustave Perrault
formant le conseil au complet, sous la présidence du maire.
En ouverture de la séance, il a été traité des différents objets de cette
séance spéciale et de signifié dans les délais légaux à
tous les membres du conseil.

La délibération de la dernière séance a été lue et adoptée.
Le comité de finances fait rapport que conformément à la
résolution du 6 février 1918, il a pris en considération la
situation de M. Pierre Malah qui a consacré un certain
des conseils et qu'il a alors été décidé de remettre la
question à M. J. F. Malah, avocat, et ce dernier a produit une
lettre touchant l'octroi et la réclamation de M. Malah.

Proposé par M. Albert Houde. Secondé par M. Denis Leliane.
Réimpression soit donné à M. J. F. Perrault de défendre l'ac-
tion intentée contre cette corporation par M. Pierre Malah, No
de du dossier de la Cour Supérieure de district d'Orthabaska et
qui a été réglé par son jugement, et cette corporation a été condamnée. Adopté.
Proposé par M. J. F. Perrault. Secondé par M. Le Hardy.

Lui MM. J. A. Marchand, Henri La Roche et Phéas Gustave
ont été nommés administrateurs de la commune. Adopté.
Proposé par M. A. Paris. Secondé par M. Le Hardy.
Lui M. Edmond Pelletier soit nommé administrateur de

celle-municipalité au jour de 1860 par un *Adopté.*
 Proposé par M. Paris, Secondé par M. W. Fournelle -
 Les comptes ci-après, savoir J. J. Babat, \$50 pour les travaux,
 Le Fondre de la Seigneurie pour l'achat d'automobile à l'été 1917,
 \$25, La Cie de Téléphone d'Arthabaska, installation de téléphone à la Côte
 de la Seigneurie P. J. J. O. et à l'hôtel de ville, montant au total de
 \$27.13, Le cas d'impureté d'Arthabaska, dans lequel
 sans \$20.13, Philippe Lussier, intendant de chemin d'Arthabaska, et
 Roux, de \$20.13, installation de clôture, \$20.13, montant approuvé
 par le conseil, ainsi qu'il est mentionné en que des pages des comptes de ville.
 1913, 1914, 1915, 1916 et 1917
 Et la plus-value

Adopté
 Proposé par M. J. Perrault, Secondé par M. A. Houle -
 Les recettes-trésorerie sont autorisées à se faire donner par
 Mademoiselle E. J. Powell une reconnaissance par écrit en
 cinq parts à l'effet - elle doit à ce conseil la somme de
 \$320.25 pour l'achat de son fils G. J. Powell à l'école devant le curé.
 1913, 1914, 1915, 1916 et 1917
Adopté

Adopté
 A une séance régulière du conseil de la corporation de la ville
 d'Arthabaska, tenue au lieu ordinaire des séances, dans la
 ville d'Arthabaska, à l'hôtel de ville, le samedi trois avril
 mil neuf cent dix huit, à sept heures et demie du soir,
 furent présents Monsieur le maire, Albert Beaudouin et
 Messieurs les conseillers Wilfrid Fournelle, Denis Lablanc, Al-
 bert Houle, Gustave Perrault et Albert Houle, formant quorum,
 après la lecture du procès-verbal
 La délibération de la dernière séance a été adoptée
 Attendu que M. Pierre Robit, de cette ville, a poursuivi la cor-
 poration de la ville d'Arthabaska, sous le No 66 des chefs de la Cour
 Supérieure de ce district, et qui il réclame entre autres choses la
 nullité du règlement No 23 adopté le premier avril mil
 neuf cent dix.
 Attendu que ce règlement numéro 23 a été passé dans des
 circonstances spéciales et pour faire suite à une entente inter-
 venue avec les hôteliers de cette ville.
 Attendu qu'un règlement de prohibition est maintenant en
 vigueur en cette municipalité et qu'il n'y a pas de raison de
 le soumettre à ce que le dit règlement No 23 soit annulé.
 Il est proposé par M. Albert Houle, Secondé par M. Denis Lablanc
 Que la corporation de la ville d'Arthabaska ait pour jugement

Dans la dite cause No 66 des chefs de la Cour Supérieure de ce dis-
 trict en Pierre Robit est demandeur contre la corporation de
 la ville d'Arthabaska défenderesse, et l'effet que le dit règlement
 No 23 adopté le 1er avril 1906 soit annulé avec dépense, et a
 que le conseil C. R. Lussier soit autorisé à déposer copie
 de la présente résolution au greffe de cette cause, dans le dit
 dossier, sans valeur comme confession de jugement quant
 au dit règlement No 23, nullement *Adopté*

Proposé par M. Perrault, Secondé par M. Hardy -
 Les comptes ci-après, savoir Daniel Duguay, \$15 pour réparation
 dans un mur brisé dans le chemin de la ville, M. J. Lussier de chemin
 d'Arthabaska, Philippe Lussier \$15, Paul Brochu \$15, Johnny Trépan \$15 et
 \$14.25, Philippe Lussier \$15, Charles Lussier \$15.25, M. Johnny Trépan, balais
 et balayage à l'hôtel de ville, \$15, ainsi approuvé et payé. *Adopté.*
 Proposé par M. Perrault, Secondé par M. Houle -
 Que le conseil loue à M. Willemus Paradis l'abattoir situ-
 é à l'avant de l'hôtel de ville, à droite de la porte d'entrée
 centrale, au mois, à raison de huit piastres par mois,
 les parties devant donner un avis deux mois pour not-
 ter, fin au bail. *Adopté.*

Lequel est donné dans une lettre de Arthur Vachon, de Prince
 ville, réclamant de cette corporation la somme de \$30.25
 pour dommages qu'il prétend avoir subis lors d'un acci-
 dent qui lui est arrivé le 20 février dernier dans le chemin de
 cette ville non loin du collège du Sacré-Coeur.
 Proposé par M. Houle, Secondé par M. Hardy -
 Que cette réclamation soit refusée vu que la corporation
 de la ville d'Arthabaska n'est nullement responsable dans ce
 prétendu accident. *Adopté.*
 Lequel est donné dans une lettre de M. Wilfrid Girard, as-
 socié, informant le conseil qu'il cesse de s'occuper de la collection
 des livres

Proposé par M. Fournelle, Secondé par M. Hardy -
 Que le conseil s'adresse au député de la Circonscription d'Arthabaska
 pour faire venir un ingénieur des ponts et chaussées dans la
 plus court délai possible, au jour que cet ingénieur examine les
 lieux où se trouve le pont Paris, sur la Rivière St-Jovet
 lequel pont vient d'être enlevé par l'eau et les glaces, et
 qu'il fasse un rapport sur la possibilité de construire un
 pont en fer, l'endroit où il pourrait être construit et
 le coût approximatif de ce pont. *Adopté.* Et la plus-value

Adopté
 A Beaudouin
 Houle

9 Avril 1718

Assemblée spéciale du conseil de la corporation de la ville de St. Athabasca, convoquée à six heures et tenue le mardi neuf avril mil neuf cent dix huit, à sept heures du soir, à l'hôtel de ville d'Edmonton, conjointement avec les conseillers de la municipalité de St. Christophe d'Edmonton, pour avoir une opinion sur le rapport fait au nom de la commission de ponts paréol, relatif au pont à construire par le canal et les glaciers. Présents: M. le maire Albert Beauchamps et MM. les conseillers Robert Houllé, Gustave Fournelle, Alexandre Hardy et Denis Leblanc.

Proposé par M. Houllé. Secrétaire par M. Hardy. Les MM. Joseph Larocle, de l'Edmonton, les autres contribuables de la ville de St. Athabasca, soit engagés comme cotisants pour défendre le vieux pont qui vient d'être en partie par le canal et les glaciers, d'un côté les travaux, engager les hommes riverains, aux meilleures conditions possibles en engageant de préserver les contribuables de St. Christophe et de la ville de St. Athabasca, transporter les matériaux des deux côtés, à raison de \$3.50 pour chaque pied de travail, etc. Les travaux devant être exploités par la corporation de la ville de St. Athabasca et moi-même par la corporation de St. Christophe d'Edmonton, et qu'un pont temporaire soit fait sur les vieux quai de la rive du gouvernement de telle que le pont, neuf pieds de large plus bas que l'ancien pont. Adopté. Et l'assemblée est alors levée sans vote.

A. Beauchamps
Maire

R. Houllé
Maire

10 mai 1718

Séance régulière du conseil de la corporation de la ville de St. Athabasca tenue au lieu ordinaire des séances, à l'hôtel de ville de St. Athabasca, le mercredi premier mai mil neuf cent dix huit, à sept heures et demie du soir. Présents: M. le maire Albert Beauchamps et MM. les conseillers Robert Fournelle, Denis Leblanc, Alexandre Hardy, Alfred Paire et Albert Houllé, formant quorum, sous la présidence de M. le maire.

Les délibérations des deux dernières séances sont lues et adoptées. L'assemblée est dominée dans une lettre de M. P. Beauville, député du comté, informant ce conseil, au nom de la municipalité de la ville, qu'il avait lieu, d'être engagé à défendre les travaux de grand pont à construire sous quelques jours, si l'on est obligé de transporter les matériaux de la ville de St. Athabasca.

Proposé par M. Paire. Secrétaire par M. Fournelle. Que cette corporation se fasse le ravaler cette partie du pont de la ville, et que pour la cheminée ou pont existant sur l'ancien pont, la banquette soit remplacée par une banquette continue. Adopté.

Sur le rapport fait au conseil et sur les conclusions de la commission de ponts paréol.

A. B.

R. H.

Proposé par M. Houllé. Secrétaire par M. Leblanc. Que la municipalité de la ville de St. Athabasca, soit engagée comme cotisante pour défendre le vieux pont qui vient d'être en partie par le canal et les glaciers, d'un côté les travaux, engager les hommes riverains, aux meilleures conditions possibles en engageant de préserver les contribuables de St. Christophe et de la ville de St. Athabasca, transporter les matériaux des deux côtés, à raison de \$3.50 pour chaque pied de travail, etc. Les travaux devant être exploités par la corporation de la ville de St. Athabasca et moi-même par la corporation de St. Christophe d'Edmonton, et qu'un pont temporaire soit fait sur les vieux quai de la rive du gouvernement de telle que le pont, neuf pieds de large plus bas que l'ancien pont. Adopté.

Proposé par M. Houllé. Secrétaire par M. Hardy. Les MM. Joseph Larocle, de l'Edmonton, les autres contribuables de la ville de St. Athabasca, soit engagés comme cotisants pour défendre le vieux pont qui vient d'être en partie par le canal et les glaciers, d'un côté les travaux, engager les hommes riverains, aux meilleures conditions possibles en engageant de préserver les contribuables de St. Christophe et de la ville de St. Athabasca, transporter les matériaux des deux côtés, à raison de \$3.50 pour chaque pied de travail, etc. Les travaux devant être exploités par la corporation de la ville de St. Athabasca et moi-même par la corporation de St. Christophe d'Edmonton, et qu'un pont temporaire soit fait sur les vieux quai de la rive du gouvernement de telle que le pont, neuf pieds de large plus bas que l'ancien pont. Adopté.

Proposé par M. Hardy. Secrétaire par M. Fournelle. Que la ville de la municipalité de la ville de St. Athabasca, soit engagée comme cotisante pour défendre le vieux pont qui vient d'être en partie par le canal et les glaciers, d'un côté les travaux, engager les hommes riverains, aux meilleures conditions possibles en engageant de préserver les contribuables de St. Christophe et de la ville de St. Athabasca, transporter les matériaux des deux côtés, à raison de \$3.50 pour chaque pied de travail, etc. Les travaux devant être exploités par la corporation de la ville de St. Athabasca et moi-même par la corporation de St. Christophe d'Edmonton, et qu'un pont temporaire soit fait sur les vieux quai de la rive du gouvernement de telle que le pont, neuf pieds de large plus bas que l'ancien pont. Adopté.

A. Beauchamps
Maire

10 mai 1718

Séance spéciale du conseil de la corporation de la ville de St. Athabasca, tenue le mardi dix mai mil neuf cent dix huit, à sept heures et demie du soir, à l'hôtel de ville de St. Athabasca, conjointement avec le conseil de la municipalité de St. Christophe d'Edmonton. Présents: M. le maire Albert Beauchamps et MM. les conseillers Robert Fournelle, Alfred Paire, Alexandre Hardy, Denis Leblanc et Wilfrid Fournelle, formant quorum, sous la présidence de M. le maire.

Proposé par M. Leblanc. Secrétaire par M. Hardy. Les MM. Joseph Larocle, de l'Edmonton, les autres contribuables de la ville de St. Athabasca, soit engagés comme cotisants pour défendre le vieux pont qui vient d'être en partie par le canal et les glaciers, d'un côté les travaux, engager les hommes riverains, aux meilleures conditions possibles en engageant de préserver les contribuables de St. Christophe et de la ville de St. Athabasca, transporter les matériaux des deux côtés, à raison de \$3.50 pour chaque pied de travail, etc. Les travaux devant être exploités par la corporation de la ville de St. Athabasca et moi-même par la corporation de St. Christophe d'Edmonton, et qu'un pont temporaire soit fait sur les vieux quai de la rive du gouvernement de telle que le pont, neuf pieds de large plus bas que l'ancien pont. Adopté.

et dirigé par Louis A. Halle, ingénieur en chef des pontons de l'arsenal de la ville de Québec et de la Province de Québec, et coprésident se réunissant à compter du plus bas en un des commissions, et qui ont été prises en considération par le conseil municipal de la ville de Québec, le 2, à 7 heures du soir, le 10 octobre 1918, et chaque commission devant être accompagnée d'un cahier de notes et présentée au moins dix jours avant de l'ouverture de la commission. Adopté. Et la séance est levée.

L. A. Halle
Président
Edmond Pélissier
Vice

5 Juin 1918

Session générale du conseil de la corporation de la ville de Québec, tenue au lieu ordinaire des séances, à l'hôtel de ville de Québec, le mercredi cinq juin mil neuf cent dix-huit, à sept heures et demie du soir, conjointement avec le conseil de la corporation de St-Christophe de Québec. Présents: M. Louis A. Halle, président, et M. Edmond Pélissier, vice-président. M. Louis A. Halle, président, a lu le rapport de la commission de l'arsenal de la ville de Québec, et a lu le rapport de la commission de l'arsenal de la ville de Québec, et a lu le rapport de la commission de l'arsenal de la ville de Québec. Le rapport de la commission de l'arsenal de la ville de Québec, et le rapport de la commission de l'arsenal de la ville de Québec, ont été adoptés. Le rapport de la commission de l'arsenal de la ville de Québec, et le rapport de la commission de l'arsenal de la ville de Québec, ont été adoptés.

Joseph Lacroix, 22800.00
Joseph Lacroix, 22800.00
Joseph Lacroix, 22800.00
Joseph Lacroix, 22800.00

Proposé par M. Halle, ingénieur en chef des pontons de l'arsenal de la ville de Québec et de la Province de Québec, et coprésident se réunissant à compter du plus bas en un des commissions, et qui ont été prises en considération par le conseil municipal de la ville de Québec, le 2, à 7 heures du soir, le 10 octobre 1918, et chaque commission devant être accompagnée d'un cahier de notes et présentée au moins dix jours avant de l'ouverture de la commission. Adopté.

Proposé par M. Halle, ingénieur en chef des pontons de l'arsenal de la ville de Québec et de la Province de Québec, et coprésident se réunissant à compter du plus bas en un des commissions, et qui ont été prises en considération par le conseil municipal de la ville de Québec, le 2, à 7 heures du soir, le 10 octobre 1918, et chaque commission devant être accompagnée d'un cahier de notes et présentée au moins dix jours avant de l'ouverture de la commission. Adopté.

Proposé par M. Halle, ingénieur en chef des pontons de l'arsenal de la ville de Québec et de la Province de Québec, et coprésident se réunissant à compter du plus bas en un des commissions, et qui ont été prises en considération par le conseil municipal de la ville de Québec, le 2, à 7 heures du soir, le 10 octobre 1918, et chaque commission devant être accompagnée d'un cahier de notes et présentée au moins dix jours avant de l'ouverture de la commission. Adopté.

Proposé par M. Halle, ingénieur en chef des pontons de l'arsenal de la ville de Québec et de la Province de Québec, et coprésident se réunissant à compter du plus bas en un des commissions, et qui ont été prises en considération par le conseil municipal de la ville de Québec, le 2, à 7 heures du soir, le 10 octobre 1918, et chaque commission devant être accompagnée d'un cahier de notes et présentée au moins dix jours avant de l'ouverture de la commission. Adopté.

L. A. Halle
Président
J. Pélissier
Vice

10 Juin 1918

Session générale du conseil de la corporation de la ville de Québec, tenue au lieu ordinaire des séances, dans la ville de Québec, à l'hôtel de ville, le jeudi dix juin mil neuf cent dix-huit, à huit heures et demie du soir, conjointement avec le conseil de la corporation de St-Christophe de Québec. Présents: M. Louis A. Halle, président, et M. Edmond Pélissier, vice-président. M. Louis A. Halle, président, a lu le rapport de la commission de l'arsenal de la ville de Québec, et a lu le rapport de la commission de l'arsenal de la ville de Québec, et a lu le rapport de la commission de l'arsenal de la ville de Québec. Le rapport de la commission de l'arsenal de la ville de Québec, et le rapport de la commission de l'arsenal de la ville de Québec, ont été adoptés.

Le présent rapport est un règlement de la commission de l'arsenal de la ville de Québec, et le rapport de la commission de l'arsenal de la ville de Québec, ont été adoptés. Le rapport de la commission de l'arsenal de la ville de Québec, et le rapport de la commission de l'arsenal de la ville de Québec, ont été adoptés.

Proposé par M. Halle, ingénieur en chef des pontons de l'arsenal de la ville de Québec et de la Province de Québec, et coprésident se réunissant à compter du plus bas en un des commissions, et qui ont été prises en considération par le conseil municipal de la ville de Québec, le 2, à 7 heures du soir, le 10 octobre 1918, et chaque commission devant être accompagnée d'un cahier de notes et présentée au moins dix jours avant de l'ouverture de la commission. Adopté.

de la thalaska, le mercredi trois juillet mil neuf cent dix huit, à sept heures et demie du soir. Présents: M. le maire Albert Beauchamp et Messieurs les conseillers Alfred Paris, Louis Leblanc et Alexandre Hardy, formant quorum valide précédent de quorum.

Les délibérations des trois dernières séances sont lues et adoptées. Proposition par M. Hardy, secondé par M. Leblanc:

Que les comptes ci-après, savoir: La Fonderie de Victorieville \$1625; Capolien Roux \$290; La Presse \$730; Le Soleil \$445; L'Union des Cantons de l'Est \$795; Fervant & Fervant \$130; F.P. Brunner \$22; Madame Johnson Trothie \$11 - soient approuvés et payés: et que la demande de M. le docteur Poudrier, d'un pont sur le fossé du chemin devant St-José, aux frais de la corporation, soit repoussé, en ce que cette corporation n'y est pas tenue. Adopté.

Proposition par M. Leblanc secondé par M. Paris:

Que M. T. H. Loti, avocat soit autorisé à verser à la Corporation de Sculpteurs et leur réaliser le paiement de la somme de \$171.72 qu'elle doit pour loyer du local à occuper et réparation. Adopté.

Proposition par M. Paris secondé par M. Hardy:

Que en conseil emprunte temporairement de M. Joseph Angers, fils, la somme de \$5000.00, à 5%, à demander pour payer les dettes de ce conseil, et que le conseil certain, trésorier soient autorisés à signer le billet formé en nom de cette corporation, et que le certain trésorier soit aussi autorisé à emprunter de bons montants au même taux de 5%. Adopté.

Le conseil délibère ensuite sur l'opportunité et la possibilité d'offrir sur le marché en vente les quatre cents parts que cette corporation possède dans The Northern Township Furniture Dry Co. Après délibération il est proposé par M. Paris, secondé par M. Hardy:

Que le certain trésorier soit autorisé à recevoir à ce conseil d'ici à la prochaine séance, les renseignements nécessaires au sujet de The Northern Township Furniture Dry Co. pour le cas où ce conseil déciderait de mettre en vente les quatre cents parts qu'il possède dans cette compagnie, y compris les conditions auxquelles ces parts ont été souscrites, le droit qui peut être au conseil de les vendre. Le procédé à suivre pour arriver à la vente, une copie de l'état des affaires de la compagnie pendant les quatre derniers mois et copie de la Chartre de la compagnie. Adopté.

Et le conseil se lève. A. Lambeau Secrétaire. J. Beauchamp Maire

7 Août 1918

Seance reguliere du conseil de la corporation de la ville de St-José. Les membres ordinaires des séances, à l'hôtel de ville de St-José, le mercredi sept août mil neuf cent dix huit, à sept heures et demie du soir. Présents: M. le maire Albert Beauchamp et Messieurs les conseillers Alfred Paris, Alexandre Hardy, Louis Leblanc, et Alfred Fervant et Albert Hault, formant quorum, sous la présidence du maire. Les délibérations de la dernière séance sont lues et adoptées.

Proposition par M. Leblanc, secondé par M. Hardy:

Que une corporation emprunte temporairement de M. Adolphe Lachance \$5000.00 à intérêts de 5% et de M. Joseph Trothier \$2500.00 à 12 mois, à 7% et que le conseil et le secrétaire soient autorisés à signer les billets prometteurs pour et au nom de cette corporation. Adopté. Lire le compte de Philippe Crozier \$1100.00 et de la caisse de St-José.

Proposition par M. Hardy, secondé par M. Paris:

Que le conseil de St-José soit autorisé à signer le billet formé en nom de cette corporation, et que le certain trésorier soit aussi autorisé à emprunter de bons montants au même taux de 5%. Adopté. Lire le compte de Philippe Crozier \$1100.00 et de la caisse de St-José.

Proposition par M. Hardy, secondé par M. Paris:

Que le secrétaire soient autorisés à signer le billet formé en nom de cette corporation, et que le certain trésorier soit aussi autorisé à emprunter de bons montants au même taux de 5%. Adopté.

Le conseil délibère ensuite sur l'opportunité et la possibilité d'offrir sur le marché en vente les quatre cents parts que cette corporation possède dans The Northern Township Furniture Dry Co. Après délibération il est proposé par M. Paris, secondé par M. Hardy:

Que le certain trésorier soit autorisé à recevoir à ce conseil d'ici à la prochaine séance, les renseignements nécessaires au sujet de The Northern Township Furniture Dry Co. pour le cas où ce conseil déciderait de mettre en vente les quatre cents parts qu'il possède dans cette compagnie, y compris les conditions auxquelles ces parts ont été souscrites, le droit qui peut être au conseil de les vendre. Le procédé à suivre pour arriver à la vente, une copie de l'état des affaires de la compagnie pendant les quatre derniers mois et copie de la Chartre de la compagnie. Adopté.

Et le conseil se lève. A. Lambeau Secrétaire. J. Beauchamp Maire

4. Septembre 1878

Revue régulière du conseil de la corporation de la ville d'Edmonton
Muni au lieu ordinaire des séances, à l'hôtel de ville d'Edmonton
Le mercredi quatre septembre mil sept cent quatre-vingt-huit, à sept heures,
dans la soir. Présents: M. Albert Bouchard, maire, et M. Alfred
Paris, Alexandre Hardy, Denis Lallane, Edouard Humboldt et Albert
Heule, conseillers, formant quorum, sous la présidence de maire.
En présence de la dernière séance sont lus et adoptés.

Lequel est donné dans plainte de M. J. Lacombe contre les
déviateurs, quant à ce qui concerne la Eastern Township
Township Office de la plainte de Albert Lacombe, concernant les
heures de la propriété par le No. 219 des ordonnances, et une
lettre de M. Lacombe, contre le Eastern Township Township
Office. M. Lacombe parle au conseil pour appuyer sa plainte
et conclure. Le conseil donne lecture des notes de déviateurs, propose
les ordonnances en juillet 1878.

Proposé par M. Paris

Que la plainte des vendeurs Lacombe soit approuvée et que
l'évaluation de l'Eastern Township Township Office soit faite
à \$20,000 et que les taxes soient payées par six mois en
un paiement soit par \$10,00 par année et \$20,00 par année
soit \$110 par six mois. Cette résolution est adoptée sans
discussion, sans objection de côté.

Proposé par M. Lallane. Seconde par M. Heule.

Que cette évaluation soit portée à \$30,000 et les taxes
à \$100 par six mois.

Proposé en amendement par M. Tourville.

Que l'évaluation reste la même, savoir \$20,000 par six mois
les taxes soit par \$100 soit \$100 par six mois. Cette
résolution est adoptée sans discussion, sans objection de côté. Le vote est
pris sur la motion précédente qui est adoptée sans discussion
le trois, sans objection de côté. M. Lallane, Heule et Hardy
votant pour et M. Tourville et Paris votant contre.

Le conseil adopte en conséquence le règlement No. 219
relatif au tarif de l'égout. Sans objection. Le lire de l'égout.

Proposé par M. Heule. Seconde par M. Paris.

Que le secrétaire demande au conseil de déléguer
de la Eastern Township Township Office de procéder à ce conseil
pendant six mois, sous la présidence de M. Lallane, sous la
présidence de M. Hardy, sous la présidence de M. Heule, sous la
présidence de M. Paris, sous la présidence de M. Lallane, sous la
présidence de M. Hardy, sous la présidence de M. Heule, sous la
présidence de M. Paris. Cette résolution est adoptée sans
discussion, sans objection de côté.

Proposé par M. Lallane. Seconde par M. Heule.

Que la note de déviateur de M. J. Lacombe, soit présentée aux
séances, soit l'ordonnance suivant sa forme et contenu.

avec les amendements suivants. Que John Beagle propriétaire
à la place de M. Adolphe Courcy, Joseph Robin propriétaire
Eugène Houle au conseil. C. R. Gaudreau propriétaire d'Ed.
100 et 102 à la place de Adolphe Courcy, Adolphe Courcy la
cantine chez Madame Alfred Courcy au lieu d'être propriétaire
M. Lallane et Hardy, P. H. Coste le conseil à l'hôtel de ville
Pierre Bouchard, propriétaire, et que la plainte de Albert
Lacombe soit renvoyée. Adopté.

Proposé par M. Lallane. Seconde par M. Tourville.
Que les comptes annuels, savoir le budget de la ville de l'année
1877-78, et le budget de l'année suivante de l'année 1878-79,
soient approuvés et payés. Adopté.

Lequel est donné dans lettre à M. Lallane au sujet de la
résolution de Paris Bouchard.

Proposé par M. Lallane. Seconde par M. Hardy.

Que les comptes annuels soient payés à la prochaine séance. Adopté.

Proposé par M. Hardy. Seconde par M. Heule.

Que le conseil approuve l'ordonnance No. 219. L'ordonnance
de l'année de \$100 à \$20, et que le conseil de la ville de l'année
soient autorisés à négocier les notes en vertu de l'ordonnance No. 219.
M. John Trotter avertit le conseil qu'il abandonne sa
position comme président des heures de la corporation.

M. J. B. Maclean demande qu'il soit traité sans vote
de la propriété, sur de la ville, et l'ordonnance sur un traité
concernant les notes, depuis le mois de l'année jusqu'à la propriété
de Madame Napoleon Gaudreau.

Proposé par M. Heule. Seconde par M. Hardy.

Que le demandeur de M. Maclean soit approuvé et que
soit fait un traité à l'endroit demandé, sans discussion de cette
corporation et que le traité soit continué sur la
venue des notes jusqu'à la réunion de M. Maclean. Adopté.
Et la séance se termine.

J. Gaudreau
Secrétaire

P. Bouchard
Maire

23. Septembre 1878

Seigneurie ordinaire du conseil de la corporation de la ville de
Edmonton au lieu ordinaire des séances, à l'hôtel de ville d'Edmonton.
Le lundi vingt-trois septembre mil sept cent quatre-vingt-huit, à
sept heures et demie. Présents: M. Albert Bouchard, maire,
Alexandre Hardy, Denis Lallane, Edouard Humboldt et Albert
Heule, conseillers, formant quorum, sous la présidence de maire.
Le conseil, avant de procéder, consulte
son avis spécial de cette séance et il donne lecture de la

Après à tous les conseillers spécifiant le sujet qui doit y être pris en considération

Proposé par M. Houle, Secondé par M. Lallane: -
Qu'il soit formé un bureau local d'hygiène à Ichabaska, composé du maire, du Docteur Belletan et des conseillers Gustave Parnault, chargé de collaborer avec le conseil provincial d'hygiène, à Montréal, afin de prendre les mesures les plus efficaces pour enrayer le développement de l'épidémie d'influenza respiratoire qui sévit dans cette ville. Adopté. Et le maire se lève.

W. G. Gagnon
Secrétaire Trésorier

P. Bruchon
Maire

6. Novembre 1918

Seance régulière du conseil de la corporation de la ville d'Ichabaska, tenue au lieu ordinaire des séances, à l'hôtel de ville d'Ichabaska, le mardi 5. Novembre 1918. Le conseil se réunit à 8 heures et demie. Le maire M. Albert Bruchon et tous les conseillers Wilfrid Parnault, Jean Belletan, Albert Houle, Gustave Parnault, Alfred Paris et Alexandre Hardy, forment quorum, sous la présidence du maire.

La lecture des lettres arrivées est faite et adoptée. Les lettres sont successivement de la lettre de M. J. G. Parnault, conseil, au sujet de la réclamation de Louis Pabon.

Proposé par M. Houle, Secondé par M. Lallane: -
Que sans y être obligé, mais uniquement dans le but d'obtenir justice, l'offre de règlement fait par M. Louis Pabon soit acceptée, et que cette corporation rembourse à ce dernier les intérêts composés à l'expiration sur les \$12000 qu'il lui-même avait payés par avance et fait les frais en plus, au montant de \$7500, et montant de \$12000 sur le Pabon dans le règlement de sa réclamation. *Adopté.* Le maire, les conseillers Houle, Lallane, Parnault et Parnault. Ce vote est contre la motion de M. Paris et Hardy. La motion est ainsi gagnée sur l'unanimité de quatre voix et deux contre.

Proposé par M. Parnault, Secondé par M. Hardy: -
Que la loi supplémentaire des jours pour l'année 1918, soit le conseil, soit approuvée. *Adopté.*

Proposé par M. Houle, Secondé par M. Parnault: -
Que les comptes de l'ancien maire Charles Bin, \$14000 et les autres livres et les papiers, \$5000, Ferdinand L'Écuyer, \$1000, Charles Bin, \$1000, et le montant de l'ancien maire, \$1000, soient approuvés et payés, et que la réclamation de la Co. d'Ichabaska au montant de \$10000 soit mise à la prochaine séance. *Adopté.*

Proposé par M. Parnault, Secondé par M. Paris: -
Que le conseil accorde à M. L. P. L'Écuyer, pour le conseil de la

ville de Ichabaska, une somme de \$1000 pour un an d'assurance contre incendie, par mois, soit \$1000 pour l'année, pour l'éclairage, pour les parkings, et les autres dépenses de l'hôtel de ville et l'approvisionnement en eau, le chauffage et l'éclairage, et la charge de cette corporation. L'installation des nouvelles lampes et de la charge de l'année, cette offre valable pour acceptation d'ici à quinze jours. *Adopté.*

Proposé par M. Houle, Secondé par M. Parnault: -
Qu'il soit payé à M. Gabriel Trépanier cent cinquante dollars pour chauffage l'hôtel de ville durant l'année 1918-1919. *Adopté.* M. Trépanier, présent au conseil, se lève et se retire.

Proposé par M. Houle, Secondé par M. Parnault: -
Que le secrétaire, trésorier, reçoive instruction de demander à M. L'Écuyer \$10000 pour l'achat de la terre d'Ichabaska dans le but de la mettre en culture, sans menagier et après, sous les conditions prévues pour le règlement en vigueur dans cette municipalité. *Adopté.*

Proposé par M. Hardy, Secondé par M. Parnault: -
Que le conseiller Houle soit autorisé de faire réparer les terres et de recueillir le bois par la route L'Écuyer. *Adopté.*

Proposé par M. Hardy, Secondé par M. Hardy: -
Qu'il soit imposé une taxe spéciale d'impôt sur les propriétés foncières, sur les propriétés immobilières, imposées dans cette municipalité pour payer une partie des frais de fait actuellement en construction sur la Rivière Noire. *Adopté.* Et le conseil adopte en conséquence le Règlement No. 5 de l'année pour la taxe des Réglemens. Et le maire se lève.

W. G. Gagnon *P. Bruchon*
Secrétaire Trésorier Maire

7. Novembre 1918

Seance spéciale du conseil de la ville d'Ichabaska, tenue au lieu ordinaire des séances, tenue à Ichabaska le lundi 7. Novembre 1918. Le conseil se réunit à 8 heures et demie. Le maire M. Albert Bruchon et tous les conseillers Jean Belletan, Alexandre Hardy, Gustave Parnault et Wilfrid Parnault, forment quorum, sous la présidence du maire.

Proposé par M. Parnault, Secondé par M. Hardy: -
Que le maire Albert Bruchon soit nommé conseiller de la ville d'Ichabaska, afin de prendre la mesure pour les garanties de charbon nécessairement fait dans cette ville. *Adopté.* Et le maire se lève.

W. G. Gagnon *P. Bruchon*
Secrétaire Trésorier Maire

4 Decembre 188

Seance regulee du conseil de la corporation de la ville d'Arthabaska, sur au lieu ordinaire des seances, a l'hotel de la ville d'Arthabaska, le mardi quatre decembre mil neuf cent dix huit, a deux heures et demie de soir, presentes: Gustave Perrault, Albert Heule, Denis Lelièvre, J. F. L. Fournelle, Alexandre Hardy et Alfred Paris, formant quorum sous la presidence de M. Gustave Perrault, procureur.

Les deliberations des seances du six et du huit novembre dernier sont lues et adoptees.

Propose par M. Fournelle, second par M. Hardy.

Que les comptes, annuels, annes: Ernest Lacombe et M. L. Lacombe, 1887-88, Frederic Lacombe, 88-89, 89-90, Lacombe et Lacombe, 90-91, 91-92, soient approuves et payes, une somme de \$400.00 en vertu de compte devant etre rendue de la corporation de St. Christophe, Arthabaska, la redemption de la loi d'arbitrage est renvoye a plus tard, et meme que la requete de Louis Lacombe demandant une reduction de sa base d'impot.

Propose par M. Perrault, second par M. Hardy.

Que le conseil se appuie sur le rapport la mort du jeune fils de M. Benoit, et sur la ville d'Arthabaska, et sur l'opinion de M. Lelièvre, le conseil se appuie sur la mort du cadavre de la ville d'Arthabaska d'Arthabaska, propose par M. Hardy, second par M. Lelièvre.

Que l'entretien du chemin pour le presbytère soit paye par la ville d'Arthabaska, 1° depuis l'eglise jusqu'a l'Arthabaska, 2° devant la maison de Philippe Lacombe au poulcair a creux, et la deuxieme a creux, a 100 par an et quatre creux, 3° devant ce creux a creux, a 100 par an et deux creux, a la decouverte du comte du chemin, a Napoleon Brochu, liquid a 100 par an, 4° par deux creux et deux creux, 5° les creux de la quatrieme rue et le chemin pour le presbytère de la ville, un gros creux de la ville d'Arthabaska a creux, et le creux a creux, a 100 par an, 6° depuis l'eglise jusqu'a l'Arthabaska, et la ville pour la creux Louis Lacombe, et la creux, 7° par an, a 100 par an, 8° par an, a 100 par an.

Gustave Perrault
Procureur

Arthabaska

l'assemblée generale et publique des electeurs municipaux de la ville d'Arthabaska pour l'election de deux conseillers pour le dit quartier nord de la ville d'Arthabaska, en remplacement de M. Denis Lelièvre et Alfred Fournelle, conseillers sortant de charge, et assemblée generale et publique des electeurs municipaux de toute la ville d'Arthabaska pour la mise en nomination du maire en remplacement de M. Albert Bouchard, maire sortant de charge, en l'absence de M. Lelièvre, de toute la ville d'Arthabaska le lundi trois janvier mil neuf cent dix huit, a deux heures de matin, apres avis public, donne suivant la loi, sous la presidence de M. Lelièvre, secretaire ordinaire et president de l'election, en officie.

Il est propose par M. Lelièvre, et approuve par les electeurs municipaux les noms de M. Lelièvre, pour le quartier nord de la ville d'Arthabaska, et pour le quartier sud de la ville d'Arthabaska, pour le quartier sud de la ville d'Arthabaska, en remplacement de M. Albert Bouchard, maire sortant de charge.

Il est propose par M. Lelièvre, et approuve par les electeurs municipaux les noms de M. Lelièvre, pour le quartier nord de la ville d'Arthabaska, et pour le quartier sud de la ville d'Arthabaska, en remplacement de M. Albert Bouchard, maire sortant de charge.

Il est propose par M. Lelièvre, et approuve par les electeurs municipaux les noms de M. Lelièvre, pour le quartier nord de la ville d'Arthabaska, et pour le quartier sud de la ville d'Arthabaska, en remplacement de M. Albert Bouchard, maire sortant de charge.

Il est propose par M. Lelièvre, et approuve par les electeurs municipaux les noms de M. Lelièvre, pour le quartier nord de la ville d'Arthabaska, et pour le quartier sud de la ville d'Arthabaska, en remplacement de M. Albert Bouchard, maire sortant de charge.

Il est propose par M. Lelièvre, et approuve par les electeurs municipaux les noms de M. Lelièvre, pour le quartier nord de la ville d'Arthabaska, et pour le quartier sud de la ville d'Arthabaska, en remplacement de M. Albert Bouchard, maire sortant de charge.

Il est propose par M. Lelièvre, et approuve par les electeurs municipaux les noms de M. Lelièvre, pour le quartier nord de la ville d'Arthabaska, et pour le quartier sud de la ville d'Arthabaska, en remplacement de M. Albert Bouchard, maire sortant de charge.

Il est propose par M. Lelièvre, et approuve par les electeurs municipaux les noms de M. Lelièvre, pour le quartier nord de la ville d'Arthabaska, et pour le quartier sud de la ville d'Arthabaska, en remplacement de M. Albert Bouchard, maire sortant de charge.

Commissaire de l'Etat. Remise faite de la ville d'Orthabasta
 Je, John A. Richard, industriel, de la ville d'Orthabasta, agissant en
 nom de la municipalité de la ville d'Orthabasta, j'ai tenu par
 promptement bien et fidèlement l'adversaire de ma charge, en vertu
 de mon engagement et de ma capacité, j'ai dû me porter en aide
 à l'adversaire d'Orthabasta et } J. A. Richard
 quatre fois, j'ai tenu mon serment et de ce fait

J. A. Richard
 J. A. Richard

5 Février 1919

A ma séance régulière du conseil de la corporation de la ville
 d'Orthabasta, tenu au lieu ordinaire du conseil, à l'Hotel de
 ville d'Orthabasta, les membres ci-après nommés ont tenu leur
 serment, à sept heures et demie du soir, furent présents: M.
 le maire J. A. Richard et six conseillers: Victor Paris
 Albert Paris, Henri Vallière, Philippe Coulois, Alexandre Hardy et Albert
 Hardy, formant le conseil au complet, sous la présidence du maire.
 La délibération de la séance ci-dessus est ainsi adoptée.

Proposé par M. Hardy. Secondé par M. Houle.

Que les comptes suivants soient fournis, savoir:

Comité des finances: Les conseillers Albert Paris, Gustave Perrault et
 Henri Vallière, avec M. Paris comme président.

Comité de l'agriculture: Les conseillers Henri Vallière, Alexandre Hardy et
 Albert Paris, avec M. Vallière comme président.

Comité de l'éclairage et chauffage: Les conseillers Albert Houle, Philippe
 Coulois et Alexandre Hardy, avec M. Houle comme président et

Comité de l'Etat de la ville: Les conseillers Victor Paris, Henri
 Vallière et Philippe Coulois, avec M. Perrault comme président. Adopté.

Proposé par M. Houle. Secondé par M. Vallière.

Que M. Gustave Perrault soit choisi comme promoteur de
 cette municipalité. Adopté.

Proposé par M. Paris. Secondé par M. Perrault.

Le M. R. Gamme, notaire, est engagé comme secrétaire
 de cette corporation au prix de trois cents francs par
 année à compter du premier janvier 1919, en commençant par
 suite de la corporation avec effet rétroactif de la date de
 son entrée en fonction dans le Paysanne, et que, conformément
 à la condition de son contrat, un compte de banque ouvert
 au nom de la corporation, au profit de laquelle il sera
 fait un dépôt de cent francs par an, et que les intérêts
 de ce compte de banque soient versés à chaque année
 dans les quinze jours après chaque séance, sous forme de
 rations de la même présidence. Adopté.

Qu'il soit tenu de verser à M. R. Perrault, député de la
 ville d'Orthabasta, comme tel, les sommes de

Proposé par M. Houle. Secondé par M. Coulois
 Que le conseil soit fait et le conseil municipal de la ville
 par l'entremise du député de la ville, d'envoyer une requête
 aussitôt que le conseil sera formé, pour examiner les
 en occasion de cette municipalité et faire rapport sur la
 ville la plus avantageuse de la reprise. Adopté.

Proposé par M. Perrault. Secondé par M. Paris.

Que le conseil, accompagné de la demande contenue dans
 la résolution présentée à un état mentionnant les dépenses
 de que cette municipalité a fait en pour occasionner au
 clever, savoir: \$1000 en 1911 et \$2000 en 1916 à même ces
 fonds généraux et \$100,000 en d'indus empruntés de la
 gouvernement provincial, mentionnant aussi l'acquisition
 des biens incorporels de la municipalité, le taux de la
 taxe, la population, la dette fondée sur de la ville
 la dette d'habitation en matière et autres renseignements de ce
 tout à fin de montrer la situation financière de la
 municipalité afin d'obtenir du gouvernement l'aide
 possible pour la reprise et l'entretien mentionnés. Adopté.

Proposé par M. Vallière. Secondé par M. Perrault.

Que des commissions soient demandées par la voie du
 journal local et par avis envoyés par la poste à Maurice
 Coulois, J. A. Paris, Paris Toupin, J. A. Paris, Henri Paris, Henri
 Coulois, Albert Paris et Alexandre Paris, pour dire mille
 pieds de 22 mètres pour l'éclairage, au point de la ville
 d'Orthabasta de 7 à 9 de largeur, de 5 mètres de hauteur,
 d'être au 15 février courant, à 6 heures du soir, au bureau
 de l'ancien trésorier. Adopté.

Proposé par M. Perrault. Secondé par M. Hardy.

Que le maire et le conseil, trésorier soient autorisés
 à signer des billets promouvant pour des emprunts contractés
 en 1918 par cette corporation, et par approuvant au rapport
 de l'auditeur. Adopté.

Proposé par M. Paris. Secondé par M. Perrault.

Que cette corporation emprunte temporairement deux cents
 jusqu'à concurrence de quinze cents francs, à deux mois
 au plus tard dans l'intérêt, pour payer après le fond de \$100
 de \$100 déjà en caisse, le débiteur de \$1000 en d'indus de la
 le 15 février courant, et que le maire soit autorisé à signer
 lesdits billets avec le sceau de la Banque National au d'une
 autre banque et à signer le billet promouvant, avec le
 secrétaire-trésorier, au nom de cette corporation. Adopté.

Proposé par M. Hardy. Secondé par M. Vallière.

L'us M. Wilfrid Girard est nommé avocat de la ville de
Thabara adopté.

Proposé par M. Hardy. Secondé par M. Vallée. -
Le conseil accepte l'acquisition de nouvelles maisons
à l'avant de cette corporation pour recensement immédiat, le
compte de l'année 1872 et 1873 qui n'ont pas encore été payés
aux instructions de l'inscription des taxes qui n'auront pas
pu être payés après un délai de 15 jours. Adopté.

Proposé par M. Couillard. Secondé par M. Paris. -
Sur le compte de Charles Paris, 1872, est approuvé et payé.
Proposé par M. Perreault. Secondé par M. Paris.

Qu'il est fait un règlement pour préserver une base d'impôt
la et vingt cinq cents par cent par an et les autres bases
personnelles des locataires, bases personnelles et autres pour
assurer les dépenses de ce conseil pour l'année qui
viendra des neuf. Adopté. Il est en conséquence
ordonné et statué par règlement de ce conseil comme suit.

Règlement N^o 27

Que les bases générales d'impôts et contributions sur tout ce
qui est par le présent règlement imposé au lieu de base
funds impôt de ville municipale, d'après le rôle produit
régulièrement en vigueur, pour tout ce qui est des taxes
autres de cette corporation pour l'année qui vient. Adieu sur
les bases des locataires, les bases personnelles et les autres
bases et bases, seront les mêmes qu'il a été dit.

Le présent règlement aura en vigueur dans les délais de trois
mois de promulgation. Athabaska, le 21 février 1873.

J. N. Michaud. Maire

L'us M. Couillard, agissant pour Edouard Perreault, réclame de ce
corps le remboursement de son argent et comprenant l'indemnité pour
le conseil lui avoir fait payer illégalement en rapportant
l'abonnement de sa licence d'usage en 1870 et 1871.

Proposé par M. Paris. Secondé par M. Hardy. -
Sur cette somme s'ajoute généralement à samedi le quinze
prochain comme suit. Adopté.

Et la somme est ainsi réglée.

J. N. Michaud. Maire

15 février 1873

Le conseil rejette du conseil de la corporation de la ville de
Thabara dans un lieu ordinaire des réunions, à l'hôtel de ville.

d'Athabaska. Le samedi quinze février mil neuf cent dix sept
à sept heures et demie du soir. Il est en conséquence de la réunion
régulière et générale du 5 janvier 1873. Présents: M. le maire J. N. Michaud
et M. le conseiller Édouard Perreault, Henri Vallée, Alfred Paris, Philippe
Couillard, Albert Paris et Alexandre Hardy formant le conseil au com-
plet sous la présidence du maire.

L'indemnité de la dernière réunion est réglée et adoptée.

Proposé par M. Vallée. Secondé par M. Hardy. -
Les comptes pour l'entretien des chemins en 1872, au montant de
\$225.00, ont été payés, sauf à faire payer par le conseil la
part de M. Talbot sur ce dit C. à P. N. L. Adopté.

Les lettres du conseil de la ville de Thabara ont été envoyées au
maire qui a répondu comme nous avons dit à cette corporation.

Les lettres relatives à la lettre de rapport de M. Hardy
3^o faisant mention des dépenses de la corporation Publique
de la ville de la Prairie de Thabara au sujet de la part de ce
corps dans la Prairie de la ville.

Les propositions faites pour la construction de nouvelles
et basées sur le conseil, comme suit: celle de Blanche Paré
& Louis Couillard, au prix de \$225.00, celle de Émile Hardy, \$250.00
de Joseph Paré, \$225.00, et celle de Joseph Couillard, \$250.00.

Proposé par M. Hardy. Secondé par M. Couillard. -

Que la municipalité de Thabaska au mandat de six cents
dollars (\$600) par mille pieds de front par mille pieds de front
de la municipalité, soit en plus de ces conditions de mandats de mandats
de commission, mais à la condition expressément que les taxes
pour plus que 9 de long et qui n'ont pas plus que 22 pieds de
largeur le maximum de 12 de long et sans de pavés marchands. Et
que le conseil soit autorisé à signer le contrat avec M. Couillard à ces
conditions expressément. Adopté.

La lettre de Joseph Couillard, avocat à Édouard Perreault, est
de nouveau lue au conseil.

Proposé par M. Hardy. Secondé par M. Hardy. -

Sur le mandat de la ville de Thabaska pour le paiement de la licence
pour l'usage de la ville de Thabaska, M. Édouard Perreault, sous le mandat
de six cents dollars (\$600) d'engagement dans cette affaire, sans paiement
de part ni d'autre. Adopté.

Proposé par M. Perreault. Secondé par M. Couillard. -

Les lettres du conseil de la ville de Thabaska sur le paiement de la licence
de la ville de Thabaska ont été envoyées au conseil de la ville de Thabaska
dans un lieu ordinaire des réunions, à l'hôtel de ville.

sur un bateau dans la bourse ayant pour de manufactures de apas
est soumis au conseil et remis à son lord de consultant de la justice
L'opinion par M. Tallies, Secours par M. Hardy.

Sur le rapport de l'inspecteur de mine J. D. Labouque soit laise en son
franc; sur la maine soit autorise à faire reparer le moulin a vapeur
qu'il soit fait un bateau en conseil à partir de la rue de la cour en
gagnant vers l'Hôtel Dieu à la fin de la journée. Et que la fixation des dépenses
relatives aux bateaux et au gravillage de la côte de la Grande Saunoye soit
remise à la fin de la semaine.

Propos par M. Perrault, Secours par M. Hardy.

Sur la résolution du 8 juillet 1814 sur laquelle le conseil a dé-
claré de remettre la question de l'entretien au la propriété de M. de
Feltre dans un autre bon état qu'il était, et de l'entretien
du biseau de réparation de la côte, et sur l'engagement que le
M. de Feltre s'engage à faire les dépenses pour le dit bon état
par le fait d'achat de son terrain, et conseil a autorisé
par la voie de l'administration, mais vouloir payer chaque année
Propos en amendement par M. Paris, Secours par M. Tallies.

Sur M. Charles Pons amendement de l'ordonnance de la corporation
soit chargé de remettre les points de M. Feltre dans le même
état qu'il était alors qu'il ont été autorisés de continuer
en remplissant les obligations de la loi. Ont été pour l'amendement
par M. Paris, Tallies - Hardy, 2. Ont été contre l'amendement
par M. Perrault Hardy - 2. L'amendement a été rejeté par
division de 3 pour et 2 contre et la motion principale adoptée
sur même division unanime. Et la séance est levée.

J. N. Richard
Secours par M. Hardy

J. N. Richard
Secours par M. Hardy

6. Août 1815

Sur le rapport de l'inspecteur de mine J. D. Labouque soit laise en son
franc; sur la maine soit autorise à faire reparer le moulin a vapeur
qu'il soit fait un bateau en conseil à partir de la rue de la cour en
gagnant vers l'Hôtel Dieu à la fin de la journée. Et que la fixation des dépenses
relatives aux bateaux et au gravillage de la côte de la Grande Saunoye soit
remise à la fin de la semaine.

Propos par M. Perrault, Secours par M. Hardy.

Sur le rapport de l'inspecteur de mine J. D. Labouque soit laise en son
franc; sur la maine soit autorise à faire reparer le moulin a vapeur
qu'il soit fait un bateau en conseil à partir de la rue de la cour en
gagnant vers l'Hôtel Dieu à la fin de la journée. Et que la fixation des dépenses
relatives aux bateaux et au gravillage de la côte de la Grande Saunoye soit
remise à la fin de la semaine.

Sur le rapport de l'inspecteur de mine J. D. Labouque soit laise en son
franc; sur la maine soit autorise à faire reparer le moulin a vapeur
qu'il soit fait un bateau en conseil à partir de la rue de la cour en
gagnant vers l'Hôtel Dieu à la fin de la journée. Et que la fixation des dépenses
relatives aux bateaux et au gravillage de la côte de la Grande Saunoye soit
remise à la fin de la semaine.

Propos par M. Perrault, Secours par M. Hardy.

Sur le rapport de l'inspecteur de mine J. D. Labouque soit laise en son
franc; sur la maine soit autorise à faire reparer le moulin a vapeur
qu'il soit fait un bateau en conseil à partir de la rue de la cour en
gagnant vers l'Hôtel Dieu à la fin de la journée. Et que la fixation des dépenses
relatives aux bateaux et au gravillage de la côte de la Grande Saunoye soit
remise à la fin de la semaine.

J. N. Richard
Secours par M. Hardy

J. N. Richard
Secours par M. Hardy

Sur le rapport de l'inspecteur de mine J. D. Labouque soit laise en son
franc; sur la maine soit autorise à faire reparer le moulin a vapeur
qu'il soit fait un bateau en conseil à partir de la rue de la cour en
gagnant vers l'Hôtel Dieu à la fin de la journée. Et que la fixation des dépenses
relatives aux bateaux et au gravillage de la côte de la Grande Saunoye soit
remise à la fin de la semaine.

Propos par M. Hardy, Secours par M. Hardy.

Sur le rapport de l'inspecteur de mine J. D. Labouque soit laise en son
franc; sur la maine soit autorise à faire reparer le moulin a vapeur
qu'il soit fait un bateau en conseil à partir de la rue de la cour en
gagnant vers l'Hôtel Dieu à la fin de la journée. Et que la fixation des dépenses
relatives aux bateaux et au gravillage de la côte de la Grande Saunoye soit
remise à la fin de la semaine.

Propos par M. Hardy, Secours par M. Paris.

Sur le rapport de l'inspecteur de mine J. D. Labouque soit laise en son
franc; sur la maine soit autorise à faire reparer le moulin a vapeur
qu'il soit fait un bateau en conseil à partir de la rue de la cour en
gagnant vers l'Hôtel Dieu à la fin de la journée. Et que la fixation des dépenses
relatives aux bateaux et au gravillage de la côte de la Grande Saunoye soit
remise à la fin de la semaine.

de la ville de Valenciennes. (C. 1878)
Le conseil provisoire a l'honneur de vous adresser
les comptes publics de la ville de Valenciennes pour l'année
1878. Le conseil de la ville de Valenciennes a l'honneur
de vous adresser les comptes de la ville de Valenciennes
pour l'année 1878. Le conseil de la ville de Valenciennes
a l'honneur de vous adresser les comptes de la ville de
Valenciennes pour l'année 1878.

Proposé par M. Albert Hauke. Secondé par M. Paris et M. de
Lafayette. Le conseil de la ville de Valenciennes, pour
donner acte au citoyen de Valenciennes, présenté à l'Assemblée
à l'occasion de sa nomination comme ministre de la marine
de la République, et pour le remercier pour son succès.
Le conseil de la ville de Valenciennes a l'honneur de vous
adresser les comptes de la ville de Valenciennes pour
l'année 1878. Le conseil de la ville de Valenciennes
a l'honneur de vous adresser les comptes de la ville de
Valenciennes pour l'année 1878.

Albert Hauke 8 Septembre 1878 *N. de Lafayette*
Secrétaire Général
Le conseil de la ville de Valenciennes, pour donner
acte au citoyen de Valenciennes, présenté à l'Assemblée
à l'occasion de sa nomination comme ministre de la marine
de la République, et pour le remercier pour son succès.
Le conseil de la ville de Valenciennes a l'honneur de vous
adresser les comptes de la ville de Valenciennes pour
l'année 1878. Le conseil de la ville de Valenciennes
a l'honneur de vous adresser les comptes de la ville de
Valenciennes pour l'année 1878.

No 77. remplacer Achille Bayon. No 78. remplacer les
membres de la commission de la ville de Valenciennes.
No 79. remplacer les membres de la commission de la
ville de Valenciennes. No 80. remplacer les membres
de la commission de la ville de Valenciennes. No 81.
No 82. remplacer les membres de la commission de la
ville de Valenciennes. No 83. remplacer les membres
de la commission de la ville de Valenciennes. No 84.
No 85. remplacer les membres de la commission de la
ville de Valenciennes. No 86. remplacer les membres
de la commission de la ville de Valenciennes. No 87.
No 88. remplacer les membres de la commission de la
ville de Valenciennes. No 89. remplacer les membres
de la commission de la ville de Valenciennes. No 90.

Albert Hauke 8 Septembre 1878 *N. de Lafayette*
Secrétaire Général
Le conseil de la ville de Valenciennes, pour donner
acte au citoyen de Valenciennes, présenté à l'Assemblée
à l'occasion de sa nomination comme ministre de la marine
de la République, et pour le remercier pour son succès.
Le conseil de la ville de Valenciennes a l'honneur de vous
adresser les comptes de la ville de Valenciennes pour
l'année 1878. Le conseil de la ville de Valenciennes
a l'honneur de vous adresser les comptes de la ville de
Valenciennes pour l'année 1878.

Le conseil de la ville de Valenciennes, pour donner
acte au citoyen de Valenciennes, présenté à l'Assemblée
à l'occasion de sa nomination comme ministre de la marine
de la République, et pour le remercier pour son succès.
Le conseil de la ville de Valenciennes a l'honneur de vous
adresser les comptes de la ville de Valenciennes pour
l'année 1878. Le conseil de la ville de Valenciennes
a l'honneur de vous adresser les comptes de la ville de
Valenciennes pour l'année 1878.

Proposé par M. Hauke. Secondé par M. Paris.
Le conseil de la ville de Valenciennes, pour donner
acte au citoyen de Valenciennes, présenté à l'Assemblée
à l'occasion de sa nomination comme ministre de la marine
de la République, et pour le remercier pour son succès.
Le conseil de la ville de Valenciennes a l'honneur de vous
adresser les comptes de la ville de Valenciennes pour
l'année 1878. Le conseil de la ville de Valenciennes
a l'honneur de vous adresser les comptes de la ville de
Valenciennes pour l'année 1878.

Eugène Beauharnais #1374. Albert Beauharnais #470. Albert Beauharnais #455, (ma)
Bégon #1371. Jérôme Beauharnais #1372. Joseph Beauharnais #1373. Louis Beauharnais #1374.
Alfred Beauharnais #1375. Tous pour l'édification
de la ville de Valenciennes. Adopté.

Lecture est donnée d'une lettre de M. le Préfet, adressée au conseil de la ville
pour l'organisation du banquet à Paris, le 25 Mars, en l'honneur de la Colonie
de Valenciennes et de la Belgique.

Proposé par M. Vallée, Secrétaire par M. Lallemand, unanimement
Les le grand salle de l'hôtel de ville est mise gratuitement à la dispo-
sition de la commission pour le banquet du 9 octobre prochain
et que la somme de mille francs soit fournie gratuitement pour la mise
en exécution de l'adoption.

Est donné la lecture de la lettre de M. le Préfet, remerciant le conseil de
sa générosité et de sa bonne volonté et s'excusant de ne pas être
dans le cabinet de la ville.

Proposé par M. Paris, Secrétaire par M. Lallemand.

Le conseil adopte plusieurs résolutions relatives au banquet de
Paris, par cette résolution il est décidé que le banquet de Paris
sera célébré le 9 octobre prochain, et que la somme de mille francs
sera affectée à cet effet. Adopté.

Proposé par M. Vallée, Secrétaire par M. Lallemand.

Les deux commissions ont demandé pour la construction de
la gare de Valenciennes, la somme de cent mille francs, et ont
proposé de les affecter à cet effet. Adopté.

Le conseil adopte les résolutions suivantes relatives au banquet de
Paris, par cette résolution il est décidé que le banquet de Paris
sera célébré le 9 octobre prochain, et que la somme de mille francs
sera affectée à cet effet. Adopté.

Proposé par M. Vallée, Secrétaire par M. Paris.

Le conseil adopte les résolutions suivantes relatives au banquet de
Paris, par cette résolution il est décidé que le banquet de Paris
sera célébré le 9 octobre prochain, et que la somme de mille francs
sera affectée à cet effet. Adopté.

Le conseil adopte en conséquence le Règlement No. 51
pour le banquet de Paris des Résolutions de la ville de Valenciennes
relative au banquet de Paris. Adopté.

Le conseil adopte les résolutions suivantes relatives au banquet de
Paris, par cette résolution il est décidé que le banquet de Paris
sera célébré le 9 octobre prochain, et que la somme de mille francs
sera affectée à cet effet. Adopté.

J. Lallemand 11 Octobre 1849 *J. de Valenciennes*

Le conseil adopte les résolutions suivantes relatives au banquet de
Paris, par cette résolution il est décidé que le banquet de Paris
sera célébré le 9 octobre prochain, et que la somme de mille francs
sera affectée à cet effet. Adopté.

J. Lallemand 15 Octobre 1849 *J. de Valenciennes*

Le conseil adopte les résolutions suivantes relatives au banquet de
Paris, par cette résolution il est décidé que le banquet de Paris
sera célébré le 9 octobre prochain, et que la somme de mille francs
sera affectée à cet effet. Adopté.

J. Lallemand 15 Octobre 1849 *J. de Valenciennes*

Le conseil adopte les résolutions suivantes relatives au banquet de
Paris, par cette résolution il est décidé que le banquet de Paris
sera célébré le 9 octobre prochain, et que la somme de mille francs
sera affectée à cet effet. Adopté.

J. Lallemand 15 Octobre 1849 *J. de Valenciennes*

Le conseil adopte les résolutions suivantes relatives au banquet de
Paris, par cette résolution il est décidé que le banquet de Paris
sera célébré le 9 octobre prochain, et que la somme de mille francs
sera affectée à cet effet. Adopté.

vers la chemin, sans de la part de l'ingénieur en chef A. P. 1800

de la part de Albert Buisson, au montant de 1895
Proposé par M. Hardy, secondé par M. Barault - Les commissions ont
travaillé en sussepende. M. Hardy a demandé au conseil
municipal pour le faire et M. Hardy, lesquelles sont
venues le 18 novembre, à 7 heures du soir.
Proposé par M. Barault, secondé par M. Buisson. Les comptes
Albert Buisson pour 1894 et Albert Buisson pour 1895, pour trois
trimestres, sont approuvés et payés. Adopté.

Le conseil a travaillé sur instruction de M. Philippe Buisson
que le conseil fera suivre le plan de chemin devant sa maison
et devant sa ferme d'un côté un pont qui ne gênera plus
le travail de la terre. Le conseil décide de faire mettre de la terre
sur le côté du chemin et de la surface sur une longueur de
un ou deux mètres de la route à l'extrémité, tel que l'ingénieur
Buisson l'a demandé. Et les travaux sont approuvés généralement et la
lettre est adressée au conseil, à 7 heures.

Al. Yarnon
Secrétaire. F. St. Richard
Maire

18 octobre 1895
Séance régulière du conseil de la corporation de la ville
d'Attakapas, tenue au lieu ordinaire des séances, à l'hôtel de
ville d'Attakapas, le samedi dix huit octobre mil neuf cent
vingt, à sept heures et demie du soir, sous un conseil
municipal de la session du 18 octobre courant. Présents: M.

M. Hardy, M. Barault, M. Buisson, M. Buisson, M. Hardy, M. Hardy,
M. Hardy et Philippe Buisson, faisant fonction, sous la présidence de M.
Le délibérations des quatre dernières séances sont lues et adoptées.
Lecture est donnée des deux commissions reçues pour l'approbation de
projets de plan de l'ingénieur Buisson, l'un de la part de l'ingénieur Buisson
au montant de 1895 et l'autre de la part de l'ingénieur Buisson pour 1895,
sans leur regard de fait à l'avenir et chaque commissionnaire a été
quand le conseil a travaillé sur l'ordre du jour.

Proposé par M. Hardy, secondé par M. Barault. Les commissions ont
travaillé, au montant de 1895, pour faire le plan de l'ingénieur
Buisson devant les plans et devis fait séparément pour le pont
soit accepté. L'ouvrage est accepté d'un côté le 18 novembre 1895 et
le pont sera fait sous l'ingénieur Buisson et sous l'ingénieur Buisson
et ont été fait, sans le conseil municipal, que le conseil municipal, sous la
main de son ingénieur en chef, pour le pont, Buisson.

Al. Yarnon
Secrétaire. F. St. Richard
Maire

5 novembre 1895

Séance régulière du conseil de la corporation de la ville d'Attakapas, tenue
au lieu ordinaire des séances, à l'hôtel de ville d'Attakapas, le
vendredi mil neuf cent vingt, à sept heures et demie du
soir, sous un conseil municipal de la session du 18 octobre
courant, à 7 heures du soir, sous la présidence de M.
Buisson, faisant fonction, sous la présidence de M.
Buisson, et de la session du 18 octobre courant.

Proposé par M. Hardy, secondé par M. Barault. Les commissions ont
travaillé, au montant de 1895, pour faire le plan de l'ingénieur
Buisson devant les plans et devis fait séparément pour le pont
soit accepté. L'ouvrage est accepté d'un côté le 18 novembre 1895 et
le pont sera fait sous l'ingénieur Buisson et sous l'ingénieur Buisson
et ont été fait, sans le conseil municipal, que le conseil municipal, sous la
main de son ingénieur en chef, pour le pont, Buisson.

Le conseil a travaillé sur instruction de M. Philippe Buisson
que le conseil fera suivre le plan de chemin devant sa maison
et devant sa ferme d'un côté un pont qui ne gênera plus
le travail de la terre. Le conseil décide de faire mettre de la terre
sur le côté du chemin et de la surface sur une longueur de
un ou deux mètres de la route à l'extrémité, tel que l'ingénieur
Buisson l'a demandé. Et les travaux sont approuvés généralement et la
lettre est adressée au conseil, à 7 heures.

Proposé par M. Hardy, secondé par M. Barault. Les commissions ont
travaillé, au montant de 1895, pour faire le plan de l'ingénieur
Buisson devant les plans et devis fait séparément pour le pont
soit accepté. L'ouvrage est accepté d'un côté le 18 novembre 1895 et
le pont sera fait sous l'ingénieur Buisson et sous l'ingénieur Buisson
et ont été fait, sans le conseil municipal, que le conseil municipal, sous la
main de son ingénieur en chef, pour le pont, Buisson.

Al. Yarnon
Secrétaire. F. St. Richard
Maire

3 décembre 1895
Séance régulière du conseil de la corporation de la ville d'Attakapas, tenue
au lieu ordinaire des séances, dans la ville d'Attakapas,
à l'hôtel de ville, le mercredi trois décembre mil neuf

avec les neuf à dix lettres et d'après les avis des dits...
et d'après les conseils Philippe...
Lecteur... et...
Les délibérations de la dernière séance sont lues et adoptées.

Proposé par M. Vallée, Secondé par M. Hardy. - Les comptes...
avec Charles...
Ces comptes... ont été acceptés par le conseil. Adopté.

Le conseil a donné de la liste supplémentaire de près pour l'année...
Proposé par M. Bernard, Secondé par M. Hardy.

Les lettres de la liste supplémentaire des jurés sont approuvées. Adopté.

Proposé par M. Vallée, Secondé par M. Hardy.
La liste supplémentaire est adoptée à l'unanimité...
1800 à l'usage de son contrat pour percevoir près de chez Philippe...
en outre de 1000 de dépenses et la balance complète encaissé par le...
travaux seront acceptés par l'assemblée. Adopté.

Proposé par M. Hardy, Secondé par M. Bernard. - Les comptes de l'année...
du Bureau Municipal pour une année...
Proposé et adopté par le conseil. Les comptes sont...
à l'usage de son contrat pour percevoir près de chez Philippe...
en outre de 1000 de dépenses et la balance complète encaissé par le...
travaux seront acceptés par l'assemblée. Adopté.

Le conseil a donné de la liste supplémentaire de près pour l'année...
Proposé par M. Bernard, Secondé par M. Hardy.

Les lettres de la liste supplémentaire des jurés sont approuvées. Adopté.
Proposé par M. Vallée, Secondé par M. Hardy. - Les lettres de la liste...
supplémentaire des jurés pour l'année...
à condition qu'il ne soit fait...
aucun versement de l'un ni de l'autre, et la direction...
de la liste de l'assemblée. Adopté.

Le conseil a donné de la liste supplémentaire de près pour l'année...
Proposé par M. Bernard, Secondé par M. Hardy. - Les lettres de la liste...
supplémentaire des jurés pour l'année...
à condition qu'il ne soit fait...
aucun versement de l'un ni de l'autre, et la direction...
de la liste de l'assemblée. Adopté.

Proposé par M. Bernard, Secondé par M. Hardy. - Les lettres de la liste...
supplémentaire des jurés pour l'année...
à condition qu'il ne soit fait...
aucun versement de l'un ni de l'autre, et la direction...
de la liste de l'assemblée. Adopté.

avec les neuf à dix lettres et d'après les avis des dits...
et d'après les conseils Philippe...
Lecteur... et...
Les délibérations de la dernière séance sont lues et adoptées.

Proposé par M. Bernard, Secondé par M. Hardy.
Les lettres de la liste supplémentaire des jurés sont approuvées. Adopté.
Proposé par M. Vallée, Secondé par M. Hardy.
La liste supplémentaire est adoptée à l'unanimité...
1800 à l'usage de son contrat pour percevoir près de chez Philippe...
en outre de 1000 de dépenses et la balance complète encaissé par le...
travaux seront acceptés par l'assemblée. Adopté.

Le conseil a donné de la liste supplémentaire de près pour l'année...
Proposé par M. Bernard, Secondé par M. Hardy.

Les lettres de la liste supplémentaire des jurés sont approuvées. Adopté.
Proposé par M. Vallée, Secondé par M. Hardy.
La liste supplémentaire est adoptée à l'unanimité...
1800 à l'usage de son contrat pour percevoir près de chez Philippe...
en outre de 1000 de dépenses et la balance complète encaissé par le...
travaux seront acceptés par l'assemblée. Adopté.

Le conseil a donné de la liste supplémentaire de près pour l'année...
Proposé par M. Bernard, Secondé par M. Hardy.

Les lettres de la liste supplémentaire des jurés sont approuvées. Adopté.
Proposé par M. Vallée, Secondé par M. Hardy. - Les lettres de la liste...
supplémentaire des jurés pour l'année...
à condition qu'il ne soit fait...
aucun versement de l'un ni de l'autre, et la direction...
de la liste de l'assemblée. Adopté.

Le conseil a donné de la liste supplémentaire de près pour l'année...
Proposé par M. Bernard, Secondé par M. Hardy.

Les lettres de la liste supplémentaire des jurés sont approuvées. Adopté.
Proposé par M. Vallée, Secondé par M. Hardy. - Les lettres de la liste...
supplémentaire des jurés pour l'année...
à condition qu'il ne soit fait...
aucun versement de l'un ni de l'autre, et la direction...
de la liste de l'assemblée. Adopté.

30 Janvier 1920

Règles régionales du conseil de la corporation de la ville de Bathelbach
donné au lieu ordinaire des séances, à l'hôtel de ville de Bathelbach, le 21
septembre...
Le rapport de J. R. Richard...
Le montant de dépenses de 1919...
Proposé par M. Fleury Vallier
Deuxième par M. Philippe Coulonbe

Le rapport de J. R. Richard...
Le montant de dépenses de 1919...
Proposé par M. Fleury Vallier
Deuxième par M. Hardy

Proposé par M. Hardy
Deuxième par M. Vallier
Le 30. C. N. Serre...
Proposé par M. Coulonbe
Comité de la Société...
Comité de la Société...
Comité de la Société...
Proposé par M. Vallier
Le 30. Gustave Perrault

Proposé par M. Coulonbe
Deuxième par M. Hardy
Le 30. C. N. Serre
Proposé par M. Coulonbe
Comité de la Société
Comité de la Société
Comité de la Société
Proposé par M. Vallier
Le 30. Gustave Perrault

Proposé par M. Bergeron
Deuxième par M. Coulonbe
Le rapport de J. R. Richard
Le montant de dépenses de 1919

Proposé par M. Vallier
Deuxième par M. Coulonbe
Le rapport de J. R. Richard
Le montant de dépenses de 1919

Proposé par M. Hardy
Deuxième par M. Vallier
Le rapport de J. R. Richard
Le montant de dépenses de 1919

Proposé par M. Coulonbe
Deuxième par M. Hardy
Le rapport de J. R. Richard
Le montant de dépenses de 1919
Le 30. Gustave Perrault

de celle et de la finie commune, lesquelles commissions seront ouvertes le
20 avril courant, ainsi, par suite, l'usage à été comment de suite après la
publication de ce contrat et j'en ai eu avis.

Proposé par M. Paris. Secondé par M. Bayen. - Les laqueurs de la
ville de cette finie ont été achetés par M. Bayen. L'usage a été comment de suite
après la publication de ce contrat et j'en ai eu avis, et j'en ai eu avis
après le même jour. Le 20 avril courant, et j'en ai eu avis
après le même jour. Le 20 avril 1820. A. Bayen

A. Bayen
Secrétaire
20 Avril 1820

Le conseil régulier de la commune de la ville de
Nantes, dans son lieu ordinaire des séances, a été
de celle de l'abbé de Nantes, le mardi vingt-neuf, mil neuf cent dix-huit, à sept
heures et demie du soir, dans un ajournement de la séance du 20
avril courant, par suite de la mort de M. de Nantes, les conseillers
M. Bayen, M. Bayen, M. Bayen, M. Bayen, M. Bayen, M. Bayen, M. Bayen,
et Philippe Bayen, présents au conseil au complet, sous la présidence de M.
de Nantes, de la dernière séance ont lu et adopté les conclusions
d'une lettre de M. de Nantes, relative à la nomination de
un conseil régulier de la commune de la ville de Nantes, lequel
conseil sera composé de sept membres, savoir:

Proposé par M. Bayen. Secondé par M. Paris. -
Sur la proposition de M. de Nantes, les conclusions
ont été adoptées et que M. de Nantes, tant comme administrateur
de la ville de Nantes, qu'administrateur de la ville de Nantes.
Proposé par M. Bayen. Secondé par M. Paris. -
Sur les conclusions de M. de Nantes, les conclusions
ont été adoptées et que M. de Nantes, tant comme administrateur
de la ville de Nantes, qu'administrateur de la ville de Nantes.
Proposé par M. Bayen. Secondé par M. Paris. -
Sur les conclusions de M. de Nantes, les conclusions
ont été adoptées et que M. de Nantes, tant comme administrateur
de la ville de Nantes, qu'administrateur de la ville de Nantes.

Le conseil régulier de la commune de la ville de
Nantes, dans son lieu ordinaire des séances, a été
de celle de l'abbé de Nantes, le mardi vingt-neuf, mil neuf cent dix-huit, à sept
heures et demie du soir, dans un ajournement de la séance du 20
avril courant, par suite de la mort de M. de Nantes, les conseillers
M. Bayen, M. Bayen, M. Bayen, M. Bayen, M. Bayen, M. Bayen, M. Bayen,
et Philippe Bayen, présents au conseil au complet, sous la présidence de M.
de Nantes, de la dernière séance ont lu et adopté les conclusions
d'une lettre de M. de Nantes, relative à la nomination de
un conseil régulier de la commune de la ville de Nantes, lequel
conseil sera composé de sept membres, savoir:

Le conseil régulier de la commune de la ville de
Nantes, dans son lieu ordinaire des séances, a été
de celle de l'abbé de Nantes, le mardi vingt-neuf, mil neuf cent dix-huit, à sept
heures et demie du soir, dans un ajournement de la séance du 20
avril courant, par suite de la mort de M. de Nantes, les conseillers
M. Bayen, M. Bayen, M. Bayen, M. Bayen, M. Bayen, M. Bayen, M. Bayen,
et Philippe Bayen, présents au conseil au complet, sous la présidence de M.
de Nantes, de la dernière séance ont lu et adopté les conclusions
d'une lettre de M. de Nantes, relative à la nomination de
un conseil régulier de la commune de la ville de Nantes, lequel
conseil sera composé de sept membres, savoir:

A. Bayen
Secrétaire
5 Mars 1820

Le conseil régulier de la commune de la ville de
Nantes, dans son lieu ordinaire des séances, a été
de celle de l'abbé de Nantes, le mardi vingt-neuf, mil neuf cent dix-huit, à sept
heures et demie du soir, dans un ajournement de la séance du 20
avril courant, par suite de la mort de M. de Nantes, les conseillers
M. Bayen, M. Bayen, M. Bayen, M. Bayen, M. Bayen, M. Bayen, M. Bayen,
et Philippe Bayen, présents au conseil au complet, sous la présidence de M.
de Nantes, de la dernière séance ont lu et adopté les conclusions
d'une lettre de M. de Nantes, relative à la nomination de
un conseil régulier de la commune de la ville de Nantes, lequel
conseil sera composé de sept membres, savoir:

Le conseil régulier de la commune de la ville de
Nantes, dans son lieu ordinaire des séances, a été
de celle de l'abbé de Nantes, le mardi vingt-neuf, mil neuf cent dix-huit, à sept
heures et demie du soir, dans un ajournement de la séance du 20
avril courant, par suite de la mort de M. de Nantes, les conseillers
M. Bayen, M. Bayen, M. Bayen, M. Bayen, M. Bayen, M. Bayen, M. Bayen,
et Philippe Bayen, présents au conseil au complet, sous la présidence de M.
de Nantes, de la dernière séance ont lu et adopté les conclusions
d'une lettre de M. de Nantes, relative à la nomination de
un conseil régulier de la commune de la ville de Nantes, lequel
conseil sera composé de sept membres, savoir:

vient qu'il n'est qu'en cas d'incendie...
d'ont les travaux de la corporation pour lever les bourgeois à l'usage
de se faire trouver reconstructions et notified M. St. Paul
de venir son force suffisamment pour ne pas gêner la circu-
tion de l'eau à travers la rue de la manufacture.

Le conseil de St. Paul a fait charroyer des graviers pour rebaser
la chemin qui se trouve vers l'Église de la ville et de l'Église de St. Paul
à travers les charroyés au nord du pont et au sud de l'Église de St. Paul
pour le gravier devant être de dimension suffisante
à la satisfaction des amembler des bourgeois.

Proposé par M. Vallier. Secondé par M. Bergeron -
Sur la motion de venir avec ceux qui demandent des terres
pour s'en aller à la prochaine séance du conseil, à l'effet
de discuter les propositions et voir si elles sont utiles pour la
ville de St. Paul. Adopté par M. Vallier.

Sur M. Louis Fillion, qui a proposé comme amembler des
travaux de chemin et de terre de depuis l'Église jusqu'à la
rue de la ville, comprenant les deux chemins. Adopté
Et sur proposition de M. Hardy, secondé par M. Vallier, le
conseil a résolu de marcher, le dimanche 1er mai, vers
sept heures, à sept heures et demie du soir.

J. M. M. M.
12 mai 1720
J. St. Michael
Président

Le conseil de la corporation de la ville de St. Paul
a tenu sa séance ordinaire le dimanche 1er mai à sept heures
du soir, et a commencé de la séance régulière ordinaire par M.
Philippe Bergeron, premier quorum.

Proposé par M. Hardy. Secondé par M. Vallier - Que les
membres de la corporation de St. Paul soient convoqués à
la séance de la prochaine séance le 1er mai.

La délibération de la dernière séance a été lue et adoptée.
La commission de Joseph Zuercher, en date du 27 octobre 1719, pour
poursuivre les travaux de St. Paul, a été présentée au conseil.
Après lecture, il a été
Proposé par M. Bergeron. Secondé par M. Hardy -
Que les membres de la corporation de St. Paul soient convoqués
à la séance de la prochaine séance le 1er mai.

pour la fin de tout ce qui a été fait et qui sera fait
dans la ville de St. Paul, pour le jour de l'assemblée, le dimanche 1er mai
à sept heures du soir, et après la conclusion des affaires
de la séance de ce jour, que les membres de la corporation
de St. Paul soient convoqués à la séance de la prochaine
séance le 1er septembre 1720, à l'effet de voir
la corporation se charger de la ville de St. Paul, sur
le territoire de St. Paul, et que les membres de la corporation
de St. Paul soient convoqués à la séance de la prochaine
séance le 1er septembre 1720, à l'effet de voir
la corporation se charger de la ville de St. Paul, sur
le territoire de St. Paul, et que les membres de la corporation
de St. Paul soient convoqués à la séance de la prochaine
séance le 1er septembre 1720, à l'effet de voir
la corporation se charger de la ville de St. Paul, sur
le territoire de St. Paul.

J. M. M. M.
2 juin 1720
Philippe Bergeron
Président

Le conseil de la corporation de la ville de St. Paul
a tenu sa séance ordinaire le dimanche 2 juin à sept heures
du soir, et a commencé de la séance régulière ordinaire
par M. Philippe Bergeron, premier quorum.

Proposé par M. Bergeron, secondé par M. Hardy - Que les
membres de la corporation de St. Paul soient convoqués à
la séance de la prochaine séance le 1er mai.

Proposé par M. Vallier. Secondé par M. Bergeron - Que les
membres de la corporation de St. Paul soient convoqués à
la séance de la prochaine séance le 1er mai.

J. M. M. M.
7 juillet 1720
J. St. Michael
Président

Le conseil de la corporation de la ville de St. Paul
a tenu sa séance ordinaire le dimanche 7 juillet à sept heures
du soir, et a commencé de la séance régulière ordinaire
par M. Philippe Bergeron, premier quorum.

90^e Amable Bloor, Fortin, Canadien, 205 - Abbaouha (Droptables)
 295 - Remplaceur Louis Guenette par Thiers (Léon)
 375 - Amable Bloor par Louis Guenette, localisés, 200 Remplaceur Louis Guenette
 411 - Remplaceur Mme H. L. L. Bloor par Johnny C. Gagnier
 427 - Remplaceur Raymond Guellet par Emile Lafai
 428 - Remplaceur Mme H. L. L. Bloor par Emile Lafai
 430 - Remplaceur Raymond Guellet, 205 Remplaceur P. L. T. Toussaint
 440 - Remplaceur Mme Charles Guenette par Emile Lafai
 441 - Remplaceur Charles Guenette - 200 - Remplaceur Roméo Dabot
 442 - Remplaceur Alfred Dussault par Roméo Dabot, 205 Remplaceur P. L. T. Toussaint
 443 - Remplaceur Roméo Dabot par Roméo Dabot, 205 Remplaceur P. L. T. Toussaint
 444 - Remplaceur Roméo Dabot par Roméo Dabot, 205 Remplaceur P. L. T. Toussaint
 445 - Remplaceur Roméo Dabot par Roméo Dabot, 205 Remplaceur P. L. T. Toussaint
 446 - Remplaceur Roméo Dabot par Roméo Dabot, 205 Remplaceur P. L. T. Toussaint
 447 - Remplaceur Roméo Dabot par Roméo Dabot, 205 Remplaceur P. L. T. Toussaint
 448 - Remplaceur Roméo Dabot par Roméo Dabot, 205 Remplaceur P. L. T. Toussaint
 449 - Remplaceur Roméo Dabot par Roméo Dabot, 205 Remplaceur P. L. T. Toussaint
 450 - Remplaceur Roméo Dabot par Roméo Dabot, 205 Remplaceur P. L. T. Toussaint
 451 - Remplaceur Roméo Dabot par Roméo Dabot, 205 Remplaceur P. L. T. Toussaint
 452 - Remplaceur Roméo Dabot par Roméo Dabot, 205 Remplaceur P. L. T. Toussaint
 453 - Remplaceur Roméo Dabot par Roméo Dabot, 205 Remplaceur P. L. T. Toussaint
 454 - Remplaceur Roméo Dabot par Roméo Dabot, 205 Remplaceur P. L. T. Toussaint
 455 - Remplaceur Roméo Dabot par Roméo Dabot, 205 Remplaceur P. L. T. Toussaint
 456 - Remplaceur Roméo Dabot par Roméo Dabot, 205 Remplaceur P. L. T. Toussaint
 457 - Remplaceur Roméo Dabot par Roméo Dabot, 205 Remplaceur P. L. T. Toussaint
 458 - Remplaceur Roméo Dabot par Roméo Dabot, 205 Remplaceur P. L. T. Toussaint
 459 - Remplaceur Roméo Dabot par Roméo Dabot, 205 Remplaceur P. L. T. Toussaint
 460 - Remplaceur Roméo Dabot par Roméo Dabot, 205 Remplaceur P. L. T. Toussaint
 461 - Remplaceur Roméo Dabot par Roméo Dabot, 205 Remplaceur P. L. T. Toussaint
 462 - Remplaceur Roméo Dabot par Roméo Dabot, 205 Remplaceur P. L. T. Toussaint
 463 - Remplaceur Roméo Dabot par Roméo Dabot, 205 Remplaceur P. L. T. Toussaint
 464 - Remplaceur Roméo Dabot par Roméo Dabot, 205 Remplaceur P. L. T. Toussaint
 465 - Remplaceur Roméo Dabot par Roméo Dabot, 205 Remplaceur P. L. T. Toussaint
 466 - Remplaceur Roméo Dabot par Roméo Dabot, 205 Remplaceur P. L. T. Toussaint
 467 - Remplaceur Roméo Dabot par Roméo Dabot, 205 Remplaceur P. L. T. Toussaint
 468 - Remplaceur Roméo Dabot par Roméo Dabot, 205 Remplaceur P. L. T. Toussaint
 469 - Remplaceur Roméo Dabot par Roméo Dabot, 205 Remplaceur P. L. T. Toussaint
 470 - Remplaceur Roméo Dabot par Roméo Dabot, 205 Remplaceur P. L. T. Toussaint
 471 - Remplaceur Roméo Dabot par Roméo Dabot, 205 Remplaceur P. L. T. Toussaint

cheval dans un des chemins de cette municipalité le vendredi
 dernier, soit réglé. A défaut. Et la séance se tient

J. Gamca
Président
 6 octobre 1920
J. H. Schaeffer
Vice

Séance régulière du conseil de la corporation de la ville de Ste-Hadace
 tenue en lieu ordinaire des séances, à l'hôtel de ville de Ste-Hadace le ven-
 dredi six octobre mil neuf cent vingt à sept heures et demi du soir à
 l'ordre du jour: 1^o Suite de l'ordre du jour. 2^o Conseil Philippe Gauthier, député
 de Ste-Hadace. 3^o Appel en droit. 4^o Suite de l'ordre du jour. 5^o Formation
 du conseil de la ville de Ste-Hadace.
 Le conseil de la ville de Ste-Hadace, composé de sept membres, a été
 élu par le conseil de la corporation de la ville de Ste-Hadace, le six octobre
 mil neuf cent vingt, à sept heures et demi du soir. Le conseil de la ville
 de Ste-Hadace est composé de sept membres: Philippe Gauthier, député
 de Ste-Hadace, président; et six autres membres. Le conseil de la ville
 de Ste-Hadace a été élu par le conseil de la corporation de la ville de
 Ste-Hadace, le six octobre mil neuf cent vingt, à sept heures et demi
 du soir. Le conseil de la ville de Ste-Hadace est composé de sept mem-
 bres: Philippe Gauthier, député de Ste-Hadace, président; et six autres
 membres. Le conseil de la ville de Ste-Hadace a été élu par le conseil de
 la corporation de la ville de Ste-Hadace, le six octobre mil neuf cent
 vingt, à sept heures et demi du soir.

Le conseil de la ville de Ste-Hadace, composé de sept membres, a été
 élu par le conseil de la corporation de la ville de Ste-Hadace, le six octobre
 mil neuf cent vingt, à sept heures et demi du soir. Le conseil de la ville
 de Ste-Hadace est composé de sept membres: Philippe Gauthier, député
 de Ste-Hadace, président; et six autres membres. Le conseil de la ville
 de Ste-Hadace a été élu par le conseil de la corporation de la ville de
 Ste-Hadace, le six octobre mil neuf cent vingt, à sept heures et demi
 du soir. Le conseil de la ville de Ste-Hadace est composé de sept mem-
 bres: Philippe Gauthier, député de Ste-Hadace, président; et six autres
 membres. Le conseil de la ville de Ste-Hadace a été élu par le conseil de
 la corporation de la ville de Ste-Hadace, le six octobre mil neuf cent
 vingt, à sept heures et demi du soir.

Le conseil de la ville de Ste-Hadace, composé de sept membres, a été
 élu par le conseil de la corporation de la ville de Ste-Hadace, le six octobre
 mil neuf cent vingt, à sept heures et demi du soir. Le conseil de la ville
 de Ste-Hadace est composé de sept membres: Philippe Gauthier, député
 de Ste-Hadace, président; et six autres membres. Le conseil de la ville
 de Ste-Hadace a été élu par le conseil de la corporation de la ville de
 Ste-Hadace, le six octobre mil neuf cent vingt, à sept heures et demi
 du soir. Le conseil de la ville de Ste-Hadace est composé de sept mem-
 bres: Philippe Gauthier, député de Ste-Hadace, président; et six autres
 membres. Le conseil de la ville de Ste-Hadace a été élu par le conseil de
 la corporation de la ville de Ste-Hadace, le six octobre mil neuf cent
 vingt, à sept heures et demi du soir.

J. Gamca
Président
 3 novembre 1920
J. H. Schaeffer
Vice

Séance régulière du conseil de la corporation de la ville de Ste-Hadace
 tenue en lieu ordinaire des séances, à l'hôtel de ville de Ste-Hadace le
 vendredi trois novembre mil neuf cent vingt à sept heures et demi du soir
 à l'ordre du jour: 1^o Suite de l'ordre du jour. 2^o Conseil Philippe Gauthier, député
 de Ste-Hadace. 3^o Appel en droit. 4^o Suite de l'ordre du jour. 5^o Formation
 du conseil de la ville de Ste-Hadace.
 Le conseil de la ville de Ste-Hadace, composé de sept membres, a été
 élu par le conseil de la corporation de la ville de Ste-Hadace, le trois
 novembre mil neuf cent vingt, à sept heures et demi du soir. Le conseil
 de la ville de Ste-Hadace est composé de sept membres: Philippe Gauthier,
 député de Ste-Hadace, président; et six autres membres. Le conseil de
 la ville de Ste-Hadace a été élu par le conseil de la corporation de la ville
 de Ste-Hadace, le trois novembre mil neuf cent vingt, à sept heures et
 demi du soir.

leur de la ville d'Abthabaska... l'ordonnance en effet en a cinq heures du matin... de vote pour chacun des trois quartiers de la ville... l'ordonnance a été tenue ouverte par M. le Maire... pour le quartier est pour le quartier ouest et pour le quartier sud de la dite ville... depuis cinq heures du matin jusqu'à six heures... l'ordonnance a été tenue ouverte par M. le Maire... de la ville d'Abthabaska... le nombre de votes donnés en faveur des trois candidats est comme suit:-

	Mr. H. P. Poirer	Mr. J. G. Walsh	Total
Quartier Est	3	19	22
Quartier Ouest	32	18	50
Quartier Sud	33	30	63
	<u>68</u>	<u>67</u>	<u>135</u>

En conséquence M. le Maire, en son qualité de Président de l'élection, déclare M. H. P. Poirer, marchand, de la ville d'Abthabaska, élu Maire de la ville d'Abthabaska.

H. P. Poirer
Président de l'élection

Comme le Maire, M. H. P. Poirer, de la ville d'Abthabaska, a été élu Maire de la ville d'Abthabaska, en vertu de la loi... l'ordonnance a été tenue ouverte par M. le Maire... de la ville d'Abthabaska... le nombre de votes donnés en faveur des trois candidats est comme suit:-

H. P. Poirer
Maire

15 Janvier 1871

Henri Poirer
Maire

Comme spéciale du conseil de la corporation de la ville d'Abthabaska... l'ordonnance a été tenue ouverte par M. le Maire... de la ville d'Abthabaska... le nombre de votes donnés en faveur des trois candidats est comme suit:-

M. le Maire, M. H. P. Poirer, de la ville d'Abthabaska, a été élu Maire de la ville d'Abthabaska, en vertu de la loi... l'ordonnance a été tenue ouverte par M. le Maire... de la ville d'Abthabaska... le nombre de votes donnés en faveur des trois candidats est comme suit:-

H. P. Poirer
Maire

Comme le Maire, M. H. P. Poirer, de la ville d'Abthabaska, a été élu Maire de la ville d'Abthabaska, en vertu de la loi... l'ordonnance a été tenue ouverte par M. le Maire... de la ville d'Abthabaska... le nombre de votes donnés en faveur des trois candidats est comme suit:-

Comme le Maire, M. H. P. Poirer, de la ville d'Abthabaska, a été élu Maire de la ville d'Abthabaska, en vertu de la loi... l'ordonnance a été tenue ouverte par M. le Maire... de la ville d'Abthabaska... le nombre de votes donnés en faveur des trois candidats est comme suit:-

Handy boys hired by me for the night...
I have signed the...
I have signed the...

W. Hancock, President of the School

Comm. of the...
I have signed the...
I have signed the...

W. Hancock

2. France

W. Hancock

I have signed the...
I have signed the...
I have signed the...

W. Hancock

24. Hancock

24. Hancock

I have signed the...
I have signed the...
I have signed the...

I have signed the...
I have signed the...
I have signed the...

I have signed the...
I have signed the...
I have signed the...

I have signed the...
I have signed the...
I have signed the...

No 4. Hancock...
No 12. Hancock...
No 13. Hancock...

No 14. Hancock...
No 15. Hancock...
No 16. Hancock...

No 17. Hancock...
No 18. Hancock...
No 19. Hancock...

No 20. Hancock...
No 21. Hancock...
No 22. Hancock...

No 23. Hancock...
No 24. Hancock...
No 25. Hancock...

No 26. Hancock...
No 27. Hancock...
No 28. Hancock...

No 29. Hancock...
No 30. Hancock...
No 31. Hancock...

No 32. Hancock...
No 33. Hancock...
No 34. Hancock...

No 35. Hancock...
No 36. Hancock...
No 37. Hancock...

No 38. Hancock...
No 39. Hancock...
No 40. Hancock...

No 41. Hancock...
No 42. Hancock...
No 43. Hancock...

No 44. Hancock...
No 45. Hancock...
No 46. Hancock...

No 47. Hancock...
No 48. Hancock...
No 49. Hancock...

No 50. Hancock...
No 51. Hancock...
No 52. Hancock...

No 53. Hancock...
No 54. Hancock...
No 55. Hancock...

W. Hancock

W. Hancock

Proposé par M. Coulombe. Secondé par M. Mahan -
 Les les comptes suivants ont été déposés pour l'année 1821 -
 Compté des Finances 1821. Alphonse Paris, Henri Tallier et M. Mahan
 Mahan, avec M. Paris comme président.
 Compté de l'Église 1821. Henri Tallier, Jérôme Lavoisier et Léopold
 Paris, avec M. Tallier comme président.
 Compté des Chemins et Routes 1821. Philippe Desjardins, Maurice De
 launay et Philippe Coulombe, avec M. Desjardins comme président.
 Compté de l'Éclaircissement de la ville 1821. Philippe Coulombe, Henri Tallier et
 Alphonse Paris, avec M. Coulombe comme président. Adopté.
 Lecture par M. Lavoisier. Secondé par M. Paris. Les comptes
 après avoir été lus par M. Lavoisier et M. Paris, ont été
 adoptés par acclamation et par un vote.

Lecture est donnée d'une requête d'Albert Beauclercq, et de
 mandant à ce conseil d'adopter les mesures relatives aux
 amendes de la charte de la ville de manière à substituer la
 loi de la ville, second au cas contraire à changer les délits
 de la charte et autres changements.

Proposé par M. Lavoisier. Secondé par M. Mahan. - Que cette
 requête soit prise en considération à la prochaine séance
 de ce conseil et que les comptes soient déposés au
 bureau par écrit au conseil d'ici au 14 mars prochain. Adopté.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Benjamin Bouché
 sur le compte de la ville au sujet de la manière de
 faire pour l'obtention de certaines concessions pour
 l'entretien des chemins. Le conseil - Le conseil a
 instruit le conseil de ce que le Ministre de la voirie lui
 a écrit de ce conseil quant à ces chemins et d'obtenir
 les renseignements possibles quant à la manière
 de régler et améliorer ces objets. Adopté.

M. Mahan
 Secrétaire - *Henri Tallier*
 2 Mars 1822

Dans une séance du conseil de la corporation de la ville
 d'Orkney, tenue au lieu ordinaire des séances, à l'hôtel
 de ville d'Orkney, le mercredi deux mars mil huit cent
 vingt-deux, à sept heures et demie du soir. Présents, M. Lavoisier
 Paris et M. Mahan, les conseillers Philippe Desjardins, Maurice De
 launay, Alphonse Paris, Henri Tallier et Philippe Coulombe. Le
 conseil en compte avec le rapport du maire. Les délibérations
 de la dernière séance sont lues et adoptées.

Proposé par M. Paris. Secondé par M. Coulombe. - Que le rapport
 de l'édilité pour l'année 1821, soumis à ce conseil, à la séance

de la dernière séance, soit approuvé et que les honoraires de ce rapport soient
 payés par la ville par un vote. Adopté.

Proposé par M. Lavoisier. Secondé par M. Desjardins. - Que M. J. A. B.
 Richard soit nommé auditeur et que M. Adolphe Bouché, Joseph Mahan
 et Alphonse Hardy soient nommés administrateurs de cette corporation. Adopté.
 Proposé par M. Lavoisier. Secondé par M. Paris. - Que les comptes de
 l'année 1821 soient lus par M. Lavoisier et M. Paris, et que le conseil de
 la ville soit invité à voter sur les comptes de l'année 1821. Adopté.
 Lecture est donnée de deux lettres relatives au projet de
 construction d'un hôtel de ville à Orkney, par M. Lavoisier, et
 d'une lettre de M. Lavoisier au sujet de la construction d'un hôtel de ville
 à Orkney, par M. Lavoisier et M. Paris. Les lettres sont lues et
 adoptées. Le conseil décide de voter sur le projet de construction
 d'un hôtel de ville à Orkney, par M. Lavoisier et M. Paris. Adopté.

Proposé par M. Lavoisier. Secondé par M. Mahan. - Que ce
 conseil accorde à M. Lavoisier et M. Desjardins la
 permission qu'ils demandent d'élever sur le terrain
 au-dessus de l'hôtel de ville à Orkney, le monument
 pour le centenaire de la ville d'Orkney, qui doit être
 érigé et qui sera proposé d'élever dans le
 courant de l'été prochain, et que le conseil de la ville
 soit invité à voter sur le projet de construction d'un hôtel de ville
 à Orkney, par M. Lavoisier et M. Paris. Adopté.

Proposé par M. Coulombe. Secondé par M. Tallier. - Que
 cette corporation s'engage à faire une délibération
 relative à la base de la monument, et à voter sur
 les ordres de la ville de la ville d'Orkney, par
 M. Lavoisier et M. Paris. Adopté.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Edouard McDougall, secrétaire de
 la ville d'Orkney, par M. Lavoisier et M. Paris. La lettre est lue et
 adoptée. Le conseil décide de voter sur le projet de construction
 d'un hôtel de ville à Orkney, par M. Lavoisier et M. Paris. Adopté.
 Lecture est donnée d'une lettre de M. Edouard McDougall, secrétaire de
 la ville d'Orkney, par M. Lavoisier et M. Paris. La lettre est lue et
 adoptée. Le conseil décide de voter sur le projet de construction
 d'un hôtel de ville à Orkney, par M. Lavoisier et M. Paris. Adopté.

Le conseil auroit pu... sous la présidence du maire. Les délibérations de la dernière séance ont été adoptées.

Proposé par M. Laroche, Secondé par M. Carondeau. Que le conseil soit autorisé à signer une pétition finale de confirmation de la loi de 1808...

Proposé par M. Paris, Secondé par M. Vallière. Que le conseil soit autorisé à signer une pétition finale de confirmation de la loi de 1808...

Proposé par M. Paris, Secondé par M. Vallière. Que les membres du conseil de la ville soient chargés de réviser le règlement sur le conseil de la ville...

Proposé par M. Paris, Secondé par M. Vallière. Que le conseil soit autorisé à signer une pétition finale de confirmation de la loi de 1808...

[Signature]
Secrétaire

Marius Tassin Maire

16 avril 1821

Le conseil municipal de la ville de... a délibéré sur la proposition de la ville de... et a décidé...

Le conseil auroit pu...

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

Le conseil auroit pu... sous la présidence du maire. Les délibérations de la dernière séance ont été adoptées.

Proposé par M. Carondeau, Secondé par M. Laroche. Que le conseil soit autorisé à signer une pétition finale de confirmation de la loi de 1808...

Proposé par M. Paris, Secondé par M. Vallière. Que le conseil soit autorisé à signer une pétition finale de confirmation de la loi de 1808...

Proposé par M. Paris, Secondé par M. Vallière. Que les membres du conseil de la ville soient chargés de réviser le règlement sur le conseil de la ville...

Proposé par M. Paris, Secondé par M. Vallière. Que le conseil soit autorisé à signer une pétition finale de confirmation de la loi de 1808...

Proposé par M. Paris, Secondé par M. Vallière. Que le conseil soit autorisé à signer une pétition finale de confirmation de la loi de 1808...

Proposé par M. Paris, Secondé par M. Vallière. Que le conseil soit autorisé à signer une pétition finale de confirmation de la loi de 1808...

Proposé par M. Paris, Secondé par M. Vallière. Que le conseil soit autorisé à signer une pétition finale de confirmation de la loi de 1808...

[Signature]
Secrétaire

Marius Tassin Maire

Le conseil municipal de la ville de... a délibéré sur la proposition de la ville de... et a décidé...

Le conseiller Philippe Bergeron. Alfred Paris, Charles Lavoie et plusieurs autres formant quorum, sous la présidence de M. Lavoie.

L'assemblée des deux délégués de la ville et de la paroisse de St-Joseph. Présent par Messieurs Jean Vallée, Secrétaire, et Philippe Bergeron. L'assemblée a été tenue dans la salle de la paroisse de St-Joseph, conformément à nos statuts, et a été tenue le samedi 20 mai 1921, à l'effet de discuter les articles de la charte de la ville de St-Joseph et de proposer un règlement pour modifier le tarif de la coupe de bois pour la ville de St-Joseph.

Le règlement proposé pour modifier le tarif de la coupe de bois pour la ville de St-Joseph a été adopté à l'unanimité. Le règlement proposé est le suivant: Le tarif de la coupe de bois pour la ville de St-Joseph sera de \$100 par corde de bois.

Adopté par M. Bergeron, Secrétaire, et M. Vallée, Secrétaire. Le règlement est donné sous forme d'acte notarial.

Présent par M. Paris, Secrétaire, et M. Lavoie, Secrétaire. L'acte est donné sous forme d'acte notarial.

Proposé par M. Bergeron, Secrétaire, et M. Vallée, Secrétaire. L'acte est donné sous forme d'acte notarial.

Présent par M. Vallée, Secrétaire, et M. Paris, Secrétaire. L'acte est donné sous forme d'acte notarial.

Proposé par M. Lavoie, Secrétaire, et M. Bergeron, Secrétaire. L'acte est donné sous forme d'acte notarial.

Le conseil a été tenu dans la salle de la paroisse de St-Joseph, conformément à nos statuts.

Adopté par M. Bergeron, Secrétaire, et M. Vallée, Secrétaire.

Présent par M. Paris, Secrétaire, et M. Lavoie, Secrétaire. L'acte est donné sous forme d'acte notarial.

Proposé par M. Lavoie, Secrétaire, et M. Paris, Secrétaire. L'acte est donné sous forme d'acte notarial.

Présent par M. Vallée, Secrétaire, et M. Paris, Secrétaire. L'acte est donné sous forme d'acte notarial.

Proposé par M. Vallée, Secrétaire, et M. Paris, Secrétaire. L'acte est donné sous forme d'acte notarial.

135. Philippe Lemay 135. Phyllon Lemaire 135. Johnny Courcier 135. J. A. Me-
chant 135. sont approuvés et payés. Adopté.

Le secrétaire trésorier reçoit instruction de voter en faveur de la pro-
pôt de \$100 x 20' pour compléter le ponton à l'entrée du chemin qui
conduit vers St Paul, et aussi de notifier aux propriétaires de
véhicules automobiles de ne pas aller aussi vite en descendant la
côte St Ignace.

Le conseil prend aussi en considération les lettres à faire aux
bâtisseurs à la chance de la question, au pont sur la rivière Richer et
la route de la Riv.

A. G. Gagnon
Secrétaire Trésorier

Henri Lévesque
Maire

6 juillet 1911

Seance régulière du conseil de la corporation de la ville
d'Arthabaska, tenue au lieu ordinaire des séances, à l'hôtel de
ville d'Arthabaska le mercredi six juillet mil neuf cent onze
et un, à sept heures et demie de soir. Présent: M. le maire
Henri Lévesque et Messieurs ses conseillers: Philippe Gagnon, Jean
Therrien, Lucien Lacroix, Maurice Malou et Philéas Bergeron. Le
conseil se réunit sous la présidence du maire.

Les délibérations de la dernière séance sont lues et adoptées.

Proposé par M. Vallée. Secondé par M. Lacroix.

Que les comptes après avoir: G. Branchien, \$85.44, J. Courcier
\$93.57, Canada Lumber Iron Co, \$146.25, Johnny Trotter \$13.20, Louis Di-
kran, \$111.10, Patrick Brault, \$625.25, soient approuvés et payés, et que
celui de Phéas Bergeron soit accepté, bonifié \$20.00 et que le solde en
reste, savoir: \$2.25, jusqu'à la prochaine séance. Adopté.

Proposé par M. Paris. Secondé par M. Malou.

Que le secrétaire trésorier reçoive instruction de verser à la
Banque Nolon le montant réclamé de son passif sur
locataires depuis qu'elle a ouvert sa succursale à Arthabaska
comme les autres locataires, vu que c'est par erreur que le mon-
tant ne leur a pu être réclamé en temps opportun.

Proposé par M. Paris. Secondé par M. Bergeron.

Que ce conseil fasse valoir de suite aux fins des délinquants
la loi de l'amenagement moral qui interdit de passer des
voies de la question, et que si l'amenagement moral semblable
contrairement aux lois de l'hygiène soit poursuivi
régulièrement. Adopté.

Proposé par M. Vallée. Secondé par M. Malou:

Que ce conseil offre à l'hon. J. D. Bernatchez, député des Cantons
d'Arthabaska et député de la Colonisation, des Cantons et
Villages de la Province de Québec, ses plus sincères remerciements.

merci de l'expression de sa profonde reconnaissance pour
le grand dévouement dont il a fait preuve jusqu'à ce jour en
faveur de cette ville et pour les nombreux travaux qu'il a
rendus sous forme de travaux généraux pour construction et
entretien des chemins et ponts dans cette municipalité et pour
avoir obtenu les services gratuits d'ingénieurs pour les
chemins, les ponts et digues de la Riv. Richer et de cette rivière
sans envergure de son service. Adopté. Et le service
est levé.

A. G. Gagnon
Secrétaire Trésorier

Henri Lévesque
Maire

3 Août 1911

Seance régulière du conseil de la corporation de la ville d'Ar-
thabaska tenue au lieu ordinaire des séances, à l'hôtel de ville
d'Arthabaska, le mercredi trois août mil neuf cent onze et un
à sept heures et demie de soir. Présents: M. le maire Henri Lévesque
et Messieurs ses conseillers: Philéas Bergeron, Jean Therrien,
Lucien Lacroix, Maurice Malou et Philippe Gagnon. Le conseil se réunit
sous la présidence du maire. Les délibérations de la dernière séance sont lues et adoptées.
L'ordre du jour est: 1. G. Branchien, demandeur en
indemnité de ses ventes sur bois de feu de \$5.25, jusqu'à ce jour
ne s'expliquant que son emplacement actuel et celui de
l'hôtel de ville, moyennant le prix de \$100.00. Résolution
à l'effet de payer à M. Paris. Secondé par M. Lacroix.

Que cette question soit prise en considération à la pro-
chaine séance. Adopté.

Proposé par M. Malou. Secondé par M. Bergeron.

Que les comptes après avoir: The Barrett Company Lim-
ited \$45.25, James S. Hollander & Co \$200, Ralphon Brien \$6.25
A. Branchien \$31.25, J. B. Brault \$6.25, J. A. Mechant \$1.25, Jo-
seph Lacroix, et celle de J. G. \$10.25, M. Hardy \$3.25, J. D. Bernatchez
à l'Arthabaska \$1.25 et au lieu de \$10.25, approuvés à la dernière séance
de la ville d'Arthabaska \$1.25, J. D. Bernatchez \$1.25, le conseil
de la ville d'Arthabaska \$1.25, Louis Vallée \$1.25, et ainsi que les autres
ont été payés, et que le solde en reste, savoir: \$1.25, soient
approuvés et payés, et que le solde en reste, savoir: \$1.25, soient
acceptés. Adopté.

Le conseil prend en considération les demandes incessamment pour l'implantation
de la question des bords de la Rivière Richer et modifier la route des
automobiles et des camions automobiles. Et le service est levé.

A. G. Gagnon
Secrétaire Trésorier

Henri Lévesque
Maire

7 Septembre 1921

Seance reguliere du conseil de la corporation de la ville d'Arthabaska tenue au lieu ordinaire des seances, dans la ville d'Arthabaska, le samedi 27 septembre mil neuf cent vingt et un, a sept heures et demie du soir. Presente M. le commissaire Dupuis et M. le conseiller municipal Lavoie. Absent M. le conseiller municipal Lavoie. Present M. le conseiller municipal Lavoie. Present M. le conseiller municipal Lavoie.

Le conseil de la corporation de la ville d'Arthabaska a approuve la lettre de M. J. D. Archambault en ce qui concerne la location de la maison de la ville.

Propose par M. Lavoie, Second par M. Dupuis - Que les travaux de reconstruction de l'edifice de la ville soient faits par la firme Lavoie et que les plans soient approuves par le conseil municipal.

Propose par M. Lavoie, Second par M. Dupuis - Que les travaux de reconstruction de l'edifice de la ville soient faits par la firme Lavoie et que les plans soient approuves par le conseil municipal.

Propose par M. Lavoie, Second par M. Dupuis - Que les travaux de reconstruction de l'edifice de la ville soient faits par la firme Lavoie et que les plans soient approuves par le conseil municipal.

Propose par M. Lavoie, Second par M. Dupuis - Que les travaux de reconstruction de l'edifice de la ville soient faits par la firme Lavoie et que les plans soient approuves par le conseil municipal.

Le conseil municipal a approuve la lettre de M. J. D. Archambault en ce qui concerne la location de la maison de la ville.

Le conseil municipal a approuve la lettre de M. J. D. Archambault en ce qui concerne la location de la maison de la ville.

9 octobre

Propose par M. Lavoie, Second par M. Dupuis - Que les travaux de reconstruction de l'edifice de la ville soient faits par la firme Lavoie et que les plans soient approuves par le conseil municipal.

Le conseil municipal a approuve la lettre de M. J. D. Archambault en ce qui concerne la location de la maison de la ville.

Propose par M. Lavoie, Second par M. Dupuis - Que les travaux de reconstruction de l'edifice de la ville soient faits par la firme Lavoie et que les plans soient approuves par le conseil municipal.

Le conseil municipal a approuve la lettre de M. J. D. Archambault en ce qui concerne la location de la maison de la ville.

antes de se reunir la 3ª reunion de M. Albert Benardone y de la
 plupart des autres masses de cette ville capitale, demandant qu'il
 soit passé une loi pour suspendre la charte de cette ville. Il convient
 d'attendre la note écrite au roi au sujet, de changer la dénomina-
 tion des quartiers et de donner les noms de la commune dans
 un moyen de liste française ou autrement soit par le conseil
 ou autrement, qu'il soit formé un comité composé de tous les
 membres du conseil, lequel comité sera chargé de voir quelle con-
 dition il est à l'égard de faire à la charte de cette ville, sur
 lequel il faudra faire un rapport et quel sera le motif de
 loi, le dit comité s'adressant le conseil de M. Jules Pierson,
 avocat, et devant faire rapport à la prochaine séance de ce con-
 seil, et qu'un avis public soit donné dans la commune par
 un avis, sous les contributions à supporter au comité de ce conseil
 ainsi qu'ils décideront quel est l'avis de la charte de la ville
 l'adopté.

Le conseil décide de faire passer et de remettre les pouvoirs et les con-
 ditions d'après le conseil de cette ville, au conseil pour l'Etat
 de cette ville, et de demander au dit conseil de légiférer sur
 les conditions de la reconstruction de Paris, sur son plan, sous
 l'administration de son conseil, sur la Seine, le Rhône, le
 le canal de St-Denis, et le ponton de St-Christophe
 Et la séance est levée

M. Wacker
Henri Leprieu Maire
 2. Novembre 12

Blaise répétition du conseil de la corporation de la ville de
 Strasbourg, sans un bon ordonnance de service, dans la ville de
 l'Etat de cette ville, le mardi 12 novembre 1871, à Paris
 à sept heures et demie du soir. Présent M. le maire, M. le
 Président, les conseillers Alfred Paris, Henri Lacroix, Jean Fathier, Félix
 Boulange, Philippe Renferm et Maurice Proust, formant quatorze sur
 les quinze de la séance.

La délibération de la dernière séance est lue et adoptée.

Proposé par M. Lacroix, secondé par M. Renferm: Que les comptes
 soient remis: tels de tous les autres, tel pour les dépenses de la commune
 M. le Président, M. le Maire, M. le Maire, M. le Maire, M. le Maire, M. le Maire,
 Lequel est donné dans lettres de J. E. Proust.

Proposé par M. Paris, secondé par M. Lacroix: Que pour faire droit à
 cette lettre le comité de chemin soit chargé de s'occuper de faire un rapport
 en six ou huit jours conditions possibles, pour conclure à l'avenir, sous
 la partie du chemin de M. le Maire, qui donne à cet endroit, le plan de
 la manufacture de quinquelles. Adopté.

Lequel est donné à une lettre de M. le Maire, demandant au conseil
 la permission de lui en donner un son bureau, cela est réglé par
 qu'un M. le Maire.

Proposé par M. Lacroix, secondé par M. Paris: Que le conseil de
 la ville de Paris, au nom de l'Empereur, pour donner par
 d'attendre avec un conseil, sous appeler en nom le Règlement de la
 de faire au conseil, sans appeler en nom le Règlement de la
 de cette corporation, d'attendre avec qu'un M. le Maire, pour
 réglé en tout de la ville, au conseil. Adopté.

Proposé par M. Lacroix, secondé par M. Paris: Que le conseil de
 la ville de Paris, au nom de l'Empereur, pour donner par
 de faire au conseil, sans appeler en nom le Règlement de la
 de cette corporation, d'attendre avec qu'un M. le Maire, pour
 réglé en tout de la ville, au conseil. Adopté.

Le conseil décide de remettre au conseil de Paris, et de lui donner
 la lettre de la ville de Paris, au nom de l'Empereur, pour donner par
 de faire au conseil, sans appeler en nom le Règlement de la
 de cette corporation, d'attendre avec qu'un M. le Maire, pour
 réglé en tout de la ville, au conseil. Adopté.

M. Lacroix demande au conseil de Paris, au nom de l'Empereur, pour
 de faire au conseil, sans appeler en nom le Règlement de la
 de cette corporation, d'attendre avec qu'un M. le Maire, pour
 réglé en tout de la ville, au conseil. Adopté.

Proposé par M. Paris, secondé par M. Lacroix: Que cette proposition
 soit accordée moyennant le paiement de deux centimes de
 pour la ville, sans condition que l'on ne se borne à ce que
 d'il y a en un état de la ville, de manière que les contributions
 soient pas trop élevées, et qu'un M. le Maire, pour
 réglé en tout de la ville, au conseil. Adopté.

Le conseil décide de remettre au conseil de Paris, et de lui donner
 la lettre de la ville de Paris, au nom de l'Empereur, pour donner par
 de faire au conseil, sans appeler en nom le Règlement de la
 de cette corporation, d'attendre avec qu'un M. le Maire, pour
 réglé en tout de la ville, au conseil. Adopté.

Proposé par M. Lacroix, secondé par M. Paris: Que le conseil de
 la ville de Paris, au nom de l'Empereur, pour donner par
 de faire au conseil, sans appeler en nom le Règlement de la
 de cette corporation, d'attendre avec qu'un M. le Maire, pour
 réglé en tout de la ville, au conseil. Adopté.

Proposé par M. Paris, secondé par M. Lacroix: Que pour faire droit à
 cette lettre le comité de chemin soit chargé de s'occuper de faire un rapport
 en six ou huit jours conditions possibles, pour conclure à l'avenir, sous
 la partie du chemin de M. le Maire, qui donne à cet endroit, le plan de
 la manufacture de quinquelles. Adopté.

lui a été remis sur la commission de Paris, pour leur octroi de la part de la ville de Paris, sur les ordres de la ville de Paris, pour la somme de 1000 livres, sur les ordres de la ville de Paris, pour la somme de 1000 livres, sur les ordres de la ville de Paris, pour la somme de 1000 livres.

Proposé par M. Lavoisier, secondé par M. Laplace. - Les membres du conseil ont approuvé le projet de la loi qui a été présentée à la commission de Paris, pour la somme de 1000 livres, sur les ordres de la ville de Paris, pour la somme de 1000 livres, sur les ordres de la ville de Paris, pour la somme de 1000 livres.

Signature

Signature

8 novembre 1792

Le conseil de la ville de Paris, sur les ordres de la ville de Paris, pour la somme de 1000 livres, sur les ordres de la ville de Paris, pour la somme de 1000 livres, sur les ordres de la ville de Paris, pour la somme de 1000 livres.

Proposé par M. Lavoisier, secondé par M. Laplace. - Les membres du conseil ont approuvé le projet de la loi qui a été présentée à la commission de Paris, pour la somme de 1000 livres, sur les ordres de la ville de Paris, pour la somme de 1000 livres, sur les ordres de la ville de Paris, pour la somme de 1000 livres.

Après que M. Laplace a été nommé, sur les ordres de la ville de Paris, pour la somme de 1000 livres, sur les ordres de la ville de Paris, pour la somme de 1000 livres, sur les ordres de la ville de Paris, pour la somme de 1000 livres.

Proposé par M. Laplace, secondé par M. Lavoisier. - Les membres du conseil ont approuvé le projet de la loi qui a été présentée à la commission de Paris, pour la somme de 1000 livres, sur les ordres de la ville de Paris, pour la somme de 1000 livres, sur les ordres de la ville de Paris, pour la somme de 1000 livres.

Signature

Signature

7 Décembre 1792

Le conseil de la ville de Paris, sur les ordres de la ville de Paris, pour la somme de 1000 livres, sur les ordres de la ville de Paris, pour la somme de 1000 livres, sur les ordres de la ville de Paris, pour la somme de 1000 livres.

Proposé par M. Laplace, secondé par M. Lavoisier. - Les membres du conseil ont approuvé le projet de la loi qui a été présentée à la commission de Paris, pour la somme de 1000 livres, sur les ordres de la ville de Paris, pour la somme de 1000 livres, sur les ordres de la ville de Paris, pour la somme de 1000 livres.

Le conseil de la ville de Paris, sur les ordres de la ville de Paris, pour la somme de 1000 livres, sur les ordres de la ville de Paris, pour la somme de 1000 livres, sur les ordres de la ville de Paris, pour la somme de 1000 livres.

Après que M. Laplace a été nommé, sur les ordres de la ville de Paris, pour la somme de 1000 livres, sur les ordres de la ville de Paris, pour la somme de 1000 livres, sur les ordres de la ville de Paris, pour la somme de 1000 livres.

Le conseil de la ville de Paris, sur les ordres de la ville de Paris, pour la somme de 1000 livres, sur les ordres de la ville de Paris, pour la somme de 1000 livres, sur les ordres de la ville de Paris, pour la somme de 1000 livres.

compagnie d'assurance. Les deux noms ont été mentionnés au cours
 des séances de la Commission de 1920. Elle fera rapport
 à la séance de janvier prochain. Adopté. Elle sera active.

Philippe Bergeron

Maurice Vallières

4 janvier 1921. Séance régulière du Conseil de la Corporation de
 la ville d'Abitibi. La tenue au lieu ordi-
 naire des séances à l'Hotel de Ville d'Abitibi. Le
 de l'entente pour la période 1920-1921. Les comptes
 rendus de la septième assemblée générale. Les
 membres présents: Maurice Vallières et le Con-
 seillers: Philippe Bergeron, Maurice Vallières, Philippe
 Bergeron, Henri Vallières, Henri Laroché.
 Formant quorum sous la présidence
 de Maurice Vallières. La séance
 du 20 décembre dernier est lue et
 adoptée.

Lecture est donnée du rapport de
 l'auditeur des livres de cette Corporation
 pour la période comprise entre le 31 dé-
 cembre 1920 et le 31 décembre 1921. L'actif
 est un montant de recettes de \$5503.50
 et un montant de dépenses de \$15318.21
 laissant en caisse une balance de
 quatre cent soixante dix huit francs et
 trente cinq centimes qui a été remise par
 le secrétaire G. P. Gagnon au nouveau
 secrétaire Auguste Frenon et déposée par
 celui-ci au crédit de la Corporation à la
 Banque Proton, d'Abitibi.

Proposé par le secrétaire secondé par
 M. Vallières que le rapport d'audition de
 M. Richartz soit approuvé. Adopté.

Proposé par M. Vallières secondé par
 M. Maheux que Auguste Frenon secrétaire
 trésorier de la Corporation de la ville d'Abitibi
 soit autorisé à signer et endosser
 les chèques pour droits et retards d'impôt
 pour et au nom de la Corporation à la
 Banque Proton et que copie des quittances
 soit transmise au représentant de la
 dite Banque à Abitibi, pour faire

ce que doit. Adopté.

Lecture d'une lettre de M. M. Ber-
 nard Levesque, Leonard concernant
 l'interprétation du Règlement no 8 de
 cette Corporation.

Proposé par M. Paris secondé
 par M. Maheux que le secrétaire trésorier
 de la Corporation soit autorisé à
 signer deux dividendes. Compagnie
 d'assurance qui n'ont pas encore
 payé la taxe imposée en vertu du
 Règlement no 8 de cette Municipa-
 lité, d'avoir à le faire d'ici au pre-
 mier janvier prochain après laquelle
 date les comptes seront remis en
 les mains de l'Associé de la Cor-
 poration, pour collectionner. Adopté.

Proposé par M. Vallières secondé
 par M. Laroché que les Comptes de
 l'entreprise soient les suivants: \$42.00
 pour le matériel \$42.00. M. C. Hiron
 16 hrs à 25⁰⁰ 4⁰⁰ M. C. Hiron
 6 hrs avec cheval à 40⁰⁰ 2⁰⁰ J. C. Hiron
 de fumure 1⁰⁰ Albert Beauchamp, marchand
 plus marchand 9⁰⁰ Duromont, M. C. Hiron
 Co. marchand 37⁰⁰: tous les crédits
 se rapportant à la bien-être de la
 municipalité. Côté de la ville, le même
 de J. P. Maheux plus 125 francs 25⁰⁰
 soient approuvés et payés. Et que les
 comptes de l'imprimerie d'Abitibi
 pour avis concernant Abitibi 5⁰⁰.
 Wilfrid Houde pour l'entretien de la
 Corp. Comptable 5⁰⁰ soient aussi approu-
 vés et payés. Adopté.

Proposé par M. Hurd Paris secondé
 par M. Philippe Bergeron que il soit fait un
 règlement pour faire une loi de dix francs
 et vingt cinq centimes par cent francs et les
 autres des ordonnances des locataires, pro-
 molles et autres, pour rencontrer les signa-
 ses ordinaires de la Conseil pour l'année
 mil-neuf-cent-vingt-deux. Adopté.

En conséquence il est ordonné et staté. Par règlement de la Conseil comme suit:

Règlement No 64

Une taxe générale de une pesette et vingt cinq centes par tout habitant est par le présent règlement imposée sur tous les biens fonds imposables de cette municipalité d'après la rôle de l'evaluation actuellement en vigueur tel qu'on en a formé subdivision sur dépenses générales de cette Corporation pour l'année mil neuf cent vingt deux. Les taxes personnelles des classes des locataires les mêmes sur les mêmes que l'an dernier savoir: 5% sur le loyer annuel des locataires \$ 2.00 pour la taxe personnelle No 100 pour la compagnie d'assurance \$ 1.00 pour la Police \$ 1.00 pour les charrettes \$ 1.00 plus de la taxe de la Water - Power Company le présent règlement entrera en vigueur dans les délais légaux après l'approbation

Auguste Piquel
Secrétaire Général
Henri Poirier
Maire

Le secrétaire reçoit instructions du conseil d'écrire à la Vierge de Victoriaville pour obtenir Comptes détaillés et à M. Beaudette de Victoriaville l'entrepreneur pour rectification définitive de paiement. Le verso de l'avis est la séance est adjournée

Auguste Piquel
Secrétaire Général

Je soussigné Auguste Piquel Secrétaire Général de la Ville d'Arthabaska devant mes collègues, jure que je remplis fidèlement dans la pleine mesure de ma capacité, mes devoirs comme Secrétaire Général de la Corporation de la Ville d'Arthabaska

Auguste Piquel
Secrétaire Général
de la Ville d'Arthabaska
le 17 Janvier 1922

Janvier 1922 Assemblée générale et publique des Electeurs Municipaux de la Ville d'Arthabaska pour l'élection de deux conseillers pour le quartier Ouest de la ville d'Arthabaska en remplacement de M. Du Houx Vallières et Philippe Caroube. Conseil sortant de charge. La dite assemblée tenue à l'Hotel de ville d'Arthabaska en la salle du conseil le lundi venant le 17 de Janvier 1922. Mil neuf cent vingt deux à dix heures de l'avant midi après avoir publié comme suit la loi sous la présidence de l'ancien secrétaire Général président de l'élection officielle

avant ouvert l'assemblée et après des élections Municipaux présents de nommer les personnes qui doivent occuper comme conseillers pour le quartier Ouest de la ville d'Arthabaska il est:

- Proposé par M. L. P. Poirier - Henri Poirier
- Henri Vallières
- Philippe Caroube
- Lucas
- J. A. Ducharme
- W. Richard
- Alfred Pichas

Le bureau de John T. Walsh avait été élu par l'assemblée. Les deux électeurs de la ville d'Arthabaska sont élus comme conseillers de la ville d'Arthabaska dans le quartier Ouest en remplacement de M. Du Houx Vallières et Philippe Caroube. Conseil sortant de charge le tout en vue de l'élection dont on a été donné pour le venant le 17 de Janvier mil neuf cent vingt deux à dix heures de l'avant midi

Une heure s'étant écoulée depuis l'ouverture de l'assemblée on s'est séparé sans plus de candidats élus

pour le quartier Ouest de la ville d'Attabasca. Je proclame et déclare élus comme Conseillers dans le quartier Ouest de la ville d'Attabasca Messieurs John V. Walsh et Wilfrid Vidal. Le premier en remplacement de Monsieur Henri Vallieres et le second en remplacement de Monsieur Philippe Bouchon. Lesdits Conseillers ont pris serment devant moi.

Province de Quebec Municipalite de la ville d'Attabasca Je John V. Walsh avocat de la ville d'Attabasca ayant été élu Conseiller de la ville d'Attabasca pour le quartier Ouest, fais serment que je remplirai les devoirs de ma charge fidèlement et dans toute la mesure de ma capacité

Assermenté devant moi à Attabasca le 1^{er} jour de Janvier 1922

Walsh

Province de Quebec Municipalite de la ville d'Attabasca Je Wilfrid Vidal, tenancier de la ville d'Attabasca ayant été élu Conseiller de la ville d'Attabasca pour le quartier Ouest, fais serment que je remplirai les devoirs de ma charge fidèlement et dans toute la mesure de ma capacité

Assermenté devant moi à Attabasca le 24th jour de Janvier 1922

Wilfrid Vidal

Henri Pepin Maire

Procès-Verbal de la séance régulière du Conseil de la Corporation de la ville d'Attabasca tenue au lieu ordinaire des séances, à l'Hotel de Ville d'Attabasca le premier jour de février 1922 à sept heures et demie du soir

Présents M. le Maire Henri Pepin et M. les Conseillers Alfred Paris, Maurice Mathieu, Hercules Larocque, Philippe Bouchon et J. Walsh et Wilfrid Vidal formant. M. le Maire sous la présidence de M. le Procès-Verbal des délibérations de la dernière séance et le rapport du président de l'Élection du 9 Janvier 1922, sont lus et adoptés.

Proposé par M. Walsh secondé par M. Vidal. Que le secrétaire financier soit autorisé à rapporter le compte de la Corporation à la Banque d'Épargne au Compte Courant et, qu'il soit autorisé à soustraire le dit compte jusqu'au montant de cinq cents fractions. Adopté. Proposé par M. Mathieu secondé par M. Walsh. Que M. Alfred Paris soit nommé membre et que les différents Comités soient composés de la manière suivante: Comité des Finances Alfred Paris président, J. Walsh et Maurice Mathieu. Comité des Chemins et Routes M. Bouchon président et M. Wilfrid Vidal. Comité de l'Hotel de Ville M. Maurice Mathieu président et J. Walsh, Henri Vidal. Adopté.

Proposé par M. Bouchon secondé par M. Mathieu. Que les Comptes de l'Indemnité pour l'entretien des Chemins et Routes soient approuvés et payés. Adopté. M. Wilfrid Vidal pour l'entretien des Chemins et Routes 1^{er} trimestre 1922 1^{er} trimestre 1922 2nd trimestre 1922 3rd trimestre 1922 4th trimestre 1922 5th trimestre 1922 6th trimestre 1922 7th trimestre 1922 8th trimestre 1922 9th trimestre 1922 10th trimestre 1922 11th trimestre 1922 12th trimestre 1922. Le Maire et le Conseil, unanimement, désignant au Secrétaire de Trésorerie aux Comptes de la ville Joseph Larocque et l'adoption de ses conclusions. Le procès-verbal de la présente séance est lu et adopté. Le Conseil de la ville d'Attabasca se sépare à sept heures et demie du soir.

lui est donné d'exprimer à profond regret avec lequel il a appris la mort d'un honorable juge Joseph Boughe qui a occupé les plus hautes charges et le premier rang dans une doctrine qui honore de l'avoir compté parmi les siens.

La ville d'Atitlanza prie l'assemblée de notre ancien concitoyen; de Mlle Madame Pestaldi, son fils Monsieur Armand Lempereur, son père Monsieur le sénateur Lempereur, d'accepter des plus vives, ses plus sincères sympathies, et la séance se lev.

Auguste Guarnat
Secrétaire trésorier

21 Mars 1922 - séance régulière du Conseil de la Corporation de la Ville d'Atitlanza tenue au lieu ordinaire des séances au Hotel de Ville d'Atitlanza le deuxième jour de Mars c'est-à-dire le sept heures et demie du soir.

Présents les Messieurs Henri Pagan et les Messieurs J. F. Walsh H. Vidal, Philippe Pagan, Arcenio Larroche Monsieur Hubert Alfred Pagan formant quorum sous la présidence du Maire. Le procès verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Le secrétaire donne lecture d'une requête de Hédine Cortés et autres contribuables demandant la nomination d'un comptable et par conséquent l'audition et une vérification spéciale des comptes de l'ex-secrétaire M. L. Sarreaux pendant toute la durée de son service comme secrétaire trésorier de la ville d'Atitlanza.

Propose par le Messieur Vidal secondé par le Messieur Larroche.

Que la requête des contribuables Hédine Cortés et autres, de nomination d'un comptable et par conséquent l'audition et la vérification spéciale des comptes et livres de la Municipalité durant l'exercice de la charge de secrétaire et trésorier de la ville d'Atitlanza par Charles Robert Sarreaux

Estimer, délégué de la ville d'Atitlanza, soit tenu sous à Messieurs Jules Poisson et Wilfrid Lionard avocats pour connaître leur opinion sur la légalité de cette requête, les personnes du Conseil en l'occurrence et l'opportunité de prendre action sur icelle en cas des meilleurs intérêts de la Municipalité; adopté. Propose par le Messieur Walsh secondé par le Messieur Larroche que l'impôt de la commune de mille piastres soit le plus finier dernier de Mars. Qu'est Ricotte pour recouvrer dans l'année. Par la suite de même montant soit autorisé et ratifié par ce Conseil adopté.

Propose par le Messieur Larroche secondé par le Messieur Larroche que les Comptes de M. Walsh vingt piastres et quatre cent sept centimes; Wilfrid Ricotte 14⁰⁰ piastres et vingt cinq centimes; Wilfrid Horvath vingt sept piastres et quatre centimes pour entretien des chemins et rivières et le compte de M. Walsh de Mars pour réparation de chaussées 14⁰⁰ quatre piastres et vingt centimes, soient approuvés et payés adopté.

Le secrétaire reçoit instruction du Conseil de se mettre en communication avec l'honorable M. Carrault Secrétaire de la Colonisation et de lui demander s'il obtiendrait une allocation pour l'entretien et la réparation des chemins parliés et macadamisés. Le Messieur Walsh secondé par le Messieur Pagan propose que le Conseil s'occupe au 15 Mars courant pour la transaction des affaires adopté. Et la séance se lev.

Henri Pagan
Auguste Guarnat
Secrétaire trésorier

15 Mars 1922 - séance régulière du Conseil de la Corporation de la Ville d'Atitlanza tenue au lieu ordinaire des séances au Hotel de Ville d'Atitlanza le premier jour de Mars dix neuf cent vingt deux à sept heures et demie du soir. La séance est un ajournement de celle du deuxième jour de Mars courant. Présents Monsieur le Maire

Henri Piquet et Cassiano les cochons. J. V. Vidal, Hildel Vidal, Hyacinthe Laporte, Philippe Rogeon, Jeanine Mathieu et Alfred Paris formant depuis sous la présidence du maire et sous ordal de la dernière séance est lu et adopté.

La dernière bonne lecture de lettres de Cassiano Jules Poisson et Hildel Vidal a été et de honorable Louis Lachapelle Alfred Paradis Anne Mathieu Marie Boucheud, Alfred Jacques, Pierre Vémont, Philibert Dubaut, Etienne Roussier, Paul Rocher, Epiphane Lévrier, Albert Baunelle, Victor René J. C. Dubois et d'une requête de Alfred Paredis et autres contribuables de la ville toutes se rapportant à la question maintenant soumise au conseil de vérification des livres de l'ex. secrétaire Lamineau par un Comptable expert. Une lettre de conseil J. V. Ferrault, avocat au barreau, relative à la charte de la ville est aussi lue Messieurs J. G. Togné et Olivier - Declercq demandent au conseil que leurs noms soient rayés de la requête de Hildel Vidal et autres. Le numérateur d'un expert Comptable proposé par le cochon Philippe Rogeon secondé par le cochon Alfred Paris que la requête de Hildel Vidal et autres soit accueillie et que le Comité des finances soit autorisé à s'entendre avec un ou des Comptables experts pour savoir ce que la vérification proprement dite et que la déclaration finale soit approuvée au vingt-deuxième Mars courant. Adopté et la lecture de leur

Auguste Guenet
Sec. Trésorier

22 Mars 1912

Séance régulière du conseil de la Corporation de la ville de Québec tenue au lieu ordinaire des séances en l'hôtel de ville de Québec le vingt-deuxième jour de Mars mil neuf cent douze à sept heures de nuit de soir; laquelle séance étant au quatorzième jour de Mars 1912. Présents Messieurs le Maire Henri Piquet et Cassiano les

cochons J. V. Walsh, Maurice Mathieu, Alfred Paris, Philippe Rogeon Hyacinthe Laporte Hildel Vidal formant depuis sous la présidence du Maire.

Le conseil verbal de la dernière séance est lu et adopté sur certains points lecture de lettres de Hildel Vidal P. H. Cole P. de Martel Henri Michaud et d'une requête de J. V. Dubois et autres contribuables de la ville. Lecture des livres de l'ex. secrétaire Lamineau. Il est proposé par un Alfred Paris secondé par Messieurs Maurice Mathieu J. C. Qui les deux requêtes soient acceptées par le conseil. Que J. de Laulie Comptable de la ville de Québec soit chargé de la révision et du relevé des livres de cette Corporation durant dix années depuis le 11 décembre 1911 jusqu'au premier janvier 1922 afin d'informer le conseil si les livres ont été tenus correctement et de signaler toute erreur s'il en trouve aucune. Il fut proposé par Paul Rogeon pour ce travail une somme de trois cents francs. Que le secrétaire soit autorisé à remettre au dit Monsieur Paul Rogeon les livres et documents dont il pourrait avoir besoin pour ce travail.

Messieurs Hildel Vidal propose que la vérification des livres de l'ex. secrétaire pour le temps qu'il a été comme secrétaire soit faite par un Comptable expert mais aux frais des requêtes nominées à la requête présentée le 2 Mars pour le cas où les livres seraient trouvés tels que représentés par les auditions faites jusqu'à date. Cette proposition en seconde lieu n'étant pas secondée la motion principale est adoptée aux divisions. Messieurs Vidal seul votant contre. Le secrétaire

et lire. Proposé par Messieurs Rogeon secondé par Messieurs Hyacinthe Laporte et Maurice Mathieu soit nommé auditeur et vérificateur Messieurs Blais et Albert Conture et Dubois soient nommés vérificateurs de cette requête. Et la séance est levée
Auguste Guenet Sec. Trésorier

Maurice Mathieu
Maire

par M. Lacharme, Mahon les Comptes et après
 avoir approuvé, le secrétaire reçoit l'ordre de
 les faire Charles Roux marchand # 29 Alfred
 Houde chemin 14 # 20 Wilfrid Houde P. L. # 10 # 11
 et de donner le total # 18 # 20 par despinay 66 # 21
 # 11 # 22 par despinay chemin 5 # 23 Josephin Parochie
 chemin dit. dit. # 24 Arthur Guéhen de L'Église # 11 # 25
 Louis Villain dit. L'Église # 26 Louis Villain chemin
 # 22 # 27 Joseph Vilbot chemin # 15 # 28 Eugène Chane
 dit. dit. # 29 Philippe Lemaire dit. dit. # 30
 Auguste Jussel, bys de pub. & chemin # 15 # 31 Eugène
 Champoux chemin # 12 # 32 Philippe Lemaire # 11 # 33
 Alfred Jacques # 8 # 34 Joseph Desjardis # 1 # 35
 vid. mand. longue chemin dit. dit. # 36
 Par Achille Bail comptable de Rebecq, dépose
 un rapport de l'audition des livres de la municipi-
 palité dont la fin en considération est
 renmise à une séance subséquente
 Le secrétaire reçoit instructives d'envoyer
 aux moyens de faire passer le fonds de l'école
 dans les rues, l'alignement au coin des rues
 et d'assumer la dette et faire la circulation
 des citoyens et du public au général et le sec-
 tairé est chargé de demander aux entrepreneurs
 venus de cette ville des commissionnaires pour
 la confection d'un trottoir en béton dans
 la cité de l'Église pour remplacer le trottoir
 en bois qui existait anciennement. Messieurs
 Lacharme Walsh seconde par M. Philippe
 Roux par le Conseil après au 6 Mai au-
 rant pour la transaction des affaires
 et la séance se lev.

Auguste Jussel
 Sec. Vices

Henri Lefèvre Maier

Mai 1922 Réunion publique du Conseil de la Corporation
 de la Ville d'Arbitas. tenue au Hotel de Ville
 d'Arbitas. lieu ordinaire des séances à sept
 heures et demie du soir de mercredi. Jour de Mai
 1922. Procès verbal de la dernière séance
 est lu et adopté. Messieurs Parents
 M. M. Marie Henri Pajon et M. M. Lacharme
 Alfred Roux, Maurice Mahon, Horace
 Lacharme, Wilfrid Vidal, Philippe Roux.

M. F. Walsh proposant pour
 le président du conseil
 M. Lacharme propose seconde
 par M. Alfred Roux par M. Lacharme par M. Walsh
 soit nommé le représentant de cette Corpora-
 tion comme directeur de la dernière
 séance. M. Lacharme propose seconde
 par M. Alfred Roux. Adopté
 Proposition par M. Walsh seconde par
 M. Walsh que le secrétaire soit autorisé
 à remettre le rapport d'audition de
 M. Achille Bail aux citoyens qui en
 feront la demande et que la séance
 soit ouverte au 13 de Mai. Consent par
 la transaction des affaires courantes
 et la séance se lev.

Auguste Jussel
 Sec. Vices

Henri Lefèvre Maier

Reunion publique du Conseil de la Corpora-
 tion de la Ville d'Arbitas. tenue au
 Hotel de Ville d'Arbitas. lieu ordi-
 naire des séances. le div. huitième jour
 de mai 1922 à sept heures et demie
 du soir. Messieurs M. M. Lacharme Henri
 Pajon et M. M. Lacharme Alfred Roux
 Wilfrid Vidal John V. Walsh, Philippe
 Roux, Horace Lacharme, Maurice Lacharme
 Lacharme, Jussel, sous la présidence
 de M. M. L. Pajon, verbal de la dernière
 séance est lu et adopté

Le secrétaire donne lecture de
 communications pour la construction
 d'un trottoir en béton dans la cité de l'Église
 Proposé par M. Walsh seconde par M.
 Lacharme par le Conseil de M. Albert
 Beauchêne pour la confection du trottoir
 en béton côté de l'Église au prix de deux
 francs et vingt cinq centimes la mètre carré
 de surface soit acceptée et que le conseil
 soit autorisé à signer un contrat avec
 le dit M. Albert Beauchêne à cet effet
 que M. L. Villain soit chargé de la sur-

Villances des travaux moyennant la
 somme de une frairie par jour de tra-
 vaux d'ouvriers adopte
 Le Conseil nomme le secretaire a l'unani-
 me de ses membres qui font trois parties
 du Conseil d'Hygiene Municipal: officier
 le centif des dit Conseil d'Hygiene
 acte secretaire donne lecture d'une lettre
 de l'honorable Prefecture de la Colonisation
 relativement a la refection des chemins
 Et la seance se lev

Auguste Lacroix
 P. Des Vignes
 Henri Tassin
 Maire

7 Juin 1921

Reunion reguliere du Conseil de la Colonisation de
 la ville d'Antioquia tenue au Hotel de Ville a Antioquia
 le septieme jour de Juin 1921
 Presente: M. Lacroix, M. Des Vignes, M. Tassin et de la
 des releveurs Philippe Bergson, Walfred Vidal, Maurice
 Lacroix, J. T. Walsh, Maurice Lacroix pour
 M. Lacroix pour la President de la Colonisation
 Le trois regles de la dernière seance ont été
 adopte

Propose par M. Bergson seconde par M.
 Lacroix que les Comptes ci-dessus soient approuves
 et payes. Louis Villanueva pour l'Antioquia
 M. Lacroix et M. Des Vignes de même pour
 Antioquia. M. Tassin pour Antioquia. M. Lacroix
 pour Antioquia. M. Des Vignes pour Antioquia.
 M. Tassin pour Antioquia. M. Lacroix pour
 Antioquia. M. Des Vignes pour Antioquia.
 M. Tassin pour Antioquia. M. Lacroix pour
 Antioquia. M. Des Vignes pour Antioquia.
 M. Tassin pour Antioquia. M. Lacroix pour
 Antioquia. M. Des Vignes pour Antioquia.
 M. Tassin pour Antioquia. M. Lacroix pour
 Antioquia. M. Des Vignes pour Antioquia.

Le secretaire donne lecture d'une plainte au Bureau
 d'Hygiene Municipal de l'honorable M. Lacroix
 au sujet des travaux sur travaux de propriete
 et sur Walfred Roussy au sujet d'une plainte
 dans ces environs. M. Walsh propose seconde par M.
 Lacroix que le Conseil d'Hygiene fasse immediatement
 une visite sur les plaintes portees et faire rapport
 a la seance prochaine sous la direction de M. Lacroix
 adopte. Le secretaire donne lecture d'une lettre de l'Hygiene

M. Perrault au sujet du Chemin de
 la rue d'Antioquia. La question est remise a la
 prochaine seance pour consideration. A seance
 que le rapport de l'auditeur J. T. Walsh sous l'ap-
 pui de l'Hygiene Lacroix. M. Walsh seconde
 par M. Lacroix propose approuvement
 du Conseil au des fins Lacroix pour
 la transaction des affaires Lacroix
 adopte. Et la seance se lev apres
 sur motion de M. Walsh seconde par M. Lacroix
 le Comité de l'Hotel de Ville ont été chargés
 de faire signer une cloture et une cloture
 sur le site du Monument de St-Hippolyte
 Lacroix sur motion des propositions
 faites par le Conseil lors de l'Antioquia
 dit Monument

Auguste Lacroix
 Maurice Lacroix
 Henri Tassin
 M. Lacroix pour Maire

Reunion reguliere du Conseil de la Colonisation de
 la ville d'Antioquia tenue au Hotel de Ville
 d'Antioquia le dixieme jour de Juin 1921
 a sept heures de la seance. Presente: M. Lacroix
 Maurice Lacroix, M. Des Vignes, M. Tassin
 M. T. Walsh, M. Lacroix, M. Des Vignes, M. Tassin
 Philippe Bergson, Maurice Lacroix, Walfred
 Vidal pour M. Lacroix pour la President
 des Vignes. Actes de la seance verbal de la
 dernière seance qui ont été adopte

M. Lacroix propose seconde par M. Lacroix
 que le Comptes de M. Albert Blanchard ont
 été approuves et payes. M. Lacroix pour
 adopte. M. Lacroix seconde par M. Lacroix
 seconde par M. Lacroix. M. Lacroix pour
 correspondre avec le Ministre des Travaux
 Publics de la Province au sujet de la
 question de l'Antioquia contre la feve.
 Apres avoir entendu le rapport verbal des
 membres du Bureau d'Hygiene Municipal
 M. Lacroix seconde par M. Lacroix
 Walsh seconde par M. Lacroix propose pour l'Hygiene
 Lacroix de l'Hygiene Lacroix

à M. Philias Instand de faire disparaître
 irrégulièrement le service de nuit
 de plainte honnorable Roussel et qui
 défaut par le dit M. Instand de se conformer
 à tel ordre la loi soit appliquée dans
 toute sa rigueur. Adopté. Offres de la
 du Conseil d'hygiène fait rapport sur
 l'exécution des ordres reçus et a fait les
 mêmes recommandations toute la loca-
 lisation qui concerne le service de
 nuit traitant la propriété de M. Roussel
 Louis Bernard Lefèvre et que tout est
 en parfait ordre qui se fait connaître
 les règles de l'hygiène. et que en outre il
 a donné à M. Instand l'avis de faire dis-
 paraître le service de nuit de plainte M.
 Roussel. Proposé par M. Alfred Paris
 secondé par M. Brémont-Laroche que le
 Comité des chemins soit autorisé à faire
 un trottoir en bois sur de la traversée
 et à acheter tous les matériaux
 nécessaires pour la construction dudit
 trottoir de la Ville de Lille. M. Paris
 secondé par M. Brémont-Laroche est approuvé
 de même que celui de M. Brémont-Laroche
 pour le chauffage de l'Hôtel de Ville. Proposé
 cinq fois sur proposition de M. Brémont-
 Laroche par M. Brémont-Laroche.

Proposé par M. Alfred Paris secondé
 par M. Brémont-Laroche, que le Conseil de
 faire pour cette année le chemin de
 terre et les travaux à exécuter sur la partie
 de la route régionale de Lille à Valenciennes
 de l'église paroissiale jusqu'à la ligne qui
 sépare la ville d'Armbas de celle de
 Tectonville et ce sur l'impulsion
 du Gouvernement qui aura donné
 ses instructions. Adopté.

Proposé par M. Walah secondé par M. Brémont-
 Laroche sur le rapport de M. J. de Baul. dans
 l'affaire Roussel soit reçu et son compte
 approuvé et payé. Adopté. Et la séance est levée.

Auguste Proust
 Rec. Roussel
 Paris
 Maire

M. Paris 1922. séance spéciale du Conseil de la Corpo-
 ration de la Ville d'Armbas. tenue
 en l'Hôtel de Ville d'Armbas le dit jour
 même jour de Juin 1922 à sept heures
 et demie de l'après-midi.

Présents M. de M. Roussel Alfred Paris et
 M. de M. Roussel Alfred Paris et M. de M.
 Roussel Alfred Paris Philippe Roussel
 Roussel Alfred Paris le Conseil en complet
 séance sous la présidence du Maire.

Il est proposé par M. Roussel Alfred Paris
 Roussel Alfred Paris Philippe Roussel
 que le Conseil de la Corporation de la Ville
 d'Armbas décide de se prévaloir
 des dispositions de l'article 5822 des Statuts
 révisés 1909 tel qu'édité par la loi 111
 Sec. V Chapitre 33 Section 1 Arrêté par la loi
 VI Sec. V Chapitre 36 Section 1 et de donner
 Arrêté par 1111 Sec. V Chapitre 53 Section 1
 que pour s'obtenir une pareille détermi-
 nation de telle fabrique pour un
 meilleur système de protection contre
 le feu. Que le Conseil arrête son
 système de protection contre le feu par une
 demande soit faite à l'honorable Ministre
 des Travaux Publics et du Travail et que
 les propositions soient transmises à l'honorable
 M. Roussel Alfred Paris député du Centre
 d'Armbas Ministre de la Colonisation
 des Travaux et des Pêcheries avec prière
 d'appuyer la demande de M. Roussel
 et d'appuyer la demande de M. Roussel.

Adopté unanimement.
 Proposé par M. Roussel Alfred Paris secondé par M.
 Paris que le Conseil accepte l'offre du
 Club d'Armbas de louer les locaux appar-
 tenant à cet Club et de l'Hôtel de Ville pour
 planifier pour l'espace d'une année à compter
 du 1^{er} juillet 1922 à raison de cent mille francs
 par année, les ornements nécessaires de
 dix postes dont le premier sera de dix
 le dernier jour de juillet 1922 et par la suite
 le dernier jour de l'année 1922 avec le pri-
 vilège de continuer à l'ail pendant une durée

aux mêmes conditions. Le Club est autorisé à percevoir des cloisons dans les dits appartements et les remplacer par des arches, de manière à se affaiblir en rien la solidité de l'édifice à installer une poêle dans ces appartements et le feu à propos à faire les changements dans l'installation de la poêle le tout à ses frais et en son confortant aux règles de l'art.

La Corporation chauffera les appartements lorsque à une température raisonnable tous les jours tel qu'ils sont actuellement chauffés les jours de semaine et dimanche et l'entretien des appartements incombent à la charge du Club. Le Maire est autorisé à signer un bail à long terme à R. Marceau président de la Club d'Arlesbaska aux fins susdites. Adopté.

Auguste Inceval
Sec. Trésor.

Merrill Tiffin Maire

Sept 1822 Séance Régulière du Conseil de la Corporation de la ville d'Arlesbaska, tenue au Hotel de Belle St. Arlesbaska le Cinquième jour de Juillet 1822 à sept heures et demie du soir. Présents: le Maire Henri Capin, les Citoyens Alfred Paris, Hercules Broome, Maurice Mathew, Melphid Vidal, J. V. Walsh, pourment quorum sous la présidence du Maire. Les juges verbal de la dernière séance ont été adoptés. Proposé par le Maire J. V. Walsh, secondé par R. Marceau premier secrétaire que les

Fondement
Singe
Maison

- 151^{er} Carl Cinqpente 7^{er} Colton Beton. Rivers Lambert
- 152^{er} Toston Bois 7^{er} J. B. Poiré les autres 53^{er} Albani la
- Charte de 1748 Tuffe Mathew pp. 11^{er} Elise
- 153^{er} Toston Bois 7^{er} J. B. Poiré les autres 53^{er} Albani la
- 154^{er} Alfred Paris 1^{er} J. B. Poiré les autres 53^{er} Albani la
- 155^{er} J. B. Poiré les autres 53^{er} Albani la
- 156^{er} J. B. Poiré les autres 53^{er} Albani la
- 157^{er} J. B. Poiré les autres 53^{er} Albani la
- 158^{er} J. B. Poiré les autres 53^{er} Albani la
- 159^{er} J. B. Poiré les autres 53^{er} Albani la
- 160^{er} J. B. Poiré les autres 53^{er} Albani la

Proposé par le Maire secondé par le Maire Vidal que le Comité de l'Agenda soit autorisé et leur faire immédiatement tous les travaux nécessaires pour améliorer notre système de protection contre les incendies et d'obtenir la prime accordée aux municipalités par le Gouvernement en vertu de la loi George Vch 52. Adopté. Proposé par le Maire secondé par le Maire que le Comité des Chemins fasse refaire immédiatement le Canal qui borde la propriété de Monsieur Maurice Mathew Côte Nord est de la Côte Steem et ce de la manière qui est l'entendra Adopté. Le Secrétaire reçoit instruction de transmettre de nouveau la résolution de ce Conseil concernant les nouveaux projets pour la route Régionale de la Côte Steem et le Maire est chargé de transmettre à Mr Charles Robert Samson une copie de la résolution. Le Maire Vidal passe le 5 Avril 1822 sous laquelle on demande au Maire de remettre ou de compléter par une autre semblable une requête des contribuables de cette municipalité concernant certains changements à la charte de la ville. Et le Maire Vidal

Auguste Inceval
Sec. Trésor.

Merrill Tiffin Maire

2. Juin 1822 Séance Régulière du Conseil de la Corporation de la ville d'Arlesbaska, tenue au Hotel de Belle St. Arlesbaska le dixième jour de Juin 1822 à sept heures et demie du soir. Présents: le Maire Henri Capin, les Citoyens Alfred Paris, Hercules Broome, Maurice Mathew, Melphid Vidal, pourment quorum sous la présidence du Maire. Les juges verbal de la dernière séance ont été adoptés. Proposé par le Maire J. V. Walsh secondé par R. Marceau premier secrétaire que les

Proposé par M. Walsh, seconde par M. Larochelle
 les comptes ci-après ont été approuvés
 par M. Bellin 5⁰⁰ P. Tremblay 22⁰⁰
 A. Beauchemin 519⁰⁰ P. Philippe 36⁵⁰
 C. Lacroix 8⁰⁰ P. Brochu 28⁰⁰
 pour masse 75⁰⁰ pour Brochu 88⁰⁰ La Villain 17⁵⁰
 M. Houde 47⁰⁰ R. Talbot 26⁰⁰ F. Roby 8⁰⁰ J. Goy
 Cloutier 9⁰⁰ pour et pour 104⁵⁰ J. Lacroix
 45⁰⁰ A. Perrault 29⁰⁰ H. Perrault 19⁰⁰ C. Fortin
 40⁰⁰ S. Cloutier 9⁰⁰ P. Phylomane 22⁰⁰ La Villain
 17⁰⁰ A. Blain 6⁰⁰ C. Lachance 9⁰⁰ P. Peronack
 19⁰⁰ J. E. Baril 100⁰⁰ M. Fortin 1⁰⁰ J. Goy
 Champoux 5⁰⁰ A. Lachance 4⁰⁰ formant
 un total de douze cent cinquante trois francs
 et trente trois centimes pour travaux effectués
 à l'usine sur la tige de Hutor-Beauchemin
 Les comptes de Albert Beauchemin 222⁷⁵
 A. Beauchemin 150⁰⁰ La Villain 7⁰⁰ pour
 travaux en béton et Albert Beauchemin 57⁰⁰
 pour travaux effectués à l'Hotel de Ville
 ces de La Villain 1450 P. Lacroix 8⁰⁰ M. Fortin
 6⁰⁰ Eng. Champoux 7⁰⁰ C. Blanchette
 189⁰⁰ P. Lacroix 7⁰⁰ A. Lachance 5⁰⁰ La Villain
 12⁰⁰ P. Lacroix 10⁰⁰ C. Blanchette 14⁰⁰
 Albert Beauchemin 8⁰⁰ pour travaux
 en bois ont été aussi approuvés et payés
 Et les comptes de P. Brochu 100⁰⁰ et 12⁰⁰
 Albert Beauchemin 29⁰⁰ Des Marcolle 10⁰⁰ Paul
 Brochu 6⁰⁰ La Villain 19⁵⁰ M. Houde 12⁰⁰
 Walford Houde 6⁰⁰ C. Lacroix 4⁰⁰ S. Cloutier 16⁰⁰
 A. Lachance 10⁰⁰ A. Lachance 4⁰⁰ Louis Cloutier
 12⁰⁰ La Villain 7⁰⁰ A. Blain 9⁰⁰ P. Brochu
 4⁰⁰ A. Lacroix 5⁰⁰ La Villain 9⁰⁰ A. Lacroix
 4⁰⁰ pour travaux d'entretien au chemin
 macadamisé ont été aussi approuvés et payés
 adobe. Le secrétaire, sur instruction du
 conseil de P. Brochu du cas de P. Lacroix
 a été pour lequel le gouvernement réclame un
 montant qui se prétend être dû par cette municipalité.
 Au Lacroix Paris donne ordre de mettre
 le rapport de J. E. Baril devant le conseil
 à sa prochaine séance régulière. Le conseil
 a vu

Auguste Guichet
 ne. Proulx

29 août 1922 séance spéciale du conseil de la Corporation
 de la ville d'Arthabaska tenue au bureau
 d'affaires de son Honorable Fr. Lacroix, Pr.
 Capin à Arthabaska le jeudi 24 août
 d'août 1922 à sept heures et demie du
 soir. Présents de son Honorable Fr. Lacroix
 et les citoyens Alfred Paris, J. Walsh
 Huculm-Lacroix Philippe Bergeron, M.
 vice maire Walford Houde formant
 le conseil ainsi la présence de son Honorable
 et le conseil étant au complet il est
 proposé par P. Brochu J. Walsh appuyé
 par P. Lacroix Marcel Lacroix
 Attendu qu'au printemps dernier
 il a été par le conseil qui a approuvé
 de faire faire un ingénierie du de-
 partement de la Ville pour savoir
 quels seraient les travaux les plus
 utiles à faire en vue de mettre nos
 chemins dans un bon état.
 Attendu que sur demande faite au
 l'Honorable Ministre de la Ville de
 Arthabaska, Monsieur P. Lacroix
 Henri est venu visiter nos chemins
 et a fait un rapport en conséquence.
 Attendu que dans ce rapport le dit
 ingénieur a suggéré trois modes de
 faire l'amélioration des chemins
 de Victorville Arthabaska, dans les
 trois cas l'ingénieur recommande
 le commencement de certains travaux
 permanents cette année.
 Attendu que plus tard une pro-
 clamation a été mise de l'Etat
 cette route régionale, et que dans une
 lettre adressée par l'Honorable
 Ministre de la Ville à l'Honorable
 Ministre de la Colonisation il a été
 déclaré qu'une contribution jusqu'à
 concurrence de 65% du coût de la recon-
 struction serait accordée et que cette sub-
 vention s'appliquerait aux travaux à
 exécuter pendant la présente année.

De même que pour ceux à être exécutés d'un prochain.

Attendu que le conseil de la dite fin de semaine a décidé de faire cette année le drainage l'égouttage et les travaux d'assèchement de cette dite route et ce dit que l'ingénieur lui aurait donné ses instructions;

Attendu que le conseil m'a jamais reçu d'instructions, mais que depuis environ trois semaines il se fait sur et dans le dit chemin des travaux qui consistent à planter et à repandre de la terre et du gravier;

Attendu que cette terre et ce gravier ainsi répandus sur le chemin sont enlevés par le rouler des véhicules, les voitures, les charrettes et les armoires provoquant la poussière de telle sorte que les travaux actuellement faits constituent une nuisance et causent des dommages considérables;

Attendu que les contribuables ne peuvent plus se promener sans subir de graves inconforts et ce sans que aucun travail permanent n'ait été fait.

Pour ces raisons le conseil proteste énergiquement contre les travaux qui se font actuellement dans cette portion de la route régionale dans la ville d'Atitabaska. Adolphe Guenard a écrit au certain reçoit instructions de transmettre copie de la résolution ci-dessus à l'Honorable Ministre de la Colonisation de la ville d'Atitabaska, au département de la ville ainsi qu'à M. Joseph Guenard et à la séance de la

Adolphe Guenard
De même
Kamir G. Guenard

Séance régulière du conseil de la Corporation de la Ville d'Atitabaska tenue au l'Hotel de la Ville d'Atitabaska le sixième jour de septembre 1922 à huit heures et demie du soir. Présents Messieurs le promoteur Adolphe Guenard Messieurs les conseillers M. Valade, Philippe Beignon, Henri Desroches, Maurice Mathieu, Wilfrid Vidal formant un quorum sous la présidence du promoteur. La résolution ci-après est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Attendu que la ville d'Atitabaska a souscrit et payé 410 actions dans la The Eastern Townships Traction Co. et a par conséquent droit à 410 votes.

Attendu que l'article 7 des règlements de la dite compagnie, tel qu'amendé donne à tout actionnaire autant de votes qu'il possède d'actions mais fait exception des corporations auxquelles tel ou tel que 30 votes.

Attendu que le conseil prétend que la Corporation de la ville d'Atitabaska ne peut pas être limitée à 30 votes lorsqu'elle détient 410 actions et que par conséquent le dit règlement est illégal.

Il est proposé par M. Valade, Maurice Mathieu approuvé par M. Valade, Wilfrid Vidal.

Le promoteur représentant la ville d'Atitabaska soit autorisé à demander et à proposer que le dit article 7 des règlements de la The Eastern Townships Traction Co. soit amendé de manière que la ville d'Atitabaska ait autant de votes qu'elle possède d'actions de manière que elle ne soit pas limitée à 30 votes. Le promoteur soit autorisé à faire copie des présentes soit transmises à la dite compagnie The Eastern Townships Traction Co. Adopté.

Les comptes ci-après sont soumis au conseil et adoptés. Louis Valade 40.00
Henri Desroches 3.00
Lucide Desroches 25.00
Blaise Valade 22.00
Adolphe Guenard 16.00
Wilfrid Vidal 77.00

Quide Lemieux 12⁵⁰ Octave Brochu fils 3⁰⁰
Napoleon Laroche 2⁵⁰ Jean Van Passer
Louis Villain 11⁵⁰ Ernest Laroche 18⁰⁰ pour
Chemin Macadamisé, Albert Blanchard
Marchandises pour Chénouit 11⁰⁰ à Coulet pour
Balance bois hollow 13⁷⁴ P. V. Bégin pour pelle
à charbon pour moulin 18⁰⁰ Pérald et
Waters pour 4^e de ville 3⁰⁰ et Secrétaire reçoit
instructions de faire afficher une affiche
de dénonciation des déchets sur la propriété de
M. Philippe Palais chemin St Paul et la séance
du soir

Auguste Grosnel

A. M. Grosnel

Secrétaire Trésorier

1^{er} octobre
1922

Séance régulière du Conseil de la Corporation de la
ville d'Arichabota tenue au Hotel de Ville d'Arichabota
le 1^{er} octobre 1922 à 8 heures 45 minutes du soir.

Présents: M. Maurice Henri Capin M. de
les Lavoisier, Philippe Bergeron, Hercules Laroche
et Wilfrid Vidal. M. Laroche préside sous la
présidence du Maire.

L'archevêque Hercules Laroche appuyé par
le docteur Philippe Bergeron propose que les
comptes de l'année dernière 3⁰⁰ pour arichabota pour l'année
A. S. Lavoisier 7⁰⁰ Chemin Macadamisé et
Paul Aquedus 71⁰⁰ l'année 4⁰⁰ Albert Blanchard
Marchandises pour Aquedus 226.16 Pérald et
Waters pour Hotel de Ville 4⁰⁰ pour 116⁰⁰ f. H
Gallier Villain bois 116⁵¹ Louis Villain
10⁰⁰ Chemin Macadamisé et Alfred Palais 6⁰⁰
Eddy Houle 3⁰⁰ Quide Lemieux 8⁰⁰ Louis Villain
10⁰⁰ Louis Villain 4⁰⁰ Olivier Palais 8⁰⁰ Missi
Dingle 2⁰⁰ pour trottoirs en bois Et Joseph Laroche
46⁰⁰ pour Ponce Valbot 14⁵⁰ Louis Villain
22⁰⁰ Olivier Palais 14⁵⁰ Clavin Carter 14⁵⁰
Ernest Lamy 30⁰⁰ Steno Robuff 12⁰⁰ Eddy Houle 18⁰⁰
Quide Lemieux 9⁰⁰ Philippe Palais 7⁵⁰ Alfred Palais 7⁵⁰
pour travaux en menuiserie No 2. Et 89⁵⁰ à l'usage de
Laroche Ponce Valbot 14⁵⁰ Louis Villain 17⁰⁰ et
6⁰⁰ Clavin Carter 7⁰⁰ Quide Lemieux 9⁰⁰ et
4⁰⁰ pour travaux à la bâtisse des propriétés

et Alex Hardy 8⁷⁵ pour Aquedus. Charles Roux
5⁰⁰ Pérald et Waters 4⁰⁰ pour
travail à l'Hotel de Ville et pour pour charbon
à la pierre concassée à l'Hotel de Ville 1⁰⁰ Adolphe
Propose par M. Bergeron, secondé par M. Laroche
que l'archevêque Laroche soit autorisé
à passer un bail à long terme et au
nom de la Corporation avec M. le Landman
de cette ville pour le terrain et la bâtisse
érigée récemment par ordre du Comité
de l'Arichabota sur la propriété de
M. M. Laroche. Adopté
Propose par M. Vidal secondé par M. Bergeron
que M. H. Lavoisier Laroche soit autorisé
à faire faire un wagon express pour le
département des marchandises, par M. Alex
Hardy, livrable le ou vers le 22 octobre
prochain et pour le somme approximative
de cent soixante piastres. M. Laroche
adopté. Une proposition de M. Bergeron
secondé par M. Lavoisier la dénonciation
est ajournée à samedi le 7 octobre prochain
pour la prise en considération de la note
d'évaluation de l'année 1922. Et sous
l'égide et pour la transaction des
affaires en général.

Auguste Grosnel
Secrétaire

Maurice Henri Capin
Maire

Les notes
sont en
l'annexe

Séance régulière du Conseil de la Corporation
de la ville d'Arichabota tenue au lieu ordi-
naire au Hotel de Ville d'Arichabota le 1^{er} octobre
1922 à 8 heures 45 minutes du soir.
Présents: M. Maurice Henri Capin M. de
les Lavoisier, Alfred Laroche, Hercules Laroche, Phi-
lippe Bergeron, Maurice Vidal, Wilfrid Vidal
et Louis Villain. M. Laroche préside sous la
présidence du Maire.

Il est proposé par le docteur Laroche appuyé
par M. H. Vidal, que le Conseil de la ville d'Arichabota
soit autorisé à passer un bail à long terme au
nom de la Corporation d'Arichabota avec
M. le Landman de cette ville et de recommander
la nomination de M. H. Laroche

et a propos des avis publics en conseil
général concernant les amendes,
le Conseil et les contribuables intéressés
à une séance spéciale du Conseil, pour
le 23^e jour de novembre concernant
le Conseil chargé de lire et de discuter
de plus faire des propositions pour les taxes
des biens et autres pour les chemins et divers
Rout proposé par le Bureau secondé par
Paris par la Corporation offre en tant qu'acte
certifié de cinquante piastres l'annee du capital
de la Ville d'Arthabaska et que des fins soient
en la manière et par les voies qui seront
subsequemment indiquées au Secrétaire par le
proposé de cette résolution. Adopté. Les
de J. G. Proulx et J. B. Proulx et J. B. Proulx
Hendy, Secrétaire, dans le département de
Paris et autres et approuvés par le
Bureau Journal

Henri Papin
Blanc

7 Nov 1922

Séance spéciale du Conseil de la Corporation de la
ville d'Arthabaska tenue au lieu ordinaire
des séances à l'Hotel de la ville d'Arthabaska le
dix septieme jour de novembre 1922 à sept
heures et demie du soir. Présents M. le Maire
Henri Papin, Messieurs Alfred Paris, pro-
Maire Maurice Mathieu, Philippe Pelgrom, H. L. La
roche, Wilfrid Vidal, John V. Walsh
Après le début de la séance Monsieur le Maire
Henri Papin se reconvoque et se
généralement intéressés dans les affaires
qui font l'objet de cette séance spéciale
du Conseil. Messieurs le pro-Maire Alfred
Paris prend la présidence. Le Secrétaire
donne lecture des avis officiels qui ont
été déposés à chacun des membres du Conseil
de plus de plus récemment par la loi et dans lequel
est énoncé l'objet de cette séance spéciale à savoir
la faire en considération des offres de Monsieur
Proulx et de Monsieur C. N. Proulx et autres
d'acheter le Capital, actions de la Ville d'Arthabaska

Messieurs Proulx Manufacturing Company
détenu par cette Corporation à savoir Justice
de ces parts ou actions de cinquante piastres
l'annee après de long débat auquel furent
pris, avec la permission du Président du Conseil
dans les conditions ci-dessus en fait la demande
et de longues délibérations de la part des
membres du Conseil Messieurs Proulx
Manufacturing Company secondé par M. Proulx
et J. V. Walsh Secrétaire.

Plus cette Corporation accepte l'offre
de M. Jules Proulx d'acheter d'Arthabaska
à savoir la somme de deux mille
piastres pour quatre cents parts du Capital
actions de la Corporation de la ville d'Arthabaska
Manufacturing Company détermi-
ner la Corporation de la ville d'Arthabaska
aux conditions suivantes

1. Que si la Manufacture part d'Arthabaska
par le contrôle des ventes collectées par la
d'Arthabaska à l'annee cinq ans de la dit
et ses ayants droits soient payés à la
relation de la ville d'Arthabaska une somme
additionnelle de huit mille piastres
 2. De Messieurs Proulx à Arthabaska en opération
et de façon continue la Manufacture
de meubles maintenant en existence
en autant que la dit Monsieur Proulx et ses
ayants droits le peuvent par le contrôle de
leurs votes et même d'augmenter la
concern d'œuvre dans la mesure
possible
 3. La dit Monsieur Proulx et ses
ayants droits prennent la responsabilité
des procédures légales qui pourraient être
prises contre la Corporation de la ville d'Arthabaska
en rapport avec la présente résolution
adoptée à l'unanimité
- Proposé par M. J. V. Walsh secondé par
M. Maurice Mathieu. Le Secrétaire
Journal Proulx a autorisé à signer
des parts et autres en ce conformant
aux conditions et stipulations de la résolution

Ventes
des
Parts

par les Compagnies d'assurance contre
les incendies

Art. X

Les cheminées de manufacture doivent
être construites à une hauteur de au
moins trois pieds plus haut que
la cheminée voisine la plus élevée
sur le terrain. En métal ou en briques.
Elles doivent dans tous les cas être
construites d'une seule pièce pour empêcher
tout d'échappement des étincelles.

Art. XI

Tout propriétaire ou locataire de manu-
facture devra faire des escaliers ou des
voies les jours où les charbonniers, bouilliers
refuseurs de bois, débris et le reste qui
viennent de telle manufacture.

Art. XII

Quiconque refusera ou négligera de le
faire ou qui ne fera pas en temps
opportun d'une amende ou de la
payer, sera puni par la justice
travaillant, en cas des autres néces-
sités qui il se fait encourir.

Art. XIII

Un inspecteur sera nommé par le
Grand Municipal, tous les deux ans
avec pouvoir d'inspecter les cheminées
des manufactures de la municipalité et de
faire réparer et mettre en bon ordre par
le propriétaire ou occupant qui ne
sera refusé de faire la chose lui proposer
après lui avoir été demandée.

Art. XIV

Aucune manufacture ne sera construite
dans les limites de cette municipalité, si
ce n'est possible. Le Grand Municipal le
peut vouloir sa construction et son mode
de construction.

Art. XV

Personne ne devra faire passer, charbon
ou autres sur les toits et escaliers
tendus avant que les toits soient protégés

Art. XVI

Ce règlement entrera en vigueur
quatre jours après sa promulgation
à savoir le 23 jour de novembre 1822
et sera observé tenante.

Amphithéâtre

Secrétaire des séances Henri Pélissier

Le conseil a unanimement des membres
présents approuvé les Comptes ci après
Madame Violette, Louis, Hôtel de Ville, 16⁰⁰ Alex. Hardy
pour démonstration de pompes 28⁰⁰ Vallée
de Lagny, Haras pour Département du fin
57⁹⁶ Henri Labbe pour services département du
fin 6⁰⁰ Joseph Macie pour services de la
pompes 7⁵⁰ et 7⁰⁰. René Vallot, Grand-
Villiers pour Département du fin 168,74 et 18,25
Lumière Hôtel de Ville pour octobre 39⁰⁰ Ammanier
Hôtel de Ville 54⁰⁰ Luminaires de nuit 116⁰⁰
Et la séance se leva.

Amphithéâtre Secrétaire des séances

Séance régulière du Conseil de la Commune de
la ville d'Ankhalde tenue au Hôtel de ville
d'Ankhalde le dimanche 23 jour de novembre 1822
à sept heures et demie du soir. Présents
Messieurs le Maire Henri Pélissier et Messieurs les
conseillers Messieurs de la Roche, Philippe, Pélissier
Hervé, Louchet, Melvil, Vidal, Alfred, Pélissier, for-
ment promue sous la présidence du Maire.
Les comptes ci après ont été soumis au conseil
et adoptés pour ouvrage d'entretien des
bâtiments de la ville 13⁰⁰ Pélissier, Louchet 3⁰⁰
Ensemble, Louchet 5⁰⁰ et 2⁰⁰ Louchet pour ouvrage
ou réparation Alfred Pélissier 3⁰⁰ Pélissier, de la Roche
Louchet 18⁰⁰ Joseph Pélissier 25⁰⁰ Pélissier, Louchet
12⁰⁰ Pélissier, Louchet, Pélissier 5⁰⁰ Pélissier, Louchet -
14⁰⁰ Pélissier, Louchet, Pélissier, Louchet 2⁰⁰ Pélissier,
Louchet 27⁰⁰ pour achat Hôtel de Ville, Pélissier
57⁴⁰ pour les jours département du fin Pélissier
Pélissier 24⁰⁰ pour faire passer pour bâtiment
Louchet, Pélissier, Louchet pour Louchet de la Grande ville 1⁰⁰
Louchet Hôtel de Ville pour Louchet 3⁰⁰ Pélissier, Louchet, Pélissier
Hôtel de Ville 94⁰⁰ et Louchet reçoit instruction

M. le Ernest Picotte, Alfred Provancher
 Raymond Bédard, Joseph L'Esperance
 Albert Blanchet, Joseph L'Esperance
 Maurice A. Rivard, Ch. Champoux, Allen
 Scherette, G. Bergeron, P. Blanchet
 M. Roy, D. Leduc, P. Lamore, P. Trumbley
 H. Bouchard, J. L. L'Esperance, Welford
 Houde, Gustave Thivierge, L. P. Bédard
 Henri Michaud, J. L. Michaud, Louis
 Gaudet, J. de Paril, J. de Monrois, Philippe
 Bergeron, cultivateur, de la ville d'Attitash
 ont été nommés conjoints pour le
 quartier Nord de la dite ville en rem-
 placement de Philippe Bergeron sortant
 de charge.

Et il est proposé par M. de
 Ernest Picotte, R. Bédard, de L'Esperance
 et Blanchet, J. L'Esperance, Scherette,
 A. Rivard, G. Champoux, A. Scherette,
 G. Bergeron, P. Blanchet, M. Roy, D.
 Leduc, P. Trumbley, A. Gaudet, sur
 L. Lamore, W. Houde, G. Thivierge, L. P. Bédard,
 H. Michaud, J. L. Michaud, H.
 Champoux, Médard des Landet, J. de
 Gaudet, J. de Paril, J. de Monrois, Ernest
 de Monrois, Alfred Provancher, gentil-
 homme, de la ville d'Attitash ont
 été nommés conjoints pour le quartier
 Nord de la dite ville en remplacement
 de Alfred Paris sortant de charge.

Une liste a été lancée depuis
 l'ouverture de l'assemblée qui finit
 n'y a pas plus de candidats que de
 changes à remplir. Le résultat est
 problème nouveau Alfred Paris,
 industriel et commerçant, maire
 de la ville d'Attitash en rempla-
 cement de Monsieur Henri Paris, sor-
 tant de charge.

Et Monsieur Philippe Bergeron
 cultivateur, conseiller pour le quartier
 Nord de la ville d'Attitash en rempla-

cement de lui-même
 M. Monrois, Alfred Provancher
 gentilhomme de la ville d'Attitash
 conseiller pour le quartier Nord de
 la dite ville en remplacement
 de Monsieur Alfred Paris sortant de
 charge.

Projet Personnel

Président de l'Assemblée

Je Alfred Paris, industriel et commerçant
 de la ville d'Attitash ayant été élu
 maire de la dite ville jura jure je remplirai
 fidèlement les devoirs de ma charge
 dans toute la mesure de ma capacité

Assurance devant moi

à Attitash le 29^e jour de janvier 1923

Alfred Picotte

Juge de Paix de office

H. P. Paris, maire

Je Philippe Bergeron cultivateur de la ville d'At-
 titash et Alfred Provancher, gentilhomme
 de la ville d'Attitash, ayant été élus
 conjoints pour le quartier Nord de la
 ville d'Attitash, jura jure je remplirai
 fidèlement les devoirs de ma charge dans
 toute la mesure de ma capacité.

Assurance devant moi,

à Attitash le 29^e jour de janvier 1923

Alfred Picotte

Juge de Paix de office

Philippe Bergeron

Alfred Provancher

29 janvier 1923
 Réunion spéciale du conseil de la Corporation de la
 ville d'Attitash tenue au 1. Hotel de Ville le
 29 janvier 1923 à 8 heures de la nuit
 tenue au 1. Hotel de Ville d'Attitash, Alfred
 Paris, et Monsieur les cultivateurs Welford Houde, H.
 Bouchard, J. L. L'Esperance, Alfred Provancher
 Philippe Bergeron furent présents sous la
 présidence de Monsieur le conseiller complet à
 l'exception de M. J. de Paril dont la signature

est élu le cousin du Secrétaire Tasson
 et est proposé par M. Richemur Hucalbe
 appuyé par M. Lecomte Philippe Rouillon
 sur la nomination de Monsieur Jean de Walsh
 devant eulx pour le quartier Ouest de la
 ville d'Attitash soit acceptée adoptée
 Le Conseil prie son secrétaire de faire part
 à Monsieur Walsh de sa haute appréciation
 des services qu'il a rendus à la ville et
 lui assure que tous ses collègues gardent de
 lui le plus sincère et le plus affectueux
 souvenir

Il est proposé par le Secrétaire Maurice
 seconde par M. Lecomte Alfred Provancher et
 unanimement résolu

Que le Conseil a enfin avec regret
 la mort soudaine de Monsieur Maurice
 Paris l'un des promoteurs de la classe épique
 des plus honorablement connus de la paroisse
 de St. Christophe; père de Monsieur Alfred
 Paris, Maire de cette ville à fin des Conscillers
 offrent leurs plus vives sympathies avec
 prière d'en transmettre l'expression aux
 membres de la famille Paris

M. Lecomte Alfred Provancher propose
 appuyé par M. Lecomte Maurice Dubois
 que Monsieur Gustave Tully soit chargé
 de faire l'audition des livres du Secrétaire
 de cette Municipalité du 1^{er} Janvier 1922
 le 31 Décembre 1922. Adopté
 Auguste Guenel Secrétaire

31 Janvier 1923

Assemblée publique et générale des Electeurs
 Municipaux de la ville d'Attitash. Rapport de l'Electeur
 d'un Consciller pour le quartier Ouest de la dite
 ville au remplacement de John Walsh dont
 dont la nomination a été acceptée par le Conseil
 après avis public donné suivant le loi, et de l'avis
 du Maire le lendemain des de Janvier 1923
 M. Walsh de la ville d'Attitash sous la présidence
 du Consciller Maurice Lecomte Président de l'Electeur
 Lecomte. A l'ouverture de l'assemblée et après les

Electeurs Municipaux de quartier Ouest de
 nommer des personnes qui ils désirent élire
 comme candidats à la charge de Conscillers
 pour le dit quartier. Il est proposé par
 M. de Philippe Lecomte Consciller Resident
 Philippe Cloutier, Napoleon Bourcote Long, R.
 Cloutier, Ferdinand Longue, Wilfrid Vidal
 Bernard Peltier, Patrice Brochu fils
 Cultivateur de la ville d'Attitash soit
 nommé Conscillers pour le quartier Ouest
 de la ville d'Attitash au remplacement
 de John Walsh dont le décès a été
 déclaré vacant

Après l'ouverture de l'assemblée, qui finit au 27
 par plus de candidats que de charges à remplir
 le Procureur et déclare Monsieur Patrice
 Brochu fils Cultivateur de la ville d'Attitash
 Consciller élu pour le quartier Ouest de
 la ville d'Attitash au remplacement
 de John Walsh dont le décès a été déclaré

Attitash le 31 Janvier 1923
 Auguste Guenel
 Président de l'Electeur

Le Patrice Brochu fils Cultivateur de la ville d'At-
 titash a écrit à M. le Consciller pour le
 quartier Ouest de la ville d'Attitash que
 que le remplacer fidèlement et dans
 la mesure de ses facultés avec de ses
 comme tel Consciller. Je suis au port en suite

Attitash le 31 Janvier 1923
 Auguste Guenel
 Patrice Brochu fils
 Cultivateur

M. de Philippe Lecomte
 Secrétaire Municipal de la ville d'Attitash
 au sujet de la nomination de l'Electeur de
 la ville d'Attitash pour le quartier Ouest
 des élections de l'Electeur pour le Janvier 1923
 Monsieur de Philippe Lecomte et Wilfrid
 Vidal. Au nom de l'Electeur de l'ouverture de
 la séance Monsieur le Maire a annoncé qu'il

Mars 7. 1923. Reunion reguliere du Conseil de la Corporation de la Ville d'Antichabaska en l'Hotel de Ville d'Antichabaska le septieme jour de Mars 1923. a sept heures et demie de l'apres midi

Presente Monsieur E. Marie Alfred Paris, et les autres membres Philippe Bergeron Wilfrid Tidal Hercules Larocque Patric Brochu et Alfred Provancher, formant quorum avec la presence du Maire

Propose par M. Alfred Provancher secunde par M. Philippe Bergeron que les comptes ci-apres soient approuves et payes: Antichabaska Water Tower Co 195.00 Aqueduct 19 94.11.50 Salaries du personnel 25.00 pour l'ancien Hotel de Ville - Louis Villeneuve 18.00 Antichabaska Water Tower Co 1922 1.00 Antichabaska Water 3.00 Hays Palist. 2.00 Maurice Dutilleul 2.00 pour l'ancien a l'Aqueduct: Alexander Hardy, Chemin d'eau 35.00 Paul Rouche 194.00 Wilfrid Houde 21.00 F. X. Lalbe 50.00 Chemin d'eau - Gaston Tremblay, Chemin d'eau pour l'ancien Chemin d'eau - Maurice Tardif et Bernard 15.00

Propose par M. Philippe Bergeron secunde par M. Rouche que le rapport d'audit des livres du Secretaire Trésorier pour l'annee 1922 soit approuve dans sa forme et contenu et que la commune de Saint-Jacques soit payee a l'auditeur J. J. Leclercq pour telle somme adoptee

Propose par M. Provancher secunde par M. Tidal que le president du conseil de St Jacques soit autorise a signer pour et au nom du conseil un contrat de location avec M. Alexander Hardy, comme chef des pompes et a faire modifier le bail benedicte a la Ville d'Antichabaska, telles les conditions suivantes: les nouvelles conditions interviennent a la date de la presente

Adopte par le conseil
E. Marie Alfred Paris
Maire

Reunion reguliere du Conseil de la Corporation de la Ville d'Antichabaska en l'Hotel de Ville d'Antichabaska le quatrieme jour d'Avril 1923 a sept heures et demie de l'apres midi

Presente les autres membres Hercules Larocque Philippe Bergeron Wilfrid Tidal Patric Brochu et Maurice Larocque

Il est propose par M. Maurice Larocque secunde par M. Philippe Bergeron que M. Hercules Larocque preside a la prochaine reunion du conseil en l'absence de Marie et du jour, mais adopte

Propose par M. Wilfrid Tidal secunde par Patric Brochu que Messieurs Repolomon de St-Jacques, Gustave Lavoie et Maurice Houde soient autorises a valider pour la confirmation du role de l'evaluation de 1923 et que M. Gustave Lavoie soit nomme auditeur adopte

Propose par M. Maurice Larocque secunde par M. Bergeron que les comptes ci-apres mentionnes soient approuves et payes: Louis Villeneuve 14.00 Repolomon de St-Jacques 19.00 Phidias Lavoie 12.00 Maurice Dutilleul 2.00 Antichabaska Water Tower Co 1.00 Despatch des livres 1.00 Despatch des livres Antichabaska Water 2.00 Hotel de Ville Antichabaska Water 3.00 pour Vallot 1.00 Repolomon Brochu 34.00 F. X. Lalbe 32.50 Antichabaska Chemin d'eau - Albert Larocque 3.00 Chemin d'eau - P. N. Lavoie, Antichabaska bail station des pompes 3.00 Maurice Blain, Antichabaska - Paul Lavoie 5.00 Antichabaska - Olympe 116.30 Chemin d'eau - Antichabaska - M. J. Paril soit 62.00 Antichabaska Water pour despatch Aqueduct soit 30.00 Patric Brochu file Antichabaska soit 57.00

Et le conseil est bon

Adopte par le conseil
Maurice Larocque
President

Reunion reguliere du Conseil de la Corporation de la Ville d'Antichabaska en l'Hotel de Ville, le quatrieme jour de Mars 1923 a sept heures et demie de l'apres midi Presente Monsieur E. Marie Alfred Paris, et les autres membres Maurice Larocque Philippe Bergeron Hercules Larocque Patric Brochu Wilfrid Tidal

Sur proposition de M. Maurice Larocque approuve par M. Hercules Larocque les comptes ci-apres sont approuves Alfred Paris 1.00

Maurice Evmond 2^o Campagna 0.90 Alex Hardy 1^o 50^o Phyllis Lamore 26^o
 Rap. Desjardins 13^o J. Thayer 10^o Champagne
 Madam Johnny Miller 37^o Ecole de Compagnie
 Rap. Percheron 17^o F. K. Lobb 12^o Clavin
 Roulier 14^o Joe Vallant 1^o Aristobascha
 Gales 2^o Lumiere 45^o pour de plus grandes Propriétés
 de la Province de la Nouvelle-Bretagne et de la Nouvelle
 Albert-Bonhomme 46^o Albert Beauchamp
 #43^o Le compte de l'année venant est laissé au
 rapport jusqu'à ce que le Secrétaire soit renseigné
 Madam J. Powell est informée
 que le Conseil pourra se faire dans la
 Compagnie de la Colture sur les terrains
 de cette Dame et ceux de la Corporation
 de la Ville. Et la séance est levée

Armand Guenard
 Secrétaire Trésorier

H. Paris Maire

6 Juin 1923 Séance régulière du Conseil de la Corporation de
 la Ville d'Antabaska tenue au l'Hotel de Ville
 d'Antabaska le sixième jour de Juin 1923
 à sept heures et demie de l'après-midi. Le Con-
 seil est complet sous la présidence de
 M. J. Guenard. Proposition de M. Philippe Bergeron
 approuvée par M. Maurice Thayer, les comptes
 de l'année sont approuvés. Alfred Pélanc 5^o Group
 Blanchette 3^o Joseph 10^o Espingey 10^o
 Lucide Sachette 7^o Phyllis Lamore 19^o
 Armand Guenard 22^o Adolphe Champagne 4^o
 Maurice Thayer 0.90 pour construction des chemins
 Madam J. Powell 2^o Alex Hardy Hardy
 11^o pour la Nouvelle-Bretagne et 3^o pour
 le Département du feu. M. J. Campagna, Chemin de la
 Little Percha Rubber Co. 65^o de p. de l'année - 65^o
 Audit des livres Imaginés. Spéciale 2^o Wilfrid Hardy
 Central Chemins d'Antabaska 72^o Arthur Thayer
 Louis Vallant 29^o Chemins Madam
 Le Secrétaire donne lecture d'une pétition de M.
 Albert Hardy, au Conseil, au sujet d'égouts
 provenant de la Rue de Central et la Rue
 de la Manufacture qui se déversent sur

sa propriété. Action à être prise après
 enquête par le Comité d'hygiène -
 Le Conseil charge le Comité de l'égout
 de faire à l'égout les réparations d'ur-
 gence. Il est proposé par M. Pélanc
 Thayer, secondé par M. Thayer que le
 Comité des Chemins soit autorisé
 après entente avec l'ingénieur du
 Gouvernement à faire exécuter les
 travaux suggérés par le rapport. Le
 Conseil approuve le rapport. Le
 Conseil approuve le rapport du Département
 de la Ville, en date du 27 Mai 1923 -
 Adopté. Il est proposé par M. Guenard
 secondé par M. Bergeron que le Comité
 des finances s'entende avec l'ingénieur
 Directeur de la Colonisation des Mines et
 des Pêcheries, député du Comité d'Antabaska
 pour disposer par suite au Gouverne-
 ment du Rouleau à vapeur de la
 Corporation adoptée. Le Secrétaire est char-
 gé de communiquer avec l'Honorable M.
 Beaulieu au sujet du rouleau à vapeur
 et la séance est ajournée au 21 Juin
 pour la transaction des affaires

Armand Guenard
 Secrétaire Trésorier

H. Paris Maire

21 Juin 23 Séance régulière du Conseil de la Corporation de
 la Ville d'Antabaska. Commencement de la
 séance le 21 Juin pour la transaction des affaires
 tenue au lieu ordinaire des séances à l'Hotel
 de Ville d'Antabaska le 21^o jour de Juin
 1923 à sept heures et demie de l'après-midi
 Présents M. J. Guenard, Alfred Paris, et Messieurs
 les citoyens Thayer, Pélanc, J. Pélanc, Pélanc,
 Philippe Bergeron, Wilfrid Pélanc, Maurice Thayer,
 Jean et Patrick Percheron - le Conseil est complet.
 Proposé par M. Bergeron secondé par M.
 Guenard que le Comité de la Ville J. Guenard
 G. pour l'année ou Rouleau de 1923 soit
 approuvé et payé. Adopté. Le Conseil décide
 de faire réparer les trottoirs sur la Rue de la
 Ville. Le Comité d'hygiène décide de son

de faire rapport, après examen, sur l'opportunité du rattachement des Ponts Neufs et de la rue de la Harpe. - A ordonné et chargé de voir sur place l'inspecteur en chef au sujet de la nouvelle loi des Villes et Villages.

Auguste Piquet
Christiane Trossier
H. H. Paris Maire

5 Sept 23

Reunion reguliere du Conseil de la Corporation de la Ville d'Antiochia tenue au lieu ordinaire, a l'Hotel de Ville d'Antiochia, le dimanche 5 Septembre 1923 a sept heures et demie de l'après midi.

Le Conseil au complet à l'exception de M. l'Ecuyer Prouvancher, sous la présidence du Maire M. Alfred Paris.

Une proposition de M. Philippe Bergson appuyée par M. Maurice Mahon les comptes annuels sont lus détaillés et approuvés.

Après lecture 21^e Prouvancher 4^e Chemins Louis Villetan 19^e Prouvancher 7^e Apudine Bichard 3^e Chemins 4^e Apudine 5^e Chemins S. L. Baudouin 5^e pour l'op. Relève des Pompes de la 15^e Sept 1923 et pour les Ponts donne l'avis au Secrétaire d'articles - 3^e Prouvancher les Ponts pour l'op. rail de la Manufacture. Sur proposition de M. Vidal appuyé par M. Prouvancher, le Conseil ordonne que les Ponts actuellement au nom de M. Honoré Blanchette et Philippe Clouche soient transférés au nom de M. Alfred Vidal et M. Prouvancher.

Propose par M. Prouvancher, secondé par M. Alfred Vidal et readopté par le Conseil la proposition de M. Alfred Paris et Philippe Bergson au sujet des Ponts des Ponts de la Ville au sud soit classés suivant leur point de vue pour la Gravelle et en une nouvelle sous continuation de la précédente et d'une largeur des arcades, soit ouverte pour les Ponts sur la propriété de M. G. Bergson au sud et pour la Ville et M. Prouvancher au nord. Que le conseil de Ponts finit soit payé à G. Bergson pour l'impasse du Pont de la Ville à cette fin.

Après de la réunion 1923

Le secrétaire reçoit l'avis de M. Prouvancher de donner avis à M. Prouvancher de la Ville d'Antiochia, le dimanche 5 Septembre 1923 à sept heures et demie de l'après midi.

Auguste Piquet
Christiane Trossier
H. H. Paris

Dim. 5. 1923

Reunion reguliere du Conseil de la Corporation de la Ville d'Antiochia, tenue au lieu ordinaire a l'Hotel de Ville d'Antiochia, le dimanche 5 Septembre 1923 a sept heures et demie de l'après midi. Le Conseil au complet à l'exception des Ecuyers Prouvancher et Vidal, sous la présidence du Maire M. Alfred Paris.

Le Maire et les Ecuyers de la Ville d'Antiochia ont approuvé avec plaisir le rapport de Madame Prouvancher sur le budget de la Ville d'Antiochia. M. Prouvancher a été chargé de lire et de transmettre à sa famille l'opinion de son conseil municipal.

Une proposition de M. Prouvancher appuyée par M. Maurice Mahon le Secrétaire est chargé de faire la revue des comptes administratifs et de débiter le budget municipal de la Ville. Le Maire des Ponts de la Ville et de la Ville d'Antiochia ont approuvé. M. Prouvancher Mahon propose et M. Prouvancher secondé et il est décidé que le conseil se réunisse à M. Alfred Vidal et M. Prouvancher la formation de la Ville de la Ville de la Ville d'Antiochia dans la salle de l'Hotel de la Ville d'Antiochia à l'Hotel de la Ville d'Antiochia.

Une proposition de M. Prouvancher secondé par M. Maurice Mahon les comptes annuels sont lus détaillés et approuvés. Après lecture 21^e Prouvancher 4^e Chemins Louis Villetan 19^e Prouvancher 7^e Apudine Bichard 3^e Chemins 4^e Apudine 5^e Chemins S. L. Baudouin 5^e pour l'op. Relève des Pompes de la 15^e Sept 1923 et pour les Ponts donne l'avis au Secrétaire d'articles - 3^e Prouvancher les Ponts pour l'op. rail de la Manufacture. Sur proposition de M. Vidal appuyé par M. Prouvancher, le Conseil ordonne que les Ponts actuellement au nom de M. Honoré Blanchette et Philippe Clouche soient transférés au nom de M. Alfred Vidal et M. Prouvancher.

Henri Dupin 8³³ Standard Gray Products pour
fait l'ingénieur 12³² 64³² soit du l'ingénieur et
Philippe Lambert 4³² pour l'ingénieur, Antoinette
Walter 11³² pour 5³² H. de la 5³² Rétrospective.

Auguste Guével

Secrétaire Trésorier

H. Paris Mairie

Nov 1923

Seance reguliere du Conseil de la Corporation
de la Ville d'Antiochia tenue au lieu ordi-
naire au Hotel de Ville d'Antiochia le
septieme jour de novembre 1923 a 5 heures
Le Conseil au complet a l'exception de
Messieurs Alfred Poirier et Patrice Broche
absents.

Pres. le Maire Alfred Provancher
prezide

Sur proposition de M. P. Bergeron
Bergeron appuyé par M. Jeanne Mahon
le Maire est chargé par le Conseil de s'en-
tendre avec M. L. Boul au sujet des
travaux qui concernent la propriété de la Ville
et de faire exécuter les travaux qui il
seront nécessaires s'il y a lieu. Le
Secrétaire est chargé de s'empareur au
sujet des travaux d'un ponceau en face des
bureaux d'inscriptions qui ont été entrepris
de s'assurer à fin ils appartiennent
et d'en régler le coût de fin de droit. Si
ils appartiennent à la Corporation.

Proposé par M. Lavoche secondé par M. Guével
que le rôle d'évaluation de cette Municipalité pour
l'année 1923 soit homologué en sa présente
forme et tenu adopté.

Sur proposition de M. Bergeron
appuyé par M. Mahon les comptes d'après
sont approuvés. Louis Villetan 24³²
Alphonse Lacharité 5³² Fernand Bergeron 4³² Phi-
lippe Lambert 22³² Philippe Guével 7³²
Henri Poirier 5³² Eugène Lacharité 9³² Auguste
Demougeant 9³² Alfred Poirier 13³² Jules Poirier 10³²
Adolphe Poirier 6³² Fernand Bergeron 2³² Jean
Villetan 3³² et 18³² Fernand Bergeron 18³² Fernand
Bergeron 17³² Albert Lacharité 21³² Jules

Mars 1845 pour Chemins, Louis Villetan
pour peintures Pont Bourbon 12³² Fernand
Poirier 7³² Louis Villetan Pont Bourbon 11³²
Poirier Lambert 9³² Fernand Bergeron
peintures 38³² Pont Bourbon de Ville Villetan
10³² Henri Poirier de 10³² Pont Bourbon - Poirier
Lambert - 10³² Antoinette Walter - 8³²
pour Hotel de Ville 5³² de Poirier des Ponts
Le Secrétaire reçoit l'ordre de faire pour une
brevete de sans un face de chez M. Lavoche en
regard des de la Municipalité.

Auguste Guével

Secrétaire Trésorier

Alphonse Lavoche

Nov 1923

Seance reguliere du Conseil de la Corporation
de la Ville d'Antiochia tenue au lieu ordi-
naire au Hotel de Ville d'Antiochia le cin-
quieme jour de novembre 1923 a sept heures
Le Conseil au complet a l'exception de
Messieurs Alfred Poirier, Fernand Bergeron
Jeanne Mahon, Alfred Vidal, Patrice Broche, et
Lavoche. Philippe Bergeron, sous la présidence
du Maire.

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre
du Comité des Monuments aux Antiquités de
37 38 sollicitant une souscription de la
Municipalité. Demande prise en considération.

Après lecture d'une lettre de M.
le Comptable L. de la Ville relativement à la
taxe imposée à M. Albert Lavoche entrepreneur
des nouvelles bâtisses de l'Hotel de Ville, il
est proposé par M. Jeanne Mahon appuyé
par M. Alfred Vidal.

Que le rôle d'évaluation
realisée de M. Albert Lavoche s'élève à la
somme de 1200 francs. Les sommes ont
bien et dûment collectées du dit Entrepreneur
Seront conformément au règlement de
cette Municipalité qui s'impose.

Attendu qu'il est de toute
évidence que si les recensements de l'Hotel
de Ville plus au l'occasion des affaires de droit,
s'attendent faites devant le Conseil pour

leur propose d'ériger dans la ville d'Antebas
un couvent de 124,000^{fr} par an, un seul pour
abriter les malades les pauvres et les mal-
heureux, à la seule condition qu'aucune
taxe ne soit imposée; le conseil se voit
imposée d'accepter une offre aussi
avantageuse tant au point de vue
pratique qu'humanitaire.

Attendu qu'il s'agit pay-
la lettre du vénérable pasteur de cette pa-
roisse par les révérends pères de
l'Hotel Dieu, dans leur très explicable
ignorance des règlements de cette Muni-
cipalité, ont accueilli à l'Entrepreneur
Giroux qui il n'y avait pas de taxes
à payer et que conséquemment elles
se trouvent en honneur et en justice
tenues de remettre au dit M. Giroux un
montant que par leur fait il n'a pas
inclus dans le prix de sa construction.

Attendu que le règlement
en vertu duquel cette taxe est imposée ne
vise que la protection des ouvriers de cette
Municipalité mais en aucune façon
l'encouragement d'une route trans-
versale comme celle-ci.

Attendu que l'Hotel Dieu d'Ante-
bas est une institution qui tire ses moyens
d'existence et ses revenus de la charité
publique; principalement des Municipalités
du Comté d'Antebas et qui sans doute
quelque dans ces revenus devra être doublé
par ces Municipalités au seul profit de
la ville d'Antebas et qui tout en ne con-
tribuant pas plus qu'elles au maintien
de cette institution, en retire les plus
grands avantages.

Il est résolu que le Secrétaire Trésorier
de la ville d'Antebas soit autorisé à remettre
aux Révérends Pères de l'Hotel Dieu le mou-
tant de la taxe perçue sur dit Entrepreneur
Giroux.

M. Hercules Larocque appuyé par M. Patrick Brochu

propose un amendement.

Que le Secrétaire Trésorier collate
le taux de 221^{fr} par an par l'Entrepreneur
Giroux conformément au règlement
de cette Municipalité. Et que si une commission
quelconque doit être faite aux Révérends
Pères de l'Hotel Dieu elle le soit dans
les formes voulues par la loi et les régle-
ments de ce conseil et avec l'assentiment
des contribuables de cette Municipalité
ou de leurs représentants.

Put voté pour l'amendement Messieurs
Hercules Larocque, Patrick Brochu, et Philippe
Bergson ont dit.

Put voté contre l'amendement
Messieurs Messieurs Mahour et Wilfrid Castel ont dit.
L'amendement est adopté et la motion
principale est repétée sans la même
division.

La route des Chemins d'Arves et
Grottois est adjugé après enchères aux
personnes suivantes.

Le chemin des de la route depuis le Coin chez
M. Raymond Duclat jusqu'aux limites de
la ville chez M. Paul Brochu à raison de 65^{cts} de l'heure.

Le chemin depuis le Coin chez M. Paul Brochu
jusqu'aux limites de la ville chez M. Paul Brochu
à raison de 115^{cts} de l'heure.

Le chemin de St Laurent à partir du Coin
chez M. Raymond Duclat jusqu'aux limites
de la ville les rues de Carroul et de la ma-
nufacture et les nouvelles transversales
à M. Paul Brochu à raison de 65^{cts}
de l'heure.

Le chemin depuis le Coin chez M. Paul Brochu
jusqu'aux limites de la ville dans la
chemin qui conduit à St Paul, les
rues St Joseph et la rue qui conduit
chez M. Philippe Blas à M. V. Roblin à
raison de 90^{cts} de l'heure.

responsable, ce sont nos idées religieuses
et nos principes politiques, municipaux ainsi
bien que nationaux, que nos "idéologies"
nous ont assurées

Attendu que le conseil des
seigneurs - toute l'assistance qui se
attache à la conservation pleine et entière
de libertés conquises au prix d'un sang
précieux. Qu'il soit résolu:

1^o Que le conseil municipal de
la ville d'Antkastahe endorse pleinem-
ment le projet de monument solennel

2^o Qu'il y associe la somme
de cinquante chaettes que le secrétaire
trésorier devra remettre à qui de droit.
Adopté à l'unanimité.

Georges Guenet. Ad. P. sous Maire

21 Janvier 1924
M. le sous-maire officier rapporteur - à l'hon-
neur de deux solennités pour le quartier Est de la
ville d'Antkastahe. D'après les mandats
que le conseil municipal de la ville d'Antkastahe
donne pour la présentation des candidats à la
charge de "Cocher" pour le quartier Est de
la ville d'Antkastahe, à l'hôtel de ville d'Antka-
baska, entre midi et deux heures et après midi
les électeurs municipaux du quartier Est de la
ville d'Antkastahe, d'unanité convoqués en
assemblée et au vu des listes des présents,
suivant la loi, ont présenté comme candidats
aux charges mentionnées les personnes suivantes:
d'unanité qualifiés pour le poste de "Cocher" pour
le quartier Est de la ville d'Antkastahe candidat à la
charge de "Cocher" pour le quartier Est de
la ville d'Antkastahe pour le poste de "Cocher"
Marius Marchand de la ville d'Antkastahe et
plus de dix autres électeurs qualifiés pour le dit
quartier Est. Et Monsieur Victor Babu les a
désignés. Et la ville d'Antkastahe pré-
sente par M. le Secrétaire Général Bernard
Carré et plus de dix électeurs
qualifiés pour le quartier Est comme leur

présente à la charge de "Cocher" pour
le quartier Est de la ville d'Antkastahe.

Après avoir constaté que toutes
les formalités légales avaient été
et d'unanité été remplies, l'honneur
fait par la loi étant expédié le nombre
de "Cochers" remplis n'excédant
pas celui des candidats. Il a été procédé
Marius Marchand pour le quartier
Est d'Antkastahe et Victor Babu pour
le quartier Est de la ville d'Antka-
baska. Tous deux solennités pour
le quartier Est de la ville d'Antkastahe
pour le terme fixé par la loi

Antkastahe 21 Janvier 1924

Georges Guenet - Ad. P. sous Maire
officier rapporteur

M. le sous-maire officier rapporteur - à l'hon-
neur de deux solennités pour le quartier
Est de la ville d'Antkastahe. D'après les mandats
que le conseil municipal de la ville d'Antkastahe
donne pour la présentation des candidats à la
charge de "Cocher" pour le quartier Est de
la ville d'Antkastahe, à l'hôtel de ville d'Antka-
baska, entre midi et deux heures et après midi
les électeurs municipaux du quartier Est de la
ville d'Antkastahe, d'unanité convoqués en
assemblée et au vu des listes des présents,
suivant la loi, ont présenté comme candidats
aux charges mentionnées les personnes suivantes:
d'unanité qualifiés pour le poste de "Cocher" pour
le quartier Est de la ville d'Antkastahe candidat à la
charge de "Cocher" pour le quartier Est de
la ville d'Antkastahe pour le poste de "Cocher"
Marius Marchand de la ville d'Antkastahe et
plus de dix autres électeurs qualifiés pour le dit
quartier Est. Et Monsieur Victor Babu les a
désignés. Et la ville d'Antkastahe pré-
sente par M. le Secrétaire Général Bernard
Carré et plus de dix électeurs
qualifiés pour le quartier Est comme leur

Georges Guenet
Ad. P. sous Maire
officier rapporteur

Marius Marchand
Victor Babu

longeur de l'Hotel de ville 50^{to} - Avenue Villeroy
Chauvage et balayage de l'Hotel de ville pour assés-
sées de l'Hotel de ville 3⁵⁰ - balayage de l'Hotel
Chemins d'iviens 40^{to}

Alfred Proussier
Georges Proussier - Les Dames

7 mai 1824 Séance régulière du conseil de la disposition de la
ville d'Antilles au leur ordonnance des deniers
le septième jour de mai 1824 a sept heures et demie
de l'après midi.

Le conseil au complet sous la prési-
dence de M. Alfred Proussier.
Sur proposition de M. Proussier l'Assemblée
approuve par un vote unanime la
demande d'avis à l'Assemblée d'accorder la re-
quête de M. M. Edmond Proussier et de consentir

avis à l'Assemblée

que le sieur de Regnière procède au calcul
des dépenses pour un tuyau de plus fort diamètre
à savoir 18" en fer galvanisé. Il est résolu que
les travaux nécessaires pour cette œuvre soient
faits à la fin de l'année et l'Assemblée reçoit l'ordre
de demander des estimations pour le terrain à la
de faire rapport à la prochaine séance. L'Assemblée
a été prise pour finit la présente ses deniers
avec unanimité de contribution de l'Assemblée.
Le conseil décide à l'unanimité de demander
des commissions pour la finiture des Ponts
Routier superstructure métallique et garde pour
l'empêchement au devis préparé par le Département
des Travaux Publics de Québec et d'autre commis-
sions pour la finiture du Pont Bourbon, sur la
rive occidentale, superstructure métallique, et garde
pour venir les devis préparés et être effectués par le
dit département des Travaux Publics de Québec.
Le conseil se réserve le droit de ne accepter, ni
la plus haute ni la plus basse commission
ni aucune des commissions et les commis-
sions devront fournir les garanties que le
conseil aura devis. Les commissions doivent
arriver par voie de papier double, à l'office
de l'Assemblée de l'Est. Conformément à ce

avis expresse par le conseil de la municipalité.
L'Assemblée d'Antilles intéressés en cette affaire.
Les comptes de l'Assemblée sont approuvés par un vote unanime.
Louis Villeroy 15^{to} Proussier 7^{to} Proussier
J. Henry 45^{to} Proussier 40^{to} Proussier
d'iviens Louis Proussier 38^{to} Proussier 37^{to}
Philippe Proussier 17^{to} Proussier 2^{to} Louis de
Montréal 2^{to} Proussier 17^{to} Proussier
14^{to} Chemins d'iviens d'iviens d'iviens
Proussier 41^{to} Proussier Proussier Proussier
Villeroy 13^{to} Proussier Proussier Proussier
Proussier pour balayage de l'Hotel de ville 3⁵⁰ et
3⁵⁰ pour balayage des chemins de l'Hotel de ville et
balayage - Balayage de l'Hotel de ville 10^{to} Proussier
Louis de Montréal - Proussier 5^{to} Proussier
150^{to} - 1^{to} mai 1824 Proussier Proussier Proussier
Proussier à l'Assemblée 20^{to} Proussier 13^{to} Proussier

Le conseil d'Assemblée a été
réuni le 21 mai 1824 pour prendre en considé-
ration le rapport du directeur de l'Assemblée
et les commissions de l'Assemblée. Le conseil
a été pris pour la transaction de l'Assemblée
ordinaire.

Alfred Proussier - H. Proussier
Georges Proussier - Les Dames

21 mai 1824

Séance régulière du conseil de la disposition de la ville
d'Antilles au leur ordonnance le 21 mai 1824
à sept heures et demie de l'après midi.
Président M. Alfred Proussier - Philippe Proussier
M. Alfred Proussier - Proussier Proussier
M. Alfred Proussier Proussier Proussier
la présidence de M. Alfred Proussier. Les Dames
de l'Assemblée d'Antilles ont été réunies pour
recevoir par le finit des Ponts Routier
et Bourbon, superstructure métallique
et garde pour les approches.
Le conseil au complet sous la présidence
de M. Alfred Proussier par un vote unanime
a accepté les commissions de l'Assemblée d'Antilles
Proussier d'Antilles Proussier de l'Assemblée de la
ville d'Antilles qui, par un vote unanime le conseil

Il s'agit de se conformer strictement aux conditions stipulées dans la demande de commission faite par le Conseil et dont une copie devra être attachée au contrat à intervenir entre les contractants... pour la somme de trois cent trente-cinq paches.

Le Conseil a autorisé à signer le contrat... le sieur Patrice Rivard... pour une année finissant le premier Mai 1825... le sieur Patrice Rivard de manière à donner pleine et entière satisfaction à ces locataires...

Engagement
12 Mars
Rivard

La Corporation de la ville d'Antonieville au jardin

pour l'accomplissement des devoirs d'obligations ci-haut mentionnées, la somme de Cent-vingt paches pour six mois, et fournir également le logement à l'usage de son... Le sieur, le secrétaire ou le président du Comité de l'Hôtel de Ville...

Le sieur, le secrétaire ou le président du Comité de l'Hôtel de Ville... pour la somme de quatre-vingt-cinq paches. Ces deux commissions sont des plus basses.

Arresté par le Conseil

9 Juin 1824

Reçu par le Conseil de la Corporation de la ville d'Antonieville... le 9 Juin 1824...

Le Conseil au complet sous la présidence de M. Alfred Paris, Maire, le président du Comité de l'Hôtel de Ville est chargé de faire signer les baux...

Le secrétaire est autorisé à payer à la loi de l'Antonieville la somme de soixante quatre paches pour les deux parts que la Corporation doit comme locataire dans la Compagnie antonine.

Le conseil en après avoir approuvé Charles Pont 60^{es} Rolland 1100^{es}... Hardy 9^{es} Hardy pour son hôtel 7^{es}... 12^{es} le Coulet pour 25^{es}... 62^{es} et 64^{es}...

Le sieur Hercule... que le conseil avec un règlement pour la structure des salaires à des heures de nuit... cette proposition est dans les principes...

Il est même
Les membres décidant de faire
réparer le Canal qui borde la propriété de
M. de Maitre-jeu & qui a été en mauvais
état & établi. Adolphe Béland bat & 4 autres
membres sont nommés & valent pour
l'année 1924.

Auguste Guenet
Sec. Trésor
H. P. Paris Maire

2. Juillet 1924 Reunion reguliere du Conseil de la Corporation
de la Ville d'Antichabaska tenue au lieu
ordinaire, à l'Hotel de Belle d'Antichabaska
le deuxieme après-midi de juillet 1924 à sept
heures & demie de l'après-midi

Le Conseil au complet, sous la presi-
dence de Monsieur le Maire Alfred Paris
Le secrétaire donne lecture des comptes & le
comptes qui sont approuvés. Louis Villain 22
Philippine Demare 75 Allain Duchesne 5
M. Fortier 225 Adolphe Paris 75 Elmore
et l'ordonne Louis Villain 61 P. Lamoignon 34
A. Lacharite 475 M. Fortier 4825 Etienne 41
Philippe Béland 510 Elmore Fortier 325 Paul
Campagna 395 Philippe Lamoignon 365 Elmore
Blais 3475 Alfred Blais 375 Louis Béland 275
Donat Lacharite 245 Ernest Picotte 250
Donat Prou 350 Agathe Côté
Louis Villain 105 M. Lamoignon 250 A. Lacharite 75
M. Fortier 750 Eugène Lacharite 750 Victor
des Neuvins. Gustave René 450 J. Lacharite
260 Albert Lamoignon 8225 Côté Lacharite
Blais & juis 125 Antichabaska Water 35
M. L. Echeverre Agathe Lamoignon donne avis
qu'à la prochaine séance il proposera
que le Conseil passe un règlement
à l'effet de faire fermer les restaurants
à sept heures du soir du premier-mai au
premier novembre & à dix heures du soir du pre-
mier novembre au premier-mai

Auguste Guenet
Secrétaire Trésorier H. P. Paris Maire

26 Aout 1924 Reunion reguliere du Conseil de la Corporation
de la Ville d'Antichabaska tenue au lieu ordinaire
à l'Hotel de Belle d'Antichabaska le sixieme jour
d'Aout 1924 à sept heures & demie de l'après
midi

Présente M. le Maire Alfred Paris et les Me-
sieurs Provancher, Pichet et Beson
formant le gouvernement de la présidence du
Maire

Les Comptes en après sont approu-
vés. Antonin Blais 35 Alfred Blais 35 Elmore
Blais 545 M. Fortier 35 Eugène Lacharite 185
A. Lacharite 1575 Paul Campagna 575 El-
more Fortier 185 Louis Villain 445 Ernest
Picotte 450 Armand Lamoignon 115 Agathe
Côté Lacharite Pierre Lamoignon 1150 Lamoignon & El-
more Water 50 50 Lamoignon 50 Henri Picotte 875
M. de la Fontaine Agathe Lacharite 75 pour faire
Tallot & Lamoignon 235 Agathe Côté
Albert Lamoignon & M. de la Fontaine 1005
Antichabaska Water 50 50 Lamoignon & El-
more Le Conseil du Comte d'Antichabaska 805
fait approbation concernant le règlement
Après avoir fini l'organisation de la nuit
de Monsieur Provancher & autres membres de la
Ville et de la paroisse de Monsieur Lacharite
Lamoignon & M. de la Fontaine les membres présents
se rendent sur les lieux pour prendre
action après travaux
Le Conseil prend en considération un projet
de transport de la Ville d'Antichabaska Water & l'annule
à l'urgence temporaire

Auguste Guenet
Secrétaire Trésorier H. P. Paris Maire

31 Sept 1924 Reunion reguliere du Conseil de la Corporation de
la Ville d'Antichabaska tenue au l'Hotel de Belle
d'Antichabaska le sixieme jour de Septembre
1924 à sept heures de l'après-midi

Présente M. le Maire Alfred Provancher
Philippe Béland, Wilfrid Pichet, Pichet, Beson
des Neuvins, Lamoignon, Lamoignon & El-
more sous la présidence de M. Alfred Provancher

pas-vaire formant qu'on
 une notice de la Haute Grosse
 concernant le funéraire des migrants
 resteraient est présentée et sa mise
 en considération est renvoyée à une
 séance régulière subséquent.

Le conseil approuve, avec unanimité
 les comptes ci-après: Louis Veltre 54⁰⁰
 Hélène Veltre 41⁷⁵ Clévis Veltre 35²⁵
 Ernest Bielle 25⁹⁶ Ferdinand Langue 29⁸⁷
 Raphaël Bergeron 20⁹⁵ Anatole Bouché 35²³
 Ovide Lacombe 62⁹⁰ Arthur Lesclapart
 11⁰⁰ Adolphe Ramonay 22⁹² Alfred Houde
 22⁹² Ovide Lacombe 13²⁵ Albert Gervais
 pour chemins de fer, Lacombe Albert
 Beauchamp 11²⁵ Dr Bielle 12⁸⁵ Jéhu
 Lacombe 12⁵⁰ La dernière nuit
 d'ordre de l'église par M. Charles Bonin
 André Dufort Ovide Lacombe d'après
 un vote fait par le conseil provenant de leurs
 propriétés, n'indiqueraient pas les
 chemins de la paroisse. Le conseil
 approuve: est fin de cours. La
 désinfection des batisses de l'Hôtel
 de ville.

Auguste Guenel
 Secrétaire

Alfred Bielle
 Le Maire

Séance officielle du conseil de la
 Corporation de la Ville d'Actonville, New
 Brunswick, au l'Hôtel de Ville le 20 Septembre
 1924. A sept heures et demie et l'après
 midi. Le conseil a été tenu de discuter
 sur certains litiges touchant être fait au
 système d'égout: et autres.

Présents: M. Alfred Vain, Philippe Ber-
 geron H. Lacombe, W. Lidal, Patrick Brochu
 Alfred Provancher formant qu'on
 sous la présidence du Maire et M. Bielle.
 Proposé par M. Bergeron secondé
 par M. Lidal.

Que les écrivains Provancher,
 Lacombe et M. Lidal, Beauchamp

ont été chargés de l'écriture - en
 vertu de l'opportunité de faire cet au-
 tomne certains travaux et achats pour
 cette partie de l'égout qui descend - les
 continuelles depuis chez M. Lidal
 jusqu'à chez M. Lacombe, chemin
 de l'Actonville. Les dits écrivains devant
 faire rapport au conseil le plus possible.
 Adopté.

Proposé par M. Lacombe Beauchamp
 secondé par M. Lacombe Brochu

que le conseil de la ville d'Actonville
 fasse un vote sur la possibilité de transfé-
 rer l'intérêt de la Corporation qui est faite à la
 classe des agriculteurs et de faire faire
 acte de soumission, délégué par M. Alfred
 Bielle, Alfred Provancher, Jéhu Lacombe
 et Philippe Bielle, délégués - comme ses
 représentants au Congrès des Agriculteurs
 plus doit se réunir au l'Hôtel de Québec
 les 15 et 20 jour de Octobre 1924

Auguste Guenel
 Secrétaire

Alfred Bielle
 Le Maire

15 Octobre 1924

Séance régulière du conseil de la Corpora-
 tion de la Ville d'Actonville, au l'Hôtel de Ville
 le 15 Octobre 1924, à sept heures et demie et l'après
 midi.

Présents: M. M. Lacombe, Alfred Bielle, Alfred Houde
 et Patrick Brochu.

En l'absence des écrivains de
 M. Lacombe et M. Lidal secondé par M. Lacombe
 Patrick Brochu propose que le conseil se réunisse
 soit après au l'Hôtel de Québec le 15 et 20
 et heures ordinaires, pour la renouvellement des
 affaires du conseil, adopte.

Auguste Guenel
 Secrétaire

Alfred Bielle
 Le Maire

Re Chart de la Ville d'Intrabaska et les modifications
 y apportées par le Roi R. George V. Citi et Villages -
 Mr Hardy est autorisé à effectuer ces modifications
 afin pour le territoire du département des
 Comptes ci-après sont approuvés
 Albert Beauchemin, Pointe St Paul et Pointe
 St Charles
 1872⁵³ Albert Beauchemin # 26 65 postes - St. Joseph
 1872⁵⁴ St. Joseph # 44 postes - Louis Villeneuve # 11
 Chénais et Chénais - Intrabaska # 50 postes
 Point St Paul # 5 - Intraporta # 11, Marais du Village
 1872⁵⁵ Intraporta Beauchemin # 55, Clovis # 10
 1872⁵⁶ Chénais Albert Picotte # 29, Albert Villeneuve # 22
 Chénais - Louis Villeneuve # 42, Intraporta - Alex Hardy # 9

Alfred Picotte
 Rép. Inconnu

H. H. Pans Maire

9 Nov 1874

Reçu de la Ville d'Intrabaska le territoire
 de Beauchemin 1874 et sept postes et
 terrain de Beauchemin

Présents: M. de la Rivière Alfred Paris
 et les citoyens Alfred Tremblay, Pierre
 Lacroix, Hippolyte Lacroix, Patrice Beaudin, Joseph
 Guerin sous la présidence de M. de la Rivière
 Les Comptes ci-après sont les et approuvés
 J. B. Michaud # 11, Louis Villeneuve # 11
 Albert Beauchemin # 5, Clovis # 10, Marie
 Villeneuve # 6, Point St Paul # 5, Beauchemin # 5

Stamint pour Intrabaska Village des Eglises de la
 Corporation 1874. Une proposition de M. Beauchemin
 approuvée par M. de la Rivière, Alfred Picotte, et Beaudin
 de la Ville d'Intrabaska est chargée d'effectuer
 les Pointe St Paul - Beauchemin sous direction et surveil-
 lance et de faire rapport lorsque possible
 aux assemblées du département des Comptes
 en date du 15 Octobre 1874.

La Ville de la Rivière possède à la suite
 au rattachement de l'Intrabaska des territoires de
 territoire pour les années 1874-1875 et les approuvés
 Eglises Beauchemin et Pointe St Paul. La Ville de la
 limite de la Ville de St. Joseph Beauchemin à Intraporta

Reçu en payement 1874 de la Ville de la Rivière
 par Beaudin pour le terrain de 5000 et les terres
 de la Beauchemin et de Beauchemin et les terres de
 Beauchemin de la Ville de St. Joseph pour 11 postes
 de la Rivière jusqu'à la route de Beauchemin
 à Pointe St Paul pour 11 postes de la Rivière
 de la Rivière jusqu'aux limites de la Ville de St. Joseph
 et de la Rivière et Joseph et de la Ville de St. Joseph
 à Louis Villeneuve à raison de 50000 postes
 les terres de la Ville de St. Joseph pour 11 postes
 de la Rivière et de la Rivière de la Rivière et de la Rivière
 sont adjugés à la Ville de St. Joseph pour la
 somme totale de deux mille postes. Les
 terres de la Ville de St. Joseph pour 11 postes
 de la Rivière et de la Rivière pour 11 postes de
 la Rivière de la Rivière de la Rivière sont adjugés
 à la Ville de St. Joseph pour la somme totale
 de 51000.

Il est proposé par M. Beauchemin Beauchemin
 approuvée par M. Beauchemin Beauchemin et Beauchemin
 fait un règlement imposant une taxe de
 deux postes et cinquante postes sur les terres
 de la Ville de la Rivière de la Rivière de la Rivière
 et les autres taxes imposées et imposées par
 Beauchemin sur les terres de la Rivière de la Rivière
 de la Rivière pour l'année 1875. Le règlement
 est adopté et ordonné par le conseil municipal
 Beauchemin 1874.

Une taxe générale de deux postes et cinquante
 postes par cent postes est imposée sur les
 terres de la Rivière de la Rivière de la Rivière
 et après le vote véritablement en regardant les
 terres de la Rivière de la Rivière de la Rivière
 sur les terres de la Rivière de la Rivière de la Rivière
 de la Rivière pour l'année 1875. Les terres de
 la Rivière, de la Rivière, de la Rivière de la Rivière
 seront taxées comme suit: 1/2 de la Rivière de la Rivière
 25 pour les terres de la Rivière 1000 pour les terres de
 la Rivière de la Rivière de la Rivière de la Rivière
 1100 pour les terres de la Rivière de la Rivière de la Rivière
 de la Rivière de la Rivière de la Rivière de la Rivière
 les terres de la Rivière de la Rivière de la Rivière
 et pour les terres de la Rivière de la Rivière de la Rivière
 de la Rivière de la Rivière de la Rivière de la Rivière

Montant des Contrats des Constructeurs étrangers
 et 2^e partie par tout les autres sous l'usage
 de l'apudica par l'ordonnance française
 Le décret réglementaire en vertu duquel
 on a pu dans les délais prescrits par
 la loi après la promulgation

Grégoire Guennel H. P. Paris Maire

Une proposition de M. Roumanoff appuyé
 par M. Larivière le Conseil est autorisé
 à prendre les moyens qu'il jugea nécessaires
 pour faire la collection des ouvrages de livres
 et publications à cette municipalité et
 la cause de l'ère

Grégoire Guennel H. P. Paris Maire

Une séance régulière du Conseil de la Confédération
 de la Ville de St. Pétersbourg tenue au lieu
 ordinaire des séances du Conseil à sept heures
 du soir le Samedi 125. furent présents M. de
 les Colonnes H. Soudier Patrice Broche et
 Wilfrid Vidal

Il est proposé par M. Larivière Maurice
 Larivière appuyé par M. Roumanoff Patrice
 que la présente séance publique du Conseil est
 destinée à connaître le des septième jours de
 janvier pour la tenue de la conférence
 relative à l'ordonnance du Samedi 125.

Grégoire Guennel H. P. Paris Maire

1925

17 Janvier Séance régulière du Conseil de la Confédération de la
 Ville de St. Pétersbourg à l'Hotel de Ville de St. Pétersbourg.
 Il a sept heures et demie et après avoir
 approuvé le procès verbal de la séance régulière du 11
 Janvier le septième jour de Janvier. Présents
 M. de les Colonnes M. Alfred Chiriac Maurice et Patrice
 Larivière Maurice Larivière Patrice Broche
 Wilfrid Vidal, Patrice Roumanoff, H. Soudier
 entrant formant quorum sous la présidence
 de Maurice Larivière. Les comptes suivants ont été
 présentés

et approuvés M. Jules Roumanoff 105
 Roumanoff Larivière Larivière 110
 leide de la charité et l'engagement d'attacher la
 population par l'année 110 31 30. Les comptes pour
 l'année 110 Jules Roumanoff 500, Maurice Larivière 110
 pour l'édifice de l'église d'Oran - Indore Roumanoff
 1500 Roumanoff H. de Ville, Maurice Larivière 25
 pour l'édifice de 1924 - Indore Roumanoff
 H. de Ville 300, Maurice Larivière 500 et H.
 de Ville 200. Grégoire Guennel pour l'année et
 l'année de l'année 110 Maurice Larivière pour
 pour l'année 500. Maurice Larivière l'année
 de l'année pour l'année 500 pour l'année pour
 à l'année pour l'année à l'Hotel de Ville. Le Conseil décide
 en approuvant cet état qui est en l'année en
 aucune manière à ce jour et qui il est tout
 simplement pour l'année de l'année qui est en l'année
 être connue comme un document. Le lieu
 des séances municipales de la Ville de St. Pétersbourg
 leide pour l'année 1100 tel que l'année pour la
 loi. Actes de l'année 110 l'année 110. Actes de l'année
 110 est l'année en l'année et après
 l'année l'année l'année.

Il est proposé par M. Roumanoff Larivière
 appuyé par M. Philippe Roumanoff pour le Conseil
 ayant décidé qu'aucun contrat de quelque nature
 qu'il est de l'année que les commissions soient
 demandées pour l'engagement d'un certain
 l'année de la Ville de St. Pétersbourg pour l'année
 1925. Adopté l'année l'année. Le Conseil pour
 l'année reçoit instruction de proposer ou en
 en conséquence et d'en donner l'année de l'année
 en l'année et d'en donner l'année de l'année
 l'année l'année et d'en donner l'année de l'année
 la table du Conseil à l'ouverture de la séance
 de 7 heures prochain 1925. Le Conseil se réunira
 l'année le lieu de l'année que les commissions
 qui il faudra être dans les l'année l'année
 M. Maurice Larivière l'année de la Confédération l'année
 l'année de l'année l'année de l'année l'année de
 la Confédération pour la période comprise entre
 le 1^{er} Janvier 1925 et le trentième Mars 1924

établissant un montant de dépenses de \$10,703.89. et un montant de recettes de \$10,649.39 laissant une balance due au Secrétaire de \$54.50. Après lecture du rapport et distribution d'une copie d'icelui à chacun des électeurs présents. M. H. H. Beauvais propose approuver par un vote que le rapport et l'ordonnance de M. Gustave Pichon, soit approuvée et que les comptes ci-après soient soumis, présentés ou non parvenables soient rayés des listes de la Corporation. Ci. Leger-Brouin 21-25 4^o E. F. Pichon 21-23-24. 4^o A. Guenel 21-22-4^o Ed. Pichon 21-23 Albert Beauvais, M^o 22-23-9^o L. H. Tremblay 22-23. Jos. Gagné 22-23-4^o 1^o H. J. Samson 21-22 Marie M. Samson 21-22 Les personnes non dues - St. Joseph Pichon 20-21 6^o Rega Bellefleur 21-22-23 10^o J. H. Rouquet 21-8^o Albert Blanchet 21-3^o Jos. Cloutier 21-2^o Conrad Girouard 21-3^o D. Lavigne 22-3^o Ernest Lamy 23-3^o Les personnes non dues, présentes ou non parvenables - présent en tout le cours de la séance. Les propositions de la motion est adoptée et la séance est levée.

Dep. Gagnel Sec. Général
H. M. Proulx Maire

20 Janvier 1925

Assemblée publique et générale des électeurs municipaux de la Ville d'Arthabaska à l'Hôtel de la Ville d'Arthabaska le mardi 17 Janvier et deux heures de l'après-midi le septième jour de Janvier - 1925. Date fixe pour la présentation des Candidats à la mairie pour la Ville d'Arthabaska et de deux électeurs pour les sièges No. 1. et 2. des Quartiers-Ouest de la dite Ville d'Arthabaska. Le sous-préfet Dep. Gagnel officier-rapporteur pour la dite élection après avoir ouvert l'assemblée; donne lecture des avis publiés en tel cas par la loi 13. L'Assemblée est levée à 15 h. 2. et deux jours au plus les électeurs municipaux présents de nommer et présenter les candidats de leur choix pour remplir les charges de

mairie pour la Ville d'Arthabaska et de deux électeurs pour les sièges No. 1. et 2. des Quartiers-Ouest de la dite Ville.

A midi-vingt-deux minutes de l'après-midi, Eugène Champagne, Maire Municipal de la Ville d'Arthabaska M^o a présenté un bulletin revêtu de toutes les formalités requises en tel cas et signé par plus de dix électeurs municipaux de la Ville d'Arthabaska désignant M. Alfred Paris, marchand, et domicilié à la Ville d'Arthabaska comme candidat à la charge de Maire de la dite Ville, à l'Arthabaska présente.

A une heure et deux minutes de l'après-midi, un même bulletin, émanant de Jean Chénier, de la Ville d'Arthabaska, Maire Municipal de l'Arthabaska, a présenté un bulletin signé par plus de dix électeurs municipaux des Quartiers-Ouest de la Ville, nommant M. Eudore Duroseau, marchand des Quartiers-Ouest de la Ville d'Arthabaska comme candidat de l'opposition pour le siège No. 2. du dit quartier. Le dit bulletin fut lu et lu avec toutes les formalités requises, puis la loi.

A une heure et quinze minutes, le même jour, un même bulletin, émanant de Jean Chénier, Maire Municipal des Quartiers-Ouest de la Ville d'Arthabaska, présente un bulletin signé par plus de dix électeurs municipaux des Quartiers-Ouest, revêtu de toutes les formalités requises par la loi en tel cas - nommant M. Wallace S. Lapinay, sellier, de la Ville d'Arthabaska, de candidat de son choix pour le siège No. 1. du quartier-Ouest de la Ville d'Arthabaska à la présente élection. Tous les avis des bulletins ci-dessus mentionnés étaient accompagnés des dépôts requis à savoir \$50.00 par chacune des listes requises. Advenant deux heures de l'après-midi de vingt-neuf heures de l'après-midi, il n'y avait pas plus de candidats à la présente élection que de charges à remplir. Le dit sous-préfet Alfred Paris commença

de la Ville d'Anticosti parait de la date de la Ville d'Anticosti et Gendreau Dureau Marchand de la Ville d'Anticosti s'engageant pour le siège de 2. du quartier-Ouest de la dite Ville. Et Willie Lefinay s'engage de la Ville d'Anticosti s'engageant pour le siège de 1. du quartier-Ouest de la dite Ville lesquels ont été bien et dûment élus après avoir été conformés à toutes les exigences de la loi.

Anticosti 20 janvier 1925

Alfred Poiré
Officier Rapporteur

M. Alfred Poiré commerçant de la Ville de Anticosti ayant été élu et proclamé maire de la Ville d'Anticosti, jure que je remplirai fidèlement et dans toute la mesure de ma capacité, les devoirs de ma charge -

Assurance devant moi
le 24^e jour de janvier 1925

H. M. Poiré
Maire

Willie Lefinay
M. Willie Lefinay s'engage de la Ville d'Anticosti ayant été élu s'engageant pour le siège de 1. du quartier-Ouest de la dite Ville, jure que je remplirai fidèlement mes devoirs dans toute la mesure de ma capacité.

Assurance devant moi
le 2^e jour de janvier 1925

Willie Lefinay

Alfred Poiré les Vice-Présidents
M. Gendreau Dureau Marchand de la Ville d'Anticosti ayant été élu s'engageant pour le siège de 2. du quartier-Ouest de la dite Ville, jure que je remplirai fidèlement et dans toute la mesure de ma capacité, les devoirs de ma charge.

Assurance devant moi
le 2^e jour de janvier 1925

Alfred Poiré
Les Vice-Présidents
Tudore Deneault

11 Janvier 1925

Siéance régulière du Conseil de la Corporation de la Ville d'Anticosti tenue au Hotel de Ville d'Anticosti le jeudi 11^e jour de janvier 1925 à sept heures de nuit. Le Maire Louis Poiré M. le Maire Poiré et M. le s'engageant Alfred Poiré, Philippe Bergeron, Hector Beauchemin, Willie Lefinay, Gendreau Dureau, Héraud Lefinay. Le Secrétaire propose comme président de la Corporation M. Alfred Poiré, vice-président M. Philippe Bergeron, et pour les différents comités soient formés comme suit: Travaux M. Alfred Poiré, président et M. H. Beauchemin, et Gendreau Dureau, Hotel de Ville de Lefinay, président M. Lefinay de la Ville d'Anticosti M. Philippe Bergeron, président de la Corporation, M. Lefinay, M. H. Beauchemin, président de la Ville de Lefinay, Conseil d'Hygiène et Santé les Conseillers Officiels: Eschallé, Le Secrétaire.

Tous se conformant par devant de la Société et Jean Baptiste de Montcalm, jure dans une lettre en date du 30, janvier 1925 et adressée à la Cour, la mairie et les Conseillers de la Ville d'Anticosti approuvent le projet de loi actuellement soumis à la législature de la Province de Québec et qui a pour objet de faire inscrire le 24^e jour, fête de St-Jean Baptiste, jour férié de la Province est finie de faire passer à l'ordre du jour de la Commission de la Colonisation, des Villes et des Pêcheries députés du Comité d'Anticosti, de l'ordre de la Ville d'Anticosti.

Il est proposé par M. H. Beauchemin Alfred Poiré - M. le Maire, Alfred Poiré M. le Maire Gendreau Dureau M. le Maire que le Maire de la Corporation soit chargé de mener à suivre la Corporation qui se tient responsable pour autant que l'ordre de quelle parties et que le Secrétaire M. le Maire soit autorisé à signer et autoriser le Maire sous le sceau et adjoint à la Banque de Montcalm

qui se dit à l'unanimité des Demandes Conseil
Le Conseil chargé d'examiner l'opportunité de
faire installer sous l'égide de l'Union entre
les propriétés de l'Académie des Prof. Landet et de M.
J. Laroche. Tous faits de voir et de
présentés par le président du Club d'Antiquaires
Il est proposé par le Bureau second par un
de l'après-midi les travaux du Club d'Antiquaires
à compléter. Sur l'ordre du 19^{avril} 1925 ont redonné à la
commune de Saint-Jacques par un vote la proposition
de révoquer le droit de faire passer le bail
en donnant un mois d'avis - Adopté -

Georgette Fournel
Secrétaire Trésorier
H. Paris Maire

Avril 18-1925 Séance spéciale du Conseil de la Corporation
de la Ville d'Antinac tenue à l'Hotel de Ville
à sept heures et demie de l'après-midi le
18 Avril 1925. Tous faits en considération de
travaux à faire à l'Hotel de Ville et en
détournement de l'usage de l'Hotel au complet
sous la présidence du Maire M. H. Paris
Après lecture de l'avis de Convocation signifié
à tous et chacun des Membres du Conseil
par le Secrétaire Trésorier M. J. Laroche
président de la Ville d'Antinac ont été
de proposer un avis pour la construction du
toit de l'Hotel de Ville en donnant les motifs
suivants d'urgence qui lui sont liés et alors donner
par le Conseil délibérément, et le Secrétaire est
chargé de demander des commissions sur
l'existence de ce toit en se basant strictement
sur le devis préparé par M. Laroche, lequel
devra être soumis à l'avis du Conseil à sa
séance du 6 Mai 1925 - Révisé à l'avis

Georgette Fournel
Secrétaire Trésorier
H. Paris Maire

2 Mai 1925

Séance spéciale du Conseil de la Corporation
de la Ville d'Antinac tenue à l'Hotel de Ville
à sept heures et demie de l'après-midi le
2^{mai} 1925. Tous faits de voir et de
présentés par le président du Club d'Antiquaires
Il est proposé par le Bureau second par un
de l'après-midi les travaux du Club d'Antiquaires
à compléter. Sur l'ordre du 19^{avril} 1925 ont redonné à la
commune de Saint-Jacques par un vote la proposition
de révoquer le droit de faire passer le bail
en donnant un mois d'avis - Adopté -

Travaux
Hotel
Antinac

Georgette Fournel
Secrétaire Trésorier
H. Paris Maire

4 mai 1925

Séance spéciale du Conseil de la Corporation
de la Ville d'Antinac tenue à l'Hotel de Ville
à sept heures et demie de l'après-midi
1925. Tous faits de voir et de
présentés par le président du Club d'Antiquaires
Il est proposé par le Bureau second par un
de l'après-midi les travaux du Club d'Antiquaires
à compléter. Sur l'ordre du 19^{avril} 1925 ont redonné à la
commune de Saint-Jacques par un vote la proposition
de révoquer le droit de faire passer le bail
en donnant un mois d'avis - Adopté -

Sous proposition faite par M. Desautel appuyé par M. de Lafléchy, il est résolu que le Comité chargé des travaux de la Corporation devra à l'avenir faire le compte de ses hommes et le sien avec dates et détails. Après lecture des commissions reçues pour la construction du toit de l'Hotel de Ville. Il est proposé par M. Desautel secondé par M. Benfon que la soumission de Albert Beauchamp concernant de cette ville soit acceptée et que la plus basse soit le soumission de 1070⁰⁰ soit soixante dix francs simple.

Il est convenu que les travaux devant être faits conformément au devis préparé sur l'ordre du Conseil et contenu dans la demande de soumission aux soumissionnaires, le Beauchamp devra fournir au Conseil toutes les garanties raisonnables exigées de lui et se conformer strictement au devis et aux règles de l'art pour ce qui n'y est pas mentionné spécifiquement. M. Beauchamp promet de déclarer être satisfait. Les travaux seront être terminés pour le 1^{er} Juillet prochain. Le Maire est chargé de signer le Contrat avec M. Beauchamp pour et au nom de la Corporation qui s'y autorise spécialement.

Arresté par le Conseil

Alexandre Tesson

H. M. nous maie

A la même séance les comptes ci-après sont approuvés après due considération
 Benjamin Dillion 8⁰⁰ Louis F. Jean 28⁰⁰ Jean
 Walter 20⁰⁰ Phydome Samard 18⁰⁰ Napoleon Lafont
 19⁰⁰ Etienne d'Arce Corporation 12⁰⁰ Gephyrin Benfon
 21⁰⁰ H. Hardy 13⁰⁰ J. Mance 15⁰⁰ Paul Beauchamp
 pour les pompes 6⁰⁰ Bernard Lavoie 26⁰⁰ Joseph
 Campagnon + Joseph Picotte Croisier 4⁰⁰

Arresté par le Conseil

Arresté par le Conseil

Maie

1^{er} Juin 1865

Séance spéciale du Conseil de la Corporation de la Ville d'Arrestation, à l'Hotel de Ville d'Arrestation le premier jour de Juin 1865 à huit heures A. D. Tesson Maire, Alfred Paris et Beauchamp les receveurs Alfred Beauchamp, Michel Lavoie, Philippe Benfon, Michel Beauchamp, Benfon, Desautel, Willie de Lafléchy forma le quorum sous la présidence du Maire.

Il est proposé par M. Philippe Benfon appuyé par M. Michel Lavoie et Desautel:

Que le dimanche de la Foire soit fixé de faire l'entretien et réparations par le Maire - tendant général de l'entretien et de la réparation des chemins: l'avenue de la route longueur 5216 pieds, la rue de la Manufacture longueur 1435 pieds et l'avenue du Courriel longueur 2650 pieds.

Que cette réparation pour l'entretien de ces travaux d'entretien et de réparation de chemins soit tenue de payer chaque année au Trésorier de la Province, au total que s'élève à 1.000 francs pour l'entretien de deux cents pieds pour l'entretien de la route de l'avenue de la route et l'entretien de la route de la Manufacture et de l'avenue du Courriel sur un total de cinquante francs pour l'entretien avec l'avenue de la route et ce, sur un long temps. Que le Ministre de la Guerre fera le projet de maintenir le contrat qui sera passé à l'effet de payer, le contrat auquel le Ministre de la Guerre aura le droit en tout temps de mettre fin en donnant à cette Corporation six mois pour prendre effet quinze jours après sa mise à l'effet.

Que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer au nom de cette Corporation, avec le Ministre de la Guerre un contrat en conformité de la dernière phrase par la présente résolution.

U. le conseil de
Auguste Guenel
Reception
H. H. Paris

3 juillet

Seance reguliere du Conseil de la Corporation de
la Ville d'Attabaska a l'Hotel de Ville d'Attabaska
le dimanche jour de juillet 1925 a 7 hrs P.M.
Presente M. Le Maire Alfred Paris et M. les
Echevins Philippe Bergeron, Hector Beauchemin,
Henri Larocq et Louis Demerli - formant
quorum sous la presidence du Maire

Le president du Comite des Echevins
est charge de s'entendre avec l'ingenieur Lepage
au sujet des plaintes de M. M. Leon Brunelle,
et de la firme dont les proprietes sont situees
par la route du Chemin de la Route Saint-Jules
Le Maire propose appuys par le conseil
que le Maire et le Secretaire soient autorises
a fournir le mouvement des travaux
approuves conformément aux reglements de la
Corporation afin avoir epuis les moyens
de construction de la

Le Maire propose appuys par le conseil
que le Maire et le Secretaire soient autorises
a fournir le mouvement des travaux
approuves conformément aux reglements de la
Corporation afin avoir epuis les moyens
de construction de la

de faire

Auguste Guenel
Reception
H. H. Paris Maire

5 Aout 1925

Seant propose par le Maire appuys par
le conseil de la Ville d'Attabaska
une liste des agents a lui payes en suite
de son delais pour les annes 1922, 23 et 24

Seance reguliere du Conseil de la Corporation
de la Ville d'Attabaska a l'Hotel de Ville d'Attabaska
le dimanche jour de Aout 1925
a 7 hrs et demie l'Hotel de Ville
Presente M. Alfred Paris Maire et Messieurs les
Echevins Philippe Bergeron, Alfred Tronchet,
Willis de St. Raphael, sous la presidence du Maire,
M. Philippe Bault, vice-president, et de
l'evaluation pour remplacer M. Edmond Belle-
min

Le Maire propose appuys par le conseil
que le Maire et le Secretaire soient autorises
a fournir le mouvement des travaux
approuves conformément aux reglements de la
Corporation afin avoir epuis les moyens
de construction de la

Le conseil de la Corporation
de la Ville d'Attabaska s'engage par les
presentes a concourir et payer sa quote part
des couts du monument que l'on propose
et eriger a la memoire des premiers echevins
des Bois-Braves dont nous celebrerons le
centenaire cette annee.

Le conseil de la Corporation
de la Ville d'Attabaska s'engage par les
presentes a concourir et payer sa quote part
des couts du monument que l'on propose
et eriger a la memoire des premiers echevins
des Bois-Braves dont nous celebrerons le
centenaire cette annee.

Auguste Guenel
Reception
H. H. Paris Maire

Sept. 1925
 Séance Spéciale du Conseil de la Corporation
 de la Ville d'Attitash en l'Hotel de Ville d'At-
 tash le 22 Août 1925 à Sept heures et demie
 devant le Conseil au complet sous la prési-
 dence du Maire.

Messieurs les Membres présents
 Honte honneur de la Ville d'Attitash ont
 ayant exprimé le désir de bâtir un abattoir
 moderne et plus conforme aux exigences
 de la loi de l'hygiène de cette province.

M. Alexandre Philippe Bergeron, appu-
 yé par M. Alfred Provost - propose et il est
 résolu

Que le Conseil est disposé à permettre
 à Messieurs les Bourgeois qui se font la demande
 actuellement de bâtir un abattoir dans les
 limites de la Ville pourvu qu'ils se conforment
 à la loi de l'hygiène et aux instructions de tous
 les inspecteurs du Bureau d'hygiène de
 la Province. Le Conseil se réservant le droit
 absolu de révoquer la présente autorisation
 de tolérance en, à n'importe quel temps et les fermiers
 n'auront pas à la signer comptant cette
 condition sine qua non et s'engageant à
 ne réclamer quel que soit le Conseil admettant
 la révocation au titre.

Que le Conseil fournira l'eau de
 l'aqueduc municipal gratuitement pour les
 fins de cet abattoir pourvu qu'il rembourse
 tout ce qui devra être nécessaire soit pour
 aux fins des permissions et l'infir-
 merie aux instructions du Maire, ou des
 Secrétaires ou des Président du Comité de l'hygiène
 tel que le veut le règlement de cette Cor-
 poration. La est eff. Adopté

Les Secrétaires sont d'ordre de faire venir
 un inspecteur du Bureau provincial
 d'hygiène sans frais du Conseil.

Alfred Provost
 Sec. Trésorier

H. H. Paris Maire

Sept. 1925
 Séance spéciale du Conseil de la Corporation
 de la Ville d'Attitash en l'Hotel de Ville
 d'Attitash le deuxieme jour de Septembre
 1925 à Sept heures et demie de l'après midi
 devant le Maire Alfred Paris et de la
 Revenus Benoit Provost, Secrétaire
 et de l'inspecteur formant quorum sous
 la présidence du Maire.

Une proposition de M. Provost
 appuyé par M. de l'inspecteur les comptes d'après
 sont approuvés. Le dit service Corporation
 50⁰⁰ x 24⁰⁰ 50⁰⁰ - Comp. - sous l'ancien 7⁰⁰ 60⁰⁰ sous
 et 34⁰⁰ l'ancien - - - - - M. Hardy 2⁰⁰ 45⁰⁰ sous
 M. de l'ancien - 15⁰⁰ M. de l'ancien 3⁰⁰ 45⁰⁰ sous
 M. de l'ancien - 15⁰⁰ M. de l'ancien 2⁰⁰ 45⁰⁰ sous
 M. de l'ancien - 15⁰⁰ M. de l'ancien 2⁰⁰ 45⁰⁰ sous
 M. de l'ancien - 15⁰⁰ M. de l'ancien 2⁰⁰ 45⁰⁰ sous
 et la somme en l'air

Alfred Provost
 Secrétaire Trésorier

H. H. Paris
 Maire

Sept. 1925
 Séance Spéciale du Conseil de la Corporation
 de la Ville d'Attitash en l'Hotel de Ville d'At-
 tash le dix-septieme jour de Septembre 1925
 à Sept heures et demie de l'après midi
 devant le Conseil au complet sous la présidence du Maire
 Alfred Paris et de la Revenus Benoit Provost, Secrétaire
 et de l'inspecteur formant quorum sous
 la présidence du Maire.
 Messieurs les Membres présents
 Honte honneur de la Ville d'Attitash ont
 ayant exprimé le désir de bâtir un abattoir
 moderne et plus conforme aux exigences
 de la loi de l'hygiène de cette province.

cion est de faire et le Conseil adresse au
 Secrétaire de demander de nouvelles soumissions
 pour la séance régulière de février prochain.
 Sur proposition de M. Sanson secondé par M. Drouault
 le Conseil de la Ville d'Anticosti renvoie d'un an
 l'ensemble des propositions inclusivement des sou-
 missions sous enveloppes cachetées pour le
 Secrétaire de la Ville d'Anticosti pour l'année
 1926. Les soumissionnaires devront s'engager
 à remplir toutes les fonctions d'un secrétaire légal
 d'une corporation de ville; faire sous charge
 extra les listes électorales pour les élections provinciales
 et municipales, listes des jurés, rapports sur
 l'administration et statistiques municipales. Les
 officiers rapporteurs aux élections municipales et
 autres fonctions des estimations, Confessionnaires, les
 rôles d'évaluation et de perception. Donner ou
 recevoir les avis pour la perception des taxes
 le secrétaire aura droit à 25 centimes pour chaque
 avis donné aux retardataires qui auront reçu
 sans frais, un premier avis de payeur de même
 que pour toute collection de taxes spéciales et autres.
 L'assemblée spéciale. Le Secrétaire devra fournir
 les garanties que le Conseil juge bon d'exiger.
 Fournir un local pour le bureau d'offices de la Corporation. Couvrir
 toutes les listes de dépenses, dans un endroit séparé, accessible
 au public et aussi central que possible.

Sur proposition et au vote de 56^{es}
 par le Conseil. Lequel favorise M. Alfred Provancher
 pour maire appuyé par M. Victor Beauchamp. Lequel
 propose que le dit compte soit accepté, approuvé et
 payé. M. Sanson secondé par M. Drouault
 et de M. Espinay, en amendement que le dit compte
 soit approuvé sans la somme de cinquante six cents
 et cinquante centimes les items sont entendus et
 l'alinéa du Bureau étant retirés. L'amende-
 ment est adopté. Messieurs Sanson, Drouault et
 Drouault votent pour et M. M. Provancher et Beau-
 champ votent contre. Sanson, Drouault et Beauchamp
 et le Conseil au complet. Monsieur Mercier
 Bergeron absent. Le rapport de l'auditeur pour
 l'année financière 1925. Il est par conséquent la
 validation

Alfred Provancher
 Victor Beauchamp
 Mercier

Assemblée Générale des Electeurs des
 Quartiers Nord de la Ville d'Anticosti convo-
 quée en la manière prescrite par la loi à l'Hôtel
 de Ville d'Anticosti le mardi à deux heures
 de l'après-midi le septième jour de janvier
 1926 pour la présentation de candidats pour la
 charge d'échevins pour le dit quartier Nord en
 remplacement de M. M. Philippe Bergeron
 et Alfred Provancher. Lequel a été juri-
 stiquement déclaré.

L'officier rapporteur, à suite de quoi
 ouvre l'assemblée et donne lecture des avis
 de Convocation

Les bulletins de présentation de Alfred
 Provancher, bourgeois gentilhomme de la Ville
 d'Anticosti et celui de M. M. Beauchamp
 Drouault de la dite Ville, l'un et l'autre ayant
 qualifiés pour remplir la charge d'échevins
 sont présentés et produits revêtus de toutes
 les formalités requises par la loi, à la demande
 de M. M. Larueau, Phocas, Planard, Henri, Pie-
 rrette, Yphigénie, Lussier, Joseph, Lalle, Gustave
 Racil, Albert, L. L. L., J. S. Bourque, Lefebvre
 de Lafinay, Conrad, Drouault, et autres. Lequel
 déclarant qualifiés à voter à une élection des
 municipales pour le quartier Nord de la Ville
 d'Anticosti; les dits bulletins portant
 tous deux l'acceptation des candidats au ser-
 vices de leur ville en nomination commune,
 échevins en présence de M. M. Beauchamp qui
 attache leurs signatures au même temps que
 celles de tous les électeurs signataires des
 deux bulletins de présentation et qu'il approuve
 son serment prêté par lui en deux formes,
 et qu'il se tient au dos des bulletins susdits.

Deux heures s'étant écoulées depuis
 l'ouverture de l'assemblée et nul autre bul-
 letin n'ayant été produit. On finit à 2:09
 à peu plus de candidats à la charge d'échevins
 pour le quartier Nord de la Ville d'Anticosti
 qui s'est de charges vacantes à remplir.
 L'officier rapporteur Alfred Provancher, bourgeois
 gentilhomme de la Ville d'Anticosti a

et Urbain Leonard Sevrin de la dite ville de
Lac Beauport pour le quartier Nord de la Ville
d'Albaniac, pour le terme fixé par la loi
d'Albaniac le 20 Janvier 1926.

Alfred Proulx
Officier Rapporteur

Je Alfred Proulx bourgeois Guillemont
de la ville d'Albaniac ayant été proclamé
élu pour le quartier Nord de la ville d'Albaniac
le septième jour de Janvier 1926 jure
que je remplirai honnêtement et fidèlement
les devoirs de ma charge dans toute la
mesure de ma capacité

Ammanché devant moi
Ce premier jour de Janvier 1926
Alfred Proulx
Officier Rapporteur

Je Urbain Leonard Sevrin de la ville d'Albaniac
ayant été élu et proclamé élu pour le
quartier Nord de la ville d'Albaniac le
septième jour de Janvier 1926 jure que
je remplirai honnêtement et fidèlement
les devoirs de ma charge dans toute la
mesure de ma capacité

Ammanché devant moi
Ce 30 Janvier 1926
Alfred Proulx
Officier Rapporteur

3 Janvier
1926

Minutes régulières du Conseil de la Corporation de la
ville d'Albaniac, tenue au lieu ordinaire de tenues
à l'Hotel de Ville d'Albaniac le troisième jour
de Janvier 1926 à sept heures et demie de l'après
midi. Le Conseil en séance sous la présidence
du Maire

Proposé par le Meffid Thémophile Sevrin
par Mr. Maurice Beauchamp que le compte de l'année
de la Ville pour l'année 1925, dont quatre-vingt-sept et quatre
cent cinquante-neuf soit approuvé et réglé; que les comptes de
l'Electricité par la Corporation soit par 216.00 pour l'année
soient approuvés et réglés. Proposé par le Meffid
secondé par Mr. Lefrançois que le compte de l'année
d'Albaniac soit approuvé. Proposé par
Mr. Lefrançois secondé par Mr. Proulx que
le compte de la Vie de l'Electricité d'Albaniac
soit approuvé pour la somme de 15.25 soit approuvé
et réglé. Proposé par Mr. Lefrançois secondé par
Mr. Sevrin que le compte de l'année de la Ville
de la Corporation 2000 soit approuvé et réglé.
Proposé par Mr. Beauchamp secondé par Mr. Sevrin
que la somme de 35.00 soit de l'année de la Ville
de la Corporation soit approuvé et réglé. Proposé par
Mr. Sevrin secondé par Mr. Beauchamp que le rapport
des livres de la Corporation pour l'année 1925 du
1^{er} Janvier au 31 Décembre 1925 inasurément
soit approuvé selon sa forme et son contenu. Copie de
dit rapport ayant été fournie à chacun des
Membres et au Maire le 29 Janvier 1926.
Proposé par Mr. Beauchamp secondé par Mr. Sevrin
que le rapport de l'année de la Ville de la Corporation
soit approuvé et réglé. Proposé par Mr. Sevrin
secondé par Mr. Beauchamp que les affiches
publiques portant l'inscription "Défense de
glisser dans cette voie sans peine d'arrêter"
soient posés au pied de la Côte Ste. et au Sommet
des Côte de l'Est et Alfred Proulx, adopté.
Mr. Proulx secondé par Mr. Sevrin et il est
fait imposition de rendre par un règlement
fait imposant une taxe de quatre-vingt-cinq

continus par cent piastres sur les biens fonds
irresponsables de cette Municipalité pour l'année
1926 et les autres taxes spéciales et ordinaires pour
subvenir aux dépenses ordinaires de ce Conseil,
pour l'année 1926. En conséquence il est ordonné
et statué par ce Conseil comme suit:

Reglement de 1926

Une taxe générale de cent piastres et vingt cinq cen-
tims par cent piastres est imposée sur tous les
biens fonds imposables de cette Municipalité
d'après le rôle d'évaluation en vigueur dans cette
Municipalité, tel qu'amendé pour subvenir
aux dépenses générales et ordinaires de cette corpo-
ration pour l'année 1926. Les taxes spéciales
personnelles des locataires, les licences seront
comme suit: 5% sur tout le loyer annuel
pour les locataires 2^o pour les personnes
\$100^o pour les Bengalis \$100^o pour les lieux de religion
classiques 1^o pour les lieux de naissance 5^o pour
les charrettes 5^o pour les rickshaws et marchands
ambulants étrangers 15^o pour tous les se-
rants de véhicules: 5^o centimes par cent piastres
sur le montant du contrat des contractants
étrangers et 20 centimes vingt centimes par cent piastres
pour l'accès de l'agrandissement par les dits entrepre-
neurs

Approuvé par le Conseil le 10 Mars 1926
Le présent règlement entrera en force
et vigeur dans les délais prescrits par la loi
après sa promulgation.

Le Conseil procède à la formation
des Comités qui sont composés comme suit:
Pro-vice M. Alfred Provencher - Vice M.
Alfred Provencher Président et M. de Beauchemin et
Dumont - Hôtel de Ville M. Chapinay Président et
M. de Beauchemin - M. de Beauchemin
Guérard Président et M. de Beauchemin
Agnes de Beauchemin Président et M. de Beauchemin
et Chapinay - M. de Beauchemin
Conseil d'hygiène - La Maire et tous les Conseillers
Officiers - M. de Beauchemin - Le Secrétaire - M. de Beauchemin

Le Conseil donne lecture de quatre
nominations pour la charge de Secrétaire pour 1926
celles de M. de Beauchemin \$500^o M. de Beauchemin \$500^o

Les Beaudet \$500^o Felix Houle \$500^o

Sur proposition de M. de Beauchemin
secondé par M. Chapinay, la Commission
de M. Felix Houle, au montant de cinq cents piastres
est acceptée. Le sous-commissaire promet de
se conformer en tout point à la demande de son
Commission telle que conclue dans le cours des déli-
berations de ce Conseil à la séance spéciale du
16 Janvier 1926 et dont lecture lui est donnée.
M. Houle convint en outre de ne charger aucun
frais et sans qu'il en soit au Conseil mais seule-
ment la somme de vingt cinq centimes par an
(après qu'un premier avis aura été donné).
Au delà de ce montant M. Houle prendra charge.
Et que le Secrétaire actuel lui aura remis tous
les comptes de son mandat. L'avis de la Commission
est accepté par le Secrétaire nommé et autorisé
à lui donner pour et au nom de la Corpo-
ration. Approuvé

Approuvé par le Conseil le 10 Mars 1926
Alfred Provencher, Secrétaire

Alfred Provencher

Maire de la Ville de Québec

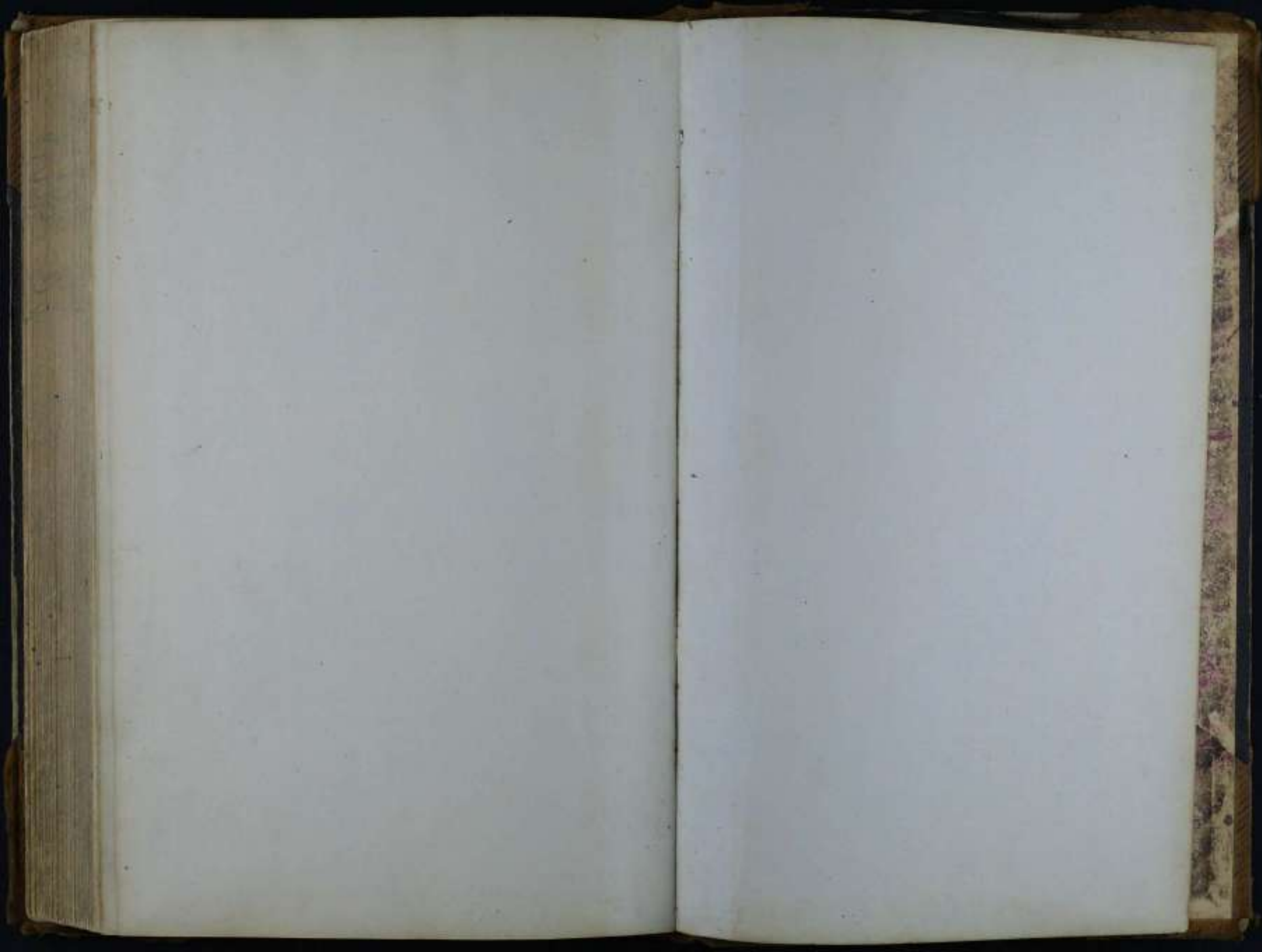
Je, soussigné, Felix Houle, ayant été nommé
secrétaire de la Ville de Québec, par un vote
qui a rempli juridiquement les devoirs de ma charge en
virtu de ma commission, de mon serment et de mon
cahier.

Tant que Dieu me sera en aide

Alfred Provencher
Maire de la Ville de Québec

Felix Houle





La ville d'Arbanke

Arbanke, le 15/10/1914
L'Union des Femmes de France, par
son Comité Central, a l'honneur
de vous adresser, par ce
courrier, le montant de la
contribution que vous avez
versée en faveur de la
Croix-Rouge Française, en
vue de l'achat de matériel
pour les blessés de la
Guerre.

Le Comité Central de la
Croix-Rouge Française, a
l'honneur de vous adresser
par ce courrier, le montant
de la contribution que vous
avez versée en faveur de la
Croix-Rouge Française, en
vue de l'achat de matériel
pour les blessés de la
Guerre.

La ville d'Arbanke, le 15/10/1914
L'Union des Femmes de France, par
son Comité Central, a l'honneur
de vous adresser, par ce
courrier, le montant de la
contribution que vous avez
versée en faveur de la
Croix-Rouge Française, en
vue de l'achat de matériel
pour les blessés de la
Guerre.

Le Comité Central de la
Croix-Rouge Française, a
l'honneur de vous adresser
par ce courrier, le montant
de la contribution que vous
avez versée en faveur de la
Croix-Rouge Française, en
vue de l'achat de matériel
pour les blessés de la
Guerre.

Cette somme sera affectée
à l'achat de matériel pour
les blessés de la Guerre.

Arbanke, le 15/10/1914

Union des Femmes de France
Comité Central

